

BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE JUIN 2012



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE JUNISESSION 2012

57^e législature / 57. Legislaturperiode
(2009 - 2013)
VOLUME 111

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, débat final (14.06.2012_1)

Développement motion 2.216 Charles Clerc, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011, JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017, JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_2)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, débat final (14.06.2012_2)

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (13.06.2012)

Andenmatten Anton, CVPO

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (II)), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_2)

Arlettaz-Monnet Géraldine (suppl.), PLR

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Ballay Jasmine (suppl.), PLR

Développement postulat 1.226, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Développement motion 2.217 Philippe Nantermod (suppl.), JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Beytrison Anne-Marie (suppl.), PDCB

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Développement postulat 3.145, JUIN 2012 (13.06.2012)

Bonvin Marie-Madeleine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Développement interpellation 4.176, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Bonvin Xavier (suppl.), PDCB

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (I), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_1)

Développement postulat 5.186 Hans-Ulrich Weger (Entwicklung des Postulats 5.186 Hans-Ulrich Weger), JUIN 2012 (13.06.2012)

Développement postulat 3.146 (Entwicklung des Postulats 3.146), JUIN 2012 (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (14.06.2012_1)

Développement postulat 6.023 Philippe Nantermod (suppl.), (Entwicklung des Postulats 6.023 Philippe Nantermod (Suppl.)), JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Traitement postulat 4.090 Egon Furrer (Behandlung des Postulats 4.090 Egon Furrer), JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Développement postulat 4.178 Grégoire Raboud (Entwicklung des Postulats 4.178 Grégoire Raboud), JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Bridy Pascal, PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (13.06.2012) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2012_2)

Brigger Liliane, CSPO

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015 (Beschluss zur Genehmigung der Programmvereinbarung zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2012-2015), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Développement motion 5.188 Véronique Maret, JUIN 2012 (13.06.2012)

Buttet Jérôme, PDCB

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Cachat Didier, PLR

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Caillet Alexandre, UDC

Développement motion 5.188 Véronique Maret, JUIN 2012 (13.06.2012)

Développement motion 2.220 Urban Furrer, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (14.06.2012_1)

Carrupt Yves, PDCC

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Casays Patricia, PDCB

Développement résolution 2.218, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Centelleghé Moreno, PLR

Développement résolution 2.218, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2012_2)

Claivaz Christophe, PLR

Développement postulat 5.187, JUIN 2012 (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (14.06.2012_1)

Clausen Diego, CSPO

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015 (Beschluss zur Genehmigung der Programmvereinbarung zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2012-2015), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (12.06.2012)

Développement et traitement postulat urgent 5.201 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.201 Graziella Walker Salzmann), JUIN 2012 (15.06.2012)

Clerc Charles, UDC

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_2)

Développement motion 2.216, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Constantin René, PLR

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_1) / débat final (14.06.2012_1)

Coppey Véronique (suppl.), PDCB

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Copt Jean-François (PLR)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_2) / débat final (14.06.2012_2)

Crettenand Narcisse, PLR

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Darbellay Fanny (suppl.), PDCB

Traitement postulats 1.138 et 1.139 Joachim Rausis, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Delessert Frédéric, PLR

Développement postulat 1.227, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Délitroz Pierre-Alain, PDCC

Traitement postulat 1.134, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Diserens Brigitte, PLR

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011, JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2012_2)

Dussex Grégoire, deuxième vice-président, PDCC

Invitation à l'apéritif, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017, JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_2)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Développement motion 2.220 Urban Furrer, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (15.06.2012)

Emonet Daniel, PDCB

Développement postulat 1.225, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Traitement postulat 5.150 (Behandlung des Postulats 5.150), JUIN 2012 (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (13.06.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 5.200 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.200 Claude-Alain Schmidhalter), JUIN 2012 (15.06.2012)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Jahresbericht des Staatsrates 2011 und Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2011 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017 (Beschluss betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_2)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2011), JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Développement motion 5.185 Gilbert Truffer (suppl.), JUIN 2012 (13.06.2012)

Développement postulat 5.186 Hans-Ulrich Weger, JUIN 2012 (13.06.2012)

Favez Jérôme, PLR

Développement postulat 6.024, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Favre Stéphanie, PLR

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_1)

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Follonier Colette (suppl.), PLR

Traitement postulat 1.135, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (14.06.2012_1)

Furrer Urban, CSPO

Développement motion 2.220 (Entwicklung der Motion 2.220), JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (14.06.2012_1)

Ganzer Stéphane (suppl.), PLR

Développement motion 2.216 Charles Clerc, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Gaspoz Marcel (suppl.), PDCC

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR

Développement motion 5.188 Véronique Maret, JUIN 2012 (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.06.2012)

Giroud Willy, PLR

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_2) / débat final (14.06.2012_2)

Gottet Edgar, CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (14.06.2012_1)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (I), JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_1)

Grand Erno, CVPO

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2011 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Guex Jean-Pierre (suppl.), PDCB

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Imboden-Abgottspon Ursula (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement motion 5.185 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Motion 5.185 Gilbert Truffer (Suppl.), JUIN 2012 (13.06.2012)

Développement postulat 3.144 Helena Mooser Theler (Entwicklung des Postulats 3.144 Helena Mooser Theler), JUIN 2012 (13.06.2012)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Traitement postulat 5.140 (Behandlung des Postulats 5.140), JUIN 2012 (13.06.2012)

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verrechnungsweise des Röntgenkontrastmittels Ultravist im GNW und über die Weitergabe der Rabatte), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV (Bericht über das Geschäftsjahr 2011 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais (Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis), JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Jacquod Eric, UDC

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Kalbermatten Beatrice (Suppl.), CVPO

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV (Bericht über das Geschäftsjahr 2011 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017 (Beschluss betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017), JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_2) / débat final (14.06.2012_2)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (I), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.199 German Eyer (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.199 German Eyer), JUIN 2012 (15.06.2012)

Kuonen Urs, CVPO

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017 (Beschluss betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Léger Laurent, PDCB

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011, JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Loretan Gilbert, CSPO

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (II), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_2)

Traitement postulat 4.091 (Behandlung des Postulats 4.091), JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Mangisch Marcel, CVPO

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (II)), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_2) / débat final (14.06.2012_2)

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017 (Beschluss betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017), JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_2)

Maret Marianne, PDCB

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_2)

Marquis Gervaise (suppl.), PLR

Développement postulat 5.189, JUIN 2012 (13.06.2012)

Martin Gilles (suppl.), PCCC

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Massy Laetitia, PLR

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Michaud Patrice (suppl.), PDCB

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011, JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Traitement postulat 4.113 Joachim Rausis, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Traitement postulat 4.114 Joachim Rausis, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV (Bericht über das Geschäftsjahr 2011 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011 (Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2011), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Nigro Pascal, PDCB

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Perruchoud Edmond, UDC

Traitement motion 4.115, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Développement motion 2.219 (Entwicklung der Motion 2.219), JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011 (Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2011), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.197 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 4.197), JUIN 2012 (15.06.2012)

Philippozy Freddy, PDCC

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, débat final (14.06.2012_1)

Développement motion 2.216 Charles Clerc, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Picon-Furrer Margrit, PDCB

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Pitteloud Vincent (suppl.), PDCC

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Porcellana Daniel, PDCC

Développement résolution 2.218, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011, JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Raboud Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.06.2012)

Développement interpellation 1.223 Véronique Maret, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Développement motion 2.216 Charles Clerc, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Rebstein Vincent (suppl.), PDCC

Développement motion 5.188 Véronique Maret, JUIN 2012 (13.06.2012)

Resenterra Aldo, PLR

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017, JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_2)

Traitement postulat 4.112, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, débat final (15.06.2012)

Rey Pascal, PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (14.06.2012_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (14.06.2012_1)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.154, JUIN 2012 (15.06.2012)

Rieder Beat, CVPO

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Jahresbericht des Staatsrates 2011 und Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (15.06.2012)

Développement motion 5.188 Véronique Maret (Entwicklung der Motion 5.188 Véronique Maret), JUIN 2012 (13.06.2012)

Roch Jean-Didier, PDCB

Développement motion 5.185 Gilbert Truffer (suppl.), JUIN 2012 (13.06.2012)

Roh Sébastien, PDCC

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Rossi Mario, PDCC

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Développement interpellation 5.192, JUIN 2012 (13.06.2012)

Rossier Jean, PDCC

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Ruppen Felix, Président CVPO

Allocution inaugurale, JUIN 2012 (12.06.2012)

Divers, séance du mardi 13 juin 2012 / séance du mercredi 13 juin 2012 / séance du jeudi matin 14 juin 2012 / séance du vendredi 15 juin 2012

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 13 juin 2012 / séance du jeudi matin 14 juin 2012 / séance de relevée du jeudi 14 juin 2012 / séance du vendredi 15 juin 2012 – Urgences

Assermentation, JUIN 2012 (12.06.2012)
Intervention finale, JUIN 2012 (15.06.2012)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (II)), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Russi Dominique (Suppl.), CSPO

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (I)), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement postulat 3.147, JUIN 2012 (13.06.2012)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_2)

Schmid Danielle, PDCC

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mis en œuvre de la politique régionale 2012-2015 (Beschluss zur Genehmigung der Programmvereinbarung zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2012-2015), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2012_2)

Schmid Manfred, CVPO

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais (Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis), JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Développement motion 5.185 Gilbert Truffer (suppl.), (Entwicklung der Motion 5.185 Gilbert Truffer (Suppl.)), JUIN 2012 (13.06.2012)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.06.2012)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (14.06.2012_1) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2012_2)

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verrechnungsweise des Röntgenkontrastmittels Ultravist im GNW und über die Weitergabe der Rabatte), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais (Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis), JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Développement postulat 3.144 Helena Mooser Theler (Entwicklung des Postulats 3.144 Helena Mooser Theler), JUIN 2012 (13.06.2012)

Schnydrig Georges, CSPO

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais (Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis), JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.06.2012)

Schwestermann Alex, CSPO

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2011), JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais (Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis), JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Studer Daniel (Suppl.), CVPO

Traitement postulat 5.155 Guido Walker (suppl.), (Behandlung des Postulats 5.155 Guido Walker (Suppl.)), JUIN 2012 (13.06.2012)

Théoduloz David, PDCC

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (15.06.2012)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_2)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais (Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis), JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Développement motion 5.185 (Entwicklung der Motion 5.185), JUIN 2012 (13.06.2012)

Truffer Markus, CVPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (14.06.2012_1)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2011), JUIN 2012, discussion générale (14.06.2012_1)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.190, JUIN 2012 (13.06.2012)

Développement postulat 5.191, JUIN 2012 (13.06.2012)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Jahresbericht des Staatsrates 2011 und Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (15.06.2012)

Vanay Guillaume (suppl.), UDC

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Vernay André, PLR

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Développement et traitement résolution urgente 4.198, JUIN 2012 (15.06.2012)

Villettaz Patrice (suppl.), PLR

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (13.06.2012)

Vocat Jean-Claude, PLR

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (14.06.2012_1)

Voide Nicolas, PDCB

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_2)

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), JUIN 2012, discussion de détail (14.06.2012_1) / débat final (14.06.2012_1)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_2)

Walker Salzmänn Graziella, CSPO

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Jahresbericht des Staatsrates 2011 und Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (15.06.2012)

Traitement postulat 5.149 Philipp Matthias Bregy (Behandlung des Postulats 5.149 Philipp Matthias Bregy), JUIN 2012 (13.06.2012)

Développement postulat 3.143 (Entwicklung des Postulats 3.143), JUIN 2012 (13.06.2012)

Wellig Diego, CSPO

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2011 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2012_2)

Wyssen Marc (Suppl.), CVPO

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verrechnungsweise des Röntgenkontrastmittels Ultravist im GNW und über die Weitergabe der Rabatte), JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (13.06.2012)

Zufferey Bertrand (suppl.), PDCC

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (II), (Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (II)), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / débat final (14.06.2012_2)

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015 (Beschluss zur Genehmigung der Programmvereinbarung zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2012-2015), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012)

Traitement postulat 4.091 Gilbert Loretan (Behandlung des Postulats 4.091 Gilbert Loretan), JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Traitement postulat 4.112 Aldo Resenterra, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Traitement motion 4.115 Edmond Perruchoud, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Développement interpellation 4.176 Marie-Madeleine Bonvin, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Développement interpellation 4.179 Marie-Madeleine Bonvin, JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Développement interpellation 4.180 Jacqueline Wyder Besson (suppl.), JUIN 2012 (14.06.2012_2)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (14.06.2012_2)

Heure des questions (Fragestunde), JUIN 2012 (15.06.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.197 Aron Pfammatter (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 4.197 Aron Pfammatter), JUIN 2012 (15.06.2012)

Développement et traitement résolution urgente 4.198 André Vernay, JUIN 2012 (15.06.2012)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais, JUIN 2012, entrée en matière (13.06.2012)

Traitement postulat 5.149 Philipp Matthias Bregy, JUIN 2012 (13.06.2012)

Traitement postulat 5.150 Bernhard Erpen (suppl.), JUIN 2012 (13.06.2012)

Développement interpellation 5.192 Mario Rossi, JUIN 2012 (13.06.2012)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.06.2012)

Heure des questions (Fragestunde), JUIN 2012 (15.06.2012)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (13.06.2012)

Heure des questions, JUIN 2012 (15.06.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 3.154 Pascal Rey, JUIN 2012 (15.06.2012)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 et décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011, JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / Département des finances, des institutions et de la santé (14.06.2012_1) / débat final (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2012, discussion générale (12.06.2012)

Traitement postulat 1.134 Pierre-Alain Délitroz, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Traitement postulat 1.135 Colette Follonier (suppl.), JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Développement interpellation 1.223 Véronique Maret, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Développement interpellation 1.224 Bruno Perroud (suppl.), JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Développement postulat 1.228, JUIN 2012 (14.06.2012_1)

Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport annuel de gestion 2011 du RSV, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011, JUIN 2012, discussion générale (15.06.2012)

Heure des questions, JUIN 2012 (15.06.2012)

Développement et traitement postulat urgent 1.237 Jasmine Ballay (suppl.), JUIN 2012 (15.06.2012)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (I), (Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (I)), JUIN 2012, entrée en matière (12.06.2012) / discussion de détail (14.06.2012_1) / débat final (14.06.2012_1)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011), JUIN 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (14.06.2012_1)

Heure des questions (Fragestunde), JUIN 2012 (15.06.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 2.233 Jean-Luc Addor, JUIN 2012 (15.06.2012)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de juin 2012

Séances des 12, 13, 14 et 15 juin 2012

Séance du mardi 12 juin 2012

Présidence: M. le député Felix Ruppen, CVPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 12 juin 2012, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Felix Ruppen, CVPO, hält die folgende Eröffnungsrede:

Sehr geschätzter Herr Staatsratsvizepräsident,

Sehr geschätzte Herren Staatsräte,

Herr und Frau Vizepräsidenten des Grossen Rates,

Meine Damen und Herren,

Liebe Kolleginnen und Kollegen Abgeordnete,

Herr Bumann, Chef des Parlamentsdienstes, Liebe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Parlamentsdienstes, der Technik und des Übersetzungsdienstes,

Meine Damen und Herren von der Presse,

Meine Damen und Herren, welche unsere Debatten hier auf der Tribüne oder ausserhalb über Internet, Kanal 9 / Canal 9 verfolgen,

Herzlich willkommen!

Wir werden die heutige Sitzung wieder musikalisch beginnen. Ich darf Ihnen das Jodelduett mit Begleitung vorstellen:

- Frau Dayana Pfammatter aus Mund
- Frau Muriel Pfammatter aus Mund
- Herr Marco Gurten aus Grengiols.

Ich bitte Sie um Silentium für unsere musikalischen Gäste.

(...)

(Applaus)

Herzlichen Dank an die Schülerinnen der Jodelklasse von Manuela Maria Mutter und ihren Begleiter aus der Klasse von Herrn Lothar Pfammatter. Die, die nicht nach Plaffeien gehen konnten, hatten heute hier ein kleines Plaffeien zur Einstimmung. Ich wünsche den jungen Musikanten viel Erfolg in ihrer Zukunft. Danken möchte ich auch der AMO, der Allgemeinen Musikschule Oberwallis, hier vertreten durch ihren Direktor, Herrn Bruno Zenhäusern. Danke, dass Sie uns diese musikalische Einlage organisieren. Danke schön!

Wie ich Ihnen bereits bei meiner Antrittsrede angekündigt habe, heisst mein Motto für das Präsidialjahr «KMU steht für Arbeitsplätze und Innovation». Als Unternehmer und Gewerbepolitiker will ich mich in diesem Jahr besonders für die Anliegen der Gewerbetreibenden einsetzen. Ich möchte, dass Ihnen die verschiedenen Berufsverbände ihre wirtschaftliche Bedeutung und ihre innovativen Produkte vorstellen. Dazu werden während den Sessionen in der Wandelhalle Informationsstände aufgebaut wo Sie, sehr geschätzte Abgeordnete, interessante Produkte zu Energieeffizienz und alternativen Energieproduktion entdecken können. Die Fachleute sind ab morgen Mittwoch anwesend.

Die erste Berufsgruppe, die sich vorstellen wird, sind die Elektroberufe – wie Sie sich das sicher gut vorstellen können. Heute erhalten Sie in der Wandelhalle eine allgemeine Vorstellung dieses Berufes. Im Walliser Elektroinstallateurenverband sind 182 Firmen tätig. Es werden auch Lehrlinge ausgebildet. Im Jahr 2012 sind das 431 Lehrlinge: 340 als Elektroinstallateure (3 davon sind Mädchen), 88 Montageelektriker und 3 Telematiker. Für weitere Informationen zu diesen Berufen empfehle ich Ihnen, draussen die Stände zu besichtigen. Profitieren Sie von den Informationen aus erster Hand von den Profis vom Bau.

Meine sehr geschätzten Damen und Herren, seit einem Monat bin ich Ihr Landeshauptmann. Ich konnte schon an zahlreichen interessanten und einmaligen Anlässen teilnehmen, welche ich in sehr guter Erinnerung behalten werde. Leider reicht meine Zeit nicht aus, alle Einladungen wahrzunehmen, was ich sehr bedauere.

Als höchster Walliser möchte ich hier noch einem Grossrat gratulieren, der am 25. Mai 2012 auf dem höchsten Berg der Welt, dem Mount Everest, stand. Diego Wellig es ist eine tolle Leistung und Du verdienst unsere Hochachtung. Gratulation!

(Applaus)

Nun erkläre ich die Junisession offiziell als eröffnet und wir werden gemäss der Tagesordnung vorgehen.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**
 - Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011
 - Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011**Eintretensdebatte**
 - Jahresbericht des Staatsrates 2011
 - Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011
2. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais
Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2011 der Walliser Kantonalbank
3. **Entrée en matière**

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen (*erste Lesung*)
4. **Entrée en matière**

Loi sur la création de la société de promotion du Valais (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (*zweite Lesung*)
5. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss zur Genehmigung der Programmvereinbarung zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2012-2015

6. **Entrée en matière**

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017

Entrée en matière

1. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT 2011

DECISION

concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011

Eintretensdebatte

JAHRESBERICHT DES STAATSRATES 2011

BESCHLUSS

betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011

Cf. Compte 2011 34

Siehe Rechnung 2011 S. 34

Prise de position de la commission de gestion /
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission

Rapport de la commission des finances /
Bericht der Finanzkommission

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO-Fraktion hat den Jahresbericht des Staatsrates sowie die Rechnung des Kantons Wallis für das gleiche Jahr zur Kenntnis genommen und ist für Eintreten.

Die Staatsrechnung des Kantons Wallis ist wie in den vergangenen Jahren hervorragend. Obwohl der Aufwand stärker anstieg als der Ertrag weist sie einen Ertragsüberschuss aus, einen sehr hohen Selbstfinanzierungsgrad und auf der Einnahmeseite rekordverdächtige Steuereinnahmen von 1,2 Milliarden Franken. Die Verschuldung des Kantons Wallis ist tief und dies trotz rekordhohen Bruttoinvestitionen wie in den vergangenen Jahren. Wir können rundum zufrieden sein. Der Jahresbericht des Walliser Staatsrates strotzt denn auch von Selbstvertrauen und dies ist – gestützt auf die bisherige Arbeit – auch berechtigt.

Trotzdem erlauben Sie mir zwei, drei Bemerkungen.

Die Finanzkommission hat in ihrem Bericht insbesondere einen Vergleich der Nettoausgaben des Jahres 2001 zum Jahr 2011 angestellt. Dieser interessante 10-jährige Vergleich zeigt eine grosse Schwäche des Kantons Wallis auf, welche gepaart mit einer schwierigen Wirtschaftsphase künftig negative Folgen haben könnte.

Die Nettoausgaben des Kantons stiegen im Bereich der Gesundheit von 16% auf 21% und im Bereich der sozialen Wohlfahrt sage und schreibe von 5% von 16,7%. Wir

haben in den letzten zehn Jahren einen Wohlfahrtsstaat aufgebaut, der fast 40% der Nettoausgaben frisst und welchen wir uns nur leisten können, wenn uns auf der Einnahmeseite bei den Steuern die Erträge nicht wegbrechen. Offensichtlich wird der Walliser Bürger und die Walliser Bürgerin von der Wiege bis zur Bahre in einem Wohlfahrtsstaat gebettet.

Auf der anderen Seite, was erkennen wir? Wir erkennen, dass bei der Volkswirtschaft prozentual weniger ausgegeben wird und auch sogar beim Verkehr und bei der öffentlichen Sicherheit relativ die Ausgaben gesunken sind.

Mit anderen Worten, wir generieren in der Gesundheit und bei der sozialen Wohlfahrt massiv mehr Ausgaben ohne unsere Haupteinnahmequellen genügend zu stützen.

Die Volkswirtschaft wird im Ausgabebereich offensichtlich sträflich vernachlässigt.

Der Kanton Wallis ist aber ein exportlastiger Kanton mit einer grossen Abhängigkeit von ausländischen wirtschaftlichen Entwicklungen. Wir haben sowohl im Tourismus als auch in der Industrie einen Grossteil der Betriebe, welche direkt vom Ausland abhängig sind und daher besonders hart von der wirtschaftlichen Krise in den Euroländern getroffen werden. Hier ist der Hebel umzulegen. Wir brauchen eine vermehrte Investition im Bereich der Volkswirtschaft, im Bereich der Unterstützung unserer Industrie und des Tourismus und müssen uns endlich im Bereich der Gesundheit und der sozialen Wohlfahrt zurücknehmen. Wir können nicht mehr alles finanzieren was der Bürger in seiner Vollkasko-Mentalität noch so gerne möchte.

Wichtiger ist es, unsere Produktivität und unsere Arbeitsplätze zu sichern. Die CVPO fordert den Staatsrat auf, in diesen Bereichen umzudenken. Wichtige volkswirtschaftliche Investitionen sind in Zukunft gegenüber planlosen Ausgaben in der sozialen Wohlfahrt vorzuziehen. Mit dem Vorstoss Promo Valais wird ein erster richtiger Schritt in diese Richtung getan.

Eine zweite Bemerkung erlaube ich mir zum Personal – wie immer. Die Befürchtungen der CVPO bewahrheiten sich. Wir kriegen die Kostensteigerung so nicht in den Griff. Die CVPO hat in der letzten Session einen Vorstoss gemacht, der überwiesen wurde. Wir fordern den Staatsrat auf, das Postulat so schnell als möglich umzusetzen.

Eine dritte Bemerkung erlaube ich mir zu den Steuereinnahmen. Diese sind mit einer Steigerung von 8% auf einem Rekordstand angelangt. Die Strategie des Staatsrates und der CVP Wallis zu diesem Zeitpunkt ein weiteres Steuerpaket zu schüren, ist daher richtig und bedarf keines weiteren Kommentars. Wir verstehen daher die Kritik an diesem Steuerpaket nicht.

Die CVPO hat auch Bedenken bei einzelnen Teilprojekten. Wir werden bei der Detailberatung auf diese Bedenken eingehen.

Alles in Allem sind wir aber sowohl mit der Staatsrechnung als auch mit dem Jahresbericht des Staatsrates zufrieden. Aus Sicht der CVPO sind einzig bei den Investitionszielen und den Ausgabebereichen, Korrekturen anzubringen und die Budgetausweitung im Bereich der Gesundheit und der sozialen Wohlfahrt ist abzubrechen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Le groupe PLR se réjouit de constater que les comptes 2011 de l'Etat du Valais présentent une nouvelle fois des chiffres noirs qui nous permettent d'envisager les prochaines échéances avec une certaine sérénité.

La gestion rationnelle des deniers publics, le respect du double frein à l'endettement, des investissements parcimonieux ont, pour l'instant, éloigné le spectre de la diminution, voire de la disparition de l'apport de la BNS et des aides de la Berne fédérale. Le montant touché par le Valais est, certes, beaucoup plus bas mais il n'a pas été supprimé, comme nous le craignons.

L'épouvantail brandi lors des derniers exercices par le Conseil d'Etat afin de renoncer à certains investissements publics semble donc, pour l'instant, tenu à distance.

La prudence doit, certes, rester de mise mais pas au détriment d'investissements essentiels pour notre canton. En effet, malgré plusieurs diminutions fiscales octroyées ces dernières années, les revenus n'ont cessé d'augmenter. Il est réjouissant de constater que ce qui allège quelque peu le porte-monnaie des contribuables valaisans n'a pas pesé aussi lourdement que prévu sur les finances cantonales.

Cependant, il est inquiétant de relever que, si les revenus ont augmenté, les charges de fonctionnement de l'Etat ont progressé bien davantage. Même si le Valais peut se targuer d'avoir une Administration cantonale performante et peu coûteuse au regard de la comparaison intercantonale, il est essentiel que nous maîtrisions cette évolution des charges afin de ne pas alourdir encore le bateau.

Concernant les subventions sans caractère d'investissement, le groupe PLR rejoint la position de la commission des finances et demande que, à l'avenir, les reliquats budgétaires ne soient pas utilisés pour des prestations non prévues par le budget.

Dans le chapitre du subventionnement des primes de caisses maladie, notre groupe relève que l'enveloppe attribuée a pris l'ascenseur et qu'en Valais, qui présente d'ailleurs les primes les plus basses, ce sont plus de 90'000 personnes qui sont aidées pour un coût total frisant les 200 millions de francs, dont plus de 100 millions à la charge du canton. S'il est certainement appréciable pour les contribuables valaisans de voir leurs factures allégées, il est certainement nécessaire que le Gouvernement se penche dès à présent sur le mode de calcul permettant de déterminer la prime de référence, comme demandé plusieurs fois dans ce Parlement.

En outre, nous regrettons quelque peu le fait que le système de comptabilité ne permette pas une vue plus transparente pour les députés. Nous souhaiterions, par exemple, avoir une vue plus détaillée de l'ensemble des impôts, qui ne proviennent pas tous du Service des contributions mais bien d'autres départements. Un tableau présentant les impôts par catégories permettrait également d'en évaluer la réelle évolution.

Penchons-nous à présent quelque peu sur le rapport de gestion du Conseil d'Etat qui nous apporte, certes, des informations fort intéressantes sur les activités du Gouvernement, sur les projets des départements et les entrées en vigueur de nouvelles lois. Le retour sur l'année écoulée est, certes, passionnant car il nous démontre les priorités du Gouvernement. Si l'on peut s'interroger sur les véritables visées d'un tel document, avant tout promotionnel et fort peu critique, on y trouve des éléments essentiels qui réjouissent le groupe PLR ou qui l'inquiètent.

Tout d'abord, notre groupe se réjouit de voir, enfin, les cliniques du Haut-Plateau inscrites sur la liste hospitalière de notre canton. Ce signe est extrêmement important pour le développement économique de toute une région. Dans ce chapitre, nous tenons d'ailleurs à remercier pour l'effort qui a été fait tout au long de l'année 2011.

Concernant la sécurité, nous apprenons que POLYCOM devrait être en activité en 2013 et que Berne a attribué au canton du Valais 3,9% des requérants d'asile. Cependant, nous nous étonnons que presque rien ne soit dit sur les établissements pénitentiaires, si ce n'est le fait qu'il y a eu un audit et qu'un groupe de travail a été mis sur pied..., circulez, il n'y a rien à voir.

Dans l'éducation, nous apprenons que le nouveau CO a démarré, que le PER a été introduit dans ses classes, que les performances de nos élèves sont bonnes, qu'il y a eu record dans les signatures de contrats d'apprentissage. Le groupe PLR s'inquiète, cependant, de constater que les procédures de reconnaissance de la formation HEP sont toujours en voie de reconnaissance alors qu'une officialisation est attendue depuis longtemps.

Le tourisme et la politique énergétiques sont déclarés projets prioritaires. Certes, mais ne s'y prend-on pas un peu tard? Les dossiers à traiter pour la vente aux étrangers ont fortement baissé, cela est réjouissant, mais les domaines prioritaires sont maintenant ailleurs, surtout depuis les décisions de mars dernier.

Concernant les routes, nous apprenons qu'un nouveau projet pour le tronçon Sierre est – Loèche – La Souste est prêt, mais nous nous inquiétons quelque peu de l'avancée de l'autoroute dans le Haut-Valais. Les délais prévus vont-ils pouvoir être respectés?

Les dossiers prioritaires liés à la troisième correction du Rhône sont bloqués. Nous espérons que des solutions vont pouvoir être trouvées rapidement pour assurer la sécurité de notre canton.

En conclusion, le groupe PLR ne peut que se réjouir de constater les chiffres présentés par le Gouvernement pour ses comptes 2011 et souhaiter que les investissements futurs en matière d'économie, de transport, d'énergie ou de construction notamment puissent être réalisés et ce dans les délais prévus.

Nous acceptons bien évidemment l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In der Politik lohnt sich ab und zu ein Blick in den Rückspiegel. Blicken wir auf die Budgetdebatte zurück. Die Fraktion Alliance de Gauche hat gesagt, ich zitiere: «Zusammenfassend und abschliessend kann gesagt werden, dass auf der Einnahmeseite des Budgets mit garantierter Sicherheit mehr Geld generiert werden kann und dass auf der Ausgabenseite mehr als eine Frage offen bleibt.»

Ein Blick auf die Zahlen zeigt, dass wir einmal mehr recht bekommen haben.

Der vom Staatsrat erwähnte Finanzierungsüberschuss von 40,7 Millionen Franken ist nur ein kleiner Teil der Wahrheit. Nimmt man die zusätzlichen Abschreibungen von gut 118 Millionen Franken hinzu und die Speisung des Spezialfinanzierungsfonds zur Finanzierung der Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts mit 49 Millionen Franken kommt man auf einen satten Finanzierungsüberschuss von 207 Millionen Franken.

Zur Erinnerung: Im Budget 2011 ging man von einem negativen Finanzierungsüberschuss von 12,6 Millionen Franken aus. Zwischen Budget und Rechnung klappt demnach eine Differenz von sage und schreibe 220 Millionen Franken. Angesichts dieser riesigen Differenz wäre auch der Selbstfinanzierungsgrad massiv nach oben zu korrigieren.

Das exorbitante Abweichen zwischen Budget und Rechnung veranlasst mich zu drei Bemerkungen:

Erstens hängt der Rechnungsabschluss des Kantons vom Gang des Wirtschaftsmotors ab. Also damit, wie die Steuereinnahmen sprudeln. Und nicht, wie im Bericht der Regierung festgehalten, von der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Der Nouvelliste titelte richtig: Nach sieben fetten Jahren folgt das achte.

Zweitens: Angesichts der riesigen Differenz zwischen Budget und Rechnung von 220 Millionen Franken wirken unsere Diskussionen und unser Feilschen in der Budgetdebatte, an der es um wenige hunderttausend Franken geht, geradezu grotesk.

Und drittens: Der Kanton schreibt seit mehreren Jahren schwarze Zahlen. Dank einer guten und soliden Wirtschaftslage. Die von bürgerlicher Seite immer wieder beschworenen schwarzen Wolken sind am heiteren Wirtschaftshimmel nicht aufgezogen. Jedoch, für einmal wage ich die Prognose, dass sich die Wirtschaftslage in den kommenden Monaten markant verschlechtern wird. Und dann wird die Stunde der Wahrheit kommen. Nämlich ob eine antizyklische Wirtschafts- und Finanzpolitik umgesetzt wird.

Mit welcher zum Beispiel mit Anreizprogrammen und Anschubfinanzierungen der bestehende Gebäudepark energetisch und bautechnisch auf den neusten Stand gebracht wird. Oder ob öffentliche Gelder zur Verfügung gestellt werden, um offensiv Investitionen in die Entwicklung in neue Technologien für den ökologischen Umbau zu fördern.

Blicken wir noch auf die Investitionsrechnung. Hier stellen wir fest, dass sich die Bruttoinvestitionen auf 307,7 Millionen Franken belaufen. Das sind über 40 Millionen Franken weniger als budgetiert. Angesichts der guten privaten Wirtschaftslage im letzten Jahr ist das nicht weiter schlimm. Trotzdem ist festzuhalten, dass der Grossteil der Investitionen in den Tiefbau, namentlich in den Bau der Nationalstrassen, der Kantonsstrassen und in die dritte Rhonekorrektur fliesst. Der Beschäftigungsgrad im Tiefbau ist gegenüber dem Hochbau weit tiefer. Weil im Tiefbau der Einsatz von grossen Baumaschinen im Vordergrund steht. Daher wird es in Zukunft – wie schon erwähnt – absolut zentral sein, dass der Kanton die Bauwirtschaft im Bauhaupt- und Ausbaugewerbe stützt.

Im Übrigen nimmt die Fraktion der SP/Linksallianz erfreut davon Kenntnis, dass die Fiko das Finanzdepartement auffordert, die Auswirkungen der eidgenössischen Unternehmenssteuerreform II auf die Verordnung über die Festsetzung der konfiskatorischen Belastung durch die Vermögenssteuerreform überprüft werden.

Und wir stellen fest, dass es im Kanton Wallis fast gleich viel pauschalbesteuerte Multimillionäre wie Asylbewerber gibt. Hier erwarten wir vom Finanzdepartement, dass zumindest die Korrekturen wie auf nationaler Ebene im Bezug auf die Pauschalbesteuerung eingeführt werden.

Anlässlich der Detailberatung zu den einzelnen Departementen wird die Fraktion SP/Linksallianz eine ganze Reihe von Bemerkungen und Fragen eingeben. Im Wissen, dass wir über Geld sprechen, dass ausgegeben ist. Im Wissen aber auch darum, dass man für die Zukunft die richtigen Lehren ziehen sollte.

In diesem Sinne ist unsere Fraktion für Eintreten auf die Staatsrechnung 2011.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport annuel du Conseil d'Etat ainsi que du rapport de la commission des finances sur le compte 2011 et souhaite mettre en lumière différents éléments.

Au rang des nombreux points positifs :

- tout d'abord, le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement avec un excédent de revenus de 6,9 millions et un excédent de financement de 40,7 millions. Cet outil n'a plus à faire ses preuves. Cet outil nous a permis et permettra encore, je l'espère, sur une certaine durée, une saine gestion des deniers publics;
- la dotation au fonds de financement des infrastructures de 49 millions plutôt que les 29 millions prévus au budget. Ce sont là ni plus ni moins qu'une partie des investissements de demain;
- un niveau d'investissements très élevé. Nous sommes donc dans une politique d'investissements proactive avec un double frein, ce qui contredit tout ce que j'ai pu entendre tout à l'heure;
- 228 millions nets contre 237 millions en 2010, nous sommes donc quasiment au record de 2010;

- une évolution positive des recettes fiscales malgré une conjoncture internationale très difficile, 1,23 milliard à fin 2011, soit +90 millions par rapport à 2010. Cependant, et j'y reviendrai tout à l'heure, ces recettes fiscales ne correspondent qu'au 43% du budget global de l'Etat. Dans ces recettes fiscales, il y a une augmentation qui a suscité un intérêt de la part du groupe PDCC: celle de l'impôt sur les successions, soit une augmentation de la recette de 5,1 millions à 9,6 millions. Cela n'est ni plus ni moins que l'effet induit par la volonté d'introduire un impôt sur les successions au niveau fédéral. On le voit ici, les gens écoutent et entendent, bien avant qu'une loi ne soit votée. Forte croissance de l'impôt sur le revenu et la fortune de 740 millions à 775 millions, signe d'une excellente vigueur de l'emploi dans ce canton;
- un dernier point positif: le plafonnement de la recapitalisation complémentaire des caisses de pension à 450 millions. Si ce plafonnement n'avait pas existé, la recapitalisation nécessaire serait de 541 millions. La fortune n'aurait donc pas été suffisante.

Quelques ombres dans ce beau tableau tout de même:

- une évolution des charges bien plus rapide que celle des recettes (+9,4% de charges contre 5,8% de recettes). Je l'ai dit tout à l'heure, seul le 43% des recettes sont des recettes fiscales: 534 millions, soit 20% des recettes totales, sont issus de la péréquation fédérale et 65 millions la part aux bénéficiaires de la BNS. La budgétisation des recettes fiscales, et je sais que le chef du département met un effort particulier là-dessus, reste pourtant dans une approximation que l'on peut encore considérer comme trop large: 7% de différence entre le budget et le compte, soit 80 millions. Cela nous laisse à l'heure du compte évidemment une excellente surprise mais affecte l'analyse au moment des budgets;
- un dernier point au tableau des ombres, celui de la comparaison avec l'indice des prix à la consommation. Cette comparaison, et je l'admets, ne tenait déjà pas la route lorsque je présidais la commission des finances mais il y avait, à l'époque, un décret sur les mesures structurelles. Ce décret, depuis belle lurette, n'existe plus. Le groupe PDCC souhaite donc charger la commission des finances de trouver une méthode permettant d'être efficace au moment de la budgétisation. Cela nous paraît absolument essentiel.

En quelques mots encore les grandes lignes de l'avenir, pour le groupe PDCC:

- à moyen terme des investissements importants assurés. L'existence de différents fonds l'atteste: le préfinancement des investissements (aujourd'hui à hauteur de 45,6 millions), le fonds des infrastructures du 21^e siècle (environ 360 millions) et le fonds RPLP (10,6 millions). Cela atteste, si besoin était encore, de la possibilité du maintien du double frein durant encore un certain temps. Quelques risques à moyen terme: la diminution de la péréquation fédérale due à un affaiblissement économique des cantons forts et quasiment calculée, la diminution de la répartition du bénéfice de la BNS également;
- maintenant allons sur le long terme et, est-ce qu'il est besoin de le dire, mais le groupe PDCC le dira quand même, nous sommes convaincus, contrairement à d'autres milieux, que le Valais restera dans la Suisse et que des provocations inutiles deviennent ensuite nuisibles. Le compte est d'ailleurs le meilleur moment pour le dire, au niveau financier purement s'entend. La péréquation fédérale: 534 millions, les subventions acquises: 198 millions, les subventions à redistribuer: 106 millions, ce ne sont pas moins de 838 millions versés par la Confédération, sans compter la participation de la Confédération aux investissements valaisans (838 millions sur 2,5 milliards, environ 35% du budget) – pas négligeable. Inutile donc de se battre stérilement, mais il s'agira de convaincre.

Compte tenu de toutes ces remarques, le groupe PDCC entre évidemment en matière.

Herr Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Der uns vorliegende Jahresbericht des Staatsrates 2011 gleicht einem aufwändigen Prospekt auf Glanzpapier, welcher vor allem die politische Schönwetterlage unseres Kantons widerspiegelt. Er zeigt uns auf, was alles getan wurde und weist wenig von dem auf, was nicht getan wurde. Zudem fehlen die schon wiederholt geforderten Informationen über die Behandlung der parlamentarischen Vorstösse.

Die Staatsrechnung 2011 kann auf den ersten Blick als sehr gut bewertet werden. Dies leider nicht dank unseren Bemühungen, sondern dank unseren willigen Steuerzahlerinnen und Steuerzahler. Obwohl der Staatsrat die Kosten im Rahmen des Budgets im Griff hatte, nahm gegenüber der Rechnung 2010 der Aufwand unkontrolliert um 9,4% weiterhin massiv zu. Hier fordern wir analog der Finanzkommission den Staatsrat auf, dass Budgetkreditsaldi zukünftig nicht mehr für Leistungen eingesetzt werden, die im Voranschlag nicht vorgesehen waren.

Selbst die Finanzkommission war in ihrem Bericht der Ansicht, dass der Staat restriktiver sein muss, was den Ausbau der bestehenden Leistungen und die Schaffung neuer Leistungen anbelangt. Einmal mehr stellen wir unmissverständlich fest, dass der Aufwand massiv stärker steigt als der Ertrag. Die entsprechenden mittel- und langfristigen Folgen zeigt uns die integrierte Mehrjahresplanung 2012-2015 beschönigt auf. Und trotzdem zeigt sie auf, dass wir eine Entwicklung haben, die besorgniserregend sein wird. Nachhaltig gesunde öffentliche Finanzen sind nicht das Resultat von glücklichen Zufällen, sondern sind das Ergebnis von gelebter Weitsicht, gesundem Menschenverstand und ausgeprägtem Verantwortungsbewusstsein.

Seien wir uns alle bewusst, in guten Zeiten gezielt sparen, tut weniger weh, als in schwierigen Zeiten, schmerzhaft Sparprogramme aufgezwungen einzuleiten.

Nehmen wir die vorliegende Rechnung 2011 in diesem Sinne kritisch zur Kenntnis, ziehen wir daraus die notwendigen Lehren und vor allem die unumgänglichen Konsequenzen.

In der Überzeugung, dass die Rechnung 2011 als solches als sehr gut bewertet werden kann, im Wissen, dass die Fehlentwicklung im Aufwand 2011 nicht mehr rückgängig gemacht werden kann, da leider das Geld schon ausgegeben wurde, aber in der Hoffnung, dass wir alle, Regierung und Parlament, unsere finanzpolitischen Sorgen teilen, ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Un qualificatif, il ne restera, à n'en pas douter, au terme de la semaine parlementaire qui débute, qu'un seul qualificatif dont parer les comptes 2011 de l'Etat du Valais. Rendons à César ce qui appartient au père présumé de Brutus. «Excellents», puisque c'est de ce qualificatif dont on parle, qui est celui choisi par la commission des finances elle-même.

En fait, tout est dit puisque, même en main de représentants de partis politiques majoritaires ni dans cette salle ni au Gouvernement, la commission des finances ne peut que constater l'excellence des comptes présentés par le Conseil d'Etat.

Les députés DC du Bas s'associent pleinement à cette analyse et font leurs remarques et conclusions de la commission des finances.

Ils en profitent pour saluer et remercier tous ceux grâce à qui un tel résultat a été possible par la maîtrise au quotidien du budget voté par le Grand Conseil. Merci donc à vous, Monsieur le conseiller d'Etat et vice-président du Gouvernement Maurice Tornay.

Merci à chacun de vos collègues et collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble de la fonction publique.

Une fois n'est pas coutume, les députés DC du Bas ne répéteront pas une nouvelle fois les chiffres-clés que chacun connaît et qui font que le double frein est respecté, que la marge d'autofinancement, retravaillée, a aussi fière allure que celle des années précédentes et que le niveau des investissements nets reste tout à fait comparable aux années records.

Le groupe PDCB vous propose une autre lecture des comptes, de nature à influencer les futures prises de position du Grand Conseil.

Puisque, malgré le contexte défavorable, les recettes fiscales ont progressé pour dépasser le milliard et 200 millions, nous avons cherché à savoir comment l'Etat dépensait chacun des billets de 100 francs qui lui étaient ainsi notamment confiés par les contribuables.

Eh bien!, par secteurs d'activité, nous pouvons constater que, sur 100 francs:

- 25 fr. 30 sont consacrés à l'enseignement et à la formation
- 19 francs à la prévoyance sociale
- 13 fr. 50 au trafic
- 12 fr. 50 à la santé
- 10 francs à l'économie publique
- 8 francs à la sécurité publique
- 5 fr. 50 à l'administration générale
- 3 fr. 50 à l'environnement
- 2 francs à la culture et aux loisirs.

Si vous avez fait le compte avec nous, il reste moins d'un franc pour les finances.

A chacun ses priorités certes, mais il fallait bien avoir conscience de cette répartition, pas tellement pour modifier un équilibre somme toute bien établi, mais notamment à l'heure de devoir envisager des économies.

Un seul exemple: économiser 5%, ce qui est considérable en pourcentage, sur l'Administration générale, ce ne serait économiser que 28 centimes sur 100 francs.

Voilà qui mérite la réflexion si l'on veut collaborer efficacement à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

C'est un des objectifs des députés DC du Bas, persuadés que, même si les comptes 2011 sont excellents, les futurs exercices ne mériteront ce qualificatif qu'avec une meilleure maîtrise encore des dépenses de fonctionnement.

L'analyse du bilan de l'Etat au 31 décembre 2011 nous amène, pour terminer, deux réflexions:

La fortune nette est passée, entre le début et la fin de l'exercice, de 480 à 602 francs par habitant. Heureux pays qui peut se vanter d'avoir, en 10 ans, comblé une dette nette de 5'600 francs par habitant pour présenter une fortune nette de 602 francs par habitant. Notre rigueur budgétaire et le double frein ont porté leurs fruits. Voilà qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Nous savons, en effet, que, en maintenant cette rigueur et le double frein, nous pourrions faire face aux défis du futur dans tous les domaines d'activité de l'Etat.

Certes, les chiffres du bilan sont ceux dont nous nous réjouissons, notamment grâce au judicieux plafonnement à 450 millions de la recapitalisation de CPVAL. Dans ce dossier aussi, les bonnes décisions ont été prises, l'argent du contribuable n'a pas disparu dans les méandres de la bourse. Si l'objectif ambitieux d'atteindre avant tout le monde un taux de capitalisation dont nous sommes nombreux à nous interroger d'ailleurs sur la nécessité, si cet objectif disais-je n'a pas été atteint, ce n'est pas la faute du cotisant employeur qui, d'une part, a recapitalisé et, d'autre part, rémunère généreusement le capital placé auprès de lui. Ce n'est pas non plus la faute du cotisant employé qui a accepté sa part de l'effort dans les trois étapes de la transformation de sa caisse. En fait, seul le rendement

boursier, véritable troisième cotisant, manque à l'appel. Dans l'attente de son retour, on doit à nouveau se féliciter de ne pas lui avoir notamment confié les 450 millions.

Avec des quelques remarques, les députés DC du Bas entrent bien évidemment en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Schwarze Zahlen, Lob von allen Seiten und eine volle Schatztruhe! Was will man mehr? Der Kanton Wallis präsentiert für das Jahr 2011, das letzte vor dem neuen Regime der NFA II, eine ausgezeichnete Rechnung, so dass zusätzliche Abschreibungen möglich waren und auch Einlagen in «Fondskässelis».

Und trotzdem: Das Gejammer von zu viel Personal hört nicht auf. Stattdessen sollte einmal betont werden, dass genau dieses Personal mit seinem unermüdlichen Einsatz für dieses Resultat verantwortlich ist. Es gibt immer Zufälligkeiten, die nicht beeinflusst werden können, doch schliesslich steht und fällt der Erfolg einer Verwaltung mit dessen Personal. Die CSPO gratuliert an dieser Stelle dem Staatsrat für seine Bemühungen zur Verbesserung der Arbeits- und Lohnbedingungen seiner Angestellten.

Die Forderungen der Finanzkommission, welchen sich die CSPO grossmehrheitlich anschliessen kann, waren wohl schon lange nicht mehr so moderat. Bedeutend scheinen der CSPO insbesondere die Forderungen an den Gesamtstaatsrat nach einer bedürfnisgerechten Aufteilung der Einnahmen aus der LSVA und auch dass Budgetkreditsaldi nicht für Leistungen gebraucht werden, die im Voranschlag nicht vorgesehen waren, wie zum Beispiel die ausserordentliche Subvention für das IUKB. Dies insbesondere darum, weil bei der Budgetierung Rappenspalterei betrieben wird, die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse alle vom Parlament vorgebrachten Budgetanträge bereits zum Voraus zum Scheitern verurteilt, um dann – wenn das Resultat bekannt ist – mit Sondermassnahmen den Ertragsüberschuss zu reduzieren. Die CSPO ist der Ansicht, dass die vorhandenen Mittel in konkrete Projekte investiert werden sollten, die heute bekannt und notwendig sind, statt Gelder in Fonds zu parkieren, für deren Verwendung noch nicht einmal die Kriterien der Herausnahme bekannt sind. Wir wiederholen uns und halten trotzdem fest: Es gibt genug Projekte und Herausforderungen, die der Erfüllung harren und zusätzliche Ressourcen gut gebrauchen könnten, wie zum Beispiel das Grundbuch 2020, Projekte im Bereich der erneuerbaren Energien, Projekte zur Förderung der Zweisprachigkeit, die dezentrale Besiedlung, die Grundversorgung für alle, nicht nur im öffentlichen Verkehr, in der Telekommunikation, in der Medizin sondern auch in der Schulbildung. Gleichzeitig geht aus dem Bericht der Finanzkommission hervor, dass Projekte aus dem Vorfinanzierungsfonds gefallen sind, weil sie nicht innerhalb von drei Jahren realisiert wurden. Das ist schade, weil damit andere Projekte blockiert wurden, die ja auch zur Sicherung von Arbeitsplätzen notwendig gewesen wären.

Die Bevölkerung im Kanton Wallis wächst. Damit wächst auch die Zahl der Steuerpflichtigen, was sehr erfreulich ist. Trotzdem stellt sich die CSPO die Frage, ob bezüglich der Pauschalsteuer nicht Anpassungen erforderlich wären und zwar bezüglich des Minimaleinkommens. Diesbezüglich erwarten wir vom Staatsrat eine klare Positionierung.

Die Dienststelle für Gesundheitswesen war in der Rubrik ausserkantonale Hospitalisierungen unter dem Budget. Es zeigte sich jedoch, dass viel mehr Gesuche abgelehnt wurden. Die Frage nach dem Warum wurde im Bericht der Finanzkommission nicht beantwortet. In der Frage der Subventionierung der Krankenkassenprämien hat sich gezeigt, dass die Forderungen der CSPO mehr als berechtigt sind, dass das System überdacht werden muss, ansonsten es nicht mehr finanzierbar sein wird. Gleichzeitig steigende Subventionen für die KWRO und andererseits private Ambulanzbetriebe, die in der Luft hängen, weil in der Frage der Betriebsbewilligungen die Entscheide auf sich warten

lassen. Wo führt das hin? Die medizinische Grundversorgung verlangt nach mehreren Playern, auch in den Berg- und Randregionen, will man eine Zweiklassengesellschaft vermeiden.

Mit Erstaunen stellte die CSPO fest, dass sich mehrere Departemente mit der Informatik schwer tun. Die Fiko stellte mehrere Forderungen auf. Entscheidend ist, dass eine funktionierende Informatik zu mehr Handlungsspielraum und mehr Effizienz führt. Warum sich dessen Umsetzung so erschwert, ist nicht nachvollziehbar. Wenn das DEKS auf der Strategie von 1999 stehen blieb, stellen wir uns schon gewisse Fragen.

Auch zu der Finanzierung der Sportzentren, welche nach wie vor angespannt ist, stellen sich Fragen. Erlass der IHG-Darlehen gegen Subventionierung des Betriebs? Diese Gleichung wird nicht aufgehen, zumal mit dem neuen Sportgesetz eine neue Grundlage für eine weitergehende Subventionierung geschaffen wird. Die CSPO verlangt vom Staatsrat in dieser Frage eine klare Strategie. Wenn die Sportzentren wichtig und gewollt sind, dann soll sich der Staat auch entsprechend engagieren. Alles andere ist Augenwischerei.

Die ausserkantonalen Platzierungen kosten den Staat viel Geld bezüglich der sozialpädagogischen Einrichtungen. Trotzdem geht es im Oberwallis nicht vorwärts. Da die Gemeinden des Ober- und Unterwallis infolge der fehlenden Plätze im Oberwallis ungleich behandelt werden, wird die CSPO hier ein Postulat hinterlegen.

Mit einigem Erstaunen hat die CSPO zur Kenntnis genommen, dass im Amt für Nationalstrassen per 31. Dezember 2011 gegenüber dem Voranschlag 8,5 Stellen nicht besetzt waren. Die Fertigstellung der A9 im Oberwallis genießt höchste Priorität und die CSPO fragt sich ernsthaft, ob die Eröffnung per 2019 tatsächlich geschafft wird. Denn wenn neben technischen und Verfahrensproblemen auch noch personelle kommen, dann scheinen uns die Befürchtungen gerechtfertigt. Hinzu kommt, dass die Stelle des Chefs des Amtes für Nationalstrassen im Amtsblatt vom 8. Juni 2012 erneuert ausgeschrieben wurde. Die CSPO fordert den Staatsrat auf, alle Anstrengungen zu unternehmen, damit 2019 zum Jubeljahr wird.

Betreffend den Jahresbericht erlauben wir uns nur zwei, drei Bemerkungen. Im Februar 2011 hat der Staatsrat das Konzept zur Interessenvertretung des Kantons auf Bundesebene angenommen. Die Wichtigkeit dieses Dossiers braucht hier nicht betont zu werden. Die CSPO vermisst im Jahresbericht des Staatsrates Angaben über dessen Umsetzung, bzw. über dessen erfolgreiche Umsetzung.

Das Jahr 2011 wird als Jahr der Arbeitsgruppen in der Energie, im Tourismus und im Spitalbereich in die Annalen eingehen. Bis auf den Tourismus haben wir heute noch keine Nägel mit Köpfen gemacht.

Aus dem Jahresbericht erhellt weiter, dass wenig Projekte zur Förderung der Zweisprachigkeit – obwohl der Staatsrat dies zum Legislaturziel formuliert hat – aufgeführt sind. Das ist schade. Die CSPO hofft, dass in der Umsetzung des von ihr hinterlegten und vom Parlament überwiesenen Postulats mehr Schwung in die Sprache kommt.

Abschliessend erlauben wir uns eine Bemerkung. Wir haben mit Genugtuung zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat für die Vertretung der Frauen in den administrativen Kommissionen für die nächste Legislatur 31% anstrebt und den Erneuerungsprozess rechtzeitig, nämlich schon 2011 lanciert hat. Damit dieser Entscheid kein reines Lippenbekenntnis bleibt, braucht es auch mutige Entscheide in der richtigen Minute.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je me limiterai ici à quelques commentaires sur les comptes de l'Etat et puis je laisserai le soin à mon collègue Guillaume Vanay de dire quelques mots ensuite au sujet du rapport de gestion du Conseil d'Etat.

Au sujet des comptes, évidemment que ceux-ci sont bons, excellents même si on tient compte du fait que, sur la base des données retravaillées par la commission des finances, l'excédent de revenus dégagés par ces comptes s'élève non pas simplement à 6,9 millions mais à plus de 209 millions. Alors, bien sûr, cet excellent résultat est dû en partie à la conjoncture, il est dû aussi à l'arrivée de nouveaux contribuables, il est dû aussi aux efforts de gestion qui sont faits à tous les niveaux au sein de l'Etat, qui ne sont pas toujours suffisants mais qui sont quand même réels.

Ce que j'aimerais dire, c'est que la différence (sur laquelle notre collègue de l'ADG a lourdement insisté tout à l'heure) entre la perte qui avait été budgétisée et cet excellent résultat, ce n'est pas une catastrophe. Nous y voyons, pour notre part, d'abord la démonstration de la justesse de la politique de baisse d'impôts qui a été conduite depuis plusieurs années déjà ici en Valais et nous y voyons aussi le résultat d'une politique prévoyante qui est concrétisée par ce double frein aux dépenses et à l'endettement, qui gêne tellement ceux qui veulent dépenser plus qu'ils n'ont finalement (si j'ose dire) dans le porte-monnaie.

Nous nous associons bien entendu à toutes les remarques et autres demandes qui ont été faites par la commission des finances.

J'aimerais quand même aborder juste quelques points en ce qui concerne l'avenir, quelques points qui correspondent à quelques soucis aussi à la veille de temps dont nous savons qu'ils s'annoncent plus difficiles que ces dernières années.

Une inquiétude d'abord liée à ce constat qui revient chaque année d'une augmentation constante des charges de fonctionnement de l'Etat et plus particulièrement des charges de personnel. Donc, cela est évidemment un appel à une maîtrise constante de ce type de charges.

Ensuite, la caisse de pension de l'Etat du Valais, la CPVAL, et sa recapitalisation. Ce processus, qui a coûté extrêmement cher, a été possible entre autres (il faut quand même le rappeler) grâce à un effort considérable de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables de ce canton. Et on doit quand même constater que nous avons là encore, malgré ces efforts considérables, une bombe à retardement qui devra peut-être un jour nous amener à poser des questions plus dérangeantes, si j'ose dire, au sujet cette fois-ci peut-être pas simplement de l'effort des contribuables mais aussi des prestations.

C'est la raison pour laquelle, à certains égards, ces comptes dégagent une fortune pour les Valaisans mais, quand on tient compte de ces efforts, on constate, et la commission des finances le relève opportunément, qu'en réalité on aboutit à une dette nette de plus de 2'600 francs par habitant.

J'aimerais encore dire quelques mots sur ce système des enveloppes budgétaires allouées aux départements. La commission des finances, et nous nous associons à cette remarque, a relevé l'effet pervers de ce système qui aboutit à une sorte de fatalité des dépenses. Nous soutenons la demande de la commission des finances tendant à ce que les reliquats qui ne sont pas utilisés pour des prestations pas prévues au budget ne puissent pas être dépensés comme ils l'ont été au cours de l'exercice précédent.

La médecine pénitentiaire: la commission des finances demande de budgétiser correctement ses coûts. Il faudrait peut-être aussi revoir le standard des prestations parce qu'on sait très bien, on connaît la composition de la population de nos prisons. Il y a des gens qui viennent de l'autre bout du monde et qui bénéficient quand ils sont en prison chez nous de standards qui sont infiniment plus élevés que tout ce qu'ils pourraient espérer dans leur pays (il y en a qui se font refaire les dents pratiquement). Cela coûte extrêmement cher, il faudrait peut-être se poser quelques questions à ce sujet.

Pour terminer, j'aimerais dire que nous, groupe UDC, nous nous associons aux demandes de la commission des finances tendant à ce que tout soit entrepris au niveau du Conseil d'Etat et plus particulièrement du département concerné pour que le délai fin 2019 pour l'ouverture complète de l'autoroute jusque dans le Haut-Valais soit tenu.

Mais toutes ces remarques ne doivent pas évidemment nous faire oublier les résultats excellents auxquels aboutissent ces comptes et nous entrons bien entendu en matière.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Nachdem wir nun alle Sprecher der Fraktionen gehört haben, erteile ich das Wort an Herrn Grossrat (Suppl.) Guillaume Vanay für eine persönliche Wortmeldung.

M. le député (suppl.) Guillaume Vanay, UDC:

On dit parfois que les années se suivent et se ressemblent. Le rapport du Conseil d'Etat ne déroge malheureusement pas à la règle. Nous avons déjà parlé une fois de «prospectus touristique» pour qualifier cette brochure en papier glacé avec ses photos qui détonnent par rapport à la grisaille des documents dont nous avons l'habitude. Mais, justement, derrière cet aspect un peu clinquant, qui ressemble plus à un document de propagande qu'à un document de travail parlementaire, on peine à voir son utilité, justement, pour notre travail.

Je prendrai un exemple sans surprise dans le domaine de la sécurité.

En page 28 de ce rapport, on ne trouve qu'un seul point concernant le domaine de la sécurité. Il concerne le réseau de communication intégré POLYCOM. C'est évidemment très intéressant et important, mais est-ce le seul sujet qui nous intéresse, qui intéresse les Valaisans, dans l'activité du Gouvernement en 2011 dans le domaine de la sécurité?

Qu'en est-il, par exemple, d'un sujet qui nous interpelle particulièrement pour l'avoir suivi depuis son début et qui concerne un projet lié à la sécurité dans le Chablais et la région de Martigny? Nous qui sommes intervenus plusieurs fois sur ce sujet, on nous permettra de nous étonner du silence de ce rapport sur cette question. En effet, le Chablais demeure une région particulièrement affectée par l'insécurité. Les faits divers ne manquent pas. Les criminels ne chôment pas non plus, particulièrement ceux que la «passoire» de Schengen nous amène de l'étranger. Tout dernièrement, de nouveaux cambriolages ont à nouveau fait parler d'eux et, fait nouveau, les enfants deviennent maintenant de nouvelles cibles pour des personnes malsaines, méprisantes, innommables. L'exaspération monte chez nos concitoyens, qui attendent toujours les mesures qui, nous en sommes convaincus, permettront de remédier efficacement à cette situation intolérable.

Puisque le Conseil d'Etat n'en parle pas dans son rapport, le groupe UDC déposera une question écrite pour connaître l'état d'avancement et la mise en œuvre des différentes mesures proposées par le groupe de travail qui avait été mis en place, car les Valaisans ont besoin de concret et pas seulement de belles brochures en papier glacé.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Le compte 2011 peut être qualifié d'excellent, cette phrase que vous retrouvez en page 30 de notre rapport qualifie l'énième compte positif de suite du canton du Valais.

Ce compte respecte l'article constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement, comme plusieurs chefs de groupe l'ont fait remarquer tout à l'heure.

Les bons résultats financiers, qui bouclent avec un bénéfice de 6,9 millions, cela en tenant compte des amortissements supplémentaires de 118,1 millions, de l'attribution de 49 millions au fonds des infrastructures du 21^e siècle et de l'attribution de 30 millions au fonds

des caisses de pension, réjouissent la commission des finances. Ces résultats encourageants sont dus notamment à une conjoncture favorable en Valais. Ils sont dus aussi à une augmentation des contribuables et à la maîtrise des charges d'exploitation du Conseil d'Etat en adéquation avec les prévisions budgétaires.

Il est à relever que, malgré cette maîtrise, les charges de fonctionnement augmentent plus rapidement que les revenus: 9,4% pour les charges et 5,8% pour les revenus.

La marge d'autofinancement du canton du Valais se monte à 268,7 millions alors que le canton a investi à hauteur de 228 millions.

Les investissements bruts restent bien au-dessus de la moyenne décennale avec 307,7 millions.

La commission des finances salue la démarche du Conseil d'Etat qui a été de maintenir les investissements à de hauts niveaux encore cette année.

A lire ces chiffres positifs à tous les niveaux, je ne peux faire d'autres réflexions que: heureux Valais qui, avec un excédent de financement de 40,7 millions, peut continuer à investir et à aider en cela l'économie valaisanne. Espérons que cela puisse perdurer de nombreuses années encore. Lorsque nous entendons chaque jour les difficultés financières des Etats qui nous entourent, mis à part l'Allemagne, il faut s'attendre à ce que ces prochaines années soient plus difficiles. La planification intégrée pluriannuelle 2012-2015 du Conseil d'Etat a d'ailleurs intégré un programme de maîtrise des dépenses. Preuve que le Conseil d'Etat s'attend à des années moins fastes.

Je voudrais aborder maintenant le bilan et plus particulièrement la fortune qui s'élève, au 31 décembre 2011, à 1,338 milliard. Cette fortune, comme vous l'avez lu dans notre rapport, est, depuis le 1^{er} janvier 2012, de 72,72 millions. Cette fortune, beaucoup de cantons nous l'envient car, malgré les différentes dotations, recapitalisations et amortissements de prêts, le canton du Valais a pu faire sans devoir passer par l'emprunt et cela est un bien pour les générations futures.

Seule petite ombre au tableau concernant l'aspect purement financier de ce compte est le sentiment que la commission des finances a ressenti en analysant certaines dépenses du Conseil d'Etat. Dans le système des enveloppes budgétaires allouées aux différents départements, la commission des finances a l'étrange impression que les départements ont trouvé à la dernière minute des actions importantes pour dépenser des reliquats budgétaires. Le Conseil d'Etat est dans son droit quand il le fait mais la commission des finances trouve peu judicieux d'utiliser des reliquats budgétaires pour des prestations non prévues au budget, même si celles-ci sont ciblées et d'importance pour le Conseil d'Etat.

La commission des finances a fait des propositions d'amélioration à divers niveaux et vous retrouvez le condensé de ses propositions en pages 30 et 31 de son rapport. Permettez-moi d'en développer une ou deux qui ont suscité d'excellents débats dans la commission des finances.

La première est l'affectation des fonds RPLLa commission des finances revient régulièrement dans ses rapports sur l'affectation de ces fonds. C'est pourquoi en cette année où le Parlement devra redéfinir ses priorités sur ce fonds, la commission des finances demande au Conseil d'Etat de réétudier la répartition de ces fonds en tenant compte des besoins avérés des services. Ces fonds doivent être répartis de façon à ce qu'ils soient utilisés par des services qui en font usage. Il est regrettable que des fonds attribués ne soient pas utilisés par certains services et reviennent dans le ménage commun alors que d'autres services auraient de plus grands besoins que le montant alloué au budget.

La deuxième est les conséquences de l'ordonnance concernant la fixation du caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune. Lors de notre séminaire à Ausserberg, le chef du département nous a fait part du peu d'entreprises qui étaient concernées par cette deuxième réforme de l'imposition des entreprises. Il nous a aussi assurés que le montant global de cette réforme pour le Valais était peu important. Une analyse paraît malgré tout utile pour que le Parlement soit rassuré quant aux conséquences de cette ordonnance.

Pour les autres éléments qui concernent les départements, je remercie l'ensemble des groupes politiques pour leurs réactions et leurs questions pertinentes qui permettent à la commission des finances de préparer les prochaines échéances.

S'il y a lieu, je reviendrai au moment de la discussion de détail et du débat final.

J'ai entendu la proposition du groupe DC du Centre. La commission des finances essaiera de faire de nouvelles propositions en ce qui concerne l'analyse des charges.

Pour terminer, la commission des finances tient à remercier l'ensemble des groupes politiques qui entrent en matière sur les comptes 2011.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous voilà depuis une heure dans le débat d'entrée en matière du compte 2011 et j'aimerais, au nom du Gouvernement, apporter quelques éléments essentiels de réponse sur les grands axes liés au compte, laissant bien entendu pour les discussions de détail, département par département, les réponses qui vous seront données par le Conseil d'Etat *in corpore* devant vous ce matin.

Quelques éléments méritent d'être mis en exergue dans le cadre de cette entrée en matière et qui me permettront de répondre à l'ensemble des intervenants, je l'espère, en commençant bien sûr par rappeler que le Gouvernement, dans le cadre du budget de l'année 2011 mais aussi aujourd'hui de la présentation du compte de l'année 2011, entend mener une politique qui est axée sur l'avenir, et je reprendrai ici d'entrée les propos du député Louis Ursprung, pour dire avec une vue à long terme. Nous avons-là quelques éléments qui le démontrent et quelques éléments bénéfiques qui, clairement, nous permettent de dire que nos comptes également comme notre gestion sur l'ensemble de l'année, pas forcément goûtée, me semble-t-il, à travers ce que vous avez un peu de manière méprisante qualifié de «prospectus touristique», mais néanmoins nous avons la conviction que nous réalisons une action gouvernementale qui est axée sur l'avenir, et cela dans quelques éléments que je voudrais vous donner ici.

Nous avons carrément, dans le cadre de cette approche, maintenu un très haut niveau d'investissements. Cela a été souligné ici par plusieurs intervenants. Ceux qui ont lu les chiffres, on peut les lire de différentes façon, Monsieur le député German Eyer, c'est vrai, vous avez insisté sur ce qui n'avait pas été dépensé, mais beaucoup d'intervenants ont remarqué ce haut niveau, moins de 10 millions nets que l'année précédente qui était un immense record en 2010, donc de réaliser, dans des situations difficiles, avec les oppositions, avec les diverses démarches liées aux marchés publics et autres, un tel niveau d'investissements nets est un engagement de tous les jours de la part du Gouvernement.

Nous voulons aussi dire, dans le cadre de cette approche, que nous avons toujours soutenu un niveau d'infrastructures et un maintien d'amélioration des infrastructures à travers justement ce niveau d'investissements qui est élevé.

Et puis, nous avons, dans le cadre de cette démarche et dans le cadre de notre volonté d'axer l'ensemble de l'action gouvernementale, y compris et de manière responsable vis-à-vis des générations futures, créé, et ceci a été cité par un connaisseur, l'ancien président de la commission des finances, soit les moyens que nous avons. Faire de l'épargne pour les générations futures, c'est vrai que ce n'est pas forcément le propre d'un Gouvernement. La plupart du temps, lorsqu'un Gouvernement a de l'argent, il le dépense. Eh bien!, votre Gouvernement le fait bien sûr, nous dépensons, il est nécessaire de soutenir l'économie mais nous voyons aussi, dans notre action, la nécessité d'axer notre vision sur le futur et nous avons 45 millions de préfinancement d'investissements. Lorsque nous aurons moins de moyens, nous allons bien sûr consommer ces 45 millions. Nous avons 360 millions pour les fonds d'infrastructures du 21^e siècle et nous avons 10,6 millions pour la RPLC'est le troisième point que je voulais faire valoir dans le cadre de cette entrée en matière qui

démontre que nous n'avons pas une vision qui s'arrête à la fin de la planification intégrée pluriannuelle mais que nous pourrions faire face à ces investissements et à ces occasions que le Gouvernement a su saisir et a su provoquer, par exemple, en invitant l'EPFL à investir dans notre canton, avec bien sûr l'invitation en parallèle au canton faite d'être coinvestisseur. Eh bien!, oui, nous avons cette volonté qui démontre aujourd'hui que nous regardons plus loin qu'un compte annuel, plus loin qu'une planification intégrée pluriannuelle.

Il y a un quatrième point important, de peu d'effets financiers c'est vrai, mais nous faisons des amortissements comptables supplémentaires. Eh bien!, c'est pour nous permettre de faire face, cas échéant, dans les années qui viennent à la règle du frein aux dépenses et, puisque vous savez que nous avons encore la règle du frein à l'endettement, d'anticiper ces amortissements comptables, et aujourd'hui en les doublant avec des amortissements extraordinaires, cela nous permet une quatrième fois d'avoir une vision un peu plus loin que le bouclage du compte, que la période administrative et cela bien sûr nous réjouit.

Nous voudrions aussi dire que l'ensemble de cette problématique que l'on voit au niveau international, où nous voyons des conflits naître toujours plus fort au niveau européen entre, d'un côté, ceux qui prétendent que la rigueur est la solution aux problèmes économiques que rencontre l'Europe et, de l'autre côté, ceux qui disent qu'en réalité il faut aller vers de la croissance pour sortir des difficultés actuelles de l'Europe, Eh bien!, nous, nous savons allier et la rigueur et la croissance. Nous savons finalement résoudre cet équilibre que, quotidiennement, on doit chercher, c'est vrai, comme je l'ai entendu de la part du député Nicolas Voide: chaque jour, nous devons le chercher, cet équilibre, mais nous avons trouvé la solution de cette difficile équation, soit d'un côté la rigueur et de l'autre la croissance sur laquelle vous le savez de nombreux pays européens s'accrochent ou se crochent aujourd'hui.

Je voudrais aussi, dans le cadre de ces remarques générales sur l'entrée en matière, commencer par vous remercier tous. Vous avez quasiment tous repris le terme de la commission des finances et le «la» donné par la commission des finances qui a qualifié ce compte d'excellent. Nous nous en réjouissons bien entendu et vous remercions, à travers cette qualification, de reconnaître aussi notre action gouvernementale qui se traduit par des éléments très concrets. Monsieur le député (suppl.) Guillaume Vanay, pour nous, la concrétisation d'un certain nombre d'actions, c'est à travers les comptes que nous vous la donnons aujourd'hui.

J'aimerais aussi dire que, dans le cadre de cette entrée en matière, le député Beat Rieder a vraiment démontré la philosophie politique que l'on peut avoir dans ce canton et les sensibilités, d'un côté, en disant que les évolutions dans le domaine de la santé et du social étaient, à ses yeux, trop importantes par rapport à ce que nous faisons, de l'autre côté, au niveau de l'économie et des transports. Ce sont des faits effectivement. Il est dur parfois de lutter contre des approches de ce type-là, sachant l'influence du droit fédéral notamment dans les matières que vous avez citées au niveau santé et au niveau social. Ce n'est pas nous qui définissons quels sont les taux de prestations complémentaires et quels sont les critères que l'on doit retenir pour les verser, pas plus que c'est nous qui décidons du financement hospitalier, mais c'est nous qui devons l'appliquer. Mais, il y a une vraie philosophie de vie et nous apporterons beaucoup d'attention bien sûr pour éviter que l'accroissement dans ces domaines-là prenne tous les moyens, serait-ce un jour peut-être au détriment de la formation alors que chacun sait que c'est l'essentiel très probablement dans une action publique.

Merci aussi d'avoir soutenu dans votre approche la nouvelle révision de la loi fiscale. Effectivement, nous pensons que celle-ci est modérée et que nous pouvons avancer dans ce domaine.

La députée Laetitia Massy nous dit que l'on peut envisager le futur avec sérénité. C'est vrai, nous avons quelques réserves, nous avons quelques moyens, nous avons de l'épargne, comme l'a dit le député Louis Ursprung. Nous avons la conviction que c'est

épargner lors de ces bonnes années que nous vivons – ce que nous sommes en train de faire. Doter de 300 millions pour les infrastructures du 21^e siècle ce fonds, doter de 45 et quelques millions les préfinancements étatiques, eh bien!, ce sont des moyens aujourd'hui réalisés dans les bonnes années d'épargne en vue de la consommation de cette épargne dans les années plus difficiles. Nous pensons réellement à travers cette politique-là mener une politique économique anticyclique, dont on sait qu'elle est magnifiquement étayée dans les livres mais très difficile à réaliser dans la réalité.

C'est vrai que la BNS, mais c'est seulement à partir de 2012, nous donnera une recette moins grande. Nous avons budgétisé 65 millions en 2011 et nous avons reçu ces 65 millions. C'est en 2012 que nous aurons les premières difficultés avec le montant de 26 millions, assuré dans une convention semble-t-il pour la période 2012-2015.

Et puis, la présentation des impôts sous forme de tableau, ce sont des éléments opérationnels. Je pense qu'il n'y a pas de difficulté à pouvoir répondre positivement à cette demande et à faire en sorte que la commission des finances notamment la relaye dans le cadre de ses travaux.

C'est vrai, Monsieur le député German Eyer, qu'on est toujours plus juste dans les prévisions lorsqu'on fait le constat après avoir la réalité sous les yeux. Le double frein aux dépenses et à l'endettement, qui est chez vous un thème récurrent, a porté beaucoup de fruits et beaucoup de fruits extrêmement positifs. Aurait-il été possible d'assainir les caisses de pension sans s'endetter? Il y a moins de trois semaines, tous les cantons romands étaient réunis ici pour discuter entre autres de cette problématique. Le canton du Valais est le seul à avoir fait le pas de l'objectif de 80% dans la dernière révision de la CPVAL alors que nous avons un délai bien plus long qui est accepté par le droit fédéral. Eh bien!, si nous avons pu le faire, c'est justement parce que nous ne nous sommes pas permis, Gouvernement actuel et Gouvernement précédent, de tout dépenser lorsque l'on avait l'argent. Il y a des nécessités de répartir nos moyens sur les diverses années et ces fonds sont pour nous d'une très grande importance et nous permettront d'équilibrer une activité étatique. Il sera fort bien venu à un moment donné d'injecter dans l'économie, des travaux publics, des travaux étatiques, et nous aurons les moyens de le faire lorsque l'économie, elle, sera plutôt dans une courbe un peu moins favorable que celle que nous avons aujourd'hui. Donc, le frein aux dépenses et à l'endettement, bien sûr que c'est rigoureux, pour nous-mêmes au Gouvernement où nous avons parfois envie non pas de le jeter par-dessus les épaules parce qu'on sait les effets bénéfiques de ce frein aux dépenses et à l'endettement, mais nous avons la conviction bien sûr que les fruits aux dépenses et à l'endettement sont bien plus profitables que les difficultés que nous rencontrons. C'est pour cela que nous militons bien sûr pour le maintien de cet outil de gestion absolument remarquable.

Pour l'impôt confiscatoire et la charge confiscatoire, j'ai aussi entendu la commission des finances, par son président dans son dernier propos, mais vous-même aussi, Monsieur le député German Eyer, sur cette notion-là. Nous avons fait une première étude préalable qui démontre qu'il n'y a aucun cas en Valais où une personne physique, actionnaire d'une société anonyme, aurait bénéficié à la suite d'une distribution massive de cette société de la mise en œuvre de l'impôt confiscatoire prévu dans une ordonnance. Nous poursuivrons avec attention dans ce domaine parce que ce serait un effet indirect non voulu et nous ferons tout pour que cela ne se passe pas dans notre canton.

Vous avez aussi dit que nos recettes fiscales avaient été budgétisées avec trop de prudence. Je remercie ceux qui ont dit que nous essayons depuis trois ans de faire en sorte que notre matelas de sécurité se réduise, mais 8 millions d'impôts anticipés en plus que prévus. Nous nous refusons au Gouvernement – c'est une discussion de ces temps-ci, de ces mois-ci et de ce trimestre-ci au Gouvernement –, lorsque la Confédération nous donne un montant de recettes pour l'année 2013, que ce soit dans la RPT, dans la RPLP, dans l'impôt anticipé ou dans l'impôt fédéral direct, est-ce que nous nous autorisons à corriger les chiffres que la Confédération nous donne? Le Gouvernement répond non. Eh bien!, même dans des transmissions d'informations de ce type-là, nous avons bien plus de recettes que

celles budgétisées. Et puis chez nous, bien sûr, au niveau de l'impôt sur le revenu, nous avons ces surprises qui sont venues, pas toutes du reste de ces impôts directs puisque, sur 80 millions, globalement, il y a la part qui vient de la Confédération et puis il y a cette part de 31,5 millions, Mesdames et Messieurs les députés, sous la rubrique 40 des impôts, donc 31,5 millions viennent de recettes de droits de mutations au registre foncier que nul ne pouvait prévoir. Alors, lorsque l'on parle de recettes qui ne sont pas suffisamment budgétisées, d'accord, mais faisons une analyse suffisamment profonde pour que l'on ne mette pas l'ensemble de l'excédent dans une approche insuffisamment précise.

C'est vrai – pour relever aussi l'une ou l'autre des interventions – que si nous dépensons et si nous l'avons fait de manière probablement généreuse pendant dix ans en apportant souvent des réponses positives à certaines demandes, eh bien!, nous constatons nous aussi au Gouvernement que ces demandes viennent souvent de votre salle et c'est souvent en réponse, je pense à deux lois très précises dans mon esprit actuellement, où au Gouvernement nous avons dit: c'est pour répondre à une motion du Parlement que nous allons vers le Parlement avec ces lois. Ce n'était pas une profonde conviction du Gouvernement. Oui, il y a cet appel à entendre que c'est aussi en réponse aux interventions du Grand Conseil que nous avons un certain nombre de dépenses qui, dans ce canton, augmentent.

Merci au député Nicolas Voide d'avoir travaillé d'une manière différente la lecture de ces comptes. Nous avons eu un petit émoi au Gouvernement parce que, en faisant l'addition, on est arrivé à 103% mais, en réalité, c'est quelqu'un qui avait compris 16 au lieu de 13. Donc, nous vous donnons quittance. Effectivement, on arrive quasiment à 100% avec cette approche. Ce qui est intéressant, c'est surtout l'analyse que vous faites en conclusion: économiser 10% de 1%, ça ne fera jamais plus qu'économiser 2% de 40%. C'est un élément effectivement essentiel dans les actions, tout en relevant que vous avez dit que personne n'avait envie d'aller commencer à enlever dans l'enseignement ou la prévoyance un certain nombre de moyens. Mais je peux continuer: qui a envie d'aller enlever dans le trafic (troisième position), dans la santé (quatrième position), dans l'économie, dans la sécurité? Personne. Nous avons donc un ensemble équilibré d'actions et cela nous permettra bien sûr de faire en sorte que nous donnions non pas l'idéal à tout le monde mais satisfaction à la plupart.

La députée Graziella Walker Salzman a remarqué essentiellement que le Gouvernement faisait de l'épargne et, même si vous n'appréciez guère la création de fonds, je répète ici que c'est faire de l'épargne, c'est donc penser aux générations futures et c'est penser à ces années futures plus difficiles. Nous pensons que c'est, pour nous, une action qui est responsable.

Impôts à forfait, réponse oui, nous allons faire en sorte que le trend qui est donné au niveau fédéral soit mis en œuvre dans notre canton, d'une part, c'est nécessaire et puis, d'autre part, nous avons aussi la conviction que c'est équitable et que c'est une source de recettes possible dans notre canton que d'augmenter raisonnablement bien sûr nos impôts à forfait, mais passer de 5 à 7 le coefficient de base, je vous rappelle que c'est 40% d'augmentation.

Avec vous, nous reconnaissons aussi que l'Organisation cantonale valaisanne des secours a des besoins toujours plus importants, c'est sûr, mais il faut aussi ici savoir garder raison. Pour atteindre un certain nombre de critères qui sont donnés et couvrir l'ensemble du pays, c'est-à-dire les dix derniers pour-cent de la population qui vivent parfois dans un fond de vallée, eh bien!, le coût pour couvrir ces dix derniers pour-cent est tout à fait exorbitant. C'est là que nous devons, avec vous, décider si nous voulons donner à l'atteinte de cet objectif pour tout le monde les moyens nécessaires qui eux, de l'autre côté, sont exorbitants.

Nous allons et nous avons la volonté de promouvoir, dans les commissions étatiques, un nombre de postes féminins plus important. Mais, c'est une bataille que nous menons assez régulièrement et que nous avons de la peine à concrétiser parce que les disponibilités ne sont pas toujours présentes.

Quant à la défense de nos intérêts à Berne, j'aimerais ici dire que nous ne recevons de la part de nos neuf élus fédéraux, issus de ce canton, que des remarques positives sur ce que nous avons fait, sur le travail remarquable qui est réalisé par une de nos personnes désignées et en charge des affaires extérieures, et que les fruits bien sûr de ces travaux, qui ont commencé avec la nouvelle période législative fédérale en octobre 2011, ne sont pas aujourd'hui forcément palpables mais, sur la forme et sur la collaboration, nous recevons de grands remerciements de la part de nos élus fédéraux. Et nous avons même eu, de la part des Gouvernements cantonaux latins, des demandes d'informations pour savoir comment il se fait que notre système, peu coûteux, porte de si bons résultats.

Merci aussi au député Jean-Luc Addor qui a dit, je cite, que «ces bons résultats sont dus aussi aux efforts réels de gestion de l'Etat», c'est vrai, nous en faisons, nous faisons des efforts réels de gestion de l'Etat. Et puis, il y aura – c'est un autre aspect, mais celui-là plus axé sur le futur – encore et toujours probablement des approches plus fondamentales en matière de caisse de pension. Vous avez esquissé une piste aujourd'hui. Nous savons que nous avons une caisse de pension qui est capitalisée *grosso modo* à 77% au 31 décembre. J'aimerais ici aussi remercier ceux qui ont signalé combien nous avons été prudents en limitant à 450 millions le montant – le député Nicolas Voide l'a soulevé et un autre intervenant également, sauf erreur le député David Théoduloz.

Voilà pour l'ensemble de ces approches.

J'aimerais dire que nous nous refusons de vivre allègrement dans ce canton. Nous nous refusons de vivre avec imprudence. Nous pensons toujours, comme dans la fable de La Fontaine de «La cigale et la fourmi», que nous ne sommes pas dans des situations où la fable est mauvaise conseillère.

Merci de votre attention et bonne session à chacun.

Der Präsident:

Eintreten ist nicht bestritten.

So können wir, nachdem dann die Lesungen morgen und übermorgen der einzelnen Departemente durchgeführt sind, am Freitag die Schlussdebatte und die Beschlussfassung durchführen.

(Suite de l'examen du compte 2011, *séance du mercredi 13 juin 2012.*)

**2. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT
concernant l'exercice 2011 de la Banque cantonale du Valais
BERICHT DES STAATSRATES
zum Geschäftsjahr 2011 der Walliser Kantonalbank**

Prise de position de la commission de gestion /
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission

Discussion générale:

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du rapport de l'exercice 2011 de la BCVs. Il constate une fois de plus les excellents résultats de la banque, avec notamment 8'000 nouvelles relations d'affaires ainsi qu'un total au bilan et un bénéfice ne méritant que notre admiration. Ces excellents résultats sont rendus possibles grâce à une direction et un conseil d'administration solides et compétents.

Nous nous posons, cependant, quelques questions.

Pourquoi autant de différences de rémunération des dividendes entre l'action au porteur et l'action nominative?

En effet, durant la crise ayant affecté le secteur bancaire, la garantie de l'Etat du Valais a joué un rôle important dans le capital confiance dont jouit la BCVs. Si le maintien de cette garantie ne fait pas l'ombre d'un doute à nos yeux, n'y aurait-il pas lieu de tenir compte de ce paramètre dans la fixation du dividende rémunérant les actions détenues par l'Etat du Valais?

Nous avons aussi constaté que la rémunération de la direction générale semble très élevée. Nous sommes convaincus de l'excellent travail exécuté par celle-ci. Cependant, ces montants sont-ils vraiment justifiés, notamment en comparaison avec les autres banques cantonales?

Le groupe tient à relever encore l'excellente gestion du personnel, puisque nous constatons sur les 20 dernières années une augmentation de 36 emplois seulement, pour arriver actuellement à 507 EPT alors que, dans le même temps, le résultat et le bilan de la banque ont doublé.

Le PDCB félicite le conseil d'administration, la direction, les cadres et tout le personnel qui, chacun à sa place, contribuent au succès de cet édifice.

Merci de votre écoute.

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Ich nehme es vorweg: Die CVPO gratuliert der WKB für ein erneut sehr erfolgreiches Geschäftsjahr und dankt ihr für die Unterstützung der KMU sowie insgesamt für die Verantwortung des privaten Geld- und Banksektors. Damit ist die WKB eine wichtige und sichere Stütze der Walliser Wirtschaft. Eine Stütze, auf die wir nicht verzichten können.

Erlauben Sie mir trotzdem, sehr geehrte Damen und Herren, einige Bemerkungen und Überlegungen anzubringen.

Dabei erwähne ich als erstes die Dividendenpolitik. Die WKB zahlt dem Staat auf seine Namenaktien eine weit geringere Dividende als den Drittpersonen, welche Inhaberaktien besitzen. Für den Staat entspricht dies einer Mindereinnahme von ca. 10 Millionen Franken pro Jahr. Es stellt sich die Frage, inwiefern inskünftig eine Anpassung der Dividenden auch für den Staat angebracht ist.

Folgende Tatsachen bestärken unsere Überlegungen:

- Die WKB geniesst die Staatsgarantie und erzielt daraus gewisse marktwirtschaftliche Vorteile. In vielen anderen Kantonen entschädigt die Kantonalbank den Kanton für die Staatsgarantie. Nicht so im Wallis: Die WKB profitiert von der Staatsgarantie, ohne hierfür dem Kanton eine Prämie zu bezahlen. Dies sollte sich ändern.
- Im Weiteren ist die WKB zu 75% steuerbefreit, was einen weiteren Wettbewerbsvorteil bedeutet.
- Eine weitere Überlegung sind die Löhne der Direktion. Die WKB hat eine Bilanzsumme, die unter dem Durchschnitt der übrigen Schweizerischen Kantonalbanken liegt. Die Löhne der Direktion jedoch liegen weit über dem Durchschnitt der Schweizerischen Kantonalbanken.

Wir bitten den Staatsrat, die hier gemachten Überlegungen bei seinen zukünftigen Entscheidungen gebührend zu berücksichtigen.

Ansonsten hat die CVPO vom Bericht Kenntnis genommen und gratuliert den Verantwortlichen für die gute Arbeit noch einmal.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{ne} la députée (suppl.) Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant l'exercice 2011 de la BCVs.

Nous constatons que le bilan est équilibré et que la BCVs se porte bien. Les chiffres sont en augmentation continue et la garantie de l'Etat n'est pas engagée.

Nous relevons également le rôle moteur que joue la BCVs dans l'économie valaisanne.

Le groupe PLR est satisfait dudit rapport, mais se pose la question du bien-fondé d'une prise de participation auprès d'un ou d'autres instituts financiers dans le domaine de la gestion de fortune sachant que cela sort quelque peu de son core-business.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Namens der Fraktion SP/Linksallianz kann ich mich kurz fassen.

Wir schliessen uns nämlich den Schlussfolgerungen der Geschäftsprüfungskommission zum diesbezüglichen Bericht des Staatsrates an.

Namentlich und das ist auch von verschiedenen Vorrednern gesagt worden, verlangen wir endlich von der Regierung, dass der Kanton an der Dividendenausschüttung gleich partizipiert ist wie die übrigen Aktionäre. Der Staatsrat bemerkt in seinem Bericht, dass die Staatsgarantie des Kantons Wallis eine sehr bedeutende Rolle zur zusätzlichen Verstärkung der Vertrauensbasis der WKB bei der Kundschaft spielt. Diese Staatsgarantie darf auch etwas kosten. Staatsgarantie bedeutet nämlich nicht, in guten Jahren auf eine gerechte Dividendenausschüttung zu verzichten, und in schwierigen Zeiten, die Bank mit öffentlichen Geldern zu stützen. Wie wir es bei der WKB auch schon erlebt haben.

Zudem teilen wir die Einschätzung der GPK, dass der Staatsrat über seine Vertreter im Verwaltungsrat durchaus Einfluss nehmen kann auf die Lohnpolitik der WKB. Wir halten diesbezüglich noch einmal fest, dass die Direktion der WKB rund drei Millionen Franken einkassiert. Im Vergleich dazu liegt das schweizerische Mittel der Direktionen der Kantonalbanken bei 1,4 Millionen Franken. Die Direktion der WKB mag gut sein. Aber gleich mehr als doppelt so gut wie alle anderen scheint uns dennoch fragwürdig. Hier sind endlich Korrekturen einzuleiten.

Im Übrigen stellen wir fest, dass in diesem Saal Abgeordnete sitzen, die gleichzeitig Angestellte der WKB sind. Bei der WKB handelt es sich um eine private Institution nach öffentlichem Recht. Die Oberaufsicht liegt beim Staatsrat respektive beim Grossen Rat. In diesem Zusammenhang fragen wir den Staatsrat an, ob die Tätigkeit als Grossrat und die Tätigkeit als Angestellter der Kantonalbank mit dem Gesetz über die Unvereinbarkeiten kompatibel ist. Oder ob hier der gleiche Massstab wie bei anderen Institutionen nach öffentlichem Recht angesetzt werden müsste.

Besten Dank für die Beantwortung dieser Frage und ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Bertrand Zufferey, PDCC:

Avant de me prononcer sur le rapport du Conseil d'Etat sur l'exercice de la BCVs de l'année 2011, permettez-moi de faire un bref retour vers le passé.

Oui, il me fait grand honneur et grand plaisir de constater que la nouvelle présidente de notre Banque cantonale, après avoir assuré l'intérim de sa fonction présidentielle avec brio, ne fait que confirmer la qualité de son travail et de son engagement. C'est avec une main de fer dans un gant de velours qu'elle sait s'assurer des compétences de ses pairs. C'est pourquoi je conjugue au pluriel mes félicitations à tous les membres du conseil

d'administration, de la direction générale et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la BCVs, notre Banque cantonale.

Chers collègues, je ne vais pas vous faire l'affront de repasser en détail les éléments soulevés dans le rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice écoulé de la BCVs mais il me plaît d'en relever certains.

Les fonds propres de la BCVs frôlent le milliard de francs (946 millions pour être précis) au 31 décembre dernier, ce qui place notre Banque cantonale en parfaite adéquation aux prochains accords de Bâle III entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Malgré un environnement difficile, la banque continue d'assumer de manière plus que satisfaisante la mission conférée par le législateur, notamment en faveur des intérêts généraux du canton et de notre économie. Plus particulièrement, la BCVs a maintenu son engagement de proximité avec ses nombreux points de vente, sans oublier son développement de banque électronique résolument tournée vers l'avenir.

La BCVs a pleinement joué son rôle de banque universelle en renforçant son activité de banque de détail, de gestion de fortune pour la clientèle institutionnelle et privée ainsi que de banque d'entreprise. Ainsi, la BCVs peut fièrement dresser un bilan proche des 11,5 milliards, soit en augmentation de 11,1% et a pu bénéficier de plus de 8'000 relations d'affaires, totalisant ainsi sur les quatre dernières années plus de 34'000 relations d'affaires supplémentaires.

Au-delà de ces quelques considérations, le groupe PDCC rejoint les analyses du Conseil d'Etat concernant le maintien de la garantie de l'Etat du Valais à la BCVs ainsi que la distribution du dividende.

Notre groupe partage également les conclusions essentielles du rapport spécifique transmis au Conseil d'Etat.

Dans la foulée, nous relevons la pertinence de la prise de position de la commission de gestion qui rappelle, à juste titre, la faible rémunération des actions propriété de l'Etat, et attendons également les propositions concrètes du DFIS.

C'est ainsi, Chers collègues, que nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat dont il est fait référence, sans toutefois oublier de réitérer nos vifs remerciements et félicitations au conseil d'administration, à la direction générale et aux collaboratrices et collaborateurs de la BCVs, notre Banque cantonale.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die CSPO hat mit Freude die positiven Zahlen und das gesunde Wachstum der WKB verfolgt.

Einen kleinen Wermutstropfen gibt es dennoch. In der Westschweizer Zeitschrift «Bilan» vom 6. Juni 2012, wo die Schweizerischen Kantonalbanken verglichen werden, landet die WKB mit ihren guten Zahlen leider nur auf Rang 10. Es ist nicht alles Gold, was glänzt! Verbesserungspotenzial ist gefragt und erstrebenswert.

Die CSPO ist im Weiteren mit der Aufteilung der Mandate im Verwaltungsrat und vor allem in der Direktion nicht zufrieden. Die Direktion der WKB zählt 16 Mitglieder, aber nur zwei Mitglieder kommen aus dem Oberwallis. Die CSPO ist der Meinung, dass dies nicht die richtige regionale Vertretung ist. Wie sieht dies der Staatsrat? Es stellt sich die Frage, ob die Oberwalliser Banker wirklich schlechter qualifiziert sind oder schlecht Französisch sprechen.

Die CSPO bedankt sich für die gute und kompetente Arbeit bei den über 500 Angestellten der WKB im ganzen Wallis, sowie dem Verwaltungsrat und der Direktion für die geleisteten Dienste recht herzlich.

Danke.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:

La commission de gestion salue les excellents résultats, et ceci pour la dixième année consécutive, de la BCVs.

La commission de gestion félicite les organes de la banque, le conseil d'administration, la direction ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la BCVs pour leur travail dans un contexte économique pas toujours évident.

Nous avons constaté que la banque a substantiellement augmenté son taux de couverture à 187,6%, que le bénéfice brut avoisine 111 millions et cela après avoir constitué une provision de 16 millions pour des engagements auprès de la caisse de retraite du personnel.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat confirme les axes stratégiques principaux de la banque qui sont:

- le maintien de la forme juridique actuelle (SA de droit public)
- le maintien de la garantie de l'Etat
- le maintien d'une participation étatique majoritaire
- la confirmation des missions pour défendre le tissu économique valaisan
- le renforcement des fonds propres
- le développement de collaborations avec d'autres institutions.

La commission de gestion partage ces axes stratégiques.

Concernant la rémunération des actions, malgré une augmentation de 12,5 à 14%, la commission de gestion note que la rémunération des actions propriété de l'Etat se situe encore nettement en dessous de celle des autres actionnaires. La différence représente un montant de l'ordre de 10 millions en 2011. Y a-t-il une justification à cette différence? La commission de gestion demande que des propositions concrètes soient formulées par le Département des finances, respectivement par le Conseil d'Etat à ce sujet au plus tard pour le budget 2013.

Par ailleurs, la commission de gestion réitère sa remarque de l'année dernière sur la politique salariale concernant l'organe de haute direction et la direction générale de la banque. En effet, si celle-ci relève de la compétence du conseil d'administration, la commission de gestion pense que le Conseil d'Etat a les moyens d'intervenir par l'intermédiaire de ses représentants pour que ces rémunérations ne dépassent pas les moyennes intercantionales.

Mais, la commission de gestion attribue aussi des bons points quand il se doit. En effet, elle salue la rigueur des organes de la banque quant à leur gestion du personnel, sans avoir procédé à une étude détaillée mais en considérant que, de 1992 à 2011, le bilan de la banque a quasiment doublé, les dépôts ont aussi doublé, que les nouvelles relations bancaires se sont multipliées et que, durant ce laps de temps, le personnel n'a évolué que de 30 unités, ce qui ne représente pas même une évolution de 10% en 20 ans. Cet effort doit être souligné et doit servir d'exemple à d'autres entités satellites de l'Etat.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Cinq thèmes ont été abordés essentiellement dans le cadre de cette entrée en matière.

Tout d'abord, des félicitations et bien sûr que le Gouvernement s'associe aux félicitations qui ont été adressées à l'ensemble des responsables de la BCVs pour la bonne tenue de leurs diverses activités se traduisant aujourd'hui par les comptes et par le rapport qui vous a été transmis dans le cadre de l'évaluation qui est de la responsabilité tant du Gouvernement que du Parlement une fois par année. Premièrement donc des félicitations pour l'ensemble des acteurs et le Gouvernement s'y associe.

Deuxièmement, si je reprends mes notes, très probablement la notion du dividende qui, dans le cadre de la politique que nous avons menée, devrait ou laisserait à penser que nous avons une différence, si je prends le rapport de la commission de gestion, de l'ordre de 10 millions, que je suis invité quasiment à justifier. Quelques éléments qui sont importants, d'une part, quant à la quotité et, d'autre part, quant à l'évolution de ce dividende: Augmentation du dividende durant ces trois dernières années, à la suite de discussions, à la suite des bons résultats, parce qu'il faudrait commencer par dire que l'on ne peut distribuer des dividendes que si l'on a réalisé de bons résultats. Il n'y a pas un automatisme à ce genre d'approche. De 2008 à 2011, sur ces quatre ans, augmentation du dividende distribué au canton: 47%. Nous avons passé très exactement de 10,450 millions à 15,400 millions, soit quasiment 5 millions d'augmentation, 4,950 millions, et si on prend une période – parce que bien sûr d'analyser d'un jour à l'autre ne donnera jamais une réelle perspective et jamais une base d'analyse suffisante –, eh bien!, nous avons passé, en une période, d'un dividende de 9,5% à un dividende de 14%. Vous conviendrez que ces 47% d'augmentation sont le résultat aussi d'une discussion et d'une négociation de l'actionnaire avec la BCVs, sachant bien entendu que le dividende – il faudrait aussi le rappeler, le droit de la SA, ça existe –, la fixation du dividende est de la compétence du conseil d'administration. Alors, pourquoi avons-nous ces taux alors que, pour les actions au porteur, le taux a passé de 17 à 23,5%, donc une augmentation non plus de 47% mais de 38%? Pourquoi avons-nous cette distinction? On parle dans le jargon du dividende dissocié. Lorsque nous avons transformé (premier canton de Suisse à l'avoir fait) la BCVs en société anonyme, nous avons, dans le cadre de la souscription du capital, promis une différenciation du dividende, un dividende dissocié, dès que celui-ci dépassait le taux de 5%. C'est pour cela que nous ne nous permettons pas aujourd'hui de balayer des promesses qui ont été faites lorsque nous sommes allés chercher des souscripteurs, ces souscripteurs aujourd'hui titulaires d'actions au porteur. Il y a donc une justification historique, mais encore valable aujourd'hui, qui nous permet de dire qu'un dividende dissocié est tout à fait encore aujourd'hui correct par rapport aux acteurs et aux actions au porteur, qu'on a invités à l'époque à souscrire au niveau du capital-actions lorsqu'on a transformé la BCVs en société anonyme. Il a fallu aller chercher 40 millions. C'était donc, dans le cadre de la souscription, une invitation et une garantie que les actions au porteur toucheraient un dividende dissocié qui, aujourd'hui, encore se justifie. Voilà pour ce qui est de cette approche principale: existe-t-il une justification par rapport à cette rémunération différenciée? La réponse est oui. Dans le prospectus d'émission, nous avons un engagement et nous essayons bien entendu de tenir cet engagement. Mais, au-delà de cela, la BCVs a augmenté en une période de 47% son dividende versé au canton du Valais et a augmenté son dividende versé aux actionnaires au porteur de 38%. Là aussi, ce sont des faits, ce sont des chiffres, il faut les reconnaître avec nous et nous vous remercions bien sûr d'avoir reconnu l'apport de la BCVs dans le cadre de ces recettes supplémentaires apportées à l'Etat.

Mais, ce serait incomplet de s'arrêter uniquement à cette volonté, que nous partageons dans cette salle, d'obtenir plus de dividendes de la part de l'Etat si nous n'avions pas le souci, de l'autre côté, – je l'ai entendu dans le cadre de diverses interventions – des exigences futures de ce que l'on appelle Bâle III et de la nécessité aussi pour la BCVs de consolider toujours ses fonds propres. C'est donc une recherche d'équilibre, d'un côté, entre le souhait que nous avons dans cette salle de recevoir du cash immédiatement et rapidement et puis, de l'autre côté, le souhait des autorités de la BCVs (conseil d'administration, direction générale en tête bien entendu) d'avoir une consolidation de leurs fonds propres qui ne peut que leur permettre de jouer de manière plus rapide leur rôle de soutien à l'économie de notre canton, comme le prévoit l'article 2 de la loi sur la BCVs. Voilà pour ce qui touche le troisième point, le dividende et le dividende dissocié notamment.

Quatrième point: la rémunération de la garantie, j'ai entendu cela dans le groupe DC du Bas, chez la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, chez le député Erno Grand et chez le député German Eyer qui a posé encore une autre question, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure mais qui ne fait pas forcément partie des cinq thèmes que j'ai relevés. Donc,

rémunération de la garantie de la BCVs, effectivement c'est quelque chose qui existe dans le cadre d'un certain nombre d'établissements au niveau de la Confédération où, à part le dividende, une rémunération de la garantie étatique – dont on connaît l'importance, cela a été soulevé par les uns et par les autres – fait partie de la rémunération que l'Etat se pourrait d'attendre dans le cadre de la rémunération de la BCVs. Eh bien!, nous examinerons cette question dans le cadre de nos discussions avec la BCVs. Je suis bien sûr persuadé que, derrière quelques écrans de télévision de Canal 9, la direction générale de la BCVs entend aussi cet appel d'une rémunération de la garantie étatique. Si un chemin s'ouvre, nous serons bien sûr marcheurs dans le cadre de ce chemin.

Cinquième point: la rémunération de la direction générale, qui est un thème qui a été abordé pratiquement par l'ensemble des intervenants. Ce qu'il faut savoir par rapport à l'ensemble de ces éléments, c'est que nous avons réalisé, à la suite de quelques interventions dans le cadre de ce Parlement du reste, des études comparatives tant pour la direction générale et la haute direction que pour le conseil d'administration. Nous aimerions dire ici trois éléments, notamment par rapport à la dernière demande du député Laurent Léger qui a dit: pour 2013, il faut avoir réglé le cas. Non, ça ne va pas aussi vite, parce que le budget 2013 enregistrera dans son compte 2013 le dividende 2012, donc il est déjà en cours depuis un certain nombre de mois et nous n'arriverons pas bien sûr à réguler cela dans le souhait que vous avez émis. Mais, nous nous engageons bien sûr à essayer d'aller dans ce sens, en faisant remarquer quand même par rapport à votre suggestion d'aller voir les administrateurs nommés par le Conseil d'Etat – vous savez qu'ils sont nombreux, les administrateurs nommés par le Conseil d'Etat –, il y a une loi qui a passé par-là, c'est la loi sur les participations. Dans la loi sur les participations, nous avons fait un grand débat pour savoir si l'administrateur devait la fidélité à la société pour laquelle il avait été nommé ou si l'administrateur devait la fidélité à des instructions reçues de ceux qui l'ont nommé. Cela reste un grand problème parce que l'indépendance de l'administrateur qui doit s'engager d'abord pour les bons résultats de la société pour laquelle il a été désigné fait évidemment partie des discussions et des arguments que nous devons échanger dans le cadre de la problématique qui a été soulevée ici par tous les groupes quasiment.

Quant au député (suppl.) Bertrand Zufferey, il a parlé des propositions concrètes du DFIS sur le dividende. C'est une réponse assez concrète, il faudra la lui transmettre. Passer à 47% d'augmentation du dividende en moins de quatre ans est quand même une action concrète du DFIS. Et nous avons fait la même chose avec les actions au porteur pour voir la rémunération, elle, être augmentée de 38%. Il y a donc des éléments concrets qui peuvent être donnés dans le respect des règles des uns et des autres et de la compétence des uns et des autres.

Pour la rémunération, je termine donc en disant qu'il s'agit de la compétence du conseil d'administration et que la loi sur les participations nous invite à régler nos relations dans le cadre légal qui nous est donné et non pas comme ça de manière abrupte et marquée par un pouvoir autoritaire que le nombre d'actions que nous possédons pourrait nous amener à exercer. Eh bien!, non, il n'en est rien.

Je voudrais terminer en répondant au député German Eyer concernant les incompatibilités. Il y a une commission dans vos rangs qui est chargée d'examiner en permanence des situations de ce type-là. Il appartient donc au Grand Conseil, à travers son Bureau, d'examiner des cas éventuels d'incompatibilité. C'est ce que vous faites du reste au fur et à mesure de la période. On a vu dernièrement un député être mis au bénéfice, durant une période transitoire, d'une situation particulière parce que, justement, elle ne durait pas. C'est donc le Bureau du Grand Conseil qui traite ce genre de chose et, cas échéant, je vous invite à amener ce type de questionnement devant le Bureau du Grand Conseil.

Pour le reste, je crois que j'ai répondu quasiment à l'ensemble.

Le député Diego Wellig a pensé que les Haut-Valaisans ne parlaient peut-être pas suffisamment le français..., j'ai apprécié son humour. Pour dire que, bien sûr, ce qui touche à la direction générale, la compétence est du conseil d'administration. Alors, ce que je peux

répondre ici, c'est que nous nous sommes engagés l'année prochaine – deux francophones en 2013 arriveront à l'échéance de leur mandat de 12 ans – qu'un des deux serait remplacé par un Haut-Valaisan. Donc, c'est certain, au niveau de notre compétence, que l'année prochaine il y aura un administrateur Haut-Valaisan supplémentaire à la BCVs, ça c'est de notre compétence. Quant aux représentants, aux personnes désignées par la direction générale, bien sûr que c'est un appel que vous avez lancé. Il peut être entendu, cet appel, mais nous n'avons pas un pouvoir d'action.

Voilà, j'ai fait le tour de l'ensemble des diverses interventions.

Je vous remercie d'avoir souhaité bon vent à la BCVs pour le futur parce que, bien sûr, cet établissement est pour nous aussi très important, non seulement par le dividende qu'il nous verse mais aussi par son action bénéfique au service de l'économie valaisanne.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Entrée en matière

3. LOI

**modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre
(première lecture)**

Eintretensdebatte

GESETZ

**betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen
(erste Lesung)**

*Commission des institutions et de la famille /
Kommission für Institutionen und Familienfragen
Präsident: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die CVPO teilt das Ziel, die Staatsanwaltschaft von Bagatellfällen zu befreien. Wir sind uns sehr wohl bewusst, dass diese Bagatellfälle das Risiko birgen, dass man vor lauter kleinen Arbeiten die grossen nicht mehr sieht.

Aus Sicht der CVPO ist aber der vorliegende Entwurf zu kompliziert. Zudem droht eine schlichte Umverteilung von der Staatsanwaltschaft hin zu den Gemeinden. Diese Umverteilung ohne eine Vereinfachung des Systems ist für die CVPO unhaltbar. Die Gemeinden könnten die Last schlicht und einfach nicht tragen.

Wie gesagt, die Polizeigerichte sind sehr wohl der richtige Ort; das Verfahren muss aber einfacher werden, damit diese die Arbeit auch schnell und unbürokratisch erledigen können.

Wir sind uns bewusst, das Hauptproblem liegt in der eidgenössischen Gesetzgebung in Artikel 6 des Ordnungsbussengesetzes. Ein Umstand, der der Walliser Grossen Rat weder zu verantworten hat noch verbessern kann. Wir haben aber nach einer besseren Lösung gesucht und sind der Überzeugung, dass wir sie gefunden haben im Abänderungsvorschlag den wir einbringen werden. In unserem Abänderungsvorschlag geht

es darum, dass man unterscheidet einerseits zwischen denjenigen Bussen, die innert 30 Tagen nicht bezahlt werden und daher in ein ordentliches Verfahren kommen, und denjenigen gegen die eingeschrieben werden soll. Wir schlagen daher die Einsetzung eines Polizeigerichtes vor, das sowohl in einer Einzel- wie auch in einer Dreierbesetzung tagen kann. Dies im Sinne der Prozessökonomie; dies im Sinne von schnellerer und vor allem billigeren Verfahren.

Wir sind nämlich nicht der Meinung, dass das vorgeschlagene Verfahren – so wie es auf dem Tisch liegt – wirklich zu einer Verbesserung beiträgt sondern vor allem einfach zu einer Umverteilung.

Wir sind uns aber auch bewusst, dass die erste Lesung wohl nicht reichen wird, um alle Fragen, die in diesem doch ein wenig verwirlichen Kontext zu beantworten sind auch wirklich beantwortet werden können. Aus diesem Grunde ist es für die CVPO jetzt schon klar, dass es eine zweite Lesung braucht, die gewisse Fragen noch einmal detailliert und differenziert überprüft.

In diesem Sinne ist die CVPO vorlegend für Eintreten, aber wirklich auch nur deshalb, damit das Verfahren beschleunigt fortgeführt werden kann und es nicht zu Verzögerungen kommt. Wir ersuchen Sie bereits jetzt, unsere Abänderungsvorschläge anzunehmen und schlussendlich dafür zu kämpfen, dass nicht einfach die Staatsanwaltschaft entlastet dafür aber die Gemeinden massiv mehr belastet werden.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten.

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Il y a un peu plus d'une année, par les modifications apportées à l'organisation judiciaire et à la procédure pénale, ce Parlement a ôté de nombreuses compétences aux tribunaux de police.

Le groupe PLR salue la modification proposée, qui redonne certaines compétences aux tribunaux de police et surtout décharge le ministère public des 4'000 cas de bagatelle qu'il a dû traiter depuis l'introduction du nouveau droit.

Le groupe PLR trouve également très intéressante la possibilité qui figure dans le projet de créer des tribunaux intercantonaux de police.

Toutefois, le groupe PLR déposera un amendement concernant la composition du tribunal de police car il est d'avis qu'imposer à toutes les communes de nommer trois membres et trois suppléants est démesuré, surtout pour les petites communes qui ne se réunissent que deux ou trois fois sur quatre ans. C'est pourquoi nous demanderons que les trois suppléants puissent être nommés non pas de manière obligatoire mais de manière facultative.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

Herr Grossrat (Suppl.) Dominique Russi, CSPO:

Auf den 1. Januar 2011 wurden durch die vorgenommenen gesetzlichen Änderungen in der Rechtspflege und im Strafverfahrensrecht der Staatsanwaltschaft die Befugnis zur Verfolgung der Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und zur Verhängung der unbezahlten und angefochtenen, auf dem Gemeindegebiet begangenen Ordnungsbussen, erteilt. Nachdem nun die Praxis aufzeigt, dass aufgrund dieser Mehrbelastung die Zeit für die Bearbeitung der hauptsächlichen Fälle fehlt, soll durch den vorliegenden Gesetzesentwurf dieser Missstand behoben werden.

Das kommunale Polizeigericht soll jedoch nicht mehr als Gerichtsbehörde sondern als eine strafrechtliche Verwaltungsbehörde eingesetzt werden. Zudem sieht der Gesetzesentwurf vor, das Polizeigericht von einem Gerichtsschreiber, welcher Inhaber eines Universitätstitels in Rechtswissenschaft ist, mit beratender Stimme zu ergänzen.

Die CSPO ist für Eintreten. Die Umsetzung des Gesetzes muss jedoch für die Gemeinden kostenneutral sein – dies entsprechend dem Grundsatz des neuen Finanzausgleiches. Damit dies so gewährleistet ist, hat die CSPO entsprechende Abänderungsanträge hinterlegt.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Pierre Guex, PDCB:

Comme il l'a déjà été dit, depuis le 1^{er} janvier 2011, le ministère public est devenu compétent pour sanctionner les contraventions de droit cantonal et communal ainsi que pour statuer sur les amendes d'ordre impayées ou contestées.

Les procureurs se sont donc retrouvés chargés du jour au lendemain d'environ 4'000 causes bagatelles, qui étaient précédemment de la compétence des tribunaux de police pour la plus grande partie et, du coup, ces tribunaux de police ne fonctionnèrent pratiquement plus, n'ayant plus de cause à traiter.

Le but de la révision proposée consiste à corriger cette situation.

Sur le principe, il paraît tout à fait opportun de décharger les procureurs de ce type de cause afin qu'ils puissent se consacrer à des tâches plus importantes, d'autant plus que les tribunaux de police communaux et les autres autorités administratives compétentes paraissent parfaitement à même de s'en occuper.

Le groupe PDCB a d'ores et déjà déposé un amendement proposant qu'il ne soit pas fait obligation aux tribunaux de police communaux de se faire assister d'un greffier juriste mais qu'ils en aient uniquement la possibilité.

Pour le reste, le groupe PDCB entre en matière quant à cette modification législative proposée.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Bezahlt jemand seine Ordnungsbusse nicht innerhalb von 30 Tagen, landet sein Dossier seit dem 1. Januar 2011 bei der Staatsanwaltschaft. Allein im Jahr 2011 haben sich so über 3'500 zusätzliche Fälle bei der Staatsanwaltschaft angesammelt. Mit der vorliegenden Gesetzesänderung soll die Staatsanwaltschaft nun von diesen Bagatellfällen wieder entlastet werden, indem die Kompetenz dafür den Polizeigerichten zurückgegeben wird.

Die SP / Linke Allianz befürwortet dies, ist für Eintreten und wird keine Abänderungsanträge einreichen.

M. le député (suppl.) Vincent Pitteloud, PDCC:

Dans le but d'une simplification de son fonctionnement, cette modification de loi redonne l'autonomie au tribunal de police afin de décharger le ministère public.

Pour le groupe PDCC, il s'agit d'un retour logique des choses qui permet, dans cette démarche, de crédibiliser l'instance de tribunal de police.

Une préoccupation nous a quand même animés. En effet, la proximité du justiciable avec l'instance pénale peut néanmoins causer quelques petits soucis d'intégrité. Si le message du Conseil d'Etat nous paraît complexe pour un élément simple dans le fond, celui de la commission nous a été plus clair.

Le groupe PDCC soutient unanimement ce projet et valide l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Janvier 2011 est à marquer d'une pierre blanche en matière d'organisation judiciaire.

Avec l'unification des codes de procédures civile et pénale, les modes de fonctionnement ont changé. L'amélioration est réelle..., enfin presque car, en matière d'infraction de droit cantonal et communal, la compétence de poursuivre les contraventions a été attribuée au ministère public. Cela a été relevé par nombre d'intervenants tout à l'heure.

Vous y ajoutez le traitement des amendes d'ordre impayées ou contestées commises sur le territoire communal, et voilà que le ministère public, dont la mission première consiste à traiter des délits de moyenne ou de grande importance, doit traiter aujourd'hui de problèmes ou de délits mineurs, de cas bagatelles. La députée (suppl.) Laura Kronig l'a souligné tout à l'heure, plus de 4'000 causes en moyenne annuelle, alors que d'autres instances, comme les tribunaux de police, le faisaient auparavant avec toute la célérité voulue.

Il faut donc corriger, et vite, un mode de faire inapproprié. Pour cela, le projet du Conseil d'Etat propose de redonner aux tribunaux de police ses attributions antérieures afin de pouvoir traiter des cas bagatelles.

Cela nécessite un changement, à savoir que le tribunal de police, autorité judiciaire, se métamorphose en autorité administrative pénale. Cela peut se faire grâce à l'article 357 du code de procédure pénale qui dit en son alinéa 1 que lorsque des autorités administratives sont instituées en vue de la poursuite et du jugement des contraventions, elles ont les attributions du ministère public. Il suffit donc de modifier la nature organique de cette institution communale pour que cette dernière puisse à nouveau traiter des cas bagatelles de droit communal et les amendes d'ordre émises sur le territoire communal.

Il faut préciser tout de même que le contrôle judiciaire est maintenu en deuxième instance, ce qui n'engendre ainsi aucune incompatibilité pour les élus membres de tribunaux de police.

Si le changement proposé est mineur, il entraîne néanmoins des modifications au niveau de cinq lois et code.

Ce projet – faut-il le rappeler? – a reçu l'approbation des communes, du Tribunal cantonal, du ministère public et de l'ordre des avocats.

Seuls les juges de district ont émis des réserves, soucieux de se retrouver face à un surcroît de travail au moment de traiter les oppositions aux ordonnances pénales. Mais les chiffres qui leur ont été transmis après coup devraient les rassurer. Sur 3'000 amendes d'ordre, moins de 2% ont entraîné des oppositions. En chiffres réels, l'an dernier, cela signifie que sur 58 oppositions, seules 3 ont été traitées par des tribunaux de première instance.

Avec l'instauration du système de l'administration-juge, qui permettra ainsi à nos tribunaux de police de retrouver leurs attributions premières, un autre avantage majeur apparaît – et cela a aussi été souligné tout à l'heure par la représentante du groupe PLR –, à savoir que, dorénavant, sera possible la création de tribunaux de police intercommunaux. Ce qui se fait déjà pour le corps des sapeurs-pompiers, pour la protection civile ou la police pourra se faire aussi en matière de traitement des infractions de droit communal et d'amendes d'ordre.

Ainsi, nous avons le panel suivant: associations de communes renforcées, ministère public allégé, tribunaux de police valorisés ou revalorisés – ce qu'a dit tout à l'heure aussi le représentant du groupe PDCC –, bref, il n'y aura que des gagnants, si le plenum entérine ce projet de modification demain.

Merci, d'ores et déjà, d'entrer en matière de manière unanime aujourd'hui, quand bien même le groupe CVPO émet de grandes réserves – vous l'avez entendu tout à l'heure. Cependant, j'aimerais quand même rassurer à ce niveau le député Philipp Matthias Bregy. Il

va de soi que la commission et le Conseil d'Etat certainement aussi n'ont aucune envie d'alourdir inutilement le travail des communes. Donc, nous, membres de la commission, nous n'avons vu aucune surcharge considérable de travail pour les instances communales, donc pour les tribunaux de police. Et s'il devait y avoir nécessité d'une deuxième lecture, bien sûr, nous entrerions en matière sur ce projet.

Nous allons donc, tout d'abord, analyser ces amendements. La commission a rendez-vous demain matin à 8 h 30 dans la salle de conférence du deuxième étage pour étudier ces différents amendements.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Nur ganz kurz! Der Präsident, Herr René Constantin, hat bestens erklärt, um was es geht. Es ist letztlich eine einfache Änderung ein bisschen kompliziert, weil wir fünf Gesetze ändern müssen. Ich habe gehört, dass alle eintreten möchten und ich denke, die Abänderungsanträge sind zu diskutieren. Es gibt vor allem drei Abänderungsanträge:

1. Es sei zu kompliziert, Sie möchten das vereinfachen. Was wir machen ist nichts anderes als das man die Kompetenz, die früher immer die Gemeinden hatten, wieder zurück in die Polizeigerichte oder die interkommunalen Polizeigerichte gibt. Allerdings werden sie jetzt nicht zu einer Strafbehörde sondern zu einer administrativen Behörde. Was hier komplizierter ist, kann ich mir sehr schwer vorstellen. Aber wenn es Vereinfachungen gibt, denke ich, das ist zu diskutieren.

2. Die Zusammensetzung des Polizeigerichtes wurde mehrfach gesagt. Das ist auch zu diskutieren. Wir werden die Abänderungsanträge sehen, ob das eine Verbesserung gibt.

3. Die Gemeinden sollen nicht mehr belastet werden. Meines Wissens haben die Gemeinden nie geklagt, dass das Polizeigericht wirklich zu viel Arbeit hat. Sie kennen die Leute, sie sind vor Ort und das ist wirklich zu diskutieren.

Ich selber denke, das war früher über Jahre machbar und es sollte auch heute machbar sein.

Ich danke für die Interventionen.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 14 juin 2012* .)

Entrée en matière

**4. LOI
sur la création de la société de promotion du Valais
(deuxième lecture)**

Eintretensdebatte

**GESETZ
über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion
(zweite Lesung)**

Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteur: Anne-Marie Sauthier-Luyet

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Gerade in diesem wirtschaftlich schwierigen Umfeld ist es wichtig, dass der Walliser Tourismus über die entsprechenden Mittel und Voraussetzungen verfügt, um mit der

Konkurrenz mitzuhalten. Im Vergleich zu den Konkurrenten ist das Budget von Promo Wallis bescheiden. Immerhin machen wir mit dem heutigen Gesetz einen wichtigen Schritt in die richtige Richtung. Mit den neuen vorgeschlagenen Strukturen der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion setzen wir den Grundstein für eine professionellere und koordiniertere Vermarktung unseres Kantons.

Die CSPO begrüsst einerseits die neugegründete Gesellschaft sowie die vom ordentlichen Kantonsbudget zur Verfügung gestellten zehn Millionen Franken. Das Budget der Gesellschaft wird zwar ausschliesslich vom Kanton erbracht und die Partnerverbände müssen keinen Beitrag leisten. Nur die Beträge im Zusammenhang mit den Leistungsverträgen, die bis jetzt mit den Partnern abgeschlossen wurden, werden übernommen, um dieses Budget zu finanzieren.

Die CSPO begrüsst zudem, dass der Teil der Beherbergungstaxen, der vorher Wallis Tourismus vorbehalten war, nun den Destinationen verbleibt. Diese zusätzlichen Mittel dürfen es den Destinationen erlauben, noch aktiver die Gästewerbung zu betreiben.

Mit der Schaffung der neuen Gesellschaft werden das Marketing und die Promotion auf kantonaler Ebene geregelt. Nicht geregelt sind hingegen die Finanzen und Strukturen in den verschiedenen Tourismusvereinen und Destinationen. Hier fordert die CSPO dringlich, dass die von der «Kommission Fellay» in Aussicht gestellte Werkzeugkiste mit den verschiedenen Instrumenten unverzüglich ihren Bericht abgibt und der Staatsrat die entsprechende Botschaft erlässt. Die Lösung der Finanzen und Strukturen darf nicht noch weiter hinausgeschoben werden.

Die angenommene Zweitwohnungsinitiative verschärft den Druck auf den Walliser Tourismus und das Gewerbe. Eine bessere Bewirtschaftung der kalten Betten kann nur verbessert werden, wenn die entsprechenden Strukturen und Finanzen vorhanden sind.

In der Zwischenzeit haben verschiedene Gemeinden bereits auf die dunklen Wolken am Tourismushimmel reagiert und auf Gemeindeebene Infrastrukturabgaben auf Zweitwohnungen eingeführt, um einerseits die warmen Betten zu fördern und andererseits dafür zu sorgen, dass die Infrastrukturen erhalten und erneuert werden können.

Aus diesem Grund verlangt die CSPO vom Staatsrat, dass für die Gemeinden und Destinationen die notwendigen Rahmenbedingungen geschaffen werden, damit diese entsprechenden Instrumente aus der Werkzeugkiste gebraucht werden können und zwar schon lieber gestern als übermorgen.

Die CSPO ist für Eintreten und wird dem Gesetzesentwurf zustimmen.

Danke.

M. le député Jean-François Copt, PLR:

«Lorsque les hommes travaillent ensemble, les montagnes se changent en or»,
dixit un proverbe chinois.

Tel pourrait être le slogan de ce projet de loi.

Acceptons-en l'augure, car une autre citation dit aussi: L'inconvénient avec le mot union, c'est que lorsque vous le mettez au pluriel, ça fait «désunion»!

Le groupe PLR se montre très satisfait que la création de la société de promotion du Valais puisse aboutir en réunissant quatre associations économiques significatives de notre canton, à savoir: Valais Tourisme, la Chambre valaisanne de l'agriculture, la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie et l'Association Marque Valais.

Nous relevons également le remarquable travail en profondeur de la deuxième commission qui a eu pour souci également, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, de privilégier les compétences existantes au sein des différentes associations afin de ne pas perdre le savoir-faire reconnu de celles-ci.

De même, si l'ombre de l'initiative acceptée par le peuple et les cantons le 11 mars dernier plane encore et toujours quant aux incidences qu'elle va provoquer sur notre économie cantonale en général, le groupe PLR se réjouit de cette entente constructive concernant la promotion du Valais de demain, et ce ne devrait être là que la première étape d'un long et ambitieux processus de modernisation de notre canton, selon M. Furger qui nous le rappelait ce matin encore dans son excellent plaidoyer.

Pour l'instant, deux lois sont directement concernées et modifiées par la création de cette société:

- la loi sur le tourisme de 1996 et
- la loi sur la politique économique cantonale.

De ce fait, Valais/Wallis promotion, corporation de droit public, aura pour tâches principales:

- de contribuer à la venue chez nous de visiteurs, d'investisseurs et d'entreprises;
- d'assurer une gestion de marque unifiée;
- d'orienter son activité en direction des besoins du marché, de la promotion des produits et du renforcement de leur qualité;
- enfin, une meilleure identification de la Marque Valais.

Bien que rassuré par ce projet de loi et prêt à soutenir unanimement son entrée en matière, le groupe PLR se pose quand même quelques interrogations sur les incertitudes toujours liées au contenu final de l'ordonnance qui reste, comme toujours d'ailleurs, une prérogative exclusive du Conseil d'Etat.

En outre, même si nous faisons entière confiance à M. Luc Fellay et à son groupe sur les réflexions portant sur les structures et le financement du projet Tourisme 2015, il n'en reste pas moins que le rapport final ne sera déposé qu'à la fin de ce mois et qu'il devra ensuite encore être mis en consultation auprès des organismes concernés.

Malgré sa satisfaction, le groupe PLR déposera néanmoins un amendement à l'article 11 alinéa 3 de la loi sur le tourisme afin que le Grand Conseil puisse également être, chaque année, en possession du rapport d'activité de l'association faîtière.

Et, pour terminer, une question:

Au niveau de l'organisation juridique de la société, il est prévu que chaque membre affilié ne puisse pas excéder 10% du total des voix. Or, que se passerait-il dans le cas, peu probable il est vrai mais quand même possible, où le total des membres n'atteignait pas le nombre de 10?

Comme déjà évoqué précédemment, le groupe PLR soutient l'entrée en matière et se réjouit de participer activement à la création d'une société de promotion du Valais digne du XXI^e siècle, à savoir professionnelle, compétente, concurrentielle et performante, c'est du moins ce que notre groupe et le Valais tout entier souhaitent ardemment.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Anton Andenmatten, CVPO:

Der Walliser Bote publizierte kürzlich ein Interview mit Herr Josef Margreiter, Tiroler Landestourismuskurator, unter dem Titel: «Was machen die Tiroler im Tourismus besser als wir Walliser?»

In diesem Interview wurde Herr Margreiter auch nach den Stärken des Wallis gefragt. Er nannte folgende vier Stärken:

1. Das Hochgebirge mit dem Matterhorn. Für ihn der schönste Berg der Welt, verbunden mit einer unvergleichlichen Tradition.
2. Die Mehrsprachigkeit, die den grossen Walliser Stationen ein internationales Flair verleiht und sie von anderen Stationen abhebt.

3. Die Weinwirtschaft, die inmitten der Viertausender, eine wunderbare Grundlage fürs Reisen und für die Kulinarik darstellt.
4. Die sehr gute Erreichbarkeit mit den öffentlichen Verkehrsmitteln mit dem direkten Eisenbahnanschluss an die internationalen Flughäfen Genf, Zürich und Mailand.

Das sind vier starke Trümpfe des Wallis. Weitere könnten noch aufgeführt werden. Trotz diesen starken Trümpfen hat der Walliser Tourismus in den letzten Jahren im Vergleich mit den Konkurrenzregionen in den Nachbarländern massiv an Marktanteilen verloren. Die Zahl der Logiernächte geht zurück.

Im gleichen Interview wurde Herr Margreiter auch gefragt, wo er die Schwächen des Wallis sähe. Als erstes erwähnte er, dass sich die führenden Betriebe, vor allem die Bergbahnen, aber auch die Hotel-Gruppierungen und andere touristischen Anbieter schwertun, in Sachen Marketing ihre Kräfte zu bündeln. Zudem müsste mit höheren Budgets für Bergurlaub und Wintersporturlaub die Werbetrommel gerührt werden.

Mit der Schaffung der Gesellschaft für Standortpromotion haben wir jetzt die Möglichkeit, im Marketing die Kräfte im Kanton zu bündeln, ein grösseres Budget einzusetzen und dadurch schlagkräftiger zu werden. Valais/Wallis Promotion wird vom Kanton eine jährliche Finanzhilfe von mindestens zehn Millionen Franken erhalten.

Damit können wir dieser Schwäche, nämlich der fehlenden Bündelung der Kräfte im Marketing und dem zu tiefen Marketingbudget direkt entgegenwirken.

In diesem Zusammenhang ist auch zu erwähnen, dass keine Gelder mehr von den Destinationen nach Sitten gehen. Die Destinationen werden vollständig über die in der Destination erhobenen Beiträge verfügen können und werden dadurch auch mehr finanzielle Mittel haben. Es wird dann auch Aufgabe der Destinationen sein, ihrerseits die Kräfte zu bündeln.

Der vorliegende Gesetzesentwurf gibt der Gesellschaft Wallis Promotion den Rahmen, den die Akteure füllen müssen. Entscheidend ist, dass die vier Partner (Wallis Tourismus, Walliser Landwirtschaftskammer, Walliser Industrie- und Handelskammer und der Verein Marke Wallis) sich einig sind und Valais/Wallis Promotion konstruktiv, pragmatisch und professionell umsetzen. Dies scheint der Fall zu sein. Die Anzeichen stehen gut.

Die CVPO unterstützt daher einhellig die neue Gesellschaft für Standortpromotion. Es ist aber wichtig, dass im Hinblick auf einen guten kantonalen Zusammenhalt bei der Besetzung der Organe auf eine angemessene Vertretung der Sprachregionen geachtet wird. Wir werden einen entsprechenden Abänderungsantrag einreichen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec attention du projet de loi relatif à la création de la société de promotion du Valais et nous nous réjouissons de la mise en œuvre des objectifs de cette loi, dont l'intitulé même est très audacieux.

Nous espérons vivement que le contenu de l'article 15bis nouveau de la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 pourra se concrétiser vraiment et que, au-delà des tâches listées, il aura un effet tangible sur l'avenir économique et bien sûr touristique de notre canton.

En outre, nous nous plaignons à relever que le business-plan ait été élaboré par tous les partenaires, soit Valais Tourisme, l'Association Marque Valais, la Chambre valaisanne de l'agriculture et la Chambre du commerce et de l'industrie. Ce rassemblement sous la même bannière est vital, et je pèse mes mots.

Nous saluons bien sûr également le fait que la base, soit les sociétés de développement, puisse conserver les taxes d'hébergement encaissées.

A aucun autre moment, le besoin cruel d'un tel instrument ne s'est fait ressentir avec tant d'acuité, cela tant en raison de la future Lex Weber qu'en raison de la force de l'euro – pour ne citer que deux éléments prépondérants.

Par ailleurs, nous tenons à dire ici qu'il est urgent pour les communes de pouvoir utiliser les outils contenus dans la boîte construite par la commission structures et financement et présidée par Luc Fellay, et nous comptons sur le chef du département pour nous entendre et – passez-moi l'expression – mettre le turbo.

Tout le monde s'accorde à dire que nous vivons une période charnière. Si nous la négocions bien, elle pourra nous permettre de transformer nos peurs actuelles en force. Inutile de préciser que, pour ce faire, il faudra arriver à sortir de la théorie par une mise en pratique simple et performante.

C'est toute la gageure de ce nouveau projet, pour lequel notre groupe accepte – vous l'aurez compris – d'entrer en matière.

Merci.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Qui, dans ce canton, dirait encore que le tourisme ne doit pas avoir toutes les attentions du monde politique?

Qui, dans ce canton, dirait encore, au bout d'une dizaine d'années de réflexions intenses qui sont allées – on peut le dire et le regretter – dans tous les sens, qu'une promotion de notre plus important secteur d'activité n'est pas à soutenir?

Aujourd'hui, nous sommes à la veille de porter sur les fonds baptismaux la société de promotion du Valais dans ce Parlement. Il faut s'en réjouir non seulement pour les secteurs concernés que sont l'agriculture, le tourisme et l'économie mais également pour l'ensemble du Valais qui en récoltera les fruits en termes de retombées économiques directes et indirectes.

Une autre source de satisfactions est que ce Parlement sera certainement d'accord d'accorder au minimum 10 millions de budget annuel de l'Etat à cet effet. Cela n'était pas gagné d'avance, et loin s'en faut, lors des premières discussions sur le sujet.

Le groupe ADG profite d'ailleurs pour remercier la ténacité de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, ministre de l'économie, qui aurait, à maintes reprises, pu se décourager devant les méandres des différentes catacombes, dans lesquels les projets de soutien et de revitalisation du tourisme valaisan risquaient de se perdre.

Le groupe ADG profite encore de cette occasion pour inviter, d'une part, le Parlement à accepter le plan quadriennal de financement de la politique du tourisme qui va avec la création de la société promotion Valais et, d'autre part, le groupe ADG profite de renvoyer des wagons d'énergie à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina afin qu'il puisse, avec tous les gens de bonne volonté, de l'ensemble des vallées et de la plaine valaisanne, porter enfin, oui enfin, sur les fonds baptismaux également la troisième partie du projet qui concerne bien entendu le financement général du tourisme et de ses structures. Mais, là, les écueils ne sont pas aplanis. Lorsqu'ils le seront, nous pourrons alors tous et enfin souhaiter une très belle entrée dans les rangs d'une communauté universelle, si ce n'est celle de la pensée unique, du moins sera-t-elle celle de la pensée pragmatique et constructive menée par un bon pasteur qui aura réuni toutes ses brebis du Haut et du Bas-Valais, de la plaine et de la montagne.

Vous l'aurez compris, le groupe ADG entre en matière bien entendu et vous remercie de votre attention.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Un départ difficile des accords entre les partenaires (Valais Tourisme, Chambre valaisanne de l'agriculture, Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie et Marque Valais), une deuxième lecture qui soude toutes ces entités, enfin la parole donnée aux associations faïtières.

Les résultats sont nets, précis: développement d'un business-plan, définition des objectifs de la société de promotion, accord de l'ensemble des partenaires.

Félicitations au conseiller d'Etat en charge du département ainsi qu'aux partenaires qui ont su se mettre d'accord.

Le groupe PDCC y a cru dès la première lecture, même si – je le rappelle –, dans ce Parlement, d'autres groupes n'y croyaient pas véritablement.

Le groupe PDCC se permettra donc un soutien total pour cette première étape mais il parlera effectivement uniquement d'une première étape.

Le financement de l'Etat sur le long terme devrait certainement en rester là, à ces 10 millions.

Le groupe PDCC attend donc avec impatience cette boîte à outils, destinée au financement des destinations du groupe structures et financement.

A l'heure où nous nous apprêtons à voter ces 10 millions, un seul élément entache cette décision: on ne peut pas à la fois demander 10 millions et, peut-être par erreur de communication, 2 milliards.

Il est clair que le groupe PDCC ne sera pas d'accord de mutualiser les investissements (300 millions, 500 millions, 700 millions, 800 millions, peu importe) et de privatiser les rendements.

Soutien ponctuel ou étatisation des infrastructures? Ce sera peut-être la question suivante.

Le groupe PDCC répondra oui à un soutien ponctuel et le démontrera par une question écrite et une interpellation.

Il s'agira aussi, dans les phases suivantes, de parler des problèmes de fond: les difficultés de lever des fonds financiers pour les privés à des taux et pour des durées intéressantes auprès des instituts bancaires, une restructuration de fond nécessaire touchant à la taille même de nos destinations. Nous avons déjà entrepris ces discussions, ce Parlement, et le Gouvernement a remarqué que ce n'était pas à lui de le faire mais ce qui est certain, c'est que, du côté du groupe PDCC, nous ne serons pas non plus simplement des «financeurs».

Toutes ces remarques étant faites et les félicitations réitérées à l'ensemble des personnes ayant œuvré pour cette société de promotion du Valais, le groupe PDCC entre évidemment en matière.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat vorerst mit Befriedigung Kenntnis davon genommen, dass der zweiten Kommission der Businessplan sowie weitere Unterlagen vorgelegen haben, wie wir dies bereits im Rahmen der Eintretensdebatte der ersten Lesung gefordert haben.

Mit der Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion erfolgt eine Trennung zwischen Vermarktung und Interessenvertretung. Valais/Wallis Promotion wird also die branchenübergreifende Vermarktung übernehmen, während die jetzigen Dachverbände für die Interessenvertretung zuständig werden.

Valais/Wallis Promotion muss am 1. Januar 2013 den Betrieb aufnehmen. Hauptaufgaben sind die gezielte Promotion zur Anziehung von Besuchern, Investitionen und Unternehmen, die Promotion zur Exportsteigerung von im Wallis produzierten Gütern und Dienstleistungen sowie eine einheitliche Markenführung.

Das Budget beträgt mindestens zehn Millionen Franken, die aus dem ordentlichen Budget des Kantons kommen.

Wenn das Gesetz angenommen wird, so stehen die Beherbergungstaxen der Basis (also den Destinationen) zur Verfügung. Dadurch haben dann die Verkehrsvereine mehr Mittel.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist weiterhin klar einverstanden, dass ein jährlicher Minimalbetrag von zehn Millionen Franken gesetzlich verankert wird. Bei der Besetzung des Vorstands von Valais/Wallis Promotion haben wir Kenntnis davon genommen, dass die Arbeitsgruppe in der Verordnung die vier Mitglieder des Vorstands ausschliesslich aufgrund ihrer Qualitäten ernennen will. Trotzdem ist – insbesondere bei gleichen Qualifikationen – auf eine ausgeglichene geografische und sprachliche Vertretung bei den Mitgliedern des Vorstands zu achten. Dies ist im Interesse der Kohärenz des Kantons unabdingbar.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler klar und einstimmig für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Nous voici aujourd'hui arrivés dans la deuxième phase législative avec cette deuxième lecture sur la création de la société Valais/Wallis promotion.

Le groupe UDC, comme déjà relevé à plusieurs reprises et plus particulièrement lors de l'entrée en matière en première lecture, accepte l'idée que l'Etat du Valais contribue financièrement à la promotion de l'ensemble de l'économie valaisanne.

Jeudi, si ce Parlement accepte, en deuxième lecture, la création de cette société, ce ne sera là qu'une première étape de franchise. Le plus difficile restera encore à faire.

Le groupe UDC n'est pas des plus sereins quant au succès et plus particulièrement à la plus-value réelle que permettra d'apporter à notre économie cette société. Néanmoins, une majorité du groupe entrera en matière et cela pour donner la chance à Valais/Wallis promotion de nous apporter, dans les quatre ans à venir, la preuve de son efficience et de l'intérêt que porteront les différentes associations issues de tous les secteurs, sociétés diverses, publiques ou privées, à une telle structure. Malgré tous les documents qu'on nous a fournis, on a de la peine à savoir ce qui, concrètement, sera entrepris en vue de refaire le retard dont on nous parle constamment par rapport à des destinations comme le Tyrol du Sud.

Pour le groupe UDC, Valais/Wallis promotion ne résoudra pas les problèmes structurels de notre économie touristique, et cela nous devons en être bien conscients. Par la mise à disposition d'une société spécialisée dans la promotion du Valais à l'économie touristique, celle-ci pourra, au demeurant, mettre toute son énergie à résoudre les problèmes structurels auxquels elle a aujourd'hui besoin de faire face.

Une autre interrogation du groupe est, dès lors, l'appartenance de notre canton à l'association Greater Geneva Berne area. Nous laissons le soin au chef du département de nous transmettre son intention quant à l'avenir de notre canton à l'appartenance à cette association suite à la création de la société Valais/Wallis promotion.

Reste la question du financement. Pour le groupe UDC, l'inscription d'un montant dans la loi est une contrainte bien trop grande pour ce Parlement. Ce n'est pas tant le montant qui nous pose problème mais bien le fait de l'intégration de ce montant dans la loi. Comme vous le savez tous ici, une modification de ce montant devra passer inmanquablement par la modification de cette loi et, pour cela, il nous reste la motion, procédure qui, au demeurant, n'est pas des plus souples afin de s'adapter à l'évolution future de cette structure. C'est pourquoi le groupe UDC déposera un amendement allant dans ce sens afin que, à l'avenir, ce Parlement soit à même de maîtriser à la fois les finances cantonales et les moyens nécessaires à l'activité de Valais/Wallis promotion.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Was kann einem Kommissionspräsidenten Schöneres passieren, als wenn im Parlament Einigkeit über das Eintreten besteht!

Mit Befriedigung nimmt natürlich die Kommission Kenntnis von dieser Einmütigkeit des Parlamentes, indem alle Gruppierungen dem Eintreten auf die Vorlage in zweiter Lesung zustimmen. Dem ist gut so; handelt es sich doch mit Promo Wallis um ein Projekt, welches sämtliche Wirtschaftssektoren unter einem Dach vereinigt und damit wegweisend eine für das ganze Wallis globale Sichtweise im Bereich Promotion aufweist.

Anhand einer konstruktiven Debatte in der ersten Lesung sind die Weichen des nun vorliegenden Entwurfs neu gestellt worden, mit der Konsequenz der zeitlichen Verschiebung der zweiten Lesung und der Verschiebung des Inkrafttretens dieses Gesetzesentwurfes. Aber zusammenfassend muss gesagt werden, dass gewisse Dinge wohl zu Recht einer gewissen Reifezeit bedürfen.

Meine Damen und Herren, Sie haben denn auch in der heutigen Eintretensdebatte keinen der drei Eckpfeiler des Gesetzesentwurfes infrage gestellt, die da sind:

- eine solide Struktur,
- eine klare Finanzierung und
- vor allem auch eine breite Zustimmung der beteiligten Vereinigungen.

Zum ersten Punkt: Eine solide Struktur von Promo Wallis

Mit den anlässlich der jetzigen zweiten Lesung vorliegenden Entwürfen von Verordnung, Businessplan, Rahmenvereinbarung und Leistungsvertrag ist nun für den Grossen Rat die ganze Struktur und die Funktionsweise samt den Einflussmöglichkeiten des Grossen Rates in den künftigen Handlungsbereich von Promo Wallis klar ersichtlich und nachvollziehbar.

Zum zweiten Punkt: Eine klare Finanzierung

Wie in der ersten Lesung beschlossen, wird die Finanzierung von Promo Wallis mit diesen mindestens zehn Millionen Franken aus dem ordentlichen Finanzhaushalt des Kantons sichergestellt. Damit entfällt natürlich auch die Problematik der Finanzierungsbeteiligung seitens der touristischen Destinationen an Promo Wallis. Es wurde vermehrt bereits gesagt: Indem die Tourismustaxen künftig vollumfänglich bei den Destinationen verbleiben, werden diese finanziell natürlich gestärkt. Auch dem ist gut so, denn ein starkes Promo Wallis braucht auch starke Destinationen.

Des Weiteren wird damit aber auch klar, dass die Diskussionen um die künftige Ausstattung der Destinationen nun vorerst in der «Kommission Fellay» zu führen sind und nicht mehr im Rahmen des vorliegenden Projektes Promo Wallis, welches ja primär aus kantonalen Mitteln finanziert wird. Nichtsdestotrotz bin ich ihrer Meinung, dass natürlich die Abklärungen voranzutreiben sind, damit die heutigen Finanzierungsinstrumente für die Destinationen wesentlich verbessert werden können.

Und der letzte Punkt, der Punkt drei: Eine breite Zustimmung der betroffenen Vereinigungen zu diesem Projekt

Das sind Wallis Tourismus, die Walliser Handels- und Industriekammer, die Walliser Landwirtschaftskammer und der Verein Marke Wallis. Wie die Kommission in ihrer Sitzung aus erster Hand und Sie, meine Damen und Herren, in den vergangenen Wochen sicher aus der Presse erfahren durften, besteht diese volle Unterstützung des Projektes durch die involvierten Akteure. Diese haben denn auch die Entwürfe, Verordnung und Businessplan vorbehaltlos gutgeheissen.

Meine Damen und Herren, damit ist wohl die wichtigste Voraussetzung geschaffen, damit dieses Projekt den notwendigen Erfolg haben sollte künftig. Die Zeichen für Promo

Wallis stehen gut. Die Kommission wird in ihrer Sitzung von morgen die eingegangenen Abänderungsvorschläge natürlich prüfen und hofft, in der Detailberatung das Geschäft zu einem guten Abschluss bringen zu können.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und natürlich weiterhin für die Unterstützung dieses Projektes.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La création d'une structure intersectorielle de promotion du Valais est non seulement nécessaire et indispensable mais elle est également urgente. Le Conseil d'Etat le dit; moi, je le dis depuis plusieurs années déjà. Pourquoi? Notre tourisme a besoin d'un moteur pour sa promotion. Notre tourisme a besoin de professionnaliser sa promotion. Notre tourisme a besoin de plus de moyens pour reprendre la place qui est la sienne: la première destination des Alpes, la seule indispensable.

Tous les professionnels de la promotion de notre canton, les acteurs de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, qui ont tous été largement consultés, appellent à la mise en œuvre de Valais/Wallis promotion de leurs vœux. Pour revenir au top, notre canton a besoin de toutes les forces de son économie, de tous les atouts de son caractère. Sans produits agricoles, pas d'émotions; sans développements économiques, pas de développements harmonieux; sans produits touristiques coordonnés, pas ou peu de plus-values.

Mesdames et Messieurs, pourquoi se priver de montrer que, au fond, nous pouvons ici en Valais déguster les meilleurs produits au pied des plus belles montagnes, le tout dans un pays qui vit et prospère?

Le projet qui vous est aujourd'hui proposé a largement évolué depuis le mois de novembre dernier où vous étiez soumis en première lecture les principes de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, les documents, et ici j'insiste tous les documents que vous avez souhaités, vous les avez reçus, et ces documents sont le fruit et le résultat d'une véritable collaboration entre tous les secteurs de notre économie, des hommes et des femmes qui se sont mis autour d'une table pour trouver le vrai chemin de la réussite.

A ce titre, je considère déjà que le business-plan que vous avez sous les yeux démontre à quel point un travail commun peut être profitable à tous. En effet, tous les aspects d'un marketing commun ont été examinés, toutes les attentes des secteurs ont été remplies, tous les défis économiques sont analysés et les bonnes stratégies n'attendent qu'à être mises en place pour les relever.

Ich möchte allen Fraktionen danken, die hier für Eintreten stimmen werden. Es ist ein klarer, ein äusserst klare Vertrauensbeweis und es ist eine sehr willkommene und gute Unterstützung für den Start dieses so wichtigen Projektes für die Walliser Wirtschaft und insbesondere eben auch für den Tourismus.

Es ist eigentlich – und das darf ich hier wirklich auch mit Stolz sagen – in der Schweiz das erste Projekt, welches wirklich ein integriertes Standortmarketing aufbaut und umsetzt. «Alles spielt zusammen» – das ist ein Slogan aus dem Südtirol. «Alles spielt zusammen» – das muss das Ziel sein auch hier im Wallis. «Alles spielt zusammen» – ein Traum, eine Herausforderung, eine Wirklichkeit; in jedem Falle ist es eine Ambition, eine geteilte Ambition und ich bin sehr zufrieden, dass wir jetzt diesen Schritt machen können. Es ist ein Schritt nach vorne. Ich weiss, dass es nur der erste Schritt ist, aber es ist ein sehr, sehr wichtiger Schritt. Und die nächste Etappe gilt es eben auch sofort an die Hand zu nehmen. Aber wie sagt der Bauer: «Wenn das Heu liegt, muss man es in die Scheune einfahren bevor es verregnet wird.» Ich musste auch Erfahrungen machen...

Madame la députée Marianne Maret, j'ai souvent mis le turbo dans plusieurs dossiers mais j'ai été aussi plusieurs fois freiné par plusieurs secteurs, vous les connaissez, je ne vais pas les citer. Mais une des leçons que j'ai tirées de toute cette volonté de faire avancer ce canton, c'est qu'unir le Valais pour quelque chose est nettement plus difficile qu'unir le Valais contre quelque chose. C'est une expérience. Mais, aujourd'hui, pouvoir dire

qu'on a uni, avec la collaboration de tous les secteurs touchés, avec des hommes et des femmes qui se sont investis sous la conduite du Dr Furger, avec le soutien aussi de mes collaboratrices et de mes collaborateurs, je crois que c'est vraiment une belle réussite et cela a été relevé. Oui de la ténacité, merci pour ce compliment, la ténacité n'a jamais manqué dans ma carrière professionnelle ni politique. Je sais que le vrai défi m'attend encore ou attend encore le Conseil d'Etat dans la deuxième étape. Là aussi, unir le Valais pour quelque chose est nettement plus difficile que d'unir le Valais contre quelque chose. Quelqu'un a même dit une fois, quand on était au Comptoir de Lausanne avec les vaches de la race d'Hérens, les vaches ne luttaient pas et on a dit: oui, les Valaisans quand ils sont hors canton, ils ne se bagarrent pas entre eux, ils s'unissent mais, dès qu'ils rentrent, la lutte, même des vaches d'Hérens, continue.

Mais, finalement, merci encore une fois de soutenir ce projet.

Es bleiben ein paar Fragen. Ich meine, der Werkzeugkasten (die nächste Etappe) ist wirklich jetzt auch an die Hand zu nehmen. Ich bin motiviert – jetzt auch mit der Unterstützung, die Sie für dieses Projekt hier an den Tag legen – diese zweite Etappe sofort an die Hand zu nehmen ohne weitere Verzögerungen dieses Werkzeugkastens. Aber ich möchte nochmals auch eine Mahnung machen. Wer meint, dass ein Gesetz alle Probleme löst, der setzt zu viele Hoffnungen in ein Gesetz. Ich meine, wenn man in die Strukturen der Destinationen rein geht, dann ist für mich eine Vision klar: grösste Freiheit gekoppelt mit grösster Verantwortung. Das heisst, die Destinationen können sich nicht auf andere verlassen sondern müssen für sich ihr Schicksal in die Hand nehmen, sich die Strukturen schaffen, mit denen sie Erfolg haben wollen und sich dann über den Werkzeugkasten auch die Finanzen geben, die sie brauchen, um diesen Erfolg zu haben. Sie sind dann halt auch frei in ihrer Organisation. Sie müssen frei sein in der Wahl ihrer Werkzeuge zur Finanzierung. Aber letztlich kommt der Erfolg in einer Destination über die Menschen, die in dieser Organisation drin tätig sind. Und das kann nicht nach oben weggeschoben werden. Das kann nicht wegdelegiert werden. Das kann nicht an ein Gesetz weiterdelegiert werden. Was ein Gesetz machen muss, ist es, den Menschen und den Destinationen den Freiraum zu geben, damit sie ihre Ziele und ihren Erfolgsweg beschreiten können. Heute haben wir leider noch Bestimmungen im heutigen Gesetz drin, die es den Destinationen nicht ermöglicht, frei ihre Organisation zu wählen und eben frei, ihre Instrumente, ihre Finanzierungselemente zu wählen. Wobei es bei der Finanzierung bei den Infrastrukturen heute eben schon bereits Möglichkeiten gibt, so wie das Val d'Illeaz aufgezeigt hat und so wie es – glaube ich – Zermatt nachmachen wird.

Il y a quelques questions sur le financement. Zur Finanzierung: Man spricht immer von einem Mindestbeitrag des Kantons, un montant minimal, on peut donner plus, mais le budget de cette structure doit aussi être conçu par les cotisations des membres, par les résultats de la vente des prestations, par le montant que le canton mettra à disposition et aussi à travers le sponsoring. La moitié des revenus de Suisse Tourisme, presque la moitié, pas tout à fait la moitié, arrive à Suisse Tourisme par le biais de la vente des prestations marketing, par le sponsoring et par d'autres moyens. Et si on laisse des montants aux destinations, j'adhère à ce principe, mais les destinations devraient dans tous les cas cofinancer mais sur un vrai choix rester membres de la future organisation faïtière du tourisme, payer une cotisation pour rester membres de ce futur organisme, la Chambre du tourisme et puis en même temps aussi par le rachat des prestations marketing que Valais/Wallis promotion offrira et, à travers ce système, contribuer aussi, mais sur la base d'un libre choix, à cofinancer, à faire des actions ensemble dans les marchés.

Il y a aussi eu la question du GGBa. C'est une entité qui n'est pas active dans la promotion du Valais en tant que telle. Cette organisation veut aller à la recherche, par un système de représentants dans des pays, faire venir des entreprises qui aimeraient venir dans la région du Great Geneva Berne area. Là, il y a quand même une différenciation. C'est clair que le GGBa contribue aussi à promouvoir la promotion de cette région à l'étranger pour que des entreprises, des industriels viennent ouvrir leurs succursales ou ouvrent leurs entreprises en Valais.

Concernant le principe de fixer un montant minimal dans une loi, ce n'est pas une nouveauté, cela existe déjà dans l'actuelle loi sur le tourisme. Dans l'article 12 de la loi actuelle, il y a déjà un montant minimal qui est accordé à Valais Tourisme aujourd'hui. Alors, ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Il y a encore d'autres éléments. Le 10%, Monsieur le député Jean-François Copt, c'était juste une règle de dire que, finalement, ce que nous souhaitons c'est qu'il n'y ait pas un membre qui, à lui seul, ait plus de voix dépassant le 10%, pour ne pas avoir une influence trop importante dans la structure. C'est donc pour éviter qu'il y ait un membre parce qu'on a dit que les membres peuvent, à travers un montant de 1'000 francs, à travers une cotisation, par exemple quelqu'un peut payer une cotisation de 20'000 francs et avoir ainsi 20 voix, mais on ne veut pas que celui qui aurait les 20 voix puisse dépasser le 10%, pour ne pas avoir une influence trop importante dans la structure. C'est à peu près la même règle, on a été inspiré par Suisse Tourisme, c'est la même structure qui met en avant cette limite pour ne pas avoir une influence trop importante.

Je crois ainsi avoir répondu à toutes les questions.

Merci d'accorder vraiment un soutien fort à ce projet. Il en a besoin. Je sais – je le dis au groupe UDC – qu'il doit faire ses preuves, il doit acquérir les compétences nécessaires, il doit acquérir les moyens pour encore mieux réussir pour le bien de ce canton.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

L'entrée en matière est acceptée.

Die Kommission wird sich morgen Mittwoch direkt anschliessend an die Grossratsdebatte im Sitzungszimmer im 2. OG zu ihrer Debatte treffen.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 14 juin 2012.*)

Entrée en matière et lecture

5. DECISION

concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

zur Genehmigung der Programmvereinbarung zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms Regionalpolitik 2012-2015

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

L'objet qui nous est soumis ici est de la compétence du Conseil d'Etat mais, compte tenu du montant des dépenses, cet objet doit être soumis au Parlement pour approbation.

Dans la mesure où notre compétence porte seulement sur le volume financier et non sur le contenu, il nous reste donc le loisir de dire oui. Le contraire serait un véritable auto goal.

Et comme, semble-t-il, le SECO a évalué très positivement la période 2008-2011 ainsi que le nouveau programme 2012-2015, nous pouvons accorder notre confiance au département.

Cependant, nous avons quelques questions ou remarques concernant cet objet.

Nous pensons qu'il serait judicieux d'analyser la répartition géographique des projets soutenus. Probablement que cette analyse montrera que le Haut-Valais est efficace et proactif dans la recherche et le développement de projets.

Concernant l'ancien fonds crédits LIM de 300 millions, peut-on avoir une explication sur son utilisation? Est-il réservé en priorité aux communes qui connaissent la problématique spécifique aux zones de montagne, comme cela avait été évoqué – ce qui serait juste? Ce fonds peut-il servir encore à financer des infrastructures de base dans ces communes? Sinon, quels sont les remèdes que le Conseil d'Etat a réservés pour éviter le déclin de ces communes, sachant que l'argent seul n'est pas le bon remède?

Ensuite, parmi les champs d'actions, qui sont tous de portée générale sauf les champs 11 Energie Region Goms et 17 Cap Santé, est-ce une volonté d'avoir ce type de projets spécifiques? Ne devrait-il pas y en avoir plus?

Finalement, à l'heure où nous apprenons que la Confédération a financé plus d'un milliard le RER zurichois, nous espérons que les quelques millions qu'il consacre à la politique régionale pourront être générateurs de développement et de diversification économique pour notre canton.

Le groupe PLR accepte évidemment cette décision et entre donc en matière.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Fünf Stichworte:

1. Die Botschaft vom 28. März 2012 zur Programmvereinbarung ist klar und skizziert eigentlich auf diesen acht Seiten wesentliche wirtschaftspolitische Aspekte der Neuen Regionalpolitik unseres Kantons für die nächsten vier Jahre.
2. Die Programmvereinbarung 2012-2015 lehnt sich konzeptionell und schwerpunktmässig an das Umsetzungsprogramm der ersten Generation von 2008-2011 an.
3. Vertragsziele und Massnahmen der NRP der Jahre 2012-2015 zwischen dem Kanton und dem Bund sind teils gleich geblieben, teils finden wir neue Ziele und Massnahmen in der NRP, die der Dynamik des Wirtschaftsgeschehens in unserem Kanton entspricht.
4. Auffallend ist die starke thematische Ausrichtung des kantonalen NRP-Umsetzungsprogrammes 2012-2015 auf den Bereich Tourismus. Das mag aufgrund der strategischen, wirtschaftspolitischen und beschäftigungsmässigen Bedeutung des Tourismus und aufgrund seiner zurzeit äusserst heiklen Lage richtig und wichtig sein. Andere wirtschaftspolitisch bedeutende Potentiale für die Zukunft unseres Kantons (wie Energie, Chemie, Bildung, angewandte Forschung und Entwicklung, auch im Bereich Gesundheit) muss die NRP 2012-2015 auch inskünftig vielleicht stärker fördern und stärken.
5. Die CVPO beanstandet, dass in der NRP-Politik des Kantons die Tatsache, dass die Wirtschaftsregion Oberwallis seit Jahren in Sachen Ark-Politik ein weisser Flecken ist. Hier braucht es unserer Ansicht nach von der Ark-Stiftung und dem Departement dringend Korrekturen!

Das Geschäft ist ansonsten okay. Wir sind für Eintreten. Die CVPO stimmt der Programmvereinbarung 2012-2015 einstimmig zu.

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Cette convention-programme vise notamment à améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée, et ce afin de créer et de sauvegarder des emplois locaux.

Les objectifs définis dans cette convention répondent clairement à ceux des mesures de politique régionale de notre canton.

Deux grands axes ont été fixés pour y arriver:

Le premier poursuit le but d'ouvrir le Valais par la création de réseaux internes au canton et d'autres tournés vers le reste de la Confédération afin de stimuler l'économie valaisanne.

Le second axe s'articule autour de la notion de bouger le Valais, permettant d'optimiser les structures pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie valaisanne.

La volonté de réalisation des prestations décrites dans la convention-programme est, comme vous en conviendrez, de première importance pour notre canton.

En approuvant ce texte, le Grand Conseil permettra au canton de bénéficier des contributions financières correspondantes de la Confédération. Il validera d'ailleurs préalablement, avec les crédits cadres correspondants, les montants que le canton s'est engagé à allouer pour les objets de la convention dans ses budgets de 2013 à 2015.

Pour la période de 2012 à 2015, le canton du Valais s'est vu octroyer une enveloppe financière d'un peu plus de 13 millions d'aides à fonds perdu et de 40 millions sous forme de prêts qui sont couverts par le fonds cantonal de développement régional doté d'un montant de 300 millions, ces chiffres représentant bien entendu des montants maximaux.

Pour la convention-programme, les engagements financiers du canton doivent être au moins égaux à ceux de la Confédération. Ainsi, comme un franc versé par le canton génère un franc alloué par la Confédération, ce serait dommage de ne pas profiter de cette manne bienvenue.

A l'instar du Conseil d'Etat, le groupe DC du Bas invite l'ensemble des groupes du Grand Conseil à entrer en matière et à approuver cette convention-programme concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015, dont le montant des dépenses brutes à charge du canton pour les années 2012 à 2015 s'élève à 25'525'000 francs, y inclus les 13'107'500 francs de contributions de la Confédération.

Merci pour votre attention.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

Dans le cadre de l'encouragement à la mise en œuvre, respectivement la poursuite du programme valaisan relatif à la politique régionale, la Confédération a octroyé à notre canton une enveloppe de quelque 13 millions à engager sur une période de quatre ans. Cette enveloppe financière est accordée à fonds perdu mais exige que le canton du Valais apporte la même somme dans l'escarcelle du projet.

Aussi nous est-il demandé d'approuver une enveloppe brute de 25,525 millions d'aide à fonds perdu afin d'encourager cette action.

En sus, il y a lieu de préciser qu'une autre enveloppe de deux fois 40 millions par la Confédération et le canton est mise en œuvre sous forme de prêts afin de dynamiser cette opération.

Si notre Parlement doit se prononcer sur les aspects financiers et non pas sur le contenu proprement dit de la convention-programme, il est toutefois intéressant de relever quelques points tirés du message du Conseil d'Etat:

- les actions menées durant la période précédente 2008-2011 ont été évaluées très positivement par le SECO;
- le programme précédent a été mené à bien dans la plupart des actions, sauf en ce qui concerne le tourisme. Le refus par le peuple de la nouvelle loi sur le tourisme en novembre 2009 n'a ainsi pas permis d'engager les moyens prévus pour ce faire. Aussi l'enveloppe non utilisée a-t-elle dû être retournée à la Confédération;
- 18 champs d'actions sont au programme à venir, lesquels touchent nombre de secteurs, à savoir l'industrie, le tourisme, l'énergie, les institutions, la formation, les ressources naturelles, les zones de montagne et les milieux ruraux.

Plusieurs axes d'action internationaux et transfrontaliers sont également travaillés avec les cantons limitrophes, les régions et les pays voisins (Savoie, Haute-Savoie, Piémont, Vallée d'Aoste, Italie et France).

Le groupe PDCC appuie la mise en œuvre de telles mesures d'encouragement, de soutien et de coopération. Il salue le travail effectué par le département jusqu'à ce jour. Il demande, toutefois, que soit tout entrepris afin d'éviter que les montants alloués par la Confédération ne soient retournés à l'expéditeur, faute d'utilisation.

Il désire également être renseigné rapidement sur la répartition géographique des projets soutenus.

Il rappelle, enfin, les activités économiques vitales pour notre canton que sont le tourisme et l'énergie, et souligne une nouvelle fois l'urgence qu'il y a à trouver des solutions valaisannes durables.

C'est dans cet esprit constructif que le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

Sauf surprise de dernière minute, il se propose également d'adopter ce crédit cadre de 25,525 millions pour les années 2012 à 2015.

Merci.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Oberstes Ziel dieses Vertrages zwischen dem Bund und dem Kanton Wallis ist, die Wettbewerbsfähigkeit der einzelnen Regionen und deren Wertschöpfung zu erhalten und zu erhöhen. Damit würden Arbeitsplätze erhalten und neue Arbeitsplätze geschaffen werden.

Ein wichtiger und bedeutender Punkt für den Kanton Wallis ist sicherlich die Förderung und die Unterstützung des Tourismus. Dabei sollen die Massnahmen und Förderungsschwerpunkte für einen Strukturwandel im Tourismus gefördert und erweitert werden. Ziel ist, eine Optimierung und Professionalität in der Zusammenarbeit zwischen den Tourismusdestinationen, der Vernetzung der Bergbahnen und einer gemeinsamen Vermarktung zu erlangen. Mit der Annahme von Valais/Wallis Promotion kommen wir nun diesem Ziel einen Schritt näher.

Ohne Landschaftspflege gibt es in Zukunft auch keinen Tourismus. Die Wichtigkeit der Landschaftspflege und der Landwirtschaft im Berggebiet muss in der Agrarpolitik berücksichtigt werden. Die CSPO erhofft sich mit diesem Programm die Förderung und Unterstützung des ländlichen Raumes, insbesondere der Berggebiete. Ansonsten wird die demografische Entwicklung im Berggebiet eine dramatische Wendung haben und somit die Lebensqualität in vielen Regionen beeinträchtigen. Die Agrarpolitik des Bundes lässt hier Einiges zu wünschen übrig.

Die CSPO verfolgt auch mit Interesse die Entwicklungen in Sachen Wasserkraft, Energie und erneuerbare Energien und unterstützt ebenfalls das Programm für Energiemanagement.

Die CSPO ist unbestritten für Eintreten.

Ich danke.

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) est un instrument de la politique fédérale qui vise notamment à soutenir les régions périphériques. Elle est, en quelque sorte, le pendant de la politique des agglomérations qui a soutenu et soutient les agglomérations urbaines. Le canton du Valais, au travers de la convention-programme, propose un certain nombre d'axes pour la convention 2012-2015:

- le développement Industriel,
- le tourisme et
- dès 2012, l'énergie que le canton a intégrée au programme comme troisième axe.

Le groupe ADG soutient les mesures que le Conseil d'Etat met en avant.

Il aimerait tout de même faire une remarque sur un point particulier.

Dans son évaluation de la NPR en 2011, l'OCDE recommande de la lier plus étroitement à la politique d'agglomération afin d'augmenter l'effet de ces deux instruments. Le groupe ADG considère que cette proposition est intéressante. La loi cantonale sur la NPR prévoit d'ailleurs cette possibilité dans son article 8 qui dit: «Les coopérations intercommunale, interrégionale, intercantonale et transfrontalière ainsi que les projets d'agglomération sont encouragés.» Actuellement, la convention-programme ne fait pas mention des liens possibles entre ces deux instruments. A notre sens, c'est une faiblesse car nous aurions tout à gagner à coordonner les actions financées par la manne fédérale, qu'elles soient pour la NPR ou pour les agglomérations. Sans entrer plus dans le détail, le groupe ADG demande au département d'étudier cette question, question thématifiée par le conseiller national de Buman sur le plan fédéral.

Sur le plan financier, les montants totaux sont de 25 millions pour les subventions et de 80 millions pour les prêts. Ces montants sont assumés à parts quasi égales entre les cantons et la Confédération. Le groupe ADG demande au département de mettre en place une organisation à même de pouvoir utiliser la totalité des montants mis à disposition pour la prochaine durée de 2012 à 2015.

Le groupe ADG accepte l'entrée en matière et acceptera la convention-programme entre la Confédération suisse et le canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Dans la continuité de la convention-programme 2008-2011, des mesures cantonales, intercantionales et transfrontalières nous sont soumises pour acceptation.

Dans les divers champs d'actions, que ce soit les mesures de mise en réseau des systèmes industriels avec la création de parcs technologiques visant à renforcer les compétences existantes, le soutien en matière d'économie d'énergie, les mesures de soutien des changements structurels dans le tourisme visant à la collaboration entre destinations touristiques, l'optimisation du secteur des remontées mécaniques et du secteur de l'hôtellerie en favorisant les entités viables, la promotion du tourisme doux ainsi que toute une panoplie de mesures apportant un soutien à des projets concernant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion énergétique urbaine et régionale, sans oublier les mesures dans le domaine de formation de l'économie de marché visant à sensibiliser les jeunes à l'économie et surtout au tourisme à tous les niveaux scolaires, les mesures d'exploitation des ressources naturelles, l'objectif étant de mieux exploiter le potentiel de production des forêts valaisannes et, pour terminer, une initiative spécifique pour les régions en zone de montagne et en milieu rural concernant, entre autres, des problématiques

démographiques, le groupe UDC ne peut que saluer ces investissements et ces projets qui amèneront une plus-value intéressante pour le canton mais regrette, néanmoins, cette petite brise européenne qui nous arrive via Berne, cette brise qui souffle continuellement et qui nous amène régulièrement de nouvelles craintes, avec les enveloppes qui vont avec bien sûr – ce qui ne nous empêche pas de rester attentifs...

Concernant la forme, le groupe UDC regrette également la multiplication de concordats et conventions divers, ces objets dont un seul droit nous est accordé, celui d'accepter ou de refuser.

Pour ces raisons, le groupe UDC s'abstiendra lors du vote d'entrée en matière ne voulant pas amputer ces projets porteurs pour notre canton.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Président der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Bekannterweise ist der Staatsrat befugt, mit dem Bund über den Inhalt der Programmvereinbarung zu verhandeln. Da aber in diesem Falle die damit verbundenen Beträge die zehn Millionen Franken Grenze überschreiten, muss das Geschäft zur Genehmigung zu uns vor den Grossen Rat. Das Ganze unterliegt dem Bundesgesetz für Regionalpolitik und auch dem kantonalen Gesetz über die Regionalpolitik aus den Jahren 2006 bzw. 2008.

Bereits für die Periode 2008-2011 wurden die Programme zusammen mit den drei sozioökonomischen Regionen zusammengestellt, das heisst, es sind zwei Betriebe, einer im Oberwallis (der RWO) und dann die Region Valais romand.

Die Fakten für diese Periode sind folgende:

- Für die A-fonds-perdu-Beiträge wurden von 12,3 Millionen Franken gesprochenen Beiträgen 10,7 gebraucht, das heisst nur 87% (also nur, ist schon mal nicht schlecht).
- Bei den zinslosen Darlehen von gesprochenen 38 Millionen Franken wurden nur 20,3 Millionen gebraucht. Hier kann man sagen «nur» 53%. Das ist zuwenig. Wo haben wir eine Erklärung? Eines ist sicher – das haben wir heute gehört –, das ist das Nichtumsetzen des Tourismusgesetzes und das Andere sicher, dass die sozioökonomische Region Valais romand erst zwei Jahre später (im Jahre 2011) gegründet wurde gegenüber der im Oberwallis, die bereits im Jahre 2009 in Kraft trat.

Das nicht gebrauchte Geld fliesst leider wieder zurück an den Bund. Für nicht abgeschlossene Projekte bleibt das gesprochene Geld hingegen bis 2015 im Wallis. Ebenso bleiben die Zinsen aus diesen Mittel als Entschädigung der Fondsverwaltung vollumfänglich im Wallis.

Die Budgets wurden in der letzten Periode auf sechs Achsen verteilt. Neu werden diese nun auf acht Achsen festgelegt. Zu sagen gilt es hier vielleicht zwei Sachen. Vor allem Bedenken über den Tourismus und auch über das Vernetzen von transportorientierten industriellen Wertschöpfungs-systemen. Neu gehört die Achse «Energiewirtschaft» dazu und die Achse «Exploration von natürlichen Ressourcen». Vor allem im Zusammenhang mit der zukünftigen Zweigstelle der EPFL – mit 13 Abteilungen, davon 7 rein für Energie – in Sitten und dem zu erwartenden Bericht über die neuen erneuerbaren Energien (z. B. die Wertschöpfungskette Holz) ist hier sicher Potenzial zu erwarten. Oder eben auch die Stiftung Cap Santé, welche wiederum in Zusammenhang mit der erwähnten Zweigstelle (es gibt auch einen Bereich Gesundheit bei der EPFL) zusammenarbeiten könnte.

Fakten für die Periode 2012-2015

Nur herausgepickt die ersten beiden Positionen wohin das Geld fliesst. Bei den A-fonds-perdu-Beiträgen ist die Handlungsachse «Vernetzen exportorientierter industrieller Wertschöpfungs-systeme» mit 5,7 Millionen Franken von diesen 12,3 Spitzenreiter. An zweiter Stelle folgt der Tourismus. Heisst im konkreten Fall beim ersten Rang: Strategie The Ark Systeme, Aufbau von Technologieparks, Förderung und Bildung von Wertschöpfungsketten für Gewerbe, Industrie und Dienstleistungs-sektoren und auch die Förderung überregionaler Industriezonen.

Bei den zinslosen Darlehen hingegen ist die Handlungsachse «Unterstützung des Strukturwandels Tourismus» an erster Stelle mit 27 Millionen Franken von diesen 38. An zweiter Stelle wiederum «Vernetzen exportorientierter industrieller Wertschöpfungs-systeme». Beim Tourismus redet man hier unter anderem vom Projekt Valais/Wallis Promotion, Optimierung und Vernetzung der Bergbahnbranche, Förderung der Kooperation in der Hotellerie, Auslastung der Parahotellerie und des extensiven Tourismus (des Agrartourismus) sowie überregionalen touristischen Infrastrukturen.

Neben diesen acht Achsen wurde in der Kommission auch die Frage gestellt betreffend Unterstützung des Industriesektors. Grundsätzlich muss man hier sagen, dass gemäss Bundespolitik dieser Sektor dem nicht unterliegt und andere Instrumente/Gefässe hat. Wir können hier einzig Innovationsprojekte oder Start-ups unterstützen, wie sie eben von The Ark abgedeckt werden können.

Ähnliches gilt für den Tourismus. Hier wurde vom Bund verlangt, eine Studie über die Fusion von Bergbahnen bzw. die Zusammenlegung von Skigebieten zu machen und diese erwarten wir ja bekanntlich auf Ende Juli.

Wünschenswert wäre natürlich trotzdem eine Steigerung der Umsetzungsrate für die Periode 2012-2015 gegenüber der vormaligen Periode.

Evtl. müssten zukünftig die eingegebenen Projekte über ihre Umsetzbarkeit für den vorgegebenen Zeitraum kritischer hinterfragt werden, so dass zumindest andere weniger «interessante» Projekte den Vorzug bekämen, dafür aber im Zeitraum umsetzbar sind. Normalerweise sind Grossprojekte dynamischer und müssen demzufolge mehrere, unvorhergesehene Hürden überspringen bis sie wirklich umgesetzt werden können.

Deshalb stellt sich auch die Frage, ob grundsätzlich Einzelprojekte, sprich Grossprojekte, mit sehr hohen Beträgen unterstützt werden sollen zu Ungunsten anderer derselben Achse und ob man gescheiter mehrere «kleinere» und doch wichtige Projekte unterstützt.

Wünschenswert wäre eine stimmige Aufteilung der Budgets je nach Schwerpunkt der Achse und je nach dementsprechenden Handlungsfeld auf die verschiedenen Regionen. Es gilt zu vermerken, dass alle acht Achsen in der Umsetzung abgedeckt sind.

Zusammenfassend zur Botschaft liegt die finanzielle Auswirkung – das haben wir bereits mehrmals gehört – bei 25,5 Millionen Franken für die A-fonds-perdu-Beiträge und bei 40 Millionen bei den zinslosen Darlehen.

Das Ganze unterliegt dem fakultativen Referendum – dies als Information – und die Abänderung, die die Kommission gemacht hat, ist reiner redaktioneller Natur und soll einer Präzisierung dienen.

Ich danke Ihnen, dass alle Fraktionen die Wichtigkeit dieses Geschäftes gesehen haben. Wir brauchen die; es ist Wirtschaftsförderung und danke für die breite Unterstützung.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'ai dit au président de la commission si, toi, tu parles, tu ne me laisses plus la possibilité, en tout cas en guise d'introduction, de rappeler les objectifs et le cadre de cette décision.

Je vais donc me concentrer sur quelques réponses aux questions posées.

Deux questions du député Narcisse Crettenand mais que l'on retrouve ensuite aussi dans d'autres interventions, notamment concernant la répartition régionale. Oui, il faut l'avouer, dans le programme 2008-2012, il y a eu un déséquilibre régional. Il y a des explications quant à ce déséquilibre. Cependant, on a pris des mesures dans le programme 2012-2015:

- première mesure: on a élaboré cette convention-programme avec les trois régions concernées. Cela veut dire que les trois régions concernées ont contribué à l'élaboration de ce projet et
- deuxième mesure: on a réparti les budgets sur les trois régions.

Donc, aujourd'hui, on peut dire qu'un rééquilibrage va se faire.

On a parlé aussi des fonds disponibles qui n'ont pas été utilisés. Il y a aussi des explications pour dire pourquoi et comment, parce que c'était vraiment le début de la nouvelle philosophie de la politique régionale, il y avait des structures à mettre en place. Aujourd'hui, je suis déjà dans la situation de pouvoir dire que les moyens qui nous sont accordés par la Confédération et que, nous, nous devons donner selon le principe de l'équité, c'est-à-dire de parité, soit un franc – un franc, je peux donc déjà dire que, par exemple, dans le domaine des remontées mécaniques, les projets sont tellement importants que nous avons déjà quelques soucis pour les répartir sur les quatre ans et qu'on aurait déjà peut-être quelques problèmes pour répondre à tous ces besoins. En effet, ce qu'on a constaté, c'est que, dans les projets des remontées mécaniques qui, dans une première phase, dans le Haut-Valais, étaient très avancés, le Bas-Valais et le Valais central commencent aussi avec beaucoup de projets qui sont dans le pipe-line.

Maintenant concernant les 300 millions, le fameux fonds, pour nous, c'est une limite, c'est-à-dire que les 300 millions, c'est comme un crédit d'engagement ou une limite qui est donnée, mais l'attribution de ces montants passe par le budget ordinaire.

Dans ce projet de décision, on ne parle que des crédits NPR et des montants cantonaux que l'on met à disposition pour répondre aussi, avec la Confédération, à ces projets qu'on soutient ensemble. Les montants que l'on met à disposition des communes de montagne, qui ont des difficultés spécifiques, ne sont pas dans ce programme-ci, c'est un programme à part. En effet, pour ce programme-là, la Confédération n'alloue pas des montants, c'est-à-dire que, dans ces communes, on pourrait continuer sur la base de l'attribution que cantonale, sur la base de notre loi sur la politique régionale du canton, à contribuer aussi à subventionner des infrastructures de base qui augmentent l'attractivité de ces régions mais ce n'est pas dans le cadre de cette décision-ci, c'est un engagement dans le budget à part.

Concernant la critique, et ici je continue en allemand, Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, da ist diese Frage der Unterstützung The Ark im Oberwallis. Ich habe vorher gesagt, wir haben in der ersten Programmphase ein grosses Ungewicht mit den engagierten Mitteln der Regionalpolitik im Oberwallis. Nun kann man ausgleichend sagen, dass bei den The Ark Projekten das Unterwallis natürlich über Infrastrukturvorhaben einen grossen Teil der Finanzen beansprucht hat. Im Oberwallis haben wir nicht ein Infrastrukturprojekt, das heisst aber nicht, dass das Oberwallis bezüglich The Ark ein weisser Fleck ist. Infrastrukturmässig mag das stimmen, aber nicht was die Mittel, die wir über das Programm The Ark den KMU der Region zur Verfügung stellen. Im Jahr 2011 haben wir im Bereich des Technologietransfers in die KMU, in die Innovationsförderung, insgesamt über The Ark 870'000 Franken engagiert, in die KMU investiert und 30% dieser Gelder sind in KMU des Oberwallis geflossen. Also da gibt es, was die Unterstützung bei der Innovationsförderung ist... Da haben wir diese Mittel auch entsprechend eingesetzt. Wir sind aber zur Überzeugung gelangt, dass höchstwahrscheinlich der Infrastrukturteil mit einem Gründerzentrum, dass das höchstwahrscheinlich ein sehr schwieriges Unterfangen sein wird, wenn man da in Infrastrukturen engagieren will. Aber einerseits haben die Bergbahnen Oberwallis viel mehr profitiert als im Unterwallis in dieser Vorjahresperiode und im Gegenzug die The Ark Projekte im Unterwallis. Also könnte ich auch sagen, es gleicht sich aus. Darum

ist es immer wieder gefährlich, wenn man so regionale Unterschiede versucht auszumachen, weil es kann dann plötzlich wieder drehen und es gibt dann immer wieder einen Ausgleich. Darum ist es gefährlich, wenn man immer nur zum Beispiel in einem ganz bestimmten Zeitpunkt eine bestimmte Analyse macht und dann sagt, es gab ein regionales Ungleichgewicht, das sich dann halt wieder korrigiert.

J'ai répondu à la question de l'enveloppe non utilisée, posée par le député (suppl.) Gilles Martin. J'ai dit qu'on évitera parce que, déjà aujourd'hui, on sait que pour les remontées mécaniques il y a des besoins importants qui sont annoncés.

La députée Marie-Madeleine Bonvin a parlé de l'intégration de la politique régionale avec la politique d'agglomération. Là, il faut clairement dire que les deux fonds de soutien financier ne sont pas les mêmes; ce sont deux fonds différents et deux législations fédérales différentes. Nous, en Valais, on a essayé de lier la politique régionale et la politique d'agglomération par le fait qu'on intègre l'organisation et le mandat que l'agglomération donne pour avancer dans ces projets d'agglomération, de lier à la structure organisationnelle qu'on a mise en place par la politique régionale. Concrètement, par exemple, dans le Haut-Valais, c'est la RWO AG (Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG) qui est en même temps le secrétariat de l'agglomération par un mandat que l'agglomération donne à la structure de la politique régionale. Comme cela, on lie les deux choses pour avoir une politique cohérente qui doit prendre en considération les deux éléments: l'agglomération et la politique régionale pour avoir une vision qui est plus cohérente aussi dans le territoire. Alors, on a cette volonté, mais c'est par des moyens et des fonds séparés.

Madame la députée (suppl.) Anne Luyet, vous avez parlé de la brise européenne. Ici, dans la politique régionale ou interrégionale, Interreg, ce sont plutôt des projets concrets qu'on a. Par exemple, dans l'Espace Mont-Blanc, il y a des projets touristiques qu'on fait ensemble. Pas de souci, on ne va pas commencer..., c'est plutôt aider nos collègues italiens et français à chercher de l'argent à Bruxelles pour l'investir dans leurs régions spécifiques et le Valais s'intègre pour profiter aussi de cette manne pour réaliser des projets très concrets internationaux mais plutôt orientés vers la limite des régions à proximité du Valais.

Voilà, j'ai répondu à toutes les questions.

Merci de soutenir ce projet.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich stelle fest, dass keine Fraktion gegen Eintreten ist.

L'entrée en matière est acceptée.

Ich stelle auch fest, dass keine Abänderungsanträge vorliegen.

So können wir direkt zur Lesung gehen.

Der Berichterstatter kann an seinem Platz bleiben.

Wir kommen zur Lesung.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

Titre et considérants, adoptés

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 98 voix et 5 abstentions dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 juin 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung, cf. Annexes-Beilagen.)

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Nur der Form halber – ich möchte mich bedanken bei den Kommissionsmitgliedern, beim Herrn Staatsrat Jean-Michel Cina, bei seinem neuen Dienstchef Eric Bianco und seiner Adjunktin Ursula Kraft, die Projektverantwortliche, für die sehr gute Vorbereitung und sehr guten Informationen gegenüber der Kommission.

Danke für Ihr Einstimmiges Eintreten.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Der Staatsrat möchte sich diesen Worten anschliessen.

Entrée en matière

6. DECISION concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017

Eintretensdebatte

BESCHLUSS betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017

Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates

Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Grégoire Dussex

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Es braucht Menschen, die sich für Land und Leute einsetzen, die versuchen, der Demokratie nachzuleben und die ihr als Abgeordneter ein Gesicht geben. Die Arbeit eines Parlamentariers muss deshalb pflichtbewusst erbracht werden. Dass es dazu gilt, hintergründig zu recherchieren und wahrheitsgetreu zu argumentieren ist nur allzu selbstverständlich. Um dies zu tun, braucht es Zeit und einen persönlichen Leistungsausweis, der nicht zu unterschätzen ist. Jeder muss heute die notwendige Zeit für das Studieren der einzelnen Dokumente selbst aufbringen. Er muss sich der immer umfangreicher werdenden komplexen Geschäfte annehmen, um diese auch beherrschen zu können. Dieser Arbeitsaufwand wird bisher nur schwer oder gar nicht erkannt und somit auch nur teilweise oder gar nicht honoriert.

Der Zeitpunkt für eine Anpassung der Entschädigung ist jetzt durchaus sinnvoll gewählt, eben auch wegen der anstehenden Kandidatensuche für die nächste Periode. Denn es sind die Leistungsträger unserer Wirtschaft, der Gesellschaft und qualifizierte Menschen, die das Volk vertreten müssen und die wir suchen.

Leider ist es meistens die Zeit für eine gute parlamentarische Arbeit die ihnen fehlt und selbstverständlich auch die damit verbundene finanzielle Einbusse, die einer Kandidatur entgegenwirkt. Dies sollte nicht so sein.

Wie wichtig es ist, sich in die Komplexität eines Geschäftes einzuarbeiten, hat sich beim NFA II gezeigt, um nur ein Beispiel zu nennen, ohne noch die abgeänderten und neu geschaffenen Gesetze aufzuzählen. Gerade hier haben die zuständigen Dienststellen einen Wissensvorsprung, der zunehmend von der parlamentarischen Seite nicht ausgeglichen werden kann und dem nur schwer nachzukommen ist.

Unser Staat braucht ein starkes Parlament, um der Verwaltung auf Augenhöhe zu begegnen. Deshalb braucht es die Anpassung der Entschädigung bei den einzelnen Parlamentariern.

Die CVPO wird dementsprechend die notwendigen Abänderungsanträge einreichen, die, werte Kolleginnen und Kollegen, so hoffen wir, auch eure Unterstützung finden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir sind in der komfortablen Situation, dass wir unsere Löhne, unseren Zahltag, selber definieren können – als Gewerkschaftssekretär bin da meistens in einer ungemütlichen Rolle. Für uns, für die Fraktion ADG / Linksallianz sind wir der Meinung, dass die Sitzungsgelder für die Parlamentarier korrekt sind, dass die nicht angepasst werden müssen. Umgekehrt sind wir der Meinung, dass die Fraktionsbeiträge erhöht werden sollten, dies aus zwei Gründen. Der erste Grund: Wir sind dafür, dass bei der Parteienfinanzierung Transparenz herrscht, das man weiss, woher das Geld kommt und das diese politische Arbeit in der Fraktion auch mit öffentlichen Geldern finanziert werden kann und soll und nicht von irgendwelchen dubiosen privaten Spenden. Und zweitens, die letzte Anpassung der Fraktionsbeiträge war auf den 1. Mai 2002 – also vor zehn Jahren – und da sind wir der Ansicht, dass eine Anpassung jetzt vorgenommen werden kann. In dem Sinne haben wir Anträge eingereicht, um die Fraktionsbeiträge, aber nicht die Beiträge der einzelnen Parlamentariern zu erhöhen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR a décidé de ne proposer aucune augmentation des indemnités parlementaires. De plus, une majorité de notre groupe refusera aussi toute proposition d'augmentation.

Plusieurs raisons à cette décision.

Première raison: Nos indemnités, en comparaisons intercantionales, sont élevées. Nous sommes, en Suisse, parmi les parlementaires les mieux payés.

Deuxième raison: Les indemnités de groupe, que ce soit l'indemnité de base ou l'indemnité supplémentaire pour chaque député, sont en réalité un financement déguisé des partis politiques. Les augmenter reviendrait donc à augmenter le financement public des partis. Nous sommes contre cette manière de procéder.

Troisième raison: En quatre ans, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation est proche de zéro. Il n'y a donc aucune raison objective pour augmenter nos revenus.

Dernière raison: Notre groupe a toujours montré de fortes réticences face à toute dépense supplémentaire non nécessaire.

Nous serons donc en accord avec notre philosophie de base en refusant toute augmentation de nos indemnités et de nos revenus.

M. le député Sébastien Roh, PDCC:

Le groupe PDCC s'est penché avec attention sur le règlement du Grand Conseil et plus particulièrement sur les indemnités octroyées aux parlementaires ainsi qu'aux groupes politiques.

A ce stade, nous estimons que les jetons de présence octroyés correspondent à notre système de milice.

Toutefois, nous relevons le travail croissant tant des chefs de groupe que des présidents de commission. Nous sommes d'avis que l'activité et l'engagement de ces super

miliciens doivent être revalorisés, mais cela dépasse le cadre de la simple augmentation de l'indemnité et il convient de mener une réflexion plus poussée tant au niveau des partis que de notre Parlement.

Notre groupe renonce à proposer une augmentation des indemnités parlementaires pour la prochaine législature, mais nous restons toutefois attentifs aux propositions des autres groupes et apprécierons la pertinence de ces dernières.

Nous entrons en matière sur ce projet de décision.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

En entendant tout à l'heure notre collègue André Vernay, je me suis demandé si finalement il ne s'était pas trompé de salle et n'avait pas siégé au sein du groupe DC du Bas tant il est vrai que les réflexions qu'il a données ont aussi été celles du groupe DC du Bas, qui ne fait aucune proposition de modification de cette annexe au règlement et qui, à moins qu'il ne puisse être convaincu d'autre chose tout à l'heure lorsque le Bureau siègera en tant que commission, refusera les propositions telles qu'elles nous ont été annoncées jusqu'à maintenant.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Der Präsident:

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr.

L'entrée en matière est acceptée.

Wir werden diese Abänderungsanträge in der anschließenden Bürositzung besprechen.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 14 juin 2012.*)

Der Präsident:

Wir kommen zum Schluss der heutigen Sitzung.

Ich möchte Sie noch darauf aufmerksam machen, dass heute Abend hier der Generalrat eine Sitzung hat und sie bitte Ihre Pulte räumen sollten. Ich danke Ihnen.

Ich habe den ganzen Vormittag die Glocke nie gebraucht. Es war ein guter Vormittag. Danke schön und bis morgen um 9 Uhr.

La séance est levée à 12 h 50.

Séance du mercredi 13 juin 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Entrées en matière et lecture

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais:

- convention-programme CH-VS 2012-2015 relative aux dangers naturels selon la LFo
- convention-programme CH-VS 2012-2015 relative aux forêts de protection
- convention programme CH-VS 2012-2015 relative aux «Mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique, art. 50 al. 1 let. B de la loi fédérale sur la protection de l'environnement»
- convention programme CH-VS 2012-2015 relative aux «Ouvrages de protection-Eaux» selon la loi sur l'aménagement des cours d'eau

Eintretensdebatten und Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis:

- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend Schutzbauten Wald
- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend Schutzwälder
- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend die Lärm- und Schallschutzmassnahmen (Art. 50 Abs. 1 Bst. b USG)
- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Schutzbauten Wasser (Wasserbaugesetz)

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. Postulat de la députée (suppl.) Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, concernant la piste cyclable Rhône route n° 1 (12.05.2011) (5.140)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, betreffend Radweg Rotten Route Nr. 1 (12.05.2011) (5.140)
3. Motion des groupes PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et CVPO, par les députés Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, Yves **BORNET** et Olivier **DELALOYE**, concernant la discipline dans l'affichage lors de campagnes électorales ou de votations (17.06.2011) (5.148)
Motion der Fraktionen PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) und CVPO, durch Grossrätin Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, sowie durch die Grossräte
Yves **BORNET** und Olivier **DELALOYE**, betreffend Disziplin in Sachen Wahlplakate (17.06.2011) (5.148)
4. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, concernant le contournement de Viège – "signalisation intelligente" (17.06.2011) (5.149)
Postulat von Grossrat Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, betreffend Umfahrung Visp – "intelligente Signalisierung" (17.06.2011) (5.149)

5. Postulat des députés Bernhard **ERPEN** (suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, concernant des places d'évitement supplémentaires pour accroître la sécurité au Simplon (17.06.2011) (5.150)
 Postulat der Grossräte Bernhard **ERPEN** (Suppl.), CVPO, Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, betreffend zusätzliche Ausweichstellen für mehr Sicherheit am Simplon (17.06.2011) (5.150)
6. Postulat des députés Guido **WALKER** (suppl.), CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant l'éclairage "Zebralux" pour tous les passages piétons (13.09.2011) (5.155) (*en collaboration avec le DSSI*)
 Postulat der Grossräte Guido **WALKER** (Suppl.), CVPO, Egon **FURRER**, CVPO, Daniel **STUDER** (Suppl.), CVPO, Marcel **ZENHÄUSERN** (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zebralux-Beleuchtung für alle Fussgängerstreifen (13.09.2011) (5.155) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
7. Motion du député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant aucune autorisation de construire pour des collecteurs solaires et des cellules solaires dans des zones artisanales, industrielles et agricoles (13.03.2012) (5.185) (*en collaboration avec le DEET*)
 Motion von Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend keine Baubewilligung für Sonnenkollektoren und Solarzellen in Gewerbe-, Industrie- und Landwirtschaftszonen (13.03.2012) (5.185) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
8. Postulat des députés Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Klaus **RUSSI**, CSPO, Ralf **IMSTEPF** (suppl.), CVPO, et Frank **WENGER** (suppl.), CSPO, concernant la sécurité en hiver, un devoir pour le Valais en tant que canton touristique (13.03.2012) (5.186)
 Postulat Grossräte Hans-Ulrich **WEGER**, CVPO, Klaus **RUSSI**, CSPO, Ralf **IMSTEPF** (Suppl.), CVPO, und Frank **WENGER** (Suppl.), CSPO, betreffend Wintersicherheit, ein Muss für den Tourismuskanton Wallis (13.03.2012) (5.186)
9. Postulat du groupe PLR, par le député Christophe **CLAIVAZ**, concernant l'état des infrastructures routières cantonales: une stratégie! Il y a urgence (13.03.2012) (5.187)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Zustand der kantonalen Strasseninfrastruktur: Wir brauchen dringend eine Strategie! (13.03.2012) (5.187)
10. Motion de la commission 2^e lecture loi sur les agglomérations, par les députés Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Vincent **REBSTEIN** (suppl.), PDCC, et Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, concernant les transports publics d'agglomération (13.03.2012) (5.188)
 Motion der Kommission 2. Lesung Agglomerationsgesetz, durch Grossrätin Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie die Grossräte Vincent **REBSTEIN** (Suppl.), PDCC, und Stefan **ANDENMATTEN**, CSPO, betreffend öffentlicher Agglomerationsverkehr (13.03.2012) (5.188)

11. Postulat du groupe PLR, par la députée (suppl.) Gervaise **MARQUIS**, concernant la vie et l'histoire des monuments historiques répertoriés à portée de main (14.03.2012) (5.189) **(en collaboration avec le DECS)**
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Gervaise **MARQUIS**, betreffend Veranschaulichung des Lebens und der Geschichte der Baudenkmäler (14.03.2012) (5.189) **(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**
12. Postulat des députés Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat **RIEDER**, CVPO, André **VERNAY**, PLR, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, et cosignataires concernant mieux connaître nos forêts pour mieux planifier (16.03.2012) (5.190)
 Postulat der Grossräte Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat **RIEDER**, CVPO, André **VERNAY**, PLR, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend besseres Forstwissen für eine bessere Forstplanung (16.03.2012) (5.190)
13. Postulat des députés Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André **VERNAY**, PLR, Beat **RIEDER**, CVPO, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, et cosignataires concernant: pour une diminution du temps de retour sur intervention en forêts protectrices (16.03.2012) (5.191)
 Postulat der Grossräte Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André **VERNAY**, PLR, Beat **RIEDER**, CVPO, Jean-Didier **ROCH**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: für eine bessere Pflege der Schutzwälder (16.03.2012) (5.191)
14. Interpellation des députés Mario **ROSSI**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, et cosignataires concernant le mode de perception des taxes d'élimination des ordures (16.03.2012) (5.192)
 Interpellation der Grossräte Mario **ROSSI**, PDCC, Pascal **REY**, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung der Abfallentsorgungsgebühren (16.03.2012) (5.192)
15. **Compte 2011:**
 Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Rechnung 2011:
 Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
16. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant le renforcement des compétences MINT (13.03.2012) (3.143)
 Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Stärkung der MINT-Kompetenzen (13.03.2012) (3.143)
17. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena **MOOSER THELER**, Sonia **Z'GRAGGEN** et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), concernant l'adhésion au réseau d'écoles en santé (14.03.2012) (3.144)
 Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Helena **MOOSER THELER** und Sonia **Z'GRAGGEN** sowie Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, betreffend Beitritt zum Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen (14.03.2012) (3.144)

18. Postulat du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Anne-Marie **BEYTRISON**, concernant: quelle formation pour les jeunes de 15 à 17 ans? (14.03.2012) (3.145)
Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Marie **BEYTRISON**, betreffend Ausbildung für die Jugendlichen zwischen 15 und 17 Jahren (14.03.2012) (3.145)
19. Postulat du député Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant la promotion des échanges culturels et linguistiques en Valais (14.03.2012) (3.146)
Postulat von Grossrat Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend Förderung des kulturellen und sprachlichen Austausches im Wallis (14.03.2012) (3.146)
20. Postulat du groupe PLR, par la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, et cosignataires concernant apprentissage de la cuisine à l'école et exotisme! (14.03.2012) (3.147)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, und Mitunterzeichnenden betreffend exotischer Kochunterricht in der Schule (14.03.2012) (3.147)
21. **Compte 2011:**
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Rechnung 2011:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Der Präsident:

Herzlich willkommen zur heutigen Debatte!

Wie ich Ihnen bereits gestern angekündigt habe, werden wir während dieser Woche von den Elektroinstallateuren Informationen über innovative Produkte erhalten.

Heutiges Thema sind die LED. LED ist die Lichtquelle mit der grössten Energieeffizienz. LED ist individuell einsetzbar. Sei es bei einer Taschenlampe bis hin zur Strassenbeleuchtung. Dank den kleinen Dimensionen bieten LED sehr interessante Lösungen in der Architektur und in der Konstruktion und im Design von Beleuchtungskörpern.

Holen Sie sich Ihre näheren Infos am Stand in der Wandelhalle. Herr Gérard Constantin gibt Ihnen gerne Auskunft. Dazu liegen auch Prospekte auf draussen in der Wandelhalle, wo Sie sich näher über LED – die neue Lichtquelle – informieren können.

Wir kommen nun zur Tagesordnung.

Entrées en matière et lecture

1. DECISION

concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais:

- convention-programme CH-VS 2012-2015 relative aux dangers naturels selon la LFo
- convention-programme CH-VS 2012-2015 relative aux forêts de protection
- convention programme CH-VS 2012-2015 relative aux «Mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique, art. 50 al. 1 let. B de la loi fédérale sur la protection de l'environnement»
- convention programme CH-VS 2012-2015 relative aux «Ouvrages de protection-Eaux» selon la loi sur l'aménagement des cours d'eau

Eintretensdebatten und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen im Umweltbereich zwischen Bund und Kanton Wallis:

- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend Schutzbauten Wald
- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend Schutzwälder
- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend die Lärm- und Schallschutzmassnahmen (Art. 50 Abs. 1 Bst. b USG)
- Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Schutzbauten Wasser (Wasserbaugesetz)

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Yves Carrupt / Rapporteure: Marie-Claude Ecoeur

Commission de l'équipement et des transports /

Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Philippe Nantermod (suppl.)

Discussion sur les entrées en matière:

Der Präsident:

Wir haben verschiedene Programmvereinbarungen zu behandeln. Es ist so, dass wir alle vier Programmvereinbarungen einzeln als Eintretensdebatte führen werden, dann aber die Abstimmung gemeinsam über alle vier Vereinbarungen durchführen wollen.

Wir starten nun mit der ersten Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend Schutzbauten Wald.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Der Wald leistet einen wesentlichen Beitrag zum Schutz unseres Lebensraumes vor Naturgefahren. An vielen Orten bewahren Schutzwälder tiefer gelegene Siedlungs- und Industriezonen sowie Verkehrswege und andere Infrastrukturanlagen vor Lawinen, Steinschlag, Rutschungen und Murgängen.

Bedingt durch das langsame Wachsen der Bäume kann die Wirkung des Schutzwaldes jedoch nur mittel- bis langfristig aufgebaut werden. Schutzwalderhaltung und damit auch Schutzwaldpflege sind deshalb Aufgaben, die nachhaltig erfüllt werden müssen. Wegen der grossflächigen Wirkung ist dabei nebst punktuellen Anstrengungen an einzelnen Standorten ein kontinuierliches Engagement mit extensiven Eingriffen auf der gesamten Schutzwaldfläche von zentraler Bedeutung.

Für die Schutzbauten Wald subventioniert der Bund in den nächsten vier Jahren den Kanton Wallis mit rund 21,8 Millionen Franken zahlbar in jährlichen Raten von ca. 5.45 Millionen Franken, was einem Subventionssatz von 35% entspricht. Es werden Projekte bis zu 1 Million Franken subventioniert. Höhere und komplexe Projekte werden individuell behandelt und fallen nicht in diese Programmvereinbarung.

Im Wallis sollen zwischen 2012-2015 6'496 ha Schutzwald bewirtschaftet werden. Der Bund sowie der Kanton subventionieren solche Arbeiten je zu 5'000 Franken/ha. Die verbleibenden Kosten werden über Beiträge der Waldeigentümer und den Holzverkäufen

gedeckt, wobei der Nutzholzverkauf in den letzten Jahren rückläufig ist. Der Bund zahlt dem Wallis 40,9 Millionen Franken, zahlbar in jährlichen Raten von 10,225 Millionen Franken.

Die Holzbewirtschaftung ist im Alpenraum recht schwierig und auch mit hohen Kosten verbunden. Aus diesem Grund wird auch nur die Hälfte des Schutzwaldes bewirtschaftet, als die gemäss Holzbewirtschaftungsplan vorgeschlagenen 30-35 Jahre.

Die zur Pflege der Schutzwälder nötige Sicherstellung der Infrastruktur inkl. dem Brandschutz werden individuell gemäss den effektiv anfallenden Kosten subventioniert, und zwar bis zu der in der Programmvereinbarung vorgesehenen Grenze von 8 Millionen Franken.

Obwohl die finanzielle Situation des Kantons keine Erhöhung der Mittel im Bereich der Bewirtschaftung der Schutzwälder zulässt, muss in unserem Kanton darauf geachtet werden, dass ein intakter Wald für unsere Sicherheit wichtig ist. Vor allem sichere Verkehrswege für Strassen und Bahn sind für unseren Tourismus sehr wichtig. Dazu gehört nebst Galerien ein gut erhaltener Schutzwald.

Ein wichtiges Bindeglied in der ganzen Schutzwaldbewirtschaftung sind auch die Gefahrenkarten (z. B. Lawinen und Hochwasserschutz). Die Homologierung dieser Gefahrenkarten ist ein «Buch mit sieben Siegeln». Die CSPO erwartet vom Staatsrat, dass er in diesem Dossier vorwärts macht. Es kann ja nicht sein, dass Gemeinden mehrere Jahre warten müssen, bis die Gefahrenkarten öffentlich aufgelegt werden können.

Die CSPO ist für Eintreten für beide Beschlüsse.

Danke schön.

M. le député (suppl.) Xavier Bonvin, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec intérêt des conventions-programmes relatives aux dangers naturels selon la loi fédérale sur les forêts (LFo).

Nous intervenons une fois pour les deux conventions-programmes et nous relevons ce qui suit:

Les conventions-programmes découlent directement de la mise en œuvre de la réforme RPT. Elles sont le nouvel instrument pour la réalisation d'activités des tâches devant produire des résultats prédéfinis et relevant de la responsabilité de la Confédération et du canton. Les conventions-programmes de plus de 10 millions de francs sont soumises à l'approbation du Parlement.

Les mesures convenues avec la Confédération comprennent, pour la convention-programme sur les dangers naturels selon la LFo:

- l'offre de base des projets de protection technique contre les dangers naturels se limitant à un million, tels que les travaux d'entretien (remise en état des ouvrages de protection contre les avalanches ou les laves torrentielles) ainsi que l'installation des systèmes de mesures (stations nivo-météorologiques pluviomètres, extensomètres, systèmes d'alarme, etc.), somme des mesures réalisées pour des coûts globaux de 57'655'000 francs;
- l'établissement de documents de base sur les dangers naturels, tels que des cartes de dangers permettant la gestion du risque et du suivi pour la somme de 3'232'400 francs;
- le programme de contribution de la Confédération pour l'objectif 1: 20'178'300 francs, pour l'objectif 2: 1'616'200 francs, soit un total de 21'794'500 francs. La contribution de la Confédération se fera sur quatre ans et dès 2012 à raison de 5'448'625 francs.

Les mesures de la convention-programme relative aux forêts de protection sont les suivantes: la Confédération et le canton concluent dite convention-programme dans le but d'atteindre, de manière efficace et efficiente, les objectifs de la loi sur les forêts dans le domaine des forêts protectrices. L'objectif est d'assurer la protection de l'homme et de son habitat grâce au renforcement et au maintien de l'efficacité des forêts protectrices.

Les objectifs:

- entre 2012 et 2015, il est prévu de traiter 6'496 ha de forêts protectrices en Valais, y compris les soins apportés aux biotopes du gibier. Objectif 1: soins aux forêts protectrices, y compris soins au gibier: 30'500'000 francs et protection de la forêt: 2'400'000 francs, soit un total de 32'900'000 francs;
- la mise en place d'infrastructures utilisées pour la gestion des forêts protectrices et pour la protection contre les incendies. Total de l'objectif 2: 8'000'000 de francs;
- la contribution de la Confédération se fera sur quatre ans et dès 2012 à raison de 10'225'000 francs, soit un montant total de 40'900'000 francs.

Le groupe DC du Bas ne déposera pas d'amendement mais a deux questions:

- que se passera-t-il si un projet de la convention-programme rencontre une opposition?
- si le montant global ou partiel d'une subvention n'est pas utilisé, peut-il être reporté sur un autre projet de la convention-programme?

Le groupe DC du Bas soutiendra ces deux projets de convention-programme. Il félicite les collaborateurs des services concernés et les membres de la commission pour leur travail.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Zur Programmvereinbarung Schutzbauten Wald

Die Programmvereinbarung bezweckt den Schutz der Bevölkerung und der Sachwerte vor Naturgefahren. In den Jahren 2012-2015 werden in diesem Bereich brutto 54,7 Millionen Franken investiert. Die Bundesbeiträge in der Höhe von 21,7 Millionen Franken werden mittels dieser Vereinbarung garantiert.

Da diese Beiträge bereits in der Mehrjahresplanung im Kanton so vorgesehen sind und der Grosse Rat sich nur zu diesen finanziellen Auswirkungen äussern kann, ist die Fraktion der CVPO für Eintreten zu dieser Vorlage.

Zur Programmvereinbarung der Schutzwälder

Unsere Schutzwälder brauchen Pflege und effiziente Massnahmen, um Waldschäden zu verhindern. Es ist vorgesehen, in der Periode 2012-2015 insgesamt 6'496 ha Walliser Schutzwald zu pflegen. Der Bund und der Kanton subventionieren solche Arbeiten je zu 5'000 Franken/ha. Leider muss festgestellt werden, dass die Bundessubventionen im Schnitt um mehr als einen Viertel sinken und noch 40% betragen, was den Nettoanteil des Kantons erhöhen wird.

Die CVPO hält im Weiteren fest, dass die Gelder seitens des Bundes für unsere Schutzwälder nicht weiter gekürzt werden dürfen zugunsten Projekten der Biodiversität wie den Vogelschutz und andere. Die Programmvereinbarung sieht in der Periode 2012-2015 Investitionen in der Grössenordnung von 85 Millionen Franken vor, wobei der Bund 40 Millionen Franken dazu beitragen wird. Keine Art von Kunstbauten kann die Effizienz eines gesunden Schutzwaldes gegenüber den Naturgefahren ersetzen.

Die Fraktion der CVPO stimmt auch diesem Rahmenkredit zu.

Danke.

M. le député Mario Rossi, PDCC:

Le nouvel instrument pour l'exécution des tâches de responsabilité commune entre la Confédération et les cantons, appelé convention-programme, fixe les objectifs à atteindre sur plusieurs années ainsi que la participation financière globale de la Confédération.

Ainsi, le montant du subventionnement est lié non plus strictement à une décision mais à la réalisation devant produire des résultats prédéfinis.

Dans ce sens, le contenu des conventions-programmes est avant tout technique.

En ce qui concerne la convention-programme pour les ouvrages de protection des forêts, le montant de 54'797'810 francs sur quatre ans, dont 33 millions à la charge du canton, détermine les prestations du canton en matière de construction, de remise en état et de remplacement d'ouvrages et d'installations de protection, et définit également les objectifs en matière d'établissement du cadastre et des cartes de dangers.

Le groupe DC du Centre met en évidence et salue l'autonomie et la responsabilisation des services cantonaux que ce genre de collaboration promeut. Les connaissances du terrain et des particularités du territoire valaisan font qu'il est judicieux que les spécialistes locaux disposent d'une certaine marge de manœuvre pour agir.

Fort de ces éléments, le groupe DC du Centre entre en matière pour l'octroi du montant relatif à la convention cadre concernant les ouvrages de protection des forêts.

Dans un même élan et sans revenir sur les objectifs généraux d'une convention-programme, nous relevons les mesures poursuivies sur quatre ans concernant les forêts de protection:

- traitement de 6'496 ha de forêts protectrices, y compris les soins à apporter aux biotopes du gibier avec un subventionnement à hauteur de 5'000 francs par ha par la Confédération et dont une autre partie du financement sera également assurée par des contributions des propriétaires à hauteur de 10% ainsi que par la vente du bois;
- réalisation d'infrastructures destinées à protéger la forêt contre les incendies qui seront, elles, subventionnées individuellement.

Le rôle important que jouent les forêts de protection dans notre canton n'est plus à démontrer. De ce fait, le groupe DC du Centre approuve l'entrée en matière pour l'attribution des dépenses brutes à hauteur de 85'970'000 francs sur quatre ans, tel que présenté dans le message du Conseil d'Etat.

Merci pour votre attention.

M. le député (suppl.) Patrice Villettaz, PLR:

Ce matin, les demandes d'approbation qui nous occupent concernant les conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais portent sur le domaine de l'environnement.

Avec ce nouvel instrument de gestion des deniers publics de répartition entre la Confédération et les cantons, l'accent est indéniablement mis sur le subventionnement de programmes pluriannuels qui doivent être cohérents. Il faut espérer que cette cohérence sera aussi bénéfique pour les collectivités locales.

Etant donné que les conventions-programmes sur les dangers naturels et sur les forêts de protection sont similaires puisqu'elles sont basées sur l'article 36 de la loi fédérale sur les forêts, je vais traiter les deux objets en même temps.

Pour ce qui est de la convention-programme sur les dangers naturels, le premier objectif visé par cette convention concerne la protection technique contre les dangers naturels. Celle-ci détermine donc les prestations du canton en matière de construction, de remise en état et de remplacement d'ouvrages et d'installations qui assurent la protection de la population et des biens de valeur, ainsi que l'installation de systèmes de mesures. Il faut relever que, dans cette convention-programme, ne sont inclus que les projets d'un montant inférieur à un million de francs. Au-delà de ce montant, des subventions sont octroyées par décision individuelle comme à l'ordinaire.

Le deuxième objectif de cette convention-programme sur les dangers naturels vise également l'établissement ou la révision des cartes de dangers et de risques qui sont très importantes pour les collectivités publiques valaisannes.

Qu'en est-il de l'incidence financière pour le canton pour la période 2012-2015 pour ce qui est de cette convention-programme sur les dangers naturels?

Pour réaliser et entretenir les ouvrages de protection contre les dangers naturels, les coûts globaux s'élèvent à plus de 57 millions, dont 20 millions à la charge de la Confédération.

Pour ce qui est de la réalisation du deuxième objectif, soit les cartes de dangers et de risques, les coûts globaux s'élèvent à plus de 3 millions, dont 1,6 million à la charge de la Confédération.

Au final, les coûts globaux pour cette convention-programme contre les dangers naturels s'élèvent à près de 61 millions, dont 22 millions à la charge de la Confédération, 33 millions à la charge du canton et, il ne faut pas l'oublier, 6 millions à la charge des communes et des tiers.

Pour ce qui est de la deuxième convention-programme concernant les forêts de protection, l'objectif principal de cette convention est d'entretenir les forêts de protection en vue de maintenir et de renforcer leur efficacité afin qu'elles puissent assurer une protection suffisante des habitants et des zones urbanisées.

On relève que, en Valais, un peu plus de 6'000 ha de forêts sont classés en zones de protection ou forêts de protection, mais il faut être conscient que cette surface ne représente que le 5% de la surface forestière totale du Valais qui en compte plus de 120'000 ha.

Avec le concept actuel de gestion durable de nos forêts de protection, élaboré par la Confédération, les indemnités et les aides financières ne seront plus octroyées en fonction des demandes formulées mais en fonction du total des surfaces des forêts de protection et des objets à protéger. Mais, malheureusement, nous devons faire avec ces contraintes.

Le deuxième objectif de cette convention-programme forêts de protection permet, toutefois, de créer des infrastructures qui vont servir à l'entretien de ces forêts de protection, mais le montant global qui y sera consacré n'est malheureusement que de 8 millions pour la période 2012-2015.

Qu'en est-il de l'incidence financière pour le canton au sujet de cette convention-programme forêts de protection?

Pour entretenir les forêts de protection, au final, les coûts globaux découlant de cette convention-programme s'élèvent à plus de 94 millions, dont 41 millions à la charge de la Confédération, 45 millions à la charge du canton et 8 millions à la charge des communes et des tiers.

Dès lors, au vu des éléments présentés, tant pour la convention-programme concernant les dangers naturels que pour celle relative aux forêts de protection, le groupe PLR accepte d'entrer en matière sur ces deux objets.

Je vous remercie.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Cette convention-programme vise à assurer la protection de la population et les biens de valeur contre les dangers naturels. Elle détermine dans ce sens les prestations du canton en matière de construction, de remise en état et de remplacement d'ouvrages contre les dangers d'avalanches, de laves torrentielles et des terrains instables, mais inclut aussi l'établissement des cartes de dangers et la mise en place des services d'observation, ainsi que la formation des chargés de sécurité.

La planification cantonale permet d'investir environ 14 millions annuellement pour des projets faisant partie de la convention-programme 2012-2015.

Depuis 2008, le canton paie l'ensemble des subventions et récupère les contributions fédérales sous forme de recettes.

Ne sont inclus dans la convention-programme que les projets inférieurs à un million de francs. Au-delà de cette limite, les subventions sont octroyées par des décisions individuelles.

La commission a pris note que, pour fin 2015, toutes les cartes de dangers pour le Valais seront terminées. Il est primordial que les communes puissent rapidement entreprendre les travaux de sécurisation et d'ouvrages de protection afin d'éliminer le maximum de zones rouges.

La décision d'approbation de la convention-programme a valeur de crédit-cadre pour les dépenses brutes à charge du canton.

La commission a été unanime pour l'entrée en matière et également pour l'approbation de cette convention-programme. Ces deux éléments ont été oubliés d'être mentionnés dans le rapport de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Ich habe nun noch eine Wortmeldung von Herrn Grossrat Grégoire Raboud. Ist es zu diesem Thema?

(...)

Also ich bitte Sie, sich vorher zu melden – Sie sehen ja, wenn der Kommissionspräsident angezeigt ist – damit die Wortmeldungen vor dem Kommissionspräsidenten gehalten werden können.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les conventions-programmes sont le nouvel instrument central pour l'exécution des tâches relevant de la responsabilité commune de la Confédération et des cantons relevant de la RPT.

Il faut rappeler que le changement philosophique intervenu dans les rapports entre Confédération et cantons met l'accent dorénavant sur le subventionnement de programmes pluriannuels avec des objectifs à atteindre et de prestations à fournir aux dépens d'un subventionnement basé sur les coûts comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

La convention-programme «Ouvrages de protection forêts» comprend principalement l'établissement des cartes de dangers qui font encore défaut dans certaines communes ainsi que la réalisation d'ouvrages de protection contre les dangers naturels et l'installation de systèmes de mesures. Les incidences financières s'élèvent à plus de 21 millions pour la Confédération et à 33 millions pour le canton pour la période 2012-2015. Les subventions fédérales ne sont plus liées à des coûts mais à des programmes avec des prestations précises.

La convention-programme «Forêts protectrices» comprend deux volets: la gestion des forêts, d'une part, et les infrastructures utilisées pour la gestion, d'autre part. Les objectifs à atteindre sont précis, soit le traitement de 6'496 ha de forêts protectrices avec un taux de subventionnement fédéral de 5'000 francs/ha et un taux cantonal de 5'000 francs/ha également. Le subventionnement des infrastructures pour la gestion des forêts protectrices et de celles destinées à protéger la forêt contre les incendies se fait en fonction des coûts effectifs et dans la limite de l'enveloppe correspondante, soit 8 millions. Les incidences financières s'élèvent à près de 41 millions pour la Confédération et 45 millions pour le canton.

La convention-programme «Ouvrages protection cours d'eau» comprend principalement l'établissement de cartes de dangers de crues, qui font encore défaut dans

certaines communes, ainsi que la réalisation de projets d'ouvrages dont le montant prévisible est inférieur à 5 millions. Les incidences financières s'élèvent à près de 20 millions pour la Confédération et 22 millions pour le canton.

Il faut rappeler qu'une convention-programme s'accepte ou se refuse, mais ne donne pas lieu à amendement, ni discussion.

La justification de tels conventions-programmes n'est plus à faire pour le Valais puisque ce sont des investissements qui sont vitaux, en tout cas en ce qui concerne les ouvrages de protection.

Pour terminer, je rappellerai que l'investissement dans les forêts protectrices revient environ 50 fois moins cher que les ouvrages de protection paravalanches.

Nous interviendrons par un postulat pour préciser un de ces éléments.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Der Herr Staatsrat wird sich nachher zu beiden Vereinbarungen melden.

Eintreten ist nicht bestritten.

Wir kommen nun zum Eintreten der zweiten Vereinbarung: Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend Schutzwälder.

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Ich spreche über die Programmvereinbarungen Lärm- und Schallschutzmassnahmen und Schutzbauten Wasser, welche von der CSPO einstimmig unterstützt werden. Beide Vorlagen...

Der Präsident:

Entschuldigen Sie Herr Grossrat, diese beiden Vereinbarungen kommen später. Wir sind jetzt bei den Schutzwäldern. Es sind eben zwei Themen: «Schutzbauten Wald» und «Schutzwälder».

Keine weiteren Wortmeldungen.

Ich erteile das Wort an den Kommissionspräsidenten.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Cette convention-programme vise à assurer la protection de l'homme et de son habitat grâce au renforcement et au maintien des forêts de protection.

Dans ce sens, la Confédération soutient les cantons dans l'entretien des forêts dites protectrices et la création d'infrastructures servant à l'entretien des forêts.

Les indemnités et les aides financières sont accordées au canton sous forme de contribution globale dans le cadre de la convention-programme.

Le canton est le seul interlocuteur de la Confédération.

Les éléments de la convention sont repris, dans un deuxième temps, dans les mandats de prestations avec les triages forestiers.

La grande différence est que les aides ne sont plus octroyées selon les demandes mais en fonction du total des forêts de protection et des objets à protéger.

La convention-programme comprend deux volets: d'une part, la gestion des forêts protectrices et, d'autre part, les infrastructures utilisées pour la gestion des forêts.

La Confédération subventionne ces travaux à raison de 5'000 francs/ha, le canton idem, le solde étant couvert par la vente des bois et les contributions des propriétaires de forêts.

J'invite ici le chef du département et ses chefs de service concernant la prochaine convention-programme 2016-2018 à faire l'impossible pour augmenter le nombre d'hectares à traiter avant de diminuer la période entre deux passages d'entretien.

La commission a été unanime pour l'entrée en matière et également pour l'approbation de cette convention-programme. Ces deux éléments ont été oubliés d'être mentionnés dans le rapport de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Und nun hat der Departementvorsteher Herr Jacques Melly das Wort.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je crois que vous avez à peu près tout dit, mais surtout je crois que vous avez manifesté une grande compréhension du problème qui touche le Valais en ce qui concerne la gestion des dangers naturels et la liaison aux forêts de protection. Il y a unité de matières entre ces deux points que vous venez de traiter et je crois qu'on peut réellement les rapprocher, d'une part, en termes de dangers naturels, les installations techniques qui doivent protéger l'homme et ses biens, pour lesquels il y a un effort extrêmement marqué, et, d'autre part, l'entretien, le développement de ces forêts de protection qui nous sont indispensables et qui sont certainement l'élément qui a le meilleur rapport qualité-prix en termes de protection contre les dangers naturels. Je crois que c'est une des richesses que nous avons. On a dit tout à l'heure qu'il y avait plus de 120'000 ha, donc le quart de notre territoire qui est couvert par les forêts. Pour la petite histoire, il y a un avancement extrêmement inquiétant quelque part de nos forêts, au rythme de 1'000 ha par année. Cela est en liaison avec le manque d'entretien de certaines zones de moyenne montagne et la disparition, dans une certaine mesure, de l'agriculture de montagne, mais là on s'éloigne un petit peu...

Simplement vous dire que, effectivement, sur le principe même de ces conventions-programmes, les quatre que nous allons traiter ce matin, c'est le deuxième exercice auquel se livre le canton, eh bien!, c'est simplement la mise en place de la nouvelle répartition des tâches avec une définition claire de ce qui incombe au canton et de ce qui incombe à la Confédération, avec bien sûr un cahier des charges très clair, des objectifs, des subventionnements qui sont affectés et des subventions qui sont liées à des programmes et non pas particulièrement à des objets. On l'a dit, on a déterminé pour les forêts, par exemple, la norme de 6'000 ha qui correspond au nombre d'hectares de forêts affecté à la protection.

Je crois que l'ensemble des groupes a relevé l'importance des forêts, l'importance des infrastructures. Je ne reviens pas sur les chiffres, vous les avez tous abondamment énoncés. Ce sont des chiffres qui donnent quelque part le vertige. Ce sont des dizaines, des dizaines de millions, mais qui sont encore insuffisants, on l'a également souligné.

Alors, je prends acte du désir du président de la commission d'intervenir pour que la convention qui démarrera dans les années 2016 permette encore plus de moyens au canton. Je souhaite au conseiller d'Etat qui sera en charge à ce moment-là de pouvoir effectivement, d'une manière active, mettre en place une stratégie pour développer encore un peu mieux cet élément vital de notre canton.

Il y a eu deux questions en une en quelque sorte, cela correspond à la faisabilité, la réalisation de projets. Il faut savoir que les projets sont des projets d'utilité publique, donc qui

ont une priorité que l'on peut affirmer, mais s'il y a une non-réalisation, que ce soit par manque de moyens, par exemple, de l'Etat qui ne pourrait pas honorer sa part de financement, ou s'il y a un manque de réalisation lié à des retards en raison d'oppositions ou de non-conformité d'une construction, il faut savoir qu'on ne pourra pas reporter sur une autre convention-programme. Les conventions-programmes ont une spécificité: c'est véritablement pour un programme prédéfini, on ne peut pas simplement aller prendre des montants pour les transférer. Si on n'arrive pas au bout de notre programme, eh bien!, il faudra l'envisager pour une étape suivante. A ce titre, comme ceci a été relevé, il est bien clair que nous sommes actuellement à une limite inférieure compte tenu de l'importance des moyens que nécessitent ces deux objets, que ce soit la gestion des dangers naturels avec toute la problématique des cartes de dangers, des cartes de risques ou que ce soit la forêt de protection avec l'entretien, les accès qui doivent être également protégés, qui doivent être améliorés, puisque sont appelées à participation des communes – cela a été également souligné – et puis on essaie de financer par la vente des produits ligneux, par la vente du bois. Vous savez que c'est un domaine qui n'est pas absolument porteur en ce moment. Pour que l'on puisse développer encore plus cette filière du bois, il faut également avoir des accès qui permettent une gestion rationnelle de ces espaces de forêts.

Voilà, je remercie d'une manière globale l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière. Je crois que, effectivement, c'est une démarche importante pour les quatre prochaines années et au service de la sécurité dans notre canton.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Eintreten ist auch hier nicht bestritten.

Wir werden dann anschliessend die Lesung machen.

Zuerst werden wir aber noch das Eintreten für die zwei nächsten Vereinbarungen machen.

Zuerst für die Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis betreffend die Lärm- und Schallschutzmassnahmen.

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Ich spreche über die Programmvereinbarungen Lärm- und Schallschutzmassnahmen und Schutzbauten Wasser, welche von der CSPO einstimmig unterstützt werden. Beide Vorlagen haben zum Ziel, in Vereinbarung mit dem Bund die Kostenbeteiligung für die kommenden Jahre zu sichern und gezielt die Sanierung für Lärm- und Schallschutzprojekte voranzutreiben oder Schutzbauprojekte im Zusammenhang mit dem Wasserbaugesetz weiter zu fördern und damit punktuell kleineren und mittleren regionalen Projekten zur Ausführung zu verhelfen. Positiv ist dabei die Tatsache, dass bei beiden Projekten sowohl die Gemeinden wie der Kanton Wallis finanziell entlastet werden, weil sich der Bund finanziell an beiden Projekten mit Total ca. 25 Millionen Franken beteiligt. Die Gesamtkosten der vorliegenden Programmvereinbarungen belaufen sich auf ca. 80 Millionen Franken.

Bei den Lärm- und Schallschutzmassnahmen ist der CSPO aufgefallen, dass satte 40% oder ca. 200 km der Kantonsstrassen nicht den Lärmschutzverordnungen entsprechen und saniert werden müssen. Diese Tatsache ist doch erstaunlich, weil dadurch ein Teil der Wohnbevölkerung ständig einer nicht den geltenden Normen entsprechenden Lärmbelastung ausgesetzt ist. Die gewählten Massnahmen zur Sanierung der Strassenabschnitte begrüsst die CSPO, wobei zu erwähnen gilt, dass speziell bei den Schallschutzmassnahmen an Gebäuden mit der notwendigen Sensibilität gegenüber den Eigentümern vorgegangen werden muss. Die CSPO fordert den Staatsrat auf, umgehend eine Prioritätenliste und ein Bauprogramm zu erstellen und dieses allen

involvierten Kreisen bekannt zu geben, damit vor allem die Gemeinden auch rechtzeitig ihre Budgets anpassen können.

Bei den Schutzbauten Wasser besteht im Moment noch nicht Klarheit ob und wie Renaturierungsprojekte oder gemischte Projekte (Sicherheit und Umwelt) allenfalls in den Genuss von Subventionen gelangen. Wir fordern den Staatsrat in diesem Punkt ebenfalls auf, sich rasch Klarheit zu verschaffen, damit die Finanzierung einheitlich für alle Projekte geregelt wird.

Auch bei den Wasserbauprojekten sind eine Prioritätenliste und ein Bauprogramm zu erstellen. Dem Schutzbau Wasser ist grosse Aufmerksamkeit zu schenken, sind es doch vielfach diese regionalen Projekte, welche einen ersten und wichtigen Schutz für die Wohnbevölkerung in den Gemeinden darstellen und dabei sicherheitstechnisch einen grossen Stellenwert im Kanton Wallis geniessen.

Die CSPO ist für Eintreten der beiden vorliegenden Programmvereinbarungen.

Ich danke.

M. le député Willy Giroud, PLR:

Comme mon préopinant, j'interviendrai sur les deux objets, les deux conventions-programmes, je ne prendrai qu'une seule fois la parole.

S'il est vrai que le Grand Conseil n'a pas grand-chose à dire sur ces conventions-programmes, si ce n'est que de dire oui ou non à celles-ci, sauf si le montant de la convention dépasse les 10 millions de francs, il n'en demeure pas moins que des priorités doivent être données en matière de mesures d'assainissement de notre réseau routier lorsque l'on sait que, pour 21 km de notre réseau routier, les valeurs d'alarme sont dépassées et que, pour 200 km de routes à travers notre canton, les valeurs limites d'immissions sont également atteintes. Est-ce que le chef du département peut nous informer sur les secteurs concernés par ces mesures et dans quel laps de temps celles-ci seront réalisées?

En ce qui concerne la convention-programme sur les ouvrages de protection des cours d'eau, le conseiller d'Etat Jacques Melly peut-il nous éclairer sur une question posée par un commissaire en page 6 du rapport de la commission, je cite: «A la question posée: est-ce que certains objets de la convention concernent la renaturation des cours d'eau?, la réponse est clairement non. Les objectifs de cette convention sont d'ordre sécuritaire. Les objets de revitalisation feront l'objet d'une convention-programme séparée.» Par contre, dans le paragraphe suivant du même rapport, on peut également lire: «Certains objets sont d'ordre uniquement environnementaux et d'autres sont mixtes et pourraient bénéficier d'un subventionnement mixte. Toutefois, tous les projets doivent présenter un minimum d'améliorations sur le plan environnemental.» Alors, Monsieur le chef du département, est-ce qu'une partie des 60 millions de la convention sera utilisée pour la renaturation des cours d'eau ou exclusivement destinée à la construction d'ouvrages de protection des eaux, comme indiqué dans le titre de la convention-programme?

Dans l'attente de vos réponses, Monsieur le conseiller d'Etat, le groupe PLR entre en matière sur ces deux conventions-programmes.

Merci de votre écoute.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dieser Beschluss ist eine direkte Folge der Umsetzung des NFA zwischen Bund und Kantonen. Lärm- und Schallschutzmassnahmen fallen in den gemeinsamen Zuständigkeitsbereich. Nach den neuen Instrumenten, Programm- und Leistungsvereinbarungen, spricht der Bund Globalbeiträge für die Erbringung genau festgelegter Leistungen.

Der Kanton als Subventionsempfänger soll bei der Umsetzung vermehrt in die Pflicht genommen werden. Von den elf Programmvereinbarungen sind die Lärm- und Schallschutzmassnahmen das Programm einer der vier Vereinbarungen, die dem Grossen Rat vorgelegt werden müssen.

Die Programmvereinbarung findet ausschliesslich in Kantons- und Gemeindestrassen Anwendung. Als Schutzziel, nach der Lärmschutzverordnung, sind die Sanierungen bis 2018 abzuschliessen. Nach dem 31. März 2018 sollen keine Bundessubventionen mehr ausbezahlt werden.

Gemäss Lärmbelastungskataster aus dem Jahre 2000 sind 200 km Kantonsstrasse zu sanieren. Dazu kommen noch etliche Kilometer Gemeindestrassen in grösseren Orten. Bislang sind wenige Kilometer der Kantonsstrassen saniert. Bei einem Beibehalten des heutigen Fortgangs der Arbeiten werden viele Strassenabschnitte bis 2018 noch nicht saniert sein.

Neben der Sanierung der Strassen sind bei der Reduktion des Lärms auch betriebliche Massnahmen erforderlich. Der Kanton sollte seine restriktive Haltung, auf Kantonsstrassen keine Tempis unterhalb von 50 km/h zu erlauben, lockern. Er sollte dort wo es Sinn macht, vor allem innerorts, die Geschwindigkeit den Gegebenheiten anpassen und Tempo 30 ermöglichen.

Der Kanton hat hier einen hohen Nachholbedarf. Auch die Gemeinden müssen bezüglich Lärm- und Schallschutzmassnahmen ihre Hausaufgaben machen.

Die Zeit drängt, will man bis 2018 die Bundessubventionen abholen. Diese Vereinbarung ist nötig, und ein erster Schritt in die richtige Richtung.

Die ADG / Linksallianz ist für Eintreten.

Danke.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

J'interviendrai également une seule fois pour les articles 3 et 4 des conventions-programmes.

Le groupe DC du Bas a pris connaissance du projet de décision relatif aux mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique ainsi qu'aux ouvrages de protection eau.

L'unanimité de la commission de l'équipement et des transports est également présente dans notre groupe.

Les investissements futurs dans ces deux domaines sont importants au niveau de la sécurité et de la qualité de vie de nos citoyens. De ce fait, nous souhaitons une budgétisation suffisante afin de ne pas perdre des participations de la Confédération. Il y a, en effet, la date de 2018 qui est mise en avant et il serait dommageable pour notre canton si on n'arrivait pas à maintenir un certain rythme d'investissements.

Je m'adresse également à M. le chef du département pour donner quelques indications sur le nombre approximatif des communes qui ont déjà un plan de zones de dangers homologué et répondant aux exigences actuelles. Cela concerne les cours d'eau. J'ai entendu mon collègue Yves Carrupt parler des plans de dangers forêts, mais il y a plusieurs communes qui sont en train de faire homologuer les plans de dangers et j'aimerais quelques précisions à ce sujet.

En outre, les 21 km de réseau routier qui dépassent déjà actuellement les valeurs d'alarme sont-ils prévus dans le plan des réfections de 2012 à 2015?

Est-ce que la planification au niveau des investissements est coordonnée entre canton et communes? Un de mes préopinants a déjà soulevé cette question.

D'autres questions ont déjà été posées aussi, donc je ne les répéterai pas.

Vous aurez compris que le groupe DC du Bas entre en matière sur les objets traités par les articles 3 et 4 de la décision et acceptera à l'unanimité cette décision.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Ich werde mich zu den Vereinbarungen 3 und 4 äussern.

Zur Programmvereinbarung über Lärm- und Schallschutzmassnahmen in unserem Kanton

Die Vereinbarung über den Lärmschutz tritt ausschliesslich für Kantons- und Gemeindestrassen in Anwendung. Schon heute wird in dieser Vereinbarung festgehalten, dass die Sanierungen bereits 2018 abzuschliessen sind. Der Kanton ist daher gefordert, diese Massnahmen bis 2018 umzusetzen, da ansonsten die vom Bund gesprochenen Mittel wohl verloren gehen.

Der Rahmenkredit wurde für die Jahre 2012-2015 in der Höhe von brutto 18,4 Millionen Franken festgehalten, wovon der Bund 4,4 Millionen Franken übernehmen wird. In einer Zeit, wo die Lärmbelästigung täglich zunimmt, sind diese Schutzmassnahmen für unsere Bevölkerung dringend nötig. Die Fraktion der CVPO wird auch dieser Vereinbarung mit dem dazugehörigen Kredit zustimmen.

Zur Programmvereinbarung Schutzbauten Wasser

Der Hochwasserschutz in unserem Kanton ist eine gemeinsame Aufgabe zwischen dem Bund und dem Kanton Wallis. Der Bund subventioniert Projekte, deren Kosten voraussichtlich unter 5 Millionen Franken liegen mit einem Pauschalbetrag von 35%.

Die Programmvereinbarung für die Periode 2012-2015 sieht nun Bruttoausgaben in der Höhe von 41,1 Millionen Franken vor, wobei der Bund rund 19,6 Millionen Franken der Projektkosten übernehmen wird. Diese Bruttoausgaben sind in der finanziellen Mehrjahresplanung des Kantons Wallis so integriert und der Hochwasserschutz wird ein wichtiges Thema im Kanton Wallis bleiben. Die Fraktion der CVPO ist auch für die Annahme dieses Rahmenkredites.

Merci.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Le groupe UDC se prononce pour l'entrée en matière et l'approbation de la convention-programme relative aux mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique.

En effet, le trafic a augmenté considérablement et beaucoup de nos concitoyens subissent des nuisances sonores. Leur rendre un quotidien plus agréable est de notre devoir.

Notre groupe souhaite vivement que, lors des adjudications de ces travaux, l'on fasse en sorte que la totalité de ces mandats soit attribuée à des entreprises valaisannes payant leurs impôts en Valais.

Protégeons contre le bruit nos concitoyens, protégeons les emplois en Valais et ainsi un certain retour sur investissements se fera par les impôts perçus grâce aux mandats attribués à ces entreprises.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Marcel Gaspoz, PDCC:

Les nuisances occasionnées par le bruit touchent une frange importante de notre population.

Quant aux mesures de protection contre les eaux, je crois qu'elles ne sont contestées par personne.

Le groupe DC du Centre a donc étudié avec toute l'attention voulue ces deux conventions-programmes et leur entrée en matière a été acceptée à l'unanimité.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Nun, alle Sprecher haben sich eigentlich schon zu beiden Themen geäußert.

Trotzdem machen wir der Form halber nun die Eröffnung der letzten Vereinbarung: Programmvereinbarung 2012-2015 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis über die Schutzbauten Wasser (Wasserbaugesetz).

Möchte sich jemand noch zu diesem Thema äussern?

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Flüsse und Gebirgsbäche, die über die Ufer treten und mit ihren Geröllmassen Leib und Leben gefährden sowie Infrastrukturanlagen und Kulturland zerstören, gehören leider mittlerweile in immer kürzeren Abständen zu unserem Alltagsbild.

Grosse Niederschlagsmengen innert kurzer Zeit oder der Ausbruch eines Gletschersees – wie in der Gemeinde Täsch – gehören zu den unberechenbaren Gefahren denen der Gebirgskanton Wallis immer häufiger ausgesetzt ist. Die Klimaveränderung lässt grüssen. Zuletzt geschehen im Herbst 2011 in den Regionen Lötschental und Leukerbad infolge grosser Schneemengen im Gebirge und tagelangen Niederschlägen.

Für den Kanton Wallis ist es unerlässlich, über entsprechende Gefahrenkarten zu verfügen und effiziente Schutzbauwerke zu erstellen. Es ist daher enorm wichtig, die vollständigen Subventionen in Bern abzuholen und am richtigen Ort einzusetzen.

Die ADG / Linksallianz ist daher für Eintreten auf diese Programmvereinbarung.

Vielen Dank.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC et en particulier le député Albert Pitteloud ont creusé avec intérêt le projet de décision concernant la convention programme 2012-2015 relative aux ouvrages de protection cours d'eau.

Je ne vais pas trop élargir le sujet n'ayant pas les compétences de mon collègue... retenu d'ailleurs par des inondations.

Nous constatons que cette convention permet de financer des projets à hauteur de 55 millions: 19,5 millions proviennent de la manne fédérale, 13,5 millions seront à la charge des communes et le solde (22 millions) grèvera la caisse du canton.

Cette enveloppe fait partie d'un paquet de conventions que le Conseil d'Etat a passées avec la Confédération et nous soumet en bloc. Nous pouvons tout de même dire oui ou non. Mais il est dans l'air du temps de ne pas trop fatiguer les citoyens ou même les élus avec trop de démocratie.

Ce qui est un peu frustrant dans le cas de cette convention-programme, c'est que si le titre nous parle bien d'«ouvrages de protection» et que le message nous garantit que la renaturation des cours d'eau n'est pas comprise dans ce paquet – comme l'a d'ailleurs relevé le député Willy Giroud –, le paragraphe suivant nous donne quelques inquiétudes, car il précise: «Toutefois, tous les projets doivent présenter un minimum d'amélioration sur le plan environnemental.»

Si l'on se base sur le projet R3, que le Conseil d'Etat persiste à présenter comme prioritairement sécuritaire, on peut avoir quelques inquiétudes quant à l'ampleur de ces améliorations sur le plan environnemental.

Il ne faudrait pas qu'un des buts non avoué de ces mesures ne soit que de toucher des subventions fédérales pour le canton, cantonales et fédérales pour les communes. Le

devoir de notre Assemblée est de se poser la question de la pertinence de ces dépenses. En effet, si l'on compare les projets de sécurisation de Sembrancher ou de Grône, nous devons constater que, dans le même cadre de sécurisation, les destructions de terrains industriels ou agricoles et les coûts pour les collectivités publiques n'ont aucune commune mesure.

Le groupe UDC accepte donc sans enthousiasme l'entrée en matière sur ces conventions qui s'apparentent malheureusement un peu à se laisser acheter par les bureaucrates de l'Office fédéral de l'environnement.

Merci.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Die Programmvereinbarungen stehen in direktem Zusammenhang mit der Umsetzung des Neuen Finanzausgleiches zwischen Bund und Kanton und sind das neue Instrument für die Ausführung von Ausgaben, für welche der Bund und der Kanton gemeinsam verantwortlich sind.

Diese Programmvereinbarungen sind auf vier Jahre ausgelegte Finanzpläne und definieren die Erbringung von bestimmten Leistungen seitens des Bundes und des Kantons sowie der Gemeinden.

Die Programmvereinbarungen fallen grundsätzlich in die Zuständigkeit des Staatsrates, es sei denn, die Ausgaben seien höher als 10 Millionen Franken. In diesem Fall hat der Grosse Rat die Programmvereinbarung abzusegnen, sich aber nicht zu den materiellen Inhalten zu äussern. Es geht also lediglich um ein Ja oder um ein Nein – wie die Vorredner das bereits ausgeführt haben.

Die beiden Vereinbarungen, die unsere Kommission betreffen, werden rückwirkend auf den 1. Januar 2012 in Kraft gesetzt und müssen in dieser Session verabschiedet werden, wollen wir die Subventionen beim Bund abholen. Dieser Rückstand ist aber nicht auf die kantonale Verwaltung zurückzuführen sondern auf den Bund, welcher dieser Vereinbarungen erst in der zweiten Hälfte Dezember des letzten Jahres dem Kanton zugestellt hat.

Zur Programmvereinbarung betreffend Lärm- und Schallschutzmassnahmen

Die Frist für die Umsetzung der Sanierungen und Schallschutzmassnahmen läuft für Nationalstrassen Ende März 2015 und für die übrigen Strassen Ende März 2018 aus. Diese Frist wurde im Jahre 2002 bereits einmal verlängert. Ausgangspunkt für die Massnahmen ist das Lärmbelastungskataster 2000, das aufzeigt, dass ca. 40% der Kantonsstrassen in unserem Kanton saniert werden müssen. Die Sanierungskosten werden für den Kanton Wallis auf rund 80 Millionen Franken veranschlagt. In diesem Sinne ist das Votum von Kollega Reinhold Schnyder zu beachten, dass man dann bis 2018 die Arbeit erledigt haben sollte.

Für die Jahre 2012-2015 werden die Bruttoausgaben des Kantons auf 24,5 Millionen Franken veranschlagt, darin enthalten sind Bundessubventionen von ca. 4,5 Millionen Franken und die Beiträge der Gemeinden von ca. 6 Millionen Franken.

Die Vereinbarung wurde in der Kommission einstimmig verabschiedet, allerdings mit einer redaktionellen Änderung im französischen Text. Da wurde in einem Wort ein «e» vergessen. Die Kommission empfiehlt Ihnen diese Programmvereinbarung zur Annahme.

Zur Programmvereinbarung Schutzbauten Wasser

Grundlage der Vereinbarung sind die Erstellung der Gefahrenkarten und Schutzbauprojekte unter 5 Millionen Franken. Für die Gefahrengrundlagen betragen die Bundessubventionen ca. 1,25 Millionen Franken und für die Schutzbauten unter 5 Millionen Franken 18,4 Millionen Franken. Dies entspricht einer Bundesbeteiligung von ca. 35%. Damit können 30 kommunale Projekte verwirklicht werden. Die Gesamtsumme beläuft sich auf ca.

55 Millionen Franken auf vier Jahre verteilt. Davon entfallen 19 Millionen Franken auf den Bund, 21 auf den Kanton und die Gemeinden werden noch mit 5 Millionen Franken belastet.

Der Beschlussentwurf wurde in der Kommissionssitzung einstimmig ohne Abänderung angenommen und wird Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, zur Annahme empfohlen.

In Bezug auf die aufgeworfene Frage betreffend die Umweltaspekte bei den Schutzbauten von Kollega Willy Giroud und auch von Seiten der UDC-Fraktion werde ich mir erlauben, diese Frage an den Herrn Staatsrat weiterzuleiten, der Ihnen da sicher detailliert Auskunft geben kann.

Ich möchte abschliessend allen Kommissionsmitgliedern, dem Rapporteur, Herrn Staatsrat Melly und seinen Mitarbeitern und dem Parlamentsdienst bestens danken für die Mitarbeit bei diesen beiden Programmvereinbarungen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und hoffe und gehe davon aus, dass sie diesen beiden Programmvereinbarungen zustimmen.

Besten Dank!

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Deux objets – je ne reviendrai pas sur le fonctionnement des conventions-programmes, je l'ai précisé tout à l'heure –, le premier: la lutte contre le bruit en liaison au cadastre du bruit, comme évoqué maintenant, de 2000 et les 80 millions qu'il reste au canton à investir pour réussir à assainir plus de 200 km de routes cantonales qui dépassent les valeurs d'immissions et les 21 km qui sont dans le rouge – si vous me passez l'expression.

Deux remarques:

D'abord, si l'on fait le rapport avec le montant qui sera affecté pour cette période de quatre ans, ce plan quadriennal, il restera 55 millions à devoir investir pour la part cantonale pour la prochaine convention-programme. Donc, vous dire qu'on a du retard, qu'on a du retard au niveau financier, eh bien!, c'est une réalité. Vous dire qu'il est probable que l'on n'arrivera pas pour 2018 à boucler notre programme de lutte contre le bruit est également aujourd'hui une réalité, avec laquelle nous travaillons, pour laquelle nous essayons de trouver des solutions. En effet, effectivement, s'il n'y a pas de report de délais, nous risquons, en 2018, de nous trouver dans une situation délicate avec des eaux non assainies, avec éventuellement des obligations d'expropriations matérielles. Nous ne sommes pas l'unique canton dans cette situation. Il y a des négociations actuellement pour essayer d'obtenir un report. Ce sont de gros montants et ce n'est pas une mauvaise volonté du canton. Vous êtes bien placés pour savoir quelles sont les exigences financières de notre Etat lorsqu'il s'agit de boucler les budgets et vous êtes également bien placés pour savoir qu'il y a beaucoup d'autres domaines pour lesquels les demandes d'investissements sont également pendantes et auraient également des degrés de priorités qui s'affirmeraient tout autant que celui-là.

Cela n'enlève rien au problème et je crois qu'il nous appartient de répondre en tout cas au plus pressé.

Pour répondre à une des premières questions qui avaient été posées par rapport à ces 21 km, il est évident que ce sont des priorités n° 1 du canton, avec cette remarque complémentaire: il faut savoir que, pour des questions d'économies, des questions de synergies, nous tentons toujours d'effectuer nos assainissements en collaboration avec les communes concernées lors d'amélioration ou de rénovation du réseau routier, par exemple. On essaie de ne pas devoir refaire deux fois de suite ou de devoir intervenir là où la nécessité ne se marque pas d'une manière aussi urgente. Donc, il y a cette prise en compte mais avec, sur mon bureau, je dirai sur le bureau du responsable de ce dossier, toujours la carte des priorités avec ces 221 km qui demandent une intervention immédiate. Mais je le répète, comme ça se fait toujours en grande partie en accord avec les communes

concernées, nous essayons de coupler tous ces travaux. C'est dans ce sens-là que je peux répondre à une remarque du député Georges Schnydrig du groupe CSPO concernant les intérêts des communes.

Le député Willy Giroud l'a également relevé, c'est la même réponse.

En ce qui concerne le programme général, la députée Margrit Picon-Furrer a posé la question. Je le rappelle, ce sont 80 millions qui sont la réalité, réalité financière en regard des finances cantonales s'entend, avec des échéances qui nous attendent. Il est bien clair, je suis preneur si, pour la prochaine période quadriennale, nous arrivons, nous, à négocier avec la Confédération un montant proportionnellement beaucoup plus élevé pour essayer malgré tout de mettre sous toit cette réfection pour fin 2018.

Autre dossier: la sécurisation des cours d'eau. Concernant la liste des projets en cours, je vous rappelle que l'élaboration de plans est nécessaire au préalable et surtout que les maîtres d'ouvrage sont les communes. Donc, nous, nous faisons une estimation, une projection en fonction des connaissances, de l'expérience que nous avons, mais ne jamais perdre de vue qu'il s'agit essentiellement d'une décision communale, à laquelle bien sûr ensuite participent le canton et la commune selon les clés de répartition telles qu'elles ont été développées et mentionnées par une partie d'entre vous. Il y a le problème des intempéries qui nous force à des interventions prioritaires. Il y a l'élaboration de plans et de programmes de réalisation, auxquels sont subordonnées les interventions et, *in fine*, la décision des communes pour qui c'est également important parce qu'il y a des conséquences financières. Donc, en fonction des disponibilités financières, ces communes mettent à l'étude des projets de sécurisation et, ensuite, s'adressent au canton pour que nous puissions, selon le plan et selon la convention-programme, apporter le complément financier. Il est très difficile d'être plus précis. Nous, nous avons une série de dossiers qui sont en cours. Il y en a d'autres où nous avons déjà eu des contacts avec les communes. Mais, on ne peut pas avoir un plan fixe et définitif. Ce serait faire fi de l'autonomie communale et, bien entendu, ce n'est pas le désir du Gouvernement.

Une question concernant la renaturation des cours d'eau, donc il est bien clair qu'ici on parle de protection contre les crues. A la question qui a été posée, à l'évidence et d'une manière claire, il a été répondu que les montants affectés étaient pour la sécurisation et, à la question complémentaire, quand il y a renaturation, il y a d'autres moyens de financement et puis, *in fine*, on nous a dit: oui, mais il y a des projets qui pourraient être mixtes. Alors, il y a la solution d'un subventionnement croisé. Et puis, la phrase qui cause tant d'inquiétudes à des gens qui, sans enthousiasme, vont soutenir cette sécurisation extrêmement importante de notre canton, eh bien!, je dois répondre que, pour ma part, ce n'est pas de l'inquiétude, mais quand on fait une sécurisation et qu'on peut, en plus, améliorer l'inscription de ce cours d'eau dans le réseau naturel, pour moi, ce n'est pas de l'inquiétude, mais c'est quelque part de l'espoir que j'ai. En effet, finalement, d'un point A à un point B, on peut faire couler un cours d'eau sécurisé en respectant quelque part son lit initial, en respectant son inscription dans l'environnement, sans pour autant faire un hymne unique à la renaturation. Donc, quelque part, je me réjouis que l'on puisse avoir cet objectif qui se retrouve d'une manière commune. Et puis, quand on parle de la sécurisation de Sembrancher, j'aimerais également dire que c'est sur demande et avec l'approbation complète, totale et définitive des autorités de la commune que cette sécurisation, qui a également un pan de renaturation qui a été voulu, a pu être mise en place et a donné entière satisfaction aux usagers. Alors, je crois qu'il ne faut pas vouloir condamner avant même de commencer. Je crois qu'il faut avoir un tout petit peu confiance dans les travaux qui sont menés, que ce soit pour les cours d'eau latéraux, pour lesquels, je le répète, ce sont les communes qui sont maîtres d'ouvrage, que ce soit pour le Rhône, où c'est le canton qui est maître d'ouvrage. La dernière analyse technique a démontré qu'on n'était pas si faux que ça.

Voilà pour ces deux dossiers.

Je vous remercie d'entrer en matière de manière unanime.

Et, effectivement, vous n'êtes là que pour confirmer un aspect financier mais, depuis maintenant plus d'une heure, on a passé en revue l'ensemble des aspects qui étaient

concernés et sur lesquels nous sommes d'accord. Donc, quelque part, au-delà des aspects financiers que vous validez aujourd'hui, je crois que pour nous, au niveau du Gouvernement, il est très important de sentir que vous validez également la philosophie et la vision qu'a le Gouvernement dans le cadre de cette sécurisation des biens et des personnes ainsi que dans le cadre de cette lutte contre les nuisances que représente, par exemple, le bruit.

J'aimerais remercier les deux commissions qui ont travaillé: la commission de l'équipement et des transports et la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement. Je remercie les membres et leurs présidents pour l'esprit dans lequel ce travail a été fait.

Je remercie également mes collaborateurs qui ont participé à ce travail. Je crois que c'est un travail utile. Ici aussi, même si on n'a finalement validé ce matin que l'aspect financier et sur le programme de quatre ans, je crois qu'il est utile, indispensable que nous travaillions, le Gouvernement et le Parlement, en osmose dans ce genre de dossiers.

La discussion est close.

Les entrées en matière sont acceptées.

Der Präsident:

Abänderungsanträge liegen keine vor und so können wir zur Lesung kommen.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 113 voix et 3 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 juin 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung, cf. Annexes-Beilagen.)

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. POSTULAT

**de la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO, concernant
la piste cyclable Rhône route n° 1 (12.05.2011) (5.140)**

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO, betreffend Radweg
Rotten Route Nr. 1 (12.05.2011) (5.140)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Die Autorin wünscht das Wort.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Im Namen der Bevölkerung von Mörel-Filet und im Namen der Radfahrer möchte ich mich bedanken für die Annahme dieses Postulats.

2003 wurde bereits eine Vorstudie gemacht und heute – gut zehn Jahre später – ist man nicht viel weiter. Wir sind uns bewusst, dass aufgrund der engen Platzverhältnisse und unter Berücksichtigung der Ortsgegebenheiten die Ausführungsmöglichkeiten sehr beschränkt sind. Wir hoffen aber doch, dass wir nicht wieder zehn Jahre warten müssen, bis die Velofahrer auf der Strecke Mörel-Filet bis Brig sicher auf dem kantonalen Hauptradweg ans Ziel gelangen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

3. MOTION

des groupes PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et CVPO, par les députés Véronique Jenelten-Biollaz, Yves Bornet et Olivier Delaloye, concernant la discipline dans l'affichage lors de campagnes électorales ou de votations (17.06.2011) (5.148)

MOTION

der Fraktionen PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) und CVPO, durch Grossrätin Véronique Jenelten-Biollaz, sowie durch die Grossräte Yves Bornet und Olivier Delaloye, betreffend Disziplin in Sachen Wahlplakate (17.06.2011) (5.148)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrates liegt vor.

Die Autoren haben sich entschieden, **diese Motion zurückzuziehen**.

Normalerweise ist nach der Entwicklung die Motion im Eigentum des Grossen Rates.

Ich frage an, ob Sie mit dem Rückzug dieser Motion einverstanden sind.

Es meldet sich niemand zu Wort, darum gehe ich davon aus, dass Sie stillschweigend einverstanden sind und diese Motion wird zurückgezogen.

4. POSTULAT

des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Graziella Walker Salzmänn, CSPO, concernant le contournement de Viège – «signalisation intelligente» (17.06.2011) (5.149)

POSTULAT

von Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO, betreffend Umfahrung Visp – «intelligente Signalisierung» (17.06.2011) (5.149)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Wir danken dem Staatsrat für seine Antwort, müssen aber festhalten, dass er damit den Sinn und Zweck des Postulats verkannt hat.

Es geht nämlich nicht darum, die Verbindungsstrasse Baltschieder – Lalden als Umfahrungsstrasse zu signalisieren. Es geht überhaupt nicht darum, irgendeine bestehende Signalisation zu ändern, sondern es geht darum, Massnahmen zu ergreifen, um den Verkehr eben intelligent im Interesse aller Strassenbenützer zu lenken. Denn bedenken Sie, neben der Sperrung des Vispertaltunnels wird in Visp jetzt auch noch die Landbrücke ersetzt, was zusätzliche Verkehrsbehinderungen bringt und auch die Sperrung des Gotthards bringt zusätzlichen Schwerverkehr. Wenn man bedenkt, dass der Zoll jetzt 24 Stunden abfertigt, können Sie sich vorstellen, wie viel Verkehr während der ganzen Zeit dort durchfährt.

Wer regelmässig auf der Strasse zwischen Brig und Raron unterwegs ist, der weiss um die Notwendigkeit einer intelligenten Signalisation, der weiss um die Notwendigkeit von Massnahmen, die in bestimmten Situationen – und nur in bestimmten Situationen – den Verkehr umlenken können. Darum verlangen wir die Abstimmung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je crois que la réponse est fournie.

L'explication de la députée Graziella Walker Salzmänn n'apporte rien de plus. Dans le postulat, on demande, en fait, la mise en place d'une signalisation dite intelligente électronique.

Je crois que la gestion du trafic est l'affaire des responsables de cette zone. Ce que l'on peut faire, c'est peut-être leur mentionner qu'il y a des problèmes supplémentaires à craindre; ce qu'ils savent puisque nous avons pris les dispositions par rapport à l'accident du Gothard.

Le désir – et je le répète, nous avons eu plusieurs interventions à ce sujet dans cette salle – n'est pas de faire partir le trafic d'une manière déterminante ou déterminée sur cette «Entlastungsstrasse». Mais les gens le savent, les habitants de la région, lorsqu'ils arrivent, et maintenant ils ont pris l'habitude à certaines heures, ils ne se posent même plus la question, ils passent là.

Mais, imaginez, si on fait clignoter une indication à un moment donné, un risque d'avoir un deuxième embouteillage qui va se trouver sur la «Entlastungsstrasse», avec une route très sinueuse, avec des gens que l'on ne pourra pas empêcher de s'y rendre avec des caravanes, qui vont devoir traverser le pont, avec une série de ronds-points.

Ce n'est pas aussi simple. Ce ne sont pas simplement deux routes parallèles, en disant: quand une est un peu plus remplie, on envoie sur l'autre. C'est une route qui est essentiellement destinée à alléger le trafic et qui s'adresse essentiellement aux gens qui la connaissent, à savoir les gens de la région.

Je crois, après ces quelques mois, ces quelques années d'expérience, qu'on s'est rendu compte de son efficacité.

Alors, je comprends qu'en fonction de cette efficacité, quand il y a un bouchon et qu'on est dedans, on se dit: mais, dans le fond, il aurait fallu qu'on nous envoie sur cette route de déviation, eh bien!, à titre personnel, maintenant les instructions que je donne à notre chauffeur quand on passe là, c'est de systématiquement prendre cette «Entlastungsstrasse» dès lors qu'on s'y trouve entre 11 et 13 heures ou entre 16 et 18 heures.

Mais, je trouverai dommage, déplacé et pas forcément utile aujourd'hui de mettre cette signalisation supplémentaire.

Par contre, je prends acte de votre insatisfaction, que je transmettrai aux responsables, pour voir de quelle manière on peut encore améliorer. Mais, je crois que l'on

doit aussi garder, je dirai, l'activité de chacun en priorité, et il vous appartient de dire que vous n'êtes pas contente, il m'appartient, et à mes services, de trouver les solutions pour répondre à votre mécontentement.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn zeigt mir, dass Sie Ihren Antrag für eine Abstimmung zurückzieht.

5. POSTULAT

des députés Bernhard Erpen (suppl.), CVPO, Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Aron Pfammatter (suppl.), CVPO, concernant des places d'évitement supplémentaires pour accroître la sécurité au Simplon (17.06.2011) (5.150)

POSTULAT

der Grossräte Bernhard Erpen (Suppl.), CVPO, Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Aron Pfammatter (Suppl.), CVPO, betreffend zusätzliche Ausweichstellen für mehr Sicherheit am Simplon (17.06.2011) (5.150)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

«Alpenpässe droht Lastwagenflut» titelte die NZZ am Sonntag dieses Wochenende und kommentierte damit die prekäre Verkehrssituation nach dem Felssturz am Gotthard und den zahlreichen geplanten Schliessungen auf den europäischen Hauptstrecken im kommenden Sommer. Wir werden uns diesen Freitag über die aktuelle Situation und die Folgen für das Wallis unterhalten.

Aber bereits bei gewöhnlichem Verkehrsaufkommen führen langsame Lastwagen am Simplon oft zu langen Autokolonnen und zu riskanten Überholmanövern. Bei längeren Abschnitten mit Überholverbot und vor allem nach Spitzkehren behindern Lastwagen mit einer Geschwindigkeit von 20 km/h ein flüssiges Vorankommen. Nur mit Toleranz seitens der anderen Verkehrsteilnehmer – wie vom Staatsrat gefordert – ist das nicht getan. Der Kanton muss mit Hilfe der Kantonspolizei durchsetzen, dass Chauffeure Rücksicht nehmen, dass zum Beispiel Abstände eingehalten werden und der Individualverkehr möglichst rollen kann.

Deshalb fordern wir, dass sich der Staatsrat für zusätzliche kleine Ausweichstellen einsetzt und eine Signalisation unterstützt, welche bei den Chauffeuren zu mehr Fair Play führt. Wieso sollte zum Beispiel auf dem Abschnitt zwischen Gondo und Simplon-Dorf oder auf der Nordseite des Passes nicht möglich sein, was heute auf der Kantonsstrasse im Val d'Anniviers bereits realisiert ist? (Diese Fotografie zeigt, die entsprechende Signalisation im Eifischtal.)

Wir halten unserer Forderung nach mehr Sicherheit am Simplon aufrecht und wünschen die Abstimmung.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit und Ihre Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je pense que, sur le fond, on est absolument tous d'accord.

Ce que je vous dis dans ma réponse, c'est qu'on est tout à fait au clair que les

mesures prises jusqu'à maintenant ne sont pas suffisantes, que nous avons déjà relayé les soucis auprès de l'ASTRA à Berne et que nous sommes également en attente de la réalisation de toute une série d'améliorations.

Alors, est-ce que c'est la solution que de vouloir à tout prix faire cette amélioration supplémentaire ?

Pour moi, la demande de votre postulat est implicitement comprise dans les décisions que nous avons prises et dans les demandes que nous avons soumises à l'ASTRA.

Mais, je vous laisse juge de savoir si vous voulez faire voter par le plenum.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, halten Sie an der Forderung für die Abstimmung fest?

Jawohl! Also werden wir abstimmen.

Par 43 voix contre 41 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 5.150 du député (suppl.) Bernhard Erpen.

Sie haben dem Postulat im Sinne der Postulanten zugestimmt und es wird so zum Vollzug überwiesen.

6. POSTULAT

des députés Guido Walker (suppl.), CVPO, Egon Furrer, CVPO, Daniel Studer (suppl.), CVPO, Marcel Zenhäusern (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant l'éclairage «Zebalux» pour tous les passages piétons (13.09.2011) (5.155) (en collaboration avec le DSSI)

POSTULAT

der Grossräte Guido Walker (Suppl.), CVPO, Egon Furrer, CVPO, Daniel Studer (Suppl.), CVPO, Marcel Zenhäusern (Suppl.), CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zebalux-Beleuchtung für alle Fussgängerstreifen (13.09.2011) (5.155) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, CVPO:

Im vergangenen Jahr verunfallten laut ASTRA in der Schweiz rund 1'000 Personen auf den vermeintlich sicheren Fussgängerstreifen. 292 Personen wurden dabei schwer verletzt – 28 Personen liessen dabei gar ihr Leben. Verglichen mit dem Durchschnitt der letzten fünf Jahre stieg die Zahl der Todesopfer im Jahr 2011 um fünf Personen. Diese erschreckenden Statistiken fordern zweifelsohne zum Handeln auf!

Fakt ist auch, dass viele Kantone und Gemeinden beim Schutz ihrer Fussgänger um einiges weiter gehen als der Kanton Wallis. So wurden gestern vom Zürcher Kantonsrat zwei entsprechende Postulate überwiesen, welche bereits heute umgesetzt werden – einen Tag danach.

Werte Damen und Herren, warten wir nicht länger! Auch der Kanton Wallis soll eine Vorbildrolle einnehmen und gemäss der Forderung des Postulats die Zebalux-Beleuchtung auf den kantonalen Hauptstrassen als Minimallösung verbindlich einführen.

Unterstützen Sie das Postulat und machen Sie damit die Walliser Fussgängerstreifen zu einem sichereren Ort! Besten Dank.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ici aussi, je crois que la réponse est assez claire.

Il y a des normes, il y a des statistiques.

On ne se cache pas derrière les normes mais il y a, je dirai, des engagements qui sont également pris par les responsables de la sécurité.

On peut imaginer aujourd'hui mettre de l'éclairage Zebralux pour tous les passages pour piétons et puis que ce ne soit ni adapté ni suffisant à certains endroits, et quelle en serait la responsabilité?

Quelque part, il vous appartient une fois de plus de souligner le fait que vous aimeriez que la sécurité sur les passages pour piétons soit augmentée, mais je pense qu'il faut laisser un tout petit peu de latitude aux responsables de ce secteur qui, eux, appliquent des normes qui sont issues d'expériences, qui sont issues également de décisions au niveau fédéral. Vous parlez de Zurich, certainement, il y aura peut-être dans certains quartiers de Zurich d'autres situations qui nécessitent d'autres prises de position. Ce qui est peut-être valable à certains endroits dans les zones habitées l'est beaucoup moins dans les zones où le trafic est différent.

Je crois qu'il faut une analyse beaucoup plus fine que cela.

Il n'appartient pas aujourd'hui simplement de décider qu'on va devoir mettre du Zebralux partout pour solutionner ce problème.

Raison pour laquelle je vous propose de rejeter ce postulat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Herr Grossrat (Suppl.) Daniel Studer, halten Sie an der Abstimmung fest?

Ja, die Abstimmung wird verlangt.

Par 61 voix contre 35 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.155 du député (suppl.) Guido Walker.

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

7. MOTION

**du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant aucune autorisation de construire pour des collecteurs solaires et des cellules solaires dans des zones artisanales, industrielles et agricoles (13.03.2012)
(5.185) (en collaboration avec le DEET)**

MOTION

**von Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend keine Baubewilligung für Sonnenkollektoren und Solarzellen in Gewerbe-, Industrie- und Landwirtschaftszonen (13.03.2012)
(5.185) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Industrie-, Gewerbe- und Landwirtschaftszonen im Kanton Wallis verfügen über riesige Dachflächen, die sich für die Installation von Sonnenkollektoren oder Photovoltaikanlagen geradezu anbieten.

Der Atomausstieg ist für unser Land eine grosse Herausforderung. Die Förderung von erneuerbaren Energien muss in diesem Zusammenhang eine zentrale Rolle spielen.

Neben anderen erneuerbaren Energien wie die Wasser- oder die Windkraft verfügt der Kanton Wallis wohl unbestritten über ein riesiges Potenzial an Sonnenenergie. So kann man mit einer Photovoltaikanlage, die im Wallis installiert ist, ca. 1,5-mal mehr Strom produziert werden als im Mittelland.

Privatpersonen oder Unternehmungen, die in erneuerbare Energien investieren wollen, müssen meiner Meinung nach von unnötigem Papierkram befreit werden. Die öffentliche Hand muss Anreize schaffen, die den erneuerbaren Energien zuträglich sind. Diese Motion soll ein weiterer kleiner Schritt in die richtige Richtung sein.

In diesem Sinne bitte ich Sie, diese Motion anzunehmen.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.)

Ihre Motion scheint bekämpft zu sein.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Monsieur le député (suppl.) Gilbert Truffer, comment pouvons-nous ne pas être d'accord avec vous lorsque vous dites: «Il convient d'augmenter les incitations à l'installation de collecteurs solaires et de cellules solaires dans les zones artisanales, industrielles et agricoles.» Oui, mais..., comment et de quelle manière, le groupe PDCB souhaiterait augmenter les incitations? Faut-il laisser faire tout et n'importe quoi pour gagner quelques semaines sur la procédure de mise à l'enquête? La réponse est clairement non.

Quelques grands projets ont trouvé écho depuis 2009 en Valais:

- au Feriendorf de Fiesch 960 m² de panneaux,
- puis à Steg sur le toit d'une entreprise avec 2'600 m² de panneaux,
- à Saxon avec également une installation de 7'500 m² en toiture d'une halle et,
- dernièrement, à Vérossaz 1'000 m² de panneaux photovoltaïques ont été montés sur le toit d'une entreprise de charpente.

Ces quatre projets ont certainement nécessité des études complexes, la création d'un dossier et de plans qui ont très probablement mis plusieurs mois pour être élaborés et cela sans parler des négociations avec les repreneurs de l'énergie produite.

Est-ce que, franchement, les mises à l'enquête ont été des facteurs contre-incitatifs? Est-ce que, à l'heure où la prise de conscience des enjeux de telles productions d'énergie renouvelable bat son plein, il se trouve des communes ou des services cantonaux pour mettre le bâton dans les roues?

Non, certainement pas.

Par contre, la mise à l'enquête permet d'éviter l'anarchie dans des zones où, justement, il est nécessaire de cadrer les constructions.

La législation cantonale permet déjà certaines simplifications. A l'article 36 alinéa 3 de la loi sur les constructions, il est stipulé que, pour des travaux et les modifications de projets de peu d'importance qui ne touchent pas aux intérêts de tiers, il peut être fait abstraction de l'enquête publique. Le requérant est avisé par écrit de la renonciation à l'enquête publique. Dans l'ordonnance sur les constructions, vous trouverez les précisions suivantes à l'article 31 alinéa 6: «La procédure relative à la pose de capteurs d'énergie

solaire sur les constructions et installations existantes à l'intérieur de la zone à bâtir est simplifiée en application de l'article 21 alinéa 4 de la loi sur l'énergie.» Ce dernier article stipule que «le canton et les communes simplifient la procédure d'autorisation de construire pour la pose de capteurs solaires sur les constructions et installations existantes».

Dernier élément: Dans le projet de loi sur l'aménagement du territoire, qui est en discussion aux Chambres fédérales, le législateur a prévu un article dans lequel il est stipulé qu'il n'est plus nécessaire de mettre à l'enquête les installations solaires convenablement intégrées. L'article 18a du projet a la teneur suivante:

«¹Dans les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires suffisamment adaptées aux toits ne nécessitent pas d'autorisation. De tels projets doivent être simplement annoncés à l'autorité compétente.

²Le droit cantonal peut:

- a) désigner des types déterminés de zones à bâtir où l'aspect esthétique est mineur, dans lesquels d'autres installations solaires peuvent aussi être dispensées d'autorisation;

(...)

⁴Pour le reste, l'intérêt à l'utilisation de l'énergie solaire sur les constructions existantes ou nouvelles l'emporte en principe sur les aspects esthétiques.»

Pour les raisons invoquées, le groupe PDCB estime qu'il est urgent d'attendre les dispositions fédérales avant de modifier notre droit cantonal.

Merci de votre écoute.

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Keine Baubewilligung für das Anbringen von Sonnenkollektoren und Solarzellen in den Industrie- und Gewebezonen und den Landwirtschaftszonen in unserem Kanton.

Es ist sicher löblich, zum jetzigen Zeitpunkt die Sonnenenergie fördern zu wollen. Wir sind auch einverstanden, dass es noch viele gute Ideen braucht, um die verordnete Energiewende umzusetzen.

Diese Motion aber schießt weit übers Ziel. Ausserhalb der Wohnzonen soll es möglich werden, Installationen zur Wärmergewinnung oder Stromerzeugung ohne Baugesuch zu bauen. Nicht nur in Wohn- und Kernzonen braucht es eine genaue Gesetzgebung damit jeder Bürger weiss, was machbar ist, auch ausserhalb sind genaue Regeln nötig.

Zu was würde das wohl führen, wenn Investoren unsere sonnigen Halden mit eigentlichen Solarparks, wie im Ausland gesehen, zudecken würden? Auch intakte Landschaftsbilder sind durch unsere Gesetzgebung zu schützen wie bis anhin.

In Zeiten, wo die nationale Politik immer mehr Regulierungen für unsere Raumentwicklung fordert, erstaunt diese Motion umso mehr, da sie bestehendes Baurecht aufweichen will.

Aus genannten Gründen lehnt die Fraktion der CVPO diese Motion entschieden ab.

Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon, SVPO/Freie Wähler:

Ich möchte Sie bitten, die Motion von Herrn Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer abzulehnen.

Tatsächlich gibt es in diesen Zonen Installationen, die unproblematisch sind. Das gilt aber nicht automatisch flächendeckend für sämtliche Regionen. Deshalb brauchen die Behörden nach wie vor ein gesundes Mass an Einflussmöglichkeiten. Vor allem die Landwirtschaft befindet sich teilweise und oft in recht sensiblen Zonen. Diese vollständig dem Mitspracherecht der Behörden zu entziehen, wäre grob fahrlässig und nicht im Sinne unseres Tourismus- und Wanderkantons. Dieser zu befürchtende Wildwuchs ist nachhaltig

nicht zu unterschätzen. Dies zu verhindern wäre mit einem beschleunigten Bewilligungsverfahren einwandfrei gewährleistet. Somit würde viel an Bürokratie erspart, weil so auf das allgemeine Bewilligungsverfahren grösstenteils verzichtet werden könnte. Es würde dann der zuständigen Baubehörde obliegen, ob allenfalls weitere Abklärungen oder gar ein ordentliches Baubewilligungsverfahren notwendig wären.

Ich ersuche Sie deshalb, die vorliegende Motion abzulehnen. Die SP-Fraktion hat ja dann die Möglichkeit im Sinne meines Vorschlags, eine neue Eingabe vorzubereiten. Dies wäre einem beschleunigten Verfahren sachdienlich.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung dieses Kompromisses.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR est d'accord avec le principe d'alléger les procédures dans ce genre de cas. L'idée du motionnaire est juste et va dans la bonne direction, comme indiqué précédemment.

Toutefois, la motion est quelque peu trop brutale. Ne plus demander d'autorisation de construire va trop loin et laisse la porte ouverte à des excès ou à des dérapages, comme souligné par le groupe PDCB.

Le groupe PLR souhaite donc la transformation en postulat afin que le Conseil d'Etat puisse étudier des mesures allégeant les procédures administratives dans le cas d'installation de panneaux solaires et cela en lien avec les communes qui délivrent les autorisations de construire. Cette étude pourrait même être plus large que ce qui est demandé par la motion. En effet, comme souligné par le député Jean-Didier Roch, les demandes d'autorisation de construire ne sont pas les seuls obstacles. De plus, cette étude pourrait s'étendre à d'autres sources d'énergie. Merci.

Der Präsident:

Der Motionär wünscht noch einmal das Wort.

Herr Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich bin bereit, die Motion in ein Postulat umzuwandeln und ich bin überzeugt, dass in zwei Jahren ein gleicher Vorstoss aus einer anderen Ecke kommen wird und dann die Kritik weniger gross sein wird.

Erstaunlich ist auch, dass sich der gleiche Grossrat Manfred Schmid vor ein paar Minuten noch gegen Biodiversität und Vogelschutz ausgesprochen hat, plötzlich von Landschaftsschutz spricht. Das ist also eine recht schnelle Wandlung hier im Grossen Rat.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ich frage an: Wird ebenfalls das Postulat bekämpft?

Ja!

Also, das Postulat wird ebenfalls bekämpft. Wir kommen nun zur Abstimmung.

Par 66 voix contre 40 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.185 (transformée en postulat) du député (suppl.) Gilbert Truffer.

8. POSTULAT

des députés Hans-Ulrich Weger, CVPO, Klaus Russi, CSPO, Ralf Imstepf (suppl.), CVPO, et Frank Wenger (suppl.), CSPO, concernant la sécurité en hiver, un devoir pour le Valais en tant que canton touristique (13.03.2012) (5.186)

POSTULAT

Grossräte Hans-Ulrich Weger, CVPO, Klaus Russi, CSPO, Ralf Imstepf (Suppl.), CVPO, und Frank Wenger (Suppl.), CSPO, betreffend Wintersicherheit, ein Muss für den Tourismuskanton Wallis (13.03.2012) (5.186)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

In Abwesenheit der Gommer Grossräte ist es mir eine Ehre als halber Gommer hier für dieses Gommer Postulat einzustehen und gleichzeitig kann ich dabei meiner Mutter, die eine richtige Gommerin ist, auch eine Freude machen.

Leider ist es nicht so einfach, wie es auf den ersten Blick aussieht. Viel zu wichtig ist die Forderung, die hiermit verbunden ist. Es geht um den Schutz des Tourismus und es geht um die Sicherung der dezentralen Bevölkerung.

Geschlossene nicht wintersichere Zugänge bedeuten einen Schaden für unseren Tourismus. Keine Anreise ist möglich; die Abreise wird verzögert; es gibt Ängste vor dem Eingeschlossensein – wer beispielsweise bei einem Schneesturm in Oberwald einmal eingeschlossen war, der weiss, dass dies nicht nur romantisch ist –; es gibt Mehrkosten, die sanitärische und medizinische Grundversorgung ist nicht gesichert. Kurzum, es entstehen Verluste.

Geschlossene und nicht wintersichere Zugänge bedeuten aber auch ein Problem für die dezentrale Bevölkerung. Wer pendeln muss, wählt keinen Ort, wo er vielleicht eingeschlossen wird. Betagte Menschen, die dringend auf medizinische Versorgung angewiesen sind, ziehen weg aus diesen Bergdörfern.

Der Schaden für den Tourismus und der Schaden für die Bevölkerung ist gravierend. Daher, meine Damen und Herren, braucht es (a) ein Konzept und (b) eine zeitnahe Umsetzung.

Wir sind uns aber klar bewusst: 2014 und 2020 ist ein zu steiler Zeitplan. Aus diesem Grund verzichten die Postulanten ganz klar und eindeutig auf diesen Zeitplan, denn wir sind überzeugt, dass der Staatsrat – egal ob 2014 oder 2016 – eine gute Lösung trifft. Für uns ist nur wichtig, dass man Probleme an die Hand nimmt – egal in welchem Zeitpunkt, aber sobald als möglich.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für den Tourismus und für die Bergbevölkerung und für die dezentrale Bevölkerung für Ihre Zustimmung und hoffe, dass Sie hiermit ein Zeichen gegen geschlossene Winterzugänge setzen.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat scheint bekämpft.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe PLR est conscient de l'importance du tourisme pour l'économie dans les différentes régions du canton et, en particulier, dans le Haut-Valais.

Toutefois, le groupe PLR s'oppose à ce postulat pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, les cas de fermeture de routes, respectivement d'empêchement d'accès à des stations sont rares et non pas fréquents, comme indiqué dans ce postulat. Celui-ci est simplement irréaliste en raison de la topographie de notre canton. Je ne vais rien vous apprendre en disant que nous sommes dans un canton de montagne, avec les avantages et les inconvénients qui en découlent, notamment les dangers induits par la nature. Vouloir tout sécuriser n'est pas possible. Le risque zéro n'existe pas.

De plus, les coûts engendrés par ce postulat pour construire les ouvrages de protection requis sont démesurés par rapport à la valeur ajoutée.

Le postulant propose notamment d'assurer l'accès de voies pédestres sécurisées. Comment assurer cet accès sans se retrouver avec des problèmes de responsabilité insolubles?

Il convient aussi de souligner que le système de secours en cas de catastrophe, par exemple une avalanche, fonctionne à satisfaction.

Comme indiqué au début de notre intervention, le groupe PLR soutient le tourisme valaisan, de même que l'accès aux régions de montagne, mais en privilégiant l'entretien régulier du réseau routier par rapport à des investissements excessivement coûteux.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 58 voix contre 50 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 5.186 du député Hans-Ulrich Weger.

9. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant l'état des infrastructures routières cantonales: une stratégie! Il y a urgence (13.03.2012) (5.187)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz, betreffend Zustand der kantonalen Strasseninfrastruktur: Wir brauchen dringend eine Strategie! (13.03.2012) (5.187)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le texte du postulat est suffisamment clair et ne nécessite pas un long développement.

Je souhaite vivement qu'il puisse bénéficier de votre appui afin de contraindre ou plutôt de permettre – soyons constructifs – au DTEE de présenter au Parlement, respectivement à la population valaisanne une vraie stratégie réaliste par rapport au problème récurrent de l'état du réseau routier cantonal.

Les acteurs du tourisme et les habitants de nos vallées, soumis à une mobilité individuelle nécessaire, ne peuvent plus se contenter de belles intentions au moment de la lecture des comptes n'ayant malheureusement aucune répercussion lors de l'élaboration du budget.

Notre groupe comprend la décision du Parlement, motivée par les arguments de la commission des finances, de refuser les amendements aux budgets 2011 et 2012 de 2 millions supplémentaires en faveur de l'entretien de nos routes par souci de la séparation

des pouvoirs, le Parlement s'exprimant sur une enveloppe globale et des objectifs, laissant au Gouvernement la gestion de l'opératif.

Dans ce sens, nous vous demandons de soutenir ce postulat, qui ne définit aucune ligne directrice à suivre au niveau stratégie, laissant pleine liberté au département dans le choix des solutions nécessaires à appliquer pour sortir de l'ornière creusée par l'état de nos routes.

Enfin, nous nous étonnons du fait que le budget 2011 planifie une dégradation de l'état du réseau routier et que les comptes 2011 font état d'un maintien de cet état, d'où un beau carré dans la réalisation de l'objectif. Or, l'indice i1 permettant la mesure de l'état du réseau ne sera disponible qu'à fin 2012, selon remarque du service dans les comptes 2011.

Sur quelle base repose, dès lors, l'affirmation «maintien de l'état du réseau» dans le réalisé 2011, si ce n'est dans un souci de déclarer: tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir?

Merci pour votre soutien et votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung weitergegeben.

10. MOTION

**de la commission 2^e lecture loi sur les agglomérations, par les députés
Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Vincent Rebstein (suppl.),
PDCC, et Stefan Andenmatten, CSPO, concernant les transports publics
d'agglomération (13.03.2012) (5.188)**

MOTION

**der Kommission 2. Lesung Agglomerationsgesetz, durch Grossrätin
Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie die Grossräte
Vincent Rebstein (Suppl.), PDCC, und Stefan Andenmatten, CSPO, betreffend
öffentlicher Agglomerationsverkehr (13.03.2012) (5.188)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

On connaît le sort qu'a connu la loi sur les agglomérations et nous n'allons pas ici refaire les débats.

La loi n'a donc pas vu le jour mais les agglomérations s'organisent. Heureusement.

Par ailleurs, la fin des travaux de la commission ne justifie pas forcément le retrait de la motion puisque celle-ci ne découle pas de la loi sur les agglomérations mais d'un constat fait par les membres de la commission.

Notre motion demeure donc d'actualité puisqu'elle concerne la loi sur les transports publics de 1998 et les différents taux de subventionnement des transports publics liés aux agglomérations.

Les motionnaires demandent donc au Conseil d'Etat de reprendre la définition du transport public dit d'agglomération et de clarifier l'annexe 1 de ladite loi afin de ne pas perdre la répartition des subventionnements dévolus aux transports publics.

Rappelons plusieurs points qui ne sont peut-être pas clairs pour tous.

En ne faisant rien, les lignes de transport de certaines communes perdraient leur statut de lignes régionales pour avoir celui de lignes d'agglomération avec pour conséquence un subventionnement passant de 85 à 15%. Si nous prenons l'exemple de l'agglomération de Sion, seuls la commune de Sion et ses bus ont actuellement un statut de transport d'agglomération. Or, depuis le dépôt du dossier à Berne, nous observons que toutes les

lignes, qu'il s'agisse de Vex, Nendaz, Ayent, etc., se retrouveront avec une diminution du subventionnement à venir. Il en va naturellement de même pour les transports publics desservant les deux autres agglomérations qui s'organisent ou qui se sont déjà organisées comme Brig-Visp-Naters et le Chablais. Au sein des mêmes agglomérations, la conséquence de l'application de la loi sur les transports publics n'est apparue que lors des travaux de détail de l'organisation des agglomérations. L'Administration cantonale, par son Service des transports, en est également consciente. Raison pour laquelle elle prépare une modification de l'annexe 1 et a collaboré à l'élaboration de cette motion.

Demeure encore ouvert le taux de subventionnement proposé par le service qui doit être en rapport direct avec le taux actuel pour que chaque partie puisse sortir sans pénalité de l'opération.

Notre proposition demande donc au Conseil d'Etat, via son Service des transports, une adaptation de la terminologie conforme à la RPT II qui maintient le taux appliqué au transport public dit régional et qui adapte le taux de subventionnement pour le trafic d'agglomération et de localité avec l'objectif que personne ne soit préjudicé. En deux mots, une solution win-win.

Finalement, il ne s'agit pas, Chers collègues, de favoriser des communes de plaine par rapport à celles dites de montagne, qui font d'ailleurs aussi partie de projets d'agglomération, mais plutôt de répartir la participation cantonale et fédérale existante dans le même service voué à la dynamisation des transports publics.

Comme l'a dit le chef du Service des transports de notre canton, M. Bovey, plus de 90% des habitants des communes de montagne transitent chaque jour par les communes de plaine pour se rendre à leur travail. Avoir des transports performants de liaison permet et facilite l'habitat délocalisé. C'est donc tout à l'avantage des habitants de la plaine et des vallées latérales d'avoir des transports performants pour permettre le désengorgement des points chauds du réseau routier, limiter les besoins en stationnement en plaine et donc limiter, tant que faire se peut, la nécessité de posséder plusieurs véhicules par famille.

Si on n'adapte pas cette loi, nous pourrions nous trouver devant le cas suivant: cinq communes qui s'entendent pour organiser un transport régional seront subventionnées à 85%, sauf si elles font partie d'une agglomération; dans ce cas, elles n'auront droit qu'à un subventionnement de 15%. Est-ce juste? La réponse n'est-elle pas dans la question?

J'espère que le bon sens dont nous nous prévalons tous et toutes l'emportera sur la méfiance et la peur d'oser.

Notre Parlement a pour but et mission de définir les stratégies du développement pour le futur. Ne pas poser les bonnes questions maintenant nous sera prochainement reproché.

Mais pour ne pas laisser, compte tenu des informations et de la décision de la commission, aux oubliettes les bonnes idées dégagées lors des travaux de la deuxième commission, en tenant compte des arguments de notre chef de département et en étant persuadé du bon sens qui anime le Service des transports, en tenant compte également de l'application de l'article 11 de la loi sur les transports, **je vous propose, toutefois, de transformer cette motion en postulat.**

Je vous remercie pour votre soutien et attend votre position.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Sie haben die Motion in ein Postulat umgewandelt.

Es wurde angemeldet, dass die Motion bekämpft wird.

Ich frage nun an, ob das Postulat ebenfalls bekämpft wird.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

J'avais préparé tout un argumentaire.

Alors je serai bref: bien sûr que nous retirons notre opposition et nous acceptons que cette motion soit transformée en postulat.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Auch das Postulat wird bekämpft.

Es handelt sich hier um eine direkte Attacke gegen den NFA II. Wir betrachten das Postulat auch als bekämpfungswürdig.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la motion 5.188 de la deuxième commission chargée de l'examen de la loi sur les agglomérations.

La loi cantonale sur les transports publics (LTP) n'a pas à être adaptée actuellement, selon nous et les différentes discussions et décisions prises lors de l'approbation de la loi sur les agglomérations.

En effet, la LTP a pour but de garantir une offre de prestations de transports publics suffisante en regard de l'économie et de la politique sociale. Elle vise le respect et la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que l'organisation judicieuse et mesurée du territoire, en application des directives fédérales et cantonales en la matière. A cet effet, elle permet déjà au canton:

- d'encourager le transfert du trafic individuel des personnes et des marchandises sur les entreprises de transports publics;
- de favoriser l'ouverture économique des villages de montagne et des vallées éloignées du trafic principal.

La répartition entre canton et communes de la part cantonale de l'aide financière pour l'exploitation des transports publics dans l'annexe 1 de la LTP nous donne satisfaction.

Au vu de ce qui précède et surtout que nous venons de mettre en place la RPT II, nous ne voyons pas d'obligation d'y apporter des modifications actuellement.

Le groupe DC du Bas-Valais s'est toujours opposé à ce mode de procédure et propose de classer à ce stade cette motion ou postulat.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich erteile das Wort nochmal an Herrn Grossrat Beat Rieder.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Der Vorredner hat bereits alles Essenzielle gesagt. Wenn wir jetzt sechs Monate nach Inkrafttreten des NFA II bereits an der Kosten- und Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinde rütteln, dann ist der NFA II nicht das wert, als was wir ihn verabschiedet haben.

Falls dieses Postulat angenommen würde, würde die CVPO auch andere Entscheide des NFA II nicht mehr akzeptieren und angreifen. Wir bekämpfen dieses Postulat.

Ich danke Ihnen.

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Dans le cadre du traitement de la loi cantonale sur les agglomérations en deuxième lecture, la commission avait fait le constat que le subventionnement des lignes de transport allait de fait être modifié.

Je rappelle ici que nous avons trois modes de subventionnement :

- le trafic longues distances subventionné par la Confédération
- le trafic régional subventionné par la Confédération et le canton, auquel sont astreintes la majorité des communes
- le trafic d'agglomération subventionné par le canton.

Les communes qui ont adhéré à une agglomération, qu'elles soient de plaine ou de montagne, vont se retrouver sous le mode de subventionnement de type agglomération, certes pas aujourd'hui mais dans une année ou deux ans.

Ce qui revient à dire que vouloir considérer que cela pose problème avec la RPT II, je m'inscris en faux pour la simple et bonne raison que c'est une diminution qui est en devenir, qui n'est pas réelle actuellement. Il n'y a donc pas d'augmentation ou de demande d'augmentation de budget.

Des communes qui participent à ces agglomérations, en perdant ainsi une bonne partie de leur subventionnement, se retrouveraient ainsi défavorisées alors qu'elles ont fait un pas important dans une collaboration régionale au niveau cantonal.

Le groupe PLR et moi-même, au titre de membre de la commission de deuxième lecture, nous estimons, dès lors, qu'il est très dommageable de combattre ce postulat.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

Compte tenu des éléments apportés par mes préopinants (sauf mon collègue Charles-Albert Gillioz) qui ne m'ont largement pas convaincu et sachant que le chef du département travaille avec ses chefs de service sur cette annexe 1 et que, pour 2013/2014, il y aura de toute façon une adaptation de cette annexe qui est prévue, je vous propose de **retirer ce postulat** de manière à ce que les choses soient bien conclues et que le service puisse travailler dans le sens des prérogatives vis-à-vis du transport public.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Das Postulat wurde zurückgezogen... Ich erhalte noch eine Wortmeldung.

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Je m'interroge quant au fait qu'on puisse retirer un postulat sans consultation de la commission, même si celle-ci a été dissoute par le passé, j'avoue demeurer perplexe!

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Wünschen Sie die Abstimmung über das Postulat?

(Réponse: oui.)

Gut, also dann werden wir über dieses Postulat abstimmen.

Par 56 voix contre 55 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 5.188 transformée en postulat de la députée Véronique Maret.

Sie haben diesem Postulat zugestimmt. Es wird an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

11. POSTULAT

du groupe PLR, par la députée (suppl.) Gervaise Marquis, concernant la vie et l'histoire des monuments historiques répertoriés à portée de main (14.03.2012) (5.189) (en collaboration avec le DECS)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Gervaise Marquis, betreffend Veranschaulichung des Lebens und der Geschichte der Baudenkmäler (14.03.2012) (5.189) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Gervaise Marquis, PLR:

Il y a 100 ans, les touristes venaient essentiellement en Valais pour admirer la neige, les sommets et les glaciers puisque nous avons la forte réputation de n'être que des montagnards enfermés dans nos montagnes. A cette époque, nous pouvions nous targuer de la splendeur de nos 44 sommets sis à plus de 4'000 mètres d'altitude. Les touristes rêvaient tous de les escalader.

Mais aujourd'hui, un peu plus de 100 ans après la conquête des sommets, avec l'ouverture au monde, les moyens modernes de locomotion et de communication, touristes ou vacanciers, c'est à nous d'aller les chercher.

Si les 4'000 sont toujours là, cela ne veut pas dire que les désirs et envies des touristes soient toujours les mêmes. Au fil des années, le tourisme valaisan s'est diversifié. Certes, le tourisme alpin (ski, montagne ou balades) restera toujours une priorité en Valais.

Cependant, le Valais a beaucoup également progressé au niveau de ses programmes culturels qui proposent un grand nombre de concerts en tous genres. De même la mise en valeur du patrimoine, par le biais de nos nombreux musées relatant la vie et les coutumes d'autrefois, attire aussi un grand nombre de visiteurs curieux sur le mode de vie de nos ancêtres.

Qu'en est-il de l'architecture valaisanne, témoin visible et emblématique de l'histoire du Valais? Bon nombre d'anciens bâtiments, classés monuments historiques par le canton ou la Confédération, demeurent incognitos dans tout le canton du fait qu'aucune indication ne figure sur la plupart d'entre eux.

Je suis en possession d'un courrier datant du 4 avril 2012 du Service des bâtiments, monuments et archéologie, dans lequel l'auteur stipule les attributions dudit service: «Le Service des bâtiments, monuments et archéologie est en charge de veiller à la préservation du patrimoine construit. Collatéralement, cette tâche est accompagnée par des travaux de recherche pour connaître et faire connaître ce patrimoine.»

En résumé, des historiens cherchent à découvrir l'histoire de notre patrimoine et sont censés la faire découvrir au grand public, ou bien seulement la laisser sommeiller au fond de leurs tiroirs? Comment s'y prennent-ils pour informer la population locale ou vacancière? Ces recherches ne sont pas mises en valeur que sur les bâtiments reconnus cités comme patrimoine valaisan. Ne serait-il pas judicieux de présenter ces travaux de longues et complexes recherches afin que chaque touriste puisse en profiter?

Raison pour laquelle je demande, par mon postulat, que ces travaux de recherche soient catalogués, que des plaquettes documentaires identiques dans tout le Valais soient apposées sur chaque monument classé par le Conseil d'Etat afin que tout promeneur puisse allier promenade et culture. Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung weitergeleitet.

12. POSTULAT

des députés Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat Rieder, CVPO, André Vernay, PLR, Jean-Didier Roch, PDCB, et cosignataires concernant mieux connaître nos forêts pour mieux planifier (16.03.2012) (5.190)

POSTULAT

der Grossräte Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Beat Rieder, CVPO, André Vernay, PLR, Jean-Didier Roch, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend besseres Forstwissen für eine bessere Forstplanung (16.03.2012) (5.190)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce postulat est intimement lié au suivant.

Le coût de l'entretien des forêts protectrices est lié aux ventes de bois, donc à leur qualité et leur quantité.

La loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels définit que l'acquisition des données de base est à faire par le service et la planification en elle-même par le propriétaire. Selon la loi fédérale sur les forêts, le canton porte une responsabilité quant à la gestion des forêts protectrices, ce qui justifie les subventions.

A l'article 33 alinéa 3, il est écrit que le service se charge d'acquérir et d'actualiser les données de base concernant la forêt valaisanne. Il élabore et tient à jour le plan forestier cantonal et régional en collaboration avec les partenaires concernés.

Pour planifier, il faut avoir les données de base. Par exemple, pour calculer les coûts et les revenus probables de la vente de bois sur une coupe, il faut connaître la composition (essences, diamètres, volumes) de la forêt en question. Aujourd'hui, ces données sont estimées et se basent sur l'expérience du gestionnaire (pas toujours évident dans des forêts généralement hétérogènes). Ce qui est difficile à l'échelle d'une coupe devient impossible sur le moyen terme. Dans les autres corps de métiers, personne n'aurait idée de planifier sans relevés dans le terrain, sans plans avec dimensions et mesures.

Il fut un temps où le garde-forestier avait 300-400 ha de forêt à gérer. Il était capable de parcourir régulièrement son territoire, de connaître sa forêt sur l'ensemble de la surface. Avec la création des triages, qui a été encouragée par le canton, la surface moyenne d'un triage forestier valaisan dépasse les 3'000 ha. Les données de base sont ainsi nécessaires pour gérer aujourd'hui correctement la forêt.

Les forêts de protection doivent être traitées selon les directives NaiS (qui signifie «gestion durable des forêts de protection») de l'Office fédéral de l'environnement. Pour être correctement appliquée, cette méthode présuppose la présence de cartes de peuplement et de relevés.

Autre argument: Il est important que les relevés soient faits et coordonnés par le service pour disposer de relevés sur l'ensemble du territoire qui soient comparables et qui puissent être synthétisés au niveau cantonal. Le service a d'ailleurs également besoin de ces relevés afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

Aujourd'hui, on ne dispose que des données d'inventaire au niveau fédéral. Cet inventaire a, cependant, été conçu pour un niveau fédéral et le degré de détails est insuffisant. Il faut donc des relevés spécifiques. En effet, chaque situation est unique car liée aux conditions locales: rive gauche ou rive droite, versants exposés ou non, Haut-Valais, Valais central, Bas-Valais. Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

13. POSTULAT

des députés Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André Vernay, PLR, Beat Rieder, CVPO, Jean-Didier Roch, PDCB, et cosignataires concernant: pour une diminution du temps de retour sur intervention en forêts protectrices (16.03.2012) (5.191)

POSTULAT

der Grossräte Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), André Vernay, PLR, Beat Rieder, CVPO, Jean-Didier Roch, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: für eine bessere Pflege der Schutzwälder (16.03.2012) (5.191)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je souhaitais, d'abord, déposer une motion mais j'ai appris que, lorsqu'on veut modifier une ordonnance, on doit déposer un postulat. Mais sachez que ce postulat a, à mon sens, le poids d'une motion, voire d'une motion urgente. En effet, chaque année est une année supplémentaire qui prolonge encore le temps de retour d'intervention sur les forêts de protection.

Les faits qui se sont produits cet hiver et ce printemps démontrent encore l'importance de ce sujet: fortes chutes de neige lourde dues à l'ouragan Joachim à mi-décembre qui a eu de forts impacts notamment dans la région d'Hérémence, la tempête Andrea en janvier qui s'est acharnée sur l'Entremont et le Chablais mais aussi ailleurs, le coup de foehn en mars à Liddes, à Hérémence, dans le Chablais et ailleurs. Il n'y a pas eu de moyens supplémentaires alloués et les moyens à disposition pour l'entretien des forêts protectrices ont dû être en partie affectés pour ces phénomènes climatiques. On ne va donc traiter environ que la moitié de ce qu'on devait faire cette année et cela accroît encore le temps de retour et les dangers dans le futur.

De plus, les forêts affectées par ces événements récents seraient fragilisées et déstabilisées si des tempêtes devaient revenir dans un futur proche.

Une forêt pas traitée suffisamment et trop dense est bien sûr fragilisée en regard des tempêtes éventuelles futures.

La fonction protectrice des forêts joue donc un rôle crucial pour l'ensemble de notre canton. Il n'y a qu'à consulter la carte des forêts protectrices du canton, elles sont partout très très présentes.

Dès lors qu'une forêt de protection est négligée et qu'elle n'accomplit plus sa fonction, des ouvrages doivent être mis en place. Et l'on sait que les ouvrages de protection coûtent cher, très cher en regard d'un entretien approprié des forêts protectrices.

Actuellement, on intervient dans une forêt protectrice chaque 70 ans en moyenne alors qu'il faudrait venir dans cette forêt chaque 35 ans en moyenne, en moyenne bien sûr, car ce sera tous les 15 ans dans le cas d'une forêt de plaine très productive et tous les 50 ans pour une forêt de montagne à croissance lente.

Le manque d'intervention en forêt protectrice n'est pas visible mais insidieux. Nous risquons d'arriver à une phase critique où le retard accumulé ne pourra plus être rattrapé faute de ressources humaines et financières.

Je vous demande donc de soutenir ce postulat dans son développement et dans son traitement futur.

Je vous demande aussi d'être vigilants lors du futur budget et de ne pas lésiner sur les moyens mis à disposition pour l'entretien de ces forêts protectrices, entretien fait par les triages forestiers dont les coûts sont intimement liés au marché du bois et, bien sûr, à nos options politiques dans ce domaine: favoriser le bois énergie, etc.

Les coûts reconnus ne sont d'ailleurs pas exagérés au vu de l'incertitude du marché, des difficultés rencontrées sur le terrain et des travaux de réfection des routes forestières à réaliser à l'échéance du contrat de 4 ans.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Auch dieses Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

14. INTERPELLATION

**des députés Mario Rossi, PDCC, Pascal Rey, PDCC, et cosignataires
concernant le mode de perception des taxes d'élimination des ordures
(16.03.2012) (5.192)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Mario Rossi, PDCC, Pascal Rey, PDCC, und
Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung der Abfallentsorgungsgebühren
(16.03.2012) (5.192)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Mario Rossi, PDCC:

Notre intervention fait suite à l'arrêt du Tribunal fédéral relatif au mode de perception des taxes environnementales adopté par la commune de Romanel qui remet en question la façon de faire à ce sujet de passablement de communes valaisannes.

A l'instar des concepts et législations que d'autres cantons romands ont décidé de mettre en place, le Conseil d'Etat valaisan devrait favoriser une approche concertée avec les parties intéressées afin de répondre aux objectifs suivants:

- diminuer à la source la charge polluante des déchets et leur quantité
- augmenter significativement la proportion de recyclage des déchets et inciter la population à trier
- garantir la vérité des coûts et faire en sorte que chaque génération supporte l'intégralité des coûts de l'élimination des déchets qu'elle produit
- réprimer systématiquement l'élimination sauvage des déchets.

Les entités communales ne disposent pas toutes de compétences en interne afin de revoir les modes de perception, de réaliser des campagnes de sensibilisation et, dans ce sens, elles doivent pouvoir disposer d'un cadre de travail tout en conservant l'autonomie décisionnelle et opérationnelle finale.

Nous vous remercions de l'accueil positif que vous ferez à cette intervention dont les buts sont d'inscrire des activités de pouvoirs publics dans la perspective d'un développement durable et de rechercher la convergence et l'équilibre durable entre efficacité, solidarité sociale et responsabilité écologique de tout citoyen.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Merci Monsieur le député.

Cette question a déjà fait l'objet d'un débat en décembre 2011 dans le cadre du développement de la motion 5.156 du 14 septembre 2011, qui a été transformée en postulat. Lors de ce débat, par 61 voix contre 50 et 3 abstentions, le Grand Conseil a refusé ce postulat demandant que le canton légifère pour avoir une seule solution, une harmonisation du système de taxation des déchets, en quelque sorte c'était la taxe au sac en unicité.

Le Conseil d'Etat a pris la décision le 11 janvier 2012 de confier au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement la charge d'élaborer, en collaboration avec la Fédération des communes valaisannes, un règlement communal type sur les déchets, un règlement qui offrira, et c'est son originalité, deux variantes de système de taxation, soit une avec taxe au sac ou au poids, soit une autre avec variante dite dérogatoire, donc sans la taxe au sac, selon l'article 32a alinéa 2 de la loi sur la protection de l'environnement.

En clair, cela veut dire que les communes qui désireraient utiliser la taxe au sac pourraient le faire et celles qui, pour des raisons d'organisation interne, d'impossibilité ou de prise en compte déjà réalisée – et ici, Monsieur le député Mario Rossi, je pense, par exemple, à la ville de Sierre, qui a une organisation, je dirai, efficace déjà mise en place, je pense à ceux qui ont fait d'énormes frais pour installer des moloks pour qui ce ne serait pas sensé de refuser tout cela pour venir à une taxe au sac – auraient la possibilité de faire autrement.

Alors, ces travaux actuellement en cours – ils doivent arriver à terme – entre la fédération et le département, une fois terminés, ce règlement sera mis à disposition de toutes les communes qui auront ainsi un texte uniformisé, valable, qui leur permettra d'abord de faire le choix entre les deux solutions et ensuite d'avoir une référence pour mettre en place un règlement sur le ramassage des déchets dans leur commune.

15. COMPTE 2011

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) RECHNUNG 2011

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Commission des finances / Finanzkommission

Discussion générale:

Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Ich werde einen kleinen "Tour d'horizon" machen.

Dienststelle Umwelt, Wald, Jagd

Wo ist der Wolf? Wie geht es dem Wolf? Habt keine Angst, ich verstehe von dem nichts, ich habe aber einschlägige Erfahrungen mit Bären.

Dienststelle für Kantonsstrassen

Für die CVPO hat es nur zuwenig Geld und man fragt sich, wie viele Kreisel noch vorgesehen sind.

Zur Rhonekorrektur

Das Projekt kommt schleppend voran und das nötige Herzblut fehlt. Man vertraut auf Glanzprospekte und hört das Volk nicht. Für die CVPO ist klar, dass der Bereich Niedergesteln – Steg – Gampel in die prioritären Massnahmen gehört. Die Schliessung der Alusuisse hat seinerzeit eine Rückstufung bewirkt, weil man dachte, in dieser Industriezone läuft nichts mehr. Dem ist zum Glück nicht so. Die Industriezone untersteht einer sehr grossen Nachfrage und es werden viele Arbeitsplätze geschaffen. Diese Arbeitsplätze müssen geschützt werden.

Folgend eine materielle Berichtigung zum Jahresbericht des Staatsrates. Das Projekt R3 wird nicht durch das Postulat Kuonen, Loretan, Schmidhalter und Schnydrig gestoppt, sondern durch das schlechte Projektmanagement. Das Postulat stellt den Steilpass für die Lösung dar.

Nun zum «dossier chaud», die Autobahn. J'ai fait un rêve: l'autoroute est finie. Au réveil, il était 20 h 15 ou 2015. Seulement un mot: c'est une catastrophe et on ne voit pas la fin. Chers Bas-Valaisans, ce n'est pas un problème seulement du Haut, tout le monde a besoin de cette autoroute: l'industrie, le commerce, le tourisme, l'agriculture.

Der Walliser Baumeisterverband hat sicher die Legitimität, eine Terminerstreckung zu propagieren. Aber es darf kein Thema für das Volk und die Regierung sein. Zur Erinnerung: Das letzte Autobahnteilstück im Wallis zwischen Brig und Visp-Ost wurde von mehr oder weniger zehn Jahren eröffnet. Faktisch wird ja die Autobahn am 31. Dezember 2019 eröffnet – diese Aussage stammt von Herrn Staatsrat Melly aus dem Nouvelliste vom 24. Mai 2011. Dies ist das Ziel.

Folgende Schwierigkeiten bestehen:

- Pfywald – ein kompletter Neustart. Wir fragen uns: Wieso werden die Verantwortlichen des ehemaligen Nationalstrassenbüros Unterwallis nicht zur Verantwortung gezogen?
- Turtmann – die falsche Lösung. Es wird nur in einer Schicht gearbeitet.
- Riedberg – an never ending story.

Zu Organisation und Personalwesen

Der Chefposten von Herrn Jäger, der Ende Februar mit der Arbeit aufgehört hat, ist zum zweiten Mal ausgeschrieben. Es ist kein lukrativer Job. Man kann nur Fehler machen. Gemäss Artikel vom WB von heute wird dadurch der Autobahnbau nicht beeinträchtigt. Ohne Chef gehts meistens nicht so gut.

Herr Melly, Sie haben leider die Saat von alt Staatsrat Rey-Bellet geerbt. Eine desolote und katastrophale Situation! Die Zukunft ist schwarz und der Autobahnbau muss mit Afrika verglichen werden. Sie müssen sich mit Vehemenz der Sache annehmen. Es ist nie zu spät und die CVPO hat eine grosse Hoffnung in Sie.

Ich zitiere den Jahresbericht des Staatsrates: «Die Autobahn A9 im Oberwallis fertigzustellen, sowohl das Strassennetz als auch den öffentlichen Verkehr auszubauen und zu unterhalten, und schliesslich den baldigen Vollausbau der zweiten Röhre im Lötschbergtunnel voranzubringen – an der Erreichung solcher Ziele will sich das DVBU messen!» Super! Gratulation! Nun muss man die Ziele einhalten und nicht gewisse Sachen um Jahrzehnte verschieben. Und hoffentlich heisst «messen» und «ambitions» das Gleiche, sonst bringen wir dann den Wurm nicht raus.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Einleitend kann die CSPO festhalten, dass im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt ein grosses Spektrum von Aufgaben zu bewältigen ist; Aufgaben und Projekte, welche einen wichtigen Motor der Walliser Wirtschaft und Entwicklung im Kanton bilden. Dass dabei besonders bei den Grossprojekten Probleme auftreten können, erscheint mit Blick auf das intensive Arbeitsfeld logisch und bildet einen Teil des Aufgabenbereichs, welcher der Staatsrat zu bewältigen hat.

Ich will auf den Kommentar der Rechnungsergebnisse des Departements verzichten, leiten sich diese doch dem Budget entsprechend ab oder sind die Abweichungen zum Budget einleuchtend in den verschiedenen Erklärungen dargestellt und kommentiert.

Es gilt an den Staatsrat gesamthaft ein Lob für die Bemühungen auszusprechen, dass alle Aufgaben und Projekte des Baudepartements dem Kanton Wallis auch weiterhin eine flächendeckende Entwicklung ermöglichen.

Es ist mir trotz ausgesprochenem Lob ein Anliegen, im Namen der CSPO auf die laufenden Grossprojekte R3 und A9 näher einzutreten und einige kritische Punkte aufzugreifen.

Mit dem Rhoneprojekt hat sich der Staatsrat einer grossen und wichtigen Aufgabe angenommen, welche aber bereits in der Planungs- und Projektierungsphase auf breiten Widerstand, auch von Seiten der involvierten Gemeinden geführt hat. Es ist klar, dass der Staatsrat in diesem Projekt zusammen mit seinen Dienststellen seine Führungsrolle wahrnehmen muss, um die Arbeiten voranzutreiben. Wir wollen den Staatsrat aber daran erinnern, dass die Gemeinden als wichtigster Partner bei der Durchführung eines solchen

Projektes keine Dienstempfänger und Statisten sind, sondern vielmehr ihre Anliegen ernst genommen und in die Planung integriert werden müssen. So wie sich die Stimmung momentan präsentiert, ist diese speziell im Unterwallis nicht zum Besten bestellt und es stellt sich die berechnete Frage, ob die beteiligten Dienststellen und das Departement das Ziel erreichen, indem sie mittels teilweise massivem Druck auf die Gemeinden versuchen, das Projekt nach ihren Vorstellungen zu realisieren. In dieses schräge Bild passt auch der Versuch des Staatsrates, die R3-Postulanten für die Verzögerungen des Projektes verantwortlich zu machen. Im Weiteren kann festgehalten werden, dass sich die verschiedenen Dienststellen teilweise keinen Deut um eine innere koordinierte Zusammenarbeit kümmern und dadurch auch gegenüber den Gemeinden eine einheitliche Koordination vermissen lassen.

In diesem Zusammenhang will ich das Verfahren der Überflutungsgefahrenkarten, die daraus abgeleitete Baubewilligungspraxis, die Beteiligung an den Restkosten des R3-Projektes durch die Gemeinden und die Grossindustrie sowie die Übertragung der Verantwortung der Unterhaltsarbeiten an die Gemeinden erwähnen. Weiterer Widerstand ist vorprogrammiert, wenn man zum Beispiel daran denkt, dass sich die in einem wirtschaftlichen schwierigen Umfeld befindende Lonza AG mit Millionenbeträgen am Gesamtprojekt beteiligen muss und die Gemeinden in der Talebene pro Kopf je Einwohner mit massiv unterschiedlichen Beiträgen zur Kasse gebeten werden. Als Gemeindepräsident von Lalden erlebe ich die Umsetzung der prioritären Massnahmen von Visp hautnah mit und habe Einblick in die erwähnten Dossiers. Ich bin immer wieder aufs Neue überrascht aber auch verärgert, auf welcher Basis die verschiedenen Projekte geregelt und abgehandelt werden.

Es fehlt eine übergeordnete Koordination und deshalb stellt die CSPO an den Staatsrat die Frage, ob er bereit ist, die Zusammenarbeit unter den beteiligten Dienststellen und damit auch den Gemeinden zu verbessern und welche Massnahmen er dazu treffen will.

Es kann nicht sein, dass sich die Gemeinden aufgrund der Flut von Veränderungen, welche das Rhoneprojekt nach sich zieht, über den Tisch gezogen fühlen und sich vermehrt gegen die Interessen des Staatsrates stellen. Es würde dem Kanton Wallis kein gutes Zeugnis aussprechen, würde sich die leidige Geschichte des Autobahnbaus auch auf das Projekt der R3 übertragen.

Beim Autobahnprojekt und damit möchte ich das zweite Grossprojekt ansprechen, herrschen im Moment leider ebenfalls mehr Unklarheiten und unbeantwortete Fragen als zielstrebige Bautätigkeit vor, was in der jetzigen wirtschaftlichen Lage speziell dem Oberwallis massiv Schaden zufügt. Die Misere fängt damit an, dass der Chefposten des Nationalstrassenbaus trotz mehrmaliger Ausschreibung seit Monaten unbesetzt ist. Die sich in die Länge ziehenden Gerichtsverfahren gegen das eigene Personal in dieser Dienststelle sind vermutlich ebenfalls für das Arbeitsklima nicht fördernd und wirken sich auch auf die Anstellung von neuem fachkompetenten Personal negativ aus. Gerade jetzt, wo die Abschnitte Pfywald, Riedbergtunnel, Wanne Raron und Tunnel Visp entweder vor neuen oder anzupassenden Plangenehmigungsverfahren stehen oder durch Einsprachen bei den Arbeitsvergaben blockiert sind, ist eine kompetente Führung und motivierte Mitarbeiter nicht nur wünschenswert sondern vielmehr ein Muss. Die CSPO stellt an den Staatsrat deshalb die Frage, wie er gedenkt, sich dieser Probleme anzunehmen und rasche Lösungen in den Personalanstellungen anzustreben.

War vor nicht langer Zeit vom Endausbau 2014-2016 die Rede, hat sich dieser Termin mittlerweile auf 2019 verschoben und wird sich aufgrund der in Aussicht gestellten Verfahren nach meiner Einschätzung dann irgendwann um das Jahr 2025 einpendeln. Diese düsteren Aussichten müssen dazu führen, dass der Staatsrat alles daran setzt, mittels einer Auslegeordnung die hängigen Verfahren möglichst rasch zur Genehmigung zu bringen, damit im Anschluss parallel an den einzelnen Abschnitten gearbeitet werden kann.

Der Präsident:

Herr Grossrat, ich bitte Sie zu schliessen.

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Ich komme zum Schluss. Wir haben an den Staatsrat deshalb weitere folgende Fragen:

1. Wie weit ist der Verfahrensstand bei den erwähnten hängigen Abschnitten und welche Auswirkungen haben die neuen Plangenehmigungsverfahren auf den Fertigstellungstermin der A9 im Oberwallis?
2. Wie wird allenfalls das bisherige Bauprogramm etappenmässig angepasst und welche finanziellen Auswirkungen sind daraus zu erwarten?
3. Welche Mehrkosten haben die neuen Verfahren und die damit verbundenen Bauverzögerungen zur Folge?
4. Das ASTRA hat das Budget für das Jahr 2011 in der Grössenordnung von ca. 30 Millionen Franken gekürzt. Ist in den kommen Jahren ebenfalls mit Kürzungen der Bundesgelder zu rechnen?

Und jetzt möchte ich mich noch beim Staatsrat für die Beantwortung der Fragen bedanken und möchte ihm und seinen Dienststellen für die grosse Arbeit danken.

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Le groupe PLR a, tel à son habitude, examiné attentivement les comptes du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Si ceux-ci s'avèrent relever, dans leur globalité, d'une bonne gestion comptable des deniers publics, ce n'est pas moins dans le détail que l'on découvre la quintessence des problèmes sous-jacents.

Lorsque l'on y lit, dans la partie traitant du Service administratif et juridique, sous la rubrique réservée aux écarts de budget, qu'un montant de 326'900 francs n'a pas été utilisé dans sa totalité, cela peut paraître une paille, mais lorsque l'on observe qu'il s'agit en fait d'une non-utilisation du 55% du budget attribué au développement d'un logiciel de gestion des dossiers juridiques annoncé depuis pas mal de temps, l'on peut s'interroger quant au bon cheminement dudit développement. Le Conseil d'Etat peut-il nous orienter plus avant sur ce dossier?

Sous ce même Service administratif et juridique, nous trouvons également un objectif de consolidation des nouvelles structures de l'Office des constructions des routes nationales. Je rappellerai, au passage, que cette structure mise sur pied en janvier 2010 fait partie des intervenants essentiels au bon déroulement du projet A9. Or, j'observe que sa consolidation n'est que partiellement atteinte avec pour commentaire: les premières démarches ont été entreprises. La consolidation doit être entreprise en 2012. M. le conseiller d'Etat peut-il nous commenter cette consolidation?

L'an passé, au chapitre des dossiers traités dans les délais légaux par la Commission cantonale des constructions, il avait été relevé que l'objectif 2010 avait été atteint alors qu'en 2008 et 2009 nous n'en étions qu'à la moitié de ceux-ci. Pour l'année 2011, nous voyons un nouveau recul; espérons que nous n'en soyons pas déjà à l'essoufflement de la restructuration.

Au sein de ce vieux serpent de mer qu'est le Service des routes, l'on parle d'un état du réseau maintenu, mais sur quoi se base-t-on pour le dire alors qu'à l'évidence nous n'avons pas besoin de manipulations mathématiques pour nous convaincre du contraire. D'ailleurs, l'indice n'est pas évalué toutes les années. Nos routes et notre patrimoine bâti se dégradent, leurs indices sont à la baisse, mais bon si c'est pour nous rassurer et nous convaincre que notre fortune est supérieure au trou de la CPVAL, cela sert au moins à quelque chose.

Dans les informations portées à la connaissance du Grand Conseil, ce même service regroupe dans sa présentation des comptes aussi bien l'entretien que l'exploitation. Ne serait-il pas judicieux de le détailler?

Au chapitre du Service des transports, il est fait état d'un renouvellement de la concession attribuée au téléphérique de Gampel-Jeizinen alors qu'il avait été antérieurement question d'un abandon de cette ligne – liaison par ailleurs également possible par la route. Le Conseil d'Etat peut-il nous éclairer sur ce sujet?

En finalité, je terminerai mon intervention par une attention particulière réservée à l'Office de construction des routes nationales, un office pour lequel l'Inspection cantonale des finances avait utilisé le terme de «constat accablant» dans son analyse des équipes intervenues de 1999 à 2009. Lorsque cette même inspection relève qu'aucun mètre de route nationale n'a été réalisé sur le tronçon de Finges entre 1999 et 2009 alors que, dans un même temps, notre Grand Conseil se faisait rasséréner par le Conseil d'Etat, c'en est à se demander quelle en a été sa clairvoyance?

L'inventaire de l'état des dossiers réalisé par les nouvelles équipes actives depuis 2010 aura permis de mettre à jour de nouvelles problématiques, dont celle d'une nouvelle mise à l'enquête du tronçon de Finges.

La population valaisanne est en droit de comprendre comment nous en étions arrivés à un office s'étant contenté pendant 10 ans de chaque fois retravailler un projet sans jamais se fixer un objectif de finalisation réaliste. A-t-on déjà vu un entrepreneur rajouter en permanence des étages à son bâtiment sans jamais se demander à quel étage il allait s'arrêter? En l'état, je crois qu'il nous faudra bientôt trouver un budget pour rebaptiser définitivement l'autoroute A9 en «autoroute du désir» puisque notre Administration ne semble désormais plus disposer d'un calendrier réaliste.

Le groupe PLR accepte les comptes.

Merci de votre attention

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Monsieur le conseiller d'Etat, connaissant les difficultés budgétaires auxquelles votre département est confronté et les délicats problèmes posés par la nécessité de faire des choix difficiles dans les priorités à établir, notamment dans les domaines du financement des sentiers pédestres, des interventions sur les dégâts aux forêts et des fouilles archéologiques, le groupe ADG aimerait vous soumettre un certain nombre de questions.

La première question concernant les dégâts aux forêts, je ne veux pas y revenir puisque mon collègue Olivier Turin vient de présenter deux postulats y relatifs, qui n'ont pas été combattus.

Le Service archéologique est confronté, depuis une décennie, à une augmentation des demandes d'autorisation de constructions avec, en corollaire, une augmentation des fouilles obligatoires mais sans adaptation ni augmentation d'effectif et de moyens.

Comment pensez-vous, à l'avenir, respecter la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites dans le domaine de la protection et de la mise en valeur du patrimoine archéologique?

L'annonce d'ouverture de chantiers est obligatoire selon la loi. Le taux actuel est de l'ordre de 50%. Comment envisagez-vous d'accroître ce taux?

Les surfaces détruites sans avoir été fouillées sont actuellement trop importantes. Comment envisagez-vous diminuer ces destructions de notre patrimoine culturel?

Evidemment, de nouveaux indicateurs permettraient de mieux cerner la problématique mais le groupe ADG souhaiterait des mesures plus concrètes et plus efficaces.

Dans le domaine des sentiers pédestres, comment pensez-vous remplir la décision du Grand Conseil qui demande au Conseil d'Etat de participer à leur financement?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe PDCC s'est bien sûr penché avec application sur les comptes mais, comme beaucoup d'éléments ont déjà été mentionnés, j'en viendrai à l'essentiel.

A l'occasion du budget, chaque année, le Parlement se réjouit quand on arrive à gratter quelques francs et, ici aussi, on devrait se réjouir d'une économie de 8,5 postes. Cependant, cette situation de manque de personnel nous préoccupe. Quelles sont les raisons de ce manque? La situation est-elle grave?

Concernant l'autoroute de Finges, après toutes les remarques déjà entendues, il faut constater qu'en dix ans d'études pour améliorer le projet, aucun changement n'est visible sur site. Nous espérons que le retour au projet initial permettra le respect des délais et une amélioration de la sécurité routière tant pour les Haut-Valaisans qui viennent gagner leur pain quotidien dans le Valais central que pour les touristes qui vont dans le Haut-Valais.

Enfin, entre investissement et entretien, la limite est parfois floue puisque l'un sans l'autre augmente les coûts finaux et que, parfois, l'entretien coûte plus cher que le neuf. Comment sont évalués les besoins en entretien ou en rénovation tant pour les routes que pour les bâtiments?

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Avant de passer aux deux points principaux qui ont été soulevés, peut-être rapidement évoquer les autres remarques.

Le député Claude-Alain Schmidhalter..., ah!, il est parti... Il a parlé du loup. Effectivement, c'est un dossier qui nous tient à cœur même si ça a l'air anecdotique par rapport à tous les autres dossiers qui sont traités ici. Je crois que c'est un dossier qui est important puisqu'il est symbolique d'une philosophie que l'on veut développer dans notre canton, à savoir la conservation et le maintien de troupeaux en moyenne montagne, qui contribuent à l'entretien de la moyenne montagne, qui contribuent à retenir cet avancement des forêts. Alors, effectivement, le loup ne s'inscrit pas dans cette même logique mais il se trouve que nous sommes actuellement en débats avec Berne. Vous savez que l'année passée, particulièrement dans le Haut-Valais, il y a eu une opposition terrible entre la prise de position du Valais, qui s'était aligné sur les décisions d'Agridea, qui avait validé les alpages tels qu'étudiés par les représentants d'Agridea, et la position de la Confédération, qui avait refusé de prendre en compte les agneaux, les animaux tués lors des attaques sur des alpages qu'eux considéraient pouvoir être protégés. Alors, suite à cela, nous avons organisé une rencontre avec les principaux partenaires. Nous l'avons faite, il y a quelques semaines, dans mon bureau. Nous avons mis en place un groupe de travail qui va, durant ces prochaines années, essayer de trouver une solution, tout en permettant, dans l'intervalle, d'avoir une meilleure sécurité pour les éleveurs de moutons, particulièrement dans le Haut-Valais où il y a beaucoup de petits troupeaux quasiment impossible à défendre selon les normes mises en place par Berne. Pour la petite histoire, il y a plus de 500 sites d'alpage dans les Alpes valaisannes. Il y a, en gros, 50'000 ovins qui paissent à gauche et à droite dans ces Alpes. C'est mission impossible que de vouloir tous les protéger. Voilà pour le loup, en redisant que, effectivement, nous suivons cette affaire avec beaucoup d'attention.

Le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz pour le groupe PLR nous parle d'écarts budgétaires dans le SAJ, qui ont été mentionnés et justifiés. Il s'agit effectivement d'un logiciel qui n'a pas encore été totalement développé. Vous savez que la commission

cantonale des constructions (CCC) est en cours de développement. Je pense que j'arriverai, avant la fin de l'année, à amener en première lecture la nouvelle structure de la CCC. Cependant, ce sont là des éléments que nous ne gérons pas toujours, nous le faisons en accord avec le Service informatique de l'Etat, il y a des développements qui prennent plus de temps que d'autres et c'est très difficile de figer l'investissement sur une période aussi précise. On a parlé également de la CCC en disant qu'on retourne en arrière en termes de buts atteints. Je m'inscris en faux. On avait posé des estimations et des ambitions très fortes. On a réussi 79% sur 90% qu'on avait estimé pouvoir réaliser dans les 30 jours. Il faut savoir qu'il y a des dossiers de synthèse qui prennent plus de temps. Ce n'est pas toujours aussi simple. Par contre, si on ajoute 10 jours, on est à 90% et si on ajoute encore 10 jours, on est à 95%. Donc, nous allons vraiment vers un plus dans le traitement de ces dossiers. Et, vous le verrez, la nouvelle mouture que nous voulons donner à la CCC permettra encore plus d'efficacité.

Gampel-Jeizinen, un téléphérique que nous avons voulu mettre au même régime, au même traitement que tous les téléphériques qui ne justifient pas, qui ne permettent pas d'obtenir un subventionnement bernois. Vous savez qu'il faut avoir plus de 100 personnes à l'année domiciliée à destination. C'est quand même un clin d'œil à la mobilité douce, c'est un clin d'œil également au tourisme. Alors, nous avons décidé d'avoir un montant global qui serait attribué de manière équivalente aux différents opérateurs de téléphériques de cet ordre-là en priorisant des périodes de la journées pour lesquelles il fallait pouvoir répondre aux demandes des voyageurs, à savoir le matin aux heures où l'on se rend au travail, avant midi aux heures où l'on revient que ce soient les enfants, que ce soient les gens qui pourraient aller manger chez eux, redescendre l'après-midi et en fin de journée. Ce serait un service minimal qui permettrait quand même, pour une installation existante, d'avoir une certaine couverture des frais.

Monsieur le député Grégoire Raboud, les forêts, les sentiers pédestres et l'archéologie. Magnifique! Comment améliorer, comment trouver de nouveaux indicateurs? Effectivement, je partage l'approche: il ne suffit pas de mettre en place des indicateurs, encore faut-il fouiller, encore faut-il valoriser. Nous terminerons ces jours des travaux de fouilles pour 750'000 francs + 300'000 à 400'000 francs de valorisation pour ces fouilles. Le député Pascal Bridy a parlé des problèmes récurrents de budget. Encore une fois, je l'ai dit tout à l'heure lorsque l'on parlait des contrats de prestations, il y a des priorités. Il est évident que le patrimoine cantonal fait partie de ces priorités. Nous essayons systématiquement, lorsqu'il y a des fouilles qui doivent être faites, de pouvoir les mener. Il est très difficile de demander plus de budget. Peut-être, selon l'importance des découvertes que nous pourrions faire au cours d'une année, on passerait par un système de crédits supplémentaires que je viendrai, à ce moment-là, motiver de manière fondée devant vous. Mais, il est très difficile d'ajouter des millions d'un côté alors qu'on en a cruellement besoin ailleurs. Je crois que c'est encore une fois un «Gesamtgewicht» ou un équilibre que l'on doit essayer de trouver. Et, même si je partage tout à fait votre approche, nous ne devons pas négliger notre patrimoine. Nous ne le faisons pas, d'ailleurs. Pendant longtemps, c'était l'avancement de l'autoroute qui nous faisait devoir intervenir d'urgence. Aujourd'hui, c'est essentiellement le bâti. Dans des régions comme Sion, particulièrement dans l'endroit où passe la Sionne, il y a énormément d'alluvions et les nouveaux bâtiments vont beaucoup plus profondément, ont des fondements plus profonds. On fait des deuxièmes sous-sols ou des garages en sous-sol, qui ne se faisaient pas il y a 30 ou 40 ans – ce qui fait que, aujourd'hui, nous tombons sur des couches beaucoup plus anciennes qui sont également extrêmement précieuses. Donc, chaque fois qu'il y a un nouveau bâtiment, on est appelé. On doit, d'une part, laisser se développer le bâti, je crois qu'il faut cette activité économique et puis, ensuite, c'est une demande de pouvoir offrir encore plus de solutions de logement à nos citoyennes et à nos citoyens, et, d'autre part, parallèlement, on doit également tenir compte des intérêts de l'archéologie.

Même problème pour les sentiers pédestres. Nous avons décidé, vous avez décidé de manière très sensée d'augmenter, de donner un montant significatif au développement de ce réseau. Cela fait partie également de nos désirs, de nos priorités, qui se heurtent de

nouveau à des problèmes budgétaires. L'on est en train de discuter avec le service concerné et nous aimerions aussi avoir de bonnes nouvelles à vous apporter dans une période où, effectivement, la mobilité douce devient plus qu'une simple habitude de week-ends.

Rhône 3, j'ai noté quelques états d'âme: manque d'énergie, gestion déplorable, catastrophe..., non catastrophe, c'était pour l'A9! Il y a toujours deux façons de voir les choses: le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. Lorsque l'on parle de gestion déplorable et la région de Viège particulièrement, c'est un petit peu étonnant puisque le dossier avance de manière régulière, quasiment sans problèmes..., bien sûr quand on dit sans problèmes dans un tel chantier, c'est une exagération, mais sans problèmes majeurs et je dirai aujourd'hui à satisfaction des riverains, des usagers puisque, au fur et à mesure que l'on avance, on restitue la sécurité aux zones traversées. Et, dans deux ans ou deux ans et demi – je n'ai pas la date exacte du terme de ces travaux – eh bien!, pratiquement de Naters jusqu'à Lalden-Baltschieder, il y aura une sécurisation de l'ensemble du bassin. Et ça c'est la réalité, et là on ne traîne pas les pieds et, je crois qu'il faut bien le dire, c'est même une sorte de record, la vitesse avec laquelle nous avançons. Dire que l'énergie manque alors que je passe deux jours par semaine avec mes services pour rencontrer les communes, et ici je suis en total accord avec le député Georges Schnydrig, c'est avec les communes qu'on peut faire passer, avancer ce dossier, et c'est exactement ce que nous faisons. Les problèmes sont sur les territoires des communes traversées à l'évidence. A l'évidence aussi, ce n'est pas le désir du Gouvernement de traverser avec la fanfare en tête et puis l'armée derrière nous. Exclu! Ce sont des discussions, ce sont des accords que nous trouvons avec les communes et l'on avance. Maintenant, il y a eu une remise en cause fondamentale entre Sierre et Martigny. Nous avons pris en compte les remarques. Nous avons visité, nous avons rencontré les communes. Nous sommes maintenant en phase de mise à jour des projets du Rhône traversant ces communes pour les faire valider par ces communes, de telle façon que, avant la fin de l'année, on puisse avoir une fois pour toutes un plan d'aménagement qui soit consolidé et qui nous permette de continuer. Les mesures anticipées demandées pour Gampel..., j'ai la moitié du canton qui me demande des mesures anticipées parce que c'est la clé du développement. La sécurisation de la friche de Gampel permettrait de relancer l'économie dans cette zone. Alors, c'est une priorité qui n'était pas prévue en mesure anticipée. Comme d'autres, nous avons enregistré ces demandes et nous les examinons. Ce n'est pas le fait de les mettre à côté ou de ne pas vouloir s'occuper d'un dossier plutôt que d'un autre, c'est simplement qu'aujourd'hui il y a 160 km qui sont sur notre table, avec des problèmes. On l'a dit, il y a des problèmes industriels, il y a des problèmes agricoles, il y a des problèmes de sécurisation de zones d'habitat, il y a des problèmes de validation de zones d'habitat puisque les zones rouges interdisent la construction sauf certaines adaptations dans des zones bien précises. Donc, c'est un problème gigantesque, pour lequel je crois que nous mettons en tout cas en place les énergies qui sont nécessitées. Alors, c'est sûr, ce n'est pas ni gagné ni perdu, le verre à moitié plein, le verre à moitié vide. Il s'agit aujourd'hui d'avancer, de trouver au fur et à mesure de l'avancement des solutions qui permettront de réaliser ce dossier parce que, *in fine*, ce que veulent les Valaisannes et les Valaisans, c'est la sécurité. Cette sécurité passe par une mise à jour de ce fleuve. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est exagéré de dire que l'énergie manque – ça en tout cas – et la gestion, elle est ce qu'elle est, c'est moi qui en suis le responsable; si vous estimez qu'elle est déplorable, eh bien!, on peut en parler.

En ce qui concerne l'A9, c'est là la catastrophe. Alors, qu'est-ce qui est la catastrophe? Le fait que j'ai espéré pouvoir terminer cette opération pour le 31.12.2019, qu'il y ait un problème à Finges, que la tranchée couverte de Turtmann ait été mal estimée, qu'il y a eu des problèmes à Riedberg et que vous comparez le Haut-Valais à l'Afrique, cela n'engage que vous. Pour ma part, effectivement, je suis entièrement d'accord avec vous, sur un tel dossier, il y a énormément de problèmes, et c'est vrai aussi aujourd'hui qu'il y a des problèmes que je n'attendais pas. Il y a des problèmes qui nous ont conduits à mettre en place une nouvelle organisation, cet office qui fonctionne depuis deux ans, cet office pour lequel nous avons perdu le patron en décembre ou en janvier passé, qui, au bout de deux ans, s'est rendu compte que le travail qu'on attendait de lui ne correspondait pas forcément

à ce que lui espérait, beaucoup plus technique qu'il était et beaucoup moins administratif que j'attendais qu'il soit. Donc, pour toutes ces raisons, mais en toute amitié et, je dirai, sans autre opposition, il a décidé de quitter ce poste. Ce qui fait qu'aujourd'hui on doit repourvoir un poste, on l'a dit, très difficile. Allez trouver un responsable à qui vous expliquez que, dans 8 ou 10 ans, il sera au bout de son contrat. Allez le chercher et le faire venir du fin fond de la Suisse alémanique – on n'a trouvé bien sûr personne dans le canton qui voulait reprendre ce poste –, allez trouver quelqu'un qui veuille venir avec armes, bagages et famille, avec un espoir relativement bref, des gens qui doivent avoir un paquet de compétences, un paquet d'expériences, être des chefs d'entreprise, être des meneurs d'hommes, être des gens qui sont capables d'intégrer également des notions techniques. Eh bien!, écoutez, pour l'instant, dans les auditions que nous avons faites dans la première mise en soumission, nous n'avons pas réussi à trouver la personnalité qui convenait. Nous avons ensuite personnellement eu toute une série de contacts; on a fait un petit peu les chasseurs de têtes de notre côté, avec des échéances à fin mai qui ne se sont pas concrétisées. Nous avons donc remis en soumission ce poste. Mieux perdre un ou deux mois, mais trouver la bonne personne pour le bon endroit. En effet, je rejoins tout à fait votre analyse, Monsieur le député Claude-Alain Schmidhalter, il faut un chef dans une telle entreprise. Aujourd'hui, nous avons réétudié – vous avez vu les rapports, je ne vais pas revenir là-dessus, on ne va pas non plus faire le procès du passé, le passé est derrière nous, il faut qu'on regarde vers l'avant, mais il est évident que la situation dans laquelle se trouvait le tronçon de Finges ne permettait plus de faire valider par le DETEC les plans de mise à l'enquête publique (des tracés modifiés). Raison pour laquelle, aujourd'hui, nous sommes en phase de mise à jour du projet général. Ce qui vous intéresse tous, je crois, c'est d'avoir des réponses globales sur l'ensemble du projet. Alors, je vous dis comment ça va se passer:

Avant la fin juin (la date est fixée à plus de 90%), il y aura une information générale qui sera donnée, avec une conférence de presse à la clé, sur l'ensemble du parcours A9 depuis Sierre jusqu'à Viège est. Ce sera une information sur la situation actuelle, une information sur la structure que nous mettons en place, une information sur les évolutions prévisibles de ces projets, avec les éventuelles estimations d'ouverture. Mais il est évident, et vous l'avez souligné également, il y a des éléments comme une opposition à une attribution de mandat, qui va nous faire perdre pour le tunnel de Viège quelque chose comme 12 à 16 mois selon la deuxième variante qui sera retenue. De la même façon maintenant vous savez qu'il y a la validation du nouveau projet général. Nous avons une estimation extrêmement optimiste de Berne, mais nous pourrions aussi avoir un double de délai qui nous serait imposé par le DETEC; ce sont des éléments qui nous échappent totalement mais pour lesquels nous allons mettre également toute notre énergie et toutes nos relations à Berne en place pour essayer d'attirer l'attention sur l'urgence de ce dossier. A préciser que c'est l'Office fédéral des routes qui garantit le financement, et s'il y a eu une baisse de financement sur un exercice, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas concordance absolue entre les projets, les plans de financement et les mises à jour des plans de financement à l'Office fédéral des routes et notre plan quadriennal. Maintenant, on l'a corrigé. Mais ce qui fait que, tout d'un coup, on s'est trouvé en contradiction parce que les dates de validation des projets financiers n'étaient pas conformes, n'étaient pas concordantes, et on s'est retrouvé à quelques mois d'écart avec ces quelques millions qui changent mais qui ne changent finalement pas grand-chose dans l'avancement du projet. Et sachez que les montants pour la terminaison de l'A9 sont réservés par l'Office fédéral des routes, avec lequel nous travaillons en parfaite collaboration, j'allais dire en osmose sur ce dossier, avec lequel nous avons mis sur la table tous les problèmes. Nous avons actualisé le projet de Sierre jusqu'à Viège avec le réalisme nécessaire pour continuer à avancer dans ce dossier, avec également le soutien de l'Inspection des finances de Berne qui a également analysé et fait des recommandations pour que nous puissions également au niveau de la gestion financière du dossier le faire d'une manière efficace et d'une manière qui soit conforme aux attentes de la Confédération qui, *in fine*, est le bailleur de fonds dans cette affaire.

Les postes de travail, ici aussi, et je rejoins également une question du député (suppl.) Charles-Albert Gillioz qui demandait le travail qui était affecté au SAJ qui devait finir la mise à jour du dossier administratif de l'A9, eh bien!, ça fait partie de ce travail de déterminer exactement encore où il nous manque encore du monde et de trouver les personnes. Nous cherchons, depuis plus d'une année, un ingénieur, que nous ne trouvons pas. Il y a des postes qui vont devoir être adaptés en fonction de la structure finale que l'on va mettre en place. Et c'était ce clin d'œil qui était donné en disant que la mise à jour n'était pas encore terminée. On a fait une mise à jour qui nous a permis d'avancer durant les deux années et, maintenant, on voit exactement quels sont les points qui sont encore trop faibles et que nous devons renforcer.

Voilà, en gros, quelques réflexions.

Vous dire aussi que le problème de l'A9 pourrait faire l'objet d'une information au Grand Conseil de la même manière qu'il fera l'objet d'une information à la presse. J'aurais voulu pouvoir avoir un peu d'avance et arriver aujourd'hui avec le projet d'information global pour pouvoir vous le soumettre également mais je peux vous dire que ce sera partie remise.

Et puis, pour ce qui concerne le Rhône, il est bien entendu que l'on aura encore de nombreuses fois l'occasion d'en reparler. Je crois que ce dossier, qu'il soit traité d'une façon ou d'une autre, il va nous tenir compagnie encore durant quelques décennies.

Voilà, très globalement, ce que je pouvais répondre à vos interventions, en vous remerciant toutes et tous d'accepter les comptes du DTEE. Merci.

(Suite de l'examen du compte 2011 *ci-après*.)

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

16. POSTULAT

**de la députée Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, et cosignataires
concernant le renforcement des compétences MINT (13.03.2012) (3.143)**

POSTULAT

**von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Stärkung der MINT-Kompetenzen (13.03.2012)
(3.143)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Schweiz beklagt einen akuten Mangel an Ingenieurinnen und Ingenieuren und allgemein an Fachpersonen in den Bereichen Mathematik, Informatik, Naturwissenschaft und Technik (abgekürzt MINT).

Der Kanton Wallis ist ganz konkret von diesen Problemen betroffen – wie Sie jetzt gerade gehört haben aus den Antworten von Herrn Staatsrat Melly. Aber wie auch heute dem Walliser Bote entnommen konnte, den dort heisst es, dass der Ingenieurmangel einer der Hauptgründe sei, warum die Stelle des neuen Chefs des Amtes für Nationstrassen noch nicht habe besetzt werden können.

Um einem weiteren Mangel künftig entgegenwirken zu können, fordern wir deshalb den Staatsrat auf, die nötigen Massnahmen im Rahmen seiner Kompetenzen zu ergreifen, dass sich die Bildungseinrichtungen auf allen Ebenen für eine kontinuierliche Förderung der MINT-Bereiche einsetzen.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

17. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena MOOSER THELER, Sonia Z'GRAGGEN et Gaël BOURGEOIS (suppl.), concernant l'adhésion au réseau d'écoles en santé (14.03.2012) (3.144)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Helena MOOSER THELER und Sonia Z'GRAGGEN sowie Grossrat (Suppl.) Gaël BOURGEOIS, betreffend Beitritt zum Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen (14.03.2012) (3.144)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Netzwerk Gesundheitsfördernde Schulen von RADIX hat ein sehr gutes Projekt aufgebaut. Ihm sind bereits 1'729 Schulen vom Kindergarten bis Sekundarstufe II in der ganzen Schweiz beigetreten. Die 18 Kantone – darunter alle Westschweizer Kantone – haben mit diesem Konzept des Netzwerkes sehr gute Erfahrungen gemacht.

Das Konzept Gesundheitsfördernde Schulen unterstützt Schulen im Bereich Ernährung und Bewegung, psychosoziale Gesundheit, Zusammenleben und Umgang mit Konflikten, Struktur, Organisation, Schularealgestaltung, Elternmitarbeit, Suchtprävention, Lehrgesundheit.

Wir alle wissen, die Schulen von heute stehen grossen Herausforderungen gegenüber. Namentlich Lehrermangel; Lehrer, die laut Untersuchungen grossen Stressoren ausgesetzt sind; eine grosse Heterogenität bei den Schülerinnen und Schülern und deren Eltern sind nur die häufigsten Probleme. Themen wie Mobbing und Gewalt belasten sehr oft das Zusammenleben zwischen Lehrpersonen und Schülern. Ein Hauptproblem von Lerndefiziten ist die Unsicherheit.

Das Konzept des Netzwerkes Gesundheitsfördernde Schulen setzt genau hier ein, unterstützt, fördert und stärkt die Befindlichkeit der Schuldirektionen, der Lehrerinnen und Lehrer, der Schülerinnen und Schüler. Wenn sich Schüler und Lehrer physisch und psychisch sicher und angenehm angenommen fühlen, steigt ihre Lernbereitschaft. Sie sind weniger krank und dadurch leistungsfähiger.

Im Namen der ADG-Fraktion fordern wir den Staatsrat auf, dieses Netzwerk für die Walliser Schulen zu prüfen und die Schulen zu ermutigen, diesem Netzwerk beizutreten und dessen Ressourcen zu nützen.

Wir danken dem Staatsrat für die Behandlung des Anliegens.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich habe eine weitere Wortmeldung.

Frau Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon, SVPO/Freie Wähler:

Ich beantrage, das vorliegende Postulat aus folgenden Gründen abzulehnen.

Gesundheit ist wichtig, keine Frage, da sind wir uns alle einig. Noch nie in der Geschichte ist wohl so viel für die Gesundheit getan worden wie heute. Alkoholprävention,

Tabakprävention, gesunde Ernährung, Sport, Bewegung und Gewaltprävention, um nur einige zu nennen. Bereits heute sind Schulen sehr engagiert im Bereich Gesundheit, etwa im Sportunterricht, an Sporttagen, im Hauswirtschaftsunterricht und in vielen Projekten, welche in den Schulen durchgeführt werden.

Wir laufen jedoch Gefahr, dass die Gesellschaft immer mehr Aufgaben an die Schulen delegiert und dies belastet die Kernaufgabe der Schule. Leider ist es heute Tatsache, dass vieler Schüler, welche die obligatorische Schulzeit verlassen, zum Beispiel grosse Defizite in Deutsch, in der Rechtschreibung haben. Das sollte uns zu denken geben. Dies erschwert es diesen Jugendlichen, eine Lehrstelle und später eine Arbeit zu bekommen, was sich wiederum auch nicht gerade positiv auf die psychische Gesundheit auswirkt.

Lassen wir die Schulen sich auf ihre Kerngebiete konzentrieren, würdigen wir, das die Schulen bereits alles für die Gesundheit der Kinder tun und schützen wir die Lehrkräfte vor immer neuen zusätzlichen Arbeitsbelastungen und Aufgaben, welche man ihnen auftragen und auf sie abwälzen will.

Deshalb bitten wie Sie, dieses Postulat abzulehnen.

Herzlichen Dank.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird bekämpft. Es gibt keine weiteren Wortmeldungen und somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 81 voix contre 28 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.144 de la députée Helena Mooser Theler.

Das Postulat wurde angenommen und wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

18. POSTULAT

**du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Anne-Marie BEYTRISON, concernant:
quelle formation pour les jeunes de 15 à 17 ans? (14.03.2012) (3.145)**

POSTULAT

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Anne-Marie BEYTRISON,
betreffend Ausbildung für die Jugendlichen zwischen 15 und 17 Jahren
(14.03.2012) (3.145)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Marie Beytrison, PDCB:

Nous voilà bientôt arrivés au terme de l'année scolaire. Si cela signifie vacances pour beaucoup de jeunes, changement et stress de l'inconnu pour d'autres, malheureusement plusieurs d'entre eux restent sur le carreau, ne sachant pas ce qu'ils feront dans un ou deux mois.

Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser des jeunes errer dans les rues, en attendant peut-être un engagement pour un apprentissage quelque temps plus tard. Un jeune qui reste à ne rien faire ne serait-ce que quelques mois a beaucoup de peine à se remettre dans le rang plus tard.

Il y a un problème pour la jeunesse qui sort du cycle de niveau 2, car ces jeunes n'ont pas beaucoup d'alternatives. L'école préprofessionnelle les prépare vraiment à la vie professionnelle justement et les aide à faire les démarches afin de trouver leur bonheur. Mais cette école est, cependant, saturée car trop de jeunes y vont, justement n'ayant pas

d'autre alternative. Pourquoi ne pas ouvrir des écoles telles que culture générale ou commerciales avec des sections pour niveau 2? Le but étant vraiment de les laisser gagner en maturité avant le monde du travail, tout en s'instruisant et se mettant au niveau pour les exigences élevées du CFP.

Les parents qui sont bien présents pour aider leurs enfants dans ces démarches se retrouvent également bien souvent démunis devant des quantités de réponses négatives. Les jeunes se retrouvent alors livrés à eux-mêmes. Nous ne souhaitons pas que ces jeunes traînent et c'est pour cela qu'il faut absolument trouver une solution pour eux! En apprentissage, peu d'ouvertures à 15 ans, donc la solution se trouve peut-être dans les études supplémentaires, une année ou deux, accessibles à tout le monde.

L'Etat ne peut pas sauver tout le monde, mais nous sommes là pour préparer au mieux les jeunes qui sont notre économie de demain, et si l'instruction coûte effectivement certainement très cher, ne pensez-vous pas que l'ignorance l'est encore plus?

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

19. POSTULAT

du député Philipp Matthias BREGY, CVPO, concernant la promotion des échanges culturels et linguistiques en Valais (14.03.2012) (3.146)

POSTULAT

von Grossrat Philipp Matthias BREGY, CVPO, betreffend Förderung des kulturellen und sprachlichen Austausches im Wallis (14.03.2012) (3.146)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Förderung des kulturellen und sprachlichen Austausches im Kanton Wallis ist wichtig. Es ist wichtiger, als der einheitsstiftende FC Sitten. Obwohl man manchmal das Gefühl hat, der FC Sitten sei die einzige einheitschaffende Institution in unserem Kanton.

Als ehemaliger Schüler des Kollegiums Spiritus Sanctus hätte ich diese Möglichkeit gehabt, leider von ihr aber nicht Gebrauch gemacht. Andere Schüler haben diese Möglichkeit aber nicht. Diese dürften zwar, müssen aber ein teures Schulgeld bezahlen. Dies schreckt ab, statt dass es einen Anreiz schafft. Dies birgt das Risiko, dass gewisse Eltern sich dies gar nicht leisten können. Aber vor allem, meine Damen und Herren, schafft es eine Ungleichheit zwischen denjenigen, die das Gymnasium besuchen und denjenigen, welche den Berufsbildungsweg wählen. Unser Ziel, das wir hier oft so gepriesen haben, die Berufsbildung fördern zu wollen, wird damit ein leerer und damit toter Buchstabe.

Meine Damen und Herren, es braucht einen Massnahmenkatalog, der diese Barrieren aufhebt; es braucht eine Gleichbehandlung aller Schülerinnen und Studenten; es braucht die Förderung der Berufsbildung – kurzum, sehr geehrter Herr Staatsrat Roch, es braucht ein Instrument, damit auch diejenigen, die später den Berufsweg wählen, den kulturellen und sprachlichen Austausch ohne Barrieren erleben können.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für all diejenigen, die den Weg der Berufsbildung wählen für Ihre Unterstützung im Sinne eines geeinten Wallis. Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

20. POSTULAT
du groupe PLR, par la députée Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, et
cosignataires concernant apprentissage de la cuisine à l'école et exotisme!
(14.03.2012) (3.147)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, und
Mitunterzeichnenden betreffend exotischer Kochunterricht in der Schule
(14.03.2012) (3.147)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Economie d'énergie, lutte contre la pollution, défense de la souveraineté alimentaire, promotion de la santé par l'alimentation sont des thèmes d'actualité.

La réalisation de programmes ambitieux passe souvent par de petites actions au quotidien. Parmi celles-ci, l'incitation à consommer des produits de proximité et de saison en est une. La sensibilisation – par le biais de l'école – à la provenance des produits, à leurs coûts de transport permet d'étendre ces notions à l'entourage des enfants.

De nombreux intervenants au niveau scolaire en sont conscients et appliquent ce principe avec engagement en faveur de nos produits locaux. Nous les en remercions.

Certains, par contre, donnent la préférence à des recettes exotiques. Les parents doivent, de ce fait, parfois acquérir des ingrédients en provenance d'autres pays, voire d'autres continents, pas toujours disponibles en petites quantités. Cela se révèle onéreux et favorise... le gaspillage.

Par le biais de ce postulat, nous invitons le département à intervenir, dans le cadre du programme d'économie familiale, en faveur de la réalisation de recettes simples, basées sur des produits savoureux, locaux et de saison.

Je vous remercie de votre soutien à ce postulat et de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

21. COMPTE 2011
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
RECHNUNG 2011

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Commission des finances / Finanzkommission

Discussion générale:

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Die Zahlen, welche das Departement für Erziehung, Kultur und Sport für das Jahr 2011 vorlegt, sind insgesamt erfreulich. Der Aufwand von fast 800 Millionen Franken und die Investitionen von über 25 Millionen Franken verdeutlichen den hohen Anteil an der Staatsrechnung und die zahlreichen Aufgaben des DEKS mit ihren finanziellen Folgen. Wenn der Staat insbesondere in die Bildung investieren will, so muss er sich dies etwas kosten lassen.

Ein paar Bemerkungen zu den einzelnen Dienststellen, wobei ich nicht auf alle Fragen heute eine Antwort erwarte:

Beim Verwaltungs-, Rechts- und Sportdienst interessieren vor allem die

Sportzentren (Palladium, Leukerbad). Wie stellt sich der Kanton deren Zukunft vor, sobald er sich von der Subventionierung der Betriebe zurückzieht? In diesem Zusammenhang stellt sich auch die Frage, wie der Kanton Wallis zum vom Bund in Andermatt geplanten Zentrum für Breitensport steht.

Im Zuständigkeitsbereich der Dienststelle für tertiäre Bildung ist die Zunahme der Zahl der Studierenden ebenso erfreulich – wenn auch tiefer als budgetiert – wie die ausgebauten Zusammenarbeit mit der EPFL. Dass diese Zusammenarbeit und der Widerstreit mit den anderen Kantonen auch finanzielle Auswirkungen haben, zeigt sich sehr gut bei der Entschädigung an Gemeinwesen, wo die Gelder für HES-SO und Universitäten um die 90 Millionen Franken ausmachen.

Die Dienststelle für Jugend hat höhere Auslagen wegen ausserkantonalen Platzierungen. Eine Verbesserung der Situation soll das neue Heim in den Briger Mattini bringen. Wie unterstützt der Kanton eine rasche Realisierung dieser notwendigen Verbesserung bei der Betreuung der Jugendlichen?

Die Dienststelle für Berufsbildung wendet beim Konzept und bei der Aufteilung der Sportstunden für das Unter- und das Oberwallis, bzw. die Standorte Brig und Visp verschiedene Modelle an. Erfreulich ist in diesem Zusammenhang, dass genügend ausgebildete Turnlehrer gefunden worden sind; noch offen, aber rasch zu klären, ist die Frage des Unterhalts der neuen Sportstätten – falls sie denn rechtzeitig fertiggestellt sein werden!

Wie hoch die Zunahme der Zahl der Studierenden ausfallen und zu einer Zunahme der Anzahl Klassen und des Personalbedarfs führen wird, wird die CVPO bei der Budgetdebatte nachfragen.

Rail-Check: Auf eine Anfrage von CVPO-Grossrat Alwin Steiner hat der Staatsrat diesen Februar Verbesserungen bei der Information, der Berechnung und der Auszahlung in Aussicht gestellt. Wie weit sind diese Verbesserungen für das kommende Schuljahr 2012/2013 bereits umgesetzt?

Das Finanzinspektorat hat die Buchhaltungsabteilung dieser Dienststelle an den Verwaltungs-, Rechts- und Sportdienst übertragen. Ist diese Übertragung zeitlich begrenzt?

Die CVPO hat die beachtliche Zahl von prioritären Massnahmen, welche bei der Dienststelle für Informatik nur teilweise erfüllt sind, stutzig gemacht. Der Kontrollbericht verweise auf das Budget 2013.

Bei der Dienststelle für Unterrichtswesen zeigt sich der Kostendruck, welcher seit Jahren immer wieder neue Sparanstrengungen verlangt. Das OS-Gesetz hat zur Folge, dass im oberen Kantonsteil ein Mangel an qualifizierten Lehrpersonen herrscht. Bei dieser Bemerkung stellt sich die Frage, ob Lehrpersonen, welche von der Primarschule an die Orientierungsschule wechseln, bis zu ihrer abgeschlossenen und lohnrelevanten Weiterbildung in den Genuss der erhöhten Primarlehrerlöhne kommen.

Die neuen eidgenössischen Regelungen für die Handelsschulen machen aus Handelsschülerinnen und -schülern Lehrlinge. Die Regelungen fordern von den Unterrichtenden zusätzliche Ausbildungen. Auch für die betroffenen Schulen fallen zusätzliche Kosten zum Beispiel für die Unfallversicherung an. Wie geht das DEKS hier weiter vor?

Und schliesslich die Dienststelle für Kultur. Als besonders gelungen soll hier die Kulturplattform Wallis erwähnt werden. Die CVPO hofft, dass die Aktivitäten und Unterlagen zum Jubiläum 2015 ähnlich positiv ausfallen werden.

Die CVPO nimmt die Rechnung des DEKS für das Jahr 2011 zur Kenntnis und ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Herr Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Mit 25,3% der Bruttoausgaben des Kantons Wallis rangiert das DEKS einsam an der Spitze aller Departemente. Und trotzdem hat dieses Departement es fertig gebracht, das

Budget 2011 mit der Rechnung 2011 ausgeglichen zu gestalten. So ist die Differenz Budget/Rechnung im Promillebereich. Hier kann die CSPO das Departement beglückwünschen.

Vergleicht man aber die Rechnung 2011 mit der Rechnung 2010 so sieht man, dass sich die Ausgaben des DEKS innerhalb eines Jahres um 6% (das sind ca. 37 Millionen Franken) erhöht haben. Und diese werden sicher nächstes Jahr nochmals steigen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, erlaubt mir folgende Bemerkungen zur Rechnung des DEKS.

1. Vergleicht man die Rechnung 2010 mit der Rechnung 2011 fällt auf, dass im Unterrichtswesen nur bei den kantonalen Schulen, also im Sekundarschulbereich II, Einsparungen vorgenommen wurden – nämlich 2,3 Millionen Franken.

Gerade diese Stufe braucht aber zusätzliche Investitionen, wenn man schweizerisch nicht ins Hintertreffen gelangen will. Zwei Beispiele: Die kantonalen Schulen arbeiten immer noch mit Windows 2003 und ihre Lehrkräfte stehen vor schwarzen Tafeln während viele Primarschulen zurückgreifen auf elektronische Wandtafeln oder Smart-Pannels. Im interkantonalen Vergleich der Nordwestschweizerkantone sind die Walliser Gymnasien bezüglich der Ausrüstungen auf den letzten Plätzen zu finden.

Ist das wirklich die Schule von morgen, wie dies vom Departementvorsteher im Jahresbericht 2011 propagiert wird? Die CSPO fragt sich, ob dieses Vernachlässigen der kantonalen Schulen durch das Departement bewusst provoziert wird, um die Berufsbildung zu favorisieren, wie das Herr Jodok Kummer, Adjunkt der Dienststelle für Berufsbildung, im Walliser Bote im Monat Mai durchblicken liess. Die CSPO verlangt schon seit mehreren Jahren, dass für die kantonalen Schulen ein Bedürfniskatalog erstellt wird. Sie erwartet, dass der Staatsrat unter anderem die Erneuerung der Informatisierung sowie die Verbesserungen in den naturwissenschaftlichen Fächern endlich vorantreibt und nicht bei blossen Lippenbekenntnissen belässt. In dieser Hinsicht versteht sich ja auch das Postulat über die MINT-Kompetenzen von Graziella Walker Salzmann, das Sie ja gerade vorher überwiesen haben.

2. Es fällt der CSPO schwer zu verstehen, dass die Möglichkeit eines Sprachaustausches im 9. oder 10. Schuljahr der Sekundarstufe I aus den politischen Teilzielen gestrichen wurde.

Gerade in unserem zweisprachigen Kanton ist ein Sprachaustausch sinnvoll und muss ein Ziel der kantonalen Politik sein. Hat sich der Kanton Wallis von der Förderung der Zweisprachigkeit verabschiedet? Hinweise dafür könnten sein, dass im Generalsekretariat kein einziger Oberwalliser anzutreffen ist. Zudem ist befremdend, dass im Jahresbericht 2011 nur von der sprachlichen Ausbildung der Lehrpersonen im Oberwallis die Rede ist, während über die Sprachausbildung der Unterwalliser Lehrpersonen kein einziges Wort verloren wird. Ist hier die Ausbildung Passepartout abgeschlossen? Wenn nicht – wie geht es weiter?

Bleibt noch zu erwähnen, dass auf den Gymnasien der bilinguale Unterricht zwar ermöglicht, aber der dadurch entstehende Mehraufwand nicht abgegolten wird. Die CSPO fordert für Schulen, die den bilingualen Unterricht führen eine Abgeltung des Mehraufwandes zum Beispiel durch eine Erhöhung des Lektionenquotienten.

Laut Departement wird zwar eine gute Sprachausbildung gewünscht. Nur sollte der politische Wille auch festgehalten und die erforderlichen Mittel an die Hand genommen werden. Was nützt es, wenn im Zyklus 2 des neuen Primarschulgesetzes ein Sprachaustausch zwar vorgesehen, aber dann nicht umgesetzt wird?

3. Auch bei der Kleinkinderziehung nimmt sich der Staat aus der Verantwortung. Dies mit dem Hinweis, dass die Kindertagesstätte in der Verantwortung der Gemeinden liege und die Aufgabe des Staates vor allem darin bestehe, die Gemeinden prozentual zu subventionieren. Tatsache ist, dass der Staat die Lohnhöhe vorgibt, die er subventioniert. Tatsache ist auch, dass die KITA-Plätze um 572 Plätze zugenommen haben. Dabei haben

sich die Subventionen der gemeindeeigenen und privaten Krippen gegenüber 2010 um ca. 1 Million Franken verringert. Tatsache ist aber auch, dass von den Kleinkinderziehern eine Ausbildung bis auf tertiärem Niveau verlangt wird, dass sich aber deren Stundenlohn bei 18 Franken brutto bewegt. Welche eminente Bedeutung Krippen für die Wirtschaft und die soziale Integration haben, zeigt eine neue grossangelegte Studie aus Deutschland.

Dem Staatsrat ist zugute zu halten, dass er in dieser Frage mit den Gemeindevertretern das Gespräch gesucht hat. Die CSPO aber wünscht sich, dass der Staat hier proaktiver auftritt.

4. Auch stellt die CSPO fest, dass es bei den Erziehungsplätzen für Jugendliche in schwierigen Lebenslagen im Oberwallis nicht vorwärts geht. Während im Unterwallis 210 Plätze vorhanden sind, sind es im Oberwallis nur deren 12. Jeder Jugendliche, der nicht im Kanton platziert werden kann, kostet ca. 600 Franken pro Tag.

Der Ausbau von Betreuungsplätzen in Brig-Glis ist nun mit Nachdruck zu realisieren. Es geht nicht an, dass gesprochene Beträge zurückgezogen werden, da die Umsetzungsfrist abgelaufen ist. Die CSPO verlangt eine rasche Realisierung des schon lange beschlossenen Projektes Mattini in Brig-Glis. Ein Projekt *nota bene*, das laut Jahresbericht 2011 des Staatsrates ja schon gebaut ist... Einstein lässt grüssen!

5. Valfom, die kantonale Stelle für die Validierung von Bildungsleistung wird im Jahresbericht 2011 erstmals erwähnt. Die Aufgabe dieser seit dem November 2011 eidgenössisch anerkannten Stelle ist es, die Kompetenzen von Erwachsenen zu beurteilen, die sie sich im Berufsalltag angeeignet haben. Es wird ein eidgenössisches Fähigkeitszeugnis ausgestellt. Dieses Zeugnis kann den Erwachsenen bei Stellensuchen behilflich sein, so dass diese eher eine Stelle finden. So können Sozialfälle verhindert, Gemeinden und Kanton entlastet werden. Die CSPO begrüsst diese Stelle und erwartet vom Departement, dass diese Stelle dementsprechend auch aktiv wird.

6. Ein ausgezeichnetes Gesicht hat das Departement an der Kulturbörse in Thun gezeigt. Trotz kaltem und feuchtem Wetter zeigten die Verantwortlichen ein Bild des fröhlichen und temperamentvollen Wallis auf. Die CSPO gratuliert dazu.

Werte Kolleginnen und Kollegen, für die CSPO ist es klar, dass es nicht ausreicht, die Finanzen in Ordnung zu halten, auch wenn das natürlich eine grundlegende und wichtige Aufgabe des Staates ist. Oftmals ist eine Verbesserung aber nicht eine Frage der Finanzen sondern des politischen Willens und der Visionen. Die CSPO wünscht sich, dass gute Ideen der Kommissionen oder auch vom Parlament beschlossene Geschäfte nicht immer wieder versanden oder hinausgezögert werden.

Danke vielmals!

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pour le groupe ADG, il ressort de l'analyse des comptes qu'ils sont globalement satisfaisants et correspondent à ce qui avait budgétisé.

Toutefois, nous aimerions relever trois points qui nous interpellent:

Premièrement, les hautes écoles du tertiaire sont présentes en Valais depuis plusieurs années, notamment la HES-SO, la Haute Ecole de Musique et la HEP valaisanne. Il serait intéressant de connaître le coût par étudiant dans ces écoles, les coûts par secteur et par lieu d'enseignement, et surtout de pouvoir établir des comparaisons financières avec des écoles d'autres cantons et des régions qui ont des mandats semblables bien entendu. Pour ce qui est plus spécifiquement de la HEP Valais, les tâches qui lui sont confiées sont de plus en plus nombreuses, on le sait. Qu'entend mettre en place le département pour pérenniser cette institution en Valais afin qu'elle soit toujours concurrentielle dans les deux parties linguistiques avec d'autres institutions de formation pour les enseignants?

Deuxièmement, la gauche estime qu'une réflexion globale sur le bilinguisme dans notre canton devrait être menée compte tenu des répercussions financières que cela génère

pour le canton et pour les communes. En effet, beaucoup d'argent est investi pour la formation des enseignants, respectivement en français et en allemand et actuellement pour l'anglais. Les conséquences bénéfiques nous paraissent prometteuses mais il serait nécessaire de mieux les mettre en évidence. Quelles sont les mesures scientifiques d'accompagnement, d'évaluation et de certification qui sont mises en place? A quel niveau le contrôle des connaissances linguistiques devrait-il se faire? Devrait-on intensifier les exigences d'entrée à la HEP Valais (niveau B2 pour le français et l'allemand, le First pour l'anglais)? Le débat reste ouvert alors que tant d'énergie, de temps et d'argent sont investis pour répondre aux exigences actuelles quant à la maîtrise des langues.

Enfin, au niveau des ressources humaines, nous nous demandons si le personnel est suffisant pour garantir l'encadrement des 4'000 enseignants qui vont acquérir prochainement le statut d'employés d'Etat. Mieux soutenir les employés de l'Etat nous paraît essentiel. Nous avons également le même souci que le groupe CSPO en ce qui concerne le salaire des éducatrices de l'enfance.

En conclusion, le groupe ADG n'a pas d'autres remarques à formuler et tient à remercier tous les responsables et les collaborateurs concernés pour leur volonté de mener à bien ces projets, tout en les invitant à tenir compte des questions posées.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Patrice Villettaz, PLR:

A la lecture des comptes 2011 concernant le Département de l'éducation, de la culture et du sport, on relève que le budget 2011 a très bien été tenu, dans le sens qu'il n'y a pas eu globalement d'écarts substantiels entre les montants budgétisés et ceux comptabilisés.

Par rapport aux dépenses globales nettes de plus de 653 millions, l'écart entre le montant budgétisé et le montant comptabilisé n'est que de 2'250'000 francs, ce qui représente un écart de dépassement de 0,35%.

Au niveau du compte des investissements, nous relevons, toutefois, un excédent des subventions accordées de plus 2'757'000 francs par rapport à ce qui avait été budgétisé. Cette différence est due au fait que des subventions accordées aux communes pour des constructions scolaires ont déjà été comptabilisées en 2011. Ces montants auraient pu être comptabilisés en 2012, sauf erreur.

Globalement, les objectifs politiques et les mesures prioritaires ont été majoritairement atteints selon la planification établie.

Cependant, quelques questions doivent être soulevées au niveau des services du département.

Tout d'abord, au niveau du Service cantonal de la jeunesse, dans le budget 2011, 78,4 postes avaient été budgétisés et 72 postes sont comptabilisés. Pour quelles raisons n'y a-t-il pas eu engagement à ces 6 postes de travail alors que l'Office de protection de l'enfant mériterait une meilleure dotation?

Toujours pour le Service cantonal de la jeunesse, nous relevons qu'il y a eu plus de placements de jeunes hors canton. Les frais inhérents ont impliqué un dépassement du budget de l'ordre de 804'000 francs. A l'avenir, doit-on prévoir une telle situation? Si oui, ne devrait-on pas alors envisager d'élargir les lieux d'accueil, de placement ici en Valais où les coûts journaliers de placement sont nettement inférieurs à ceux pratiqués hors canton?

Concernant le Service de la formation tertiaire, on relève que les charges de personnel budgétisées ont été dépassées de plus de 1'350'000 francs quand bien même il y a une diminution à la fois du nombre de postes d'employés pour une durée indéterminée (11,43 postes) et d'enseignants cantonaux (4,94 postes). Mais, alors, ce dépassement, à quoi est-il dû: est-il dû à des honoraires versés pour du personnel engagé pour une durée déterminée? Mais, dans la perspective du futur campus valaisan, qui sera réalisé suite aux

accords signés par le Conseil d'Etat notamment avec l'EPFL, ne doit-on pas prévoir de façon plus large le nombre de postes nécessaires pour le développement harmonieux du secteur de la formation tertiaire normalement au niveau des HES qui aura des répercussions économiques encore beaucoup plus intéressantes qu'à l'heure actuelle pour le Valais?

Pour ce qui est du Service de l'enseignement, on a pu relever le dépassement dans le domaine des subventions accordées au niveau des dépenses d'investissement pour ce qui est de la construction des bâtiments scolaires. A l'avenir, de nouvelles constructions de bâtiments scolaires auront lieu. Dès lors, ne faut-il pas planifier sur une période plus longue qu'à l'heure actuelle les besoins en infrastructures scolaires, surtout au vu de l'augmentation de la population valaisanne?

Pour ce qui du Service de la formation professionnelle, on relève une insuffisance de financement de l'ordre de 4'178'000 francs, ce qui est principalement dû à la ventilation des subventions acquises. En effet, les contributions de la Confédération ont été réparties avec le Service des bâtiments pour le financement des investissements pour un montant de 6'100'000 francs.

Au niveau du Service de la formation continue, nous relevons une plus forte utilisation des Rail-Checks de la part des jeunes en formation professionnelle et gymnasiale. Cependant, au vu du montant consacré pour ces Rail-Checks et pour éviter l'usage abusif par des utilisateurs autres que les jeunes en formation, il est nécessaire que ces Rail-Checks soient personnalisés et non transmissibles.

Finalement, pour ce qui est du Service de l'informatique, le budget accordé pour ce service n'a, de loin, pas été grevé. La raison est due principalement à la non-mise à jour des logiciels et la diminution des commandes de consommables. Mais, pour un Service informatique au service de l'Etat, il est nécessaire que le concept informatique soit adapté aux besoins des utilisateurs dans les meilleurs délais. Nous espérons que cette adaptation du concept informatique sera effective au cours de l'année 2012. Pour le surplus, nous nous demandons si le Service informatique a bien sa place au sein du Département de l'éducation puisque c'est un service au service de tous les secteurs d'activité de l'Etat. Aussi le Service informatique ne devrait-il pas alors dépendre directement du Conseil d'Etat?

En conclusion, le groupe PLR tient à féliciter M. le conseiller d'Etat Claude Roch pour la saine gestion comptable de son département et accepte donc les comptes du département. Je vous remercie.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

En préambule, nous faisons référence au rapport de l'IF qui mentionne ne pas avoir pu conclure à l'exactitude des comptes 2010 du Service de la formation professionnelle. Dans un département qui utilise 25% des ressources de l'Etat, cela est inexplicable et, pour le moins, inacceptable. Comment se fait-il que des directives élaborées il y a 4 ans ne soient toujours pas en vigueur?

Concernant le Palladium, si des négociations sont en cours pour l'abandon du remboursement du crédit LIM – et nous avons pu constater dans les financements spéciaux du DEET que le montant maximum de 6 millions pour les pertes LIM est atteint –, nous attendons que ce fonds ne soit pas quasiment liquidé par l'annulation d'un crédit LIM tel que celui du Palladium. Nous sommes d'avis que si cette dette ne peut être remboursée, elle ne doit pas pour autant être abandonnée. L'abandon de cette dette ne doit pas permettre, le cas échéant, l'enrichissement sur le dos du contribuable d'un éventuel repreneur. On peut très bien renoncer au remboursement sans pour autant annuler la dette. Quels sont les termes généraux de la convention en discussion?

Dans la même optique (crédits LIM), qu'en est-il exactement pour l'IUKB?

Dans le domaine de l'informatique, nous rejoignons les conclusions de la commission des finances: un concept informatique datant de plus de 10 ans mérite assurément une révision ou, pour le moins, une réadaptation.

Enfin, HES, HEP, formation professionnelle: l'IF a donné des pistes concernant le subventionnement. Nous attendons que ses propositions soient étudiées, voire mises en pratique.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais déjà vous remercier pour vos remarques, mentionner que l'école valaisanne se porte bien et que ce n'est pas parce que l'on a des budgets équilibrés que l'on ne maintient pas la qualité. Je crois que c'est un point important.

J'aimerais revenir peut-être en détail sur quelques points qui ont été mentionnés.

Le député (suppl.) Bernhard Erpen et plusieurs autres personnes dont le député Pascal Bridy ont parlé du Palladium et de Loèche-les-Bains, parce que ce sont deux mêmes problèmes, qui ont les mêmes solutions à venir. Nous sommes effectivement en discussion avec les deux institutions. Puisque le contrat se terminait en 2011 et le paiement se fait l'année suivante, sur la base d'un contrôle de l'Inspection des finances, donc en 2012 nous aurons ces 400'000 francs à payer (250'000 et 150'000 francs). Et puis, le Grand Conseil nous a dit: c'est pour une période de quatre ans et, ensuite, les institutions doivent être autonomes. Pour Champéry, vous avez certainement lu que l'assemblée primaire d'il y a 10 jours a accepté un nouveau règlement et que ce règlement doit attendre la fin de la procédure, y compris l'acceptation par le Conseil d'Etat, et ensuite nous pourrions régler une convention. Et évidemment, il faut tenir compte de ce qu'a dit le député Pascal Bridy dans la convention, qui n'est pas rédigée, nous attendons la décision de l'assemblée primaire, et cette convention sera traitée durant la deuxième partie de l'année 2012 de façon à ce que le problème soit réglé pour Champéry et que nous n'ayons à la fois plus de montant à verser, je crois que c'est une solution qui est possible, et que la pérennité soit assurée, c'est le point essentiel car il ne faut pas que, à travers le relâchement financier du canton, nous mettions en cause la pérennité. Donc, la solution qui est fournie par la commune de Champéry et par la fondation du Palladium permettra de ne plus financer et avec effectivement la liquidation des prêts des crédits LIM – les crédits LIM qui doivent être associés à des mesures, notamment s'il y avait vente ou remise. Mais, c'est à venir et vous serez informés. La commission thématique suit évidemment ce dossier. Pour Loèche-les Bains, c'est plus difficile parce cette institution nous a écrit que, sans l'Etat, elle ne pourrait pas survivre. Alors, nous sommes en discussion. Nous avons conseillé à la commune de Loèche-les-Bains de prendre contact avec Champéry pour voir la solution qui a été choisie à Champéry, et nous espérons également trouver une solution. Mais, je répète que, pour moi en tout cas, la pérennité des institutions est importante et, avant de nous retirer, nous devons nous assurer de la pérennité.

En ce qui concerne Andermatt, nous ne sommes pas concernés. Evidemment, j'espère que le Haut-Valais profitera des installations d'Andermatt. Pour le moment, le projet est en gestation. Je sais que la région du Haut-Valais a des contacts pour pouvoir bénéficier des infrastructures, de la beauté du site mais surtout pour le fond, éventuellement pour d'autres activités dans la vallée de Conches.

En ce qui concerne les incidences financières et la collaboration avec l'EPF (c'est la demande du député (suppl.) Bernhard Erpen), le contrat se discute actuellement. Le Conseil d'Etat prendra position dans les semaines à venir et puis le Grand Conseil aura une proposition qui lui sera soumise durant la deuxième partie de l'année 2012.

Service de la jeunesse et placements à l'extérieur: c'est une question de plusieurs personnes sur les placements à l'extérieur. Nous avons, malheureusement, dû patienter et surtout la ville de Brigue doit patienter parce qu'il y avait des recours sur Mattini et ces recours, je crois, se terminent ces prochaines semaines. A ce moment-là, nous pourrions

assurer un certain nombre de places parce que les 800'000 francs mentionnés par le député (suppl.) Patrice Villettaz concernent surtout les placements dans le Haut-Valais. Effectivement, nous avons un manque de places dans le Haut-Valais. Mattini devrait diminuer ce manque de places. Mais lorsqu'il y a un projet, c'est un projet d'une donation, et les oppositions des voisins, il faut les respecter – ça tarde sur les procédures.

Concernant l'entretien des locaux pour les salles de gymnastique pour l'ensemble du Valais, c'est un problème, je crois, qui a déjà été soulevé plusieurs fois. Evidemment, si on construit des locaux, il faut les entretenir. Et dans les décisions que vous avez prises, je crois qu'il y avait déjà ces besoins; ils viendront à travers les budgets ultérieurs.

Plusieurs questions ont été posées sur le Rail-Check, vous vous rappelez qu'en 2010/2011, c'était un système nouveau qui était un peu précipité. A partir de maintenant, c'est personnalisé, c'est fait, ce qui permettra d'éviter peut-être trop de problèmes. La solution qui a été mise en place avec les services de Jacques Melly devrait être équitable et devrait surtout rendre un grand service à l'ensemble des familles valaisannes. Je crois que c'est le premier canton en Suisse qui a cette solution pour le secondaire II. Lorsque j'en parle avec mes collègues, ils sont tous impressionnés par cette démarche. Je crois déjà que le résultat de 2012, déjà en 2011 mais à la reprise 2012, sera cohérent. Les enquêtes sont déjà faites. On devrait pouvoir avoir une procédure correcte pour la suite.

Concernant le Service informatique, plusieurs questions ont été posées. Sur les objectifs qui ne sont pas atteints, en réalité, vous savez que les démarches informatiques passent par l'entretien alors que c'est plutôt de l'investissement. Les projets tournent sur deux ou trois ans. Un des grands projets, c'est la transformation du Word, qui a été différée sur deux ans. C'est la raison pour laquelle il y a un retard de 1,5 million, je crois, sur ce projet, mais il sera réalisé entre la fin 2012 et une partie sur 2013. Je crois qu'il est important de dire que nous avons eu quelques difficultés, notamment de maladies, dans ce secteur. D'ici à la fin de l'année, nous aurons un concept qui va être discuté d'abord avec la délégation informatique et ensuite par le Conseil d'Etat, qui se négocie actuellement avec des professionnels de l'informatique extérieurs. Nous aurons vraiment un concept pour le futur. Et puis la question du député (suppl.) Patrice Villettaz, le Conseil d'Etat a choisi le DECS, j'estime pour les compétences de son chef..., merci au Conseil d'Etat! Pour le reste, mon successeur avec le nouveau Conseil d'Etat décideront de la future structure.

En ce qui concerne la culture, l'image positive qui a été mise à Thun était effectivement excellente. J'ai participé à la journée d'ouverture. Je suis aussi très fier d'entendre les professionnels suisses de la culture qui montrent combien notre système est à la fois dispersé et coordonné avec les villes. Il faut poursuivre dans cette voie. Je suis convaincu que ce sera une bonne formule.

Pour les coûts de l'école de commerce, on passe d'un diplôme à un CFC mais les conditions d'enseignement vont rester les mêmes, si bien que nous aurons la transparence sur les coûts, mais je ne crois pas qu'il y aura des changements sur les coûts.

En ce qui concerne la loi sur le CO, la pénurie et l'augmentation des coûts, il me semble que la pénurie, nous pouvons l'absorber pour la partie francophone; plus difficile pour la partie alémanique, nous avons mis des cours complémentaires à disposition, mais nous avons de la peine à avoir des inscriptions. C'est un problème récurrent qu'il faut analyser.

Monsieur le député (suppl.) Alexander Allenbach, vous parlez des comparaisons 2010 et 2011. Effectivement, cette augmentation provient notamment de trois éléments: La loi sur le CO est nouvelle, c'est la première année de mise en place, donc nous aurons – comme vous l'avez mentionné – encore une augmentation, moins importante que celle qui avait été mise au décret sur 2013, soit 3 millions et quelques alors que nous avions prévu 5,3 millions. Et puis à la formation professionnelle, les nouvelles directives des ordonnances sur les métiers font que, pour un certain nombre de métiers, on a une année supplémentaire qui a amené un coût supplémentaire de 2%. Et puis les HES, et c'est un point assez général lorsque l'on parle des HES et notamment si on parle soit de coûts, soit de personnel,

Monsieur le député (suppl.) Patrice Villettaz, nous avons une partie du personnel qui est du personnel à durée déterminée parce que ces personnes sont liées à des projets (plus on a de projets, plus on a de personnel), donc les coûts augmentent mais ils sont compensés par des recettes. Donc, il faut prendre cet ensemble pour avoir une réponse cohérente. Le nombre de personnes dans le tertiaire n'est pas toujours significatif parce qu'il faudrait éliminer les recettes et faire une comparaison du personnel qui est employé de façon indéterminée. Ces augmentations sont ainsi logiques et elles correspondent à la vision que nous avons sur le département.

Monsieur le député (suppl.) Alexander Allenbach, s'il vous plaît, ne dites pas que l'on favorise la voie professionnelle au détriment du secondaire II gymnasial. Nous ne favorisons personne. Nous voulons attirer chaque jeune vers son maximum de compétences. Effectivement, j'ai noté que nous devons faire un inventaire des besoins, notamment sur le matériel informatique, sur le matériel en général. Nous allons faire cet inventaire et, lors de la prochaine commission thématique, nous pourrons l'examiner. Nous voulons revaloriser les apprentissages, c'est vrai, mais jamais au détriment du gymnase. Ce que nous voulons, c'est peut-être mieux canaliser les jeunes à travers le CO.

Sur les échanges linguistiques, encore quelques mots. J'ai montré ce matin au Conseil d'Etat une statistique suisse qui a été fournie la semaine passée par la CDIP qui montre que le canton du Valais est très largement en tête avec 2'100 échanges par année sur l'année 2010/2011, soit entre le Haut et le Bas, soit avec les autres cantons et quelques échanges avec l'étranger. Le deuxième canton est, sauf erreur, Fribourg avec 500 échanges. Nous avons donc fait un effort considérable, nous voulons poursuivre ces échanges et il n'est pas question de vouloir limiter cette demande. Par contre, sur les coûts, nous devons examiner chaque situation parce que le transport est déjà dans le Rail-Check, les conditions matérielles sont prises soit par l'Etat, soit par les communes, les bourses donnent également des conditions, la nouvelle loi sur les bourses – la présidente Maria Oester-Ammann le sait – permet que le secondaire I entre dans cette catégorie. Donc, nous sommes, je crois, relativement généreux, mais peut-être qu'il y a des problèmes individuels que nous pouvons résoudre.

Sur le salaire dans les crèches, plusieurs questions ont été posées. Je rappelle que les communes qui engagent ont cette responsabilité mais je m'étais engagé à avoir des contacts avec les communes. J'en ai eu. Je me suis réengagé, il y a deux semaines, à refaire une séance avec les communes valaisannes, les priorités des communes étant surtout ces temps sur les nouvelles ordonnances et les relations avec l'Etat. Ce problème, nous allons le rediscuter d'ici à la prochaine session du Grand Conseil avec la Fédération des communes pour essayer de trouver une solution. Effectivement, nous sommes proactifs mais nous ne sommes pas les décideurs. Je crois que c'est cela que nous devons dire.

Sur le renvoi des projets que mentionne le député (suppl.) Alexander Allenbach, pour ma part, je n'ai pas cette même vision des choses. Je crois que s'il y a des reports, c'est pour des motifs bien précis et nous pourrons en discuter lors de la prochaine commission thématique.

Les questions posées par la députée Sonia Z'graggen sur le coût par étudiant, effectivement, la comparaison suisse existe au niveau de tous les domaines du tertiaire, que ce soit HEP, HES ou universités. Nous sommes en situation générale relativement favorable sachant que le coût par étudiant est un indice et que le Valais a quand même des conditions matérielles plus avantageuses que Zurich, Genève ou d'autres cantons. Mais ces coûts existent et la commission thématique peut les voir et poser des questions à ce sujet, mais nous pourrions une fois donner plus de précisions.

Sur la dynamisation des HEP, nous avons fait, après 10 ans, un bilan de la HENous aurons quelques corrections à apporter, notamment sur l'image. J'aimerais demander à l'ensemble des enseignants qui sont dans cette salle, notamment du secondaire II, d'améliorer l'image de la HEP parce que pour nous une des interrogations: un jeune sur cinq ne fait pas la HEP en Valais, francophones et Haut-valaisans. Pour nous, c'est une

interrogation parce qu'il n'y a pas de motif qu'ils ne la fassent pas et si c'est pour le motif linguistique, ce serait une catastrophe parce que nous demandons un apprentissage linguistique et si l'on va à Berne ou dans le canton de Vaud et qu'on n'a pas cette solution, on devrait avoir un contrôle d'entrée lorsqu'on les engage.

Concernant la mise en évidence des apprentissages linguistiques, l'objectif est le B2, pas facile à atteindre pour les enseignants et puis la méthode est faite à travers la HEJe crois que là on est relativement cohérent.

Concernant les ressources humaines pour l'encadrement des 4'000 enseignants, pour moi, le premier objectif à atteindre, c'est de réussir les ordonnances, où les directions d'école, sur délégation des communes, ont la responsabilité du personnel. Nous voulons, au niveau du département, mettre les mesures cadres. D'ailleurs, il sera répondu à une question demain à ce sujet.

Il me reste à répondre à la question sur la planification des besoins en infrastructures, posée par le député (suppl.) Patrice Villettaz. Celle-ci existe. Par contre, il ne faut pas mélanger planification et puis facture annuelle. Ce que nous avons fait à l'enseignement, c'est montrer que des travaux effectués par les communes, nous avons les factures et c'est dû aux communes. Et étant donné qu'il y avait des disponibilités, étant donné que les budgets sont très resserrés au niveau de l'investissement, nous avons passé ces factures sur 2010, ce qui est juste au niveau comptable. Donc, on n'a pas fait de report de factures. Par contre, on les a payées immédiatement, avec un crédit supplémentaire, selon les règles admises par la LGCAF.

Sur l'informatique, je crois avoir répondu.

Encore une question concernant l'exactitude des comptes. J'ai été un peu surpris de voir cette remarque de l'Inspection des finances. Je la minimise parce que, en réalité, ce sont des factures qui viennent des autres cantons et qui ne nous sont pas parvenues, notamment surtout les factures des institutions pour les jeunes qui font un apprentissage à l'extérieur. Les factures n'étant pas venues, nous ne les avons pas comptabilisées. Peut-être aurait-on dû faire une provision. Donc, ce que dit l'Inspection des finances, c'est qu'il n'y a pas l'annualisation et qu'elle ne peut pas accepter les comptes à cause de l'annualisation et non pas à cause de fautes autres que l'annualisation. Mais, l'annualisation ne dépend pas de nous puisque si nous ne recevons pas une facture, évidemment nous ne pouvons pas la comptabiliser de façon définitive. Donc, j'ai bien analysé parce que j'étais, comme vous, très surpris, très déçu, mais après j'ai fait ma propre correction sur l'appréciation qui a été faite par l'Inspection des finances.

Dernière question concernant les financements, notamment de l'IUKB, la Confédération a changé son système sur 2012 et les universités qui avaient l'annualisation ont perdu l'annualisation 2012 puisque la Confédération, qui payait l'année suivantes ses factures, a décidé de payer durant la même année les factures, et les cantons qui avaient l'annualisation perdent le montant d'une année d'annualisation, soit 1,5 million pour l'IUKB, l'Université de Lausanne 72 millions, l'Université de Bâle a le même problème, il y a des recours au Tribunal fédéral. Cependant, nous avons liquidé le problème de façon, je crois, généreuse, mais très correcte puisque nous avons compensé les crédits LIM et nous avons mis une option de récupérer ces terrains au moment où il y aurait changement d'affectation. C'est donc une solution très équitable qui a été mise en place.

Voilà pour l'ensemble des questions qui m'ont été posées.

Je crois qu'il y en avait encore une sur le subventionnement de la HEJe n'ai pas très bien compris cette question; j'y répondrai en aparté au député Pascal Bridy, s'il est d'accord.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire confiance à notre jeunesse et surtout de lui donner les moyens d'être meilleure encore qu'elle ne l'est dans la formation et merci aux enseignantes et aux enseignants de leur activité.

(Suite de l'examen du compte 2011, séance du jeudi matin 14 juin 2012.)

Der Präsident:

Wir kommen also zum Schluss der heutigen Debatte.

Ich wünsche Ihnen einen guten Appetit und wir sehen uns morgen um 09.00 Uhr wieder.

Danke schön!

La séance est levée à 12 h 50.

Séance du jeudi 14 juin 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

1. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant la loi sur les incompatibilités (07.05.2009) (1.019)
Demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Gesetz über die Unvereinbarkeiten (07.05.2009) (1.019)
Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung
2. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant: hydro-électricité à vendre! A qui? (15.03.2011) (1.132) (***en collaboration avec le DEET***)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Wasserkraft zu verkaufen! An wen? (15.03.2011) (1.132) (***in Zusammenarbeit mit dem DVER***)
3. Postulat du groupe PDCC, par le député Pierre-Alain **DELITROZ**, concernant: en matière d'assurance maladie aussi on est majeur à 18 ans (15.03.2011) (1.134)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pierre-Alain **DELITROZ**, betreffend: Auch für die Krankenkasse ist man mit 18 Jahren volljährig (15.03.2011) (1.134)
4. Postulat du groupe PLR, par la députée (suppl.) Colette **FOLLONIER**, concernant des subventions caisse-maladie pour les 18-20 ans (16.03.2011) (1.135)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Colette **FOLLONIER**, betreffend Subventionierung der Krankenkassenprämien für die 18- bis 20-Jährigen (16.03.2011) (1.135)
5. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant: pour des EMS sociaux! (17.03.2011) (1.138) (***en collaboration avec le DSSI***)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend: für soziale APH (17.03.2011) (1.138) (***in Zusammenarbeit mit dem DSSI***)
6. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant: facilitons l'accès aux CMS (17.03.2011) (1.139)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend Erleichterung des Zugangs zu den Leistungen der SMZ (17.03.2011) (1.139)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

7. Interpellation des députés Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire **RABOUD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des chevaux martyrisés en Valais – que fait le Service vétérinaire cantonal? (13.03.2012) (1.223)

Interpellation von Grossrätin Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat Grégoire **RABOUD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Pferdequälerei im Wallis – was unternimmt die Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen?(13.03.2012) (1.223)

8. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno **PERROUD**, concernant attention! Ces pilules peuvent nuire à votre santé (14.03.2012) (1.224)

Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno **PERROUD**, betreffend: Vorsicht! Diese Pillen können Ihrer Gesundheit schaden (14.03.2012) (1.224)

9. Postulat du groupe PDCB, par le député Daniel **EMONET**, concernant les primes des caisses maladie: subvention et LPP, quid? (15.03.2012) (1.225)

Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel **EMONET**, betreffend Krankenkassenprämien: Subventionen und BVG (15.03.2012) (1.225)

10. Postulat du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine **BALLAY**, concernant élections, votations: des résultats rapides et justes (16.03.2012) (1.226) (*en collaboration avec la Présidence et le DECS*)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jasmine **BALLAY**, betreffend Wahlen und Abstimmungen: rasche und richtige Resultate (16.03.2012) (1.226) (*in Zusammenarbeit mit dem Präsidium und dem DEKS*)

11. Postulat du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant: pour une égalité de traitement fiscal en matière de promotion d'énergie solaire (16.03.2012) (1.227) (*en collaboration avec le DEET*)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend steuerliche Gleichbehandlung in Sachen Sonnenenergie (16.03.2012) (1.227) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

12. Interpellation du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant l'évaluation des fonctions, de nouveaux instruments de conduite (16.03.2012) (1.228)

Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend neue Führungsinstrumente im Bereich der Funktionsbewertung (16.03.2012) (1.228)

13. **Compte 2011:**

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Rechnung 2011:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

14. **Première lecture**

Loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre

Erste Lesung

Gesetz betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

15. Postulat des députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.), PLR, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Alain **DE PREUX**, PDCC, concernant un meilleur lobbying pour les régions alpines (16.03.2012) (6.023) (*en collaboration avec le DEET*)

Postulat der Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.), PLR, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Alain **DE PREUX**, PDCC, betreffend besseres Lobbying für die Bergregionen (16.03.2012) (6.023) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

16. Postulat des députés Jérôme **FAVEZ**, PLR, Moreno **CENTELLEGHE**, PLR, Didier **CACHAT**, PLR, Yves **FOURNIER**, PLR, et cosignataires concernant: à chaque «périphérie» son centre (16.03.2012) (6.024) (*en collaboration avec le DFIS et le DTEE*)

Postulat der Grossräte Jérôme **FAVEZ**, PLR, Moreno **CENTELLEGHE**, PLR, Didier **CACHAT**, PLR, Yves **FOURNIER**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: jeder «Peripherie» ihr Zentrum (16.03.2012) (6.024) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS und dem DVBU*)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

17. Motion du groupe UDC, par les députés Charles **CLERC** et Anne **LUYET** (suppl.), concernant: le respect de l'Etat de droit passera-t-il par le portemonnaie? (13.03.2012) (2.216)

Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles **CLERC** und Grossrätin (Suppl.) Anne **LUYET**, betreffend: Führt der Weg der Rechtschaffenheit übers Portemonnaie? (13.03.2012) (2.216)

18. Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant: pour un registre cantonal des poursuites (14.03.2012) (2.217)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend kantonales Betreibungsregister (14.03.2012) (2.217)

19. Résolution des députés Moreno **CENTELLEGHE**, PLR, et Jérôme **FAVEZ**, PLR, concernant les vignettes autoroutières: payez en deux vous obtiendrez le don d'ubiquité (15.03.2012) (2.218)

Resolution der Grossräte Moreno **CENTELLEGHE**, PLR, und Jérôme **FAVEZ**, PLR, betreffend Autobahnvignette: zwei für eins (15.03.2012) (2.218)

20. Motion du député (suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, et cosignataires concernant supprimer les lois superflues! (16.03.2012) (2.219)

Motion von Grossrat (Suppl.) Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend überflüssige Gesetze abschaffen! (16.03.2012) (2.219)

21. Motion du groupe CSPO, par le député Urban **FURRER**, concernant une indemnisation appropriée des engagements de longue durée des membres des services du feu (16.03.2012) (2.220)
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban **FURRER**, betreffend angemessene Entschädigung von Langzeiteinsätzen der Feuerwehrangehörigen (16.03.2012) (2.220)
22. **Compte 2011:**
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Rechnung 2011:
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
23. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011
Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2011

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Wie üblich in dieser Session werden auch heute die Elektroinstallateure in der Wandelhalle ein Thema vorstellen. Heute geht es um die Gebäudeautomation.

Gebäudeautomation – das ist das Zusammenspiel von modernster Technik, Informatik und Telekommunikation in den Gebäuden. Hotels, Büros und gar öffentliche Plätze können damit plötzlich wie von Zauberhand und aus der Ferne systemübergreifend gesteuert werden. Es dient dem Komfort, der Sicherheit und der Wirtschaftlichkeit. Anwendungsbereiche sind Privatwohnungen, Verwaltungsgebäude, Büroräumlichkeiten, Industriewerke, öffentliche Einrichtungen, Altersheime usw.

Sie können sich draussen in der Wandelhalle wieder informieren lassen. Es werden Herr Charly Zufferey, Herr Stéphane Bonvin und Herr Daniel Schmid anwesend sein und Ihnen die nötigen Informationen zur Gebäudeautomation geben.

Danke für Ihr Interesse!

Auf der Tribüne darf ich begrüssen le conseil général de la commune de Vétroz accompagné par M. Grégoire Jirillo, ancien député. Ich heisse Sie herzlich willkommen und wünsche Ihnen einige interessante Augenblicke hier im grossen Saal, damit Sie das politische Wirken, die Differenz zwischen Generalrat und Grosse Rat einmal verfolgen können. Wir werden heute Vormittag zuerst die Behandlungen, dann die Entwicklungen und anschliessend die Rechnung vom Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit durchführen. Ich weiss nicht, wie lange Sie Geduld haben, aber ich wünsche Ihnen hier eine interessante Zeit bei uns im Grosse Rat.

Danke für Ihr Kommen!

(Applaus)

Wir beginnen unsere Tagesordnung.

Traitements:
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Behandlungen:
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

1. MOTION

du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn, concernant
la loi sur les incompatibilités (07.05.2009) (1.019)
Demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation

MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, betreffend
Gesetz über die Unvereinbarkeiten (07.05.2009) (1.019)

Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG: BSGC-Memorial mai 2010

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich gehe davon aus, dass Sie mit der **Verlängerung einverstanden** sind.

2. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant: hydro-électricité
à vendre! A qui? (15.03.2011) (1.132)
(en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend Wasserkraft
zu verkaufen! An wen? (15.03.2011) (1.132)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrates liegt vor.

Auch hier gibt es keine Wortmeldung und ich gehe davon aus, dass Sie mit der
Antwort des Staatsrates zufrieden sind.

3. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Pierre-Alain Délitroz, concernant: en matière
d'assurance-maladie aussi on est majeur à 18 ans (15.03.2011) (1.134)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pierre-Alain Délitroz, betreffend: Auch für
die Krankenkasse ist man mit 18 Jahren volljährig (15.03.2011) (1.134)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Pierre-Alain Délitroz, PDCC:

Quel était l'objectif de ce postulat?

Premièrement, nous voulions mettre un terme à ce qui nous semble être une anomalie. Pourquoi est-on civilement majeur à 18 ans et considéré comme «enfant» jusqu'à 20 ans en matière de caisse maladie alors que les primes, elles, je vous assure, considèrent nos jeunes adultes comme des êtres majeurs et responsables puisqu'elles n'hésitent pas à prendre l'ascenseur?

Mais, notre motivation plus profonde était de donner un message clair à la classe moyenne de notre canton, classe moyenne qui ressent un malaise de plus en plus profond et qui a souvent l'impression de devenir un petit peu la vache à lait de l'Etat. Parmi les griefs les plus souvent entendus arrivent évidemment au premier rang les primes de caisse maladie des jeunes de 18 à 20 ans. Lorsque leurs enfants atteignent l'âge de 18 ans, ces familles voient leurs primes augmenter de 2'240 francs par an en moyenne et par enfant. Si nous prenons le cas d'une famille composée de trois enfants, en six ans, ce sont 19'200 francs qu'il faut déboursier pour les primes de caisse maladie des jeunes, et cela sans la moindre aide. Très difficile à supporter pour bon nombre de familles de la classe moyenne.

Mais, et je m'en suis aperçu, il est difficile de défendre la classe moyenne. En effet, aux yeux de beaucoup, elle est et demeure une classe privilégiée.

Eh bien!, j'aimerais juste vous livrer quelques chiffres découverts en préparant ce postulat et qui, me semble-t-il, viennent quelque peu infirmer cette vision.

Prenons deux familles (un couple, un enfant et un jeune de 19 ans), pour la première un revenu de 65'000 francs (je considère ici le revenu pris en compte pour le calcul des primes, à savoir la rubrique 24 de la déclaration d'impôts). Ce revenu de 65'000 francs donne droit à une subvention de 50%. Notre deuxième famille touche 80'000 francs et n'a droit à aucune subvention. La différence de salaire est donc de 15'000 francs (1'250 francs par mois). Or, après la seule déduction des primes de caisse maladie, cette différence n'est plus que 8'948 francs, soit 745 fr. 60 par mois. Qu'en sera-t-il après le paiement des impôts?

Plus parlant encore, la première famille consacre 9,3% de son salaire aux primes de caisse maladie et la deuxième 15,1%.

Comment ne pas comprendre le sentiment d'injustice des familles de la classe moyenne, comment ne pas comprendre que certaines d'entre elles commencent à se livrer à de savants calculs qui démontreront parfois qu'en baissant simplement le temps de travail de l'un des deux conjoints, elles auraient droit à des subventions et jouiraient d'une situation plus avantageuse?

Nous ne voulons pas de cela et nous souhaitons aider les nombreuses familles de la classe moyenne qui se sentent quelque peu oubliées. C'est dans ce but que nous avons déposé ce postulat. Nous étions bien conscients qu'il n'était pas parfait. En effet, des jeunes de familles aisées appartenant à la classe supérieure se voyaient octroyer 80% de subventions alors qu'ils n'en ont pas besoin, mais nous nous disions qu'il s'agissait d'un postulat et que des mesures supplémentaires pourraient être prises pour éviter cela.

Et puis, en lisant la réponse du Conseil d'Etat et en discutant avec les employés du service, nous avons pris conscience que notre proposition provoquerait des dommages collatéraux: 1'500 familles qui verraient leurs primes diminuer, voire disparaître. Or, de cela non plus nous n'en voulons pas.

De plus, nous devons également tenir compte de la dernière révision de la loi fiscale qui permet une déduction quasi-complète des primes de caisse maladie, ce qui va venir tempérer quelque peu les chiffres cités tout à l'heure.

Vous l'avez compris, nous avons, après mûres réflexions, décidé de **retirer** notre postulat. Cela ne signifie pas que nous ne serons pas très attentifs dans le futur au sort des familles de la classe moyenne de notre canton. Bien au contraire, nous allons pousser plus loin la réflexion, revenir avec de nouvelles propositions constructives et sans dommages collatéraux. Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Der Departementchef will sich noch äussern.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je me permets à mon tour de saluer ceux qui, à la tribune, devront faire preuve de patience jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour de ce matin puisqu'il y a 23 points qui sont prévus et c'est pour cela que nous avons passé très rapidement sur les deux premiers probablement aussi.

Mais, je ne voudrais pas laisser passer cette discussion extrêmement importante sur les subventions et les primes de caisse maladie, sans apporter aussi quelques compléments à l'intervention toute pleine de mesure faite par le député Pierre-Alain Délitroz.

Je ne peux que souscrire au fait que c'est d'une extrême délicatesse d'aller toucher les différents paramètres qui, aujourd'hui, sont en vigueur. Je vous donne un exemple. Plus tard, au point 9 de l'ordre du jour, une intervention du groupe PDCB va vouloir revenir sur une décision du Grand Conseil qui consistait à dire que, pour calculer la déduction des primes de caisse maladie, il fallait ne plus prendre en considération les personnes qui touchaient une prestation en capital du deuxième pilier, premier élément, et, deuxième élément, qu'il ne fallait plus prendre en considération non plus les contribuables qui avaient pu, dans une dépense d'entretien de leurs bâtiments, «investir» – entre guillemets – une amélioration importante de leurs immeubles, ce qui provoquait un revenu immobilier négatif. Motion acceptée par le Parlement, le Gouvernement bien entendu donne suite dès le 1^{er} janvier 2012, moins de trois mois après. Il y a déjà des interventions pour dire que ce n'est pas forcément le bon chemin que nous avons pris.

C'est donc pour vous montrer combien c'est très délicat et qu'il faut aller avec mesure. Je me réjouis de voir le député Pierre-Alain Délitroz et l'ensemble de ceux qui soutiennent sa position, c'est-à-dire aussi le Gouvernement, avancer pour essayer d'éviter les dégâts collatéraux. C'est ce que j'ai entendu et c'est vraiment la meilleure des affirmations que l'on puisse faire aujourd'hui par rapport à ce délicat problème.

J'aimerais aussi dire que pour ceux qui ont entre 18 et 20 ans – les 18-20 comme on les appelle – il est possible, lorsqu'ils ne vivent plus en ménage commun avec leurs parents, qu'ils soient mis au bénéfice d'une subvention individuelle. Il y a quand même donc quelques ouvertures dans notre système et cela mérite également d'être relevé.

Je terminerai en disant que j'avais pensé lorsque j'étais dans vos rangs, Monsieur le député, très exactement la même chose que vous. Il y avait une juste raison, étant donné la majorité civile et civique, de faire en sorte que l'on ait la même approche pour les 18-20 ans pour les primes de caisse maladie. J'étais tout à fait dans votre même ligne. Mais, lorsque j'ai eu l'occasion de pouvoir, de par ma position actuelle, approfondir de manière plus importante les réalités qui se cachaient derrière cette volonté et cette logique, eh bien!, je suis aussi, moi, revenu sur la volonté que j'avais de faire les 18-20 ans en matière de subventions aux caisses maladie comme en matière de droit civil et de droit civique.

Je vous remercie donc d'avoir fait également cette réflexion.

Je signalerai, pour terminer, que notre souci d'aider la classe moyenne est permanent mais c'est difficile de trouver des solutions.

Avec la révision de la loi fiscale, nous sommes particulièrement dans cette cible puisqu'elle bénéficiera d'une déduction de la prime d'assurance-maladie dans la déclaration d'impôts 2013 – bien entendu pour autant que le Grand Conseil accepte, en deuxième lecture, la révision de la loi fiscale, mais on est bien parti après la première lecture. Donc, pour autant que cette acceptation intervienne, nous aurons vraiment une déduction qui est

pour la classe moyenne, étant entendu qu'il n'est possible de déduire la prime que si nous l'avons payée et pas les personnes qui ne paieront pas la prime parce que bénéficiant de subventions. Manifestement, par définition, ne resteront bénéficiaires que les gens de la classe moyenne. Et, pour éviter de l'autre côté le risque, nous avons plafonné la déduction.

Donc, vraiment, on a trouvé une solution pour cibler la classe moyenne et nous poursuivrons aussi les réflexions dans le cadre de cette situation des plus sensibles bien entendu.

J'ai ici à votre intention, Monsieur le député, deux ou trois magnifiques graphiques. Je vous inviterai à venir les voir. C'est très volontiers que je vous laisserai poursuivre ainsi cette réflexion et à tout le monde du reste dans cette salle qui le souhaite, ces graphiques sont à disposition, ils vous permettront de voir quels sont les bénéficiaires de ces subventions. Avec le plus grand plaisir, je vous les transmettrai.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Der Postulant hat vorgeschlagen, dieses Postulat zurückzuziehen.

Dies ist in der Entscheidungskraft des Grossen Rates. Ist jemand gegen den Rückzug dieses Postulates?

Es meldet sich niemand zu Wort und so gehen wir davon aus, dass **Sie damit einverstanden sind, dass das Postulat zurückgezogen wird.**

4. POSTULAT

du groupe PLR, par la députée (suppl.) Colette Follonier, concernant des subventions caisse-maladie pour les 18-20 ans (16.03.2011) (1.135)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Colette Follonier, betreffend Subventionierung der Krankenkassenprämien für die 18- bis 20-Jährigen (16.03.2011) (1.135)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M^{me} la députée (suppl.) Colette Follonier, PLR:

Au risque de me répéter, je vous rappelle que les primes de caisse maladie pour les jeunes adultes dès 18 ans sont tout simplement multipliées par 4, alors que c'est la tranche d'âge qui coûte le moins cher et que ces jeunes sont très souvent à la charge des parents.

La réponse du Conseil d'Etat ne convient pas au groupe PLR. En voici quelques raisons.

Vous dites que:

- les jeunes de familles aisées toucheraient des subsides «trop vite ». Cela veut dire qu'on pénalise les revenus moyens, pour ne pas avoir besoin de donner des subventions aux familles aisées. Et quand ces mêmes jeunes de ces mêmes familles aisées arrivent à 21 ans, le problème disparaît tout d'un coup et les subventions leur sont versées comme aux autres.

Vous dites également:

- environ 1'500 familles de la classe moyenne seraient exclues du subventionnement. D'autres familles verraient leur taux de subventionnement diminuer. Mais il faut aussi signaler que les enfants entre 19 et 20 ans de ces familles seraient subventionnés pratiquement à 100%.

Vous dites aussi:

- coûts supplémentaires à charge du canton 4 millions. En session de mars 2012, on a parlé d'allègements fiscaux. L'avant-projet de révision fiscale prévoit d'augmenter les déductions prévues pour les caisses maladie, car celles-ci ne correspondent pas aux montants réels versés par les assurés-contribuables. Et ces allègements concernent toutes les classes sociales. L'incidence financière est de 34 millions pour le canton et de 31 millions pour les communes. Pour un revenu de 75'000 francs, un couple marié bénéficierait d'une baisse d'impôt de 528 francs. Pour info, les primes annuelles les moins chères (uniquement LAMal) pour un jeune de 18 ans se montent à 2'874 francs, c'est-à-dire 5 fois plus chères que la baisse d'impôt. Ces informations nous donnent l'impression que ces 4,3 millions paraissent plutôt un bon placement.

Des motions et des postulats ont été déposés en 1996, en 1999, en 2005 et en 2009. Cela fait 16 ans que l'on demande une correction juste de ces subventions. Chez nous, aucun changement et surtout aucune autre solution.

En comparaison intercantonale, je vous donne les quelques informations suivantes:

- Dans un communiqué du Conseil d'Etat vaudois du 3 octobre 2011, il est mentionné que 19 millions supplémentaires seront alloués aux caisses maladie.
- Dans le canton de Genève, les jeunes adultes entre 19 et 25 ans peuvent demander des subsides. Ils ont un questionnaire à remplir.
- Dans le canton de Neuchâtel, dans le tableau des limites de revenus déterminants pour couples avec et sans enfants, une colonne supplémentaire a été rajoutée et elle se nomme Cat. OSL (Objectif Social LAMal – subside uniquement pour enfants et jeunes adultes en formation). Cette colonne supplémentaire contient une tranche de salaire supplémentaire. Dans la mesure où le revenu déterminant des parents dont ils dépendent se situe dans les limites des normes de classification, le subside est accordé sur la base d'une demande, déposée au plus tard le 31 décembre de chaque année, accompagnée d'une attestation de formation reconnue et des justificatifs établissant la situation financière des parents.

Pour terminer, un petit message aux futurs parents. Faites en sorte – je sais, ce n'est pas facile – que votre enfant naisse à la fin de l'année. Vous ferez des économies. Si votre enfant naît en janvier, vous paierez les primes adulte dès février de ses 18 ans, ses 19 ans et ses 20 ans, puisqu'il a droit à des subventions à partir de l'année qui suit ses 20 ans. Votre enfant naît en décembre, vous paierez ses 19 ans et ses 20 ans. Une année d'économie!

Votre réponse semble confirmer l'adage qu'on ne prête qu'aux riches.

Par conséquent, le groupe PLR estime que cette injustice, relevée depuis de nombreuses années, mérite d'être corrigée.

Aussi nous ne nous satisfaisons pas de cette réponse négative et nous demandons le vote en invitant ce Parlement à accepter ce postulat.

Merci de votre attention et de votre soutien.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques éléments de réponse.

Tout d'abord pour vous remercier de faire une comparaison intercantonale, parce qu'elle nous est tellement favorable que je suis prêt à la mettre sur la table quand vous voulez.

Sur les montants d'abord, 190 millions et plus, sur l'efficacité de la répartition – analyse faite par l'OFAS, donc autorité indépendante, qui classe le Valais dans les meilleurs sur la manière d'utiliser les montants –, sur l'importance que nous donnons dans la distribution complémentaire – je vous rappelle que sur 190 millions, il y a environ 110 millions qui viennent des caisses propres de l'Etat du Valais à la suite de la RPT I.

Donc, les comparaisons intercantionales que vous avez faites sont totalement insuffisantes puisque nous avons une vérification qui est faite par l'Office fédéral de la santé publique qui dit que nous avons le meilleur des systèmes dans toute la Suisse comparée.

Alors, merci d'avoir fait cette remarque par rapport aux comparaisons intercantionales.

Dans l'entrée en matière, mardi, le groupe PLR a dit – je l'ai compris comme ça dans son intervention – qu'il y avait trop de moyens dans le domaine des subventions aux caisses maladie. Alors, il faut savoir. Moi, j'ai compris cela mardi..., alors, bien sûr, il me reste à entendre de manière plus approfondie quelle est votre approche politique par rapport à ce que j'ai entendu dans le cadre de l'intervention au niveau de l'entrée en matière et puis ce que j'entends maintenant.

Je souscris parfaitement à votre idée: faisons des corrections, dans la mesure où celles-ci sont justes – je reprends très exactement votre terme –, donc des corrections justes, OK avec ça, mais nous avons aujourd'hui la démonstration que notre mécanisme, il est toujours perfectible mais il ne faut pas que les éléments d'amélioration que nous apportons fassent en sorte que les effets collatéraux négatifs soient plus importants. Et c'est là la difficulté de corriger un système, dont les mécanismes ont été reconnus loin à la ronde comme de très grande qualité.

Et puis, votre premier propos par rapport à la hauteur de la prime des 18-20 ans, je partage totalement cela, mais c'est bien sûr hors débat puisque ce n'est ni de la vôtre ni de la mienne des compétences de fixer les primes des 18-20 ans. Mais je partage cette opinion-là.

Merci de votre attention.

Si ce postulat est maintenu, je vous demanderai de le combattre.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Postulantin verlangt die Abstimmung.

Par 85 voix contre 26 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.135 de la députée (suppl.) Colette Follonier.

5. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim Rausis, concernant:
pour des EMS sociaux! (17.03.2011) (1.138) (en collaboration avec le DSSI)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim Rausis,
betreffend: für soziale APH (17.03.2011) (1.138)
(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M^{me} la députée (suppl.) Fanny Darbellay, PDCB:

Nous avons pris bonne note des réponses apportées aux **postulats 1.138 et 1.139**, et remercions le Conseil d'Etat pour ses explications.

Cette intervention unique traitera des deux objets.

L'intégration des EMS dans les villages ou quartiers est réellement primordiale afin d'assurer la qualité de vie des résidents et le lien intergénérationnel.

Nous aurons à cœur de veiller à ce que les projets futurs respectent ces conditions.

Concernant l'accès aux CMS, une solution d'abattement fiscal de 3'000 francs a été débattue lors de la première lecture de la modification de la loi fiscale en mai dernier et sera bouclée en deuxième lecture cet automne. Saluée comme il se doit par ce Parlement, cette approche est juste et mérite un soutien unanime.

Nous sommes satisfaits du traitement réservé aux deux propositions issues des rangs des JDCVR.

Merci pour votre attention.

6. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim Rausis, concernant:
facilitons l'accès aux CMS (17.03.2011) (1.139)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim Rausis,
betreffend Erleichterung des Zugangs zu den Leistungen der SMZ (17.03.2011)
(1.139)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Wir können diesen Punkt auch als behandelt ansehen.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

7. INTERPELLATION

**des députés Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grégoire Raboud,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant
des chevaux martyrisés en Valais – que fait le service vétérinaire cantonal?
(13.03.2012) (1.223)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrat
Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden
betreffend Pferdequälerei im Wallis – was unternimmt die Dienststelle
für Verbraucherschutz und Veterinärwesen?(13.03.2012) (1.223)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

J'aimerais juste compléter cette interpellation en disant que la situation reste non seulement actuelle mais que le problème concerne également une plainte contre un exploitant qui ne procède pas à la sortie hivernale de son bétail, plainte qui n'a pas donné lieu à des contrôles, ni à des mesures adéquates.

Donc, quels problèmes empêche le Service vétérinaire cantonal à assumer sa tâche et à répondre aux sollicitations légales? Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il n'y a pas eu, sur cette détention à Ayent, de chevaux martyrisés. Il n'y a pas eu de chevaux morts de faim, ni de soif. Par contre, et c'est vrai, cette détention est, depuis longtemps, une détention à problème en termes de protection des animaux. Cette détention présentait des lacunes diverses, en matière d'infrastructures notamment au niveau des abris, en matière d'entretien des alentours, au niveau des soins médicaux donnés aux chevaux. Le Service vétérinaire a donc surveillé et contrôlé régulièrement ces diverses installations et les soins donnés aux bêtes.

L'Office vétérinaire a toujours pu constater que les chevaux bénéficiaient de la nourriture nécessaire et de la possibilité de s'abreuver, selon les contrôles effectués de manière bien entendu non annoncée.

Concernant la nourriture, l'Office vétérinaire, pour en avoir le cœur net, a procédé à un contrôle très approfondi sur la base des factures du foin livré pendant l'hiver 2011/2012. Il ressort que chaque cheval a eu à disposition par jour 11 kg de foin de bonne qualité et 7 kg de foin de qualité moindre – ce que l'on appelle des foins de talus. Selon les spécialistes, cette ration est normale.

Suite à chacune des inspections effectuées, l'Office vétérinaire a établi un rapport. Nous avons envoyé des sommations, exigé des mesures correctrices, qui ont été réalisées en général mais partiellement et de manière non suffisamment durable. C'est d'ailleurs toute la chronicité des manquements, les incessantes rechutes et le peu de fiabilité du détenteur qui ont incité le vétérinaire cantonal sous son autorité à interdire – la mesure est forte – la détention de chevaux et ce en date du 15 février 2012.

Le détenteur a disposé de 30 jours pour placer ses 14 chevaux dans des détentions conformes. Il a abattu 3 chevaux, replacé 4 et les 7 restés sur place ont été ni plus ni moins que séquestrés par l'office et placés en pension.

Alors, pour répondre aux diverses questions, je commence par la question 1: comment cette situation a pu traîner des années et des années? Eh bien!, en matière de protection des animaux, bien entendu, tout n'est pas blanc, tout n'est pas noir, et cette détention a navigué d'amélioration en rechute, de rechute en amélioration, dans la zone où le critère de la proportionnalité exige bien entendu des améliorations mais ne permet pas d'emblée et de manière immédiate de prononcer le séquestre.

Est-ce que la possibilité d'agir sans avoir entendu le détenteur a été utilisée? Oui, pour le séquestre, nous avons agi sans entendre le détenteur. Non, pour les autres décisions administratives. C'est la logique même, le droit d'être entendu est une obligation pour garantir la validité des décisions qui est en tout cas et dans tous les cas sujette à recours.

Le propriétaire concerné peut-il s'occuper encore d'animaux? Ne faudrait-il pas lui interdire d'en détenir à vie? Cette personne a une interdiction de détenir des animaux valable aussi longtemps qu'il ne dispose pas des infrastructures adéquates. Ce qui revient quasiment à une interdiction définitive quand la construction d'une écurie à chevaux en dur n'est pour lui en l'état pas réaliste. Et puis, les interdictions à vie, il faut le dire, sont édictées quand des personnes maltraitent activement des animaux (coups, tortures, violences physiques) ou négligent gravement des animaux par un manque de nourriture ou un manque d'eau.

Dernier point: est-ce que l'Office vétérinaire apporte son soutien aux communes qui se retrouvent confrontées à de tels cas? L'Office vétérinaire entretient en général une très bonne collaboration avec les communes, mais ce sont plutôt les communes, par leurs préposés agricoles et par leurs polices, qui apportent leur soutien à l'Office vétérinaire que le contraire.

Petite statistique pour terminer. L'Office vétérinaire dispose d'un contrôleur pour tous les détenteurs d'animaux de rente en Valais. Les membres de la commission parlementaire qui ont entendu M. le vétérinaire cantonal ont entendu ces chiffres. Je me

permets de les redonner à l'ensemble du plenum. Il y a donc un contrôleur pour contrôler tous les détenteurs d'animaux de rente dans tout le Valais d'Oberwald au Bouveret et pour contrôler donc 35'000 bovins, 65'000 moutons, 6'000 chèvres et 5'000 chevaux. A vous de juger si un contrôleur est suffisant!

Afin d'éviter que d'autres animaux ne meurent maltraités par le propriétaire, le chef du département peut-il prendre l'engagement que le service fasse appliquer la loi avec diligence? Dans le cas d'Ayent, la loi et notamment le critère de proportionnalité a été appliqué avec diligence. Il n'est pas établi que des animaux sont morts suite à des maltraitements. Bien entendu que nous avons conscience que l'Office vétérinaire n'est pour le moins pas surdoté en effectif vis-à-vis de son travail. Peut-être qu'il appartiendra au Grand Conseil de corriger cette situation lors des prochains budgets.

Nous avons donc fait diligence dans cette affaire, réalisé au plus près de l'ensemble des critères et notamment de la proportionnalité notre travail.

Je demande à chacun de ne pas dépendre le monde pire qu'il n'est déjà, c'est inutile.

Merci de votre attention.

8. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, concernant attention!
ces pilules peuvent nuire à votre santé (14.03.2012) (1.224)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Bruno Perroud, betreffend:
Vorsicht! Diese Pillen können Ihrer Gesundheit schaden (14.03.2012) (1.224)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gebe es direkt an Herrn Staatsrat Maurice Tornay für die Beantwortung.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Des études épidémiologiques concernant ce sujet sont régulièrement publiées et les avis scientifiques – mais c'est un peu commun bien sûr au monde scientifique et à bien d'autres – divergent sur le risque particulier associé à la prise d'une pilule de type Yasmin. Il est vrai que les problèmes secondaires sont en réalité plutôt rares mais documentés dans tous les contraceptifs oraux.

Dans ce contexte, quel est le rôle du Service de la santé publique et du médecin prescripteur?

Pour les réponses aux questions 1 à 3 – je répète les questions, c'est plus pratique pour vous:

Est-ce que le Service de la santé a pris les mesures pour informer les professionnels concernés, la population, du risque de ces pilules lié à la santé personnelle? Si oui, sous quelle forme? Si non, aucune mesure n'a-t-elle été prise?

Conformément à la Constitution fédérale – les questions étant précises, je me dois donc d'apporter des réponses qui n'ont peut-être pas la longueur que vous souhaitez mais, par respect pour les interpellateurs, je me dois bien sûr de répondre de manière exhaustive si possible –, la Confédération légifère sur l'utilisation des agents thérapeutiques (art. 118). C'est ainsi la loi fédérale sur les médicaments et les produits thérapeutiques qui règle la surveillance des produits thérapeutiques et qui introduit à Swissmedic la responsabilité de surveiller la sécurité des produits thérapeutiques. Cet institut a régulièrement diffusé des communications relatives aux pilules contraceptives. En mai 2009, par exemple, information

sur les risques liés aux pilules contraceptives, c'était le titre du communiqué; en juin 2009, mise à jour sur les thromboses veineuses et les embolies pulmonaires chez les femmes sous contraception orale; en 2010, information concernant la clôture de la procédure de révision des contraceptifs oraux contenant de la trosprirona; en octobre 2010, Swissmedic renouvelle une information sur les dernières études et rappelle les précautions à prendre; décembre 2011, aperçu des contraceptifs oraux combinés autorisés en Suisse.

Par ailleurs, les médias ont largement relayé les informations-ci-dessus concernant les risques liés à la prise de contraceptifs hormonaux ainsi que les inquiétudes des femmes utilisant des pilules de type Yasmin.

Entre autres, troisième élément, les pilules contraceptives sont prescrites par un médecin, c'est important, et utilisées sous son contrôle. Les professionnels de la santé sont tenus bien entendu d'informer des risques liés à la prise de certains médicaments. Les médecins ont l'obligation de maintenir à jour leurs connaissances pratiques, leurs connaissances théoriques et ils veillent ainsi à une prescription et à une information adéquates des patientes sur les avantages et sur les risques.

La Société suisse de gynécologie a, par ailleurs, émis des recommandations pour la pratique médicale concernant notamment les facteurs de risques associés à la prise de pilules contraceptives. Et chaque femme concernée doit bénéficier d'un suivi individuel.

Le rôle du Service de la santé publique est de veiller à ce que les médicaments soient prescrits et dispensés par des professionnels de la santé autorisés, conformément aux recommandations de Swissmedic.

Le rôle du Service de la santé publique n'est, en revanche, pas de se substituer à l'obligation qui incombe à chaque professionnel, médecin, d'informer dans chaque cas particulier des avantages et des risques de la prise d'un médicament.

Question 4: Devant ces risques croissants encourus par les femmes à cause de la contraception chimique, ne serait-il pas opportun de faire la promotion de méthodes naturelles en parallèle à la contraception chimique afin d'offrir une autre alternative aux femmes qui veulent préserver leur santé? Des informations détaillées sur les différentes contraceptions sont données aux femmes en fonction de chaque situation particulière par les professionnels concernés (les médecins, les gynécologues, les consultantes des centres CIPE et bien d'autres associations actives dans ces domaines). Les professionnels doivent respecter le choix des femmes concernées. Bien sûr que nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas au niveau étatique choisir à la place de celles-ci.

Nous voulons ajouter, pour terminer, que toutes les informations sur les avantages et les inconvénients liés aux risques ont été données et nous nous assurerons, dans le futur, qu'elles soient toujours données et à disposition des personnes intéressées. Merci.

9. POSTULAT

du groupe PDCB, par le député Daniel Emonet, concernant les primes des caisses maladie: subvention et LPP, quid? (15.03.2012) (1.225)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel Emonet, betreffend Krankenkassenprämien: Subventionen und BVG (15.03.2012) (1.225)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Permettez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat, en préambule, de regretter que vous soyez déjà intervenu sur ce postulat avant le débat au stade du développement.

Le postulat que j'entends développer découle de la nouvelle ordonnance concernant l'assurance-maladie obligatoire et les réductions individuelles des primes.

En effet, à la suite d'une interpellation d'un citoyen de ma commune et renseignements pris auprès du service concerné, une modification de pratique relative à l'obtention des subventions aux primes des caisses maladie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Lors du retrait de la totalité ou d'une partie du capital LPP, ce dernier est compris dans le revenu déterminant pour définir l'obtention ou non du droit aux subventions des primes.

Or, plusieurs cas de figure peuvent se présenter, soit le retrait au moment de la retraite ou pour se mettre à son propre compte, partir à l'étranger, acquérir un logement, amortir une partie de son emprunt hypothécaire, voire pour effectuer des travaux importants de rénovation dans le logement.

S'il est normal que, si un retrait du deuxième pilier permet un accroissement de liquidités, celui-ci soit pris en compte dans l'octroi ou non de la subvention aux primes, il nous paraît comme injuste dans le cas d'un investissement dans son logement. En effet, le retrait doit être justifié par des dépenses équivalentes sur sa propriété immobilière, par exemple la réfection totale d'une cuisine ou l'amortissement partiel de la dette.

Vous conviendrez certainement que les propriétaires utilisant ce moyen de financement sont, dans la plupart du temps, contraints par leur faible situation financière et souvent bénéficiaires de subventions aux caisses maladie.

Or, ces mêmes personnes sont aujourd'hui pénalisées car elles ne toucheront pas, durant une année, ces subventions.

L'exemple donné dans le texte sous vos yeux est flagrant. En retirant environ 25'000 francs pour investir dans son logement, un citoyen s'est vu refuser les subventions aux caisses maladie, ce qui représente pour lui environ 10'000 francs de primes. Résultats de ce procédé: il n'a ni plus ni moins que perdu cette somme qui pourtant lui appartient et doit faire face à cette dépense supplémentaire.

C'est pourquoi notre groupe demande au Conseil d'Etat:

- d'examiner cette situation qui nous paraît injuste;
- de nous informer du nombre de personnes concernées par cette nouvelle pratique;
- de nous informer du montant annuel d'économies en matière de subventions, donc d'augmentation des primes pour les assurés concernés.

Merci d'avance de soutenir ce postulat et pour votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

10. POSTULAT

du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine Ballay, concernant élections, votations: des résultats rapides et justes (16.03.2012) (1.226)

(en collaboration avec la Présidence et le DECS)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jasmine Ballay, betreffend Wahlen und Abstimmungen: rasche und richtige Resultate (16.03.2012) (1.226)
(in Zusammenarbeit mit dem Präsidium und dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR:

Etre élu, ne plus être élu, puis être élu quand même... ou non.

Chaque élu au système proportionnel a connu ces émotions qui arrivent au fil des dépouillements.

Ainsi en était-il aussi l'automne passé avec l'élection au Conseil national.

Pour ceux et celles qui n'ont jamais eu la chance de participer au dépouillement, voici en résumé ce qu'il faut faire: tout d'abord remplir les formules 1a pour chaque liste, puis les formules 1b. Ensuite reporter la synthèse des 1a sur la 2a, puis le tout sur la formule 3. Avec d'excellents scrutateurs, un peu de chance et une bonne gomme, le total des suffrages en ligne correspond au total des suffrages en colonne et, finalement, au total des suffrages en jeu. C'était le dépouillement à la main. D'autres communes ont acquis différents logiciels plus ou moins bien faits ou bricolés à la hâte mais qui ne permettent toujours pas de transmettre directement les résultats à la Chancellerie.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de se pencher rapidement sur la question et de proposer à l'ensemble des communes une solution informatique globale, rapide et peu dispendieuse pour le dépouillement et la transmission des résultats. Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant: pour une égalité de traitement fiscal en matière de promotion d'énergie solaire (16.03.2012) (1.227) (en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend steuerliche Gleichbehandlung in Sachen Sonnenenergie (16.03.2012) (1.227) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Frédéric Delessert, PLR:

Permettez-moi de compléter mon postulat par ces quelques propos.

Le Valais a une belle carte à jouer dans le domaine des énergies renouvelables, on le sait. L'une d'entre elles est évidemment l'énergie solaire. Alors que l'on voit fleurir ici et là des projets privés d'installations photovoltaïques, il se fait jour également d'autres projets de mutualisation de panneaux solaires. Ils sont le plus souvent le fait de collectivités publiques ou de sociétés de distribution d'énergie. L'énorme avantage réside bien évidemment dans le fait que les surfaces sont beaucoup plus grandes et que, par conséquent, le prix de revient en est fort abaissé.

Toutefois, ces deux situations sont traitées différemment sur le plan fiscal et ne se trouvent pas sur pied d'égalité. Le privé peut faire valoir son investissement alors que le privé qui investit dans un projet de mutualisation des panneaux solaires ne le peut pas.

Cela nous paraît non seulement inéquitable, mais un mauvais signal.

L'Etat doit, au contraire, encourager ce type de démarches. En plus d'être rationnelles, en plus d'offrir de grandes surfaces, elles constituent une offre ouverte à chacun. En effet, de nombreux particuliers ne pourront jamais avoir de panneaux solaires parce qu'ils sont mal situés ou mal orientés. Pourtant, ils peuvent être intéressés à investir et à soutenir cette énergie. La mutualisation des panneaux solaires le leur permet.

Favorisons donc cet investissement au même titre que celui du privé qui investit sur son propre toit. Ce geste n'est pas anodin. C'est l'occasion de porter un signal important vers le développement de l'énergie solaire.

Merci de soutenir ce postulat.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

12. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant l'évaluation des fonctions, de nouveaux instruments de conduite (16.03.2012) (1.228)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend neue Führungsinstrumente im Bereich der Funktionsbewertung (16.03.2012) (1.228)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich erteile das Wort an Herrn Staatsrat Maurice Tornay für die Beantwortung der Interpellation.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

L'interpellateur signale que, dans le canton de Fribourg, celui-ci a mis sur pied de nouveaux instruments pour l'évaluation des fonctions et il pose à ce sujet un certain nombre de questions dans le cadre de son interpellation.

Quelle est la méthode utilisée pour évaluer chaque fonction, respectivement les réévaluer lorsque cela s'avère nécessaire et comment cette méthode fonctionne-t-elle au sein de l'Administration cantonale?

Actuellement, à l'Administration cantonale, la commission de classification (deux représentants des commissions permanentes du Grand Conseil y siègent) analyse environ 100 demandes d'évaluation de fonctions par année. Celles-ci sont soit individuelles, soit concernent des groupes de fonctions. Cette commission fait une proposition de classement avec comme objectif bien entendu l'égalité de traitement, un traitement équitable et, finalement, l'ensemble de la méthode utilisée se base essentiellement sur l'analyse de toute une série de critères, de toute une série d'éléments, que je vais vous donner ci-après, dans le but de garantir un maximum d'objectivité dans le traitement.

D'abord, les critères anciens et nouveaux cahiers des charges de la fonction sont bien sûr les éléments principaux de l'analyse. Les résultats d'un questionnaire standardisé, qui se base sur 21 critères d'exigences, donnent davantage d'informations pour une analyse objective de la fonction.

En cas de besoin, une visite sur place est réalisée par les membres de la commission de classification afin d'établir une image concrète des tâches et des responsabilités.

Les tâches, les responsabilités et les compétences de tous les cahiers des charges de la fonction à évaluer sont comparées avec des fonctions identiques ou analogues au sein du service et de l'Administration cantonale.

En cas de besoin, une comparaison intercantonale, avec des fonctions identiques ou analogues, au sein des autres administrations cantonales est réalisée avec l'aide d'entreprises spécialisées – je vous fais grâce des noms, il y en a deux – qui comparent des fonctions entre les différentes administrations publiques et dont nous sommes membres.

Le supérieur présente la fonction devant la commission de classification.

Le Conseil d'Etat, respectivement le Service des ressources humaines, a-t-il connaissance du système EVALFRI utilisé par le canton de Fribourg?

Oui, nous en avons connaissance. Il s'agit d'un système très ressemblant à notre propre système. Le système actuel utilisé par l'Administration cantonale pour l'analyse des fonctions – on parle bien de l'analyse des fonctions et non pas des personnes – garantit une égalité de traitement. Il s'agit d'un système d'évaluation de fonctions, de profils mis en place par la société CCET SA en 1998 déjà. 21 critères d'exigences différents sont pris en considération et ce de manière cumulative: formation et expérience professionnelle, formation de base, formation continue, expérience professionnelle. Deuxième point: responsabilité, responsabilité de la planification des activités, autonomie d'action, gestion des ressources humaines ou non, responsabilités budgétaires ou non, impact externe ou interne des prestations, confidentialité. Voilà pour le chapitre de la responsabilité. Troisième chapitre: la communication, soit la communication nécessaire à l'interne ou à l'externe, connaissances linguistiques exigeant une communication à l'externe. Point suivant: environnement et résolution de problèmes, y a-t-il des complexités particulières, des évolutions au niveau de l'environnement qui exigent des mises à jour permanentes, y a-t-il dans la fonction et dans les missions une grande diversité, y a-t-il des résolutions de problèmes qui sont à mettre en œuvre et, finalement, y a-t-il également une place demandée et exigée pour l'innovation? Sixième critère générique: spécificité des activités, nature d'intervention, connaissance spécifique des conséquences des prestations, initiative et anticipation. Finalement, dans les conditions de travail, y a-t-il des risques particuliers à la fonction, des mobilités ou des disponibilités particulières, une fatigue nerveuse au-delà de ce que l'on peut raisonnablement exiger et des efforts physiques, eux aussi, particuliers?

Voilà donc les 7 domaines principaux avec, chaque fois, toute une série d'aspects secondaires à l'intérieur de ces domaines.

Si ce n'est pas déjà fait, entend-il s'en rapprocher?

Eh bien!, nous avons, avec l'ensemble du descriptifs que je viens de vous donner, quasiment démontré que nous avons un système très très analogue à EVALFRI.

Entend-il mettre sur pied de nouveaux instruments qui lui sont propres, voire quelles sont les adaptations ou les refontes du système d'évaluation?

La méthode principale qui, aujourd'hui, est utilisée et qui se base sur différents éléments pour l'évaluation de fonctions garantit une évaluation la plus objective et la plus équitable possible.

C'est pour cette raison que nous estimons pour l'instant ne pas avoir besoin d'instruments nouveaux et supplémentaires.

Bien entendu que des adaptations au niveau de la procédure, par exemple, au niveau du déroulement, au niveau des questionnaires, au niveau des checklists, sont régulièrement réalisées et l'ont été ces dernières années.

Merci de votre attention.

13. COMPTE 2011

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

RECHNUNG 2011

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

Commission des finances / Finanzkommission

Discussion générale:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance des comptes du DFIS.

A l'examen des divers documents, notre groupe s'est interrogé sur trois aspects relevant des comptes du département.

Premièrement, concernant les institutions et le fonds de fusions des communes en particulier, nous nous inquiétons des quelque 6 millions restants et qui devront couvrir les 13 millions promis par ce Parlement dans les divers projets de fusions qu'il a soutenus. Alors que la parabole de la multiplication des pains et des poissons serait de mise en la matière, nous n'appellerons pas le département et son chef à réaliser un miracle en la matière. Nous attendons de lui qu'il propose le meilleur des mécanismes permettant de réapprovisionner ce fonds pour le doter des montants nécessaires. Ces montants devront tant couvrir les frais des fusions acceptées par le Parlement que soutenir les prochains projets qui permettront de construire les structures communales efficaces dont le Valais doit être doté à l'avenir.

Deuxièmement, en ce qui concerne les finances, si nous saluons l'augmentation du nombre de contribuables en Valais, qui permettent aux rentrées fiscales de connaître une progression réjouissante, nous nous apercevons qu'une partie de cette augmentation estimée à 5% provient de retraités de l'Arc lémanique qui viennent s'établir en Valais tant pour son régime méditerranéen que pour son régime d'impôts sur les successions des plus favorables. Ces personnes nécessiteront, elles aussi, des services médicaux et des établissements médicalisés qui devront les accueillir le plus tard possible, certes, pour qu'elles puissent profiter de notre climat. Mais, nous nous inquiétons tout de même déjà du dimensionnement de nos infrastructures de soins qui devront, elles aussi, en tenir compte comme des planifications des structures de soins de longue durée qui doivent, aujourd'hui déjà, les prendre en considération.

Troisièmement, en ce qui concerne les impôts d'après les dépenses, soit les impôts à forfait, nous devons constater, hélas!, que pour les communes concernées, et ce en dommages collatéraux de l'initiative Weber, certains contribuables ont déjà déplacé leurs papiers pour ne pas subir de perte de valeurs de leur résidence principale, dont la valeur vénale pourrait être affectée dans des proportions des plus importantes. Si, pour le canton, ces déplacements stratégiques n'auront pas de conséquences fiscales directes, il n'en sera pas de même pour les communes touristiques concernées qui doivent, aujourd'hui, entretenir, rénover, voire développer de nouvelles infrastructures sportives à même de les positionner convenablement dans le marché des destinations touristiques. Toutefois, et là vont nos préoccupations, l'initiative fédérale de la gauche, dont le délai de récolte des signatures échoira en octobre prochain, cette initiative nous inquiète. Si «chat échaudé craint l'eau froide» après l'initiative Weber, alors il nous appartiendra à toutes et tous ici présents d'analyser objectivement les conséquences financières pour notre canton de l'acceptation par le peuple d'une telle initiative. Celle-ci modifiera, elle aussi, en cas d'acceptation la Constitution fédérale et entraînera, elle aussi, de profonds bouleversements pour toutes les administrations fiscales concernées et pour les personnes concernées par de telles dispositions fiscales. Certes, les expériences zurichoises sont citées en exemple, mais nous savons pertinemment que l'activité économique engendrée par la présence sur notre territoire de ces millionnaires montrés du doigt, que leur engagement social dans le mécénat sportif et culturel ne seront pas remplacés. Ils ne seront en tout cas pas remplacés par l'augmentation des recettes fiscales que les plus fidèles de ces contribuables verseront en compensation de ceux qui auraient quitté nos contrées pour des lieux fiscalement plus cléments. Nous attendons donc du département concerné une approche proactive de ce dossier. Il faudra informer, de la façon la plus claire et la plus transparente possible, toutes les Valaisannes et tous les Valaisans qui seront certainement appelés à se prononcer sur cette initiative, que j'ose qualifier de funeste pour les communes valaisannes concernées, dont notamment celles du Haut-Plateau.

Selon les chiffres 2008, proposés par les initiants et actualisés, il ne s'agit pas moins de 40 millions d'impôts que tant le canton du Valais que les communes perçoivent

après des quelque 1'200 forfaits fiscaux concernés, cités par la commission des finances, soit près de 2% des recettes fiscales valaisannes totales.

Notre économie valaisanne est axée sur le tourisme et confrontée à la globalisation de celui-ci, globalisation qui voit de nouvelles destinations fleurir régulièrement et concurrencer nos produits qui demandent des investissements constants.

Concernant le soutien à ces infrastructures touristiques, notre collègue Alain de Preux déposera, cette semaine encore, une interpellation concernant le fonds de soutien à l'économie et son utilisation. Ainsi, en complément d'une question, à laquelle le Gouvernement répondra demain, cette interpellation s'intéresse au soutien attendu par les remontées mécaniques valaisannes qui constituent les indispensables infrastructures touristiques sur lesquelles notre canton doit compter. En effet, nonobstant les volontés exprimées de diversifier notre économie touristique et de renforcer notamment l'attractivité de la saison estivale, dans l'attente de cette mutation indispensable du tourisme valaisan en tourisme d'exploitation, il sera indispensable de maintenir à jour les infrastructures hivernales indispensables qui peuvent être aussi des atouts durant l'été pour amener nos hôtes dans nos belles montagnes.

Avec ces considérations, le groupe PDCC vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Kantonsfinanzen sind hervorragend. Das ist vor allem das Resultat eines starken Finanzministers, aber nicht zuletzt eines vernünftigen Parlamentes. Und hier haben wir uns alle an der Nase zu nehmen, dass das auch zukünftig so bleibt.

Ich will mich bei dem vorliegenden Departement auf vier Punkte konzentrieren:

1. Die Steuereinnahmen
2. Der stetige Personalanstieg
3. Die ausufernden Ausgaben in der sozialen Wohlfahrt
4. Die Spitalpolitik

Die Steuereinnahmen sind angestiegen. Das freut alle und nicht zuletzt den Finanzminister. Sie sind vor allem angestiegen, trotz stetiger gezielter und effizienter Steuersenkungen. Es zeigt, dass das System der Steuersenkungen der richtige Weg ist. Trotzdem, wir müssen auch berücksichtigen: Im letzten Jahr haben gewisse Faktoren dazu beigetragen, dass es noch besser geworden ist. Die Handänderungssteuer ist explosionsartig angestiegen, dies in Anbetracht der drohenden Schenkungssteuer.

Im Weiteren lauern aber Gefahren, meine Damen und Herren. Die Pauschalbesteuerung droht nicht nur Einnahmequellen zu versiegen, sondern uns Leute wegzutragen. In diesem Fall wird eine Zunahme der Steuereinnahmen nicht mehr möglich sein, sondern ein massiver Verlust droht. Wer die Rechnung des Kantons Wallis anschaut, sieht, ohne die Pauschalbesteuerung wird es schwierig. Und zu guter Letzt dürfen wir etwas nicht vergessen, den sogenannten «Tax Independence Day» den die Credit Suisse geschaffen hat. Im Kanton Wallis arbeitet man heute noch bis anfangs April, um die Steuern zu bezahlen.

Trotzdem, sie sind gestiegen obwohl wir hier eine gute Politik mit kleinen Steuersenkungen gemacht haben. Hier müssen wir weiter gehen – hier müssen wir daran arbeiten.

Gestiegen sind aber nicht nur die Steuereinnahmen sondern vor allem auch das Personal. Beim Departement von Herrn Tornay sind zwar 0,35 Stellen weniger zu vermerken, insgesamt sind aber 50 Vollzeitstellen mehr, was einen Mehraufwand von 2,1 Millionen bedeutet. Wir sprechen davon in einer Grössenordnung von den Gesamteinnahmen und -ausgaben einer grossen Gemeinde wie Naters. Dieser Schritt muss gestoppt werden. Wir können nicht jedes Jahr 50 neue Stellen schaffen, sonst können wir irgendwann einmal die Löhne nicht mehr bezahlen. Auch wenn schlechtere Zeiten drohen,

müssen schliesslich die Löhne bezahlt werden. Ich verweise hier auf dieses Postulat, dass der Grosse Rat angenommen hat und dessen Entwicklung weiterzuverfolgen ist.

Ebenso bedenklich ist die Kostenexplosion bei der sozialen Wohlfahrt. Meine Damen und Herren, wer soll diese soziale Wohlfahrt noch bezahlen? Sozial ja, aber nicht in diesem Ausmasse. Wenn in den letzten zehn Jahren die soziale Wohlfahrt um weit mehr als 10% angestiegen ist, ist sie kurz über lang nicht mehr bezahlbar. Leiden werden schlussendlich diejenigen darunter, die wirklich auf Hilfe angewiesen sind, indem man die Hilfe einfach an alle, auch an solche verteilt, die deren nicht nötig sind.

Staatsrat Tornay hat aber bereits bei der Eintretensdebatte gesagt, dass man hier die entscheidenden Weichen stellen will. Ich appelliere an das Parlament und an die Vernunft des Parlamentes, dass wir diese Politik mittragen.

Und damit komme ich zum letzten Punkt: der Spitalpolitik. Die Spitalpolitik hält unseren Kanton seit längster Zeit in Atem – dies vor allem ausserhalb der Kantonshauptstadt Sitten. Die CVPO hat immer schon und verlangt weiterhin, ein Akutspitalzentrum mit lokalen Direktionen pro Region. Staatsrat Tornay hat bereits mehrmals Zusicherungen gegeben. Es ist wichtig für die Spitalpolitik, dass wir diesen Weg einschlagen, auch wenn das vielleicht 2-3 Franken kostet.

Besorgniserregend für uns ist aber, dass das GNW trotz aller Restrukturierungsmassnahmen weiterhin Defizite schreibt. Im vorlaufenden Jahr weit mehr als 4 Millionen Franken, wenn man die Rechnung genau macht. Wir haben mit einer Interpellation bereits im März verlangt, dass man hier Klarheit schafft, einmal zeigt, welche Region welche Kennziffer hat, wie sich das Verhältnis von Vollzeitstellen zur effektiven Arbeit verhält und wir erwarten hier vom Staatsrat ganz klare Aussagen.

Das Problem der Zweisprachigkeit ist weiterhin nicht gelöst. Das Postulat der CVPO, welches hier im Rat einstimmig angenommen worden ist, zur Schaffung einer Dolmetscherzelle lässt weiterhin auf sich warten. Die Patienten aus dem Oberwallis verstehen ihre Ärzte in Sitten weiterhin nicht.

Und zu guter Letzt mussten wir feststellen, dass im Budget Geld für geplante Studien nicht genutzt wurde. Die CVPO geht davon aus, dass es um diejenigen Studien geht, die sie schon lange gefordert hat, nämlich die Wirtschaftlichkeit und die Standortfragen für jedes einzelne Spital. Auch hier sind die Massnahmen sofort zu ergreifen und die gesprochenen Budgets diesbezüglich zu nützen.

Abschliessend: Die CVPO steht für:

- eine Steuerpolitik mit gezielten Steuererleichterungen;
- eine Personalpolitik die nicht weiter ausufert;
- die Kosteneindämmung im Bereich der sozialen Wohlfahrt und
- eine klare Spitalpolitik mit Berücksichtigung der sprachlichen Interessen.

Wenn Sie, Herr Staatsrat Tornay, diesen Weg weiterhin einschlagen und Sie, meine Damen und Herren, als Parlament weiterhin vernünftig politisieren, dann werden auch die Finanzen gut bleiben. Ich danke.

M. le député Jean-Claude Vocat, PLR:

Des charges globales pour pratiquement 879 millions (en hausse de plus de 100 millions par rapport à 2010), largement compensées toutefois par des recettes de plus de 1,962 milliard (en hausse de presque 100 millions par rapport à 2010), soit un excédent de recettes de plus de 1,83 milliard.

Ces quelques chiffres permettent au groupe PLR de qualifier les comptes 2011 du DFIS de très satisfaisants.

Le rapport de controlling des commissions s'étant penchées sur les mandats de prestations des services renforce encore ce qualificatif puisque les objectifs politiques sont largement atteints, les mesures prioritaires grandement prioritaires.

Quelques remarques toutefois.

Malgré les diverses baisses d'impôts accordées ces dernières années, les finances cantonales n'ont pas été mises en péril et les rentrées fiscales n'ont cessé d'augmenter (par exemple et depuis 2006, on constate une augmentation de 22% de recettes provenant des impôts sur le revenu et la fortune et même une augmentation de 75% provenant des impôts sur le bénéfice et le capital). Cette évolution résulte avant tout de l'augmentation du nombre de contribuables et de la conjoncture économique (notre pays a, en effet, été moins touché par la crise que nos voisins). Il n'en demeure pas moins, et nous l'avons souligné lors de l'entrée en matière, que les charges augmentent plus vite que les recettes. Cela n'est pas acceptable sur le long terme et nous resterons vigilants à ce niveau.

Au niveau des ressources humaines, le groupe PLR déplore que les objectifs fixés en termes de formation continue pour les employés d'Etat n'aient pas été atteints alors même que les budgets existent et ne sont pas entièrement utilisés. Cela est fortement dommageable pour l'Etat car son efficience dépend aussi et j'allais dire surtout du niveau de formation et d'adaptation de son personnel. Nous espérons, toutefois, que ce point sera corrigé par l'effet de la loi sur le personnel de l'Etat, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011, qui vise justement à renforcer la formation continue des employés d'Etat. Merci, toutefois, au Gouvernement de se positionner sur cette question.

Le groupe PLR s'interroge aussi sur un domaine qui péjore fortement le fonctionnement de l'Administration cantonale, soit le délai de traitement des recours. Selon la LPJA (loi sur la procédure et la juridiction administratives), les recours au Conseil d'Etat devraient être traités dans les six mois. Ce délai n'est que moyennement respecté et il en va de la crédibilité de l'Etat. Merci au Gouvernement de nous indiquer les mesures envisagées pour corriger ce point qui nuit au bon fonctionnement de notre Administration.

Nous constatons également que les subventions sans caractère d'investissement augmentent de façon exponentielle. Le taux de subventionnement pour les primes des caisses maladie a dépassé, en 2011 et pour la première fois, le cap de 100 millions. Cette manière de faire ne résout pas les problèmes d'explosion des coûts de la santé et des mesures doivent être prises pour aider ceux qui en ont besoin, tout en maîtrisant l'évolution de ces dépenses. Il existe des solutions et l'idée de prendre les primes les plus basses comme référence constitue une base à creuser selon nous. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, nous souhaitons bien, par cette voie, une maîtrise, non une baisse mais une maîtrise du subventionnement et une répartition plus adéquate. Il n'y a donc pas là contradiction par rapport au postulat voté tout à l'heure au point 4 de l'ordre du jour.

Enfin, le Service des affaires intérieures et communales n'a pas pu préparer le projet de révision constitutionnelle et législative touchant à la durée des mandats et à la date des élections. Les débats portant sur cet objet, associés à ceux traitant de la révision du titre premier de la Constitution cantonale et de la loi sur les incompatibilités, tous ces objets opportunément reportés à la prochaine législature, promettent d'être passionnants. Le groupe PLR s'en réjouit.

Cela étant dit, le groupe PLR prend acte avec satisfaction des comptes présentés, qu'il accepte, et remercie le département, ses services et tout le personnel pour leur travail, tout en les encourageant à continuer dans le même sens.

Je vous remercie.

Herr Grossrat Edgar Gottet, CSPO:

Der ausgewiesene Ertragsüberschuss von 1,1 Milliarden Franken entspricht in etwa dem Budget. Die Abweichung gegenüber dem Budget beträgt nur rund 10 Millionen Franken und liegt somit unter 1%. Dies kann als gut beurteilt werden. Schaut man sich den Aufwand und den Ertrag näher an, so stellt man fest, dass der Aufwand um 69 Millionen Franken und der Ertrag um 79 Millionen Franken höher ausgefallen sind als budgetiert.

Bei der Aufwandzunahme von 69 Millionen Franken gegenüber dem Budget entfallen rund 60 Millionen Franken auf die zusätzlichen Einlagen in die

Spezialfinanzierungsfonds. Es wurden nicht budgetierte Einlagen getätigt. Zu erwähnen sind 30 Millionen Franken in den Fonds für die Vorsorgekassen und 20 Millionen Franken in den Fonds für die Infrastrukturgrossprojekte, zusätzlich zu der budgetierten Einlage von 29 Millionen Franken. Die CSPO ist von der zusätzlichen Einlage in den Infrastrukturfonds nicht überzeugt. Wir würden konkrete Projekte vorziehen.

Dennoch, unter Berücksichtigung dieses Sachverhalts kann festgehalten werden, dass das DFIG den Aufwand im Rahmen des Voranschlags gehalten hat. Dies ist positiv zu werten.

Wie bereits erwähnt, ist der Ertrag gegenüber dem Voranschlag um rund 79 Millionen Franken höher ausgefallen als budgetiert. Davon entfallen rund 54 Millionen Franken auf die Steuern. Diese Mehreinnahmen widerspiegeln die gute Konjunkturlage im Kanton. Dennoch gilt es zu beachten, dass bestimmte Wirtschaftsbereiche mit spezifischen Problemen zu kämpfen haben. Ich denke dabei an den Tourismus und die Exportwirtschaft. Die CSPO verlangt vom Staatsrat – in Anbetracht der guten finanziellen Ausgangslage und der sich trübenden Konjunkturaussichten –, dass er künftig noch mehr antizyklisch investiert.

Aus dem Bericht der Finanzkommission geht hervor, dass bei der Besteuerung nach Aufwand, die sogenannte Pauschalsteuer, das Minimaleinkommen auf 200'000 Franken festgelegt wird und im Vergleich zu anderen Kantonen tief ist. Auch der Bund beabsichtigt, das Minimaleinkommen auf 400'000 Franken anzuheben. Die Besteuerung nach Aufwand wird in der ganzen Schweiz vermehrt kritisch beurteilt. Diese Entwicklung kann nicht ausser Acht gelassen werden. Die Abstimmung über die Zweitwohnungsinitiative ist uns noch in bester Erinnerung. Beabsichtigt der Staatsrat daher auch, eine Anpassung des Minimaleinkommens vorzunehmen?

Was gedenkt der Staatsrat zu unternehmen, um den akuten Personalmangel in der Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen zu beheben? Es kann ja nicht sein, dass die vom Bund vorgeschriebenen Kontrollen und Weisungen kaum eingehalten werden können.

Noch ein Wort zur Dienststelle für Gesundheitswesen. Der Aufwand von 532 Millionen Franken bewegt sich im Rahmen des Voranschlags und gibt daher keinen Anlass zu besonderen Ausführungen in Bezug auf die finanziellen Aspekte. Allerdings darf nicht ausser Acht gelassen werden, dass der Aufwand gegenüber der Rechnung 2010 um 58 Millionen oder um 12% angestiegen ist. Diese Entwicklung ist beunruhigend.

Beunruhigend ist insbesondere der Pflegepersonalmangel und die CSPO ist von der momentanen Lösung, auf ausländisches Personal zurückzugreifen, alles andere als erfreut. Sie fordert den Staatsrat auf, dringend nach Lösungen zu suchen. Und dass die Stelle des Kantonsarztes immer noch pendent ist, wirft doch Fragen auf. Wie lange will der Staatsrat noch zuwarten, diese Stelle zu besetzen? Ist mit einer Übergangszeit ohne Kantonsarzt zu rechnen?

Verschiedentlich wurde die vermehrte Zweisprachigkeit im Spital Sitten im Bereich der spezialisierten Disziplinen gefordert. Wurden bereits konkrete Massnahmen in dieser Richtung getroffen?

Die CSPO dank dem Staatsrat für die Beantwortung unserer Fragen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le seul chiffre du total des charges de fonctionnement du Service de la santé, 532 millions de francs, montre la portée de ce secteur dans les activités de l'Etat. Le groupe ADG tient à relever l'importance du secteur public dans la promotion et le rétablissement de la santé. En effet, 94% des dépenses de santé en Valais sont supportées par le secteur public. Le secteur privé peut choisir les disciplines qu'il propose à la population en fonction de leur attrait économique. L'Etat, lui, ne peut pas choisir, il doit assumer tous les services, voire quelquefois boucher les trous derrière les cliniques privées, par exemple en matière

d'urgence en cas de problème. Il n'est donc pas étonnant que le secteur public assume notamment le 100% des maladies chroniques et qu'il supporte seul les urgences des touristes qui peuvent représenter 200'000 personnes supplémentaires les week-ends. Il est donc illusoire de parler d'une concurrence régulière entre le public et le privé, le Parlement devra en être conscient lorsqu'il traitera des postulats et motions concernant ce domaine.

En comparant les comptes 2011 à ceux de 2010, on constate une augmentation de 52 millions des charges dans le domaine des subventions accordées. Le montant est bien plus important si on le compare à 2009. Selon les explications du chef de département, il s'agit essentiellement d'un transfert des charges des assurances vers l'Etat. Par exemple, simplement en décrétant que la vieillesse n'est pas une maladie, même si cela est juste, on a chargé de 15 millions de francs de plus le RSV. Le groupe ADG appelle la population et les politiciens à être très vigilants quand on leur propose des économies dans la poche gauche, celle des assurances, économies qui sont à payer avec la poche droite, celle des impôts.

Il existe un service où les charges de personnel ont diminué, c'est celui de la consommation et affaires vétérinaires (-173'000 francs par rapport au budget, -66'000 francs par rapport aux comptes 2010). On peut applaudir... mais, car il y a un mais, les responsables de ce service ont dressé en commission un sombre tableau de leur situation. Pour répondre aux exigences fédérales et offrir une sécurité optimale, il serait nécessaire d'augmenter de 40% le personnel existant. Je précise qu'on parle ici du contrôle des denrées alimentaires, de la qualité de l'eau de consommation et des piscines publiques, de la protection des personnes contre les chiens dangereux, de protection des animaux, de protection des consommateurs contre les tromperies, etc. Cette question a été posée en commission: «Que répondriez-vous à des journalistes en cas de morsure grave d'un enfant par un chien récidiviste ou d'intoxication grave de personnes par des produits alimentaires ou eau de piscine due à un manque de suivi?». Silence gêné et réponse un peu fataliste d'un chef de service: «On fait ce qu'on peut avec les moyens qu'on a.» Les moyens dépendent du Gouvernement et du Parlement. La responsabilité de répondre ou non aux besoins de protection de la population est donc prioritairement la nôtre.

Je termine donc par une question: Que compte faire le Département de la santé pour que ce service puisse répondre un peu mieux aux exigences fédérales et offrir une sécurité optimale?

Le groupe ADG accepte les comptes.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Aus Oberwalliser Sicht stellen sich auch einige Fragen an den Vorsteher des Departements.

Wie sich die Zahlen präsentieren, hat der Staatsrat noch etwas Spielraum und sollte diesen auch nutzen; etwa bei der Deckung der Kosten in der Langzeitpflege. Im Dezember 2011 hat die SPO mit dem Oberwalliser Gewerkschaftsbund und der Vereinigung «Komitee für ein soziales Oberwallis» das Referendum gegen das Langzeitpflegegesetz hinterlegt. Wir möchten vom Staatsrat wissen, wann er gedenkt, dieses Gesetz dem Volk zur Abstimmung zu unterbreiten.

Natürlich gibt es auch in Zukunft Unsicherheiten darüber, wie sich die Finanzen entwickeln werden. Wichtige Faktoren dabei sind etwa die Wirtschaftskrise, die Eurokrise oder die Auswirkungen des NFA II. Aber der Staatsrat hat auch noch Möglichkeiten auf der Einnahmeseite, welche er bis heute noch nicht in Erwägung gezogen hat.

So könnten die Zahlen zukünftig noch besser werden, wenn das Finanzdepartement bezüglich der Besteuerung der Partnerwerke eine korrekte Lösung realisieren und umsetzen wird und die Überlandwerke ihre Gewinne endlich vor Ort korrekt besteuern.

Seit Jahren kritisiert die SP die Pauschalbesteuerung. Das Wallis kennt 1'269 pauschal besteuerte Personen. Diese werden im Vergleich mit anderen Kantonen sehr tief

besteuert. Genau hier passieren die wahren Ungerechtigkeiten, wenn die Steuergerechtigkeit nicht mal im Ansatz gewährleistet ist. Auch hier hat der Staatsrat Möglichkeiten, seine Einnahmen zu verbessern.

Gegen den Willen der Linken haben bürgerliche Parteien und mit ihnen auch die Walliser Regierung die Unternehmenssteuerreform II durchgedrückt. Und dies mit nachweislich falschen Prognosen der zu erwartenden Steuerausfälle. Statt den Angaben im Abstimmungsbüchlein kommt es heute zu jährlichen Steuerausfällen im zweistelligen Milliardenbereich zulasten von Bund und Kantonen. Profiteure dieser Milliardenübung sind einmal mehr die Grossaktionäre und die Topmanager, die einen grossen Teil ihrer Löhne über Aktienzuteilungen realisieren. In diesem Zusammenhang habe ich konkrete Fragen an die Regierung, resden Departementvorsteher:

- Welche Auswirkungen hat die Unternehmenssteuerreform II auf die Steuereinnahmen des Kantons Wallis?
- Welche Einkommens- und Vermögensgruppen profitieren von diesen Steuergeschenken in erster Linie?
- Sind allfällige Steuerausfälle in der Finanzplanung berücksichtigt?

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Afin de ne pas oublier la dernière question, je commencerai par celle qui vient de m'être posée au sujet des conséquences fiscales dans notre canton, ce que, vous, vous appelez un cadeau fiscal, et ce que le peuple suisse a accepté en votation populaire, certes, à une très courte majorité mais lorsque le peuple accepte à une très courte majorité une votation sur les résidences secondaires, on nous dit que l'on doit se soumettre à cette courte majorité. Par conséquent, j'invite aussi tout le monde, dans d'autres situations, à faire de même. Mais, pour répondre à votre question, les informations que j'ai actuellement, c'est que l'ensemble des bénéficiaires de ces redistributions de capital non soumises à l'impôt anticipé sont essentiellement des sociétés qui n'ont pas leur siège en Valais. C'est le premier point et ce sont les premières informations que j'ai par rapport à cette problématique. Le deuxième élément, c'est que les personnes physiques, respectivement morales, actionnaires de ces sociétés ne sont, elles non plus, pas domiciliées en Valais. Ce qui m'a permis de dire, troisièmement, qu'il n'y avait pas eu de personnes physiques qui avaient demandé la mise en œuvre de l'impôt confiscatoire à la suite d'une distribution de ce type-là. Mais, nous sommes toujours attentifs aux conséquences que cela pourrait avoir sur l'une ou l'autre société de notre canton et bien sûr que, cas échéant, lorsque nous construisons nos budgets, nous tenons compte de ces éventuelles situations, mais nous peinons bien sûr à dire qu'il s'agit de pertes fiscales parce qu'il faut reconnaître que de rembourser du capital à quelqu'un n'est pas un gain pour nous imposable et tout le monde a compris cela. Nous devons continuer de l'affirmer, même si je sais que ça ne fait pas plaisir à vos oreilles que je le dise, mais c'est ainsi: un remboursement en capital n'a pas à être soumis à l'impôt anticipé.

Voilà, je reviens maintenant à peu près dans l'ordre où les personnes sont intervenues.

J'ai pu, finalement, synthétiser quatre ou cinq interventions qui sont allées sur le même sujet.

Je commencerai par celui des impôts à forfait, des impôts sur la dépense, vous avez aussi abordé, Madame la députée Doris Schmidhalter-Näfen, cette problématique, ainsi que le député Pascal Rey. J'ai aussi entendu l'ensemble quasiment des intervenants nous dire combien cette problématique était, pour certains, à soutenir dans les attaques dont elle fait l'objet, et puis avec bien sûr des sensibilités différentes que j'ai entendues chez la

dernière intervenante par rapport à cette approche. Ce que l'on doit dire, c'est que les Chambres fédérales, aujourd'hui, sont face..., il faut voir la réalité des choses, c'est intéressant. Nous sommes face à une proposition qui dit qu'il y a nécessité de faire en sorte que cet impôt soit mieux accepté populairement parce qu'il a une image qui n'est pas très favorable: ce sont les riches, etc. qui profitent du système, qui ont largement assez, donc on peut prendre. C'est bien sûr schématique, mais c'est un petit peu la manière dont, aujourd'hui, on apprécie cet impôt à forfait lorsqu'on l'analyse. Alors, le but de la Conférence des directeurs des finances mais aussi de la Confédération est, pour répondre à ce souci entre autres, pour rechercher toujours, comme c'est le but dans notre société et dans tous les domaines, toujours plus d'équité, de rendre cet impôt plus équitable et plus juste encore et puis de le rendre plus acceptable dans le cadre de la volonté que nous avons de le maintenir parce qu'il est très ancien, il a un historique qui a été fait notamment par nos amis vaudois et qui démontre quand il a été introduit en Suisse et avec quels bons effets de cette introduction. Alors, ça c'est ce que l'on a d'un côté comme volonté et puis, de l'autre, il y a, au niveau suisse, une initiative qui aurait envie de supprimer cet impôt. Alors maintenant le problème politique que nous avons est simple: est-ce que nous faisons une sorte de contreprojet aujourd'hui? Dans deux ans, tout le monde aura oublié cette augmentation de la base de 5 à 7, c'est donc de 40%, tout le monde aura oublié, sauf que ceux qui sont pour le maintien de l'impôt à forfait vont dire: on a répondu à cette problématique il y a déjà deux ans. Alors, c'est ça la difficulté que nous avons aujourd'hui, je vous en parle très franchement, pour moi, elle est purement politique: faut-il répondre de manière anticipée à quelque chose qui, dans deux ans, sera totalement oublié lorsqu'on viendra devant le peuple? C'est un gros problème. On l'a vécu aussi avec les résidences secondaires. Cela n'a pas pesé que les communes de Champéry, de Zermatt, de Bagnes ou d'ailleurs, ou que les communes du Haut-Plateau prennent des mesures pour limiter les résidences. Non, cela n'a pas pesé parce que c'était du passé, c'était fait, c'était dû. Si nous avions pu le mettre en balance en disant voilà les éléments qu'il y a: d'un côté, une initiative et puis, de l'autre, les mesures prises par les collectivités publiques, nous aurions pu peut-être sensibiliser de manière plus importante le peuple. Eh bien!, on ne doit pas répéter cette erreur avec les forfaits fiscaux. Pour le reste, le canton du Valais appliquera bien entendu l'augmentation du critère de base de 5 à 7, c'est notre volonté, comme c'est notre volonté du reste de défendre cet impôt parce que, je le répète, on ne peut pas demander d'augmenter les bases et les impositions d'un impôt et, en même temps, demander sa suppression. Il y a au moins là une contradiction qui est trop évidente pour qu'elle perdure.

Fonds des fusions, c'est vrai qu'il y a une difficulté, Monsieur le député Pascal Rey, par rapport à cette insuffisance d'environ 6,5 millions lorsqu'il s'agira quasiment au 1^{er} janvier 2013 de payer les montants que nous avons non pas promis mais arrêtés par des décisions du Gouvernement, respectivement du Parlement cantonal. Alors, nous avons, dans le cadre de l'ordonnance sur les fusions, réalisé que nous étions face à une dépense apériodique. Manifestement, elle arrivait à l'échéance d'une période administrative avec des sommes très importantes et que, durant les trois années qui précédaient la fin de la période, nous n'en avions quasiment peu ou aucune. Alors, nous avons mis en place un mécanisme de post financement qui nous permettra quasiment d'égaliser sur quatre ans les sommes que nous avons à trouver. Sinon, effectivement, je vais devoir venir devant mes collègues au Conseil d'Etat et leur dire: j'ai besoin de 13,6 millions pour payer, au 1^{er} janvier 2013, les décisions du Grand Conseil vis-à-vis des communes. Et puis, comme l'enveloppe est toujours la même, ça veut dire que l'on doit prendre ailleurs. Pour éviter cela, nous avons donc mis en place un mécanisme de post financement qui nous permettra de ne pas être aussi exigeants par rapport aux exigences budgétaires que nous devons remplir, tout en assurant – et c'est ceci qui est intéressant – les communes fusionnées qu'elles verront le dû – aujourd'hui, on peut parler de cela – de l'Etat payé au début de l'année 2013.

Les personnes qui viennent se domicilier dans notre canton – toujours en réponse au député Pascal Rey – ne sont pas toutes, et d'un bon bout, en âge de retraite. Soyons attentifs, il y a beaucoup d'actifs qui viennent se domicilier dans la région constitutionnelle du

Bas et qui sont en pleine activité, mais qui viennent néanmoins se domicilier chez nous en pleine activité lucrative, qui sont des forces jeunes et vives. Et bien entendu qu'un jour, nous aurons le problème de la croissance des contribuables qui aura ses effets sur la croissance de la population et du vieillissement de celle-ci, conformément à ce que nous analysons déjà. Nous sommes donc attentifs à ces diverses difficultés.

Oui, nous serons proactifs dans les approches que nous menons déjà dans toutes les discussions que vous avez apportées sur la table par rapport aux différents aspects liés entre autres à des changements de domicile que l'on a constatés. Peut-être ceux-ci sont-ils venus de manière trop rapide, parce qu'il y a encore une ordonnance qui pourrait permettre, cas échéant, à ces personnes de ne pas se retrouver pénalisées comme elles l'estiment aujourd'hui ou comme elles estiment que le risque aujourd'hui existe. Alors, peut-être faudrait-il aller revoir ces contribuables et leur dire que le changement de domicile qu'ils ont réalisé était précipité et qu'ils continuent de bénéficier non seulement du soleil valaisan mais aussi de son attractivité fiscale.

Merci au député Philipp Matthias Bregy de dire que le Parlement est responsable de cette bonne gestion, de ces bons équilibres. Il y a aussi une responsabilité bien sûr parlementaire dans l'évolution des dépenses, donc aussi une responsabilité que nous assumons de manière commune dans cette approche. Vous avez aussi, Monsieur le député, soulevé l'importance de l'impôt sur la dépense et de l'impôt à forfait, j'en ai assez largement parlé. Merci, dans votre cas, de soutenir l'existence de cet impôt et de soutenir aussi, ce que j'ai forcément compris dans votre intervention, les aspects d'équité et de justice que vous souhaitez également dans le cadre de l'existence de cet impôt.

Le personnel, j'ai compris, Chers amis «noirs» du Haut-Valais, que c'est un cheval de bataille pour vous. Je l'ai entendu dans le cadre d'interpellations, je l'ai entendu dans le cadre de l'entrée en matière et je le réentends aujourd'hui dans le cadre de l'examen de détail. J'aimerais quand même dire qu'on n'est pas encore au stade où l'on a des craintes de ne plus pouvoir les payer..., il y a là un brin d'exagération, et je vois que le point que je mets sur votre intervention vous fait sourire et vous permet de partager bien entendu le fait qu'il n'y ait pas un risque de ne plus pouvoir les payer.

L'Etat social, c'est bien sûr une question... social et santé parce que, pour ce qui touche à l'aspect plus spécifiquement social, c'est ma collègue, M^{me} la présidente du Gouvernement, qui est en charge de cette problématique, mais c'est vrai que ce sont des dépenses dynamiques. Nous, ce que nous regrettons au niveau du Gouvernement, c'est que, dans le cadre de la RPT I, on ait eu une immense habileté au niveau fédéral à donner ces charges dynamiques aux cantons. C'est cela que nous constatons aujourd'hui. Et nous recevons ma collègue et moi pratiquement des factures. Donc, notre influence est fortement réduite parce que nous avons reçu de la part de la Confédération ces charges qui sont, dans notre société, très dynamiques et il y a eu là de grandes compétences qui ont compris et qui avaient la vision pour que ces charges soient plutôt de niveau cantonal que de niveau fédéral. Alors, bien entendu que ce n'est pas une excuse pour nous asseoir et dire: mon Dieu, on va recevoir la facture et la payer, mais néanmoins c'est une condition initiale que l'on doit avoir à l'esprit avant d'examiner les moyens que nous pourrions éventuellement mettre en œuvre pour contenir ces charges. Alors, nous avons des discussions notamment sur tout ce qui touche à l'évolution du personnel dans ces institutions qui touchent des subventions, et c'est peut-être là que nous pourrions faire quelque chose de manière assez précise, vous voyez que l'on va relativement loin dans notre analyse. Mais, pour le reste, on reçoit une facture et, lorsqu'on la reçoit, on doit l'honorer.

La politique hospitalière, un directeur par région, c'est bon, il n'y a pas de velléité, même si c'est bien sûr de l'exclusive compétence du RSV, de son conseil d'administration, et nous avons – vous l'avez aussi demandé dans toute une série d'interventions ces deux dernières années – l'intention de laisser au RSV sa responsabilité mais nous constatons avec vous que, dans ses décisions, le conseil d'administration a clairement laissé une direction par région, non pas constitutionnelle mais par région linguistique. Nous soutenons

bien sûr avec vous cette décision qui a été prise par le RSV. Bien entendu que, au niveau du bilinguisme, on n'a pas résolu la totalité des problèmes. Mais cela prend du temps. Il faut laisser au RSV aussi les moyens de développer les objectifs que nous nous sommes fixés. C'était le 23 septembre 2011, c'est vrai, on avait donné une deuxième fois au RSV ce mandat. Mais, il faut laisser au RSV le temps de mettre en place les structures et il faut aussi laisser au RSV le temps de trouver les personnes compétentes, capables de répondre à ces diverses difficultés, sachant aussi que, parfois, la méthode pour trouver la juste réponse à ces problématiques doit encore faire l'objet de décisions.

Merci aussi d'avoir relevé que notre politique fiscale ciblée est justifiée et obtiendra votre soutien dans le cadre de la révision actuelle qui sera, du reste, présidée par un membre de votre groupe.

Merci également au député Jean-Claude Vocat qui a commencé par relever la qualité des chiffres et des actions. C'est vrai que les charges augmentent plus vite, nous le constatons aussi bien entendu. Nous constatons aussi que, lorsque les moyens sont là, il est très difficile de freiner l'évolution des charges. Mais, et ceci est vraiment essentiel, je l'ai dit dans le cadre de l'entrée en matière, qu'un Gouvernement soit capable de faire des réserves pour les Gouvernements suivants est quelque chose que nous prétendons avoir fait à travers les créations et les existences des fonds: fonds du 21^e siècle, fonds pour la RPLP et fonds de préfinancement des investissements. Cela est vraiment essentiel.

Oui, nous encouragerons la formation continue, c'est essentiel. Petit problème quand même lorsque je vais dans les services pour leur dire qu'il faut se former, j'entends: nous n'avons même pas le temps de faire les tâches courantes, donc nous consacrons d'abord notre temps à faire les tâches courantes, sinon on va nous reprocher d'être en retard – je ne fais pas exprès – dans l'application de la LGCAF où, effectivement, dans les délais de recours, nous ne sommes pas forcément dans toutes les règles contenues dans la LGCAF. Eh bien!, c'est vrai qu'on nous dit: nous, nous préférons essayer de rattraper les retards plutôt que d'aller nous former. Alors, il faut trouver le juste milieu, mais nous encourageons la formation continue. C'est une vraie nécessité dans toute la mobilité que nous avons aujourd'hui, mais avec des équilibres qu'il convient de trouver.

J'ai pris note que vous n'étiez pas pour une baisse des primes des caisses maladie mais pour une maîtrise de celles-ci. Cela nous donne aussi des éclairages sur le futur, c'est important bien entendu. J'ai aussi pris note de vos derniers propos sur ce sujet-là consistant à dire que cela n'empêchait pas qu'on cherche à mieux les distribuer. On est d'accord avec cela. Le problème, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est d'éviter les effets collatéraux d'une intention initiale qui paraît bonne.

R21, moi aussi je me réjouis parce que nous aurons l'occasion d'empoigner un nombre de problèmes importants en matière politique notamment. Le mandat à cinq ans, je vous le dis franchement, le jour où j'ai lancé la consultation sur le délai de cinq ans, j'étais persuadé qu'on allait faire – si vous me permettez l'expression – «un tabac», j'étais persuadé qu'on allait répondre, du Haut jusqu'au Bas, qu'aller aux urnes chaque cinq ans pour le Conseil d'Etat, pour le Grand Conseil, pour les communes, pour les juges, pour les vice-juges, pour les présidents, pour les vice-présidents, j'étais persuadé qu'on n'allait recevoir que des réponses positives. Même pas..., knapp, moitié-moitié. Dans ces cas-là, on doit évidemment renvoyer à R21. C'est ce que nous avons fait. R21, je connais bien entendu, non pas les résultats, mais je connais le programme, et M. l'ancien conseiller d'Etat Thomas Burgener m'a confirmé que le rapport serait donné dans les délais, c'est-à-dire fin septembre / début octobre. Il y aura une conférence de presse qu'il entend organiser assez rapidement dans la première quinzaine d'octobre. Et puis, on aura le dossier pour les élections sur la table et on pourra en discuter.

Monsieur le député Edgar Gottet pour le groupe CSPO, c'est vrai qu'il y a de la constance dans vos interventions puisque vous nous faites part de vos réserves par rapport à la notion de constitution de fonds, disant qu'il faudrait, au contraire, privilégier l'exécution de projets concrets. Mais, je vous le rappelle, nous avons des records d'investissements, ces

trois dernières années, à 230 millions nets quasiment (228 millions en 2011, 238 millions en 2010). Donc, nous avons trouvé l'équilibre entre des investissements étatiques massifs et puis, néanmoins, des projections basées sur l'avenir, sachant que, soit du point de vue de l'économie, soit du point de vue de visions stratégiques, nous aurons besoin de ces moyens dans le futur. Vous savez, je vous donne un exemple: lorsque l'on signe, le 11 janvier, l'arrivée de 11 chaires de l'EPFL en Valais, c'est joli de mettre la signature, vous convoquez tous les médias et puis dire: voilà, vous avez franchement un très bon Gouvernement. Mais, il faut assumer après le financement de tout cela. Et qu'est-ce qui nous donne un minimum de sérénité lorsqu'on met la signature et ces décisions de principe? Eh bien!, c'est parce que nous avons le fonds des infrastructures du 21^e siècle. Pour ma part, je pense que d'inviter l'EPFL en Valais, ça fait partie des infrastructures du 21^e siècle. Alors, on n'a rien décidé mais, voilà, il y a là une certaine aisance aussi lorsque, tout d'un coup, nous avons l'opportunité d'aller saisir l'arrivée de l'EPFL dans notre canton.

Des forfaits fiscaux, j'en ai parlé avec vous.

Au Service de la santé, +12%, j'ai expliqué que c'étaient des charges dynamiques, c'est vrai, que l'évolution de ces charges dynamiques en matière sociale et de santé nous inquiétait, nous en avons parfaitement conscience au niveau du Conseil d'Etat et des deux responsables et chefs de département ici présents, totalement conscience de tout cela, mais que nous avons quasiment une facture à honorer et relativement peu de moyens d'intervenir de manière anticipée.

Le manque de personnel soignant est un souci, nous le partageons, nous le connaissons, et non seulement de personnel soignant, mais de médecins, et il est vrai que nous avons presque un problème de conscience d'aller prendre à l'étranger ces personnes et de les faire venir chez nous, d'une part, parce qu'on les enlève alors qu'elles sont nécessaires chez elles, ces personnes compétentes, et puis, d'autre part, parce que c'est un mécanisme à court terme qui peut éventuellement sauver une situation pendant une courte période mais qui, en aucun cas, ne peut être envisagé comme une solution durable.

Le médecin cantonal, les réflexions du département sont toujours en cours et nous espérons apporter une solution dans les meilleurs délais.

Bien sûr, Monsieur le député Camille Carron, c'est la grande bataille dans toutes les décisions liées à la LAMal, c'est la grande bataille en arrière-plan: est-ce que les dépenses de santé en général sont à payer à travers les primes des caisses maladie ou est-ce qu'elles sont à honorer à travers des participations de l'Etat, c'est-à-dire à travers les impôts? C'est une grande bataille politique qui se mène tous les jours au niveau suisse. Ces éléments, notamment ceux que vous soulevez à hauteur de 52 millions dans le Service de la santé publique, sont les reflets de cette bataille tout à fait permanente pour savoir si c'est un assuré qui doit payer ou si c'est un contribuable. Alors, évidemment qu'on peut dire de manière simpliste que c'est la même chose, mais vous savez bien qu'on paie nos impôts de manière proportionnelle à nos revenus, ce qui n'est pas le cas des primes des caisses maladie, ce qui fait toute la différence et tout le sel de la bataille du reste.

Bien sûr que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires a montré en commission – vous y étiez – avec une grande acuité quel était le manque de ses ressources, je vous l'ai donné tout à l'heure dans la réponse à l'interpellation que votre groupe a faite au sujet de la maltraitance des animaux dans ce canton, je vous ai donné les chiffres, c'est impressionnant: un contrôleur pour environ 100'000 animaux. Evidemment que c'est insuffisant. Mais, attention, ne partons pas dans l'émotionnel pour penser au drame bien sûr que serait la morsure par un chien d'un enfant ou d'un bébé. Bien sûr, ce serait évidemment une grande catastrophe. Mais, ne partons pas forcément dans l'émotionnel pour trouver des solutions; essayons plutôt de rester rationnels et concrets. Mais, la problématique existe.

Je termine, Madame la députée Doris Schmidhalter-Näfen, par rapport aux soins de longue durée, quand est-ce que le peuple se prononcera? Est-ce que le peuple se prononcera? Vous savez que c'est la grande question, c'est celle qui fait que, aujourd'hui, nous n'arrivons pas encore à vous donner une réponse. Est-ce que le peuple se prononcera,

parce que vous avez récolté des signatures contre une seule loi alors qu'il fallait récolter des signatures, et nous l'avons dit pendant la récolte des signatures, contre la loi sur l'harmonisation qui est chez ma collègue Esther Waeber-Kalbermatten et contre la loi sur les soins de longue durée qui est en charge de mon département. Cela nous pose un problème colossal, vous le savez bien, le premier est financier: 25 millions de coûts supplémentaires que nous devons supporter dans le cadre du compte 2012 qui n'étaient pas au budget. Et puis, je peux vous dire que le jour où la BNS a dit: il y a 26 millions de la BNS qui vous seront distribués et qu'eux non plus n'étaient pas au budget, eh bien!, les deux chefs de département et l'ensemble du Conseil d'Etat ont fait «ouf!» le jour où nous avons eu cette nouvelle, un problème en moins. Donc, je ne peux pas vous répondre parce que les analyses sont toujours en cours pour se déterminer sur la validité ou non de ce référendum.

Les sociétés de partenaires, c'est aussi un cheval de bataille chez vous, que nous partageons du reste, mais je vous donne deux éléments qui me sont venus à l'esprit pendant votre intervention. Alpiq, grand intervenant aux niveaux national et international, annonce une perte de 1,4 milliard de francs. Alors, moi, je peux bien aller imposer des pertes, mais imposer des pertes, ça ne va pas donner beaucoup de bénéfices imposables. Dans le même temps, notre grand concurrent du nord, les BKW, annonce une restructuration et moins 400 emplois. C'est choquant d'entendre cela dans le domaine de l'électricité alors que tout le monde pense que tout baigne dans ce secteur-là. Eh bien!, non, ce n'est pas la réalité. Alors, voilà, ce sont deux éléments qui laissent quand même à penser que les bénéfices qui ont existé et que nous avons imposés ne vont pas non plus forcément durer. En tout cas, nous allons bien sûr analyser de manière approfondie ces éléments. Nous continuons de nous battre pour que l'imposition se fasse au lieu de la production, c'est cela le fond de la bataille et nous continuons de la mener. Nous l'avons menée pour les années 2006, 2007 et 2008 avec succès. Le Service des contributions a des délais maintenant: avant la fin de l'année 2012, j'ai exigé qu'on vienne avec des solutions pour 2009, 2010 et peut-être 2011. Mais, nous sommes en relation, les cantons alpins, avec les sociétés de partenaires pour discuter d'un outil et d'une formule qui seraient valables pour le restant des impositions futures et qu'on ne recommence pas, chaque année, avec les mêmes difficultés.

Je termine en remerciant chacun des intervenants qui ont, la plupart du temps, qualifié nos comptes d'excellents et fait des remarques très positives, mais nous prenons aussi les autres remarques en considération pour essayer bien sûr de nous améliorer.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour vos réponses.

(Suite de l'examen du compte 2011 *ci-après*.)

Première lecture

14. LOI

modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre

Erste Lesung

GESETZ

betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts und die Verhängung von Ordnungsbussen

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION**

*Commission des institutions et de la famille /
Kommission für Institutionen und Familienfragen
Président: René Constantin / Rapporteur: Pascal Rey*

Der Präsident:

Wir arbeiten einerseits mit dem weissen Papier mit den Änderungsvorschlägen der Kommission und andererseits mit der Tabelle, die Ihnen ausgeteilt wurde.

Wir kommen zur Lesung.

Titre et considérants, adoptés.

Der Präsident:

Nun kommen wir zu den Abänderungsvorschlägen. Die ersten Abänderungsanträge befinden sich nur auf der Tabelle, die Ihnen ausgeteilt wurde.

**Loi concernant le traitement des autorités judiciaires et
des représentants du ministère public du 10 septembre 2010**

Article 1

*Vorschläge 1 und 2 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker
Salzmann (durch Grossrat Edgar Gottet):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Proposition 1

La proposition de faire du tribunal de police une autorité administrative fait que, dans le sens du groupe CSPO, cet alinéa ne doit effectivement plus figurer dans la loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du ministère public.

Cette proposition est donc **acceptée** par la commission à l'unanimité.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Der Vorschlag ist angenommen.

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Les propositions du groupe CSPO aux points 1, 2, 3 et 4 visent, dans le sens de la RPT, à faire supporter le financement des tâches qui étaient du ressort communal au canton.

La commission ne peut pas suivre ce principe, d'une part, parce que les coûts des tribunaux de police ont toujours été supportés par les communes jusqu'au 1^{er} janvier 2011 et, d'autre part, parce qu'ils sont pratiquement autofinancés par les émoluments perçus.

La commission rejette donc cette vision du groupe CSPO par 7 voix contre une et 2 abstentions, donc rejetée tant sur le fond de transférer les coûts au canton que sur la forme de ne pouvoir faire figurer cet élément dans une loi qui traite des autorités judiciaires, ce que le tribunal de police n'est plus.

Herr Grossrat Edgar Gottet, CSPO:

Die CSPO-Fraktion **zieht ihre Anträge 2, 3 und 4 zurück zu Händen der zweiten Kommission** für eine erneute Prüfung.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

La commission prend acte du **retrait par le groupe CSPO des propositions 2, 3 et 4** (cf. *Tableau des amendements*).

J'ai compris qu'on chargeait la deuxième commission de réévaluer, de réétudier.

J'aimerais juste rappeler au plenum que, l'année dernière, nous avons, avec la RPT, voté des principes clairs et il faudrait que ces principes puissent perdurer à l'avenir. C'est en tous les cas le souhait tant du Gouvernement que de ce Parlement, à savoir que lorsque l'on désenchevêtre des tâches, on clarifie des missions et ici, le rapporteur l'a bien dit, c'est important, il y a un principe de congruence, à savoir que celui qui encaisse des émoluments, celui qui organise l'entité, eh bien!, celui-là doit aussi payer le personnel qui va travailler. Donc, ce principe de congruence veut que ce soit une tâche qui est essentiellement communale et j'espère que, pour les membres de la deuxième commission, ce principe sera respecté aussi.

Merci de votre attention.

Article 1, adopté avec la proposition 1 du groupe CSPO à l'alinéa 4.

Der Präsident:

Die Vorschläge 3 und 4 sind zurückgezogen.

I

Loi sur l'organisation de la justice du 11 février 2009

Article 6, adopté.

Article 6bis

Proposition 5 du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):

Vorschläge 6, 9 und 11 der CVPO-Fraktion durch die Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):

Proposition 7 de la commission / Vorschlag 7 der Kommission:

Proposition 8 du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Vorschlag 10 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6bis:

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Proposition 5

La désignation d'un ou de plusieurs suppléants permet d'assurer la validité du tribunal qui ne peut siéger valablement qu'à trois personnes, en considérant les empêchements et récusations qui pourraient intervenir.

Cette proposition du groupe PLR visant, cas échéant, à renoncer à la nomination de trois suppléants est partiellement acceptée par la commission qui l'insère dans sa proposition sous le point 7.

La proposition 5 a donc été retirée par le groupe PLR au profit de la formulation de la commission (proposition 7).

Proposition 6

La durée de la nomination pour une période législative des membres du tribunal de police est acceptée par la commission, qui reprend cette intention dans **la formulation définitive de la commission (proposition 7)** qui est la suivante:

«¹Le tribunal de police est une autorité pénale administrative communale, composée de trois membres, tous nommés par le conseil municipal pour une durée de 4 ans, lequel désigne le président; il peut compter, au plus, un membre du conseil municipal. Le conseil municipal nomme un ou plusieurs suppléants en cas de récusation ou d'empêchement.»

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur.

Das Wort wird nicht verlangt.

Der Vorschlag der Kommission ist angenommen.

Wir kommen nun zum Abänderungsantrag 8, Artikel 6bis Absatz 2, Herr Rapporteur.

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Proposition 8

Les juges de commune et les chambres pupillaires doivent se faire assister d'un juriste, ce qui renforce la validité de leurs décisions, comme l'a indiqué le Tribunal fédéral dans l'une de ses récentes décisions qui a été communiquée à la commission. Un justiciable lucernois recourait contre une décision prise par un juge laïque, qu'il n'estimait pas suffisamment compétent pour juger. Le fait qu'il faut être assisté d'un greffier juriste a permis au TF de considérer que l'accès à une justice compétente avait été assuré et que le recours devait, par conséquent, être rejeté.

Sur cette base, la commission refuse la proposition 8 du groupe PDCB par 4 voix, 2 pour et 4 abstentions.

La proposition 10 du groupe CSPO étant liée au même objet, soit à l'article 6bis alinéa 2, je vous propose d'en traiter directement avant la proposition 9 et puis de revenir à cette proposition du groupe CVPO.

Ainsi, la proposition 10 du groupe CSPO est acceptée à l'unanimité dans la mesure où la présence dans le tribunal de police d'un juriste assurerait la qualité et la validité de ses délibérations.

Toutefois, la commission tient ici à faire remarquer au Parlement que s'il devait accepter la proposition précédente (proposition 8) du groupe PDCB contre son avis, cette proposition 10 du groupe CSPO serait, dès lors, caduque puisque le principe précédent parle de l'obligation d'avoir la présence d'un juriste et que celui-ci lèverait cette obligation.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

En fait, deux mots seulement.

Le premier pour dire que la proposition 8 avait été formulée par le député (suppl.) Jean-Pierre Guex. C'est lui le premier signataire, je ne l'étais qu'à titre de chef de groupe, mais c'est volontiers que je reprends bien sûr ce flambeau.

Ensuite pour dire que, finalement, il y a deux possibilités: faire comme font d'autres, soit renvoyer la question à la deuxième lecture. Mais se pose alors ici la question de la deuxième lecture elle-même. Il faut quand même avoir quelques chiffres en tête – je viendrai après peut-être sur le pourquoi de la situation –, m'ont été communiqués certains chiffres par le ministère public, à savoir qu'avant fin juin de cette année, donc 2012, il y aura déjà plus de causes que pour l'ensemble de l'année 2011, qui sont arrivées au ministère public, à savoir qu'il y en avait eu 3'783 pour 2011 et il y en a déjà 3'157 au 12 juin 2012. Sachez aussi, par

exemple, que le 13 juin 2012, 253 dossiers de la seule commune de Sierre sont arrivés dans les bras du ministère public.

Il faut donc évidemment légiférer avec une certaine urgence. Et ici, on touche déjà le côté désagréable, Madame la conseillère d'Etat, ce problème était connu depuis janvier 2011. On a été rendu attentif à cet élément; vous l'avez aussi été, notamment par la voie de la presse. Je me rappelle qu'on en a discuté avec M. le procureur général, notamment lors de la réception au mois de mai 2011 de M. le président du Grand Conseil Jean-Albert Ferrez à Verbier. Et puis, on se retrouve maintenant, comme à la dernière session, avec une décision à prendre en urgence, en nous disant: mais on n'a vraiment pas le temps de faire une deuxième lecture.

Alors, je vais traiter notre proposition pour qu'elle soit déjà – parce que je veux aussi essayer de convaincre ce Parlement – votée ici en première lecture parce qu'elle est importante et j'y reviendrai, mais on ne peut pas continuer comme cela. S'il y a des dossiers urgents, il faut venir avec ces dossiers plus vite, de manière à ce qu'on puisse prendre les décisions.

On se retrouve ici avec un ministère public qui aura plus de 7'000 causes à traiter avant la fin de l'année. On sait qu'avec le droit transitoire, tel qu'il est voulu dans le projet et je crois qu'il n'y a vraiment pas de raison de le changer, il n'y a pas de possibilité de transférer ces causes du ministère public aux tribunaux de police, ce serait beaucoup trop compliqué, et on se demande d'ailleurs comment les tribunaux de police agirait en recevant 7'000 dossiers d'un coup, mais il fallait réagir plus vite.

Donc, on doit faire une deuxième lecture. Par contre, il faut qu'on la fasse en septembre, c'est-à-dire qu'on doit prendre dans ce Parlement les décisions sur les propositions qui sont sur nos tables, de manière à ce que la commission de deuxième lecture puisse travailler relativement rapidement et puis qu'on arrive en septembre, ce qui est la seule possibilité pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. On ne peut, et là on est tous convaincus, pas laisser pourrir encore la situation connue depuis le mois de janvier 2011.

J'en viens donc à notre proposition 8 en tant que telle.

Celle-ci vise simplement à alléger les communes et, en particulier, les petites communes, d'un poids au niveau organisationnel, c'est-à-dire de devoir aller chercher des greffiers juristes, et puis surtout aussi financier. On nous fait une comparaison ou on tente de nous en faire une avec le juge de commune ou la chambre pupillaire. Mais tout le monde sait très bien dans cette salle que lorsque la chambre pupillaire traite du cas d'une personne, elle touche à des aspects beaucoup plus fondamentaux de la personne, que ce soit même sa privation de liberté à des fins d'assistance ou autres. Il s'agit-là de décisions fondamentales, pour lesquelles un certain soutien juridique dans la formulation de la décision est important. S'agissant de confirmer l'amende de 40 francs parce que la personne est restée deux minutes de trop sur sa place de parking, la situation est légèrement différente.

Alors, nous proposons effectivement de laisser à la commune, respectivement au tribunal de police constitué, la possibilité de décider si pour les cas, dont elle est saisie, il y a véritablement la nécessité de faire venir un greffier juriste et de le payer, parce qu'il y a aussi l'aspect bien sûr financier là-dedans.

Voilà pourquoi notre solution est beaucoup plus souple. Nous vous invitons vraiment à la soutenir, d'autant plus que si le rapporteur, respectivement la commission, fait état du même arrêt que celui que j'ai ici maintenant sur mon écran, il faut aussi le lire de manière positive. On peut lui faire dire peut-être ce qu'on veut mais, néanmoins, l'arrêt du Tribunal fédéral dit simplement qu'il n'y a pas de droit constitutionnel à un juge bénéficiant d'une formation juridique, c'est-à-dire que si pour des décisions, pour lesquelles il n'y a pas de nécessité absolue d'avoir un greffier juriste, on s'en passe, eh bien!, les décisions, sur le plan constitutionnel, restent néanmoins totalement valables.

Voilà pourquoi nous vous invitons effectivement à suivre notre proposition 8, en constatant d'ailleurs aussi qu'on peut considérer que cette proposition a finalement été

acceptée par la commission parce qu'elle n'a été rejetée que par 4 membres. Alors, si 4 membres sur 13 membres d'une commission rejettent la proposition, nous partons du principe que 9 l'ont acceptée!

Je vous remercie d'en faire de même.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat. Sie halten an Ihrem Antrag fest und so müssen wir zwischen den Vorschlägen 8 und 10 abstimmen.

Ich erteile zuerst das Wort an den Kommissionspräsidenten.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Je me réjouis quand même de pouvoir resservir le principe qui vient d'être émis par le député et chef de groupe Nicolas Voide dans d'autres circonstances dans ce plenum. Il y aura à l'occasion quand même la réponse du berger à la bergère.

Vous dire que la commission s'est retrouvée face à un dilemme. Les arguments déployés par le député Nicolas Voide sont parfaitement compréhensibles et parfaitement légitimes aussi.

Mais, la commission s'est retrouvée justement devant le fait que, d'une part, est-ce qu'on donne le droit aux justiciables de bénéficier des compétences d'un juriste diplômé, et c'est vrai que cet argument a été développé de par le fait que, à Lucerne, le tribunal avait donné raison à ce justiciable qui avait invoqué le fait de pouvoir bénéficier des compétences d'un professionnel qualifié. On s'est dit que si ça marche et si cela est le cas pour les chambres pupillaires et pour le juge de commune, eh bien!, plusieurs membres de la commission ont dit: généralisons ce droit aussi pour le tribunal de police. Et puis, d'autre part, vous avez ce souci légitime de dire qu'il ne faudrait pas non plus que, tout à coup, les finances des communes soient totalement péjorées par le fait que, pour des infractions mineures, pour des délits mineurs, il faille à chaque fois la présence d'un greffier.

Donc, pour le président de la commission, vous avez la liberté de vote parce que les deux argumentaires se tiennent, sont légitimes. Je vous laisse donc faire votre choix, quand bien même si vous deviez accepter la proposition 8 du député Nicolas Voide, on vous l'a dit tout à l'heure, il faudrait bien sûr refuser la proposition 10 puisqu'elle devient sans objet parce que la proposition 10 du groupe CSPO maintient l'obligation tandis que la proposition 8 du député Nicolas Voide demande le côté facultatif de la présence d'un greffier.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Will sich die Frau Staatsrätin noch äussern?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Es gibt Bundesgerichtsurteile. Sobald ein Gericht etwas beurteilt, ist dort ein Jurist vorhanden und wie Sie gesehen haben, die Kommission hat es abgeschwächt, dass nicht jemand das Anwaltspatent haben muss, aber doch eine juristische Kenntnis, einen Universitätsabschluss.

Ich bitte Sie in Einheit mit der Materie und auch im Sinne des Bundesgerichtsentscheides – ich habe den hier vor mir, es ist 5A369-2007 – diesem Antrag zuzustimmen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen nun zur Abstimmung. Wir stimmen nun über den Vorschlag 8 der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide ab.

Par 73 voix contre 35 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 8 du groupe PDCB défendue par le député Nicolas Voide.

Damit wird der Vorschlag 10 der CSPO-Fraktion hinfällig.

Wir gehen zu Vorschlag 9 zurück.

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Proposition 9

En préambule au traitement de cet alinéa 2 nouveau, la commission a engagé une discussion de fond quant à l'opportunité du principe d'un juge unique qui permettrait de traiter la plupart des compétences dévolues au tribunal de police avec les incidences organisationnelles et financières qui en découleraient. Ce changement de philosophie important a convaincu la commission et le responsable du département concerné qu'une deuxième lecture permettra de définir la composition du tribunal de police et son fonctionnement sous l'angle nouveau d'un juge unique.

Ces réflexions faites, **les propositions 9, 11, 12 et 13 du groupe CVPO (cf. Tableau des amendements) traitant de la composition du tribunal de police constitué d'un à trois membres sont retirées.**

Elles le sont, d'une part, au profit de la nouvelle proposition de la commission sous point 14 qui intervient dans le cadre de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière et, d'autre part, au profit de la deuxième commission.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Somit sind also die Vorschläge 9, 11, 12 und 13 zurückgezogen.

Article 6bis, adopté avec la proposition 7 de la commission à l'alinéa 1 et la proposition 8 du groupe PDCB à l'alinéa 2.

Article 9, abrogé.

II

Loi d'application du code pénal suisse du 14 septembre 2006

Article 15, abrogé.

Articles 18, 24a et 66, adoptés.

III

Loi d'application du code de procédure pénale suisse du 11 février 2009

Articles 2, 11 et 38, adoptés.

IV

Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière du 30 septembre 1987

Article 15

Nouvelle proposition 14 de la commission / Neuer Vorschlag 14 der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Pascal Rey, PDCC, rapporteur:

Proposition 14

Cette nouvelle proposition de la commission permet, pour la part la plus importante des tâches du tribunal de police, de pouvoir les confier à la compétence d'un juge unique, principe retenu par la commission lors de l'examen des amendements.

L'élargissement de ce principe aux autres domaines de compétence du tribunal de police sera confié à l'étude de la deuxième commission qui traitera de cet objet.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Der neue Vorschlag der Kommission ist angenommen.

b. *Article 15*, adopté avec la nouvelle proposition 14 de la commission à l'alinéa 3 lettre

V

Loi sur le repos du dimanche et des jours de fête du 9 juillet 1936

Article 5, adopté.

VI, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich teile die Auffassung von Herrn Nicolas Voide, dass die zweite Kommission schnell an die Arbeit gehen muss und dass hier dringend eine Lösung nötig ist. Wir müssen die Gemeinden entlasten und hier gibt es nur eine einzige Lösung, das ist diejenige, die die CVPO bereits vorgeschlagen hat, indem man die Verfahren vereinfacht und aus einem Dreiergericht schlussendlich ein Einergericht macht. So spart man Kosten!

Ich bitte Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, in der zweiten Lesung diesbezüglich die Anträge der CVPO, die wir heute zugunsten dieser zweiten Kommission zurückgezogen haben, zu unterstützen.

Ich kann Ihnen aber auch sagen, wir tun den Gemeinden keinen einzigen Gefallen, wenn wir bundesrechtswidrige Bestimmungen ins Gesetz aufnehmen. Das führt nämlich schlussendlich für die Gemeinden zu Problemen und zu zusätzlichen Kosten.

Darum, wählen wir die Möglichkeiten, die wir haben und lösen diese Probleme in der zweiten Kommission.

Erlauben Sie mir noch eine Schlussbemerkung an den Kommissionspräsidenten, Herrn René Constantin. Er hat heute hier eindeutig auf den NFA II gepocht. Ich denke, das ist sein gutes Recht. Ich erinnere Sie aber gerne daran, dass dieses Parlament gestern hier ganz klare Entscheide gegen den NFA II getroffen hat und es auch unser gutes Recht ist, im vorliegenden Fall allenfalls auch gegen den NFA II zu handeln, wenn es den kleinen Gemeinden dient. Sonst verlieren wir die Konsequenz in diesem Parlament.

In diesem Sinne habe ich gute Hoffnungen für die zweite Kommission und ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Le groupe PLR est satisfait que les tribunaux de police, qui avaient quasiment perdu leur raison d'être, soient réhabilités.

Il est également satisfait que le ministère public, qui a dû rester songeur en voyant arriver certains cas bagatelles sur son bureau, en soit déchargé.

Le groupe PLR se réjouit tout particulièrement que sa proposition de ne pas contraindre systématiquement chaque commune à désigner 3 suppléants en plus des 3 membres du tribunal de police ait été suivie dans les grandes lignes.

Le groupe PLR accepte ce projet en première lecture.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Linke Allianz begrüsst dieses Gesetz und wird es in der ersten Lesung annehmen. Wir sind auch der Meinung, dass es wichtig ist, in einer zweiten Lesung die Zusammenstellung dieses Polizeigremiums auf Gemeindeebene nochmals zu diskutieren.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Evidemment que la seule proposition déposée par le groupe ayant été acceptée, le groupe ne peut qu'être satisfait et il voudrait pouvoir dire ou proposer lui-même la lecture unique, mais évidemment qu'on a aussi la plus grande sympathie pour les propositions qui sont venues du groupe CVPO et qui doivent être discutées.

La demande est, par contre, refaite à l'ensemble de l'Administration et de ce Parlement, au moment de la désignation de la deuxième commission, que les travaux se fassent immédiatement pour que la deuxième lecture puisse intervenir en septembre. Le dossier a trop traîné; il faut le traiter maintenant.

Je vous remercie.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne peux qu'appuyer ce qui vient d'être dit par mon collègue Nicolas Voide. Je ne peux que regretter, comme lui auparavant, qu'on ait attendu si longtemps avant de régler une situation qui était connue pratiquement dès les premiers jours de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du code de procédure pénale fédéral parce que, tout de suite, on s'est aperçu qu'on était confronté aux conséquences d'un problème que personne ou pratiquement personne n'avait vu. J'ai ressorti la réponse qui avait été donnée le 10 mai 2011 par le Gouvernement à une interpellation urgente. On nous disait que le nouveau régime juridique semblait être mieux compris à la suite d'une circulaire du procureur général. Toutefois, ce régime, au demeurant compliqué, a peut-être été mieux compris mais il a toujours été, depuis le départ et jusqu'à aujourd'hui et il l'est encore, jugé totalement inadapté à la pratique, aux réalités communales et aux juridictions communales de ce canton. Le 10 mai 2011 (il y a plus d'un an), le Conseil d'Etat nous répondait qu'avant de se lancer dans un tel chantier (celui dans lequel nous sommes aujourd'hui), une évaluation du système mis en place devait être faite à l'issue de la première année de rodage. Maintenant, on est bien rodé. Les procureurs sont noyés. Je n'ai pas demandé au procureur général, j'ai croisé un procureur avant-hier ici devant sur le Grand Pont. Ils sont complètement noyés. Je crois qu'on les paie non pas pour se noyer dans des brouilles de ce genre mais pour instruire vraiment les affaires pénales qui le méritent. Je regrette aussi qu'on ne puisse pas aller plus vite.

Alors, nous acceptons bien entendu ce projet en première lecture et j'appuie la proposition qui a été faite et répétée par notre collègue Nicolas Voide de tout faire pour que nous puissions accepter cette loi en deuxième lecture en septembre parce que les Valaisans attendent cela et puis les procureurs attendent cela aussi.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

J'aimerais intervenir par rapport à l'article 27 concernant les compétences de la police.

A l'alinéa 3, il faudrait tenir compte de la position de l'Association des polices municipales valaisannes en ce qui concerne les contraventions de droit communal.

Je demande à la deuxième commission d'en prendre note afin de simplifier les procédures.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Avec tous les changements qui ont été opérés et avec cette entrée en vigueur en janvier 2011, les choses ont changé en matière d'organisation judiciaire.

Premier constat: Nous n'avons ainsi aucune possibilité de modification au niveau de la procédure. C'est un élément quand même important. Mais, il existe heureusement une marge de manœuvre pour ce qui concerne l'organisation des institutions, ce qui a conduit le groupe CVPO à proposer des modifications à ce niveau. Ces propositions ont été retirées par le groupe CVPO car elles méritent une réflexion plus poussée. Elles ont été décrétées dignes d'intérêt quand bien même, il faut le dire, cette réorganisation n'était pas incluse dans le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui.

Le souci de la commission est donc de pouvoir concilier les objectifs suivants, à savoir: décharger le ministère public du traitement des cas bagatelles le plus rapidement possible et, simultanément, depuis hier, repenser l'organisation du tribunal de police.

Je me permets de synthétiser très rapidement les décisions qui ont été prises aujourd'hui:

- Il n'y aura donc pas d'obligation de faire appel à un greffier juriste diplômé pour le traitement de cas bagatelles. Rien n'empêche de le faire si le besoin s'avère ou si des communes le souhaitent. Donc, la clause facultative a été introduite; elle était largement soutenue par ce Parlement.
- La désignation d'un suppléant est obligatoire en cas de récusation du titulaire mais la nomination formelle d'un à trois suppléants en début de législature, elle, ne le sera pas. Nommer un suppléant uniquement en fonction des besoins, voilà une amélioration bienvenue qui a été reprise par la commission et qui ravira certainement toutes les municipalités.
- Avec la modification de l'article 15 concernant la loi d'application de la législation sur la circulation routière, nous avons, sur l'initiative du groupe CVPO – qui décidément ce matin et hier a très bien fait les choses – introduit un allègement substantiel dans le traitement des amendes d'ordre. Un seul membre du tribunal pourra poursuivre la procédure en cas de non-paiement dans les 30 jours. Voilà une mesure qui allégera considérablement le fonctionnement de l'institution.

Domage que ces mesures ne puissent pas entrer directement en force, le député Nicolas Voide l'a dit, au grand dam du ministère public d'ailleurs, si nous voulons atteindre l'objectif premier de cet objet, il faut donc, et ceci a été dit par plusieurs, que la commission de deuxième lecture puisse fonctionner le plus rapidement possible.

Merci Madame la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, merci à M. le chef de service Michel Perrin pour le sérieux et le soutien manifestés tout au long du traitement de cet objet et merci à l'excellent rapporteur et aux membres de la commission IF.

Je vous prie donc d'accepter massivement ce traitement en première lecture de ce projet de loi.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Wünscht die Frau Staatsratspräsidentin das Wort?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte hier doch auf einige Punkte eingehen, die genannt wurden.

Es wurde gesagt, es sei viel zu viel Zeit verstrichen seit dieser Änderung. Hier in diesem Parlament wurde die Organisation der Gerichte beschlossen, die am 1. Januar 2011 in Kraft getreten ist. Niemand hat zu diesem Zeitpunkt vorausgesehen, dass es diese Änderung, die wir heute diskutieren, braucht. Wir haben dann gesagt, im Laufe des Jahres 2011 evaluieren wir die Situation vom Departement aber auch des Staatsanwalts. Der Staatsanwalt hat auch in der Folge Direktiven geschickt, wie die ganzen Ordnungsbussen zu behandeln sind. Er hat festgestellt, es ist machbar vom Staatsanwalt, aber es sind eigentlich Bagatellfälle, die sie zu behandeln haben. Der Staatsanwalt hat andere Geschäfte zu erledigen. Und darum behandeln wir heute diese Änderung.

Sie haben angeregt, eine zweite Lesung zu machen. Ich werde das selbstverständlich respektieren. So schnell es geht, jetzt kommt die Sommerzeit und Sie müssen als zweite Kommission sehr bald den Bericht abliefern.

Ich möchte hier aber auf Eines zurückkommen: auf die Finanzen. Sie sprechen, es gehe nicht an, dass das Polizeigericht von den Gemeinden bezahlt werde – der Kanton müsse das bezahlen. Erinnern Sie sich an die ganze Debatte von der RPT II. Wir haben gesagt, es brauche eine Entflechtung der Aufgaben. Diese ganzen Gemeinden- und Ordnungsbussen sind Angelegenheiten der Gemeinden. Wenn die Bezahlung nicht erfolgt, erfolgt die Mahnung – jetzt neu vorgesehen – auch durch die Gemeinden und sie können auch das Geld behalten. Was braucht es mehr, als dass sie die Arbeit machen und zugleich die entsprechenden Einnahmen haben? Ich sehe nicht ein, dass hier der Staat etwas bezahlen sollte, was Angelegenheit der Gemeinde ist und sie zusätzlich die ganzen Einnahmen haben.

Ich habe gehört, Sie stimmen den grossen Linien zu und dort bin ich froh, dass wir nicht komplett auf die zweite Lesung hin das ganze Gesetz ändern müssen, weil es handelt sich ja hier um fünf Gesetze, die betroffen sind.

Ich danke hier vor allem dem Kommissionspräsidenten, der sich sehr gut in die Materie eingearbeitet hat mit dem Dienstchef, Herr Michel Perrin, aber auch der Kommission und dem Parlament. Es ist gar nicht so einfach zu sehen, was in welchem dieser fünf Gesetze auf Bundesebene oder auf Kantonsebene geregelt ist und was wir in diesem ganzen Mechanismus ändern.

Ich danke für die Arbeit und beantrage Ihnen, auf diese erste Lesung einzutreten.

Der Präsident:

Danke Frau Staatspräsidentin.

Wir kommen nun zur Abstimmung.

La loi modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre est adoptée par 121 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Développements: Présidence
Entwicklungen: Präsidium

15. POSTULAT

des députés Philippe NANTERMOT (suppl.), PLR, Philipp Matthias BREGY, CVPO, et Alain de PREUX, PDCC, concernant un meilleur lobbying pour les régions alpines (16.03.2012) (6.023) (en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der Grossräte Philippe NANTERMOT (Suppl.), PLR, Philipp Matthias BREGY, CVPO, und Alain de PREUX, PDCC, betreffend besseres Lobbying für die Bergregionen (16.03.2012) (6.023) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Die Zweitwohnungsinitiative sitzt uns noch in den Knochen, in der Raumplanung droht uns der Super-GAU und im Mittelland lechzt man nach den Wasserzinsen der Bergkantone.

Kurzum, die Bergkantone brauchen eine gute, eine aktive Lobby in Bern – eine richtige «Alpen-Economiesuisse». Interessen der Bergkantone müssen verteidigt, Probleme frühzeitig erkannt und Weichen so früh gestellt werden, damit sie nachher nicht wieder umgestellt werden können.

Vielleicht brauchen wir auch eine Lobby, die unseren Nationalräten, wie Herrn Reynard und Herrn Rossini, erklärt, dass eine Enthaltung bei der RPG-Abstimmung unserem Kanton Wallis massiven Schaden zufügt.

Vor allem aber brauchen wir eine Lobby in Bern, die aufzeigt, dass der Kanton Wallis und die anderen Bergkantone nicht ein «Heidi-Land» sind sondern eine Region, die wirtschaftlich tätig sein muss und derer man die Mittel lassen muss, damit sie auch erfolgreich wirtschaften kann.

Kurzum, wir brauchen keine Lobbyisten für mehr Subventionen sondern wir brauchen Lobbyisten, die Wirtschaftlichkeit für unseren Kanton plädieren. In diesem Zusammenhang fordern wir den Staatsrat auf, sich mit den anderen Bergkantonen, die die gleichen Probleme haben, zusammzusetzen und sich für eine sogenannte «Alpen-Economiesuisse» einzusetzen, damit die wirtschaftlichen Interessen und die Wirtschaftlichkeit der Bergkantone in Bern angemessen vertreten werden.

Im Namen der anderen Postulanten Alain de Preux und Philippe Nantermot danke ich Ihnen im Sinne des Kantons Wallis – eines wirtschaftlichen Kantons Wallis – für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

16. POSTULAT
des députés Jérôme FAVEZ, PLR, Moreno CENTELLEGHE, PLR,
Didier CACHAT, PLR, Yves FOURNIER, PLR, et cosignataires concernant:
à chaque «périphérie» son centre (16.03.2012) (6.024)
(en collaboration avec le DFIS et le DTEE)

POSTULAT
der Grossräte Jérôme FAVEZ, PLR, Moreno CENTELLEGHE, PLR,
Didier CACHAT, PLR, Yves FOURNIER, PLR, und Mitunterzeichnenden
betreffend: jeder «Peripherie» ihr Zentrum (16.03.2012) (6.024)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIG und dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jérôme Favez, PLR:

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier dans chaque département les possibilités de décentraliser des services de l'Etat.

L'objectif de ce postulat n'est pas de délocaliser l'entier des services de l'Etat mais bien d'étudier, service par service, les gains que constituerait, en termes d'efficacité, une délocalisation complète ou partielle d'un service, d'un office ou de certaines prestations de l'Etat en vue de renforcer sa présence et la rendre plus proche des citoyens de ce canton.

L'amélioration constante, année après année, des moyens de communication et des outils informatiques favorise et permet d'imaginer une répartition géographique différente de celle prévalant aujourd'hui. L'état actuel de la technique nous permet une telle évolution.

A l'heure où le Gouvernement étudie la construction d'un nouveau bâtiment administratif regroupant plusieurs services de l'Etat, il est temps de s'interroger sur la pertinence de cette répartition géographique.

Le but premier de ce postulat n'est pas de décentraliser l'ensemble d'un service mais bien certaines prestations qui seraient judicieusement rapprochées du citoyen. Par exemple, au Service des contributions, l'office cantonal de la taxation, entièrement localisé à Sion, déjà constitué partiellement de pools par région, pourrait aisément être réparti sur les trois régions constitutionnelles: un bureau à Viège ou à Brigue, un autre à Monthey, à St-Maurice ou à Martigny, par exemple.

Une décentralisation aurait comme avantage de rapprocher l'Etat non seulement des citoyens mais aussi des communes, d'éviter des transports inutiles et coûteux pour les administrés et pour les taxateurs domiciliés dans le Bas et le Haut-Valais et, enfin, de permettre à la ville de Sion de réduire le flux journalier de pendulaires et, au passage, de diminuer les nuisances environnementales, certes, je l'avoue, modestement.

Enfin, les administrés, notamment et surtout haut-valaisans, de notre canton pourraient en trouver un bénéfice majeur si l'Administration cantonale pouvait travailler de façon monolingue. Celle-ci pourrait certainement devenir, de façon collatérale, encore plus attractive pour une série d'employés d'Etat en puissance.

Je vous remercie de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

Développements:
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwicklungen:
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

17. MOTION
du groupe UDC, par les députés Charles Clerc et Anne Luyet (suppl.),
concernant: le respect de l'Etat de droit passera-t-il par le porte-monnaie?
(13.03.2012) (2.216)

MOTION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc und Grossrätin (Suppl.)
Anne Luyet, betreffend: Führt der Weg der Rechtschaffenheit übers
Portemonnaie? (13.03.2012) (2.216)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

Des actes de violence de plus en plus graves, des délinquants de plus en plus jeunes, âgés de 11-12 ans parfois, désœuvrés, en manque de références symboliques, deviennent récurrents.

Que faire pour que les générations à venir ne soient pas les victimes de nos renoncements successifs d'adultes?

Les statistiques des diverses polices cantonales indiquent une réelle hausse de la délinquance chez les jeunes et notamment chez les tout jeunes. Par leurs agressions répétées, quelques jeunes, mal dans leur peau, font beaucoup de tort à la réputation de tous les autres qui, eux, ne posent pas de problème.

Si c'est un problème de société, comme on l'entend souvent, si c'est effectivement le cas, alors nous faisons également partie du problème car nous faisons partie de cette société.

La jeunesse mérite assurément beaucoup d'égards, mais elle a aussi besoin de rencontrer des limites, de devoir faire face à des adultes qui savent dire non et, au besoin, punir. La jeunesse n'a pas la science infuse, ni la sagesse spontanée et si elle ne rencontre jamais que des ventres mous dans ses tentatives de prouver les limites, elle devra pousser toujours plus loin la provocation pour pouvoir se situer.

On a malheureusement tendance à faire croire à la jeunesse qu'elle a tous les droits en raison même de ce qu'elle est, et elle finit par y croire.

Des zones de non-droit où les forces de l'ordre ne sont pas les bienvenues et qui hésiteraient à pénétrer n'ont pas leur place dans notre société. L'expression de zones de non-droit constitue l'aveu même d'un échec de l'Etat dans l'application élémentaire du droit.

C'est bien pourquoi, face à la radicalisation de la violence des jeunes et à l'abandon du rôle de l'autorité parentale dans l'éducation des jeunes, il est temps de rappeler aux parents et aux jeunes les règles du jeu social.

Si malgré les diverses aides et soutiens dont peuvent déjà bénéficier les parents aujourd'hui pour l'accomplissement de cette tâche qui leur incombe, s'ils échouent encore dans leur mission, alors nous devons les sanctionner en suspendant toutes les aides sociales, allocations familiales en relation avec le jeune.

Les parents qui manquent à leurs obligations de responsabilité parentale doivent être mis devant leurs responsabilités.

Si l'on veut bien admettre que la répression ne résout pas tous les problèmes, la réalité quotidienne nous démontre que la pratique actuelle, toute imprégnée de bons sentiments et de fantasmes endémiques, est un échec complet.

C'est un changement de cap qu'attend la population, fondé sur une prise en compte de ses préoccupations, et une réponse réelle et déterminée contre les voyous et les délinquants.

C'est un choix, un choix actif, car l'immobilisme est la plus médiocre façon de faire de la politique.

Merci de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ihre Motion wird bekämpft.

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

Suite aux comportements, il est vrai, intolérables d'une bande de violents écervelés en ville de Monthey, une bande sans doute peu dissuadée par notre nouveau code de procédure pénale, les motionnaires ont décidé de partir en croisade afin de restaurer le respect de l'Etat de droit. Réactivité, simplicité mais, hélas!, peu d'efficacité à nos yeux.

Chers collègues, cette motion n'est pas acceptable et ses auteurs le savent déjà.

Suspendre des aides sociales ou des allocations familiales n'aura pas le moindre effet sur la violence et le comportement de ces jeunes et encore moins sur l'autorité de leurs parents. En tirant de la sorte dans le tas, on évite la nuance, comme par exemple le fait que certains, parmi les parents de ces casseurs, ne touchent pas d'aide sociale. On ne se pose pas non plus la question de la capacité de paiement des amendes et autres réparations civiles par des familles chez qui l'on vient justement de puiser dans le minimum vital.

Selon nos informations, la totalité de ces protagonistes ont été déférés à la justice à la suite, il est vrai, d'effectifs de police renforcés. Ils seront donc jugés et condamnés selon la proportionnalité de leurs actes. Le principe «qui casse paie» s'appliquera en fonction des dégâts occasionnés.

Chers collègues, s'il est de bon ton d'être réactifs en politique et à l'écoute des préoccupations citoyennes, il convient aussi de ne pas légiférer à l'instinct. La violence persistante et ultra médiatisée de certaines bandes nécessite un code de procédure pénale bien plus approprié, il est vrai, afin d'assurer un fonctionnement optimal de notre Etat de droit qui, je le rappelle, fonctionne.

Cette motion, si elle a le mérite de flatter un électorat en mal d'actions-choc et punitives, n'apporte, hélas!, que de mauvaises et illusives réponses à un défi maîtrisable mais permanent de nos sociétés actuelles.

Je vous recommande donc, au nom du groupe PLR, de rejeter cette motion.

Merci.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Au nom du groupe PDCC, je combats cette motion.

Dans les faits, les motionnaires ont raison: nous ne pouvons pas admettre qu'un jeune, un groupe de jeunes ou de jeunes adultes attaquent frontalement la police.

Le groupe UDC soulève ici un important problème de société dans les deux principales missions d'un Etat de droit que sont l'éducation et la sécurité.

Que faut-il faire pour lutter contre la délinquance juvénile?

Madame et Monsieur les motionnaires, vous proposez une piste: la responsabilisation des représentants légaux en suspendant le paiement des allocations familiales, de l'aide sociale.

Cette piste va à l'encontre du bon sens. On ne peut pas pénaliser les jeunes car ce n'est pas dans le droit pénal des mineurs. En tant que parti de la famille, nous nous

insurgeons contre cette façon de procéder. Une famille confrontée à ce problème de délinquance doit trouver auprès de la société aide et réconfort. En effet, priver ces familles de soutien matériel ne ferait qu'accroître leurs difficultés. Le fait de les pénaliser ainsi ne serait qu'illusions car ce n'est pas en privant les parents de l'argent versé au moyen des allocations familiales qu'on résoudra le problème.

Dans le titre de la motion, vous parlez du respect de l'Etat de droit. Vous avez trouvé la solution et le mot magique: le mot respect.

Si un jeune est en difficulté, la société doit intervenir en apportant les remèdes nécessaires. N'oublions pas que 90% des jeunes valaisans se comportent admirablement bien. Les parents, premiers responsables de l'éducation, inculquent à leurs enfants les notions nécessaires pour vivre en société. Ensuite, l'école apporte sa contribution en secondant la famille. La notion de respect doit être assimilée par tous les jeunes.

Aujourd'hui, nous rencontrons de plus en plus de familles monoparentales, de familles recomposées, de familles de cultures différentes. Les facteurs sociologiques ont changé et il y a un divorce sur deux mariages. Les femmes sont obligées de travailler à l'extérieur.

La société doit prendre le relai pour parfaire l'éducation des 5 à 10% des jeunes en difficulté. Elle doit être sensibilisée à ce problème.

L'Etat donne le cadre général. Les communes, elles, beaucoup plus proches des citoyens, mettront en place des structures pour réguler ce problème de société.

En exemple, je citerai l'organisation mise en place par la commune de Sion: il s'agit de l'observatoire 12-18 de la jeunesse sédunoise. Deux fois par année, l'observatoire réunit plus de 20 professionnels et/ou personnes actives sur le terrain dans les domaines de la prévention, de l'animation, de la répression, de l'intégration et de l'éducation. Le travail de réseau interprofessionnel de l'observatoire est salué par les membres et son objectif de resserrer les liens entre les partenaires est pleinement atteint. Si les messages présentés dans les programmes de sensibilisation sont intégrés par les jeunes, la traduction des comportements adéquats dans les actes est sans cesse à cultiver. Je citerai les deux thématiques et les projets correspondants traités ces dernières années en ville de Sion:

- incivilités et délinquance avec le programme de prévention «Le respect des gens et des choses»;
- «L'éducation donne de la force», projet lancé par la Confédération et le canton.

Ce programme fait partie intégrante des deux objectifs majeurs de la politique jeunesse de la ville qui sont :

- contribuer à la promotion, au soutien, à la protection de la jeunesse ainsi qu'à la coordination des actions en faveur de la jeunesse portées par l'administration, les professionnels et les bénévoles sur l'ensemble du territoire communal;
- favoriser une occupation structurée et constructive du temps libre des jeunes dans la mesure des possibilités de chacun, quels que soient son sexe et sa classe sociale.

Sachons nous montrer confiants envers les jeunes et aidons-les si nécessaire.

Investir dans la jeunesse signifie investir dans ce qui fait la richesse de nos sociétés aujourd'hui et demain.

Au nom du groupe PDCC et en mon nom personnel, responsable du dicastère de la jeunesse en ville de Sion, je vous demande de rejeter cette motion injuste et de ne pas entrer en matière.

Je vous remercie de votre soutien et de votre écoute attentive.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La proposition du groupe UDC vise, une fois de plus, à agir sur les conséquences et non sur les causes.

Ces propositions de modifications législatives visent à suspendre le paiement des prestations pécuniaires de droit cantonal (allocations familiales, aide sociale) versées aux parents ou représentants légaux des jeunes concernés.

Si la responsabilisation des parents est un objectif louable, la manière n'y est pas.

Accepter cette motion, à savoir une suspension d'assurances sociales aux parents, reviendrait à inclure, pour des questions d'égalité de traitement, tous les parents de jeunes ayant causé des violences dans le domaine public ainsi que des déprédations aux biens publics. Il suffit simplement de penser aux matchs de football et des dégâts à la collectivité suite aux bagarres, sans parler des marches de protestation où s'invitent de jeunes casseurs. Il suffit de penser aux tas de déchets (cartons, papiers, cannettes, bouteilles souvent cassées) abandonnés dans les lieux publics (parcs, jardins, cours d'école et mêmes cours d'UAPE) de la plupart des communes durant les fins de semaine et jours de fête et pouvant présenter des dangers pour les utilisateurs habituels. Il suffit de penser aux heures de fermeture d'établissements publics donnant lieu à des bagarres de plus en plus fréquentes.

Suspendre les aides sociales, soit aggrave la situation économique déjà précaire des représentants légaux (je pense notamment aux familles monoparentales), soit n'a aucune conséquence économique pour les familles aisées.

Une des solutions consiste à responsabiliser les jeunes et leurs représentants légaux en engageant des médiateurs sociaux dans les grandes villes pour prévenir les situations de violence et établir des liens entre la sphère familiale et l'école ainsi qu'entre la sphère publique et l'école.

Cette proposition du groupe ADG avait été combattue par le groupe UDC qui préfère s'attaquer aux conséquences plutôt qu'aux causes.

Le groupe ADG recommande donc au Grand Conseil de rejeter cette motion.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Deux choses:

L'une des causes du genre d'événement qui est à la base de cette motion, c'est la déresponsabilisation de certains parents. En cherchant à responsabiliser ces parents, nous nous attaquons dès lors bel et bien à l'une des causes (ce n'est certainement pas la seule) de ces événements.

Deuxièmement, la question de la famille. J'aimerais juste dire ici que le PDC n'a pas le monopole de la défense de la famille. Ce que nous proposons, c'est quoi? C'est effectivement, à certains égards, de sanctionner quelques familles, une poignée de familles dont les parents ne prennent pas ou pas suffisamment leurs responsabilités pour assurer une meilleure sécurité pour l'immense majorité des familles de ce canton dont les parents prennent, eux, leurs responsabilités. Cela est un des aspects de la conception de la famille de l'UDC.

Merci donc de soutenir notre motion.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Motion ist bekämpft. Wir stimmen ab.

Par 109 voix contre 8 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.216 du député Charles Clerc.

18. MOTION

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod, concernant:
pour un registre cantonal des poursuites (14.03.2012) (2.217)**

MOTION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe Nantermod, betreffend
kantonales Betreibungsregister (14.03.2012) (2.217)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR:

Frauder et cacher l'état de ses dettes n'est pas si compliqué.

Ainsi, pour des personnes peu scrupuleuses, il est facile d'obtenir une attestation de solvabilité qui ne correspond plus à la réalité.

Ces personnes ont compris que les offices des poursuites ainsi que leurs registres n'attestaient que de l'état des dettes dans leur propre arrondissement. Ainsi, rien de plus simple pour un habitant, au hasard, de Martigny d'obtenir un bon certificat, mais de l'office de Monthey!

De telles méthodes lèsent les créanciers honnêtes et créent des doutes sur la conformité des extraits.

Nous invitons donc le Conseil d'Etat à proposer sans délai une modification de la loi d'application fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite en prévoyant la création d'un registre commun aux différents offices valaisans afin de:

- produire des extraits exhaustifs et dignes de confiance;
- faire suivre les poursuites d'arrondissement en arrondissement au gré des déménagements des personnes ayant des poursuites.

Der Präsident:

Merci Madame la députée (suppl.).

Ihre Motion wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

19. RESOLUTION

**des députés Moreno Centelleghé, PLR, et Jérôme Favez, PLR, concernant les
vignettes autoroutières: payez-en deux, vous obtiendrez le don d'ubiquité
(15.03.2012) (2.218)**

RESOLUTION

**der Grossräte Moreno Centelleghé, PLR, und Jérôme Favez, PLR, betreffend
Autobahnvignette: zwei für eins (15.03.2012) (2.218)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR:

Un thème récurrent que celui de la vignette autoroutière, j'en conviens.

Mais si, jusqu'à aujourd'hui, nous pouvions, malgré l'illogisme de l'application de cet impôt pour certaines catégories de véhicules, accepter de payer indûment la somme de 40 francs, la décision prise par le Parlement fédéral récemment nous pousse à déposer cette résolution.

En effet, une augmentation de 75% du prix de ladite vignette nous attend pour l'année prochaine.

Deux cas d'application de cet impôt nous interpellent particulièrement:

Le premier de ces deux cas est celui des plaques dites interchangeables. Comment peut-on justifier de devoir payer deux ou plusieurs vignettes alors qu'il est impossible de pouvoir rouler avec plus d'une voiture à la fois? C'est comme si la Confédération obligeait le

canton du Valais à défrayer non pas les 130 députés et députés-suppléants présents dans cette salle mais les 260 élus. Même si nous sommes totalement interchangeable, cela serait illogique, vous en conviendrez. Les assureurs automobiles et les services de l'Etat responsables des impôts sur les plaques minéralogiques l'ont bien compris. Ils ne taxent pas à double ou à triple cette catégorie de véhicules. Pour les deux cas (impôt et assurance), la somme due est soit payée sur le véhicule le plus cher, soit sur le véhicule de plus haute cylindrée. En Valais, plus de 43'600 automobiles et 4'172 motos sont concernées par cette double ou plusieurs impositions. Avec le nouveau prix de 70 francs de la vignette, cela représente un montant de 1,7 million indûment prélevé de la poche des contribuables valaisans.

Le deuxième cas qui nous interpelle est celui des remorques pour automobiles. Un rappel: une remorque est un véhicule dépourvu de moteur que l'on attelle à un autre véhicule pour le déplacer. Ces remorques sont, elles aussi, soumises à une obligation d'achat d'une vignette et ce malgré qu'elles soient tractées par un véhicule qui en possède déjà une. En effet, nous n'avons jamais vu – fort heureusement – une remorque roulant seule sur une autoroute! Les citoyens du canton du Valais, peuple propriétaire et terrien, possèdent au total plus de 23'600 remorques qui représentent 1,65 million d'impôts injustement perçus, à notre avis.

Vous l'aurez compris, près de 3,5 millions de francs d'impôts sont, à notre avis, injustement perçus de la poche des contribuables valaisans.

Ce Parlement, qui a procédé à plusieurs reprises et de manière intelligente à des baisses de la pression fiscale, ne doit pas hésiter à continuer sur la même voie. Les contribuables valaisans lui en seront reconnaissants.

Merci de votre soutien.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich habe verschiedene Wortmeldungen erhalten.

Zuerst müssen wir aber darüber abstimmen, ob wir die Diskussion eröffnen werden.

Par 73 voix contre 30 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion générale.

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Le groupe PDCC partage parfaitement l'avis des auteurs de cette intervention qui signalent, à juste titre, des doubles perceptions de taxes de vignettes, ce mode de perception devenant encore plus discutable par le relèvement du prix à 100 francs très prochainement.

Si le fond de l'intervention et les arguments sont tout à fait pertinents, le groupe PDCC ne peut soutenir le mode d'intervention parlementaire choisi par les auteurs. La résolution est une requête visant à ce que le Grand Conseil exprime son opinion sur des événements importants. Utiliser la résolution pour signaler des dysfonctionnements quant à la perception d'une taxe autoroutière à caractère fédéral n'entre absolument pas dans la catégorie des événements importants. L'utiliser de cette manière, c'est affaiblir l'impact que le Parlement peut donner au moyen de ce mode d'intervention.

Nous proposons aux auteurs de retirer cette résolution et de transmettre leur argumentaire à nos élus fédéraux aux Chambres fédérales, à charge de ces derniers de déposer une intervention parlementaire pour obtenir la correction de cette double perception de la taxe.

A défaut de ce retrait, le groupe PDCC vous invitera à rejeter cette résolution.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Le groupe DC du Bas a lu avec attention la résolution qui nous est proposée par les députés PLR Moreno Centelleghé et Jérôme Favez.

Tout d'abord, deux remarques au sujet de cette intervention:

La première concerne la forme de cette intervention, à savoir une résolution. En règle générale, les résolutions sont réservées à des objets importants. Or, dans le cas présent, on ne peut pas vraiment dire que les sujets en cause sont d'importance majeure.

La deuxième remarque concerne le nombre d'objets figurant dans votre intervention. Il est d'usage, dans les diverses interventions parlementaires, de ne traiter qu'un seul objet. Or, dans votre intervention, il y en a deux qui sont nettement distincts.

Sur le fond maintenant: dans votre première proposition, vous demandez qu'une personne possédant deux véhicules avec des plaques interchangeable ne paie qu'une seule vignette autoroutière. Il s'agit d'un sujet qui a déjà été abordé à plusieurs reprises au niveau fédéral, mais ce dernier a privilégié le statu quo. Toutefois, le Conseil fédéral est prêt à rediscuter du problème le jour où la vignette sera électronique. En ce qui concerne le prix de la vignette. Comme chacun le sait maintenant, il a été fixé à 70 francs tout récemment et non à 100 francs.

En ce qui concerne les remorques, le problème est différent. Si les remorques sont toujours tractées lorsqu'elles roulent sur l'autoroute, il n'en reste pas moins qu'elles sont assimilées à des véhicules et qu'elles participent, comme les automobiles, à l'usure de la chaussée. Cela étant, il est donc logique qu'elles soient soumises à la redevance. Un abandon de cet impôt ne serait pas sans conséquence financière au niveau de l'entretien autoroutier.

Etant donné la future rediscussion au niveau fédéral concernant la question des plaques interchangeable et des raisons de l'assujettissement des remorques à la redevance autoroutière, la résolution qui nous est soumise ne se justifie pas.

Le groupe DC du Bas rejette donc cette résolution et vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Moreno Centelleghé, PLR:

Merci pour le message de Cipolla... Porcellana, pardon, j'ai délégué Cipolla à Porcellana..., je vais déposer une motion, il y a trop d'Italiens dans cette salle!

Je remercie donc le député Daniel Porcellana pour avoir annoncé la pertinence de mes propos, ainsi que la députée Patricia Casays.

Je suis tout à fait d'accord, une fois n'est pas coutume, avec les interventions des groupes DC du Centre et du Bas, et je suivrai le conseil du député Daniel Porcellana concernant l'approche des députés nationaux pour déposer cette demande.

Mais, au niveau des remorques, Madame la députée Patricia Casays, une remorque use beaucoup moins la route qu'une voiture, ça c'est sûr, et puis je vous rappelle qu'elle n'a pas de moteur. Et puis je trouve un peu regrettable de devoir payer deux vignettes pour un même véhicule, si on veut. En effet, un camping-car est aussi grand qu'une automobile avec remorque sur une autoroute et use encore plus...

On va arrêter là parce que je pense qu'il est temps d'avancer!

Je vous remercie tous pour vos bons messages et j'ai compris le message.

Merci beaucoup.

Oui, **je retire cette résolution** et j'envoie ça plus loin.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Sie haben die Resolution zurückgezogen.

20. MOTION

**du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, et cosignataires concernant
supprimer les lois superflues! (16.03.2012) (2.219)**

MOTION

**von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend überflüssige Gesetze abschaffen! (16.03.2012) (2.219)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Wenn es nicht notwendig ist, ein Gesetz aufrecht zu erhalten, dann ist es notwendig, ein Gesetz aufzuheben.

Das Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über die Gewährung gegenseitiger Rechtshilfe in Zivilsachen vom 8. November 1976 ist ein klarer Fall. Es ist seit dem Inkrafttreten der Schweizerischen Zivilprozessordnung hinfällig geworden, da auch das diesbezügliche Konkordat hinfällig geworden ist. Der Staatsrat wird deshalb aufgefordert, dieses Gesetz aus der Walliser Gesetzessammlung zu entfernen.

Allenfalls kann dies auch etwas informeller geschehen. Ich habe hier nochmals überprüft und finde inzwischen auf dem Internet das Gesetz schon nicht mehr. Offenbar hat schon die Einreichung der Motion Früchte getragen.

Ursprünglich wollte ich dem Grossen Rat eigentlich jede Session ein neues Gesetz zur Abschaffung empfehlen. Nachdem ich aber die Walliser Gesetzessammlung etwas intensiver durchforstet hatte, musste ich bald feststellen, dass dies ein langwieriges Unterfangen wäre und die Zahl der parlamentarischen Vorstösse noch zusätzlich unnötig erhöhen würde.

Ich reiche deshalb heute eine Motion ein, die den Staatsrat auffordert, dem Parlament eine Paket von überflüssig gewordenen Gesetzen, Verordnungen und Beschlüssen zur Aufhebung vorzulegen. Im Sinne eines Frühjahrsputzes kann dann unsere Gesetzessammlung mit einem Wisch von überflüssigem Gerümpel befreit werden.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung dieser Anliegen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ihre Motion wird nicht bekämpft und zur Behandlung überwiesen.

21. MOTION

**du groupe CSPO, par le député Urban Furrer, concernant une indemnisation
appropriée des engagements de longue durée des membres des services
du feu (16.03.2012) (2.220)**

MOTION

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban Furrer, betreffend angemessene
Entschädigung von Langzeiteinsätzen der Feuerwehrangehörigen (16.03.2012)
(2.220)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Mit der vorliegenden Motion will die CSPO den Staatsrat auffordern, Massnahmen zu ergreifen, dass Langzeiteinsätze der Feuerwehrangehörigen bei einem Grosseignis angemessen entschädigt werden.

Vor allem der Einsatz der Gemeindefeuerwehren bei der Unterstützung an Ereignissen ausserhalb ihres Gemeindeterritoriums soll damit finanziell geregelt werden.

Beim Grossbrand vor neun Jahren in Leuk und vor einem Jahr in Visp sowie im vergangenen Oktober bei der Unwetterkatastrophe im Lötschental waren die Feuerwehren als Ersteinsatztruppe im Einsatz, lange bevor der Zivilschutz und später auch die Armee zum Einsatz kamen.

Obwohl der Grundcharakter der Feuerwehren eine schnelle Eingriffstruppe ist, werden diese über Tage eingesetzt zumal sie meistens ortskundig, erfahren und entsprechend ausgebildet sind. Sie sind nach wie vor eine der beliebtesten Truppen, welche vom Einsatzleiter nur schweren Herzens entlassen werden.

Gerade bei solchen Grosseignissen, welche den Einsatz über mehrere Tage verlangen, werden die Feuerwehrleute (vergleichsweise zum Zivilschutz und den Angehörigen der Armee) bescheiden und unterschiedlich entschädigt. Je nach Gemeinde beträgt der Stundenansatz zwischen 15 und 50 Franken – wohl gemerkt bei gleicher Arbeit und gleicher Leistung.

Zur Klarstellung: Periodische Übungen und gemeindeinterne Ereignisse mit der eigenen Feuerwehr sollen weiterhin zum Ansatz der jeweiligen Gemeinde entschädigt werden. Hier geht es nur um Grosseignisse mit Langzeiteinsätzen ausserhalb dem Gemeindeterritorium, wo die einzelnen Gemeinden ihre Feuerwehr zur Unterstützung abkommandieren.

Mit dieser Motion soll auch bewirkt werden, dass für die Unterstützung bei einem Grosseignis die Kosten vom Kanton zu tragen sind. Es kann nicht sein, dass auf einmal Gemeinden die erbrachten Leistungen den Betroffenen in Rechnung stellen.

Welcher Gemeinde soll alsdann die Rechnung zugestellt werden, wenn das Ereignis zwei oder mehrere Gemeinden betrifft oder sogar eine ganze Talschaft wie im letzten Herbst im Lötschental?

Ich bitte Sie, meine Kolleginnen und Kollegen, die Motion zu unterstützen und hier einen Beitrag für eine gerechte Entschädigung der Feuerwehrleute zu leisten, nach dem Motto: gleicher Lohn für gleiche Arbeit.

Ich danke für die Unterstützung und die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihre Motion scheint bekämpft.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:

Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce matin parce que cette motion, je ne l'avais pas vue.

J'ai écouté vos propos. Je suis commandante moi-même d'un service du feu. J'ai aussi envoyé des hommes à Loèche. Je sais qu'au niveau des communes, il y a des conventions qui se font, il y a des factures qui ne sont pas effectuées de la même manière que pour les gens qui sont aussi allés à Viège.

Le problème avec cette motion, c'est que vous demandez un changement de loi. Il y a des bases fédérales et il y a des bases cantonales.

Afin d'être au clair et de pouvoir étudier, j'abonde dans votre sens, mais je pense que cette motion doit être transformée en postulat.

Si vous ne la transformez pas en postulat, je demanderai au Parlement de la combattre.

Transformez-là donc en postulat pour qu'on puisse faire cette étude et venir avec justement, éventuellement, l'APG que vous avez demandée dans vos propos.

Merci de votre attention.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Comme la députée Marie-Claude Ecoeur, je m'exprime ici en tant qu'ancien responsable du service du feu et responsable de la SECA de ma commune, si vous aviez eu un petit peu d'expérience dans le cadre des sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ne sont pas là pour être engagés sur la durée, mais pour intervenir ponctuellement, et ne peuvent pas dépasser un certain nombre d'heures de travail.

C'est pour cela que je vous demande aussi, comme la députée Marie-Claude Ecoeur, de transformer votre motion en postulat; sinon, je demanderai aussi de la combattre.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich frage Herrn Furrer an ob er einverstanden ist, seine Motion in ein Postulat umzuwandeln, wie das von den Sprechern verlangt wurde.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Aufgrund der Äusserungen, **bin ich also einverstanden, meine Motion in ein Postulat umzuwandeln.**

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Als Postulat wird dieser Vorstoss nicht bekämpft und so zur Behandlung überwiesen.

22. COMPTE 2011

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

RECHNUNG 2011

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

Commission des finances / Finanzkommission

Discussion générale:

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Zusammen mit ihrem kompetenten neuen Stabschef Damian Mottier hat die Staatsratspräsidentin ihre zwölf kleinen Könige – wohlgemerkt ausschliesslich Männer – von Perrin bis Darioli, nach einer gewissen Anlaufzeit in den Griff bekommen. Die zehn Dienststellen arbeiten durchwegs motiviert und engagiert.

Die Sicherheit ist durch das Polycom-Projekt und das neue Zivilschutzgesetz wesentlich verbessert worden. Auf den Baustellen Sozialwesen und vor allem bei der Integration stehen aber noch grosse Herausforderungen an: Vormundschaftsämter, Eingliederung/Sozialhilfe, Unterbringung von Asylsuchenden und Integration.

Hier ein paar nicht leichte Aufgaben für das DSSI:

- 66'000 Ausländer aus 154 verschiedenen Ländern, wovon 12'000 in der Schweiz geboren sind, sind bestmöglich zu integrieren.
- Das Dossier «Militärflugplatz Sitten» wartet auf eine gute Lösung.
- Informatikapplikationen müssen ersetzt oder verbessert werden.
- Im heiklen Bereich des Asylwesens müssen baldmöglichst Lösungen her. Für Personen mit dem Ausweis F+7 die Asylnormen für drei zusätzliche Jahre beizubehalten, ist eine exzellente Massnahme in diesem Bereich. Dies betrifft immerhin mehr als die Hälfte der «vorläufig Aufgenommenen».
- Die Kosten des gesundheitsmedizinischen Dienstes in den Strafanstalten müssen eingedämmt werden.
- Der Kostenexplosion in der sozialen Wohlfahrt ist Einhalt zu gebieten. Wirtschaft und Tourismus brauchen dringend Unterstützung. Das Sozialwesen ist ultimativ von florierender Wirtschaft abhängig. Wirtschaft und Tourismus ermöglichen erst eine soziale Wohlfahrt.

Abschliessend drei konkrete Fragen:

1. Wohin mit den vom Bund zugeteilten Asylbewerbern des «premier accueil»? Sieht die Departementchefin in diesem heiklen Bereich akzeptierte oder zu akzeptierende Lösungen am düsteren Himmel?
2. Welcher Bereich genau bewirkte die überbordende Kostenzunahme im gesundheitsmedizinischen Dienst bei den Strafanstalten? Vielleicht die Psychopharmaabgabe? Müsste man vielleicht den Verantwortlichen den berühmten Film «One Flew Over the Cuckoo's Nest» vorführen?
3. Müsste für die medizinische Versorgung der Strafanstalten nicht eine neue Lösung gefunden werden?

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

En présentant une différence de 3,7 millions au niveau de l'excédent de dépenses par rapport au budget et un écart de 14 millions par rapport aux comptes 2010 sur plus de 400 millions de charges, les comptes 2011 du DSSI peuvent être qualifiés de bons et maîtrisés.

Le groupe PLR aimerait profiter de cet examen pour faire quelques remarques et soulever quelques interrogations.

Service administratif et juridique

Nous nous étonnons du fait que du retard ait été pris au niveau du projet de loi sur la médiation sociale suite à l'élaboration par vos juristes d'une loi non conforme au droit fédéral.

Police cantonale

Le ratio d'un policier pour 650 habitants n'a pas pu être atteint en 2011. Quelles sont les mesures prises pour atteindre ce ratio prévu dans les ordonnances pour les années à venir? Au vu des chiffres d'infractions ou de délinquance très bas en Valais par rapport à la moyenne suisse et aux autres cantons romands, est-ce que ce ratio demeure absolument nécessaire à atteindre? Le groupe PLR se fait du souci par rapport à la montée en puissance de la violence entourant les rencontres sportives à risques de football ou de hockey et à l'engagement toujours plus massif et nécessaire de notre police cantonale. Quand on lit que des policiers genevois sont engagés sur notre territoire lors des rencontres Sion-Servette, le citoyen valaisan est en droit de se poser des questions sur la gestion des coûts induits, surtout que la situation ne va pas s'améliorer avec la promotion du HC Red Ice Martigny en ligue nationale B de hockey. Madame Waeber-Kalbermatten, pouvez-vous nous informer de

la situation intercantonale et fédérale par rapport à ce problème et quand une convention claire pourra voir le jour pour juguler cette gangrène? Le groupe PLR salue la politique menée par notre police par rapport à la proportionnalité appliquée en matière du nombre de contrôles de vitesse et d'alcoolémie au vu des particularités de notre canton et espère que cette vision se poursuivra à l'avenir. Nous nous inquiétons, par contre, par rapport aux moyens consacrés à la lutte contre la cybercriminalité alors que ce fléau est reconnu comme étant une des menaces principales de notre XXI^e siècle. Il semblerait également que la répartition des effectifs entre les régions constitutionnelles, spécialement au niveau des inspecteurs de police, ne soit pas des plus optimales, particulièrement au niveau du Bas-Valais où le nombre de dossiers par inspecteur serait supérieur aux autres régions, avec corollairement une baisse de la qualité dans la recherche d'infractions. Merci de nous informer sur la véracité ou non de ces faits et, dans l'affirmative, sur les mesures prises pour y apporter des solutions.

Service de la sécurité civile et militaire

Le groupe PLR apprécie l'indicateur, selon lequel la troupe se déclare toujours satisfaite des prestations fournies sur la place d'armes de Sion, mais regrette la disparition de l'indicateur sur le nombre de jours de service effectué annuellement sur notre territoire. Chaque troupe annonçant de manière extrêmement précise le nombre de jours de service effectué par chaque homme au teneur de comptes à Berne et le service du personnel J1 à Berne connaissant l'emplacement de chaque troupe, il est aisé pour ce dernier de fournir le nombre de jours de service accompli chaque année dans notre canton. Cet indicateur permettrait d'avoir une opinion objective par rapport à la réelle présence de la troupe en Valais. Votre prédécesseur, Madame la conseillère d'Etat, ne s'est certainement pas battu avec toute l'énergie nécessaire pour maintenir dans notre canton des écoles de recrues si bien que, à ce jour, en dehors d'événements ponctuels comme la PDG, il ne reste bientôt plus que les jets de combat et leurs nuisances pour rappeler à nos oreilles la présence de l'armée en Valais.

Etablissements pénitentiaires

Le groupe PLR est étonné du fait que tout semble bloqué dans l'attente des propositions devant être émises par le comité de pilotage mis en place suite aux conclusions de l'audit effectué. Outre ces retards, des problèmes d'effectif sont constatés et des problèmes liés à l'explosion des coûts de la médecine pénitentiaire. Merci à la cheffe du DSSI de nous donner des informations sur les délais de mise en application des mesures préconisées par l'audit car un audit qui coûte et qui ne conduit à rien ne sert à rien, si ce n'est à se donner bonne conscience. Si les établissements pénitentiaires présentent de mauvais chiffres et manquent de moyens, c'est aussi parce qu'il y a de mauvaises relations avec le Service de la santé publique, qui dépend du DFIS. Nous demandons à ce que le dialogue entre les deux services soit rétabli et amélioré. Nous prenons également connaissance que les mesures thérapeutiques institutionnelles ont coûté 1,3 million en 2011; pour combien de personnes?

Offices des poursuites et faillites

Le groupe PLR prend acte sans réelle surprise de la forte augmentation des dossiers à traiter par collaborateur. Nous saluons les 11 mesures prises jusqu'à ce jour par l'office par transferts de personnel entre services, sans augmentation du personnel. Cet effort doit être souligné. Jusqu'à quand ce principe louable pourra-t-il se poursuivre? Les années à venir, alourdies par les effets de la Lex Weber, ne pourront que voir le nombre de cas et de dossiers malheureusement augmenter. Quelle est la stratégie du DSSI dans ce domaine afin de pouvoir juguler cette explosion de cas sans passer par la case «augmentation du personnel»?

Enfin, nous regrettons, au niveau du Service de la circulation routière et de la navigation, que les montants RPLP ne soient pas totalement utilisés et, dans ce sens, versés au fonds RPLNe pourrions-nous pas affecter ces fonds à d'autres services, comme le Service des routes et cours d'eau par exemple? Quelle est la stratégie possible dans le

respect des lois et règlements pour une utilisation complète de ces montants au profit de notre canton et de sa population?

Les députés PLR acceptent les comptes 2011 du DSSI et remercient d'avance M^{me} la conseillère d'Etat pour les réponses qu'elle va apporter aux nombreuses questions formulées.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

A l'examen des comptes et rapports des différents services du DSSI, le groupe ADG partage l'appréciation globale du Parlement et du Gouvernement, à savoir le très bon résultat de l'exercice 2011.

Quelques commentaires et questions:

Comme prévu, La Castalie a adopté son nouveau statut d'établissement autonome de droit public. La transition s'est déroulée de façon naturelle et sereine. C'est l'occasion de féliciter cette noble et indispensable institution pour cette transition réussie et ses quarante ans d'existence fêtés ces jours-ci.

Les comptes 2011 du Service de l'action sociale laissent apparaître une insuffisance de financement de 4,8 millions découlant de subventions supplémentaires nécessaires. En décembre dernier, ce Parlement a refusé 4 millions du total requis pour le budget 2012 des institutions. Il est, en outre, plus que probable que les besoins vont continuer de croître, notamment en regard de l'évolution démographique. Nous assistons donc à un écart grandissant entre les budgets et comptes de ce service. Madame la cheffe du département, qu'envisagez-vous pour y remédier?

Concernant le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail, le budget ne permet pas de faire suffisamment de contrôles et de prévention. Moins de 10% des entreprises sont contrôlées chaque année. De plus, les ressources allouées ne sont pas totalement utilisées depuis plusieurs exercices. Comment pensez-vous améliorer cette situation?

Il en est de même pour la police cantonale, dont les indicateurs indiquent qu'elle ne peut assumer pleinement sa mission. Le groupe ADG se préoccupe aussi de la sécurité des Valaisannes et des Valaisans et s'inquiète du manque de cohérence des parlementaires qui ne cessent de mettre en avant ce thème mais sans soutenir les demandes de moyens y relatifs. Que proposez-vous en la matière?

S'agissant des établissements pénitentiaires, cela a déjà été relevé, y a-t-il là aussi un manque de personnel et de ressources? Qu'en est-il des résultats des groupes de travail et des premières orientations que vous entendez donner?

Le groupe ADG accepte ces comptes, félicite et remercie l'ensemble des collaborateurs et responsables concernés, de même que la cheffe du département pour ses réponses, pour l'ampleur et la qualité du travail accompli. Merci de votre attention.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Erst einmal einen recht herzlichen Dank für die geleistete Arbeit in den einzelnen Dienststellen. Die Rechnung sieht gut aus, denn der Aufwand ist tiefer und der Ertrag ist höher als budgetiert. Mit den Investitionen sieht es zwar etwas schlechter aus, doch der Aufwandüberschuss von knapp minus 5 Millionen Franken deckt den Ausgabenüberschuss der Investitionen allemal.

Einige Anmerkungen im Namen der CSPO drängen sich jedoch auf.

Bevölkerung und Migration

Wir sind uns bewusst, dass der Kanton Wallis knapp vier Prozent der Asylsuchenden, also über 1'800 Flüchtlinge aufnehmen muss – Zahlen von Jahr zu Jahr steigend.

Das Problem der Unterkunft für diese Menschen haben wir erkannt, machen uns jedoch trotzdem ernsthaft Sorgen, wenn intakte Erholungsgebiete und idyllische Dörfer plötzlich mit Migranten belegt werden sollen. Das versteht unsere Bevölkerung nicht und sie wird es sicher den Menschen schwer machen auch einen angenehmen Aufenthalt zu bieten. Die Vorkommnisse in den anderen Kantonen sprechen eine deutliche Sprache.

Dass bereits getroffene Massnahmen publik werden, ohne vorherige Abklärungen mit den betroffenen Gemeinden zu führen, geschweige die Zonenkonformität zu überprüfen, ist ein bitterer Wermutstropfen in der ganzen Angelegenheit. Eine teure Expertengruppe soll nun nach Lösungen suchen, wie man rasch eine Umzonung ermöglichen soll. Ist das Problem für diesen touristischen Ort damit wirklich gelöst, auch wenn dem Departement der Simplonpass als geeignet erscheint? Die Anwohner sind nicht der gleichen Meinung und ich bitte Sie, Frau Staatsrätin, nach anderen Möglichkeiten zu suchen.

Strassenverkehr und Schifffahrt

Erfreut sind wir, dass das neue Kontrollzentrum in St-Maurice auf den 1. Januar 2012 in Betrieb genommen werden konnte und das Investitionsbudget von 35 Millionen Franken auch eingehalten wurde.

Der Zollposten in Gondo ist oder soll neuerdings während 24 Stunden geöffnet werden. Ein Kontrollzentrum für Lastwagen sollte hier in Betracht gezogen werden. Es macht wirklich keinen Sinn, dass technisch mangelhafte Lastwagen durch den ganzen Kanton fahren und in St-Maurice wird festgestellt, dass diese Fahrzeuge unter keinen Umständen ihre Fahrt fortsetzen können.

Zu bedenken geben uns die hohen Kosten und Zeitaufwände, welche die Jugendlichen zur Erlangung des Führerausweises erbringen müssen. Die L2-Kurse – also die zwei Trainigstage, welche ein Jugendlicher binnen zwei Jahren nach dem Erlangen der praktischen Autofahrprüfung absolvieren muss –, sind eine recht gute Sache. Allerdings kann dieser Kurs nicht satte 700 bis 900 Franken kosten – zumal er obligatorisch ist und die durchführenden Zentren somit eine Garantie auf Kunden haben. Damit wird der Führerausweis noch mehr zu einem Luxusartikel als er es ohnehin schon ist.

Strafanstalten

Der Auditbericht vom September 2011 über das Walliser Gefängniswesen wirft viele offene Fragen auf. Nach den Erkenntnissen der Auditoren soll eine neue Dienststelle für den Strafvollzug gebildet werden. Ein Steuerungsausschuss wurde bereits beauftragt, eine neue Organisationseinheit zu prüfen, an welche die Leitung und die allgemeine Verantwortung sämtlicher Bereiche des Freiheitsentzuges im Wallis übertragen werden. Über diese Organisationseinheit wünscht die CSPO, dass sie ständig informiert wird und allfällige Veränderungen offen gelegt werden. Hierunter fällt auch der Gedanke, dass die Einrichtung Brig geschlossen werden soll – was wir nicht akzeptieren.

Das Konzept und die Arbeitsweise des medizinischen Dienstes in den Walliser Gefängnissen muss revidiert werden. Was gedenkt man hier zu tun?

Sozialwesen

Nach der IV-Revision 6a sollen 17'000 Personen wieder in den Arbeitsmarkt integriert werden. Ist der Kanton bereit, innerhalb der Verwaltung Massnahmen zu treffen, also diese Personen zu unterstützen oder will man diese der IV selber überlassen? Ist er eventuell auch bereit, hier Arbeitsplätze zu bieten?

Feuerwehr

Die Einführung des neuen Organisationskonzepts der Feuerwehren läuft recht zaghaft. Vor allem im Oberwallis sind noch etliche Gemeinden, die das Konzept noch nicht umgesetzt haben – im Unter- und Mittelwallis hingegen sieht es recht gut aus. Müssen Gemeinden, welche das Konzept nicht umgesetzt haben eventuell mit Sanktionen rechnen oder bekommen sie noch eine letzte Galgenfrist?

Im Allgemeinen muss gesagt werden, dass alle Dienststellen in diesem Departement mit Personalmangel zu kämpfen haben. Allfällige Personalressourcen in der Kantonsverwaltung sind zu prüfen und sind diesem Departement zur Verfügung zu stellen. Spätestens bei der Budgetdebatte müssen Mitarbeiter angefordert werden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance des comptes du DSSI, tant dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat que dans celui de la commission des finances, et des remarques pertinentes qu'il propose comme chaque année.

Un sujet particulier a retenu l'attention de notre groupe dans le cadre de cette étude, à savoir le fonds RPLP qui cumule, d'année en année, des montants importants, fonds qui se monte aujourd'hui à près de 2,5 millions. Aussi la question posée par la commission des finances a-t-elle suscité dans notre groupe certains souhaits d'en voir une partie affectée à des besoins criants dans le domaine si proche techniquement mais si éloigné sur le plan administratif que peut être l'entretien du réseau routier cantonal. Ce réseau se détériore d'année en année et ce malgré les interventions des divers groupes politiques et députés qui s'en émeuvent au travers de leurs interventions parlementaires dont, sauf erreur, mon préopinant Christophe Claivaz dans un postulat développé cette semaine encore. Ainsi, dans le sens de la commission des finances mais en orientant un peu plus les réflexions du Conseil d'Etat, notre groupe souhaite suggérer que, selon un principe nouveau non pas de pollueur-payeur mais plus de useur-payeur (avec un néologisme au passage), qu'avec ce principe donc une part plus importante des fonds perçus par le biais de la redevance sur les poids lourds, véhicules qui portent une certaine responsabilité ou une responsabilité certaine dans l'usure de nos routes cantonales, qu'une part soit affectée à l'entretien de ces routes. Ainsi, le Conseil d'Etat est invité à étudier une nouvelle répartition, une modification de celle-ci tenant compte de ce principe useur-payeur.

Une deuxième problématique que notre groupe tient à relever a trait à l'état d'avancement du dossier des établissements pénitentiaires et ce même si des réponses et des intentions nous ont été communiquées par M^{me} la cheffe du DSSI lors de la session passée. L'évolution du dossier de la médecine pénitentiaire semble devenir un serpent qui se mord désespérément la queue et une solution acceptable tant pour les divers services concernés que prioritairement pour les personnes incarcérées doit être trouvée.

Merci donc, Madame la conseillère d'Etat, des réponses qui peuvent être apportées à ce jour à ces deux problématiques.

La discussion est close.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich danke allen, die mir Fragen gestellt haben, die sich intensiv mit meinem Departement und den Dienststellen auseinandergesetzt haben und die auch gelobt haben, dass das Departement die Kosten im Griff hat. Sie haben viele Fragen gestellt und ich probiere diese einigermassen kurz zu beantworten, wissend, dass die Zeit eben schon fortgeschritten ist und dann auch noch vielleicht «Besseres» wartet.

Ich probiere die Fragen zu beantworten, wie sie in der Reihenfolge gestellt wurden.

Zu Grossrat Markus Truffer: Er hat vor allem Fragen gestellt zu den Asylbewerbern, ob ich das akzeptiere oder nicht. Es ist zu sagen, dass die Zuteilung Sache des Bundesrates ist. In der Gesetzgebung ist es der Bundesrat der bestimmt und die Kantone sind die ausführenden Organe. Selber bin ich in einer Arbeitsgruppe als Vertreterin des Sozialen, das heisst der Kantonsregierungen, die die Asylsuchenden betreuen und in dieser Arbeitsgruppe

werden wir demnächst einen Arbeitsbericht verabschieden, der die Beschleunigungsmassnahmen umschreibt. Es geht heute darum, dass die Verfahren effektiv zu lange sind und wenn die Verfahren gekürzt werden können, sind wir alle in der Arbeitsgruppe – und auch ich – überzeugt, dass es besser ist für uns hier und das es auch besser ist für die Asylsuchenden, dass sie nach einer gewissen Zeit einen Bescheid haben. Sie haben gestern gehört, das Parlament in Bern hat gestern beraten und berät heute im Sinn von Beschleunigungsmassnahmen aber auch im Sinn von Verschärfungen. Wir probieren unserem kantonalen Auftrag nachzukommen.

Zweitens zur Gefängnismedizin: Wie sind die Kosten? Effektiv sind die Kosten stark gestiegen im letzten Jahr und steigen auch noch in diesem Jahr. Es gibt eine vorgeschlagene Arbeitsgruppe im Rahmen des Audits über die Gefängnismedizin und zurzeit sind wir daran ein Mandat an den Kantonsarzt, Herrn Georges Dupuis, und Herrn Benjamin Brägger zu geben, die die aktuelle Konvention analysieren sollen: Wo sind die Schwachstellen? Wir verlängern die aktuelle Konvention bis zum 1. Juli 2013 und aufgrund des Rapportes dieser beiden Experten in den Gebieten möchten wir eine neue Konvention erstellen. Es ist ganz klar, es betrifft beide Departemente und mein Kollege Maurice Tornay und ich haben schon darüber Sitzungen gehabt und wir werden weiter diskutieren, was schlussendlich die Gefängnismedizin im Kanton Wallis beinhalten soll und auch wer was bezahlt. Selbstverständlich versuchen wir hier auch die Kosten in den Griff zu bekommen. Man muss aber sagen, dass gerade die Personen, die inhaftiert werden, sind eher Personen die häufiger krank sind als die übrige Bevölkerung; dass es sicher mehr kostet aber wir probieren hier auch, einen Mechanismus zu finden mit dem Walliser Gesundheitsnetz, dass wir die Kosten auch hier in den Griff bekommen.

Sie haben gefragt: Was gibt es für neue Lösungen für die Gefängnismedizin? Es gibt eigentlich grundsätzlich zwei Lösungen. Entweder wird die Gefängnismedizin direkt von den Gefängnissen angestellt und integriert – einige Kantone haben das, andere haben ein Mandat. Der Kanton Wallis hat sich entschieden, das Mandat an das Walliser Gesundheitsnetz zu geben. Wir beabsichtigen dies weiterzuführen, aber eben die aktuelle Konvention zu verbessern, zu präzisieren und auch entsprechend mit mehr Personal auf Seiten des Gefängnisses als auch auf Seiten des Walliser Gesundheitsnetzes zu verstärken.

Herr Christophe Claivaz, Sie haben gefragt, was für Arbeiten wir nicht gemacht haben. Sie haben dort die Mediation angesprochen. Effektiv ist es so, dass wir es auch befürworten, ein Gesetz über die Mediation zu haben wie es der Kanton Freiburg kennt. Der Kanton Freiburg hat angefangen über eine Mediation im Jugendstrafgesetz und hat es letztthin ausgedehnt auf das Erwachsenenstrafgesetz. Wir wollten das Gleiche machen, haben vorsichtshalber beim Bundesamt angefragt und die haben gesagt, das gehe nicht beim Erwachsenenstrafgesetz. Jetzt sind wir daran, den Passus abzuändern und ich werde demnächst dem Staatsrat beantragen, ein Projekt über die Mediation im Bereich des Jugendstrafgesetzes Ihnen zu unterbreiten.

Sie fragen weiter: Wie steht es mit der Kantonspolizei, mit der Anzahl Polizisten, die wir haben? Es ist ganz schwierig, was die «richtige» Anzahl ist. Ich habe schon gehört, dass es in der Schweiz so viele oder so viele Polizisten und Polizistinnen braucht. Die Antwort, was es effektiv braucht, kann Ihnen niemand geben. Aus meiner Sicht, brauchen wir so viel Polizei wie nötig und keine Person mehr oder weniger. Das ist aber eine Gratwanderung, was wir brauchen, damit sich die Gesellschaft nicht nur sicher fühlt sondern auch sicher ist. Es ist aber auch eine Gratwanderung wenn wir zuviel Polizei einsetzen.

Sie wissen, wir haben in den letzten zwei Jahren das Polizeikorps um zwölf Einheiten aufgestockt. Dieser Antrag gilt auch für das Budget 2013 und wir erreichen mit dieser Zahl nicht die geforderte Zahl von auf 650 Einwohner ein Polizist. Warum das? Unsere Bevölkerung nimmt überproportional zu – das ist auch sehr gut – und wir müssten entsprechend auch die Polizei aufstocken. Es gibt aber zwei Sachen, die zu erwähnen sind. Seit dem Jahre 2011 kennen wir eine einheitliche Statistik über die begangenen Straftaten und das Wallis ist mehr als 20% unter dem schweizerischen Mittel, das heisst, unsere Polizei

macht erstens sehr gute Arbeit, macht sehr gute Präventionsarbeit und wir haben auch weniger Straftaten. Von dem her sind wir in einer guten Situation und das Zweite ist, es gibt eine ausserparlamentarische Arbeitsgruppe die untersucht, wie zukünftig die Polizei im Kanton Wallis aussehen soll. Wollen wir so weiter fahren? Wollen wir mehr Gemeindepolizeien und eine Kantonspolizei oder wollen wir eine Einheitspolizei? Die Kommission hat mit Vertretern der Gemeinden zusammengearbeitet und ich erwarte den Schlussbericht auf Ende Sommer. Und diesen Bericht werde ich dem Staatsrat unterbreiten und ich denke – je nach dem – auch mit dem Parlament eine Gesetzesänderung beantragen.

Dann haben Sie eine weitere Frage gestellt zur zivilen Sicherheit, wie es aussieht mit den Dienstoffizieren in der Kaserne in Sion. Da muss ich sagen, dort hätten wir sehr gerne eine höhere Belegung. Wir haben momentan die Unteroffiziersschule der Fouriere. Die Kaserne hätte absolut Platz für eine zusätzliche Rekrutenschule. Wir hätten das sehr gerne – das ist auch dem eidgenössischen Departement für Sicherheit von Herrn Maurer angekündigt worden. Wir haben ein Projekt nach Bern geschickt, wo wir ein sogenanntes Kompetenzzentrum für Bevölkerungsschutz in Sion/Grône einrichten möchten – dies auch in Bezug mit der Armee – und erhoffen uns dadurch, wir würden auch eine höhere Belegung der Kaserne haben. Hier ist zu sagen, das Wallis ist nicht sehr vorteilhaft bedient wenn es um die Arbeitsplätze der Armee geht. Die Armee hat rund 35'000 Arbeitsplätze und der Kanton Wallis hat davon 320. Also wir haben sehr wenig Arbeitsplätze im Verhältnis zu den anderen Kantonen.

Sie haben auch gefragt wegen der Gefängnisanstalten, es gebe Verzögerungen. Das Audit von Herrn Brägger wurde im Herbst abgegeben. In der Folge habe ich im letzten Jahr den Staatsrat beantragt, einen Steuerungsausschuss mit acht Arbeitskommissionen einzusetzen. Das sind mehr als 100 Personen, die sich momentan mit der zukünftigen Ausrichtung der Gefängnisanstalten auseinandersetzen. Und warum ist das so? Der Bericht ist ein Bericht von einem Experten. Wir brauchen die Überprüfung: Was heisst das im Terrain? Was heisst das im Konkreten? Und darum braucht es auch eine gewisse Zeit, ob das gut ist. Die Arbeitsgruppen sind mitten in der Arbeit respektive sie sind am Ende ihrer Arbeit und sie werden den Bericht auch bis Ende Sommer / Anfang Herbst definitiv abgeben. Welche Massnahmen sind hier in die Wege geleitet worden? Der Steuerungsausschuss hat die ersten Anträge der Arbeitsgruppen behandelt und der Staatsrat hat an diesem Mittwoch erste grundsätzliche Entscheidungen vom Departement gutgeheissen, das heisst wir möchten zukünftig unter einer Dienststelle die jetzigen Gefängnisanstalten plus die Sektionen, die im juristischen Dienst des Departementes sind, das heisst die Bewährungshilfe und die Begleitung von Strafen im vollen Vollzug. Das Projekt liegt vor und es wird demnächst an das Büro des Grossen Rates weitergeleitet. Es ist vorgesehen, dass die Debatte zu diesem Dekret in der Novembersession stattfinden kann.

Sie haben eine zusätzliche Frage gestellt zu den therapeutischen Massnahmen. Die Kosten bei den Gefängnisanstalten oder bei Gefangenen, die therapeutische Massnahmen verschrieben bekommen anstelle einer Strafe: effektiv haben wir einen Zusatzkredit von 900'000 Franken beantragen müssen, das macht 1,3 Millionen Franken. Das ist sehr teuer. Wir stehen hier – nicht nur im Kanton Wallis sondern in der ganzen Schweiz – vor grossen Herausforderungen, weil es werden weniger Strafen in den Haftanstalten verordnet aber mehr therapeutische Massnahmen, was sinnvoll sein kann, aber es sind weniger Plätze vorhanden (im Wallis selber haben wir keine Plätze) und es wird auch an der Arbeitsgruppe Gefängnismedizin sein zu sehen, ob wir im Wallis nicht einige Plätze anbieten können, weil diese ausserkantonalen Plätze kommen uns sehr teuer: das sind Preise zwischen 600 und 1'000 Franken pro Tag. Dann kommen Sie bald einmal auf diese 1,3 Millionen Franken.

Bei den Betreibungs- und Konkursämtern haben Sie gesagt, es gebe immer mehr. Effektiv, wir haben 20% und noch mehr Betreibungen und Konkurse und die elf Massnahmen wurden vom Staatsrat akzeptiert und wir sind jetzt am Umsetzen. Ich denke aufgrund dieser elf Massnahmen, die ungefähr ein gutes Jahr dauern bis die umgesetzt werden können, werden wir dann sehen, wie es weitergeht.

Sie fragen auch, warum dass der Fonds von der Schwerverkehrsabgabe in der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt nicht ausgeschöpft wurde. Tatsächlich sind in diesem Fonds etwas mehr als 2 Millionen drin. Warum ist das so? Wir hatten den vorher angeäufnet und er wurde gebraucht für den Bau und die Konstruktion des Automobilkontrollzentrums in St-Maurice. Sie wissen, wir möchten gerne in Sitten auch den Standort wechseln und wir möchten innerhalb des Zentrums vom Wallis eine neue Automobilkontrolle aufbauen und das Geld wird momentan in diesen Fonds gelegt, um eines Tages diesen Neubau realisieren zu können.

Ich komme zu Herrn Didier Fournier. Er fragt: Wie steht es mit den Institutionen? Da ist es effektiv so, im Budget 2012 haben die Institutionen rund 10 Millionen Franken zusätzliche Mittel verlangt. Das Departement hat ihnen 3 zugesichert, 3 haben Sie als Parlament gesprochen und ungefähr 4 Millionen Franken haben sie nicht bekommen. Aufgrund dieser ungunstigen Situation habe ich eine Planung eingeleitet und momentan ist die Dienststelle daran, mit den Institutionen eine Planung zu erstellen, was wir für die Jahre 2012 bis 2015/2016 notwendig haben. Die ersten Rückmeldungen sind da und wir planen das Budget 2013. Es sind Erweiterungen notwendig aber wir müssen priorisieren und sagen: Was sind die dringlichsten Erweiterungen bei den sozialen Institutionen? Alles können wir aufgrund des Budgets nicht erfüllen.

Sie fragen, warum die Dienststelle für Arbeitnehmerschutz nicht mehr Kontrollen ausgeführt hat. Sie hat effektiv das Möglichste gemacht und einige Kontrollen sind eben abhängig von Bundesbern.

Die Gefängnisfrage und die Polizeifrage habe ich schon beantwortet.

Ich komme zu Herrn Urban Furrer. Er fragt: Was haben Sie gemacht wegen dem Simplonpass, wegen dieser Zonenkonformität? Da muss ich Ihnen ganz ehrlich sagen, ich hätte nie gedacht, dass Touristen möglich sind aber dass Asylsuchende über 2-3 Wochen nicht in der gleichen Zone möglich sind. Es wird jetzt geprüft. Es ist aber keine teure Expertengruppe. Es sind alles Leute von den Departementen des Staates und die müssen das im Rahmen ihrer Tätigkeit und ihres Lohnes ausführen. Wir haben keine externe Expertengruppe eingesetzt.

Sie fragen weiter wegen St-Maurice, das sei sehr gut dieses Zentrum und das ist so. Sie kontrollieren die Camions die von Richtung Lausanne über den Grossen St. Bernhard, oder über den Simplonpass kommen und umgekehrt. Effektiv, wenn ein Lastwagen nicht gut ist, fährt er bis St-Maurice und es wird dort festgestellt, er sei nicht gut gewesen. Es stellt sich die Frage: Brauchen wir ein kleines Kontrollzentrum in Gondo oder nicht? Oder brauchen wir übergeordnete Lösungen? Brauchen wir eine rollende Lastwagenstrasse anstelle dass wir das Kontrollzentrum aufstellen? Das sind aber Fragen, die zusammen mit dem Departement von Herrn Melly und vor allem mit den Bundesämtern diskutiert werden müssen.

Zu den Führerausweisen kann ich Ihnen sagen, das ist nicht Kantonssache. Der Bund hat beschlossen, dass man innerhalb von drei Jahren nochmals zwei Tage ein «Refreshing» machen muss, wie man Auto fährt. Ob das teuer ist oder nicht... 700 bis 900 Franken sind absolut im Schnitt oder eher darunter. Ich habe gesehen, dass andere Kantone effektiv mehr verlangen. Aber es ist eine Sache, die dazumal gewünscht wurde auf Bundesebene, dass die Fahrlehrer dieses Angebot anbieten müssen und auch die Preise bestimmen.

Sie haben auch gefragt, ob Brig geschlossen wird. Ich habe Ihnen bereits gesagt, die Arbeitsgruppen sind am Arbeiten. Es gibt auch eine Arbeitsgruppe über die Untersuchungsstrafanstalten und dort sind wir genau am Schauen, wie viel Platz wir brauchen und was das heisst.

Zur IV-Revision 6a – die ist ja in Kraft. Sie haben gefragt: Was macht der Kanton? Der Kanton ist sehr aktiv. Die Dienststelle für Personalwesen hat einen Vorschlag über meinen Kollegen Maurice Tornay eingebracht, dass wir im Kanton zusätzliche Mittel zur Verfügung stellen, um Menschen, die eine IV-Rente haben wieder zu integrieren. Wenn man

das ganze Geld ausschöpft, entspricht das ungefähr zehn Personen. Momentan sind in verschiedenen Dienststellen Personen engagiert worden, die eine IV-Rente haben und die wieder eingegliedert werden sollen.

Zur Feuerwehr im Oberwallis: Es ist effektiv so, im Oberwallis sind noch rund 27 Feuerwehren, die sich noch nicht zusammengeschlossen haben. Sie erhalten meines Wissens keine Sanktionen. Das Konzept sieht vor, dass es Punkte gibt. Wenn sie diese Punkte erfüllen, erhalten sie die entsprechenden Subventionen. Wenn sie das nicht wollen, verlieren sie das Recht auf Subventionen und müssen halt etwas mehr bezahlen. Die Galgenfrist besteht noch bis Ende Jahr, um diesem nachzukommen. Sie können also Sommer / Herbst zusammenschliessen und dem Staatsrat das Projekt unterbreiten.

Zum Personal muss ich Ihnen sagen, es ist effektiv so, dass die Leute sehr angespannt arbeiten, weil wir haben nicht immer nur mehr zu bewältigen, wir haben auch immer mehr Bevölkerung und das macht in vielen Bereichen eben mehr aus, z. B. bei der Automobilkontrolle gibt es mehr zu kontrollieren aber auch den Pässen (die Zunahme der Bevölkerung spielt dort auch eine Rolle).

Jetzt komme ich noch zu Herrn Pascal Rey. Ich habe Ihnen die Frage schon beantwortet wegen diesem Fonds bei der Strassenverkehrskontrolle. Das denke ich, ist jetzt in einem guten Sinne auf die Seite gestellt für das zukünftige Zentrum.

Und bei den Gefängnisanstalten eben ist es keine Endlosschleife. Die ersten Entscheide liegen vor und weitere folgen noch in den laufenden Monaten.

Ich danke allen, dass Sie sich mit dem Departement intensiv auseinandergesetzt haben.

(Suite de l'examen du compte 2011, *séance de relevée du jeudi 14 juin 2012.*)

Le président:

Avant de commencer la discussion sur le rapport d'activité de l'Inspection cantonale des finances, j'ai le grand plaisir de saluer la présence à la tribune de M. Valery Ivanovitch Khripun, accompagné par le chef de l'Inspection cantonale des finances, M. Christian Melly.

M. Valery Ivanovitch Khripun est le président de la Chambre de contrôle et des comptes de la région de Rostov-sur-le-Don en Russie, une région de plus de 100'000 km² qui se situe à environ 1'000 km au sud de Moscou et qui compte 4,4 millions d'habitants.

Précédemment à sa fonction de président de la Chambre de contrôle et des comptes, il était vice-gouverneur de la région de Rostov-sur-le-Don.

M. Khripun est aussi membre de l'organe de surveillance des Jeux Olympiques 2014 qui vont se dérouler à Sotchi.

M. Khripun est de passage en Suisse. Après sa visite au Contrôle fédéral des finances à Berne ce mardi, il honore le Valais de sa présence et peut constater l'organisation de nos institutions. Il rend actuellement visite à l'Inspection cantonale des finances dont nous allons débattre maintenant du rapport annuel d'activité pour l'année 2011.

Je souhaite à M. Khripun un agréable séjour chez nous en Valais.

On peut les applaudir!

Also wir werden nur noch diesen Punkt von der Tagesordnung behandeln. Den letzten Punkt müssen wir leider auf den Nachmittag verschieben.

23. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2011
JAHRESBERICHT
des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2011

Prise de position de la commission de gestion /
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission

Discussion générale:

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

La lecture du rapport annuel de l'Inspection cantonale des finances est intéressante et instructive en tous points de vue. En 32 pages, le député se rend compte de l'intense activité déployée par une équipe hautement professionnelle.

Tout au long de ce rapport d'activité, qui fait état des différents travaux de contrôle ou autres missions confiés à cette inspection, le groupe PDCC a retenu quelques points.

Nous avons notamment relevé que:

- le Tribunal cantonal, les tribunaux des districts et des mineurs ont été audités et que les frais mis à la charge du fisc ou de l'assistance ont été respectés;
- au DFIS que les opérations de bouclage du compte 2011 sont à même de garantir que le bilan de l'Etat présente une image claire et fidèle. En tant que membre de la commission des finances, je tiens particulièrement à souligner le travail important qui est réalisé par l'inspection dans le cadre du contrôle des opérations de bouclage annuel et du bilan au 31 décembre 2011 de l'Etat. Ce document d'analyses et de constats est un précieux outil de travail pour la commission des finances;
- nous devons, malheureusement, prendre acte d'une détérioration financière de la CPVAL, son degré de couverture ayant baissé de 4 points;
- des remarques ont été formulées concernant la procédure de mise en soumission de l'audit du RSV;
- le DFIS est invité à initier le processus de détachement de l'organisation du régime des pensions en lui conférant un statut autonome sur les plans juridique, organisationnel et financier;
- au DSSI, l'externalisation par des OP de mandats d'administration spéciale de faillites n'a pas été, dans certains cas, concluante;
- au DECS, la non-exactitude des comptes 2010 au Service de la formation professionnelle, de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle. Des manques de rigueur et de précision dans les processus de bouclage des comptes annuels des HEVs ainsi qu'au Service de la culture;
- au DEET, le Valais, par son Service du développement économique, a fait l'objet d'un contrôle de la mise en place de la nouvelle politique régionale avec quelques recommandations d'amélioration;
- bon nombre de lots de mensuration sont en retard et des problèmes de méthodologie de mensuration sont apparus;
- les contrôles des registres fonciers du canton, des écoles d'agriculture, de la Délégation valaisanne de la loterie romande n'ont pas donné lieu à des remarques ou à des réserves;
- au DTEE, il est fait mention de constats accablants de l'évolution des projets des routes nationales, cela avant la réalisation de l'Office de construction des routes nationales qui permettra de repartir sur de nouvelles bases organisationnelles. L'examen des dépenses de Rhône 3, engagées jusqu'à fin octobre 2010, conclut à son exactitude, tout en prenant en compte des demandes et des recommandations de l'IF.

Dans les divers, nous retenons que la rubrique 36, soit les subventions d'exploitation, a fait l'objet d'une analyse fouillée avec un contrôle de la légalité et mise à jour compte tenu de l'entrée en vigueur de la RPT. Ce travail – et c'est là son intérêt – servira à l'élaboration du budget 2013.

Enfin, le groupe PDCC se réjouit de constater que son postulat demandant l'application d'un délai de paiement plus court pour les travaux de construction a permis d'obtenir une nouvelle directive cantonale qui prévoit un délai de paiement de 30 jours au plus dans la plus grande majorité des cas.

Le groupe PDCC adresse ses remerciements au personnel de l'Inspection cantonale des finances, à M. Melly, chef de service, et tient encore une fois à souligner

l'importance de cet organe administratif qui contribue à la qualité de la gestion de notre Etat et des différentes institutions de ce canton.

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Das Finanzinspektorat ist umgezogen in die neuen lichten Räume in die Rue de la Dent-Blanche 20 in die früheren GNW-Räume. Die CVPO gratuliert und dankt dem Team der 16 Mitarbeiter unter der Leitung von Chef Christian Melly zu ihrer exzellenten, motivierten Arbeit in der neuen Umgebung.

98 Berichte in der Verwaltung, wovon 45 bei den sogenannten Satelliten und Vorsorgekassen und 42 Berichte in den Gemeinden des Kantons zeugen von der immensen Arbeit. Ohne die wertvolle Mitarbeit von Michel Roten bei der Finanzkommission und Régis Bovier bei der GPK wäre die Arbeit und Effizienz dieser zwei Aufsichtskommissionen kaum noch denkbar.

Neben den kritischen Berichten sind die folgenden Anregungen besonders zu erwähnen:

- Diverse Verbesserungsvorschläge für die Staatskanzlei
- Hinweise auf zu viel Personal bei zwei Sozialmedizinischen Zentren
- Verbesserung bei den Subventionierungen
- Vorwärtsmachen beim Grundbuchamt
- Vorwärtsmachen bei den Projekten der A9
- Verbesserungsvorschläge im Bereich Naturgefahren bei den Seitenbächen
- Hinweise auf das unerlässliche Vorwärtsmachen bei der Informatikrevision, was eine Riesenbaustelle darstellt.

Dies, um nur die wichtigsten zu nennen.

Ich danke dem Finanzinspektorat und Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Comme à son habitude, l'Inspection cantonale des finances nous livre un excellent rapport, très complet et détaillé, des dossiers traités au cours de l'année 2011.

Le groupe PLR ne peut qu'aller dans le sens des conclusions faites par l'IF.

Quelques dossiers ont, toutefois, retenu notre attention.

Le Conseil d'Etat a mandaté une étude à l'IF sur la rubrique 36. On espère en voir les effets dans le budget 2013 déjà.

Le manque de rigueur récurrent de la gestion financière de l'école professionnelle de Brigue depuis 2003 nous fait quand même quelque peu souci.

Le retard pris par l'Office cantonal de la géomatique nous inquiète aussi un peu parce que, chaque fois, on en reparle.

Le constat accablant que fait l'IF sur l'évaluation du projet du tronçon de Finges avant la mise en place de l'Office de construction des routes nationales.

Ce sont tous des sujets qui nous interpellent.

On émet, toutefois, une remarque: comment se fait-il que, devant tant de sujets brûlants, la commission de gestion ait sorti si peu de rapports au cours de l'année?

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec attention et satisfaction du rapport d'activité de l'Inspection cantonale des finances ainsi que de la prise de position de la commission de gestion sur ce rapport.

Globalement, nous partageons les remarques et conclusions de la commission de gestion.

Nous prenons acte avec satisfaction des bons résultats de ces audits et des ajustements à effectuer par les différentes institutions publiques.

Nous tenons à relever la bonne gestion des communes, partenaires incontournables de notre système politique. Elles ont démontré qu'elles disposent des compétences et de savoir-faire pour gérer leur patrimoine et remplir au mieux leurs missions.

Malheureusement, leurs avis ou préavis sont régulièrement ignorés, comme notamment dans le cadre de procédures d'autorisation de construire. C'est dommage et nous, autorités cantonales, devons être attentifs à défendre l'autonomie de cet échelon communal et combattre cette tendance au nivellement par le haut que nous déplorons également entre le canton et la Confédération.

L'Inspection cantonale des finances est un outil indispensable dans un Etat de droit. En effet, elle est garante de l'ordre et du suivi des prescriptions édictées par le législateur.

En conclusion, le groupe DC du Bas souligne la qualité des prestations fournies ainsi que l'énorme travail réalisé (98 rapports déposés et 42 vérifications auprès des communes) et remercie son chef, M. Christian Melly, ainsi que toute son équipe pour leur engagement, leur attitude ouverte et constructive ainsi que leur professionnalisme.

Merci.

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO:

Die CSPO hat den Jahresbericht des Finanzinspektorates zur Kenntnis genommen. Der 32-seitige Bericht ist mit offenen Kriterien abgefasst und beinhaltet Anmerkungen aber auch Vorschläge an die Departemente und den Staatsrat zur Verbesserung einzelner Geschäfte. Damit trägt die Arbeit des Finanzinspektorates wesentlich zu einer effizienten Verwaltungsführung bei. Unklarheiten werden geregelt und Abläufe optimiert, wie beispielsweise die Entschädigung der Leistungen der Polizei, welche jetzt durch eine jährliche Pauschale anstatt einer Vielzahl von Rechnungen erfolgt.

Es war festzustellen, dass das Finanzinspektorat nicht nur das Abschlussjahr, sondern bei einigen Geschäften auch die Zusammenhänge aus vorhergehenden Jahren prüfte. Mit dieser Gelegenheit wurden auch die Vorgaben und die Aufforderungen der vergangenen Jahre einer Prüfung unterzogen. Weiter war auch zu erkennen, dass kritischere Geschäfte ausgewogener unter Kontrolle genommen wurden. Verschiedene Mängel bedürfen damit vertiefter Aufmerksamkeit.

Überrascht hat die CSPO zur Kenntnis genommen, dass keine der Dienststellen mit Programmvereinbarungen mit dem Bund ein Reglement über die Verwendung der Konti abgegeben hat, wie dies die kantonale Finanzverwaltung verlangt hat. Hinzu kommt die Nichtverwendung von Beträgen in der Grössenordnung von 100 Millionen Franken.

Weiter prüfte das Finanzinspektorat auch die Arbeitsausschreibungen für das Gesundheitsnetz Wallis Audit. Anscheinend wurde das Mandat freihändig vergeben, ohne jedoch Entscheidungswürfe der verschiedenen Dienststellen zu verlangen. Falls es nötig sei, Experten beizuziehen, liege dies an den Dienststellen, darüber zu entscheiden. Weiter scheint nicht klar – und deshalb hat das Finanzinspektorat dem Staatsrat empfohlen sich darüber zu vergewissern –, ob die Notwendigkeit juristischer Vormeinungen durch das Gesundheitsnetz Wallis vor der Vergabe des Mandates zur Begleitung der Umsetzung der im Audit empfohlenen Massnahmen an die «Fédération Hospitalière de France» eingeholt worden sind. Es scheint, dass das Gesundheitsnetz Wallis, auch auf Gründen der übrigen Berichte des Finanzinspektorates, immer noch nicht zur Ruhe gekommen ist. Die CSPO fordert den Staatsrat auf, alle erforderlichen Massnahmen zu treffen, dass das Vertrauen in das Gesundheitsnetz Wallis erhalten bleibt. Negative Meldungen hinterlassen immer einen fahlen Nachgeschmack.

Aus dem Bericht erhellt weiter, dass bezüglich der Personaldotation in den Sozialmedizinischen Regionalzentren und der kantonalen Verwaltung wohl nicht die gleichen Masstäbe angesetzt werden, zumal der erhöhte Personalbestand voll subventioniert wurde und von den Personalgesuchen der Verwaltung bei jeder Budgetdebatte der Rotstift angesetzt wird.

Das Finanzinspektorat wertet die Neuauflage des generellen Projektes für das Projekt A9 Pfyv als Chance für eine tatsächliche Berücksichtigung der Vorgaben bezüglich Kostenmanagement, technische Aspekte und Fristen. Diese Schlussfolgerung weckt doch auf. Es bleibt zu hoffen, dass das Projekt ohne weitere Überraschungen erfolgreich abgeschlossen werden kann.

Erfreulich ist die Tatsache, dass die Gemeinden mit einem Bilanzfehlbetrag ihren Verpflichtungen nachkommen und die vom Staatsrat festgelegten Bedingungen einhalten.

Aus der Analyse der Situation und der Entwicklung der Betriebssubventionen erhellt, dass hier Handlungsbedarf und auch politischer Spielraum bestehen. Die CSPO verlangt jedoch vom Staatsrat, dass dann bei allen die gleichen Kriterien und die Massnahmen im gleichen Umfang angewendet werden. Es dürfte nicht geschehen, dass einzelne Empfänger anderen bevorzugt werden. Auf jeden Fall macht es Sinn, das Inventar zu aktualisieren.

Besonders aufmerksam war das Finanzinspektorat bei den Geschäften mit hohen Medienturbulenzen sowie Geschäften, welche terminlich unter Druck standen. Wenn einzelne kleinere Geschäfte wie das der Milchsubvention von 15 Rappen pro Liter, um nur eines zu nennen, seine Zustimmung erst fünf Minuten nach zwölf (Januar 2012) erhielt, so bin ich überzeugt, dass wir dies im Bericht 2012 wiederfinden. In diesem Fall muss man fragen: War es notwendig oder war noch vorheriges Budget vorhanden?

Mit diesem Beispiel ist auch zu sagen, dass bei der Rubrik Sachaufwand, welcher bei der Rechnung mit -3,5 Millionen Franken unter dem Budget lag, die Budgeteinhaltung in einigen Bereichen hohe Differenzen plus/minus vorwies. Selbst wenn dies in voller Kompetenz des Departementchefs steht, wäre es angebracht, die Budgeteinhaltungen in den einzelnen Geschäften zu straffen und nicht zugunsten des gesamten Budgets zu globalisieren.

Der Präsident:

Herr Grossrat, ich bitte Sie, zum Schluss zu kommen.

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO:

Ich habe gleich fertig...

Die CSPO stellt fest, dass das Finanzinspektorat seine Aufgaben mit Professionalität, Unabhängigkeit und grosser Hartnäckigkeit erfüllt.

Die CSPO dankt dem Finanzinspektorat für die gute Erledigung seiner Aufgaben sowie die offene Bereitschaft bei Informationen und unterstreicht gleichzeitig die Notwendigkeit dieser unabhängigen Kontrolle.

Merci für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Comme tous ceux qui ont préparé l'apéro (que nous attendons tous) attendent depuis un bon moment, j'essaierai d'être bref, pour venir simplement sur deux points.

D'abord, pour dire que ce qui nous plaît dans le travail de l'Inspection cantonale des finances, c'est qu'elle ose aborder ce qui déplaît. C'est un signe d'indépendance de son chef et de ses collaborateurs, indépendance rassurante pour les citoyens contribuables de ce canton.

L'inspection cantonale des finances en a fait la démonstration en traitant de certaines pratiques dans le domaine de la facturation au RSV. Elle s'est retrouvée face à une

entité qui croyait pouvoir agir à coup de communiqués de presse et qui croyait pouvoir mettre en doute le sérieux de son travail. Eh bien!, ce qui ressort de ce rapport, et c'est la réalité, c'est que, au contraire, dans cette affaire comme dans les autres, l'Inspection cantonale des finances a fait la démonstration de son professionnalisme, dont certains justement feraient bien de s'inspirer, professionnalisme qui se manifeste dans des informations documentées et vérifiées qui sont transmises au Parlement. Et je remercie encore une fois cette entité, son chef et les collaborateurs qui l'entourent.

Deuxième point que j'aimerais aborder: celui du Palladium de Champéry. On nous dit que la fondation est surendettée. Ce n'est pas la première fois qu'on nous le dit, ça revient à peu près chaque année depuis des années. Cela veut dire que la fondation est en situation de dépôt de bilan. Pour n'importe quelle autre entité que le Palladium, ça ferait belle lurette que le juge aurait été avisé et que la faillite aurait été prononcée. On peut donc se poser la question de savoir, alors que cette situation dure depuis des années, qu'est-ce que l'on attend pour prendre, enfin, des mesures d'assainissement efficaces. Et puis, on peut se poser une autre question: celle, pour finir, de la responsabilité des responsables de la fondation, voire des collectivités publiques concernées. Merci.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wer jetzt noch spricht, quält das Parlament...

Trotzdem noch fünf kurze Bemerkungen zum Bericht des Finanzinspektorates.

Erste Bemerkung

Das Finanzinspektorat lädt den Staatsrat ein, Überlegungen in Bezug auf die ungünstige Entschädigung der WKB Dividenden vorzunehmen. Die Dividende von 14% der Namensaktien bedeutet eine Mindereinnahme für den Kanton von 10 Millionen Franken. Die Fraktion der SP/Linksallianz hat diese Problematik im Rahmen der Eintretensdebatte zur Rechnung erneut auf den Tisch gebracht. Wir werden dran bleiben.

Zweite Bemerkung

Die finanzielle Situation der Pensionskasse des Staates Wallis hat sich im Jahr 2011 verschlechtert. Der Deckungsgrad sank auf 65%. Der Deckungsfehlbetrag beläuft sich auf 1,3 Milliarden Franken. Ich bleibe dabei: die Pensionskasse ist und bleibt ein Fass ohne Boden. Und ich wiederhole: es käme die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler günstiger, wenn die Renten der pensionierten Staatsangestellten direkt aus der Staatskasse bezahlt würden – wie die Löhne der berufstätigen Staatsangestellten.

Dritte Bemerkung

Stiftung The Ark: Die Stiftung wird aufgefordert, in den Schlussberichten die Aktivitäten der einzelnen Leistungserbringer aufzuführen. Ich bleibe auch hier dabei, bei allen diesen Arks landauf landab handelt es sich um eigentliche Dunkelkammern, wo niemand genau weiss, was da passiert.

Vierte Bemerkung

Im Pfywald wurde in den letzten zehn Jahren kein einziger Meter Autobahn realisiert, obwohl durch das zuständige Bundesamt seit Jahren bewilligt. Als ich noch jung war, wurden die Roten und Grünen von der Politik als Verhinderer der Autobahn dargestellt. Heute stehen sich die Planer und Verantwortlichen gegenseitig im Weg und die zuständigen politischen Behörden schweigen.

Fünfte und letzte Bemerkung

Nationales Eisportzentrum in Champéry: Selbst mit Erlass aller Schulden bleibt das Sportzentrum defizitär und die Stiftung wird keine anderen Möglichkeiten haben, als die Bilanz zu deponieren. Wir haben es schon an anderer Stelle gesagt: Eissportzentren sind gefrorene Schwimmbäder, in welchen die Steuergelder baden gehen. Das wird man auch im Oberwallis lernen müssen, weil man im Raum Brig-Visp es verpasst hat, eine regionale Lösung für eine Eishalle zu realisieren.

Soweit meine Bemerkungen zum Bericht des Finanzinspektorates. Ich schliesse hiermit und wünsche allen einen feinen Apéro und einen kleinen Häppchen-Bissen.

Danke schön.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDCB, président de la commission de gestion:

L'Inspection cantonale des finances est l'organe administratif supérieur du canton en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations.

En tant qu'instance indépendante et autonome, elle seconde le Conseil d'Etat et les départements mais aussi et surtout le Grand Conseil, plus spécialement la commission de gestion et la commission des finances dans l'exercice de nos tâches de haute surveillance sur la gestion administrative et financière de l'Etat et de ses institutions.

Comme chaque année, l'Inspection cantonale des finances émet un rapport d'activité à l'intention des membres de ce Parlement. Son activité annuelle nous est décrite en toute transparence. La qualité des faits reportés dans le rapport de l'Inspection cantonale des finances permet à tout un chacun de saisir les véritables problèmes constatés et de les apprécier. En tant que gardienne des règles applicables à l'utilisation de l'argent public pour la gestion des biens publics, l'Inspection cantonale des finances a une mission de prévention et de dissuasion à l'égard des gestionnaires publics.

La commission de gestion remarque tout spécialement que l'Inspection cantonale des finances relève la diversité et la complexité des thèmes analysés mais, globalement aussi, la bonne qualité de la gestion des institutions étatiques de notre canton.

Il convient donc d'associer à cette bonne qualité de la gestion tout le travail quotidien du personnel de la fonction publique. Que ces personnes soient remerciées pour leur engagement et leur professionnalisme.

En tant que commission de haute surveillance, la commission de gestion souligne le travail important et de qualité de l'Inspection cantonale des finances. Celle-ci constitue l'une des entités permettant aux citoyens contribuables et à leurs représentants élus d'être rassurés sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers de l'Etat. La commission de gestion, dans le cadre de sa mission, sait qu'elle peut, en effet, compter sur la disponibilité et l'appui d'un service professionnel indépendant. Cette indépendance et son autonomie d'action constituent des points forts reconnus, qui doivent être valorisés.

Permettez-moi ici d'adresser, au nom de la commission de gestion, nos plus sincères remerciements à l'Inspection cantonale des finances, à son chef de service, M. Christian Melly, à M. Régis Bovier, secrétaire de notre commission, à toutes les collaboratrices et collaborateurs pour le soutien précieux et la collaboration fortement appréciée tout au long de l'année.

Madame la députée Brigitte Diserens, vous qualifiez certains sujets de brûlants, sujets traités dans le rapport de l'Inspection des finances, et vous vous préoccupez du nombre de rapports produits par la commission de gestion à ce niveau. Je profite donc de cette interrogation pour vous apporter l'éclairage suivant: la commission de gestion, selon l'article 130 de la LOCRP, exerce la haute surveillance sur la gestion administrative de l'Etat et de ses institutions. Dans ses attributions, appartient aussi à son choix de transmettre des rapports d'information à l'intention de ce Parlement. Je vous rassure, Madame la députée, la commission de gestion assure son rôle de surveillance et examine en permanence la gestion du Conseil d'Etat. Vous parlez du nombre de rapports. Vous avez été présidente de la commission de gestion en 2007 et 2008. Grâce aux miracles de l'informatique, je viens de regarder les statistiques des rapports produits. Le nombre de rapports produits est identique

durant chaque année de 2007 à ce jour. Concernant les rapports spécifiques à l'intention de ce Parlement, il y en a environ entre 4 et 6 par année. Je vous rassure, d'ici à la fin de l'année, trois ou quatre rapports sont encore en cours de préparation mais, compte tenu du respect que j'ai de l'autonomie de la commission de gestion, je n'en citerai pas ici les thèmes. Madame la députée, la qualité du travail de la commission de gestion ne se mesure pas à la quantité de rapports rendus mais plutôt à la pertinence de ceux-ci. La quantité servirait plutôt le président de la commission de gestion à être plus en vue dans les médias, mais cela ne m'intéresse pas.

La tâche principale de la commission de gestion est l'examen de la gestion du Conseil d'Etat. Donc, si moins de rapports sont produits par la commission de gestion, il faut mettre ce fait en relation avec le bon travail et la bonne gestion des services de l'Etat. Ce qui signifie, en parallèle, une bonne gouvernance du Conseil d'Etat en place.

Peut-être que grâce à votre intervention, cela aura le mérite d'être reconnu et salué.

En conclusion, les membres de la commission de gestion n'ont sûrement pas la même sensation de chaleur pour qualifier les dossiers de brûlants.

Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Bevor wir zum Aperò schreiten, erteile ich das Wort noch an den 2. Vizepräsidenten.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC, deuxième vice-président du Grand Conseil:

Je vais être relativement court.

Dans la vie comme en politique, on ne sait pas toujours où on va, mais on sait d'où on vient.

Mes origines, mes racines, sont accrochées à la terre d'Ayent. Et j'aimerais ici remercier sincèrement les autorités communales d'Ayent pour leur soutien indéfectible et surtout pour le cocktail dînatoire qui vous sera servi aujourd'hui.

Vous aurez l'occasion de rencontrer dans la salle des pas perdus M. Bertrand Vianin, président du conseil général, M. Marco Aymon, président de commune, M^{me} Nicole Jollien, vice-présidente de la commune, M^{mes} Dominique Savioz et Nicole Bonvin, conseillères communales, M. Bernard Morard et M. Georgy Bétrisey, conseillers communaux, M^{mes} Aline La Sala et Patricia Constantin, membres du bureau du conseil général, M^{me} Françoise Jacquemettaz, vice-juge, et M. Thierry Follonier, secrétaire communal.

Comme quoi le soutien d'une commune est important pour un député.

Ma famille sera au service et vous pourrez déguster des produits d'Ayent, des salaisons du château de la boucherie Crettaz, des boulangeries du Grini et du P.K.B. et des vins de la cave Travelletti. Et un café vous sera servi.

Bon appétit à tous et merci.

(Applaudissements)

Der Präsident:

Besten Dank Herr 2. Vizepräsident.

Die Sitzung wird um 14.15 Uhr fortgesetzt.

Ich wünsche allen einen guten Appetit.

La séance est levée à 13 h 15.

Séance de relevée du jeudi 14 juin 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour:

1. Lecture

Décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017

Lesung

Beschluss betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017

2. Deuxième lecture

Loi sur la création de la société de promotion du Valais

Zweite Lesung

Gesetz über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

3. Postulat des députés Egon **FURRER**, CVPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant 2015: le monde fera la fête à Milan, où le Valais fera-t-il la fête? (10.09.2010) (4.090)

Postulat der Grossräte Egon **FURRER**, CVPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend 2015: Die Welt feiert in Mailand, wo feiert das Wallis? (10.09.2010) (4.090)

4. Postulat du groupe CSPO, par le député Gilbert **LORETAN**, concernant 2015 – l'année du Valais! (10.09.2010) (4.091)

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert **LORETAN**, betreffend 2015 – das Jahr für das Wallis! (10.09.2010) (4.091)

5. Postulat des députés Aldo **RESENTERRA**, PLR, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy **GIROUD**, PLR, et cosignataires concernant les éoliennes en Valais (15.03.2011) (4.112)

Postulat der Grossräte Aldo **RESENTERRA**, PLR, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy **GIROUD**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Windturbinen im Wallis (15.03.2011) (4.112)

6. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim **RAUSIS**, concernant: sauvons le patrimoine toponymique valaisan (17.03.2011) (4.113)

Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim **RAUSIS**, betreffend Erhaltung der alten Orts- und Flurnamen (17.03.2011) (4.113)

7. Postulat du groupe PDCB, par les députés Joachim **RAUSIS** et Patrice **MICHAUD** (suppl.), concernant: simplifions la mini-hydraulique (17.03.2011) (4.114) (*en collaboration avec le DTEE*)

Postulat der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim **RAUSIS** und Patrice **MICHAUD** (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für Kleinwasserkraftwerke (17.03.2011) (4.114) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

8. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, concernant l'activation de la commission de conciliation en matière de baux à loyer et à ferme non agricole (17.03.2011) (4.115)
 Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, betreffend Aktivierung der Schlichtungskommission im Bereich des Miet- und Pachtrechts (17.03.2011) (4.115)
9. Postulat des députés Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël **GAILLARD**, PDCB, Marcel **DELASOIE** (suppl.), PLR, et Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la coresponsabilité solidaire dans les marchés publics (17.03.2011) (4.116)
 Postulat der Grossräte Camille **CARRON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël **GAILLARD**, PDCB, und Marcel **DELASOIE** (Suppl.), PLR, sowie Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend solidarische Mitverantwortung im öffentlichen Beschaffungswesen (17.03.2011) (4.116)
10. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Thomas **LOTT**, concernant une action ciblée contre le chômage saisonnier (18.03.2011) (4.120)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas **LOTT**, betreffend: gezielt gegen die Arbeitslosigkeit (18.03.2011) (4.120)
11. Postulat du député (suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, et cosignataires concernant prière d'enrayer le boisement (06.05.2011) (4.124) (**en collaboration avec le DTEE**)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Benno **MEICHTRY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Verwaltung Einhalt gebieten (06.05.2011) (4.124) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)
12. Postulat des députés German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert **TRUFFER** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la ligne à haute tension (12.05.2011) (4.126)
 Postulat der Grossräte German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Hochspannungsleitung (12.05.2011) (4.126)
Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
13. Interpellation de la députée Marie-Madeleine **BONVIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: quid de la location du Domaine des Barges? (13.03.2012) (4.176)
 Interpellation von Grossrätin Marie-Madeleine **BONVIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Verpachtung des Gutsbetriebs «Les Barges» (13.03.2012) (4.176)
14. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: combien de chômeurs sans clause de sauvegarde? (14.03.2012) (4.177)
retirée par l'auteur
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Wie viele Arbeitslose ohne Schutzklausel? (14.03.2012) (4.177)
vom Autor zurückgezogen

15. Postulat des députés Grégoire **RABOUD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les résidences secondaires – il est temps d'agir de manière concertée (16.03.2012) (4.178)
Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungen – höchste Zeit für konzertiertes Handeln (16.03.2012) (4.178)
16. Interpellation de la députée Marie-Madeleine **BONVIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant le sort réservé à une partie des récoltes 2011 et aux bâtiments du domaine des Barges (16.03.2012) (4.179)
Interpellation von Grossrätin Marie-Madeleine **BONVIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Schicksal eines Teils der Ernte 2011 und der Gebäude des Gutsbetriebs «Les Barges» (16.03.2012) (4.179)
17. Interpellation de la députée (suppl.) Jacqueline **WYDER BESSON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'OPRA – licenciement d'employés et suppression des cours de langue (16.03.2012) (4.180)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Jacqueline **WYDER BESSON**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend OPRA – Entlassung von Arbeitnehmern und Abschaffung der Sprachkurse (16.03.2012) (4.180)
18. **Compte 2011:**
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Rechnung 2011:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Wir kommen zum Nachmittagsprogramm. Aber wir müssen zuerst noch den letzten vorgesehen Punkt vom heutigen Vormittag abhandeln.

Lecture

1. DECISION concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017

Lesung BESCHLUSS

betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017

*Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates
Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Grégoire Dussex*

Titre et considérants, adoptés.

Article unique, adopté.

Annexe 1 (Règlement du Grand Conseil)

Vorschläge 1 und 3 der CVPO-Fraktion durch Beat Rieder (durch Grossrat Marcel Mangisch):

Vorschläge 2 und 4 der ADG-Fraktion durch Grossrat German Eyer:

Proposition 5 du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor.

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'Annexe 1 :

M. le député Grégoire Dussex, PDCC, rapporteur:

Proposition 1

Cet amendement proposé par le groupe CVPO a été **retiré**.

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur.

Keine Wortmeldung verlangt.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC, rapporteur:

Proposition 2

Cet amendement proposé par le groupe ADG a également été **retiré**.

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur.

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und es ist damit erledigt.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC, rapporteur:

Propositions 3 et 4

A la base, ces propositions sont les mêmes.

Le Bureau les a confrontées, soit la 3 contre la 4 parce que l'une propose d'augmenter à 5'000 francs et l'autre à 4'000 francs.

Au vote, le Bureau s'est prononcé par 4 voix en faveur de la proposition 3, 3 voix en faveur de la proposition 4 et 3 abstentions.

Donc, le Bureau s'est prononcé en premier lieu en faveur de la proposition 3 du groupe CVPO, présentée par le député Beat Rieder: «De plus, il est versé une indemnité supplémentaire de 5'000 francs (au lieu de 3'000 francs) pour chaque député du groupement. Le député qui n'appartient à aucun groupe parlementaire ne bénéficie que de la contribution minimale de 5'000 francs (au lieu de 3'000 francs) par député.»

Impact financier: +260'000 francs.

Cette proposition a été **acceptée** par le Bureau par 6 oui, 3 non et une abstention.

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Mit einer klaren Mehrheit des Büros schlagen wir von der CVPO Ihnen eine Erhöhung der Fraktionsentschädigung vor. Ich betone es ist die Entschädigung für die Fraktion und nicht etwa die für die Abgeordneten. Die Abgeordnetenentschädigung bleibt gleich, einzig die seit 2001 – immerhin seit elf Jahren – nicht mehr erhöhte Fraktionsentschädigung wird angepasst.

Was ist das Ziel dieses Antrages? Ziel ist es, den Fraktionen dadurch die notwendigen Finanzen für eine bessere Organisation und dadurch natürlich für eine professionellere Arbeit bereitstellen zu können.

Wir waren ja auch alle für ein papierloses Parlament und sind auch immer für sinnvolle organisatorische Verbesserungen der Parlamentsarbeit. Aber das allein genügt nicht mehr. Es braucht nun auch die notwendigen Ressourcen, um den Rhythmus der kantonalen Verwaltung und der Exekutive halten zu können. Ansonsten werden wir laufend an politischem Boden und an Bedeutung verlieren. Bei der heutigen zeitlichen Verfügbarkeit der Deputierten ist es schlichtweg fast nicht mehr möglich, dieses Tempo einzuhalten und sich anhand auch der Komplexität der Materie in die Dossiers allesamt einzuarbeiten.

Mit anderen Worten, meine Damen und Herren, ein gutes Auto braucht nicht nur eine schöne Carrosserie sondern auch einen starken Motor und natürlich genug Benzin.

Auch zahlenmässig – wenn wir schauen, was das für Auswirkungen hat auf die Rechnung – sehen wir, dass es zahlenmässig eine bescheidene Anpassung ist.

In dieser Staatsrechnung 2011 genehmigen wir eine Erhöhung des Personalaufwandes von 22,1 Millionen Franken. Mit diesem Betrag, den wir in den folgenden Jahren zu tragen haben, könnten wir diese Parlamentsentschädigung ganze 84 Jahre finanzieren.

Und wenn wir die Entwicklung der Personalressourcen des Kantons seit 2001 vergleichen mit dem Antrag des Büros, dann bewegen wir uns bei dieser Erhöhung unter 0,1 Promille – also völlig vernachlässigbar.

Zudem ist – wie ich bereits ausgeführt habe – der Betrag sehr gut investiert. Denn ein gutes Parlament wird diesen Mehraufwand durch effizientere, seriösere Arbeit und vor allem durch eine bessere Kontrolle des Staatsapparates mit Leichtigkeit um ein Vielfaches einsparen.

Und wir sind doch ein starkes Parlament oder etwa nicht?

Meine Damen und Herren, ich bitte Sie um Unterstützung dieses Antrages der CVPO. Danke.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Lors du débat d'entrée en matière, notre groupe s'est clairement prononcé contre toute augmentation des indemnités parlementaires, et nous n'allons pas changer.

Le groupe DC du Bas, par son chef de groupe Nicolas Voide, en a fait de même.

Il faut rappeler qu'une partie de nos indemnités a déjà été ajustée en début de législature. Et quant à la qualité du travail que l'on fournit ici, elle n'est certainement pas due à la valeur de nos indemnités. J'en suis certain et j'en suis même très fier.

De plus, vous pensez que les contribuables, les contribuables qui nous ont élus, soutiennent ce genre de proposition? Nous n'en sommes pas certains.

Nous combattons donc la proposition du Bureau et demandons le vote.

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Erinnern wir uns: Am Dienstagmorgen unter Traktandum 1 sprachen wir über die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011. Einige Fraktionen kritisierten, dass der Aufwand – gerade auch die Personalkosten – im Verhältnis zum Ertrag zu stark ansteige. Auch unsere Fraktion sieht diese Problematik.

Wenn wir jedoch die Ausgabensteigerung beim Kanton kritisieren, wie können wir dann in der gleichen Woche uns Politikern mehr Geld zu sprechen und damit Mehrausgaben verursachen? Wie können wir von anderen erwarten, dass sie die Ausgaben begrenzen, wenn wir gleichzeitig mit uns selbst dermassen grosszügig sind? Das ist unglaubliche Politik, meine Damen und Herren, das erkläre einer dem Steuerzahler.

Die Erhöhung der parlamentarischen Entschädigung ist unnötig und setzt falsche Signale. Wenn wir gegen den ständigen Anstieg der Ausgaben reden, beginnen wir am besten gleich bei uns selbst und lehnen diese Erhöhung der parlamentarischen Entschädigung ab. Danke.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Für einmal schliesse ich mich den Argumenten von Herrn Marcel Mangisch von der CVPO an. Er hat völlig recht in seiner Argumentation. Für uns ist auch klar, dass politische Arbeit auch ihren Preis haben soll. Wir sind auch für Transparenz. Wir wollen, dass die Bürger wissen, woher das Geld kommt, mit welchem die Politik finanziert wird. An die Adresse von Michael Kreuzer: Wir haben keine Milliardäre im Rücken von der Zürcher Goldküste, sondern wir sind für diese Transparenz.

In diesem Sinne **ziehen wir unseren Antrag 4 zurück und zwar zugunsten des Antrages 3** der CVPO-Fraktion, durch Beat Rieder.

Ich danke bestens für die Unterstützung.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Non, Monsieur le député German Eyer, pour une fois, effectivement, le député Marcel Mangisch n'a pas raison! Il n'a notamment et malheureusement pas raison lorsqu'il dit que les indemnités des députés n'ont pas évolué depuis 2001; c'est faux. Au début de la législature qui nous occupe maintenant, nous avons passé l'indemnité par jour de séance de député de 250 à 400 francs comme aujourd'hui où l'on siège le matin et l'après-midi. On ne peut donc pas raisonnablement dire que la rémunération des députés n'a pas évolué depuis 2001; ce n'est pas juste.

Qu'est-ce qui a fait également que le groupe DC du Bas ait décidé de s'opposer à cette proposition? Je crois qu'on l'a dit au moment de l'entrée en matière: c'est, d'une part, le fait que, en comparaisons intercantionales, la rémunération des députés valaisans est tout à fait dans le haut du panier et, d'autre part, on l'a entendu maintenant de la part du député German Eyer et c'est ce que nous ne voulons pas, soit un financement déguisé des partis politiques.

Nous refusons donc cette proposition.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Si nous avons retiré notre proposition tendant à revaloriser le statut des suppléants, ce n'est pas pour accepter maintenant une augmentation plus importante d'ailleurs de l'indemnité qui serait versée aux députés.

La raison de cette position, au-delà de certaines choses qui ont été dites de l'exemple que l'on doit donner aux contribuables entre autres, il y a quand même des questions, il faut le reconnaître, qui doivent être posées. Il y a des questions qui doivent être posées au sujet du financement direct, indirect, déguisé ou non, des partis politiques. A ce sujet, l'UDC est plutôt réticente. Il y a quand même aussi des questions que nous devons nous poser au sujet de la condition et notamment de l'indemnisation (ne parlons même pas de rémunération) d'élus de milice dans une situation qui devient quand même parfois de plus en plus difficile face au poids de l'Administration. Mais ces réflexions doivent se faire globalement et pas avec simplement un ou deux amendements ponctuels, ces réflexions doivent se faire tranquillement et puis avec plus d'éléments aussi de comparaisons intercantionales.

C'est la raison pour laquelle encore une fois nous préférons, comme d'autres groupes, nous en tenir au statu quo puisque ce statu quo n'a en tout cas rien de catastrophique.

M. le député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Encore une fois, Monsieur le député Nicolas Voide, le député Marcel Mangisch a raison et vous avez tort!

Es handelt sich hierbei nicht um eine Erhöhung der Entschädigung für die Parlamentarier. Das Geld geht nicht in den Sack und in die Tasche der Parlamentarier, sondern fließt in die Fraktionskassen, um die politische Arbeit der gesamten Fraktion zu finanzieren. Um nichts anderes geht es.

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Ich bin natürlich froh um die Unterstützung von Herrn Eyer. Ich erlaube mir trotzdem noch persönlich, Stellung zu nehmen, ob ich jetzt tatsächlich recht habe oder nicht. Ich muss es letzten Endes Ihnen überlassen, aber das was Herr Eyer gesagt das stimmt, das kann ich bezeugen. Und zwar in dem Sinne – ich weiss nicht ob Sie das falsch verstanden haben oder falsch verstehen wollen zum Teil – es geht hier wirklich nicht um die Finanzierung von uns Abgeordneten. Es geht um die Finanzierung der Fraktion. Und Sie sind doch alle bereits auf Wahlkurs – nehme ich an. Nächstes Jahr finden doch Grossratswahlen statt. Wie wollen Sie einen Kandidaten auf der Strasse überzeugen, dass er sich für ein so aufwändiges Amt wie das eines Grossrates noch motivieren lässt, wenn Sie ihm sagen, wie hoch der Aufwand ist, den Sie betreiben müssen als Abgeordneter in diesem Parlament. Und gerade auch die kleinen Fraktionen – das erstaunt mich eigentlich, wie Herr Kreuzer –, die sollten ja froh sein, wenn sie etwas mehr Geld in der Kasse haben, damit sie Fremdressourcen einholen können und denen vielleicht auch einmal ein Trinkgeld geben können.

Also ich sehe jetzt wirklich nicht ein, dass das unanständig sein sollte, denn jeder Abgeordnete – noch einmal – profitiert ja in dem Sinne, dass die Arbeiten vorbereitet werden. Ich stelle mir vor, dass wir einen Sekretär teilweise beschäftigen können oder jemanden, der uns gewisse Unterlagen beschafft, vergleichsweise bei anderen Parlamenten. Das kennt man da auch – das ist nicht etwas völlig Neues. Aber das muss doch auch jemand finanzieren. Und Sie stimmen mir doch zu, dass die Materie länger je komplexer wird. Das ist doch für einen gewöhnlichen Grossrat bald nicht mehr überschaubar, was da jedes Mal vor der Session auf den Tisch flattert. Wie wollen Sie seriös diese ganzen Dossiers durcharbeiten? Vielleicht bin ich ein bisschen politisch naiv oder ein bisschen langsamer als andere, aber ich für mich habe beim besten Willen nicht die Zeit, jedes Dossier im Detail zu studieren und anzuschauen. Und gerade auch um eben das Amt eines Grossrates attraktiver zu gestalten, um das ein bisschen zu valorisieren – nicht finanziell, aber indem man den Leuten sagen kann: Wir haben eine Struktur; es ist jemand da, der für dich gewisse Dinge vorbereitet. Das erleichtert die Suche nach Kandidaten und muss doch letzten Endes auch im Interesse des Stimmbürgers sein, wenn er eine Auswahl hat an Kandidaten, weil man dann halt eben wieder mehr Kandidaten findet, als das im heutigen Zeitpunkt der Fall ist.

Noch ein Allerletztes, um zurückzukommen was auch Herr Eyer bereits gesagt hat, die Transparenz. Mir ist viel lieber etwas mehr Geld, das von der Staatskasse direkt zur Fraktionskasse fließt, als Geld, das über irgendwelche Nebenkanäle, über intransparente Kanäle zum Teil vielleicht, in die Kasse fließt. So haben wir wenigstens Transparenz und jeder kann mit demselben Wasser kochen; jeder hat im Prinzip das Wasser zur Verfügung, das er braucht, um hier gescheite und vor allem nachhaltige Politik betreiben zu können.

Ich danke Ihnen noch einmal für die Unterstützung.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Nous ne croyons pas, nous redoutons même la seule motivation de l'engagement politique par l'aspect pécuniaire, c'est le premier élément pour répondre au député Marcel Mangisch, et puis, pour répondre au député German Eyer, non, que l'argent vienne dans la poche du député directement ou par l'intermédiaire du groupe, ça revient au même.

Nous estimons qu'il en vient suffisamment pour remplir les fonctions.
Nous refusons donc cette proposition.

La discussion est close.

Der Präsident:

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen und wir werden über diesen Antrag nun abstimmen.

Par 70 voix contre 56, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 3 du groupe CVPO, défendue par le député Marcel Mangisch, admise par le Bureau.

Wir kommen noch zum Vorschlag 5. Dieser wurde aber vom Sprecher bereits **zurückgezogen**.

Annexe 1, adoptée avec la proposition 3 du groupe CVPO admise par le Bureau.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Herr Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Wir hätten heute die Möglichkeit, Vorbild zu sein. Nicht nur von den Tugenden der Sparsamkeit und der gebremsten Ausgabensteigerung zu reden, sondern dies auch zu leben. Nämlich bei uns selbst. Die Verlockung, Geld auszugeben, das einem nicht gehört, ist immer gross – vor allem dann, wenn man es sich noch selber zukommen lassen kann. Hier wäre eben nun Weitsicht, Zurückhaltung und etwas Bescheidenheit gefragt.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler kann diesem Beschluss in dieser Form nicht zustimmen und wir werden deshalb den Beschluss ablehnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.

La discussion est close.

Wir können über den gesamten Beschluss abstimmen.

Ainsi décidé par 80 voix contre 31 et 8 abstentions, tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 juin 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Deuxième lecture

2. LOI

sur la création de la société de promotion du Valais

Zweite Lesung

GESETZ

über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE /
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION
Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteure: Anne-Marie Sauthier-Luyet

Titre et considérants, adoptés.

I, adopté.

II

1. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000

Article 5, article 15bis et article 15ter, adoptés.

Article 15quater

Vorschlag 1 der CVPO-Fraktion durch Grossrat Anton Andenmatten:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, rapporteure:

Proposition 1

Le groupe CVPO, par le député Anton Andenmatten, propose l'ajout suivant: «Il convient de veiller à une représentation appropriée des régions linguistiques au sein du comité et de la direction.»

La commission a largement débattu de cet ajout.

Il convient de rappeler que le comité est composé de 9 membres dont:

- les 4 présidents des associations faîtières, soit:
 - la Chambre valaisanne du tourisme
 - la Chambre valaisanne de l'agriculture
 - la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie
- les associations faîtières des entreprises certifiées «Valais Excellence».

Ceux-ci sont donc élus par les membres desdites associations, lesquelles bénéficient d'une large représentation des deux régions linguistiques:

- 4 membres élus par l'assemblée générale (pour 4 ans)
- 1 président nommé par le Conseil d'Etat.

L'esprit de la loi vise à une promotion globale du Valais en privilégiant les compétences avant tout.

La commission a considéré que l'expression «représentation appropriée des régions linguistiques» demeurerait vague et qu'il n'y avait pas lieu d'entraver le fonctionnement de cette nouvelle entité par de nouvelles contraintes.

Cet amendement a été refusé par la commission par 8 voix contre 4.

Der Präsident:

Danke Frau Berichterstatterin.

Es gibt keine Wortmeldung.

Ich gehe davon aus, dass Sie damit einverstanden sind.

Article 15quater, adopté (cf. compléments ci-après).

Article 15quinquies

Proposition 2 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 15quinquies:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, rapporteure:

Proposition 2

Cet amendement du groupe UDC, déposée par le député Charles Clerc, vise à supprimer l'indication du montant de base dans la loi.

La commission n'a, malheureusement, pas pu entendre les arguments du groupe UDC faute de délégué en séance.

Toutefois, après discussion, la commission souligne l'impérieuse nécessité d'indiquer un montant de base permettant la mise en œuvre des activités de la société. Elle tient compte de la nécessité d'anticiper certaines actions et ne peut pas, de ce fait, se soumettre à une fluctuation budgétaire annuelle.

La commission a refusé cet amendement à l'unanimité des 12 membres présents.

Der Präsident:

Danke Frau Berichtsteratterin.

Ich habe nachträglich noch eine Wortmeldung erhalten von Herrn Anton Andenmatten.

Herr Grossrat Anton Andenmatten, CVPO:

Zu diesem **Abänderungsantrag 1 der CVPO** möchte ich doch noch ein Wort sagen. Diese sprachliche Angemessenheit in diesem Gremium ist sehr wichtig – es ist zentral. Damit diese Promo Wallis überhaupt funktionieren kann, muss eine ausgewogene sprachliche Ausgewogenheit garantiert werden und so wie hier der Satz formuliert ist, wo es ja keine Obligation ist, keine Verpflichtung, sondern «...ist auf eine angemessene Vertretung der Sprachregionen zu achten». Ich glaube, dass ist der richtige Ausdruck: Auch dass dieser Zusammenhalt in diesem Kanton – aber auch dann vor allem in dieser Promo Wallis –, dass der so durchgeführt werden kann, glaube ich doch, dass man diesen Zusatz zu diesem Artikel anfügen sollte.

Ich bitte Sie doch, das zu unterstützen und das zur Abstimmung zu bringen.

Der Präsident:

Also kommen wir noch einmal zurück auf den Antrag 1 der CVPO zu Artikel 15quater.

Wir stimmen ab...

Je pensais que c'était déjà pour après, Monsieur le député!

M. le député Willy Giroud, PLR:

Non, ce n'est pas pour après, Monsieur le président, mais c'est pour avant!

Je sais que la journée est pénible et qu'on est fatigué, mais on pourrait au moins intervenir à l'article qui est concerné.

J'estime que la proposition 1 du groupe CVPO est totalement dépassée.

Les quatre associations faïtières, lors des différents groupes de travail, ont dit qu'il n'y aurait pas de cautions au niveau linguistique, au niveau régions, au niveau sectoriel et au niveau représentation des organisations.

C'est pour cela que je vous demande fermement de ne pas soutenir cette proposition et de la refuser.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Der **Antrag 1 zu Artikel 15quater** ist bekämpft und wir werden also darüber abstimmen.

Par 87 voix contre 38 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe CVPO défendue par le député Anton Andenmatten.

Sie sind der Meinung der Kommission gefolgt.

Nun kommen wir zurück zu Artikel 15quinquies.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Dans cet article 15quinquies, faisons d'abord abstraction du montant des 10 millions et concentrons-nous sur l'opportunité de fixer la rémunération de Promo Valais dans la loi.

Cette proposition d'article faite par le Gouvernement restera une contrainte pour le Parlement. Ce n'est pas le montant actuellement qui pose problème, en tout cas pour ce qui est des années 2012-2016, probablement pas, mais, par la suite, nous ne savons pas.

Il est important que le Parlement puisse débattre, à l'avenir, non seulement de la convention-programme mais également des montants alloués. Nous faisons là un choix politique avec, d'un côté, un Parlement qui garde les coudées franches dans cet objet et, de l'autre, un Parlement qui se contentera de délibérer d'une convention-programme avec, quel que soit le contenu, un crédit cadre d'un minimum de 10 millions.

Merci de soutenir cet amendement.

La discussion est close.

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Die Frau Berichterstatterin hat es zwar bereits angetönt, ich möchte mich aber trotzdem als Präsident nochmals kurz zum Vorschlag 2 der UDC äussern.

Dieser Vorschlag der UDC rüttelt natürlich an einem der Grundpfeiler von Promo Valais, indem jetzt nämlich die Zusicherung eines minimalen Finanzierungsbeitrages des Kantons von diesen jährlich 10 Millionen Franken gestrichen werden soll und damit wird natürlich die seitens des Parlamentes in erster Lesung kund getane Absicht einer klaren und vor allem längerfristigen Finanzierung der neuen Organisation Promo Valais total infrage gestellt. Und dies wiederum widerspricht den Grundsätzen der Stabilität, der Kontinuität und vor allem auch der langfristigen Planung. Das sind Grundsätze, die ein Konstrukt wie Promo Wallis unbedingt berücksichtigen muss.

Meine Damen und Herren, die Kommission – Sie haben es gehört – hat den Antrag einstimmig abgelehnt und ich bitte Sie, in diesem Sinne der Kommission zu folgen.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Herr Staatsrat wünschen Sie das Wort? Nein, dann kommen wir zur Abstimmung.

Par 110 voix contre 10, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Article 15quinquies, adopté.

Article 15sexies et article 15septies, adoptés.

2. Loi sur le tourisme du 9 février 1996

Articles 4 et 10, adoptés.

Article 11

Proposition 3 du groupe PLR par le député Jean-François Copt:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 11:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, rapporteure:

Proposition 3

Cet amendement du groupe PLR, déposé par le député Jean-François Copt, concerne la loi sur le tourisme du 9 février 1996 et, plus particulièrement, l'association faîtière du tourisme (association de droit privé), c'est-à-dire la Chambre valaisanne du tourisme, représentée par son président au sein du comité de Valais/Wallis promotion.

Il ne s'agit donc pas de la société Valais/Wallis promotion, objet de la loi qui nous occupe.

Bien que cet amendement ne soit pas recevable à l'article 11, la commission a souhaité en débattre.

Elle relève que le système de contrôle prévu est performant avec plusieurs niveaux:

- l'enveloppe financière annuelle (10 millions au minimum) est accordée sur la base d'un contrat de prestations. Lors de l'examen du budget annuel, la commission thématique peut examiner le rapport qui conditionnera le versement – approuvé par le Grand Conseil,
- la convention-programme sera soumise au Grand Conseil tous les 4 ans et
- l'Inspection des finances assure la surveillance.

Compte tenu de tous ces contrôles, la commission considère que les dispositions en matière de surveillance sont largement suffisantes et elle a refusé cet amendement par 7 voix contre, 3 pour et 2 abstentions.

M. le député Jean-François Copt, PLR:

Fort des éléments rassurants apportés par M^{me} la rapporteure concernant la surveillance future de la nouvelle société, le groupe PLR **retire** son amendement, mais restera attentif à la bonne gestion de cette entité.

La discussion est close.

Article 11, adopté.

Articles 12 et 26, adoptés.

Article 31, abrogé.

III et IV, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Enfin, tous les acteurs concernés par la promotion de notre canton se sont rassemblés, ensemble, sous une même bannière: le Valais. Jusqu'à aujourd'hui, cela faisait rêver; à partir de maintenant, cela sera la réalité.

L'objectif est noble et audacieux, notre canton le mérite et les Valaisannes et Valaisans pourront enfin se réjouir. Jamais autant qu'actuellement un signal fort en faveur du tourisme n'était nécessaire. Cela sera chose faite.

Le groupe DC du Bas est heureux de ce grand pas en faveur de l'économie de notre canton et, en particulier, de ce secteur qui souffre.

N'oublions pourtant pas que la démarche en la matière s'apparente à un triathlon: grâce à ce nouveau modèle de promotion, nous voilà sortis de l'eau; il reste néanmoins à pédaler pour installer l'observatoire du tourisme, et les structures et financements y relatifs nécessiteront – ceci a déjà été relevé – un sacré sprint final. De là à espérer une médaille...

Au nom du PDCB, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré à la création de cette loi et, en particulier, le chef du département Jean-Michel Cina. Merci pour votre écoute.

M. le député Jean-François Copt, PLR:

Le chef du département, M. Jean-Michel Cina, nous disait, sous forme de boutade lors de l'entrée en matière de mardi matin, qu'il est plus facile d'unir le Valais contre quelque chose que de l'unir pour quelque chose.

Eh bien!, cette société, que nous allons entériner tout à l'heure par un vote unanime, en ce qui concerne tout au moins le groupe PLR, lui prouve le contraire, et j'en suis fort aise pour lui mais aussi pour notre canton.

Dès lors, nous souhaitons bon vent à la nouvelle société de promotion du Valais. Notre canton a besoin d'elle, sachant pourtant que, comme le groupe PLR l'a imploré de ses vœux lors de l'entrée en matière, ceci n'est qu'une première étape dans l'optique de faire du Valais du XXI^e siècle un petit coin de pays économiquement fort, professionnel, concurrentiel, performant et compétent.

Herr Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Wir haben viel geredet, unzählige Seiten Papier produziert, hochkarätige Spezialisten beschäftigt, eine Vielzahl von Studien verfasst und den Volkswillen angehört. Nun ist es soweit, lasst den Worten Taten folgen.

Die CSPO wird die Gesetzesvorlage unterstützen, wünscht der neuen Gesellschaft viel Erfolg für die Vermarktung unseres Kantons, getreu nach dem Zitat von Henry Ford: «Wer aufhört zu werben, um so Geld zu sparen, kann ebenso seine Uhr anhalten, um Zeit zu sparen.»

Und noch eine Bemerkung zum vorangegangenen Geschäft: Jene, die gegen eine Erhöhung der Fraktionsentschädigung waren, könnten dies beispielsweise der neuen Gesellschaft zur Standortpromotion zur Verfügung stellen. Das würde immerhin einen Betrag von 112'000 Franken ausmachen. Danke schön.

M. le député Willy Giroud, PLR:

Bien que je n'aie pas le profil du coureur de fond, je suis content d'arriver au bout de ce marathon de Valais/Wallis promotion.

J'aimerais ici remercier les groupes de travail, tous les présidents et les directeurs des interprofessions, les membres du Service parlementaire, les membres des services, M^{me} Chiara Meichtry en particulier et le Dr Furger qui a piloté le groupe, ainsi que le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina pour sa ténacité et qui sait mettre le turbo quand il faut.

Merci de soutenir cette loi.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

En quatre points:

Tout d'abord les missions, la première étape est sous toit avec des objectifs stratégiques essentiels, tous réunis: la promotion d'une économie à forte valeur ajoutée, le travail sur l'offre intersectorielle, la vente et la coordination dans l'utilisation des moyens.

En point 2: des fonds publics, une manne financière de 10 millions amenée par le canton, une planification budgétaire pour cette nouvelle institution à 15 millions – 16 millions pour promouvoir le Valais économique, agricole et touristique.

Voilà donc les missions fondamentales de notre Etat.

Félicitations à M. le conseiller d'Etat, félicitations à toutes les personnes qui ont œuvré pour en arriver là.

Mais, il y a un point 3, et celui-ci c'est celui de l'avenir. Vous le savez, Monsieur le conseiller d'Etat, dans le groupe PDCC, nous sommes très exigeants sur ce point-là et attendons avec impatience les étapes à venir. Aux possibilités de financement des régions, selon les propositions du groupe de travail «Structures et financement», nous y serons particulièrement attentifs. D'éventuelles restructurations envisageables sur le fond des organisations touristiques, avec les partenaires actifs sur le terrain. Et, comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, des discussions relatives aux conditions d'emprunt qui sont très très difficiles dans notre canton.

Le point 4, eh bien!, ce sera celui de l'opinion claire et nette du groupe PDCC: investir pour promouvoir le Valais, oui, des aides ponctuelles à l'économie touristique privée, encore oui, mais une mainmise étatique par l'injection de moyens financiers massifs dans notre économie touristique, comme a pu le sous-entendre Valais Tourisme, ce sera non et toujours non.

En félicitant à nouveau le conseiller d'Etat et toutes les personnes qui ont œuvré, nous acceptons évidemment cette loi.

Merci.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Réjouissons-nous, oui réjouissons-nous, de la portée sur les fonds baptismaux, comme l'on disait à l'entrée en matière, de cette société promotion Valais.

Je profite de la parole, au nom du groupe ADG, pour remercier de son intérêt le groupe PLR qui voudrait se pencher, chaque année, sur le rapport que cette société promotion Valais devrait donner et donnera au Conseil d'Etat. La commission thématique sera entièrement suffisante pour pouvoir mettre son nez dans les affaires de cette société promotion Valais. Il est clair qu'il est bien mieux pour l'instant de les laisser travailler avant de commencer à avoir un regard peut-être un peu trop suspicieux.

Point 3, parce que nous avons également un troisième point, il y a les écueils à venir. Monsieur Cina, vous en êtes absolument conscient. Il y a pour le court terme, certes, les travaux de la commission Fellay qui vont amener beaucoup de propositions; celles-ci seront à discuter. Il y aura également un moyen terme, où le Valais aura besoin de beaucoup d'argent si l'on veut continuer à être performant dans ce domaine, qui est le domaine touristique pour la promotion bien entendu mais également pour la restructuration de toutes les infrastructures.

Les bénéficiaires du tourisme doivent continuer à être les payeurs et les contributeurs premiers de ce tourisme.

Nous aurons évidemment le loisir d'en parler encore dans cette salle abondamment et, si ce n'est dans cette salle, dans l'ensemble du canton.

Pour cela, Monsieur Cina, évidemment, nous avons parlé en préambule, à l'entrée en matière, d'un bon pasteur qui avait réussi à réunir l'ensemble de ses brebis du Haut et du

Bas-Valais, des montagnes et de la plaine. Nous attendons que ce bon pasteur continue à prendre son bâton de pèlerin pour aller convaincre dans toutes les chaumières pour pouvoir réussir à avoir un financement qui soit adéquat pour le tourisme et qui satisfasse l'ensemble des opinions qui sont celles de ce canton.

En remerciant également toutes les personnes qui ont contribué à la mise sur pied de cette société promotion Valais et, en particulier, les acteurs du terrain et également les membres de la deuxième commission, je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le groupe UDC a quand même une certaine crainte que cette entité ne soit qu'une usine à gaz et nous espérons qu'elle profitera vraiment concrètement aussi et surtout à l'économie du canton en général, mais aux acteurs qui, sur le terrain, travaillent à faire en sorte que notre canton soit une destination intéressante, performante, attractive. Nous attendons pour cela avec confiance mais sans être non plus naïfs les résultats encore une fois sur le terrain que produira cette entité.

Nous nous méfions toujours autant des financements assurés. S'il y a une volonté politique, et il y en a une ici, de donner à notre tourisme les moyens de ses ambitions légitimes dans une concurrence qui est de plus en plus difficile, eh bien!, cette volonté politique peut fort bien se traduire et nous pouvons avoir confiance dans ce sens-là, par des moyens suffisants qui seraient donnés dans les budgets. Nous nous méfions de moyens qui sont donnés finalement, et en plus sur la durée, indépendamment de tout projet concret.

Nous sommes d'accord tout de même avec l'idée que la situation étant ce qu'elle est, il est nécessaire, par les temps qui courent, d'accepter une certaine forme et certains montants de financement étatique. Mais, nous ne voulons pas non plus (pas plus que d'autres ici) d'une forme de nationalisation du tourisme par l'engagement de moyens étatiques exagérés. En effet, pour nous, le salut du tourisme valaisan ne viendra pas principalement de l'Etat mais bien plutôt du dynamisme des acteurs privés qui travaillent sur le terrain.

Pour terminer, je ne veux pas répéter, cela a déjà été fait tout à l'heure, les propos si justes du conseiller d'Etat Jean-Michel Cina à l'issue du débat d'entrée en matière. Je citerai quelqu'un d'autre, c'est Saint-Exupéry qui, sauf erreur, disait quelque chose dans ce genre-là, même si le terme est peut-être un peu exagéré pour ce dont nous parlons ici: «L'amour, ce n'est pas de se regarder dans les yeux mais c'est de regarder ensemble dans la même direction» et c'est, dans cet esprit, que nous pouvons soutenir cette loi.

La discussion est close.

Herr Grossrat Marcel Mangisch, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Ich spreche jetzt und nach der Abstimmung dann nicht mehr.

Die wenigen soeben behandelten Abänderungsanträge wie auch die Stellungnahmen der einzelnen Gruppierungen jetzt in der Schlussdebatte haben es gezeigt. Ich glaube, die Zeit zwischen der ersten Lesung und der zweiten Lesung war notwendig und die Nachbesserungsarbeiten des Departements und der darin involvierten Arbeitsgruppierungen haben gefruchtet.

Das Parlament hat ja bereits in weiser Voraussicht in der ersten Lesung den ursprünglichen Entwurf in weitreichenden Punkten korrigiert. Wir wissen es, die 10 Millionen Franken Minimalfinanzierung und vor allem auch die Zuweisung der gesamten Tourismustaxen an die örtlichen Destinationen.

Wenn heute dem Projekt Promo Wallis zugestimmt werden kann – so hoffe ich es zumindest –, ist dies vor allem auch der Verdienst der Wirtschaftsvereinigungen, welche vor

allem in den letzten Wochen durch ihre positiven Stellungnahmen und die nun vorbehaltlos zugesicherte Unterstützung ein derartiges Gesetzesunterfangen erst ermöglicht haben.

Mein Dank geht deshalb an dieser Stelle besonders an die Verantwortlichen von Wallis Tourismus, an die Verantwortlichen der Walliser Industrie- und Handelskammer, der Walliser Landwirtschaftskammer und dem Verein Marke Wallis. Bei dieser Gelegenheit bedanke ich mich natürlich auch beim zuständigen Departement und bei der Arbeitsgruppe Promo Wallis. Sie haben alle das ihrige – vor allem mit viel Engagement und Motivation – beigetragen, dass schlussendlich doch noch ein allseits befriedigender Entwurf und damit eine Lösung gefunden werden konnte.

Meine Damen und Herren, die gesetzgeberischen Instrumente liegen jetzt bereit, versehen mit der nötigen Mitgift, damit die Walliser Wirtschaft gestärkt und vorwärts gebracht werden kann. Aber jede Ehe ist bekanntlich nur so gut, wie sie nachher auch von den Partnern gelebt wird. Und dazu braucht es bei Promo Wallis jetzt kompetente Persönlichkeiten. Erlauben Sie mir die Bemerkung, ob mit oder ohne ausdrückliche Erwähnung im Gesetz, werden die Promo Wallis Akteure so oder so im Interesse eines guten Funktionierens darauf achten müssen, dass die beiden Sprachregionen in den Führungsgremien auch angemessen vertreten sind.

Es braucht vor allem aber auch motivierte Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter und nicht zu Letzt, meine Damen und Herren, die Unterstützung und die aktive Beteiligung vor allem auch seitens der einzelnen Destinationen selber. Und das, glaube ich, wünschen wir uns heute in diesem Saal besonders.

Wir haben es gehört, das Handlungsfeld für das Parlament ist mit der Verabschiedung des Gesetzes Promo Wallis noch lange nicht ausgeschöpft. Wir stehen jetzt am Beginn der politisch noch notwendigen Arbeiten, damit die Wirtschaft in unserem Kanton tatsächlich auch auf Kurs gehalten werden kann.

Abschliessend, meine Damen und Herren, mein innigster Dank an die Kommissionskolleginnen und -kollegen, mit unserer geschätzten Berichterstatteerin. Mit Ihnen allen war es mir wirklich ein Vergnügen, Promo Wallis zur endgültigen Geburt – so hoffe ich es zumindest und ich möchte Ihnen die Abstimmung in dem Sinne empfehlen – verhelfen zu können.

In diesem Sinne danke ich für die Aufmerksamkeit und Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Der Herr Staatsrat wird sich nach der Abstimmung an Sie richten und so kommen wir jetzt zur Abstimmung.

La loi sur la création de la société de promotion du Valais est adoptée par 128 voix en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Valais/Wallis promotion est la réussite, est la promesse du Valais de l'excellence. C'est le Valais du oui: oui nous devons unir nos forces, oui nous devons unir nos compétences et nos moyens, oui nous devons avancer ensemble.

Merci donc pour le soutien massif que vous accordez à ce projet d'avenir.

Et je peux vous assurer que c'est une belle motivation de continuer sur les étapes décrites par les intervenants, de dire que, finalement, il y a encore des étapes futures à franchir. On est sorti de l'eau. On a nagé à un certain moment. Maintenant, on va courir et pédaler, on va continuer à courir et à pédaler.

Je partage aussi les appréciations qui ont été faites par le député David Théoduloz et je remercie surtout aussi pour les compliments qui ont été faits.

Meine Damen und Herren, im Namen der Walliser Wirtschaft bedanke ich mich für dieses eindeutige Resultat und zugleich für das damit erwiesene Vertrauen in das Potenzial dieses Kantons. Mit dem heutigen Entscheid legen Sie den Grundstein für die künftige integrierte branchenübergreifende Vermarktung des Wallis. Das Walliser Parlament, Sie, haben die Rahmenbedingungen heute für eine professionelle Vermarktung unseres Kantons fixiert und damit den Akteuren einen Steilpass geliefert, welcher es nun von diesen zu verwerten gilt. Die Arbeiten bis zum heutigen Tag waren gewiss intensiv und nicht immer einfach. Das klare, eindeutige Resultat zeigt aber, dass dieses Einlaufen notwendig war.

Les quatre associations faïtières de l'économie valaisanne sont aujourd'hui unies sans réserve derrière le projet Valais/Wallis promotion et sont prêtes à œuvrer au sein d'une même équipe, avec respect et fair-play.

En tant que chef du département en charge de l'économie de ce canton, je suis aujourd'hui plus le coach de cette équipe que l'arbitre, comme cela a peut-être pu être parfois le cas durant les mois et années passés.

Je peux, d'ores et déjà, vous assurer que nous allons nous attaquer sans délai à la mise en œuvre de Valais/Wallis promotion et aux prochaines étapes qui nous attendent.

Ensemble avec les quatre organisations concernées, nous allons initier rapidement, durant les prochaines semaines, la transition entre les organisations existantes et la création de la nouvelle structure, afin que celle-ci puisse démarrer ses activités dès le 1^{er} janvier 2013.

J'ai pu ressentir dans ce dossier, durant les dernières semaines et les derniers mois, un vent frais et un certain enthousiasme lors des différentes présentations et discussions qui ont eu lieu auprès de tous les acteurs. Le Valais a attendu en Valais/Wallis promotion de disposer de ce meneur de jeux, de ce moteur.

In diesen schwierigen Zeiten und insbesondere für die Exportwirtschaft schwierige Zeit, ist der heutige Entscheid ein deutliches Signal nach innen und nach aussen. Das Wallis stellt sich den Herausforderungen und gestaltet sein Zukunftsland Wallis selber. Der Grosse Rat wird voraussichtlich anlässlich der Novembersession über die Programmvereinbarung zwischen dem Kanton und Valais/Wallis Promotion wie auch über den Verpflichtungskredit beschliessen können. Valais/Wallis Promotion wird also transparent und gleichzeitig greifbar für alle sein.

Meine Damen und Herren, ich gratulieren Ihnen zu diesem guten und richtigen Entscheid, welcher mich natürlich auch persönlich sehr freut.

In diesem Sinne danke ich allen Akteuren, Arbeitsgruppen, Mitarbeitern, der Kommission, welche an diesem Projekt mitgearbeitet haben und natürlich nicht zu Letzt bedanke ich mich persönlich bei Dr. Peter Furger, welcher das Projekt immer wieder in die richtigen Bahnen gelenkt hat. Wir werden mit dieser Equipe weiterarbeiten und die nächsten Schritte an die Hand nehmen – das ist zumindest mein Wunsch.

Danke nochmals für Ihr Vertrauen und ich bin zuversichtlich, dass es uns gelingen wird, mit dieser Institution in eine neue Zukunft zu gehen und erfolgreich zu sein.

Danke schön.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Auch meinerseits wünsche ich der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion viel Erfolg. Das Wallis braucht ein starkes und effizientes Marketing.

Traitements:
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

3. POSTULAT

**des députés Egon FURRER, CVPO, Stefan ZURBRIGGEN, CVPO, et
Philipp Matthias BREGY, CVPO, concernant 2015: le monde fera la fête à
Milan, où le Valais fera-t-il la fête? (10.09.2010) (4.090)**

POSTULAT

**der Grossräte Egon FURRER, CVPO, Stefan ZURBRIGGEN, CVPO, und
Philipp Matthias BREGY, CVPO, betreffend 2015: Die Welt feiert in Mailand,
wo feiert das Wallis? (10.09.2010) (4.090)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Freude herrscht!

Freude herrscht nicht etwa weil vor knapp 200 Jahren die Schweiz zum Wallis gekommen ist, nein, Freude herrscht, weil der Staatsrat diese wichtige und einmalige Chance für unseren Kanton packen will. Ich hoffe Sie alle, meine Damen und Herren, ziehen mit und unterstützen dieses Postulat.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug weitergeleitet.

4. POSTULAT

**du groupe CSPO, par le député Gilbert LORETAN, concernant 2015 –
l'année du Valais! (10.09.2010) (4.091)**

POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert LORETAN, betreffend 2015 –
das Jahr für das Wallis! (10.09.2010) (4.091)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2010

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Gilbert Loretan, CSPO:

Ich danke dem Staatsrat Cina für die Beantwortung des Postulates.

Da die Beantwortung dieses Postulates schon eine gewisse Zeit zurückliegt und in der Antwort die angegebene Frist für die Vorstellung des Konzeptes auf Ende März 2012 auch schon abgelaufen ist, wäre ich dankbar, wenn der Departementvorsteher noch erklärt, wie nun das Konzept 2015 aussieht.

Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich kann Ihnen ein paar Ausführungen geben. Wir haben in den letzten Wochen auch Überlegungen gemacht, ob wir allenfalls Ihnen noch ein Dekret unterbreiten müssen, um die Strukturen aufzubauen und die Finanzierung vorzusehen, damit wir wirklich dann im Jahre 2015 erfolgreich dieses Jubiläum beschreiten können.

Das Konzept, das wir festgelegt haben, sieht vor, dass wir einen Verein gründen für diese Aufgabe; dass wir jetzt in einer Anfangsphase vor allem intern in der Verwaltung dieses Projekt vorbereiten, aber dass wir dann ganz klar die Zusammenarbeit suchen und die Integration auch suchen von Sponsoren und anderen in diesem Bereich aktiven Organisationen, so dass wir eine Organisationsstruktur gefestigt aufbauen können, in der dann eben auch andere mitbeteiligt sind.

Wir haben vorgesehen, dass wir einen grossen Anlass machen – das Datum haben Sie in der Antwort gelesen. Das wäre dann die grosse, offizielle Feier. Anschliessend haben wir uns für ein Konzept entschieden, dass wir sagen, es gibt für die 13 Sterne jeweils ein entsprechendes Themengebiet. Und in diesen Themengebieten möchten nicht wir als Kanton oder als Staat Projekte lancieren und die dann organisieren, sondern wünschen uns, dass wir diese Projekte dann als sogenanntes Sternprojekt bezeichnen und wir das dann mit entsprechenden Mitteln unterstützen – eher finanzieller Natur, nicht wir haben die Organisation. Und dann gibt es eben für diese 13 Sterne über das ganze Jahr verteilt entsprechende Projekte, die diesen Stern verdienen und damit eine zusätzliche Unterstützung vom Kanton erhalten sollen. Für die Auswahl dieser Projekte haben wir vorgesehen, dass wir einen Wettbewerb durchführen werden, der dann auch von einer Jury ausgewählt und bezeichnet wird. Meine Absicht ist, dass noch bis zur zweiten Hälfte dieses Jahres dieser Wettbewerb lanciert und geöffnet wird für Projekte.

Neben diesen Sternprojekten haben wir auch noch ein Konzept, das dann ein Labelkonzept ist, das heisst, wir möchten zum Beispiel für Anlässe, die ohnehin stattfinden, wenn diese Anlässe zum Beispiel eine ganz spezifische Walliser Note erhalten, dass die ein 2015-Label erhalten und dann zusätzliche Mittel bekommen. Beispiel: Wenn das Open Air Gampel, das wir bereits mit unseren Mitteln unterstützen, einen Abend Walliser Künstlern die Bühne öffnet und dann allenfalls eben wirklich einen Walliser Schwerpunkt bildet, dass wir dann allenfalls so ein Label erteilen können, das dann zusätzlich über die bestehenden Mittel noch unterstützt werden kann.

Das ist so im Groben das Konzept. Die Frage ist jetzt noch: Braucht es ein Dekret? Braucht es für die Bildung des Vereins eine rechtliche Grundlage? Was braucht es dann auch für die Finanzierung? Wir gehen natürlich auch davon aus, dass in Zusammenarbeit mit der Loterie Romande und eben auch Sponsoren zusätzliche Mittel fliessen werden, um dieses Projekt dann auch realisieren zu können.

Aber wir werden nicht alles beherrschen. Unsere Verantwortung für den Kanton übernehmen wir für den offiziellen Anlass und den Rest möchten wir eben ausgelagert – mit der entsprechenden Unterstützung – dann gewährleisten. Allerdings muss er dann eben Qualitätskriterien, Ideen und Standards genügen, so dass das wirklich auch unter dem 13 Sterne-Label und 13 Sterne-Projekte erfolgen kann.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und zum Vollzug weitergeleitet.

5. POSTULAT

des députés Aldo RESENTERRA, PLR, Jean-Daniel BRUCHEZ, PDCB, Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy GIROUD, PLR, et cosignataires concernant les éoliennes en Valais (15.03.2011) (4.112)

POSTULAT

der Grossräte Aldo RESENTERRA, PLR, Jean-Daniel BRUCHEZ, PDCB, Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Willy GIROUD, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Windturbinen im Wallis (15.03.2011) (4.112)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

En préambule, j'aimerais rappeler que les postulants sont convaincus de la nécessité d'installer des éoliennes, mais avec des règles qui respectent les habitants autant que la nature et l'économie.

Le 15 mai 2012, dans le Nouvelliste, la plus grande éolienne de Suisse avec ses 150 mètres de haut au sommet des pales sort de terre à Charrat. Voilà la dimension de la dernière adonis connue..., c'est le nom qu'elle porte!

Nous ne pouvons pas nous joindre à la réponse du Conseil d'Etat et nous demandons le vote.

Suivant quelques éléments de cette réponse, j'aimerais vous apporter une autre vision de la problématique du concept.

Un site ne saurait être désigné propice sans que le conseil communal soutienne un parc éolien. Non, la population doit se prononcer dans tous les cas, y compris pour les installations-test. L'information ne suffit pas. Jusqu'à aujourd'hui, toutes les communes n'ont pas eu un vote formel.

Concernant les zones à éviter, on tient compte d'une installation sur les crêtes qui ne peut être prise en compte si les éoliennes sont visibles depuis des zones à bâtir. Bien! Mais on n'a aucune gêne lorsque ces dernières sont installées en plaine à proximité des zones à bâtir. Est-ce que l'impact sur la vie de la population est pris en compte? Non.

L'ombre clignotante: elle peut être tolérée dans les bureaux et les habitations si elle n'excède pas une heure par jour. C'est inadmissible. Je sais de quoi je parle puisque, dans le cadre de mon activité professionnelle, je dois travailler avec les persiennes fermées l'après-midi à cause de l'effet stroboscopique dû aux pales d'une éolienne trop proche.

Quant à votre calcul pour la distance minimale, celle-ci est de 300 mètres par rapport à la zone à bâtir et pas par rapport aux habitations existantes. Cette distance est exprimée par rapport à l'extrémité des pales et pas par rapport au mât. Je pense que votre calcul et l'information sont totalement faux. Il vous faut revoir vos cours de trigonométrie. L'hypoténuse est toujours la plus grande distance dans un triangle rectangle. Donc, la distance minimum au mât se réduit d'autant que l'éolienne devient plus grande. Bravo, plus les éoliennes deviennent grandes, plus elles sont proches des habitations. Il faut adapter la distance au mât par rapport à la hauteur maximum. Cela est du bon sens et rien d'autre.

Pour conclure, la plaine du Rhône est étroite. Dans la région du coude du Rhône qui est actuellement l'objet de tests, cette région est devenue, au fil du temps, une région péri-urbaine. Le respect de ses habitants doit faire partie du concept.

Chères et Chers collègues, vous n'êtes pas tous concernés, comme certainement les personnes qui ont contribué à l'élaboration du concept, comme aucun des conseillers d'Etat au vu de leurs domiciles.

Demain, cela peut changer et le fait d'avoir pris en compte certains éléments et de ne pouvoir y déroger vous rendra certainement service.

Merci de soutenir notre proposition.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Il faut juste rappeler qu'est-ce que c'est cette décision d'accorder à un site le statut de site propice et quelle est la réflexion derrière cette décision.

Cette décision est une décision intermédiaire. Elle n'a pas d'effet juridique direct. Elle n'est pas attaquable. C'était la volonté de dire, dans le temps, quand il y avait des investisseurs ou des projeteurs d'éoliennes, dans une première phase déjà: attention, vous aurez des difficultés, si plus tard vous aimeriez réaliser une éolienne ou un parc éolien; en leur disant qu'on peut déjà aujourd'hui leur dire que, sur les bases légales existantes sur le bruit, sur l'environnement, et il y a déjà des bases légales suffisantes qui existent pour que les citoyens puissent déposer leurs oppositions contre des projets. Cette déclaration du site propice, c'est juste aussi pour dire aux investisseurs: attention, on peut déjà aujourd'hui vous dire ne continuez pas parce que vous allez être confrontés à des difficultés spécifiques dans la phase de la réalisation; alors ne commencez pas à engager des moyens importants parce que vous allez vous heurter à des difficultés pour plusieurs raisons.

Quand un site a été déclaré propice, il faut de toute façon suivre toutes les procédures qui sont prévues par la législation. Et, dans chaque étape, on peut déposer des oppositions et des recours.

Même la déclaration du Conseil d'Etat de dire que c'est un site propice ne lie pas les autorités derrière pour aborder ou pour prendre la décision finale.

Et ça demanderait de toute façon un changement du plan de zones. Il faut avoir un PAD (plan d'aménagement détaillé) et un PAD est voté par la population. Alors, là, le fait que la population puisse aussi décider sur l'établissement d'un PAD est, pour nous, suffisant et nous ne nous voyons pas légiférer au niveau cantonal pour déterminer des spécificités valaisannes pour accorder une autorisation de construire ou la réalisation d'un parc éolien parce qu'on a déjà beaucoup, beaucoup de bases légales qui sont suffisantes pour protéger les intérêts des citoyennes et des citoyens.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le postulant veut encore une fois prendre la parole.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Dans la base légale, il faut introduire quelques règles strictes et, lorsque ces règles strictes seront respectées, je peux vous dire qu'il sera beaucoup plus facile d'introduire et de construire de nouvelles éoliennes.

Aujourd'hui, comme on est parti, on va droit dans le mur, et cela parce qu'on ne respecte pas assez l'habitant par rapport aux autres règles.

Je suis désolé mais je demande quand même le vote. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Der Postulant wünscht, dass man über die ursprüngliche Form seines Postulates abstimmt und wir kommen zur Abstimmung.

Par 64 voix contre 25 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.112 du député Aldo Resenterra.

Das Postulat wird in seiner ursprünglichen Form angenommen und es wird so zum Vollzug an den Staatsrat weitergeleitet.

6. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Joachim RAUSIS, concernant:
sauvons le patrimoine toponymique valaisan (17.03.2011) (4.113)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktionen, durch Grossrat Joachim RAUSIS,
betreffend Erhaltung der alten Orts- und Flurnamen (17.03.2011) (4.113)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Les groupes PDCB et PDCC ont pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat.

La sauvegarde de ce patrimoine est un objectif majeur des initiants de ce texte, même si son application dans la mensuration officielle semble difficilement applicable, selon la réponse apportée.

En français, difficilement applicable n'est pas synonyme d'impossible..., en patois non plus d'ailleurs!

Dans l'intérêt de la défense de notre patrimoine, nous maintenons notre texte et demandons le vote sur ce postulat.

Au pire, les poteaux indicateurs en patois rajouteront à l'authenticité de la réserve d'indiens que sera peut-être bientôt le Valais!

Merci pour votre soutien.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.

Herr Staatsrat? Nicht, also kommen wir zur Abstimmung.

Par 45 voix contre 30 et 17 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.113 du député Joachim Rausis.

Das Postulat wird in seiner ursprünglichen Form angenommen und es wird so zum Vollzug an den Staatsrat weitergeleitet.

7. POSTULAT

**du groupe PDCB, par les députés Joachim RAUSIS et Patrice MICHAUD
(suppl.), concernant: simplifions la mini-hydraulique (17.03.2011) (4.114)
(en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim RAUSIS und Patrice
MICHAUD (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für
Kleinwasserkraftwerke (17.03.2011) (4.114)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député (suppl.) Patrice Michaud, PDCB:

Le Conseil d'Etat est d'accord avec ce postulat sur le fond mais, apparemment, il y a un souci de forme puisqu'il faut procéder à des modifications législatives et le postulat ne permet pas d'atteindre ce but.

En effet, la loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques prévoit actuellement deux procédures d'enquête publique: l'une a trait à l'autorisation d'utiliser les forces hydrauliques des cours d'eau et des eaux de réseau, et l'autre à l'approbation des plans d'un aménagement de forces hydrauliques.

Si l'on voulait accélérer et simplifier encore la procédure pour les petites centrales hydroélectriques, il faudrait envisager que l'approbation des plans puisse être accordée dans la même procédure que l'autorisation d'utiliser les forces hydrauliques pour de tels projets.

Je souhaite, de ce fait et afin de gagner du temps, transformer ce postulat... en motion, mais je crois savoir que cela n'est pas autorisé par le règlement du Grand Conseil!

Par conséquent, le groupe DC du Bas-Valais vous informe qu'il reviendra avec la même demande sous forme de motion, basée sur la prise de position du Conseil d'Etat.

Merci d'avance pour votre futur soutien.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Alors, vous acceptez la réponse du Conseil d'Etat?

OK. Merci.

8. MOTION

du député Edmond PERRUCHOU, UDC, concernant l'activation de la commission de conciliation en matière de baux à loyer et à ferme non agricole (17.03.2011) (4.115)

MOTION

von Grossrat Edmond PERRUCHOU, UDC, betreffend Aktivierung der Schlichtungskommission im Bereich des Miet- und Pachtrechts (17.03.2011) (4.115)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

J'ai pris connaissance avec vous de la réponse du Conseil d'Etat.

J'aimerais que l'unique conseiller d'Etat qui nous fait l'honneur de sa présence fasse message à ses collègues: s'il vous plaît, vous avez le droit de répondre par la négative mais, s'il vous plaît, faites-le avec des arguments pertinents et en la forme; cessez, mais cela est le fait de l'Administration, cette suffisance qui confine souvent à de l'arrogance.

Lorsque l'on dit que le postulat est admis/rejeté selon les considérants, vous considérez le pouvoir législatif, le souverain, non pas comme le premier pouvoir mais comme un pouvoir de seconde zone.

Quant à la matière qui nous occupe au fond, il n'est pas un instant remis en question la compétence et le travail de la commission actuelle comme elle fonctionne actuellement avec cinq membres. Lorsque l'on parle des domaines techniques, appuyez au mieux la présidente (au féminin), effectivement il y a les deux Maîtres Carron qui président, excellentes les deux et elles n'ont pas besoin de beaucoup d'appui pour mener les séances avec beaucoup de compétence.

Alors, c'est un argument qui ne tient pas lorsque l'on dit que c'est un domaine technique par comparaison au droit du travail, qui est autrement technique et qui elle, commission de conciliation, fonctionne à trois membres.

Reconnaissant la qualité du travail fourni, on a appelé à la rescousse les associations des propriétaires et des locataires. J'ai demandé les déterminations de ces associations au département; je ne les ai pas reçues. En quelque sorte, c'est le braconnier qui rédige le cahier des charges du garde-chasse.

Nous sommes ici pour le peuple, nous représentons le peuple, nous devons choisir la meilleure solution pour le peuple.

On se targue d'un taux de conciliations particulièrement élevé: 66%. Merveilleux, bravo, excellent travail! Le tribunal du travail à trois membres arrive à 90% de conciliations. Je crois que la démonstration est faite.

Lorsque l'on dit que la question a été évoquée lors de la législation d'introduction du code de procédure civile et que l'on dit que la question a été évacuée, cela est faux. J'étais membre, sous la présidence combien compétente de Maître Nicolas Voide, et la question a été évoquée avec Maître Michel Perrin. Maître Michel Perrin a dit: la question doit être mise en œuvre lors d'une prochaine modification.

On en vient maintenant à parler de chiffres. Je ne viens pas vous dire les chiffres qui sont inexacts, en disant que 400'000 ou 500'000 francs, ce n'est pas vrai. Prenez les comptes: 483'000 francs en 2010, 489'000 francs en 2011, budget 2012, ici tout d'un coup, on a ramené à 80'000 francs parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait un embarras. Ainsi, on le ramène sous la rubrique Frais de fonctionnement de la commission en matière de bail à loyer alors que, avant, c'était la conciliation en général et on arrive à 80'000 francs. Il n'en demeure pas moins qu'il y a une différence qui est substantielle. Si je fais mathématiquement les $\frac{2}{5}$ ^{es} de diminution, mais mon calcul n'est pas juste parce qu'il y a des incompressibles, j'en conviens, mais avec $\frac{2}{5}$ ^{es}, on diminue de 30'000 francs. Et 30'000 francs ce n'est pas rien; sur 10 ans, c'est 300'000 francs. Ce sont de belles routes que l'on peut refaire avec un montant comme celui-là.

Et puis, lorsque l'on fonctionne avec quatre assesseurs par comparaison avec deux assesseurs, le travail administratif pour mettre en place ces commissions est extrêmement plus difficile ou fastidieux qu'une commission efficace, composée d'un président ou d'une présidente et de deux assesseurs compétents.

On ne veut pas diminuer la justice, on veut la rendre plus efficiente et on veut diminuer le coût.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Nous pouvons répondre de la manière suivante, et ceci je le fais au nom du Conseil d'Etat:

Je crois que le mail, dans lequel vous m'avez demandé de vous fournir les documents nécessaires est arrivé hier au soir pendant la pause du match Hollande contre l'Allemagne. Pendant cette pause, j'ai lancé ce mail en direction de mes collaborateurs pour trouver ce document. Le matin tôt, on l'a trouvé.

Et, pour ne pas être arrogant, je vais vous lire les arguments de la Chambre immobilière du Valais et de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, et puis je vous remettrai cette lettre. Je cite, comme cela ce ne seront pas seulement les arguments du Conseil d'Etat... parce que, parfois, il est difficile de faire entendre les arguments du Conseil d'Etat, alors je profite de donner les arguments des professionnels de la branche. Je cite: «Si cette motion tend sans doute à un objectif louable sur le plan des frais de fonctionnement, la solution proposée n'améliorera en rien la situation du justiciable. En effet, nous n'avons jamais eu connaissance à ce jour d'un fonctionnement peu efficient et, par-là, de retards dus au fait qu'il fallait procéder à la convocation de cinq personnes. Il faut savoir que les séances

sont fixées deux fois par année en début de semestre, qu'elles sont communiquées à chaque membre qui peut ainsi organiser son emploi du temps et aucune de ces séances planifiées n'a jamais été annulée par l'impossibilité de réunir cinq personnes. Au contraire, il faut constater, chiffres à l'appui, que cette collégialité à cinq, à savoir deux assesseurs propriétaires, deux assesseurs locataires et une présidente, permet un taux de conciliations important puisque cette commission est régulièrement dans le «Top 5» suisse des autorités qui concilient le plus de dossiers. C'est bien la preuve qu'elle travaille dans l'intérêt des parties et que son organisation est totalement efficace. Dès lors, pourquoi vouloir changer une organisation qui a fait ses preuves?»

C'est l'Union suisse des professionnels libérale, section valaisanne, et la Chambre immobilière du Valais qui le disent.

Le Conseil d'Etat, avec sa propre appréciation, est arrivé aux mêmes conclusions.
Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir werden also über diese Motion abstimmen.

Par 81 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 4.115 du député Edmond Perruchoud.

9. POSTULAT

des députés Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël GAILLARD, PDCB, Marcel DELASOIE (suppl.), PLR, et Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la coresponsabilité solidaire dans les marchés publics (17.03.2011) (4.116)

POSTULAT

der Grossräte Camille CARRON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Joël GAILLARD, PDCB, und Marcel DELASOIE (Suppl.), PLR, sowie Grossrätin Francine ZUFFEREY MOLINA, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend solidarische Mitverantwortung im öffentlichen Beschaffungswesen (17.03.2011) (4.116)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass sie mit der Antwort einverstanden sind. Es wird zum Vollzug weitergeleitet.

10. POSTULAT

du groupe PLR, par le député (suppl.) Thomas LOTT, concernant une action ciblée contre le chômage saisonnier (18.03.2011) (4.120)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas LOTT, betreffend: gezielt gegen die Arbeitslosigkeit (18.03.2011) (4.120)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und das Postulat wird zum Vollzug weitergeleitet.

11. POSTULAT

**du député (suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, et cosignataires concernant
prière d'enrayer le boisement (06.05.2011) (4.124)
(en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Benno MEICHTRY, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Verwaltung Einhalt gebieten (06.05.2011) (4.124)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und das Postulat wird zum Vollzug weitergeleitet.

12. POSTULAT

**des députés German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert TRUFFER
(suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-
VERTS-PCS), et Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant la ligne à haute tension (12.05.2011) (4.126)**

POSTULAT

**der Grossräte German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Gilbert TRUFFER
(Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-
VERTS-PCS), und Grossrätin Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, ADG (SPO-PS-
VERTS-PCS), betreffend Hochspannungsleitung (12.05.2011) (4.126)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial novembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und das Postulat wird zum Vollzug weitergeleitet.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

13. INTERPELLATION

**de la députée Marie-Madeleine BONVIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant: quid de la location du Domaine des Barges? (13.03.2012) (4.176)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Marie-Madeleine BONVIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend Verpachtung des Gutsbetriebs «Les Barges» (13.03.2012) (4.176)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pourquoi revenir sur le Domaine des Barges? Tout est réglé, tout est rentré dans l'ordre.

En effet, l'ancien gérant est remplacé par un groupement d'agriculteurs. Syngenta poursuivra ses essais. L'EPFL travaillera sur le domaine en collaboration avec l'Etat. Un des bâtiments est occupé par les requérants d'asile.

Vos réponses, Monsieur le conseiller d'Etat, permettront de mieux appréhender l'évolution de la situation.

Je vous remercie et souhaite que le Domaine des Barges retrouve sa réputation d'antan.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Chère intervenante, votre interpellation relative au Domaine des Barges aborde trois thématiques différentes, à savoir:

- la situation de l'ancien gérant
- les conditions de location ainsi que
- la situation du personnel qui travaillait sur le domaine.

Le Conseil d'Etat peut apporter sur ces différents objets les réponses suivantes:

En ce qui concerne, tout d'abord, l'ancien gérant, nous tenons à relever que ses compétences techniques et professionnelles n'ont pas fait l'objet de reproches. Par contre, des mesures correctives ont été exigées à plusieurs reprises en ce qui concerne la gestion administrative et financière. L'Inspection cantonale des finances, qui contrôle à intervalles réguliers les comptes du domaine, avait également formulé des observations qui ont nécessité des changements de pratique du gérant. A la suite de différentes remarques reçues et irrégularités constatées, un engagement formel du gérant avait été demandé en 2009 pour un respect strict de toutes les procédures administratives et financières au sein de l'Administration cantonale. En date du 21 mars 2011, l'Inspection cantonale des finances a transmis au Service de l'agriculture un rapport sur l'analyse des comptes du Domaine des Barges. Suite à différents problèmes de gestion et d'irrégularités constatées sur le domaine, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 30 mars 2011, d'ouvrir une procédure disciplinaire envers le gérant du domaine et de prononcer à son encontre la suspension immédiate et à titre provisoire des rapports de service. Le 21 mars 2011, l'Inspection cantonale des finances a également fait suivre son rapport à l'office central du ministère public en lui laissant le soin de décider de la suite à donner à ce dossier. L'enquête conduite par l'Inspection cantonale des finances a permis de constater de graves lacunes dans la gestion, le suivi des encaissements, l'établissement des bulletins de livraison, mais n'a pas constaté d'enrichissement personnel du gérant. En date du 14 avril 2011, le gérant du domaine a transmis une demande de résiliation des relations de travail pour le 30 juin 2011, demande admise par le Conseil d'Etat. Compte tenu du fait que le gérant du domaine ne faisait plus partie du personnel de l'Etat, la procédure disciplinaire à son encontre a donc été classée sans incidence sur celle en cours au sein du ministère public.

La deuxième thématique abordée concerne les questions de location du domaine. L'attribution du domaine s'est faite sur la base d'un tableau composé notamment des critères suivants: forme juridique, domicile, formation, motivation, projets de développement, collaboration avec le Service de la chasse et la Station ornithologique de Sempach, engagement dans la gestion de la filière Hérens et reprise du cheptel et du parc machines. La gestion en une seule entité figurait très clairement dans le cahier des charges élaboré pour la location et a été reprise formellement dans le contrat de bail à ferme signé avec le groupement. Le fait que la gestion du domaine soit assumée par un groupement de plusieurs agriculteurs n'a aucune incidence sur cette condition. A relever qu'une seule personne représente le groupement vis-à-vis de l'Etat. Le domaine est déclaré sous une seule entité

tant au niveau des paiements directs que de la banque des données pour le trafic des animaux. Toutes les procédures de location ont été respectées, ont respecté les dispositions de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole ainsi que celles de l'ordonnance sur le calcul du fermage agricole. La composition du groupement est de la seule compétence de ce dernier. Le canton a exigé que les statuts permettent une ouverture à d'autres membres. Cette condition a été respectée. Par contre, il n'appartient pas à l'Etat d'exiger que telle ou telle personne soit intégrée ou non au groupement; cela reste de la stricte compétence privée.

La gestion du domaine après la suspension provisoire du gérant a été assumée par l'Ecole d'agriculture et plus précisément par deux personnes: l'une de formation d'ingénieur agronome et l'autre disposant d'une maîtrise agricole. Le personnel en place aux Barges a également grandement contribué à la gestion du domaine.

En ce qui concerne la situation du personnel qui était actif sur le domaine, les deux collaborateurs des Barges ont eu la possibilité de pouvoir travailler sur les autres domaines agricoles gérés par le canton. Les deux ont accepté cette proposition.

14. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc ADDOR, concernant: combien de
chômeurs sans clause de sauvegarde? (14.03.2012) (4.177)**

retirée par l'auteur

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc ADDOR, betreffend: Wie viele
Arbeitslose ohne Schutzklausel? (14.03.2012) (4.177)**

vom Autor zurückgezogen

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Diese Interpellation wurde vom Autor zurückgezogen und ist damit behandelt.

15. POSTULAT

**des députés Grégoire RABOUD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond BERGEAT, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant les résidences secondaires –
il est temps d'agir de manière concertée (16.03.2012) (4.178)**

POSTULAT

**der Grossräte Grégoire RABOUD, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Jean-Henri DUMONT, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Raymond BERGEAT, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), German EYER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungen –
höchste Zeit für konzertiertes Handeln (16.03.2012) (4.178)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt... Doch!

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich mache es kurz. Ich brauche die Worte die Grossrat Nicolas Voide dereinst auch schon einmal gebraucht hat: Es sollten nicht die Brandstifter das Feuer löschen.

Ich denke, dieses Postulat zielt weit über das Ziel hinaus. Eine Landsgemeinde in diesem Bereich kann nicht der richtige Weg sein. Wir müssen auf den nötigen Schritten

intervenieren, alles Notwendige auf Gesetzesstufe / Departementstufe in die Wege leiten und es kann nicht sein, dass wir hier ein grosses Traritrara machen, um schlussendlich einen kleinen Output zu haben.

In diesem Sinne ist es viel wichtiger, dass das Departement und die zuständigen Stellen bei den entsprechenden Stellen, bei den entsprechenden Organisationen, intervenieren, um dieses Problem, das durch den Zweitwohnungsbau, durch die drohenden Dinge im Raumplanungsgesetz geschehen, in die Hand genommen werden, aber sicherlich nicht mit einer breit angelegten Landsgemeinde und den hier gemachten Vorschlägen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, das Postulat abzulehnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft und wir werden abstimmen.

Par 78 voix contre 19 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.178 du député Grégoire Raboud.

16. INTERPELLATION

**de la députée Marie-Madeleine BONVIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant le sort réservé à une partie des récoltes 2011 et aux bâtiments
du Domaine des Barges (16.03.2012) (4.179)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Marie-Madeleine BONVIN, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend Schicksal eines Teils der Ernte 2011 und der Gebäude des
Gutsbetriebs «Les Barges» (16.03.2012) (4.179)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und so erteile ich Herrn Staatsrat Jean-Michel Cina das Wort.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je peux répondre aux questions posées dans cette interpellation de la manière suivante:

Une première question concerne les aspects cultureux.

Avant de considérer de manière spécifique le Domaine des Barges, nous devons faire un rappel sur la situation globale du secteur maraîcher. Les récoltes 2011 en ce qui concerne en particulier les pommes de terre et les carottes ont été particulièrement abondantes. En date du 13 mai, la branche suisse de la pomme de terre SwissPatat tirait la sonnette d'alarme en relevant que 100'000 tonnes de pommes de terre de la récolte 2011 s'amoncelaient encore dans les entrepôts. La récolte 2011 dépassait, en effet, de 30% la moyenne de ces cinq dernières années, ce qui a obligé l'organisation faîtière du secteur à entreprendre des actions de dénaturation des pommes de terre sur l'ensemble du territoire helvétique. La situation sur le marché de la carotte a été également très difficile. La commercialisation de produits maraîchers durant de nombreux mois a été fortement pénalisée par la psychose causée par la bactérie Escherichia coli. Cela a contraint nombre de producteur du Centre et du Bas-Valais à charruer sans récolter des surfaces importantes de carottes.

Je ne vais pas entrer maintenant dans tous ces détails, mais je vais quand même apporter quelques réponses aux questions plus en détail.

La surface exacte des carottes non récoltées est de moins de 2'000 m² sur un total de surfaces semées de plus de 13'000 m².

En ce qui concerne les oignons, la prise en charge convenue par l'ancien gérant était de 50 tonnes pour une production de 120 tonnes. Toute la récolte n'a pu être écoulée et une partie a été épandue sur les champs avant labour comme compost.

Pour ce qui est du fourrage, objet de votre deuxième question, la pâture de certaines surfaces d'herbe est pratiquée depuis de très nombreuses années sur le Domaine des Barges, notamment avec certains éleveurs de moutons ou de bétail bovin de la région du Bas-Valais. L'achat d'aliment n'est en aucun cas lié à cette mesure mais résulte de la nécessité d'équilibrer les rations alimentaires des quelque 200 bêtes de la race d'Hérens présentes sur le domaine dans le cadre de la filière d'engraissement. Les stocks de maïs d'ensilage de la récolte 2010 étaient insuffisants pour permettre de faire le lien avec la nouvelle récolte en automne 2011. Tous les silos ont été remplis avec le maïs d'ensilage et le solde vendu.

Pour le reste, je vous remets la réponse écrite à cette interpellation parce que je commence à parler des carottes et des oignons..., alors c'est peut-être mieux si je vous remets cette réponse écrite. Merci.

17. INTERPELLATION

de la députée (suppl.) Jacqueline WYDER BESSON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'OPRA – licenciement d'employés et suppression des cours de langue (16.03.2012) (4.180)

INTERPELLATION

von Grossrätin (Suppl.) Jacqueline WYDER BESSON, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend OPRA – Entlassung von Arbeitnehmern und Abschaffung der Sprachkurse (16.03.2012) (4.180)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und so erteile ich es an Herrn Staatsrat Jean-Michel Cina.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

C'est de nouveau une réponse très longue. Je vais essayer de l'abrégé et puis je serai d'accord de la remettre par écrit à l'intervenante.

Il faut tout d'abord, en guise d'introduction, rappeler que l'association OPRA, dont les membres sont exclusivement des communes du Haut-Valais, a notamment pour objectif la création et la gestion d'un programme de marché du travail au sens de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, et de la loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs, et ce sur la base d'un accord de prestations conclu entre l'association et le Service cantonal de l'industrie, du commerce et du travail.

Le SICT fournit à tous les organisateurs de mesures du marché du travail des montants pour la mise en place des mesures adaptées aux besoins et indiquées par le marché du travail et qui, de plus, doivent financièrement être avantageuses conformément à la mission légale.

L'association OPRA a donc été forcée à un certain moment, parce qu'on a eu des réductions du budget aussi de la Confédération, à prendre des mesures dans sa propre organisation. Selon l'association OPRA, toutes les personnes dont la fonction a été touchée, à l'exception de deux cas, se sont vu offrir des tâches adéquates aux mêmes conditions salariales, ce qui n'a pas été accepté par tout le monde.

Concernant justement la responsable de secteur mentionnée par l'auteur de l'interpellation, elle s'est vu proposer une autre fonction dirigeante aux mêmes conditions salariales, ce que celle-ci a toutefois refusé.

Nous en arrivons à vos questions plus en détail.

Vous demandez pourquoi les cours de langue offerts depuis de nombreuses années à l'OPRA ont été supprimés.

L'offre des cours de langue pour demandeurs d'emploi (il s'agit uniquement de cours d'allemand) continuent à couvrir entièrement les besoins. Grâce à la délocalisation de ces cours, l'association OPRA est parvenue à diminuer ses coûts et ce sans perte de qualité. Dans le Valais romand, ces cours sont offerts depuis toujours par des entreprises spécialisées dans le domaine des langues et non par des organisateurs du même type que l'association OPRA.

Vous demandez pourquoi le mandat des cours de langue a été transmis à l'entreprise Academia Wallis.

Les éléments décisifs qui ont présidé au choix d'Academia par OPRA, et toujours par OPRA, ont été le standard de qualité des prestations, le prix ainsi que le fait que cette entreprise travaillait déjà pour diverses institutions du domaine de l'intégration et de l'insertion.

L'association OPRA (c'est la réponse à cette question, que je ne vais pas répéter) aurait souhaité continuer à travailler avec les enseignantes de langue engagées en adaptant les conditions, ce que celles-ci n'ont, pour la plupart, pas voulu. Raison pour laquelle un contrat a été conclu avec Academia, qui est une société anonyme suisse. L'association n'a pas engagé elle-même d'enseignantes de langue. L'entreprise Academia a évidemment le droit d'engager du personnel d'origine étrangère en respectant le cadre légal. Toutefois, sauf erreur et à notre connaissance, des enseignants d'origines diverses sont engagés à Viège, mais la moitié d'entre eux sont d'origine suisse. Du reste, deux enseignants de langue engagés auparavant à l'OPRA travaillent actuellement dans cette entreprise.

Réponse suivante: Les conditions salariales d'Academia ont été vérifiées avec l'adjudication du mandat. Le salaire initial est de 36 francs par leçon de 45 minutes. Ce montant peut atteindre jusqu'à 45 francs pour les collaborateurs qui disposent d'une formation et d'une expérience adéquates. Rapporté à un salaire horaire, ce montant atteint entre 48 et 60 francs/heure. Ces montants sont conformes aux salaires payés sur le marché du travail en Suisse compte tenu du lieu de travail, de l'âge et du taux d'occupation.

Différents prestataires sont actifs en Valais dans les domaines des cours de langue. Les prestataires principaux sont l'Ecole Club Migros Valais, l'Ecole Alpha Sierre, Inlingua Sion, Multicours Monthey et justement l'association OPRA qui externalise les cours à une entreprise suisse ayant une succursale à Viège.

Comme vous pouvez le constater, les cours sont, dans la mesure du possible, toujours organisés par des organismes indigènes. Ce n'est qu'exceptionnellement, c'est-à-dire en cas de besoin et de manière isolée, que les cours sont confiés à des entreprises dont le siège n'est pas en Valais et ce uniquement si les organismes indigènes ne proposent pas un tel cours.

Une fois de plus, Academia n'est pas un partenaire du canton du Valais dans le domaine des mesures du marché du travail. C'est pourquoi le canton ne verse pas d'argent directement à Academia.

Avec cette délocalisation des cours, l'association OPRA économise chaque année environ 70'000 francs.

18. COMPTE 2011
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
RECHNUNG 2011
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
Commission des finances / Finanzkommission

Discussion générale:

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Die CSPO hat einige Bemerkungen zur Rechnung.

Landwirtschaft

In verschiedenen Anfragen hat die CSPO schon auf die schlechte Zahlungsmodalität bei den Direktzahlungen hingewiesen. Die Direktzahlungen müssen vor dem Dezember erfolgen, damit die Bauern das Geld auch rechtzeitig einsetzen können. Die CSPO erwartet vom Staatsrat, dass die gemachten Versprechen diesbezüglich eingehalten werden.

Die CSPO hat sich immer wieder eingesetzt für die Landwirtschaftsschule in Vis. Leider werden die Gelder heute vor allem im Unterwallis eingesetzt und in der Landwirtschaftsschule Visp sollten in Zukunft auch Förster, Gärtner und Landschaftsgärtner ausgebildet werden, welches einer Anpassung der Gutsbetriebe bedarf. Die CSPO ist überzeugt, dass die Ausbildungsqualität in Visp hoch ist und unterstützt werden muss.

Problematisch scheint der CSPO, dass in einer Nacht-und-Nebel-Aktion eine ausserordentliche, nicht budgetierte Hilfe für produzierte Konsummilch gewährt wurde. Es fragt sich, ob die einzelnen Produzenten von dieser Hilfe auch etwas erhalten haben oder nur die Verarbeitungsbetriebe.

Tourismus und Wirtschaftsförderung

Die CSPO ist erfreut über die Annahme von Promotion Valais/Wallis. Mit Spannung warten wir auf den nächsten Schritt der «Arbeitsgruppe Fellay» und die Entwicklung der Werkzeugkiste. Diese Studien werden Ende 2012 übermittelt.

Für Projekte des Wanderwegnetzes ist es immer schwieriger, Geldmittel aufzubringen wie aus der Rechnung ersichtlich. Touristen und die einheimische Bevölkerung legen grossen Wert auf gute und sichere Wanderwege in einem Tourismuskanton. Wir fordern den Staatsrat auf, im Bereich der Wanderwege eine departementübergreifende Zusammenarbeit und allenfalls auch gemeinsame Finanzierung zu prüfen.

Wirtschaftsentwicklung

Die CSPO hat mit Erstaunen von der Tatsache Kenntnis genommen, dass vom Globalbudget der Programmvereinbarung 2008-2011 17,8 Millionen Franken nicht beansprucht und demzufolge an den Bund zurückgeschickt wurden. Da eine Übertragung auf eine neue Periode nicht möglich ist, erwartet die CSPO vom Staatsrat, dass er alles daran setzt, dass die vorliegenden Gelder auch beansprucht werden.

Energie

Die Erarbeitung einer kantonalen energiepolitischen Strategie konnte mit dem Bericht «Strategie Wasserkraft Kanton Wallis – Ziel, Stossrichtungen und Massnahmen» ein erster Schlussbereich erstellt werden. Damit ist der erste Schritt erfolgt. Die vom Staatsrat gewollte öffentliche Diskussion ist weitgehend ausgeblieben, weshalb wir vom Staatsrat erwarten, dass er in diesem Dossier vorwärts macht. Ausserdem ist die CSPO besorgt über den Personalmangel in dieser Dienststelle. In Anbetracht der grossen energiepolitischen Herausforderungen muss dem dringend baldmöglichst Abhilfe geschaffen werden.

Raumentwicklung

Aus den Unterlagen geht hervor, dass im Kanton Wallis noch eine Vielzahl von Gemeinden keinen homologierten Zonennutzungsplan hat. Obwohl die Verantwortung bei den Gemeinden liegt, muss doch gesagt werden, dass das Homologationsverfahren selber

ebenfalls einige Jahre in Anspruch nimmt. Der Staatsrat wird aufgefordert, Verfahrensstraffungen zu prüfen, damit die Dossiers schneller zurück an die Gemeinden gelangen.

Grundbuchämter und Geomatik

Die CSPO gratuliert dem Staatsrat für die von ihm getroffenen Massnahmen im Bereich des Verkaufs an Ausländer. Die hängigen Dossiers konnten sehr stark reduziert werden.

Weiter erwartet die CSPO, dass der Staatsrat alle Anstrengungen unternimmt, um das Projekt «Grundbuch 2020» vorwärts zu bringen.

Ich danke.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich mache drei grundsätzliche Bemerkungen und dann zwei Stichworte: ein Stichwort Energie und ein Stichwort Tourismus.

Die CVPO-Fraktion anerkennt mit Respekt und Wertschätzung den aufgelisteten Leistungsausweis, wie ihn das Department für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung im Jahresbericht 2011 des Staatsrates (auf den Seiten 49-58) in Kürze reflektiert.

Gemäss Tätigkeitsbericht und den politisch-strategischen Zielen von Staatsrat und Departementchef Jean-Michel Cina stand (ich zitiere): «Das DVER im Zentrum der Entwicklung des Zukunftlandes Wallis». Dieser grundsätzlichen politischen Einordnung und Gewichtung der Arbeit des DVER für das Jahr 2011 stimmt die CVPO in der Sache voll zu.

Die Bereiche Volkswirtschaft, Tourismus, Energie und Raumentwicklung standen 2011 in unserem Kanton in einem äusserst problembeladenen, politischen und wirtschaftlichen Umfeld. Das DVER war speziell gefordert.

Ein Stichwort zur Energie

Der Energiekanton Wallis ist heute mehr denn je gefordert und muss sich energiepolitisch rasch neu positionieren. Uns allen hier im Rat ist klar: In der Schweizer Stromwirtschaft finden zurzeit tiefgreifende Veränderungen statt. Und der Energiekanton Wallis ist dabei direkt betroffen. Der Staatsrat definierte daher die kantonale Energiepolitik nicht zufällig als eines der zehn vordringlichsten Regierungsprojekte unseres Kantons. Die kantonale Energiestrategie, die Schwerpunkte und der Aktionsplan mit den etappierten und modulartigen Vorgehen stehen bereit. Das ist – unsere Ansicht nach – seriöse Arbeit des Energieministers Cina und seiner Energiefachleute.

Was es im Energieressort zusätzlich braucht, sind Ressourcen bei der Dienststelle für Energie und Wasserkraft. Diese Dienststelle ist aufgrund des sich rasant ändernden Energieumfeldes und aufgrund der volkswirtschaftlichen Bedeutung der Energie für unseren Kanton klar unterdotiert. Die Kommission Volkswirtschaft und Energie hat bereits im Budget 2012 Ressourcenanpassungen gefordert. Diese Forderung ist und bleibt politisch prioritär.

Zum Stichwort Tourismus 2015

Wir von der CVPO stellen mit Freude fest, dass die stufenweise und etappierte Reform des Walliser Tourismus, wie wir sie mit unserer Motion vom 17. Dezember 2009 gefordert haben, erfolgreich verläuft und das Fundament des Walliser Tourismus gestärkt wird. Der Walliser Tourismus ist an einem Scheideweg. Was wir jetzt brauchen, ist Tourismusstärke: Mit Valais/Wallis Promotion haben wir heute ein wegweisendes Zeichen gesetzt. Das ist richtig und tut unserem Walliser Tourismus gut.

Meine Schlussbemerkung

Das DVER hat die Zeichen der Zeit erkannt und hat 2011 erfolgreiche Arbeit geleistet. Die Ergebnisse liegen auf dem Tisch und sind durchwegs positiv.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{ne} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Le groupe PLR relève, dans ce département, quelques points qui méritent une attention particulière. A noter que ce sont les mêmes points que ceux déjà relevés l'an dernier.

Les prêts NPR de 17,8 millions mis à disposition durant ces quatre dernières années par la Confédération n'ont pas été utilisés. Il nous semble que le Conseil d'Etat ait mis en place une information concernant l'obtention de ces prêts. Alors qu'en est-il et y a-t-il déjà des résultats?

L'année dernière, on demandait déjà l'adéquation des émoluments du registre foncier. On voit que les problèmes là encore sont récurrents.

Pour le reste, pas de remarque, si ce n'est que nous demandons au Conseil d'Etat d'être attentif, et vous le serez j'en suis sûr, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour que notre canton souffre le moins possible des effets négatifs de la Lex Weber qui, de toute façon, va lourdement chambouler notre économie, sans parler du retour des concessions ou de la LAT qui risque de nous tomber dessus comme une massue.

Merci.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'année 2011 n'a pas été catastrophique pour la Suisse sur le plan économique. La crise du franc fort a fait apparemment plus de vagues dans la presse que dans l'économie réelle. En effet, la Suisse a vu son chômage baisser pour se situer à 3%, les exportations suisses ont augmenté de 3,4%, la consommation intérieure a crû de 1%. Au final, le PIB suisse a augmenté de 1,9%.

A la lumière de ces quelques chiffres, il nous apparaît qu'on ne peut pas invoquer la crise économique ou la crise du franc fort pour justifier tel ou tel résultat politique.

Mais, quittons le domaine de l'économie suisse pour nous concentrer sur l'action du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire.

Sur le plan du Service du développement économique, l'inauguration de PhytoArk sur la commune de Conthey clôt un long processus. Nous ne pouvons que nous en réjouir. On entend de plus en plus parler d'un nouvel axe de développement: l'EnergyArk. Ce projet se construirait notamment avec la venue des chaires de l'EPFL et le futur campus. Est-ce que le Conseil d'Etat peut nous informer quelque peu sur la venue des chaires de l'EPFL, le délai prévu, la nature des chaires qui sont prévues ainsi que le projet futur et hypothétique EnergyArk?

Dans le domaine de la promotion économique, 55 postes ont été créés pour 17 entreprises, soit un peu plus de 3 emplois par entreprise. Cela reste, selon nous, en moyenne de très petites PME.

Sur le plan de la convention-programme NPR 2008-2011, il ressort, comme le relève le rapport de la commission des finances, que 17,8 millions mis à disposition par la Confédération pour la période 2008-2011 n'ont pas été utilisés. Quelles que soient les raisons qui ont amené à cette situation, le groupe ADG insiste pour que, lors de la convention-programme 2012-2015, les montants prévus soient utilisés. Mais si les raisons de cette non-dépense tiennent à un manque de ressources en personnel dans les services, l'entier de ce Parlement admettra que l'attitude d'un stop-personnel rigide est, dans ce cas, totalement contreproductif.

Sur le plan du Service du registre foncier et de la géomatique, le groupe ADG se questionne sur le projet RF2020, qui a été accepté par le Parlement. Le personnel prévu est de 10 EPT et n'a pas été engagé actuellement, seulement 5 EPT y travaillent. Dès lors, est-ce que le Conseil d'Etat peut nous affirmer que le délai prévu, comme le nomme son intitulé, c'est-à-dire 2020, sera respecté dans ce projet?

En ce qui concerne le Service de l'aménagement du territoire, le groupe ADG soutient qu'il faut que le canton produise des statistiques pour ce service. Aujourd'hui, les

informations sont détenues par les communes. Une centralisation est indispensable et permettrait de mesurer les évolutions dans l'affectation du territoire, notamment des pertes de terres agricoles au profit du bâti. Si les photos de l'association Altitude 1400 dans son exposition itinérante ont pu nous montrer ces changements, il nous apparaît comme indispensable que le canton possède des outils performants pour gérer l'aménagement du territoire.

Enfin, au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, en 2011, 6 millions ont été dépensés pour le programme de promotion énergétique. Le groupe ADG soutient cette démarche. Il se questionne pourtant sur les faibles montants attribués au solaire photovoltaïque et au solaire thermique. Alors que le Valais a l'équivalent, en tout cas en rive droite, du rayonnement du sud de la France, nous pensons que cette énergie ne doit pas être délaissée. Dans ce service, le manque de personnel en ressource est souvent évoqué pour expliquer la non-réalisation de certains sous-objectifs politiques. Le groupe ADG se pose la question suivante: si, aujourd'hui, les ressources en personnel ne suffisent pas à faire fonctionner à satisfaction le service, qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra prendre à bras-le-corps le dossier difficile des retours de concessions? Ce dossier nécessite, en effet, un pilotage cantonal et un soutien aux communes. Si attendre, comme le propose le futur décret, permettra, nous l'espérons, de trouver un compromis, un jour ou l'autre, il faudra bien appliquer une décision. Quelle que soit cette décision, il faut développer des compétences fortes pour que les collectivités valaisannes soient en position de négocier avec les exploitants actuels. Afin de permettre au Service de l'énergie d'atteindre ses objectifs actuels et futurs, le groupe ADG insiste pour que le service puisse compter sur le personnel nécessaire. Apparemment, le groupe ADG n'est pas le seul dans ce Parlement à demander l'augmentation des ressources en personnel. Nous espérons que cette attitude restera lors de l'établissement du budget 2013.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Oberwalliser Delegation der ADG hat Fragen zur Energie, zur Wirtschaftsförderung und zur Frankenstärke.

Vor einem Jahr wurde die Studie «Strategie Wasserkraft Kanton Wallis» zum Heimfall der Wasserkraftwerke veröffentlicht. Dabei wurden drei Varianten ausgearbeitet. Seither haben wir aus dem Energiedepartement wenig gehört. Für uns ist klar: Es muss jetzt für jede Gemeinde beziffert werden, was die Umsetzung der Lösungsansätze A, B und C in Zahlen bedeutet, und wie viel Heimfallwerte den einzelnen Gemeinden in allen drei Varianten zufallen. Gilbert Truffer hat ein entsprechendes Postulat hinterlegt.

In der Zwischenzeit laufen die Angriffe der BDP zum Thema Heimfall auf eidgenössischer Ebene. Wie gedenkt der Staatsrat diese zu kontern?

Im Kanton Wallis fliesst viel Geld in die Wirtschaftsentwicklung und -förderung. Wir wollen vom Staatsrat wissen, wie gross die Wertschöpfung daraus für den Kanton Wallis ist und wie viele Arbeitsplätze effektiv geschaffen wurden.

Auch im Wallis ist es so, dass bei der Neuansiedlung von Firmen, diese für zehn Jahre von der Steuer befreit sind. Kennen wir im Kanton Wallis Fälle, wo Firmen die getroffenen Vereinbarungen nicht einhalten konnten oder wollten? Mussten diese allenfalls Gelder zurückzahlen? In Raron sollten in einer neuen Firma Solarzellen gebaut werden. Diese Firma mit dem Namen Genesis Solar hat sich zum Rohrkrepiererprojekt entwickelt. Hat der Staat Wallis ebenfalls Geld in diese Firma gesteckt? Und wenn ja, wie viel?

Und da wie gerade bei Raron sind, möchten wir unserem Befremden darüber Ausdruck geben, dass der Staatsrat zur Beibehaltung des Flugplatzes Raron eine positive Vormeinung nach Bern gesandt hat. Er gewichtet damit die Interessen einiger Hobbyflieger höher als die Interessen der Bevölkerung.

Von Seiten Grübel, Jansson und Blocher wird gegen die Nationalbank und gegen die Verteidigung der Währungsuntergrenze von 1,20 Franken pro Euro geschossen. Dabei

ist uns allen klar, dass das Wallis mit seiner Industrie und seinem Tourismus eine Untergrenze von 1,40 Franken pro Euro braucht. Was gedenkt die Regierung vis-à-vis der Nationalbank zu tun, um die in ihrem Kampf um sie Währungsuntergrenze zu unterstützen?

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Sur les financements spéciaux, on atteint le montant maximum de 6 millions pour les pertes LIM. Nous attendons que ce fonds ne soit pas quasiment liquidé par l'annulation de crédits LIM, tels que celui du Palladium. Nous estimons que l'Etat, dans des cas similaires, ne doit pas prendre le risque de financer le bénéfice d'un éventuel repreneur.

Pour les subventions acquises, les montants mis à disposition pour la période 2008-2011 n'ont pas été totalement utilisés et près de 18 millions, dont 1,5 million à fonds perdu, vont retourner à Berne, près de 18 millions qui auraient certainement pu profiter à l'économie valaisanne. Même remarque que l'an passé, on pourra dire que les députés ont de la mémoire ou alors que les employés d'Etat ont des habitudes.

Nous rejoignons les conclusions de la commission des finances qui demande, en substance, que les conditions d'accès aux prêts NPR soient simplifiées ou adaptées. Nous attendons du département qu'il mette en place un cadre permettant l'utilisation de ces fonds gratuits. Même remarque pour les 8 millions de financements spéciaux.

Au Service de l'agriculture, nous avons – entre guillemets – «apprécié» l'aide à la production de lait pour 880'000 francs, en soulignant soit la réactivité du Conseil d'Etat que l'on peut aussi considérer comme un manque de vision à court terme.

Nous constatons l'augmentation du fonds d'encouragement de l'énergie. Cela signifie-t-il que ce fonds n'est pas assez utilisé ou qu'une stratégie à moyen terme serait développée?

Enfin, si nous passons sous silence le domaine de la géomatique, puisque la commission de gestion devrait étudier ce dossier, nous attendons avec bienveillance la révision des émoluments du registre foncier, en encourageant tous les services facturant des émoluments à les adapter à la réalité financière, tel que le détermine l'arrêt du Tribunal fédéral de 2003 cité dans le rapport de la commission des finances.

Quant au tourisme, nous ne prendrons plus la parole puisque tout a été dit en parlant de PromoValais tout à l'heure.

La discussion est close.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte gerne auf Ihre Fragen eintreten – die sind wie immer berechtigt und sind auch fundiert.

Zu den Direktzahlungen

In der Tat – und das müssen wir zugeben – waren wir in diesem Jahr was die Direktzahlungen betrifft nicht gut. Es gab verschiedene Probleme. Diese – und da habe ich entsprechende Vorgaben gemacht – sollten für das Jahr 2012 beseitigt werden, so dass die Direktzahlungen bereits im Dezember ausgerichtet werden sollten und nicht erst im Januar. Wir sollten auch über das entsprechende Datenmaterial verfügen, damit wir diese Zahlungen korrekt überweisen können und dass wir die Berechtigten auch informieren, wenn es zu Verschiebungen gekommen ist, weil zum Teil plötzlich Fussballplätze als landwirtschaftliche Flächen deklariert werden – was ab und zu auch vorkommt, wenn man Fotografien erstellt und deshalb gibt es ab und zu auch Diskussionspunkte. Aber wir waren nicht gut – wir müssen das sagen – und müssen das verbessern.

Landwirtschaftliche Schule in Visp

Da wurden in den letzten Jahren aus unserer Sicht zielgerichtet und objektspezifisch die Investitionen gemacht. Allerdings haben wir auch da – und darum ist die Frage berechtigt – die Absicht, die Gärtner und die Förster zurückzubringen ins Wallis. Da kämpfen wir mit entsprechenden Schwierigkeiten, weil diese ja derzeit – glaube ich – im Kanton Bern unterrichtet werden und diese Verlagerung ist nicht so einfach, wie wir uns das vorgestellt haben.

Zum Globalbudget

Ici, je vais répondre à plusieurs intervenants. Bei der Frage, die gestellt wurde von Diego Wellig, da ging es um die Frage der nicht ausgenutzten Gelder im Zusammenhang mit den Projekten der Neuen Regionalpolitik. Es war eine Frage, die von Herrn Bridy und von anderen Intervenienten gestellt wurde. Hier kann man Folgendes sagen: Mit der Neuen Regionalpolitik gab es auch einen Wechsel in der Philosophie, dass eben nur mehr wertschöpfungsorientierte Projekte von Bern unterstützt wurden, und wir haben uns an die Vorgaben oder an diese Bundesvorgaben zu halten und können eigentlich wenig eingreifen, wenn es darum geht, diese Voraussetzungen für die Gewährung dieser NRP-Kredite selbst festzulegen, weil diese Beträge ja immer Bund und Kanton gekoppelt sind. Jetzt waren wir in den letzten Jahren im Aufbau. Im Unterwallis und im Mittelwallis war die entsprechende Organisation noch nicht hundertprozentig voll im Einsatz im Gegensatz zu der Organisation im Oberwallis. Aber ich kann Ihnen heute schon sagen, dass wir für die Programmvereinbarung 2012-2015 bereits heute, vor allem im Bereich Bergbahnen, schon so viele Kreditanfragen haben, dass diese Gelder aller Voraussicht nach hundertprozentig nicht genügen werden, um alle diese Bedürfnisse für die Unterstützung der Bergbahnen dann auch entsprechend erfüllen zu können.

Alors, pour les crédits NPR, je sais déjà aujourd'hui qu'on rentre dans des difficultés financières. Contrairement à la période d'avant, on aura des difficultés à répondre à toutes les demandes puisque, avec la mise en vigueur de la nouvelle politique régionale au niveau cantonale et la mise en place de l'organisation du Valais romand pour la politique régionale, maintenant cette entité fonctionne à merveille. On a tellement de projets que, par exemple, pour les remontées mécaniques, ça devient déjà difficile. D'ailleurs, une question ayant été déposée, j'aurai l'occasion de répondre demain à cette difficulté que nous avons. Je crois que c'est une question de la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz. On sent qu'il y a déjà beaucoup de demandes. Alors, je n'ai pas de crainte que, pour cette période, on aura utilisé tous ces moyens.

Energie

Der erste Schritt ist getan. In der Tat – wir haben uns auch überlegt – es hat eigentlich keine politische Debatte stattgefunden. Diese kommt jetzt zum Laufen. Wir hatten gestern ein Energy Forum; 260 Menschen waren eingeladen und haben an dieser Debatte teilgenommen. Das zeigt, dass jetzt diese Befindlichkeit auch in der Bevölkerung, diese Sensibilisierung für dieses Thema, stattfindet und dass dieser politische Prozess jetzt zum Laufen kommt. Aber ähnlich wie bei der Tourismuspolitik bin ich heute überzeugt, dass wir eine starke Sensibilisierung und das Weiterleiten von Information gewährleisten müssen, wenn dann später die Akteure auch Beschlüsse fassen, damit dass wirklich eine gesunde Basis geschaffen wird, um dann die politischen Entscheide auch breit abzustützen. Und dieser modulartige Aufbau hat sich – und da bin ich überzeugt – beim Tourismus bewährt und er wird sich auch bei der Energie bewähren, dass wir wirklich modulartig die entsprechenden Entscheide treffen und so vorwärts kommen. Immer mit einem bestimmten Rhythmus, aber etappenweise und modulartig, weil wir müssen auch die eidgenössische Politik mitberücksichtigen und diese ist auch im Wandel.

Zu den Bauzonen

Das ist auch ein leidiges Thema (das war es bereits damals, als ich selbst praktisch an Ihrem Platz sass) und ich habe damals kein Rezept gehabt und heute suche ich krampfhaft ein Rezept, damit das schneller vorwärts geht. Und was das Grundbuchamt 2020

betrifft, da müssen wir in der Tat entsprechend auch vorwärts machen. Wir haben aber auch schon bereits Erfolge vorzuweisen; wir haben die der zuständigen Kommission auch präsentiert und Zwischenergebnisse abgeliefert.

Was auch jetzt mehrfach angedeutet wurde von mehreren Intervenienten ist die Frage, dass die Dienststelle für Energie über zuwenig personelle Ressourcen verfügt. Ich teile diese Ansicht. Im Rahmen des Budgetprozesses versuche ich immer krampfhaft entsprechend zusätzliche Ingenieure auch zu verlangen, weil da natürlich ein direkter Zusammenhang besteht, wenn es darum geht, verschiedenste Gesuche auch rechtzeitig und schnell zu behandeln. Also da freue ich mich auf Ihre Unterstützung, wenn es darum geht, zusätzliche Ressourcen vorzusehen.

Pour les émoluments du registre foncier, j'ai répondu à la question de la non-utilisation des crédits NPR, concernant les émoluments, en même temps on doit dire: oui, on doit examiner cette question mais, en même temps, on doit aussi savoir qu'avec ces émoluments, indirectement ou directement nous souhaitons aussi financer le projet RF2020. Avec ces émoluments, nous pouvons aussi maintenant moderniser les registres fonciers à travers l'accès par Internet aux clients pour obtenir des extraits du registre foncier. Ces montants sont importants et on en a besoin pour réaliser cela. Alors si, aujourd'hui, on doit constater que ces émoluments risquent..., je veux être un peu en retrait pour le dire parce que ça pourrait être utilisé dans des procédures et je n'aimerais pas que l'on utilise mes propos dans des procédures pour réduire les émoluments, donc il y a un lien entre les émoluments et les tâches administratives qui sont liées. Et on doit aussi, à un certain moment, donner les budgets nécessaires pour réaliser ces projets RF2020 et, comme cela, les émoluments seront équilibrés.

Concernant les demandes du député (suppl.) Florian Chappot, PhytoArk ou EnergyArk qui est un projet intéressant parce c'est, dans ce projet-là, qu'on a pu unir l'EPF de Lausanne mais aussi l'EPF de Zurich et avec le Paul Scherrer Institut. On a commencé à nouer des contacts avec ces institutions, la Haute Ecole Valaisanne et d'autres acteurs, aussi un institut à Neuchâtel. Avec cette volonté d'unir tous ces gens, je crois que ça a été un élément décisif pour que l'EPFL souhaite implanter 11 chaires, dont 7 dans le domaine de l'énergie à Sion. Nous pensons que déjà en 2014, nous devons avoir quelques chaires qui seront déplacées sur Sion, parce qu'il y a des changements de professeurs, des professeurs qui arrivent à la retraite et c'est le bon moment. Alors, on travaille vraiment à un rythme très élevé pour réaliser, avec l'EPFL, ce projet pour, par exemple, dans le domaine de l'hydraulique et dans d'autres domaines, dans les greentech et dans les cleantech, avoir ces chaires. On travaille aussi sur la question de savoir quel sera le meilleur emplacement pour réaliser ce campus en collaboration avec la ville de Sion.

Pour RF2020, j'ai déjà donné quelques explications.

Concernant le campus aussi, c'est clair on a cette ambition de vraiment avancer. Je crois que mon collègue Maurice Tornay a déjà aussi fait allusion à un financement à travers le fonds du 21^e siècle parce que ça nécessitera des moyens importants.

Concernant toutes ces demandes de personnel supplémentaire pour répondre aux besoins, ça passe toujours dans un processus budgétaire, dans lequel on doit aussi respecter des contraintes budgétaires. On sait déjà aujourd'hui que les difficultés pour les années à venir de présenter un budget équilibré s'avèrent très difficiles. Dans ce contexte, il faut vraiment aussi prioriser les secteurs dans lesquels on doit prévoir plus de ressources humaines. Vous avez pu constater qu'à chaque audit qui est fait, soit dans le secteur des pénitenciers, soit dans d'autres secteurs, on arrive toujours à la conclusion que nous devons avoir plus de ressources humaines. Et, en même temps, on est quand même confronté aussi à la volonté du Parlement de ne pas déborder en nombre de personnel. Alors, il faut trouver un équilibre entre les cinq départements pour se répartir les nouveaux d'une manière responsable et équitable à l'intérieur de l'Administration cantonale.

Concernant le monitoring de l'espace, je crois que toute réflexion stratégique et toute réflexion du développement territorial doivent se baser sur un monitoring de l'espace

sinon, si on n'analyse pas les chiffres et si on n'analyse pas les tendances ou les scénarii, on ne peut pas faire une politique. Alors, dans ce sens, on cherchera certainement aussi à intensifier les instruments du monitoring du développement territorial.

Concernant le photovoltaïque, je peux quand même dire que le Conseil d'Etat, à travers les FMV, dans lesquelles le canton est actionnaire majoritaire, a pu commencer aussi à orienter les FMV pour de nouveaux projets photovoltaïques. Pour le reste, on a quand même la RPC qui permet aussi... et ce n'est pas là que, nous, nous pensons mettre encore plus de moyens, mais avec les distributeurs et avec les FMV, nous voulons de plus en plus prendre un rôle important dans le développement de ces projets de nouvelles énergies renouvelables. Avec les acteurs qui sont déjà présents, avec les distributeurs, avec les FMV et avec d'autres, on veut maintenant pousser dans ce domaine.

Frau Doris Schmidhalter-Näfen hat von der Wasserkraft gesprochen. Wir haben nichts mehr gehört? In der Tat haben wir in der Zwischenzeit gearbeitet; wir haben ein Dekret erarbeitet; wir haben die Vision verankert. Im September kann sich der Grosse Rat schon mal über die Vision aussprechen, weil es darum geht, dann im Rahmen dieses Dekretes, wo es um eine Denkpause geht und wo es auch darum geht, dass nicht anderweitige Strategien uns in die Quere laufen und unsere eigene Strategie dann unterlaufen, da werden wir uns in einem Artikel auch über die grossen Ziele unserer Energiepolitik im Bereich der Wasserkraft fixieren und für uns ist das eine Basis, um dann auf der Grundlage dieser Zielsetzungen auch die weiteren Schritte an die Hand zu nehmen. Und wie gesagt, wir gehen modulartig vor, und wir gehen etappenweise vor. Wir haben einen klaren Aktionsplan verabschiedet und haben das auch entsprechend kommuniziert.

Nun zu den Vorstössen auf nationaler Ebene. Wir haben diese Vorstösse im Rahmen der RKGK besprochen; haben unser Lobbying aufgebaut; haben interveniert – unsere Interventionen haben bereits dazu geführt, dass im Ständerat gewisse Vorstösse der BDP zurückgezogen wurden. Wir werden also da über die RKGK mit dem ehemaligen Generalsekretär der Energiedirektorenkonferenz an der Spitze unser Lobbying so intensivieren, dass wir unsere Interessen wahren können.

Im Zusammenhang mit den Arbeitsplätzen, die über die Wirtschaftsförderung generiert werden, da habe ich jetzt keine absolute Zahl. Ich weiss, was über die sogenannte exogene Wirtschaftsförderung an neuen Arbeitsplätzen geschaffen wurde und was auch über das Projekt The Ark an Arbeitsplätzen geschaffen wurde, aber ich meine im Wesentlichen ist es auch unsere Absicht, keine Arbeitsplätze zu verlieren und deshalb engagieren wir uns an der Seite von Unternehmen wie Lonza und Constellium, dass sie auch zusätzliche Investitionen tätigen können, um Arbeitsplätze zu erhalten. Es wäre falsch, wenn man die Wirtschaftsförderung des Kantons Wallis nur auf der Grundlage der neu geschaffenen Arbeitsplätze beurteilen würde.

Genesis – kein Geld des Kantons Wallis, keine Engagements. Wenn es Engagements gab, waren die ohnehin immer an die Bedingung geknüpft, dass diese Gesellschaft dann auch die entsprechenden Arbeiten macht und dann auch entsprechend aufgebaut wird und die Arbeitsplätze schafft. Also keine Probleme.

Auch betreffend Steuerfragen, Rückzahlungen sind mir derzeit persönlich keine Fälle bekannt, wo wir intervenieren mussten.

Im Zusammenhang mit dem Flugplatz Raron möchte ich Eines sagen et ceci concerne aussi les Romands..., le Valais romand, pardon, les francophones dans cette salle..., ouais les Valaisans sont des Romands..., mais finalement pour Rarogne, vous avez vu que le village de Rarogne a fait un vote populaire pour dire s'il veut garder l'aérodrome de Rarogne. Le Conseil d'Etat a pris une position contre l'avis du village de Rarogne parce qu'on pensait que c'est quand même une surface stratégique pour le Haut-Valais qui dépasse juste les intérêts soit de la commune, soit de ces amis qui font du vol à moteur ou de l'autre vol..., je ne sais pas comment ça s'appelle. Et ici aussi, par exemple, c'est une position qui est similaire à celle que l'on a prise sur l'aéroport de Sion. Là non plus, le Conseil d'Etat n'a pas la même vision que les autorités municipales de Sion. Alors, je dois dire en direction du Haut-Valais, in Richtung Oberwallis muss ich sagen, im Vergleich zur

Position Militärflughafen in Sitten ist die Munizipalgemeinde Sitten auch weiter gegangen als der Staatsrat. Das ist nicht jetzt eine spezifische Ungleichbehandlung, die jetzt da vom Staatsrat gewählt wurde. Also wir haben ab und zu halt überkommunale Interessen zu vertreten und bedeutendere Interessen, die über die Interessen einer einzelnen Gemeinde hinaus gehen.

Was die Nationalbank betrifft und den Kurs. Also ich bedaure es auch, dass Wirtschaftsvertreter massiv auftreten und sagen, dass die Wechselkursuntergrenze von 1,20 Franken nicht mehr zu halten sein ist oder sein sollte. Ich und auch der Walliser Staatsrat sind gegen derartige Äusserungen und ich werde auch im Rahmen der VDK (Volkswirtschaftsdirektorenkonferenz) dieses Problem aufgreifen. Und wir werden eine gemeinsame Position aller Schweizer Volkswirtschaftsdirektoren diskutieren, um die Nationalbank in ihrer Politik zu unterstützen.

Le député Pascal Bridy a parlé des pertes LIM. Pour les pertes LIM, il y a un règlement clair que, concernant ces pertes, il y a une symétrie des sacrifices, c'est-à-dire que le canton à lui seul ne va pas laisser tomber des prêts qu'il a donnés. Il y a vraiment une symétrie des sacrifices, tout le monde doit être d'accord de laisser tomber en vue d'un assainissement les prêts octroyés à des institutions. On a un règlement du Conseil d'Etat qui fixe clairement les conditions qui doivent être remplies pour accorder un assainissement. On n'est jamais seul nous parce que ce n'est pas toujours l'Etat qui doit payer, c'est-à-dire, comme on dit, il faut socialiser les pertes et privatiser les gains..., ce n'est pas dans cet esprit que l'on traite ces dossiers.

Concernant le lait, im Zusammenhang mit der Milch: Das war jetzt wirklich eine dringende, eine ausserordentliche Massnahme, die es zu treffen galt, um eine sehr stark betroffene Branche zu unterstützen. Ich habe Verständnis dafür, dass Teile des Grossen Rates hier uns jetzt ein bisschen ans Schienbein schlagen. Es mag berechtigt sein, aber es war eine Hilfe, die direkt dem Produzenten zugute kam und nicht irgendwelchen Organisationen oder Verarbeitern.

Concernant la géomatique, oui là aussi il y a encore du pain sur la planche et on continue à travailler pour améliorer cette situation.

Merci de m'avoir écouté. J'ai fait 20 minutes, désolé, mais vous avez posé beaucoup de questions. J'ai essayé de rester court, le plus court possible.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat für die Beantwortung der Fragen.

(Suite et fin de l'examen du compte 2011, *séance du vendredi 15 juin 2012* .)

Wir kommen zum Schluss der heutigen Tagesordnung.

Ich möchte hier noch einmal unserem 2. Vizepräsidenten Grégoire Dussex und seiner Gemeinde herzlich danken für das reichhaltige und ausgezeichnete Aperitif. Danke schön!

(Applaus)

Wir treffen uns morgen um 09.00 Uhr zum letzten Sessionstag der Junisession. Gute Heimkehr!

La séance est levée à 16h 40.

Séance du vendredi 15 juin 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de la commission de gestion sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et sur la pratique de la répercussion des rabais
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Verrechnungsweise des Röntgenkontrastmittels Ultravist im GNW und über die Weitergabe der Rabatte
2. Rapport annuel de gestion 2011 du RSV
Bericht über das Geschäftsjahr 2011 des Gesundheitsnetzes Wallis
3. Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011
Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2011
4. **Heure des questions / Fragestunde**
5. **Débat final et décision sur:**
 - Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011
 - Compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011**Schlussdebatte und Beschluss betreffend:**
 - Jahresbericht des Staatsrates 2011
 - Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011
- Urgences / Dringlichkeiten**
6. Interpellation urgente du groupe UDC, par les députés Jean-Luc **ADDOR** et Eric **JACQUOD**, concernant: la formation des étudiants islamiques sous contrôle? (12.06.2012) (2.233)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Eric **JACQUOD**, betreffend: Ausbildung islamischer Studierender unter Kontrolle? (12.06.2012) (2.233)
7. Postulat urgent du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine **BALLAY**, concernant: publicité erronée de l'Hôpital du Valais? (12.06.2012) (1.237)
Dringliches Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jasmine **BALLAY**, betreffend fehlerhafte Werbung des Spitals Wallis (12.06.2012) (1.237)
8. Interpellation urgente des députés Pascal **REY**, PDCC, René **CONSTANTIN**, PLR, Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, concernant la gestion des RH des 5'500 enseignants valaisans au DECS dès le 1^{er} septembre 2012 (12.06.2012) (3.154)
Dringliche Interpellation der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, und René **CONSTANTIN**, PRL, sowie der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, betreffend Personalmanagement der 5'500 Lehrpersonen innerhalb des DEKS ab dem 1. September 2012 (12.06.2012) (3.154)
9. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German **EYER**, concernant suite à l'éboulement rocheux, menace d'affluence de camions par les cols du Grand-St-Bernard ou du Simplon (12.06.2012) (5.199)
Dringliche Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend nach Felssturz drohende Lastwagenflut durch den Grosse St. Bernhard respektive über den Simplonpass (12.06.2012) (5.199)

10. Interpellation urgente du groupe CVPO, par le député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, concernant l'affluence de poids-lourds (12.06.2012) (5.200)
Dringliche Interpellation der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, betreffend LKW-Flut (12.06.2012) (5.200)
11. Postulat urgent des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Diego **CLAUSEN**, CSPO, et cosignataires concernant le chas du tunnel de base du Lötschberg et le chaos sur les routes (12.06.2012) (5.201)
Dringliches Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Grossrat Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Nadelöhr Lötschberg-Basistunnel und Verkehrschaos auf den Strassen (12.06.2012) (5.201)
12. Interpellation urgente des députés Aron **PFAMMATTER** (suppl.), CVPO, Marc **WYSSEN** (suppl.), CVPO, et Alwin **STEINER**, CVPO, concernant la paralysie inacceptable de nos registres fonciers (12.06.2012) (4.197)
Dringliche Interpellation der Grossräte Aron **PFAMMATTER** (Suppl.), CVPO, Marc **WYSSEN** (Suppl.), CVPO, und Alwin **STEINER**, CVPO, betreffend inakzeptable Lahmlegung unserer Grundbuchämter (12.06.2012) (4.197)
13. Résolution urgente des députés André **VERNAY**, PLR, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, David **THEODULOZ**, PDCC, Beat **RIEDER**, CVPO, Nicolas **VOIDE**, PDCB, et Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, concernant un référendum cantonal contre la révision du 15 juin 2012 de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) (12.06.2012) (4.198)
Dringliche Resolution der Grossräte André **VERNAY**, PLR, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, David **THEODULOZ**, PDCC, Beat **RIEDER**, CVPO, Nicolas **VOIDE**, PDCB, und Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, betreffend Standesreferendum gegen die Revision vom 15. Juni 2012 des Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG) vom 22. Juni 1979 (12.06.2012) (4.198)

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Wir kommen zum letzten Tag der Junisession und wie am Anfang angekündigt, werden die Walliser Elektroinstallateure Ihnen auch heute ein interessantes Thema in der Wandelhalle vorstellen. Es geht um das Thema Photovoltaik: die Sonne, natürlicher Energiespender.

Das Wallis könnte ein wahres Eldorado für Solarenregie werden. Mit einer jährlichen Sonneneinstrahlung, die deutlich über dem Landesdurchschnitt liegt, ist es gerade zu prädestiniert für diese – heute leider immer noch zu wenig genutzte – Art der Energiegewinnung. Die Photovoltaik hat Potenzial, sie hat Rentabilität und es gibt auch gute Finanzierungs- und Subventionsmöglichkeiten. Falls Sie interessiert sind, können Sie sich in der Wandelhalle näher informieren lassen.

Wir kommen zu unserer Tagesordnung.

1. RAPPORT
de la commission de gestion
sur la pratique de la facturation de l'Ultravist au RSV et
sur la pratique de la répercussion des rabais

BERICHT
der Geschäftsprüfungskommission
über die Verrechnungsweise des Röntgenkontrastmittels Ultravist im GNW und
über die Weitergabe der Rabatte

Discussion générale:

M. le député Jean Rossier, PDCC:

On peut s'étonner que des prestataires de services, qui plus est dans le domaine des soins, ne connaissent ou ne reconnaissent pas les bases légales auxquelles ils sont soumis, surtout dans le domaine ambulatoire.

Alors que, dans certains établissements, cela se faisait, on nous dit que tout est compliqué à répercuter les montants, donc les rabais, sur chaque patient. Et pourtant, le groupe PDCC constate que, déjà en 2007, un courageux médecin avait rendu attentif le RSV, le centre hospitalier du centre du Valais, le Service de la santé et le chef du département de l'époque des dysfonctionnements avérés.

Nous sommes en 2012 et, pour l'heure, les dispositions pour remédier à cet enrichissement ne sont pas réglées. Rien ne sera distribué. Des règles se mettront en place en temps utile pour les futures factures. C'est ce qu'on nous apprend.

Il nous paraît donc indispensable que le Conseil d'Etat oblige le RSV à introduire, dans les plus brefs délais, des procédures idoines afin de régulariser cette situation qui ne dure que trop.

De plus, le groupe PDCC relève du rapport de la commission de gestion que les dirigeants du RSV ont traité avec légèreté les remarques de ces collaborateurs. Ce n'est pas sérieux. Nous osons espérer que, depuis 2007, la manière d'apprécier les remarques a changé, et pas que ça.

Enfin, il paraît que le plus simple n'est pas nécessairement le plus adéquat et, dans le cas soulevé par l'Inspection des finances et la commission de gestion, nous devons constater que nos responsables de santé n'ont pas cherché à modifier la pratique, pourtant initiée dès fin 2011. C'est aussi ce qu'on nous dit.

On retiendra donc que c'est difficile de répercuter des rabais; par contre, pour les augmentations, ça a l'air plus facile.

Nous retiendrons tout de même que, malgré le non-enrichissement personnel, cette situation a eu ou aura un coût, celui des prestations de tous les acteurs intervenants qui ont fait ressortir cette non-application des lois et autres bases légales et fait que ce rapport de la commission de gestion existe.

Espérons que tout ce processus d'éclairage aboutisse à des résultats. Il en va de la crédibilité du RSV.

Je vous remercie pour votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Seien wir ehrlich: Der Bericht der Geschäftsprüfungskommission bringt nicht viel Neues. Wer den Bericht des Finanzinspektorates zur Fakturierung von Medikamenten an Dritte im Spitalzentrum Mittelwallis gelesen hat, hat es schon gewusst: Rabatte für Medikamente der Onkologieabteilung wurden nicht korrekt fakturiert, respektive nicht korrekt weitergegeben. Der GPK-Bericht wiederholt die Feststellungen des Finanzinspektorates.

Ich erlaube mir zwei Bemerkungen. Zum einen erstaunt es mich, dass die Verantwortlichen des GNW den wiederholt gemachten Vorwürfen des ehemaligen Chefarztes nicht ernsthaft nachgegangen sind. Und zum anderen ist es für mich noch mehr als erstaunlich, dass die Verantwortlichen des GNW unmittelbar nach Erscheinen des Berichtes des Finanzinspektorates eine Medienorientierung einberufen haben mit der Botschaft, dass das Finanzinspektorat in dieser Angelegenheit nicht kompetent und auch nicht zuständig sei. Eine solche zeugt von wenig Professionalität und von wenig Kritikfähigkeit.

Die Fraktion der SP/Linksallianz schliesst sich den Schlussfolgerungen der GPK an.

Abschliessend noch eine Schlussbemerkung: Wir stellen fest – gleich wie es die Radikalen gestern gesagt haben –, dass die Berichte der GPK unter dem neuen Präsidium immer seltener und immer dünner werden. Ich kann mir nur schwer vorstellen, dass plötzlich in den Departementen und in den Dienststellen alles paletti ist.

Wir wünschen uns eine GPK, die mit Engagement, Hartnäckigkeit und der nötigen Portion an Neugierde den Dingen und Machenschaften auf den Grund geht. Und keine GPK, in welcher der Protektionismus im Vordergrund steht.

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Qui peut, de nos jours, se permettre de pratiquer une facturation fantaisiste?

Eh bien!, selon le rapport de la commission de gestion qui nous est soumis, le RSV a pratiqué dans certains cas une facturation fantaisiste. Le RSV a facturé des montants qui ne correspondent ni aux directives de Swissmedic, ni à celles de l'Office fédéral de la santé publique. Il n'a pas répercuté correctement dans le domaine ambulatoire les rabais consentis par les fournisseurs de produits médicaux.

Le rapport mentionne un montant de 90'000 francs par année pour l'Ultravist et une moyenne de 222'500 francs pour les années 2009/2010 pour les médicaments en oncologie.

Le conseil d'administration du RSV de l'époque a joué la politique de l'autruche. En effet, malgré la dénonciation d'un médecin-chef et malgré un rapport de l'Inspection des finances, ce conseil d'administration s'est entêté à s'accrocher à une circulaire de l'OFAS dont la conformité au droit est douteuse. Il s'est réfugié dans une posture d'une rare arrogance en refusant de se remettre en question. Le RSV a délibérément instauré, voire maintenu une pratique qui préterite à la fois les patients et les assureurs maladie. Ce rapport sur la facturation fantaisiste et la non-répercussion de rabais au bénéficiaire de la prestation par le RSV a démontré que le groupe PLR était plus que dans la cible lorsqu'il a demandé l'audit du RSV.

Aujourd'hui, le groupe PLR pose cinq questions:

1. S'agissant de la non-répercussion des rabais, est-ce que des mesures ont été prises? Et, si oui, lesquelles?
2. Est-ce que le chef du département peut confirmer qu'aujourd'hui il y a, dans les domaines concernés, une seule et même pratique de facturation pour tous les établissements du RSV?
3. La facturation du produit de contraste qui avait été suspendue à partir de janvier 2011 en raison des incertitudes juridiques a-t-elle été reprise aujourd'hui?
4. Une procédure a-t-elle été ouverte à la suite du rapport déposé par l'Inspection des finances auprès du ministère public? Et, si oui, contre qui?
5. Est-ce qu'aujourd'hui les patients et les assureurs qui ont affaire avec le RSV peuvent être rassurés? Peut-on leur dire que tout est rentré dans l'ordre et que les rabais consentis par les fournisseurs sont correctement répercutés?

En attendant les réponses à ces diverses questions, merci pour votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Ein Arzt des GNW stellt fest, dass die gewährten Rabatte den Leistungsträgern nicht korrekt weitergegeben werden und meldet dies den leitenden Instanzen des GNW. Und was passiert, meine Damen und Herren? Nichts!

Der Arzt zieht die Konsequenzen und kündigt, will er doch nicht verantwortlich sein für die unterlassene Weitergabe der Rabatte. Wie reagiert das GNW? Keine Reaktion!

Das Finanzinspektorat hat daraufhin, diese Praxis unter die Lupe genommen und dazu einen Bericht erstellt. Und was macht das GNW? Statt seine Fakturierungen anzupassen, bemängelt das GNW bei einer Pressekonferenz den angeblich lückenhaften Bericht des Finanzinspektorates.

Das kann doch nicht sein, meine Damen und Herren Abgeordnete. Diese Haltung ist für eine öffentlich-rechtliche Institution schlichtweg inakzeptabel.

Die CSPO fordert den Staatsrat auf, alles daran zu setzen, damit ein solches Vorgehen in Zukunft verhindert werden kann und dankt den Mitgliedern der GPK, dass sie dieses Problem aufgegriffen haben, um endlich Licht ins Dunkel zu bringen, und unterstützt dessen Forderungsmassnahmen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance du rapport Ultravist, ce médicament dont les rabais n'ont pas été répercutés directement sur la facture des patients.

Les directives de l'Office fédéral de la santé publique et celles de Swissmedic diffèrent. Elles se superposent de manière contradictoire avec le code de conduite émanant de l'association faîtière des hôpitaux suisses.

Cela démontre toute la complexité du sujet.

Nous soulignons qu'aucun enrichissement personnel n'a été constaté. Les bénéficiaires ont servi à réduire le déficit des services ambulatoires.

Chers collègues, ne faisons pas de montagne avec des taupinières. Il y a un cœur et une âme derrière chaque administrateur du RSV.

Les organes de contrôle ont mis en évidence une situation délicate qui mérite, toutefois, plus de clarté pour améliorer la transparence.

Nous saluons l'action du nouveau conseil d'administration qui est parvenu, ultra vite, à mettre en œuvre les recommandations de la commission de gestion.

Merci de votre écoute.

Herr Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen, CVPO:

Erlauben Sie mir zuerst ein paar Ausführungen zur juristischen Tragweite dieser Angelegenheit, gefolgt von ein paar Bemerkungen zur Verhaltensweise des GNW.

Da es sich vorliegend um eine juristisch komplexe Angelegenheit handelt, bedauert die CVPO, dass die juristischen Aspekte nicht vertieft geprüft wurden. Obschon der Jurist des GNW Mitglied der Kommission war. Es gilt mehrere Gesetzesgrundlagen auseinanderzuhalten. Nebst dem Bundesgesetz über Arzneimittel und Medizinprodukte (HMG), dem Krankenversicherungsgesetz (KVG) sind entsprechende Verordnungen, Kreisschreiben oder Richtlinien zu beachten.

Der GPK-Bericht datiert vom 25. April. Der Entscheid des Bundesgerichtes vom 12. April fand leider keinen Eingang mehr im Bericht, obwohl er von entscheidender Bedeutung ist. Ich zitiere aus Erwägung 3.11: «Artikel 33 HMG ist deshalb so zu interpretieren, dass Rabatte transparent gewährt werden sollen, damit ohne Weiteres geklärt werden kann, ob es sich um handelsübliche und betriebswirtschaftlich gerechtfertigte Rabatte handelt. Eine

Pflicht zur Weitergabe der Rabatte an die Patienten bzw. Endkunden ist hingegen nicht aus dieser Bestimmung abzuleiten.»

Der GPK-Bericht stützt sich unter anderem auch auf diesen Artikel 33 des Heilmittelgesetzes als Gesetzesgrundlage zur Weitergabe dieser Rabatte. Aus dem Urteil des Bundesgerichtes ist dieser Begründung jedoch der Boden entzogen und der GPK-Bericht juristisch nicht zutreffend.

Es bleibt indes festzuhalten, dass Rabatte – gestützt auf das Krankensversicherungsgesetz – weiterzugeben sind. Dem GPK-Bericht ist indes nicht zu entnehmen, welcher Anteil der auf 90'000 Franken bezifferten Schadenssumme auf das KVG entfällt und wie viel auf das Heilmittelgesetz. Die angebliche Schadenssumme von 90'000 Franken ist dementsprechend nach unten zu korrigieren.

Zu betonen ist, dass es keine persönlichen Bereicherungen gegeben hat und die Gewinne im Hinblick auf eine Defizitverringerung im ambulanten Bereich bei den Kostenzentren entsprechend verbucht wurden. Dies zum juristischen Hintergrund.

Die CVPO geht mit der Kritik der GPK in der Vorgehensweise des GNW einig. Internen Kritiken wurden seitens des GNW nicht mit der notwendigen Aufmerksamkeit nachgegangen. Auf die äussere Kritik, beispielsweise den Bericht des Finanzinspektorates, reagierte man erneut beratungsresistent. Anstatt sich mit den aufgeworfenen Fragen zu befassen und die eigene Arbeitsweise zu überdenken, suchte man den Weg in die Medien. Die Verantwortlichen des GNW bestätigten gegenüber der GPK, eine Weitergabe von Rabatten sei nur für stationär behandelte Patienten möglich nicht aber für ambulante, mit der Begründung, dies sei administrativ zu kompliziert. Im Rahmen der Nachforschungen wurde seitens des Finanzinspektorates festgestellt, dass dies sehr wohl möglich ist (Beispiele: Spitäler Siders, Martigny oder Spitalzentrum Oberwallis).

Die CVPO zeigt grundsätzlich Verständnis, eigene Anliegen zu verteidigen, aber ein solches Vorgehen steht einer öffentlich-rechtlichen Institution schlecht an. Entweder handelt es sich um bewusste falsche Aussagen oder es ist den Verantwortlichen nicht klar, wer, wie abrechnet – was beides nicht für das GNW spricht.

Die CVPO gibt der Hoffnung Ausdruck, dass unter der neuen Führung eine entsprechende kritikfähige Gesprächskultur entwickelt und internen Hinweisen auch die notwendige Aufmerksamkeit geschenkt wird, damit in Zukunft solche Berichte vermieden werden können und die Angelegenheit Ultravist schnellstmöglich abgeschlossen und geklärt wird.

In diesem Sinne habe ich geschlossen und danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

C'est vrai que la situation juridique est assez complexe et que le terme d'imbroglio qui a été utilisé par la commission de gestion n'est pas nécessairement exagéré.

Mais il y a quand même une chose qui nous semble ressortir d'une manière très claire (c'est le cas de dire): c'est l'obligation de transparence, transparence en l'occurrence dans le domaine de la facturation pour y faire ressortir les rabais qui ont été accordés.

Alors, je ne veux pas revenir sur un certain nombre d'avatars pour le moins particuliers, pour ne pas dire scandaleux, de cette affaire, on en a déjà parlé tout à l'heure: qu'il ait fallu attendre aussi longtemps (depuis 2007) pour que, enfin, on prenne au sérieux ce que dit un médecin-chef. Tout cela a déjà été dit.

J'aimerais relever une fois encore le caractère tout à fait inacceptable, pour ne pas dire scandaleux, de la réaction de l'époque du RSV (et j'aimerais dire ici: du RSV ancienne mouture, si vous me passez cette expression) qui est quand même une entité paraétatique et qui s'était permis à l'époque, au lieu de balayer dans ses écuries, alors qu'il y était invité, de réagir par voie de presse et de mettre en doute le sérieux avec lequel travaillait l'Inspection des finances. Evidemment, à l'époque, toute forme de critique venant de

l'extérieur était immanquablement ressentie comme une forme d'agression. Et à l'époque aussi, il semblait que la défense de la bureaucratie et des chefs du RSV devait passer avant la défense des intérêts des patients et d'ailleurs aussi des assurés sur le plan économique. Malheureusement, l'Inspection des finances, c'est quand même un assez gros morceau, on a pu le constater et s'est sans doute un arrêt du TF qui a ou qui va peut-être sauver un peu la baraque pour ce qui est du passé.

Mais, si j'utilise le terme de «passé», c'est à dessein parce que nous avons bon espoir que ce dont nous parlons ici aujourd'hui appartient définitivement au passé. Ce qui nous donne cet espoir, c'est que le RSV a été doté d'un nouveau conseil d'administration, qui fait manifestement souffler un vent nouveau sur l'entreprise et sur le canton. La direction générale a été ou sera, certes en partie seulement, renouvelée quand même, alors qu'est-ce qui reste? Nous avons posé un certain nombre de questions au chef du département, qui a répondu au début de ce mois, soit le 6 juin, et je l'en remercie. Il me permettra peut-être de communiquer quelques éléments. Il y a un élément intéressant qu'on croyait savoir, c'est qu'un assureur a formulé à la mi-février 2012 une prétention dont un remboursement de certaines prestations et des discussions sont en cours sur le montant qui éventuellement devrait être rétrocédé. Pour le surplus, le RSV lui a confirmé, et il s'en est fait l'écho, qu'un certain nombre de mesures ont été prises pour supprimer les doublons dans la facturation électronique, pour centraliser l'ensemble des médicaments et des produits de contraste à la pharmacie centrale de l'Institut central des hôpitaux valaisans et, enfin, pour être en contact avec les instances fédérales pour que soient validées les options prises sur la manière de répercuter les rabais. Donc, toutes ces mesures nous donnent quand même bon espoir que, à l'avenir, tout va, enfin tout est rentré dans l'ordre ou tout ce qui ne le serait pas va rentrer dans l'ordre.

Quelques mots encore sur cet arrêt du Tribunal fédéral qui remonte au 12 avril, donc après le rapport principal de la commission de gestion. J'aimerais simplement dire que j'adhère tout à fait, au nom de mon groupe, aux conclusions qu'en tire la commission de gestion, en relevant simplement que peut-être il ne faudrait pas avoir une interprétation trop restrictive de cet arrêt qui, au-delà de certaines choses, répète tout de même certaines obligations de transparence qu'il faudra appliquer à l'avenir. Merci.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDGB, président de la commission de gestion:

Je remercie l'ensemble des groupes pour leurs prises de position et pour le soutien apporté au rapport de la commission de gestion.

Suite à une dénonciation, l'Inspection des finances, en tant qu'organe supérieur du canton en matière de contrôle de la gestion financière, a mis en évidence une situation nécessitant des corrections au sein du RSV. Ces corrections concernaient les répercussions des rabais de médicaments dans le domaine ambulatoire.

Certains groupes l'ont dit, si, en 2006, le RSV avait réagi de manière professionnelle à une mise en garde d'un médecin et se serait occupé de ce problème de répercussion des rabais, le rapport de l'Inspection des finances et respectivement celui de la commission de gestion n'auraient jamais existé.

En tant qu'institution de droit public, le RSV se doit de respecter les principes de bonne gestion administrative et financière avec toute la transparence voulue.

La manière de réagir de la direction de l'époque, en mettant en cause les compétences de l'Inspection des finances mais, en parallèle, en stoppant toute facturation des médicaments dans le domaine ambulatoire, n'était de loin pas adéquate à la situation.

Ces faits ont mis en évidence un manque de controlling interne au sein du RSV.

Dans cette affaire, il n'y a pas eu d'enrichissement personnel.

Le Service de la santé de l'Etat n'est pas en cause, la surveillance du domaine ambulatoire n'étant pas de sa compétence.

La situation juridique du contrôle de la répercussion des rabais est complexe, de même que la méthode de calcul de cette répercussion.

Ici, je saisis la balle au bond pour répondre au groupe CVPO. Dans le rapport de l'Inspection des finances, la méthode de calcul appliquée était celle de Swissmedic sur la base de la loi sur les produits thérapeutiques. Par contre, à l'inverse de ce qui a été dit, si ça avait été basé sur la méthode de la LAMal, la calculation est plus défavorable pour le RSV et non pas plus favorable. Donc, le coût mentionné de 90'000 francs serait supérieur si on prenait la méthode LAMal. Cela dit pour information. C'est pour cela que nous n'avons pas, dans notre complément de prise de position, fait refaire les calculs, mais nous avons mentionné que si on appliquait la méthode de la LAMal, ça aurait été plus défavorable pour le RSV.

Concernant les contrôles, les lois fédérales et cantonales ont instauré une interpénétration des tâches de contrôle et un enchevêtrement des responsabilités. L'imbrication des différents domaines décisionnels et organisationnels, tels que:

- la détermination des prix et des rabais à répercuter
- la détermination des bénéficiaires des rabais
- l'établissement des responsabilités de contrôle et des entités habilitées à statuer
- la définition des entités de négociation des tarifs

amènent régulièrement les divers services fédéraux ou cantonaux à devoir attendre des décisions du Tribunal fédéral pour pouvoir agir, quand ces arrêts ne mènent pas à une profonde modification des usages ou à une opacification de la situation en ne clarifiant qu'une part de la situation.

C'est pourquoi, dans nos conclusions, nous demandons au Conseil d'Etat d'initier une réflexion sur le domaine de la santé dans le même état d'esprit qu'a été instituée la RPT et de transmettre à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et à la Conférence des directeurs cantonaux de la santé cette préoccupation. La commission de gestion a déposé un postulat allant dans ce sens.

Pour terminer et en contrevérité à l'affirmation qui nous a été donnée sur la complexité d'appliquer une répercussion des rabais aux clients, la commission de gestion salue l'action du nouveau conseil d'administration qui, dans un laps de temps très court, a trouvé une solution pour respecter l'aspect légal de cette répercussion.

La commission de gestion remercie ce nouveau conseil d'administration pour la considération apportée sur les avis émis par l'Inspection des finances. Cette démarche permet dorénavant d'envisager une relation empreinte de professionnalisme et de respect entre les diverses instances.

Le nouveau conseil d'administration du RSV a toute la confiance de la commission de gestion, confiance qui ne nous empêchera pas d'exercer notre tâche de haute surveillance avec un esprit critique.

Encore un mot sur les quelques remarques apportées par les groupes.

Le groupe PLR a posé quatre questions. Nous avons quelques informations; pour le solde, je laisserai le soin à M. le conseiller d'Etat en charge de répondre. Une solution, comme je l'ai dit, a été préconisée, d'entente avec les assureurs, pour trouver un système simple de répercussion des rabais. Ce système a été trouvé, aux dernières nouvelles que j'ai eues, il n'y avait plus qu'à avoir l'accord des assureurs, un accord formel, pour que le système soit appliqué. Et une seule pratique sera appliquée pour l'ensemble du RSV. Aux dernières informations aussi que j'ai eues, la facturation n'avait pas été reprise. Donc, on attendait justement encore cet accord formel pour que cette facturation soit reprise. Concernant les procédures ouvertes, le dossier est en main actuellement du ministère public. Donc, par rapport à la séparation des pouvoirs, nous n'avons pas la compétence de savoir qui est mis en cause.

Je voudrais aussi donner une information au groupe socialiste du Haut, qui touche le fonctionnement de la commission de gestion puisque, comme j'ai compris, la présidence a été un petit peu attaquée. Je voudrais quand même dire que la commission de gestion fonctionne très bien, comme je l'ai dit hier. La commission de gestion fait son rôle de haute surveillance. Tous les membres de la commission de gestion ont accès à l'ensemble des documents et des dossiers, bien sûr, je le rappelle ici, avec le devoir de réserve et le secret de fonction. La commission de gestion décide en démocratie des membres présents tous les dossiers qui doivent être traités ou toutes les informations qui doivent être données à l'extérieur. Donc, je demanderai à la représentante du groupe socialiste du Haut de transmettre ses demandes à son chef de groupe puisqu'il est membre de la commission de gestion.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il ressort finalement deux éléments essentiels de toute cette discussion que nous avons eue durant cette première demi-heure de session. D'un côté, l'attitude d'un médecin du RSV et, de l'autre, les réactions du RSV qui ont été qualifiées d'attentisme, d'absence de réactions justement, et puis on a aussi entendu des critiques vis-à-vis de la conférence de presse.

Il faut quand même essayer de comprendre que le RSV vivait dans une tourmente et a peut-être eu une attitude une fois offensive par rapport à la communication. C'était quand même un grand thème à l'époque et, aujourd'hui, avec le recul, vous n'avez pas l'air d'avoir apprécié l'attitude du RSV vis-à-vis de la communication relative au rapport de l'Inspection des finances.

Ce sont les éléments généraux, mais néanmoins importants, par rapport à l'attitude. Et je me demande parfois si c'est parce que, sur le fond, il n'y a plus grand-chose à dire que l'on s'est beaucoup focalisé sur l'attitude.

Alors, je vais bien sûr, pour ce qui me concerne, me concentrer sur les notions de fond, sur les vraies problématiques.

Qu'est-ce que j'ai entendu ici? Imbroglie incroyable, difficulté d'application pour savoir si c'était l'article 33 de la loi sur les produits thérapeutiques qui s'appliquait – je vous rappelle que nous avons bâti toute la réflexion des uns et des autres sur cette disposition légale – pour finalement constater que c'était peut-être la LAMal qui devait s'appliquer et que, en plus, il fallait voir les ordonnances et la jurisprudence du Tribunal fédéral pour constater que, en finalité, l'article 33, sur lequel on avait bâti notre réflexion, ne s'appliquait pas à cette situation.

Cela démontre pour le moins que, entre une jurisprudence, la LAMal ou la loi sur les produits thérapeutiques, une disposition relative aux ordonnances, l'affaire est complexe et que les responsabilités sont enchevêtrées. Ici, je salue bien sûr la commission de gestion qui souhaite, à travers une disposition, soutenir une action permettant finalement, c'est peut-être un peu ambitieux d'imaginer une RPT I ou une RPT II, mais je pense que, dans le domaine de la santé, et ça c'est une politique générale, nous devrions le faire parce que, effectivement, le nombre d'acteurs – et je l'ai aussi entendu dans les interventions de ce matin – étant très nombreux, on a non seulement de la peine à savoir quel est l'acteur qui est responsable, parce qu'il y en a beaucoup qui doivent intervenir dans ces diverses approches, et en plus on a encore la difficulté de savoir quelles lois on va devoir appliquer, sachant, comme l'a dit très justement le président de la commission, que nous arrivons très souvent, dans le domaine de la santé, à devoir attendre une décision du tribunal, la plupart du temps du reste de la dernière instance de ce pays, pour connaître enfin une direction un peu plus précise. Mais, lorsque l'on a une jurisprudence et un arrêt du Tribunal fédéral à appliquer, il n'est pas toujours certain qu'en le lisant à plusieurs, on ait la même direction pour appliquer cette arrêt. Donc, on est vraiment, y compris sur le fond, dans une difficulté

qui n'est de loin pas à minimiser, et du reste vous ne l'avez pas fait, je vous en remercie. En effet, chacun s'est bien rendu compte combien il était difficile d'avoir des certitudes, combien il était difficile d'avoir, dans ce dossier, une direction que l'on n'aurait pas à changer au fur et à mesure des informations du traitement sur le fond des difficultés.

Ce que l'on doit évidemment regretter, c'est que le RSV avait un mode de faire différent selon les sites. Je crois que personne ne contestera que c'est une situation que l'on n'aurait pas dû connaître, d'autant plus si l'on a été effectivement informé, voire averti de cette solution. Mais, l'information portait plus sur le droit à appliquer, et le droit à appliquer, je rappelle qu'après de nombreux mois de recherche, on s'est rendu compte que ce n'était pas l'article 33 de la loi sur les produits thérapeutiques qui est à la base de toute notre discussion, mais bien la LAMal.

Merci aussi d'avoir dit que le Service de la santé publique n'était pas en cause, respectivement le Conseil d'Etat et le département parce que nous n'avons pas ces responsabilités lorsqu'il s'agit du domaine ambulatoire, tout le monde sachant que nous avons, dans ce domaine-là, un financement exclusif par les assureurs.

Avec cela, j'arrive à un élément central, c'est-à-dire le futur, qu'est-ce qui va se passer? D'abord, merci pour la confiance au conseil d'administration du RSV qui a été renouvelée par la commission de gestion. Dire ce qui va se passer maintenant par rapport à la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions. Je sors d'une conférence des directeurs de la santé à Lenzburg il y a 10 jours. Nous avons passé deux heures à discuter entre autres de cette problématique, mais aussi de la problématique des primes d'assurance-maladie, dont les réserves auraient été transférées d'un canton sur un autre afin que les assureurs puissent jouer au maximum dans la surface de jeu de la concurrence. Après deux heures de discussions – on avait tous évidemment la certitude d'avoir raison –, on a fait un vote: 9 pour une solution, 9 contre une solution et une abstention. Vous voyez bien la difficulté majeure qu'il y a de trouver des directions. La certitude que nous avons, c'est que c'est la LAMal qui s'applique. Donc, nous allons voir les assureurs, dans le cadre des négociations tarifaires – et c'est cela évidemment qui est essentiel et qui me permet de répondre entre autres à la question 5 de la députée Stéphanie Favre –, c'est donc à travers les négociations tarifaires entre les assureurs et le RSV que les problématiques qui ont été soulevées seront résolues pour les différents montants. C'est là que le député (suppl.) Marc Wyssen a fait une remarque intéressante par rapport à la répartition entre la LAMal et les produits thérapeutiques. Bien entendu qu'il se pourrait que de s'appuyer sur la LAMal donne des résultats financiers pas forcément à la même hauteur. C'est possible, mais l'idée, et c'est ceci qui est essentiel, c'est de savoir si c'est la LAMal ou la loi sur les produits thérapeutiques qui s'applique. Et ici, nous en avons aujourd'hui, au moins dans ce domaine-là, une claire et réelle certitude.

Je voudrais aussi dire, dans le cadre de vos diverses interventions que vous avez été quand même particulièrement durs vis-à-vis de l'attitude du RSV. J'aimerais dire aussi toute la difficulté qu'il y a à gérer une entreprise de plus de 5'000 employés et surtout la difficulté qu'il y a, lorsque l'on se trouve dans la tourmente, d'avoir la confiance des uns et des autres. Alors, il est possible que toutes les décisions prises par l'ancien conseil d'administration n'aient pas été les plus heureuses, mais je remercie aussi les intervenants qui se sont refusé de tirer sur le conseil d'administration ancien.

Merci aussi au député Jean-Luc Addor qui a dit que son espoir est que, en réalité, on parlait du passé et qu'il y avait maintenant un certain nombre de mesures prises par le conseil d'administration du RSV. J'avais pu effectivement communiquer à travers une réponse au groupe UDC, par son chef de groupe, le député Jean-Luc Addor, la position du conseil d'administration du RSV. C'est peut-être là et avec ces éléments que je vais terminer pour l'essentiel. Par rapport aux exigences de l'Inspection cantonale des finances, reprises bien sûr par la commission de gestion, donc aussi de la commission de gestion, le conseil d'administration du RSV nous a confirmé, et j'ai pu le mettre par écrit dans une position, c'est toujours bien sûr pour le chef du département une situation nécessaire parce que ça tombe

dans les compétences de la direction générale du RSV, respectivement du conseil d'administration du RSV, d'appréhender des rapports qui portent sur l'action et l'activité du RSV. C'est seulement à titre de surveillance, respectivement de haute surveillance que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil interviennent.

Alors ici, ça répond bien sûr essentiellement aussi aux questions de la députée Stéphanie Favre. Le conseil d'administration du RSV confirme donc avoir pris les mesures nécessaires pour supprimer les doublons constatés dans la facturation électronique. Cela permet aussi de rassurer patients et assureurs, mais les patients ont envie d'être rassurés plus sur leur santé que sur ces éléments-là même s'ils ne sont, bien entendu, pas négligeables.

Deuxième élément: Après avoir pris connaissance du rapport de l'Inspection des finances, le conseil d'administration du RSV confirme aussi avoir pris les mesures nécessaires pour centraliser l'ensemble des médicaments et des produits de contraste à la pharmacie centrale de l'institut; c'est ce que vous a rappelé, tout à l'heure, le député Jean-Luc Addor.

Finalement, le RSV a aussi, par son conseil d'administration, confirmé qu'il était en contact avec les instances fédérales pour que soient validées les options prises sur la manière de répercuter les rabais. Bien sûr que cela crée un certain nombre d'incertitudes dans l'application de ces dispositions et c'est une manière peut-être prospective du RSV de demander un préavis, mais le préavis pourrait prendre des mois et, pendant ce temps, les factures ne s'envoient pas, le fonds de roulement n'est plus forcément aussi important que celui qu'on souhaite pour les situations de retard dans les factures. Et puis, il n'est pas certain que le préavis soit liant. On a souvent des préavis qui sont demandés et, à la fin: nous pensons que..., mais la direction n'est pas forcément donnée ni par l'OFAS, ni par la LAMal, ni par la loi sur les produits thérapeutiques, ça veut dire par les institutions qui sont derrière, l'autorité fédérale pour la LAMal et Swissmedic pour les produits thérapeutiques. Il y a donc là une prudence de la part du RSV, qui aura pour objectif de faire valider les options prises, mais cette situation de prudence ne permettra pas de régler l'ensemble de ces problématiques qui sont pour le moins des plus compliquées.

Il y a donc une volonté claire du conseil d'administration, bien sûr de tenir compte des informations qu'il reçoit de médecins dans le cadre de ces procédures, mais aussi et surtout de trouver avec les assureurs maladie, puisque nous sommes exclusivement dans le domaine ambulatoire où il n'y a aucune planification étatique, nous planifions uniquement bien sûr dans le stationnaire, et on a bien reconnu, et c'est aussi essentiel, que l'engagement du Service de la santé publique dans ce cadre n'était pas remis en cause. Nous nous en réjouissons avec la commission de gestion.

Je terminerai en disant bien sûr que, dans le futur, chacun espère que ce genre de difficultés puissent être résolues de manière anticipée, d'une part, et, d'autre part, nous espérons aussi, avec le conseil d'administration du RSV, que les recommandations issues du rapport de l'Inspection des finances et de la commission de gestion soient réalisées dans les meilleurs délais, surtout pour permettre de facturer avec assurance auprès des assurances les diverses prestations ambulatoires. En effet, il n'y a évidemment rien de pire que de voir se multiplier les factures contestées dans le cadre de la gestion de l'Hôpital du Valais.

Je termine en remerciant bien sûr la commission de gestion pour son travail. Elle a démontré quelles étaient les difficultés. Il a fallu passer par un deuxième rapport, le 23 mai 2012, à la suite de ces jurisprudences. Mais, une jurisprudence aura de la force et de la valeur lorsqu'elle sera confirmée, lorsqu'elle est constante. Et vous voyez bien que, là également, ce n'est pas parce que nous avons une jurisprudence du Tribunal fédéral que celle-ci sera confirmée (premier élément) et (deuxièmement) que l'analyse que nous allons en tirer sera identique chez tous les acteurs au niveau suisse, d'où l'intérêt – et je termine avec ceci – de reprendre le postulat de la commission de gestion pour essayer, au niveau national, de trouver une harmonisation..., mais, lors du dernier essai, 9 oui, 9 non et une abstention! Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen nun zu Punkt 2 der Tagesordnung.

**2. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011
DU RSV
BERICHT ÜBER DAS GESCHÄFTSJAHR 2011
DES GESUNDHEITSNETZES WALLIS**

Discussion générale:

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC:

Comme toutes les histoires, celle-ci commence par: «Il était une fois», il était une fois le décret du 4 septembre 2003 qui donna naissance au RSV. L'histoire du RSV n'est pas un long fleuve tranquille mais plutôt un torrent valaisan, tumultueux, agité, faisant sa place pour, enfin, atteindre une zone plus calme.

Né aux forceps de la volonté des autorités de notre canton, le RSV et la politique valaisanne ont vécu des moments très difficiles qui ont vu même le peuple valaisan refuser la loi sur la santé en 2011.

Fruit du résultat de cette votation et de l'audit de la Fédération hospitalière de France, le RSV nouveau est sur les rails. Le RSV nouveau, c'est, tout d'abord, la nomination du nouveau conseil d'administration présidé par M. Kleiber et, ensuite, de nouvelles réformes instituées par le conseil d'administration. Les postes clés ont été mis au concours et les demandes des collaborateurs et patients ont été intégrées à cette transformation. Nous tenons ici à remercier et à féliciter le conseil d'administration du RSV pour son engagement et le travail fourni qui a permis peu à peu de ramener le calme dans notre canton. Le conseil d'administration aura, certes, encore de nombreux défis à relever, notamment la finalisation de la mise en œuvre des recommandations de l'audit de la Fédération hospitalière de France, les réformes fédérales sur le nouveau financement hospitalier ainsi que l'ouverture du marché hospitalier à la concurrence des autres hôpitaux.

Le RSV, c'est 9 sites hospitaliers, 5'000 collaboratrices et collaborateurs, 300 médecins et chefs de clinique en formation, 1'100 soignants en formation, 67'000 patients admis aux urgences dans tout le Valais, 2'370 naissances, 39'000 patients hospitalisés en 2011, 387'000 visites ambulatoires.

Un chiffre d'affaires de 560 millions, 25 millions d'investissements, 398 millions de charges de personnel et un total de bilan de 165,8 millions.

Ces chiffres nous rappellent la taille réelle de notre réseau de santé.

L'ensemble des patients du Valais trouve dans notre canton une offre médicale et soignante complète et de qualité. Nous tenons à rappeler que la qualité des soins a toujours été garantie, même dans les périodes de fortes turbulences. Cet élément ressort du rapport de la Fédération hospitalière de France.

Le groupe PDCC tient à remercier l'ensemble des collaborateurs du RSV pour son engagement au service des patients de notre canton.

Concernant la planification hospitalière, nous tenons à remercier le Conseil d'Etat qui, après de longues négociations, a inscrit sur la liste hospitalière valaisanne les cliniques de Crans-Montana, cliniques – faut-il le rappeler – qui complètent l'offre médicale de notre canton et offrent de nombreux postes de travail dans notre canton.

Le groupe PDCC souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes:

L'EMS de Gravelone fait toujours partie du RSV alors que, lors de sa transformation, il était prévu qu'il soit sorti du RSV dans un avenir proche, car sa mission ne correspond pas directement au mandat du RSV. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner des précisions à ce sujet?

Dans le rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire, le Conseil d'Etat résume l'année 2011 de cette manière: «année des répliques qui suivent un important tremblement de terre». Cette image nous permet de rebondir sur un sujet malheureusement d'actualité, appuyé par les propos quelque peu alarmistes de l'architecte cantonal qui rappelait que la construction de la troisième tour de l'hôpital de Sion aurait été la solution à la mise aux normes parasismiques de cet hôpital. A l'heure où – nous nous plaisons à le relever – l'hôpital de Sion a obtenu d'importantes missions cantonales, a obtenu un mandat pour la médecine hautement spécialisée et la prise en charge des blessés graves et est inscrit sur la liste du canton de Vaud pour la cardiologie, nous nous interrogeons si un agrandissement et la mise aux normes sismiques de notre hôpital cantonal sont planifiés dans un avenir proche.

Quant à la LEIS, qui a été refusée par le peuple en 2011, le Conseil d'Etat peut-il nous donner des précisions sur la suite de ce dossier car le décret voté par le Grand Conseil en décembre a une durée limitée dans le temps.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich erlaube mir, namens der ADG-Fraktion zum Geschäftsbericht des Gesundheitsnetzes Wallis Stellung zu nehmen.

Das GNW hat ein bewegtes Jahr hinter sich. Die vollständige Auswechslung des Verwaltungsrats, der Abgang vieler Verantwortlicher in der Geschäftsleitung ist ein Risiko und eine Chance zugleich.

Die Art und Weise, wie Mitglieder der Generaldirektion und namentlich der Generaldirektor ausgebootet wurden, hat schon etwas erstaunt. Wir hoffen, dass es dem Verwaltungsrat gelingt, eine führungsstarke und kompetente neue Geschäftsleitung zusammenzusetzen. Dabei soll er bei der Auswahl in erster Linie auf die Qualität der Kandidierenden achten. Umgekehrt ist es aber auch wichtig, dass der deutschsprachige Kantonsteil in der Geschäftsleitung vertreten bleibt. Wir stellen nämlich eine zunehmende Entfremdung zwischen dem Oberwalliser Spitalzentrum und der Zentrale in Sitten fest.

Ein Blick auf die Zahlen zeigt, dass das Oberwalliser Spitalzentrum wirtschaftlich mit Abstand am besten abschneidet. Das ist ein Grund mehr, den Anliegen des Oberwallis Rechnung zu tragen. Das nicht unerhebliche Defizit von 4,16 Millionen Franken im Chablais gibt uns zu denken, auch im Hinblick auf das neue Spital in Rennaz. Dieses Spital muss als Regionalspital gebaut und betrieben werden und darf in keinem Falle Doppelspurigkeiten zum Spital Sitten und erst recht nicht zum CHUV schaffen.

Beunruhigend ist die massive Zunahme der ambulanten Patientinnen und Patienten, die in den Spitälern des GNW betreut werden. Dies ist Ausdruck eines ungenügenden Angebots im ambulanten Bereich. Immer mehr Menschen suchen direkt das Spital auf, anstatt sich vorerst an ihren Hausarzt zu wenden. Wir unterstützen die Bestrebungen des Departements und des Spitals, in den Räumlichkeiten des Spitals eine von freischaffenden Ärzten betriebene Praxis einzurichten, die unnötige Aufnahmen in den ambulanten Teil des Spitals verhindern.

Der Qualitätsbericht des Spitals Wallis zeigt detailliert auf, wie es um die Behandlungsqualität in unseren Spitälern steht. Im Allgemeinen sind die Patienten im Wallis mit der Behandlung zufrieden, auch wenn die Auswertung der Fragebögen ergibt, dass die Werte leicht unter dem schweizerischen Schnitt liegen. Er ist erfreulich, dass das GNW die Zahlen transparent darstellt und nichts zu verstecken versucht. Ein Teil der Unzufriedenheit rührt daher, dass die Patienten und Patientinnen von einem Spital zum anderen und dann wieder retour transferiert werden. Aus diesem Grund begrüsst unsere Fraktion das Ansinnen der GNW-Verantwortlichen, fürs Oberwallis ein einziges Spital auf die Beine zu stellen. War es in einer Phase zweifelsfrei richtig, alle sich bekriegenden Spitälern im Jahr 2004 unter das gemeinsame Dach des Gesundheitsnetzes zu stellen, ist es heute nötig, einen Schritt weiterzugehen und uns für die Zukunft zu wappnen.

Wenn die Qualität in unseren Spitälern gut ist, so ist dies in erster Linie das Verdienst aller Mitarbeitenden im Spital Wallis. Ihnen gebührt an dieser Stelle unser Dank.

M^{me} la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR:

Après une année 2010 difficile, le ciel du RSV ne semblait pas s'éclaircir pour 2011. Or, au final, il en est ressorti du bon... et du moins bon.

Une activité en hausse avec un nombre qui avoisine les 230'000 journées-malade pour les soins aigus et plus de 270'000 visites ambulatoires; presque 5'000 personnes qui prennent soin de la population valaisanne et de nos visiteurs; des produits qui augmentent plus vite que les charges; il ne faut pas avoir peur des gros chiffres quand on parle du RSV.

C'est avec plaisir que nous relevons la qualité de la médecine en Valais. Ainsi, pour la médecine hautement spécialisée, le RSV, par son site de Sion, fait partie des 12 centres hospitaliers de Suisse ayant la capacité de traiter les adultes ayant des lésions graves et les victimes de traumatisme crânio-cérébral. De même, l'inscription du RSV sur la liste vaudoise pour les prestations en cardiologie témoigne de l'excellence valaisanne.

Cependant, de cette année 2011, seuls l'audit de la Fédération hospitalière de France et plus spécifiquement les propositions d'amélioration resteront dans les esprits.

Leurs conclusions ont d'ailleurs donné lieu à une avalanche de motions, postulats et autres. Le Grand Conseil a ainsi fait son travail législatif en consacrant au moins une journée spéciale à ces questions.

Reste au Conseil d'Etat à faire sa part en venant rapidement avec des propositions concernant les trois axes qui sont de son ressort, à savoir:

1. la planification avec la concentration des soins aigus sur un nombre limité de sites;
2. les différents changements de bases légales souhaités par le Parlement et par le peuple qui a rejeté la LEIS;
3. l'observatoire de la santé.

Dans ce sens, il serait intéressant de connaître l'échéancier, si ce dernier a pu être clarifié pour le futur.

Quant aux comptes, j'en ai relevé quelques points chiffrés lors de mon introduction; toutefois une question demeure: qu'en est-il des dettes bancaires liées aux retards de facturation des prestations? Quel est l'intérêt appliqué à cette dette? Ces problèmes de facturation sont-ils aujourd'hui réglés?

Pour terminer, le groupe PLR ne peut que remercier tous les collaborateurs du RSV qui ont continué à prodiguer leur savoir-faire dans un climat parfois difficile et tendu. Ce sont eux les premiers artisans de l'excellence de la médecine dans notre canton.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Die Berichte liegen vor und ich möchte mich im Namen der CSPO gleichzeitig zu den Punkten 2 und 3 der Tagesordnung äussern und zwar zu folgenden Themen.

Audit

Das Audit über das Spital Wallis kam zu folgenden Schlussfolgerungen: Gute Pflegequalität, aber organisatorische Probleme. Empfohlen wurden Verbesserungen in der Organisation und der medizinischen Leitung des GNW sowie die Weiterführung des Konzentrationsprozesses in den Spitzendisziplinen. Ende Jahr hat der ganze Verwaltungsrat das Handtuch geworfen.

Die CSPO erwartet vom Staatsrat, dass er alles unternimmt, damit diese Empfehlungen trotzdem so rasch als möglich umgesetzt werden.

Ausserkantonale Hospitalisierungen

Die Anzahl Fälle und die durchschnittlichen Fallkosten waren tiefer, als im Voranschlag angenommen. Diese Abweichungen erklären die Budgetunterschreitung von

5,1 Millionen Franken für die ausserkantonale Hospitalisierung. Die Anzahl der Anfragen für eine ausserkantonale Hospitalisierung steigt stetig und ebenso der Anteil der abgelehnten Kostengutsprachen.

Meine Frage an den Staatsrat: Wird hier ein strengerer Massstab angesetzt oder ist das ein Ausdruck des Vertrauens? Mit der freien Spitalwahl wird vor allem im Oberwallis die Tendenz steigen, dass Leistungen vermehrt ausserhalb des Kantons in Anspruch genommen werden. Wenn das Leistungsangebot in beiden Sprachen nicht stimmt, wird das schliesslich grosse finanzielle Auswirkungen haben.

Hausärzte

Viele Hausärzte gehen in den nächsten Jahren in Pension. In vielen Regionen wird deshalb die ärztliche Grundversorgung nicht mehr gesichert sein; vor allem in den Randregionen wird die Situation prekär. Im Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik geht hervor, dass die Weiterbildung und die Niederlassung von Hausärzten unterstützt werden.

Tatsache ist aber, dass sich interessierte Ärzte mit allzu vielem Papierkram herumschlagen müssen und sich bei der zuständigen Dienststelle nicht mal in ihrer Muttersprache verständigen können. Kommt noch dazu, dass der Kantonsarzt in den nächsten Wochen in Pension geht und immer noch ungewiss ist, wer danach für diese Ärztedossiers zuständig ist.

Herr Staatsrat, die CSPO fordert Sie auf, alles zu unternehmen, damit Dossiers von Ärzten, die eine Praxis übernehmen möchten, zügig behandelt werden und dass die Anerkennungen und die dazu gehörenden Berufsausübungsbewilligungen speditiv behandelt werden, damit die ärztliche Grundversorgung in den Randregionen auch weiterhin gewährleistet ist und nicht an der komplizierten Bürokratie scheitert.

Zweisprachigkeit

Die CSPO fordert erneut, dass im Gesundheitswesen der Zweisprachigkeit mehr Aufmerksamkeit geschenkt wird. Wir verlangen, dass endlich Nägel mit Köpfen gemacht werden, denn nur verstandene Patienten sind zufriedene Patienten. In diesem Zusammenhang erachtet es die CSPO als seltsam, dass der Bericht des Spitals Riviera-Chablais einzig in französischer Sprache erscheint. Zumindest eine kurze Zusammenfassung in Deutsch wäre das Mindeste gewesen.

Anschaffung von Hightechgeräten

Welche Strategie verfolgt der Staatsrat? Wird dies auch Auswirkungen auf die Spitalplanung haben?

Gleichzeitig fragen wir den Staatsrat an, ob jetzt alle geplanten Renovationen in den Oberwalliser Standorten ausgeführt sind.

Danke für die Beantwortung der Fragen und die Aufmerksamkeit.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

L'aspect chiffré de l'exercice 2011 du RSV est largement détaillé, étudié et commenté dans le rapport lui-même ainsi que dans le rapport ad hoc du Conseil d'Etat, et il n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune question ou remarque rapportée par la commission thématique.

Suffisamment détaillé, étudié et commenté pour que le groupe PDCB ne s'étende pas plus loin que sur la seule constatation qu'une augmentation continue de la population de 1,5% en moyenne annuelle entre 2007 et 2010 (les chiffres 2011 ne sont pas encore édités) ne peut pas ne pas occasionner une augmentation de l'activité et des charges du RSV.

Force est de constater que, à nos yeux, l'aspect le plus marquant de cet exercice 2011 sur la publication des conclusions de l'audit et surtout les mesures déjà prises ou à l'étude pour répondre aux recommandations des auditeurs volent la vedette à la gestion

purement comptable, qui ne laisse apparaître par ailleurs aucun écart significatif par rapport aux exercices précédents.

Le retour à une sérénité âprement souhaitée, constaté avec beaucoup de satisfaction dès le début de cette année, incite notre groupe à ne pas commenter plus avant cet exercice 2011, à observer avec attention et confiance la suite des réformes entreprises et à entreprendre.

A notre tour, nous remercions toutes les instances et tous les collaborateurs du RSV.

Quant à moi, je vous remercie pour votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Beatrice Kalbermatten, CVPO:

Der grösste Arbeitgeber im Kanton beschäftigt rund 5'000 Mitarbeitende. In einem Umfeld, dass sich ständig ändert, neue Herausforderungen zu bewältigen hat und im Fokus vieler Kritik steht, ist es sicher nicht immer einfach, tadellose Arbeit zu leisten. Nach all den Umstrukturierungen, Neuausrichtungen und Umzügen ist es sicher an der Zeit, dass sich das Spital vollumfänglich auf seine Hauptaufgabe konzentrieren kann.

Über das Audit und die Auswirkungen wurden im letzten Jahr ausführlich debattiert. Die CVPO betont an dieser Stelle erneut ihre Position: Jede Region braucht ein Akutspital mit einer lokalen Direktion vor Ort.

Zur Spitalplanung: Die CVPO nimmt zur Kenntnis, dass die neue Spitalliste alle Einrichtungen enthält, die nötig sind, um die Grundversorgung abzudecken. Aus Oberwalliser Sicht positiv ist ausserdem die Tatsache, dass die orthopädische Abteilung am Spitalzentrum Oberwallis als Weiterbildungsstätte anerkannt wurde. Die Onkologie in Sitten verfügt nun über einen zweisprachigen Empfang, aber die CVPO fragt hier nach: Was ist mit dem Postulat betreffend die Dolmetscherzelle im Spital in Sitten?

Der Personalmangel in unserem Spital wird sich noch zuspitzen. Eine Arbeitsgruppe hat einen Massnahmenkatalog entwickelt. Wo werden die Hauptakzente gesetzt? Für den Mangel an Hausärzten wurde das Rezept noch nicht gefunden. Einzelne Gemeinden haben die Initiative selbst ergriffen. Was unternimmt der Kanton?

Auf der Geriatrie werden zahlreiche Betten durch Personen belegt, die auf einen Platz im Alters- und Pflegeheim warten. In diesem Zusammenhang weise ich darauf hin, dass der Grosse Rat vor bald einem Jahrzehnt 8 Millionen Franken für die Informatisierung der Alters- und Pflegeheime sowie der Sozialmedizinischen Zentren gesprochen hat. Tatsache ist aber, dass bis heute keine kantonale Lösung vorliegt. Arbeitsgruppen wurden installiert, stillgelegt, ein Projektleiter löst den anderen ab und Resultate sind bis heute leider keine vorhanden.

Das Jahr 2011 war geprägt vom Referendum gegen das neue Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen, dem Audit und der Erneuerung des Verwaltungsrates. Dass zwei Frauen mit ihrer Fach- und Sozialkompetenz im Verwaltungsrat Einsitz nehmen konnten, freut mich besonders. Ihnen und allen Akteuren im Spital und der Dienststelle dankt die CVPO für ihren Einsatz.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le 12 mai 2012, dans le Nouvelliste, M. Kleiber disait: «On peut désormais rêver de confiance. C'est un état d'esprit dans lequel chacun reconnaît la légitimité de l'autre.» Il ajoutait: «La bienveillance critique: cela signifie qu'il faut écouter ceux qui sont d'accord avec vous mais aussi ceux qui ne le sont pas. Ainsi, vous donnez à chacun l'opportunité de participer à la mise en œuvre de la paix. C'est ce que le conseil d'administration et moi avons fait.»

Par ces quelques phrases, nous voilà au cœur du problème dénoncé depuis plusieurs années par nombre de praticiens soit: changer un système basé sur la justification, l'esquive, la défiance, la non-remise en question.

Et voilà qu'en quelques mois, sous l'impulsion de M. Kleiber, l'état d'esprit change au sein du RSV. Il y a une ouverture au dialogue, de l'écoute, de la remise en question et surtout un positionnement.

Il est vrai que pour arriver-là il aura fallu des interventions parlementaires, des articles dans les journaux, un audit que les contribuables valaisans ont payé plus d'un million de francs, un référendum avec près de 12'000 signatures récoltées dans un temps record et une LEIS refusée par le peuple. Il aura fallu aussi des changements à la tête du conseil d'administration et dans les services du RSV.

Nous voilà en 2012 avec une nouvelle dynamique et des nouvelles personnes. Tout n'est pas parfait, mais les options présentées par le nouveau conseil d'administration à la commission thématique SAI sont de bon augure.

L'UDC remercie M. Kleiber et son équipe pour la dynamique positive développée en faveur des patients valaisans et des acteurs de la santé.

Toutefois, suite à l'article du Nouvelliste du 25 mai 2012, des questions se posent, en particulier sur la validité du transfert des biens immobiliers d'une valeur de 40 millions de la fondation de l'Institut central des hôpitaux valaisans au canton.

Mais, dans l'ensemble, l'UDC partage bien des options choisies, en particulier le modèle pour les déclarations d'incidents décidé par des personnes choisies en dehors du service concerné. D'où la garantie d'un traitement coordonné et bien réglé qui évite les craintes de représailles. La qualité des soins et donc aussi la sécurité des patients en sortent renforcées.

Nous partageons aussi la volonté de doter l'hôpital de Sion d'une infrastructure moderne par la rénovation et l'agrandissement pour en faire non seulement l'hôpital de soins aigus du Centre, mais aussi un hôpital central, ce centre de recours cantonal que les experts français appelaient de leurs vœux et qui d'ailleurs figure dans la loi actuelle. On partage aussi l'idée de regrouper sur un site unique, avec un site bilingue, les disciplines médicales de pointe. Nous partageons également l'idée et la volonté de doter le Haut-Valais d'un hôpital moderne de soins aigus.

Ce sont-là quelques-uns des éléments d'un puzzle qui, nous l'espérons, permettra au Valais de se positionner au mieux dans la concurrence à laquelle se livrent les cantons et les hôpitaux pour le partage d'un secteur très important de notre économie.

Pour terminer, l'UDC salue la qualité et le sérieux du travail accompli par le personnel du RSV, malgré des décisions stratégiques qui ne leur ont pas facilité la vie en 2011.

Merci en particulier aux médecins, au personnel soignant, au personnel technique et à toutes les personnes qui œuvrent pour le bien-être des patients.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

La commission s'est réunie le 30 avril pour étudier les deux rapports qui nous occupent maintenant et pour rencontrer le nouveau conseil d'administration et plus particulièrement son président, M. Charles Kleiber. Nous en avons largement parlé lors de la session de mai.

Nos deux rapports ne relèvent que les questions qui ont été posées par les commissaires. Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Comme déjà dit et redit au mois de mai, le RSV nous demande de la confiance. Un palier a été franchi et nous nous réjouissons de découvrir les changements qui sont ou seront mis en place. La commission restera à coup sûr très attentive à leur installation pour le bien des patients valaisans.

Tous les groupes relèvent la qualité du travail de tous les collaborateurs du RSV et nous nous associons aux remerciements qui leur sont adressés.

Pour le reste, je laisse M. le conseiller d'Etat répondre à vos questions.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voudrais d'abord et d'emblée soulever l'état d'esprit extrêmement positif qui ressort de toute cette discussion.

Un vent nouveau, vous l'avez tous relevé, souffle, et cet esprit nous permet bien entendu de faire en sorte que toutes les misères et toutes les disputes parfois marquées bien sûr par des intérêts pour le moins divergents des uns et des autres semblent avoir passé aujourd'hui les différentes montagnes qui entourent notre canton.

Je me réjouis bien sûr avec vous de l'ensemble de ces approches, de ces remerciements, que chacun apporte à la suite du chef du département qui a surtout remercié le personnel, les médecins, le personnel soignant, lorsqu'ils étaient attaqués.

Je me réjouis bien sûr que, aujourd'hui, vous soyez tous avec le Gouvernement pour soutenir le personnel dans cet esprit nouveau que nous voyons naître dans le domaine général de l'hospitalisation des soins aigus de notre canton.

Je voudrais aussi, dans le cadre de cette approche générale, soulever combien la radiographie du RSV, qui a du reste été publiée bien sûr par le RSV et reprise dans une très intéressante page du quotidien de la partie francophone de ce canton, et j'ai entendu de tels bons échos dans ce pays que je me dois, peut-être pour une fois mais en tout cas cette fois, de dire que des informations de cette qualité, j'aimerais en voir plus souvent dans les journaux – si j'ose émettre un vœu. Le nombre de personnes que j'ai rencontrées dans les festivals, dans les rues et ailleurs me disent que l'activité qui avait été ici résumée était un vrai renseignement, une vraie information journalistique, et cela avait été particulièrement apprécié. Alors, voilà, le Conseil d'Etat l'apprécie aussi, en tout cas le chef du Département des finances, des institutions et de la santé.

Je vais revenir bien sûr sur les nombreux points qui ont été soulevés, certains du reste en complément ou en répétition de ce qui a été vu dans le cadre de l'entrée en matière, mais j'aimerais en faire remarquer deux, essentiels, qui n'ont pas été abordés, c'est l'aspect formation qui est générée dans le RSV, avec une place toujours plus importante au sein du RSV donnée à la formation. Ici, il faut se réjouir de ces collaborations avec les milieux universitaires qui nous permettent bien entendu de former de nombreux médecins. C'est une des manières que nous avons de répondre aux diverses pénuries, en l'occurrence ici la pénurie relative aux médecins, eh bien!, c'est d'en former. Le RSV, lorsque l'on connaît les chiffres, on peut voir qu'il remplit parfaitement ce rôle. C'est quelque chose qui n'a pas été soulevé et que j'aimerais vraiment mettre en exergue. En effet, 300 médecins assistants et chefs de clinique sont formés au RSV et il y a eu plus de 1'100 soignants qui se sont perfectionnés dans les divers sites hospitaliers du canton. C'est donc un élément essentiel que nous avons ici à soutenir afin de répondre à un certain nombre de défis, notamment ceux liés à la pénurie. Cela est bien sûr le fait que nous avons, et je remercie ceux qui l'ont souligné, obtenu un certain nombre de succès à travers des mandats pour la médecine hautement spécialisée. C'était au mois de mai 2011 et cela a permis au RSV de faire partie des 12 centres hospitaliers qui ont été retenus dans le cadre de la planification de la médecine hautement spécialisée pour les blessés très graves. Eh bien!, nous nous

réjouissons parce que, dans la Suisse de l'ouest, il y a trois hôpitaux qui ont cette compétence-là, et les deux autres sont de niveau universitaire. Vous voyez bien que le succès et le témoignage de confiance qui ressort à travers l'autorisation donnée par les responsables de la médecine hautement spécialisée au niveau suisse honorent le RSV, tous ses acteurs et actrices dans ce domaine, que vous avez, chacun, remerciés, et avec vous je ne peux que m'en réjouir.

Comme du reste vous avez signalé que, dans le cadre d'une bonne discussion, voire d'une bonne négociation, nous avons pu, avec grande satisfaction, constater que le Conseil d'Etat vaudois a inscrit les prestations de cardiologie du RSV sur sa propre liste hospitalière. C'est également une marque de confiance des plus intéressantes que le RSV a reçue. Donc, deux éléments essentiels: la formation – c'est une réponse aux diverses questions concernant la pénurie dans les domaines soit du personnel soignant, soit des médecins – et puis la reconnaissance, à travers une directive du comité compétent pour les disciplines et la médecine hautement spécialisée, une compétence reconnue pour le RSV.

J'en viens maintenant aux réponses à une série de vos questions, respectivement de vos remarques, en essayant si possible d'aller non pas vers vos commentaires mais vos questions pour éviter bien entendu que je fasse une réponse trop longue à chacune de vos diverses interventions. Mais, enfin, il y en a quand même eu pour à peu près trois quarts d'heure, je ne pourrai donc pas très probablement régler cela en cinq minutes. Je vais essayer.

EMS de Gravelone: non, pas d'accord, Madame la députée. Nous avons un contrat très clair. Nous savons quand arrive à échéance ce contrat. Je l'ai donné l'année passée, je ne l'ai plus en tête mais c'est quelque chose comme 2018/2019. Le cas est réglé. J'ai vu le contrat. Nous n'avons jamais dit qu'il y aurait une reprise dans un avenir proche.

Parasismique, dépenses d'investissements (cela vaut pour tout le monde): au niveau des dépenses d'investissements, compétence pour investir: le conseil d'administration du RSV qui, avec le 10% reçu sur l'ensemble des prestations, devra gérer les investissements. La construction d'une troisième tour aurait peut-être pu résoudre ce problème-là. Mais, vous le savez, les effets collatéraux de la construction d'une troisième tour sont aussi à prendre en considération. Je parlais hier dans un autre domaine de ces effets collatéraux. Ici, les analyses qui ont été faites dans les diverses études montrent que cette solution ne paraît pas, à ce stade en tout cas et pour un certain nombre d'années très probablement, la solution pour l'ensemble des soins, pour l'efficacité de ceux-ci et pour la gestion de l'hôpital. Sous l'angle parasismique, je n'ai pas une information suffisante pour souscrire à votre remarque.

La LEIS, plusieurs questions ont été posées, notamment par la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz: où en sommes-nous? La commission extraparlamentaire a commencé ses travaux, sous la présidence de M. le conseiller national Stéphane Rossini. J'ai eu l'occasion de participer à la première partie de cette séance. Les travaux suivent tout à fait leur cours. Le but est d'arriver bien sûr, dans la première partie de l'année qui suit la fin de la validité du décret, pour que, durant le deuxième semestre, nous puissions, avec les ordonnances, faire en sorte que tout soit réglé, éventuellement du reste aussi avec un référendum puisque nous ne pouvons bien sûr pas ne pas exclure que les dispositions légales soient utilisées contre la LEIS future. Mais le calendrier que le Conseil d'Etat a retenu nous permettra d'arriver en 2014 au premier semestre avec, si possible, la deuxième lecture réalisée – c'est l'objectif et nous devrions, d'après les dernières informations que j'ai, pouvoir tenir ce délai, la commission avance bien dans ses travaux – et puis, durant le deuxième semestre, traitement à travers des ordonnances, respectivement des directives et des règlements, de la disposition légale arrêtée par votre Parlement.

Merci à la députée Helena Mooser Theler qui a, dans son intervention, mis aussi de l'humanité vis-à-vis des personnes qui ne seront plus à la direction générale du RSV. Il faut penser à ces gens. Je partage totalement votre opinion, Madame la députée, vis-à-vis de ces personnes. Bien sûr, ça relève peut-être un peu parfois de sentiments, mais que serait la vie sans sentiments? Bien triste.

L'ambulatoire est en constante augmentation, c'est clair, et c'est une volonté même, mais on constate aujourd'hui un certain blocage. La réduction du nombre ou de la durée moyenne de séjour dans ce pays a quasiment été bloquée. On le voit maintenant depuis une dizaine d'années alors que les espérances, notamment en comparaisons internationales, devraient nous permettre de descendre encore à 6,8 jours moyens d'hospitalisation. Dans ce cadre-là, le développement de l'ambulatoire est une constance, une tendance vers laquelle nous irons, qui n'est du reste pas du tout négative. C'est évidemment à travers un certain nombre de structures permettant le développement encore de l'ambulatoire que nous pourrions répondre à toutes ces personnes qui, parfois, s'approchent tout de suite de l'hôpital, c'est vrai, particulièrement le week-end pour des urgences, et je pense qu'il est urgent de changer le titre des urgences en consultations médicales du week-end dont certains cas sont des urgences.

Merci aussi à la députée Helene Mooser Theler mais à tous les autres aussi parce que de très nombreux intervenants ont signalé la qualité des soins qui n'avait du reste jamais été remise en question, mais le rappeler est aussi intéressant lorsque l'on fait un bilan.

La députée (suppl.) Jasmine Ballay a demandé où nous en étions pour les trois éléments relatifs aux compétences du Conseil d'Etat: planification, observatoire et LEIS. Pour la LEIS, j'ai donné le calendrier. L'observatoire de la santé, je vous l'ai dit, il est indispensable que ça reste dans les mains du département. Nous avons, dans une ordonnance, précisé que cela reste dans les mains du département afin d'assurer bien sûr une utilisation de toute la richesse de ces données de la part des différents acteurs, assurée par une neutralité d'expertise du département et non pas par les acteurs eux-mêmes. Pour ce qui est de la planification, les grandes décisions nous permettent d'envisager trois axes. Je les ai donnés dans le cadre notamment du débat sur l'hôpital de Rennaz, mais c'est volontiers que je peux vous les rappeler ici. Il s'agit, pour le Haut-Valais, d'examiner à travers une étude l'opportunité d'un site unique. Pour l'hôpital central du Valais, c'est-à-dire l'hôpital de Sion, il s'agit de dégager, à travers des investissements, des moyens qui permettront encore de concentrer les soins aigus sur Sion et de faire de Sierre et de Martigny des CTR. C'est la même philosophie que pour l'hôpital de Rennaz Vaud-Valais. Finalement, aussi au niveau des institutions psychiatriques, de l'hôpital de Malévoz, de très grands investissements qui, eux, se dérouleront sur la période 2014 à 2020 par opposition aux investissements sur le site central de l'Hôpital du Valais, c'est-à-dire de l'hôpital de Sion, qui seront, eux, réalisés pour la fin de l'année 2015. Donc, là, on va vraiment vers une phase de travaux dans un très très proche avenir. Il nous reste à finir les études et à nous assurer bien sûr de la juste option que les différentes études ont prise. Mais quand je dis «il nous reste», cela veut dire..., on le voit bien, il suffit de manquer, dans le cadre d'une brochure, d'une seule information pour qu'il y ait tout de suite des réactions, que je me permets d'ores et déjà de qualifier de justifiées, mais on voit bien la sensibilité tout à fait énorme, et le Conseil d'Etat, qui est responsable de cette planification, devra y consacrer bien sûr de nombreuses séances, sachant que l'idéal médical, s'il s'impose à tout le monde, et je me réjouis ici d'entendre aussi la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz qui a donné toute une série de perspectives par rapport à la nécessité de renforcer l'hôpital central de Sion, je me réjouis de voir cette unanimité dans la salle, mais je me réjouis aussi de voir cette unanimité dans la salle lorsque l'on passera aux réalisations concrètes. Et là, je sais d'expérience, mais aussi en lisant ce qui se passe ailleurs, que tout ne coulera pas comme dans un long fleuve tranquille – pour reprendre votre expression, Madame la députée.

Quel est le coût de la dette? C'est votre dernière question. C'est donc un fonds de roulement. L'Etat du Valais cautionne un fonds de roulement pour le RSV, ce qui lui permet d'avoir les meilleures conditions au niveau des intérêts. Même chose que pour l'hôpital de Rennaz, on cautionne un fonds de roulement. Alors, il n'est pas mal sollicité actuellement parce que l'introduction des Swiss DRG a aussi provoqué dans tous les cantons des retards dans la facturation. Je crois que, aujourd'hui, le RSV est en train de rattraper tout cela parce que nous avons une bonne adéquation entre les APDRG qui existaient dans l'ancien système et les Swiss DRG que nous avons aujourd'hui.

Merci aussi à la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer par rapport à ses diverses remarques dont une partie sur laquelle je veux revenir qui me paraît essentielle, ce sont les hospitalisations hors du canton. C'est évidemment, et je l'ai dit ici dans cette salle, un souhait, une volonté vraiment chevillée à nos diverses actions, de garder le plus possible d'actes dans notre canton, sachant que nous devons aujourd'hui participer au financement des actes qui se font hors du canton. Nous participons, à travers ce financement-là, à des investissements qui, par ricochets, se font également hors du canton. Alors, pour répondre à tout cela, bien entendu c'est l'attractivité de l'Hôpital du Valais qui va nous permettre de conserver ces diverses prestations dans notre canton. C'est notre souhait le plus fort. Du reste pas seulement par rapport à l'hôpital public mais aussi par rapport à l'hôpital privé, par rapport aux cliniques privées. C'est dans ce sens, entre autres, que nous avons cherché, soit avec la clinique de Valère où nous avons un dialogue qui est en cours, soit avec les cliniques du Haut-Plateau, à garder ces activités dans notre canton. Il y a de l'emploi là-dedans, il y a des compétences, il y a des investissements.

Les demandes seront-elles plus importantes? Manifestement oui, puisque le libre choix va forcément amener un nombre de demandes d'hospitalisation hors canton plus élevé que celui qu'on connaît aujourd'hui. Il n'y a pas de doute là-dessus. C'est la disposition légale de la LAMal qui a ouvert la voie à des demandes supplémentaires.

Les médecins de proximité: nous essayons évidemment de réduire tous les aspects administratifs à leur plus simple expression. Nous n'avons pas eu de reproches de ce côté-là par rapport à des actions qui manquaient de rapidité ou par rapport à des aspects liés à l'exigence d'un certain nombre d'annexes et de papiers à fournir. Mais, de l'autre côté, c'est le dernier endroit où l'on va pouvoir faire preuve d'une certaine ouverture. Il faut prouver que vous avez la capacité. Nous avons de nombreux médecins étrangers qui viennent chez nous. La validité des diplômes, la correspondance avec ceux que nous exigeons au niveau suisse bien sûr ne permettent pas au Service de la santé publique, respectivement au médecin cantonal de passer sur un certain nombre d'exigences. Il faut donc bien sûr peut-être regretter que, parfois, ça prenne du temps, mais il faut surtout se réjouir de l'impérative nécessité que nous avons de faire ces contrôles pour éviter de nous tromper. On sait les conséquences d'une erreur dans le cadre d'une autorisation de pratiquer. C'est pour cela que l'on ne pourra pas transiger sur ces diverses exigences.

Les achats respectivement d'installations ou d'investissements, j'ai répondu déjà à la première question, sont essentiellement aujourd'hui de la compétence du RSV avec le nouveau financement hospitalier. Ce n'est qu'au niveau de la stratégie de la mise en œuvre de la planification que le Conseil d'Etat interviendra de manière généralisée. Mais pour savoir s'il y a lieu d'acheter tel ou tel instrument, tel ou tel scanner, au profit ou au détriment d'un autre investissement, c'est bien sûr le RSV qui doit, de par sa connaissance du terrain et du front, réaliser ses priorités.

C'est le député Jérôme Buttet qui me permet de démontrer combien finalement les réponses chiffrées ont été appréciées. Merci à vous aussi d'avoir souligné leur qualité, ce qui nous permet de constater bien sûr que l'augmentation des coûts de la santé est aussi due à l'augmentation du volume d'activités, et qu'il y a là une logique à devoir le constater et à bien sûr l'assumer.

Merci aussi à la députée (suppl.) Beatrice Kalbermatten qui a souligné combien il était important d'avoir un directeur local, combien il était important pour une région d'avoir un hôpital. Aujourd'hui, vous avez, non seulement à travers les dispositions de la loi mais aussi à travers les diverses affirmations du Gouvernement valaisan, reçu les assurances nécessaires dans ce domaine.

La cellule d'interprètes que souhaite un postulat est en examen auprès du RSV qui essaie de chercher les solutions. Je l'ai dit hier ou avant-hier dans le cadre du débat d'entrée en matière. Il y a d'abord lieu de chercher à savoir quelle est la meilleure des solutions du point de vue de ce choix entre des cellules ou bien d'avoir, comme dans le cadre de l'oncologie, carrément réalisé un service pleinement et totalement bilingue.

Pour ce qui est de la pénurie, que fait le canton? Il permet au RSV d'être un centre de compétence, voire d'excellence pour la formation. En effet, 300 médecins-assistants ou futurs chefs de clinique sont formés. C'est l'élément essentiel. Et puis, j'aimerais rappeler tout ce que nous avons fait par rapport à la notion de cursus romand, par rapport à la notion de possibilité donnée, et notamment pour les médecins de proximité, de recevoir dans leur propre cabinet, pendant un semestre, voire pendant deux semestres, avec une aide financière de l'Etat, des médecins-assistants afin de solliciter des vocations pour ces médecins de proximité. Nous travaillons donc d'arrache-pied. Cela commence par la formation, se poursuit par l'incitation et par l'aide financière. Nous essayons de résoudre cette difficulté importante à travers des démarches de ce type-là.

Vous vous êtes également associée à l'ensemble des remerciements.

Finalement, je terminerai avec le député (suppl.) Bruno Perroud qui, lui aussi, a soulevé l'état d'esprit nouveau positif qui ressortait de l'ensemble des décisions prises par le Gouvernement lorsqu'il a désigné un conseil d'administration, en lequel j'ai entendu beaucoup de confiance être aujourd'hui donnée, lorsque nous avons décidé, le 7 décembre passé, de ce nouveau conseil d'administration.

Merci de votre attention et bonne continuation de matinée.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen zu Punkt 3 der Tagesordnung.

3. RAPPORT du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2011

BERICHT des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2011

Discussion générale:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Vieles steht in den Berichten des Staatsrats, noch mehr wurde bereits von uns Parlamentariern gesagt und wohl noch einiges wird uns Herr Staatsrat Tornay heute sagen. Ich werde mich deshalb auf die Schwerpunkte der CVPO zur Gesundheitspolitik konzentrieren.

1. Es kann nicht genug unterstrichen werden: Die CVPO will starke, autonome und leistungsfähige Spitalzentren mit eigenen Departementen und lokaler Direktion vor Ort. Die Führung darf sich nicht aus den Spitalzentren verabschieden. In die Leitung und Direktion vor Ort müssen auch die Ärzte und die Pflege aktiv integriert werden.

Die gesetzliche Garantie eines eigenen Spitalzentrums und eines eigenen Akutspitals pro Sprachregion ist zwingend und nicht verhandelbar. Die staatsrätliche Planung betreffend eine künftige Konzentration aller Akutleistungen auf einen einzigen Standort im Oberwallis muss schnellstmöglich an die Hand genommen werden. Ansonsten werden plötzlich Disziplinen aus dem Oberwallis abgezogen, nur weil nicht mit der nötigen Sorgfalt vorausschauend geplant wurde. Der Auditbericht ist diesbezüglich etwas suspekt, fehlen dort doch in einzelnen Karten und Statistiken für den Standort Oberwallis – im Gegensatz zum französischsprachigen Kantonsteil – etwa die Orthopädie und die Onkologie, was auf keinen Fall akzeptiert werden könnte. Die notwendigen Studien sind nun augenblicklich in Auftrag zu geben. Auch ein Neubau eines Spitalgebäudes ist dabei in Betracht zu ziehen, wie dies ebenfalls in anderen Kantonen geschieht. So stimmt man an diesem Wochenende etwa im Kanton Solothurn über einen Spitalneubau ab.

2. Es geht aus meiner Sicht nicht an, dass in der ausserparlamentarischen Kommission für die Revision des Gesetzes über die Krankenanstalten und -institutionen das Oberwallis völlig untervertreten ist. Von den 21 Mitgliedern stammen lediglich vier aus dem Oberwallis. Und einer dieser vier vertritt ernsthaft die Meinung, dass es im Oberwallis kein Spitalzentrum braucht. Da fragt man sich schon, nach welchen Kriterien die Leute ernannt worden sind.

3. Die mangelnde Zweisprachigkeit in Sitten wurde bereits mehrfach angesprochen. Die CVPO hat hier einen Lösungsvorschlag gemacht mit der Dolmetscherzelle und dieser muss nun augenblicklich umgesetzt werden.

4. Die Fédération Hospitalière de France hat nach Abschluss des Auditberichts noch weitere Mandate übertragen erhalten. Wir fragen den Departementvorsteher an: Was beinhalten diese Mandate und wie viel kosten sie?

5. Das Gesundheitsnetz Wallis präsentiert jeweils eine Gesamtrechnung über alle Spitalzentren. Wie sehen jedoch die Wirtschaftlichkeit und die finanziellen Kennziffern der einzelnen Spitalzentren aus? Eine Aufstellung nach jeweiligem Zentrum – und zwar nach Kosten und Tarifen – muss hier ohne weiteres möglich sein und wird von der CVPO ausdrücklich gefordert.

6. Der drohende Hausärztemangel ist ein Problem, das erkannt ist und von der CVPO bereits mehrfach thematisiert wurde. Es braucht auch von Seiten des Kantons konkrete Lösungen wie etwa die Förderung der Neueröffnung und Übernahme von bestehenden Arztpraxen in peripheren Regionen. Im Zusammenhang mit dem Hausärztemangel wird häufig auch die Aufhebung des *Numerus Clausus* gefordert. Diesbezüglich muss einmal festgehalten werden, dass nicht der *Numerus Clausus* das Problem ist, sondern der Mangel an Ausbildungsplätzen. Eine Erhöhung dieser Ausbildungsplätze wird Geld kosten. Wir fordern den Staatsrat auf, diesbezüglich beim Bund zu intervenieren.

7. Schliesslich ist – wie bei der Justiz – eine weitergehende Entpolitisierung des GNW zu fordern. Lassen wir die Mitarbeiter des GNW nun einmal in Ruhe arbeiten. Ihnen allen sei ein grosser Dank für ihre wertvolle Arbeit ausgesprochen.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée (suppl.) Jasmine Ballay, PLR:

La journée étant longue, je vais essayer d'être brève.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat mentionne l'utilisation des médias comme vecteur principal des messages de prévention. Le Nouvelliste, le Walliser Bote, Canal 9 et Rhône FM: la couverture de la population valaisanne semble bonne, elle pourrait encore être améliorée en y intégrant Radio Chablais et Radio Rottu. Cependant, peu ou point de présences sur les médias sociaux et nous le déplorons. Informer, donner des habitudes saines dès le départ nous semble plus que nécessaire et espérons que ce manque sera bientôt comblé.

Le RSV ayant fait l'objet d'un rapport tout à l'heure, je ne reviendrai que sur un point: bien entendu la communication. Avec l'audit qui recommandait le recrutement d'une équipe en adéquation avec les besoins d'une grande entreprise, il semblerait qu'il y ait encore de gros efforts à faire de ce côté-là.

L'année passée déjà, nous faisons part de notre insatisfaction vis-à-vis des services de garde et de secours.

Les comptes nous démontrent chaque année l'explosion des coûts de transferts intersites, nous le savons depuis longtemps et rien à l'horizon! Pour notre part, nous nous demandons si le rôle de l'Etat est de proposer une solution viable ou de soutenir les sociétés d'ambulances.

Ensuite, nous aimerions savoir où en est la planification justement des secours et rappeler l'urgence pour des régions comme Entremont ou Montana, urgence d'autant plus forte que la population de ces régions touristiques double, voire quadruple durant la saison d'hiver. Nous espérons qu'une solution, même transitoire, sera trouvée pour l'hiver prochain.

Le vieillissement de la population sera, pendant longtemps, un sujet d'étude et nous saluons la mise en place d'une stratégie vis-à-vis des maladies démentielles. Nous nous réjouissons de connaître là aussi l'avancée des travaux de la commission chargée de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

Finalement, sur la question des primes, il est regrettable que nous ne puissions rien proposer de plus aux familles ayant des jeunes de 18 à 20 ans.

Merci.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire.

Nous y avons trouvé des informations qui nous ont réjouis comme: la figuration des cliniques du Haut-Plateau sur la liste hospitalière, le vote quasiment unanime des Parlements vaudois et valaisans en faveur de l'hôpital Riviera-Chablais ainsi que l'attribution du montant total des subventions caisses maladie accordées aux personnes qui en ont besoin (même si elles doivent parfois les attendre longuement). L'application des recommandations de l'audit dans la réorganisation de l'Hôpital du Valais nous réjouit. Bien que nous sachions que ce travail d'amélioration est permanent et qu'il va encore demander beaucoup d'énergie. Nous avons dû constater, par contre, le résultat du manque de vision par le passé concernant la relève chez les médecins généralistes, le personnel infirmier et de soins en général.

Il nous reste aussi quelques questions:

Qui est en charge du contrôle de l'application de l'interdiction de fumer dans les établissements publics?

En ces jours où nous entendons le débat sur l'initiative Exit chez nos voisins vaudois (qui voteront le 17 juin à ce sujet), nous savons que la meilleure alternative à ce type d'intervention est la qualité et l'organisation sans faille des soins palliatifs. Or, nous n'avons pu lire qu'une seule phrase à ce sujet dans ce rapport. Nous vous prions donc, Monsieur le conseiller d'Etat, de bien vouloir répondre à ces quelques questions:

Quelle est la capacité d'accueil à l'unité des soins palliatifs?

Combien avez-vous de demandes d'admission dans cette unité?

Quel est le nombre de patients pris en charge à l'unité de Martigny en 2011?

L'espace mis à disposition de l'unité correspond-il aux recommandations de la société suisse de médecine en soins palliatifs?

Quels sont les modes de fonctionnement de l'équipe mobile?

Quels sont les demandeurs de son intervention?

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour vos réponses.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Namen der ADG-Fraktion nehme ich zum Bericht des Staatsrates wie folgt Stellung.

Im Jahr 2011 ist das neue Spitalgesetz abgelehnt worden. Ein Rückblick auf den Abstimmungskampf zeigt, dass es eigentlich nicht einzelne Bestimmungen des Gesetzes waren, die den Widerstand hervorriefen. Vielmehr war eine Verunsicherung der Bevölkerung, aber auch eine gewisse Unzufriedenheit, wie beispielsweise die Frage der Sprache im Spital

Sitten, massgebend. Hier möchten wir vom Staatsrat wissen, was er in näherer Zukunft gedenkt an Verbesserungen vorzunehmen.

Was die Spitalplanung angeht, unterstützt die ADG-Fraktion die Zusammenarbeit des Spitals Wallis mit den Universitätsspitalern. Dies kommt den Menschen in unserem Kanton zugute, indem sie hier im Kanton Leistungen erhalten, die sie sonst nur an Unikliniken bekommen. Ich denke dabei insbesondere an die Herzchirurgie. Die Zusammenarbeit mit dem Kanton Waadt rund um das neue Spital in Rennaz zeugt ebenfalls von dieser Öffnung nach aussen. Eine solche Öffnung braucht es auch für das Oberwallis. Es ist dringend nötig, dass sich die Regierung mit dem Kanton Bern für einen freien Patientenverkehr einsetzt, wie er heute schon im Hôpital du Chablais mit dem Kanton Waadt besteht. So sollte der Kanton Wallis das Inselspital und evtl. auch das Spital in Thun auf seine Spitalliste setzen, und der Kanton Bern sollte angehalten werden, das Oberwalliser Spitalzentrum auf seine Liste zu nehmen.

Was die Hausärzte angeht, unterstützen wir die Bemühungen der Regierung, die Position der Hausärzte zu stärken und insbesondere mitzuhelfen, dass uns die Hausärzte nicht gänzlich ausgehen. Auch wenn der Kanton im ambulanten Bereich keine Planungskompetenz hat, kann er durch eine Verbesserung der Rahmenbedingungen einen wichtigen Beitrag leisten.

Bei den Krankenkassensubventionen stellen wir fest, dass die Anzahl der Subventionsempfänger von 2008 zum Jahr 2011 um mehr als 6'000 zurückgegangen ist. Es fand demnach ein Abbau der Unterstützung statt. Das muss im Budget 2013 korrigiert werden.

Was die Gesundheitsförderung und die Prävention betrifft, scheint es uns wichtig, weiterhin in diese zu investieren. Vergleicht man nämlich diese Anstrengungen mit anderen Kantonen, ist hier auch noch einiges aufzuarbeiten.

Bezüglich Pflegefachpersonal begrüßen wir die Bestrebungen des Staatsrats, den Mangel an Arbeitskräften zu beheben. Aus unserer Sicht muss das Erziehungsdepartement im Bereich der Berufsorientierung mehr unternehmen. Aber auch effizientere Strukturen im Spitalbereich werden die Attraktivität dieser Berufe steigern.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Ce rapport annuel porte, nous en convenons tous, sur un exercice hors normes.

Une année riche en travaux législatifs

Le Conseil d'Etat le met en exergue. Travaux législatifs reconnus de façon mitigée: d'une part, la nouvelle mouture de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, adoptée en mars 2011 par près de 75% des députés du Grand Conseil, a connu ensuite le sort dont nous nous souvenons tous, sort qui a nécessité de fixer les modalités d'application du nouveau financement hospitalier par voie de décret. D'autre part, la nouvelle loi, spécifiquement consacrée aux soins de longue durée et à leur financement, adoptée en septembre 2011, n'a pas pu entrer en force, freinée qu'elle est par un référendum.

Une année marquée certes par la publication des conclusions de l'audit sur le RSV, corroborées pour la plupart par celles du rapport spécifique de la commission de gestion, mais une année marquée, à nos yeux, surtout par l'analyse et la mise en œuvre des recommandations des auditeurs. Notre groupe salue les mesures urgentes déjà prises et l'analyse responsable des mesures à prendre à moyen et à long termes.

Ce rapport fait état d'autres activités certes moins médiatiques, mais pas moins nécessaires.

Prévention par l'information

Le groupe PDCB apprécie grandement la qualité des informations dans le domaine de la prévention et salue les partenariats intelligents conclus à cet effet avec AddictionValais et Promotion Santé Valais. Il ose espérer, lui aussi, que l'on puisse élargir encore la diffusion de ces informations au travers de Radio Rottu et Radio Chablais.

Encéphalite à tiques

Les risques liés à l'arrivée de tiques infectées ne sont pas à négliger. Le rapport nous dit que «la population a été informée de la présence de l'encéphalite à tiques dans certaines régions et des moyens de s'en protéger». Cette information ne doit pas être considérée comme une tâche ponctuelle effectuée: à l'instar d'autres régions de notre pays déjà touchées par le phénomène, elle doit et devra être régulièrement rappelée, voire martelée de différentes façons.

Assurer les soins médicaux de base

Le groupe PDCB salue les efforts déployés pour favoriser l'installation des médecins de premier recours dans notre canton. Il demande aussi au Conseil d'Etat, tout comme notre collègue Aron Pfammatter, que tout soit entrepris auprès de qui de droit pour agir à la source de cette carence, soit le nombre trop limité de places dans nos universités à mettre à disposition des nombreux étudiants motivés qui s'engagent chaque année dans cette formation et qui se voient stoppés dans leur élan à la fin de la première année uniquement par un manque volontairement limité de places de formation. Il semble évident qu'il est médicalement et éthiquement préférable d'augmenter le nombre de médecins formés selon nos critères et dont on pourra garantir la qualité de la formation plutôt que de compter sur l'attractivité que notre pays exerce sur des diplômés dont la formation, sur laquelle nous n'avons aucune prise, a été prise en charge par les contribuables de pays limitrophes ou plus lointains, à la situation financière souvent moins favorable que la nôtre.

Bien entendu, le groupe PDCB ne saurait clore cette intervention sur la politique sanitaire du Conseil d'Etat, sans lui dire sa profonde gratitude pour l'attitude constamment favorable et, on peut le dire, constructive, montrée dans le dossier de l'hôpital Riviera-Chablais, maillon indispensable de l'offre hospitalière valaisanne, dossier qui a franchi une des étapes décisives durant l'exercice à l'examen et le début de cet exercice 2012.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

En 2011, le domaine de la santé a été une nouvelle fois riche en événements. Le rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire et le PV de la séance de la commission SAI sont là pour nous le rappeler partiellement.

Pourquoi partiellement? Eh bien!, *a contrario* du conseil d'administration du RSV qui a choisi l'option d'un changement d'état d'esprit en instaurant le dialogue, l'introspective et la participation des différents acteurs, le monde politique reste figé dans une forme d'autosatisfaction béate qui se permet d'énoncer ce qui lui plaît sans tenir compte de certaines réalités. Plusieurs exemples pour illustrer mon propos.

Le premier est de découvrir avec étonnement dans le PV de la commission SAI l'absence de mes questions que j'avais pourtant bel et bien posées en commission. Dans un esprit de transparence, je vous fais part de quelques thèmes que j'avais évoqués en commission.

Au sujet de la liste hospitalière

Le rapport mentionne en page 12, je cite: «Les mandats de prestations pour la clinique de Valère, le centre de réadaptation de Loèche-les-Bains et la clinique romande de réadaptation SuvaCare sont reconduits.»

Or, dans un communiqué de presse de la Chancellerie, le Conseil d'Etat annonçait, à la mi-décembre 2011, l'adaptation de la liste hospitalière 2012. Selon ce communiqué, vu l'absence de soins intensifs à la clinique de Valère, la cardiologie interventionnelle en milieu stationnaire ainsi que la prise en charge des cas complexes restent exclus du mandat de prestations. Par conséquent, le service de cardiologie stationnaire dudit établissement se devait de terminer son activité le 31 décembre 2011. Un recours a été déposé pour contrer cette sanction unilatérale. Cette sentence, annoncée en décembre 2011 pour l'entrée en

vigueur le 1^{er} janvier 2012, est révélatrice de l'attitude autoritaire du Service de la santé envers les praticiens. Dès lors, n'est-il pas normal qu'en commission l'on s'intéresse aux causes de cette décision? La réponse du chef du département: «no comment» en dit long sur le fonctionnement du département et le manque de transparence dans ses actions.

Au sujet de la qualité des soins

Suite au renvoi du professeur Savioz par le conseil d'administration du RSV, cautionné à l'époque par M. le conseiller d'Etat Tornay (selon l'article du Nouvelliste du 26 février 2010), il a résulté une levée de boucliers dans la presse et les travées de ce Parlement afin que le Conseil d'Etat demande un audit du RSV.

L'UDC du Valais romand tient à remercier particulièrement le professeur Savioz qui a su défendre les patients et non un système institutionnel dysfonctionnant. La justice, en 2011, l'a blanchi et a reconnu que, par son comportement, le professeur Savioz n'a rien recherché d'autre que l'amélioration de la qualité des soins offerts aux patients.

Suite à son action et aux pressions des différents acteurs de la santé, un printemps hospitalier valaisan a pu naître.

Encore merci au professeur Savioz pour son acte de bravoure dans un contexte ô combien difficile puisqu'il a perdu son emploi au RSV.

Au sujet de la prévention

En page 7 du rapport, on mentionne le partenariat intercantonal avec planetesante.ch. Ce type d'entraide peut être salué. Toutefois, l'UDC du Valais romand demande au Conseil d'Etat de mieux déterminer les modalités de fonctionnement et les modes de financement car les précisions apportées par le médecin cantonal en commission sur ce sujet se montrent bien hasardeuses.

Au sujet de la gestion du Service de la santé

On notera aussi que:

- l'article 42 de la loi sur la santé n'est pas respecté puisque la commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins ne fonctionne toujours pas;
- l'article 2 du décret concernant le financement hospitalier n'est pas respecté puisque le mandat de prestations 2012 du RSV n'était pas encore élaboré le 30 avril 2012.

On notera aussi que le médecin cantonal n'est pas encore nommé à ce jour.

Face à ces nombreux dysfonctionnements, répétés pour certains, l'UDC du Valais romand prie le Conseil d'Etat d'avoir un œil attentif sur ce service.

En conclusion, comme le professeur Savioz, l'UDC du Valais romand assume le rôle politique de vilain petit canard que l'on ignore et que l'on chasse. Depuis plusieurs mois, l'UDC a signalé ces décalages en commission, au plenum et à travers les communiqués de presse du parti. Nous continuerons à défendre les intérêts des patients et à permettre aux praticiens de la santé d'avoir les meilleures conditions cadres pour exercer leur profession.

Enfin, l'UDC du Valais romand espère surtout un changement d'état d'esprit au niveau politique pour travailler de façon plus participative et à l'écoute des praticiens de la santé afin d'améliorer vraiment tout le cadre législatif de ce secteur et de rétablir la confiance, comme l'a démontré M. Kleiber par ses actions au sein du RSV.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Tout a été dit, mais voici quand même quelques réflexions.

La promotion de la santé et la prévention des maladies et accidents, à l'instar du département, sont primordiales et nous nous réjouissons que tous les médias valaisans soient partenaires afin que tous les Valaisans puissent en bénéficier, surtout sans oublier notre jeunesse à travers les médias électroniques.

Nous avons noté la volonté du département de conserver le contrôle de l'observatoire valaisan de la santé.

Le problème des ambulances reste encore actuel et des solutions doivent être envisagées.

Enfin, le manque de médecins généralistes inquiète tout le monde et la commission pense que les maisons de santé, comme celle de Martigny qui est, certes, une initiative privée, pourraient être une solution intéressante et soutenue.

Voilà donc les quelques points parmi d'autres que nous voulions relever.

Un petit mot pour le député (suppl.) Bruno Perroud.

Il a dit que ses questions n'avaient pas été mises dans le PV. En effet, il y a deux questions que nous n'avons pas mises: celle qui concerne la clinique de Valère puisque la réponse du Conseil d'Etat était qu'on ne pouvait pas en parler puisque des procédures étaient en cours et celle concernant M. Savioz puisque la réponse a été donnée au mois de mai, lors de notre dernière session. Il était donc inutile de le mettre dans un rapport que nous recevions plus tard.

Pour les autres points qu'il a relevés, nous n'avons, dans nos notes, pas vu de questions qui étaient posées à ce sujet.

Je profite de l'occasion pour remercier M^{me} la chargée de rapport et la commission pour son travail.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'hésite à commencer par une réponse au député (suppl.) Aron Pfammatter ou au député (suppl.) Bruno Perroud parce que les deux ont fait des interventions qui me paraissent un tout petit peu surprenantes.

Néanmoins, je vais répondre dans l'ordre qui me paraît le plus logique, c'est-à-dire de dire que l'exercice 2011 est tout à fait hors normes. Il a fallu, effectivement, assurer la mise en œuvre du nouveau financement hospitalier prévu par la LAMal, changement législatif qui a engendré un travail juste colossal dans les diverses travées du Département des finances, des institutions et de la santé et plus particulièrement bien sûr auprès du Service de la santé publique. On l'oublie un peu. On a beaucoup félicité les gens qui sont actifs dans l'Hôpital du Valais. Je m'y associe et, bien sûr, je l'ai fait probablement avant tout le monde. Cependant, j'aimerais aussi ici remercier bien sûr l'engagement incroyable des acteurs du Service de la santé publique. Et puis, cet exercice hors normes a aussi vu un travail législatif des plus importants à mettre en œuvre avec bien sûr les éléments que le député Jérôme Buttet a soulignés, c'est-à-dire le fait qu'il y a eu, contre l'une de ces deux dispositions, un référendum que nous devons encore traiter et qui nous pose, comme j'ai pu déjà le dire durant cette semaine, de grandes difficultés sous l'angle de son acceptabilité.

Quelques éléments aussi dans le cadre de notre approche dans cette volonté que nous avons au niveau du rapport annuel sur son action sanitaire pour une politique de santé publique la plus performante possible. Eh bien!, nous luttons contre la fumée passive et 270 contrôles ont été effectués durant l'année 2011, et les établissements ont été sanctionnés.

Nous avons – mais ceci ressortira du rapport 2012 – poursuivi dans cette démarche dans le cadre de l'année 2012. Ce que nous pouvons dire à ce stade, c'est que la très grande majorité des établissements respecte la loi et un établissement sur huit – c'est une statistique qui peut être intéressante – a mis en place un fumoir.

Des éléments essentiels sont aussi à mettre en exergue dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, c'est bien sûr le domaine des soins aux personnes âgées dépendantes et cette volonté que nous avons dans une étude importante qui a été menée de nous atteler à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres démences. Ce rapport met en évidence bien sûr un besoin d'encadrement totalement spécifique, besoin qui va croissant étant donné le vieillissement de la population, d'une part, et besoin qui non seulement va croissant mais qui nécessite en plus, d'autre part, une spécialisation du personnel soignant avec des conséquences lorsque l'on sait qu'il y a pénurie qui nous amèneront peut-être à devoir concentrer dans certains services, respectivement dans certains établissements médico-sociaux, le traitement de ces personnes atteintes de ces maladies.

Je voudrais aussi dire, dans le cadre des diverses interventions, en remerciant bien entendu chacun des intervenants, qu'il y a, Monsieur le député (suppl.) Aron Pfammatter, une autonomie, mais une autonomie bien comprise qui doit résister à une séparation, et cela est évidemment des plus importants, vous l'avez martelé pendant trois mois, tout au long de vos interventions, mais il y a une autonomie communale aussi bien comprise et qui ne doit pas être absolue. Alors, venir avec des centres qui, absolument, doivent être autonomes envers et contre tout, ça correspond presque à une demande d'un centre séparé, et ce n'est pas la direction dans laquelle nous pouvons aller, d'une part, et nous voulons aller, d'autre part.

L'oncologie est évidemment une discipline de pointe. Le service est totalement bilingue à Sion. Il fera partie comme il fait déjà partie maintenant de ces disciplines hautement spécialisées dont on reconnaît la compétence dans notre canton, et nous nous en réjouissons.

Bien entendu que, avant de désigner un membre dans la LEIS, nous ne nous permettons pas de lui demander quelle est son opinion. Et il se peut que des Haut-Valaisans ne pensent pas comme vous, Monsieur le député (suppl.), mais c'est évidemment la richesse de notre pays d'avoir des avis divergents.

Enfin, nous partageons, avec le député Jérôme Buttet et votre propre intervention, la volonté qu'il y a au sein de la Conférence des directeurs de la santé de nous engager sous l'angle de la formation pour faire en sorte que nous n'allions pas à la pêche de personnes formées en dehors de notre pays grâce à notre attractivité, comme vous l'avez dit, mais que, en réalité, nous allions, par une formation qui est plus largement accessible au niveau suisse, résoudre cette problématique lancinante de la pénurie de personnel soignant.

Nous hésitons, Madame la députée (suppl.) Jasmine Ballay, à nous lancer dans les réseaux sociaux. Alors qu'un conseiller d'Etat se mette sur Facebook, c'est son problème, mais aller dans une approche de ce type-là au niveau de l'information, il y a encore l'une ou l'autre réflexion que nous allons mener, bien entendu sans l'exclure, mais nous verrons.

Pour ce qui est de l'Organisation cantonale valaisanne des secours et des ambulances, c'est quand même intéressant, il y a quasiment eu un exercice 1:1 du maintien d'une ambulance dans le district d'Entremont, sorte d'essai-pilote fait par une région. Et on a vu les résultats de cet essai-pilote. C'est bien sûr pour nous extrêmement éclairant de voir ce qu'il ne faudra pas faire à l'avenir. Si nous savons déjà ce que nous ne devons pas faire, nous n'avons pas encore complètement la vision de ce que nous devons faire. Le rapport que nous avons demandé à M. Jeanneret, l'ancien chef du Service de la santé du canton de Neuchâtel, qui est actuellement en consultation – nous l'avons mis en consultation il y a trois semaines / un mois – auprès des milieux intéressés, nous amènera bien sûr, nous l'espérons, un certain nombre de remarques qui nous éclaireront sur ce que nous devons faire, sachant déjà aujourd'hui ce que nous ne devons pas faire.

Pour les maladies démentielles, je vous ai aussi dit que nous avons, dans le cadre de cette approche, notamment pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, pris acte déjà de l'importance de cette problématique et des solutions que nous aurons à trouver dans le futur.

La députée Danielle Schmid a fait remarquer que, parfois, les subventions pour les caisses maladie devaient faire l'objet d'une longue attente. C'est vraiment l'exception. La règle, le système fonctionne extrêmement bien. Je vous rappelle que nous avons mis en place un système d'automatisme qui fait qu'il n'y a des demandes que lorsque l'on est nouvellement au bénéfice d'une situation qui permet de toucher la subvention aux caisses maladie. Il y a donc là probablement des situations où l'attente est longue, mais il y a aussi des situations où les bénéficiaires font long pour donner les renseignements utiles à l'exercice de leurs droits. Mais, pour la très grande majorité des situations, le système fonctionne à satisfaction.

Pour l'interdiction de fumer, je vous ai donné les réponses concernant un certain nombre de chiffres, donc 270 contrôles et des amendes qui ont été prononcées en 2011 déjà et qui ont été renouvelées en 2012, avec des difficultés importantes d'application étant donné la consistance de la base légale que nous avons.

Merci pour votre affirmation consistant à dire qu'une des meilleures réponses qu'on peut faire à Exit, c'est de développer les soins palliatifs. Je partage totalement, sans la moindre réserve, cette approche. Cela me permet de dire bien sûr que nous avons, dans ce cadre-là, réalisé déjà en 2009 la reprise de la fondation François-Xavier Bagnoud sur les soins palliatifs, ce qui n'était de loin pas une évidence, et cela bien sûr dans le but de développer, au niveau institutionnel cette fois-ci et non plus à travers une action privée que nous avons saluée, les soins palliatifs parce que nous avons la conviction bien sûr que c'est une excellente réponse et que c'est un besoin bien sûr qui va s'avérer toujours plus grand dans notre population. Vous m'avez posé un certain nombre de questions assez précises; j'ai deux ou trois réponses qui me permettront aussi de répondre de manière précise à vos questions, mais si vous souhaitez des compléments, n'hésitez pas à venir me trouver dans une relation bilatérale et cela me permettra bien sûr de vous donner tous les renseignements requis. J'ai néanmoins trouvé dans mes papiers le rapport du conseil d'administration sur les soins palliatifs. Nous avons une capacité d'accueil qui est de 8 lits actuellement exploités dans 5 chambres. Ces éléments ressortent clairement de ce rapport. Je peux aussi vous dire que la prise en charge de patients à l'unité de Martigny en 2011 a généré 1'900 journées d'hospitalisation pour 109 patients. Les demandes d'admission dépassent les capacités d'accueil; c'est un élément que j'ai perçu dans le cadre de votre intervention. Cette situation est résolue à travers une réorientation de ces personnes dans d'autres services de soins de l'hôpital, notamment au niveau de la médecine et de la gériatrie. Vous m'avez aussi posé une question sur la correspondance de ces espaces par rapport à un certain nombre de normes qui sont édictées. Alors, bien sûr que les normes édictées le sont souvent avec un idéal. J'ai eu l'occasion, durant cette semaine, de vous parler à plusieurs reprises de l'idéal, d'une part, et du minimal, d'autre part. Nous pouvons ainsi dire, pour répondre précisément, que non, la structure physique ne correspond pas, c'est sûr, aux normes ou aux recommandations mais, d'un autre côté, nous pouvons aussi dire que les normes et les recommandations sont parfois teintées d'un idéal qu'il est difficile d'atteindre. Finalement, vous m'avez posé une question sur le rôle de l'unité mobile. Il y a, et dès le départ, un concept qui prévoit que le rôle de cette équipe est de faire en sorte que, dans le cadre de son activité, elle soit un soutien et un accompagnement au personnel de santé à l'intérieur de l'hôpital, en institution bien sûr aussi ou même dans les cabinets médicaux. Il n'y a donc pas une demande directe des patients vis-à-vis de cette équipe mobile puisqu'elle est intervenue, et dans une vision dès le départ mise en œuvre, en deuxième ligne et non pas immédiatement. D'abord, on va vers l'unité de l'hôpital de Martigny, dans le cas présent, et puis, c'est en deuxième ligne que l'équipe mobile intervient, mais auprès des établissements, auprès des centres médico-sociaux, auprès des patients et même auprès des cabinets des médecins installés.

J'ai toujours pensé, Madame la députée Helena Mooser Theler, qu'il était possible, avec l'attractivité du Valais et le libre choix des patients ainsi qu'avec la qualité des soins que nous prodiguons dans ce canton, que le libre choix des patients dès 2012 amène dans notre canton un certain nombre de patients, qu'ils viennent de Berne ou de Thoune ou bien de la Riviera vaudoise ou de plus loin. J'ai cette conviction qui est profonde. Maintenant, vous êtes allée un bout plus loin, vous avez dit: il serait peut-être intéressant, voire judicieux de faire en sorte que, dans la liste hospitalière, l'Inselspital et l'hôpital de Thoune soient reconnus par le Valais, moyennant bien sûr le retour de la reconnaissance. Alors, au niveau de ce qui se passe en Suisse romande bien sûr pour les hôpitaux universitaires, nous avons uniquement reconnus ceux-ci pour des disciplines spécifiques et nous ne voulons pas ouvrir, ne serait-ce que parce que pour les patients cela coûte très cher, à d'autres disciplines que celles précisément retenues dans la liste hospitalière les hôpitaux universitaires. Et puis, nous n'avons, pour l'instant, jamais reconnu dans notre canton, dans notre liste hospitalière, une activité exercée au-delà de nos frontières. Mais, voilà, vous avez mis cette problématique sur la table. Pour ma part, je la trouve très positive parce que je suis convaincu que nous pouvons attirer, avec deux chambres dans notre canton avec des coûts qui sont plus bas, des patients venant de l'extérieur.

Vous avez souhaité aussi que les subventions aux caisses maladie 2013 soient plus importantes que celles que nous avons aujourd'hui. Il n'y a aucune garantie possible dans cette direction-là que je peux vous donner. Nous construisons le budget 2013 et je ne peux vous donner aucune garantie par rapport à votre souhait, si ce n'est bien sûr de continuer de penser que nous avons un rôle important à jouer dans cette approche.

Le député (suppl.) Bruno Perroud s'est senti dans l'obligation de défendre avec beaucoup de force un certain nombre d'intervenants, à tel point qu'on peut se demander pourquoi il se trouve aussi fortement engagé dans le cadre de ces défenses, en attaquant du reste aussi la commission par rapport à un PV, cela ne me paraît pas forcément très productif pour l'ambiance de la commission. Mais j'aimerais vous dire, Monsieur le député (suppl.), que jamais, jamais nous vous laisserons la volonté et l'exclusivité de défendre les intérêts des patients dans ce canton. Vous pouvez la revendiquer, vous n'aurez pas cette exclusivité, parce qu'elle n'appartient pas au groupe UDC, elle n'appartient pas au député (suppl.) Bruno Perroud, elle appartient à l'ensemble du pouvoir politique. Et je n'entends pas jouer le rôle de Calimero, comme j'ai pu l'entendre dans le ton de votre intervention.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour et je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Bei dieser Gelegenheit habe ich die Freude, hier auf der Tribüne den Gemeinderat von Salgesch zu begrüßen mit ihrem Präsidenten und unserem Grossratskollegen Urs Kuonen. Ich danke Ihnen für das Interesse, dass Sie an der Arbeit des Grossen Rates hier zeigen. Wir haben eben den Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik behandelt und werden nun zu der Fragestunde kommen.

Ich wünsche Ihnen einige interessante und angenehme Momente hier bei uns und dann anschliessend noch einen schönen Tag. Danke für Ihr Interesse und wir können Ihnen einen Applaus spenden.

4. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 4

**du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant: le Conseil d'Etat
contre les droits populaires aux frais d'economiesuisse?**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Le Conseil d'Etat a été invité par la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie, dans un courrier du 11 avril 2012, à prendre position concernant l'initiative populaire «pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère» soumise au scrutin populaire le 17 juin 2012.

En séance du 25 avril 2012, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas délivrer de prise de position commune. Les membres du Gouvernement se sont, dès lors, exprimés à titre individuel.

Ces avis individuels ont effectivement été repris dans des annonces publiées à plusieurs reprises dans divers supports de presse.

Il ne s'agit, en l'occurrence, pas d'un acte gouvernemental, pas plus que d'une ingérence du canton. Il s'agit d'avis individuels.

Quant au financement de ces annonces, la question doit être posée au comité responsable, mentionné en marge desdites annonces.

Question 2

**du député Jean Rossier, PDCC, concernant:
sont-ils vraiment frustrés à ce point?**

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

L'efficacité et la qualité du travail des partenaires feux bleus ne sont pas, et n'ont jamais été remises en question.

La collaboration des différents intervenants de la chaîne des secours valaisanne est excellente et ne souffre d'aucune discussion.

Chacun est appelé, à sa place et dans sa fonction, à participer, au sens large, à la sécurité de notre canton. De ce fait, les autorités et la population peuvent être fières de nos services de secours qui accomplissent quotidiennement un travail remarquable, parfois dans des conditions très difficiles. Les nombreux événements extraordinaires vécus ces dernières années en Valais nous rappellent l'importance de la solidarité et de l'unité.

A ce jour, nos services n'ont jamais failli. Ils ont toujours su apporter les justes réponses aux problèmes et aux soucis de nos collectivités.

Ich kann Ihnen sagen, die Feuerwehrleute und speziell das Feuerwehrkorps der Region Siders haben ausserordentliche Arbeit geleistet und das vorab in den ersten und schwierigsten Stunden des Unfalls von Siders.

Meinerseits als Departementvorsteherin habe ich über die Dienststelle von der zivilen und militärischen Sicherheit, Herr Moren, allen Feuerwehrleuten in der Region Siders speziell persönlich gedankt für ihren Einsatz.

Frage 6

**der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz Ruppen und
Louis Ursprung, betreffend Asylheim auf dem Simplon: Wann gibt es
Antworten?**

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann Ihnen sagen und Sie wissen das, der Staatsrat hat eine Arbeitsgruppe eingesetzt und hat dieser Arbeitsgruppe rund 30 Tage gegeben, um einen Zwischenbericht zu präsentieren, welcher besonders die Fragen bezüglich der geplanten Asylunterkunft auf dem Simplonpass betreffen.

Das Mandat ist breit; es betrifft verschiedene juristische Bereiche wie das Asylrecht, das Baurecht, das Raumplanungsgesetz, aber auch das Zivilrecht und die Gemeindeautonomie.

Der Bericht dieser Arbeitsgruppe wird wie gesagt noch im Verlauf dieses Monats erwartet und deshalb ist es mir im jetzigen Moment nicht möglich, über die Entwicklung dieses Dossiers zu informieren.

Question 3

du groupe PLR, par les députés Bernard Rey et Laetitia Massy, concernant la motion sur les droits politiques, où est-elle passée?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

C'est volontiers que j'apporte des réponses à ces diverses questions.

La motion 1.018 demandait que l'élection du président et du vice-président de la commune au premier tour ait lieu le même dimanche que celle des membres du conseil général. Motion réalisée. Le Conseil d'Etat a tenu compte de ce souhait, plutôt de cette injonction à travers une motion, en établissant le calendrier des élections communales. Donc, dans le cadre de ce calendrier arrêté par le Conseil d'Etat pour les élections communales, ce vœu a été mis en œuvre et ces trois élections auront lieu en même temps dans les communes concernées bien entendu le 11 novembre 2012.

Deuxième aspect de cette motion: l'engagement d'une réflexion sur la date des élections et sur la durée des mandats. A la demande du Conseil d'Etat, nous avons donc entrepris au Département des finances une consultation sur la prolongation de la durée des mandats en donnant suite bien sûr à la motion qui nous avait été donnée. Et de très fortes réticences – j'ai déjà eu l'occasion, durant cette semaine, d'en parler – résultent de cette consultation et ont incité le Conseil d'Etat à surseoir momentanément du reste à toute réforme et à charger la commission R21 de réexaminer cette thématique. La statistique nous permet de dire qu'il y a 60% des organismes consultés qui ne sont pas favorables à la prolongation de la durée des mandats.

Troisième point de la motion: réduire, dans la mesure du possible bien entendu, les bulletins nuls lors de l'élection au Conseil d'Etat. Nous allons, dans le cadre de l'élection 2013, essayer de faire en sorte que notamment les confusions qui sont considérées comme des nullités soient les moins nombreuses possible. Ces confusions pourraient résulter d'un échange entre le bulletin du Conseil d'Etat et le bulletin du Grand Conseil, d'une part, et, d'autre part, par la volonté manifestée par certains citoyens de constituer l'expression du vote pour le Conseil d'Etat en mettant jusqu'à trois bulletins représentant cinq candidats et puis ayant ainsi exprimé la volonté du citoyen à travers cette approche. Cela n'est pas possible puisque nous avons un principe simple: un bulletin – une enveloppe. Eh bien!, nous allons rappeler ce principe sur les enveloppes en l'imprimant: s'il vous plaît, Chères citoyennes et Chers citoyens, un bulletin – une enveloppe. Et puis, nous avons une deuxième approche, et ce sera un essai que nous allons faire durant les élections 2013, c'est d'avoir une enveloppe et un bulletin valable pour l'élection au Grand Conseil de la même couleur, et puis la même chose pour le Conseil d'Etat, avec une enveloppe qui identifie le Conseil d'Etat et le bulletin qui a la même couleur que l'enveloppe.

Alors, nous avons d'ores et déjà eu une très grande discussion au Conseil d'Etat pour savoir quelle était la couleur de l'enveloppe et du bulletin!

Des mesures de sécurité relatives au vote par correspondance (quatrième point de la motion), nous aimerions quand même dire ici que nous n'avons pas eu d'irrégularités qui nous ont été adressées à nous, autorités. Nous n'avons pas eu à nous prononcer sur d'éventuelles irrégularités. De l'autre côté, cas échéant, cela ne nécessite pas une modification législative. Pour l'instant, le Conseil d'Etat juge plus opportun d'attendre le cycle 2011-2013 et de tirer un premier bilan de l'introduction du vote généralisé par correspondance avant de procéder à d'éventuelles modifications.

Ce que l'on sait aujourd'hui bien sûr, et chacun le sait, c'est que le succès du vote par correspondance est total puisque 90% des citoyens ne se rendent plus aux urnes et exercent leurs droits par correspondance.

En conclusion, de nombreux points de la motion ont été réalisés; d'autres, parce que la consultation ne nous a pas permis d'aller plus loin, sont encore au stade de la réflexion et soumis à la réflexion de la commission R21.

Merci de votre attention.

Question 11

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Grégoire Raboud,
concernant allègements fiscaux et défis du XXI^e siècle**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le député Grégoire Raboud nous demande quelle est la cohérence possible entre les allègements fiscaux, d'un côté, et les investissements nécessaires qui sont un objectif permanent du Conseil d'Etat, de l'autre.

Nous aimerions dire que, depuis le début du XXI^e siècle, le législateur valaisan a procédé à des allègements fiscaux avec des nouvelles baisses ciblées bien sûr et qu'ils ont été acceptés par le Parlement, respectivement tacitement par le peuple, et qu'il n'y a jamais eu de référendum contre ces diverses propositions.

Mais ce qui est important, et je l'ai aussi dit durant la semaine sans savoir que cette question allait venir du reste, c'est que le canton a réalisé aussi, depuis le début du XXI^e siècle, des investissements très importants et nous avons même atteint toute une série de records puisque largement au-dessus de 200 millions par année ont été investis, ce qui est bien supérieur à la moyenne, les investissements cantonaux se situant en moyenne entre 168 millions et 170 millions. Nous avons donc réalisé, dès le début du XXI^e siècle, des records: 204 millions en 2009, 238 millions..., vous connaissez ces chiffres, je ne veux pas les répéter.

Dans ce contexte, le canton a respecté les diverses règles d'équilibre de ses budgets et de ses comptes. Nous avons maintenu le cap pour des finances qui sont saines et nous avons même réalisé un certain nombre d'économies nous permettant notamment, je vous l'ai dit, de voir avec une certaine sérénité l'introduction dans notre canton, par exemple, de 11 chaires de l'EPFL.

Nous aimerions aussi dire que, à travers ces modifications et ces allègements fiscaux, nous avons apporté un soutien aux familles, un soutien à l'emploi, un soutien à l'économie. Nous avons, dans ce cadre-là, aussi soutenu les personnes qui étaient en difficulté sous l'angle de la santé ou des ressources.

Alors, pour le développement harmonieux de notre canton, nous avons la conviction que d'assurer l'équilibre des recettes, d'un côté, et des dépenses notamment d'investissement, de l'autre, est quelque chose de toujours primordial. Et le Conseil d'Etat entend veiller en tout temps à cette activité fiscale, d'une part, non excessive mais adaptée aussi à ce qui se passe autour de nous, nous ne sommes pas une île, et puis, d'autre part, relever le défi de l'équilibre qui est permanent, et ce défi est permanent non seulement sous l'angle financier mais sous l'angle de l'ensemble des politiques publiques.

Merci de votre attention.

Frage 12

**der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie Schmid, betreffend:
Unterzeichnet der Staat Wallis den Kaufvertrag für die
(Schul)Infrastrukturanlagen des Klosters St. Ursula noch 2012?**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Les Sœurs Ursulines souhaitent vendre le bâtiment St. Ursula à Brigue et elles ne souhaitent avoir qu'un seul interlocuteur.

Nous sommes évidemment favorables à l'achat.

Par contre, deux éléments perturbent un peu ce dossier puisque soit pour l'internat, soit pour la piscine, nous avons un intérêt relatif sur ces deux éléments.

Actuellement, nous trouvons une solution pour l'internat et nous attendons une réponse de la commune de Brigue pour la piscine.

Cela dit, avec mon collègue Jacques Melly, nous viendrons très rapidement, au plus tard fin août / début septembre, avec une proposition au Conseil d'Etat pour avoir une décision de principe qui nous permettra de terminer la négociation et, comme vous le mentionnez, si possible avant la fin de l'année. C'est un espoir que l'on a, soit de terminer la négociation avec peut-être un contrat que nous discuterons au Conseil d'Etat durant les mois qui viennent.

Question 5

des députés Pascal Rey, PDCC, Alain de Preux, PDCC, et Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, concernant le soutien des remontées mécaniques par le biais du fonds cantonal de développement régional

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

L'octroi de prêts à des projets de remontées mécaniques et les montants dévolus sont limités, d'une part, par des éléments budgétaires, au niveau des crédits d'engagement et de paiement et, d'autre part, par des éléments légaux liés à l'application de la NPR.

S'il est vrai que le crédit d'engagement global disponible au niveau cantonal est de l'ordre de 120 millions, son utilisation est, toutefois, subordonnée au crédit de paiement des prêts du Service du développement économique. Ces dernières années, ce dernier était limité à 30 millions par an. Ainsi, quel que soit le niveau du crédit d'engagement cantonal des prêts, c'est réellement le crédit de paiement des prêts qui est l'élément prépondérant.

Alors, il n'y a pas quelque part une caisse dans laquelle on trouve 300 millions de francs qu'on pourrait utiliser. C'est un crédit d'engagement et, derrière, on a besoin d'un crédit de paiement. Je crois que vous comprenez ce système.

Les moyens financiers sous forme de prêts prévus au bénéfice des projets de remontées mécaniques sont délimités par la convention-programme entre la Confédération et le canton du Valais. Pour la période quadriennale 2012-2015, le montant à disposition est de 48 millions, composés actuellement de deux parts égales de 24 millions pour la Confédération et le canton. Le crédit de paiement à disposition du Service du développement économique n'offre malheureusement aucune marge de manœuvre pour des montants supplémentaires au bénéfice des remontées mécaniques.

Le Conseil d'Etat est, cependant, parfaitement conscient de la problématique rencontrée tant en particulier par les sociétés de remontées mécaniques que, plus globalement, par tous les acteurs de l'économie de nos régions de montagne. Le département examine à ce stade diverses pistes de réflexions, notamment:

- priorisation stratégique, en collaboration avec les régions socio-économiques, des demandes répondant aux exigences posées;
- limitation des montants alloués par demande;
- affectation de moyens supplémentaires cantonaux en faveur de tels projets.

Quant à la procédure de traitement des projets NPR de remontées mécaniques, celle-ci est en premier lieu soumise au respect de la stratégie cantonale en matière de remontées mécaniques à vocation touristique. Cette dernière soutient la nécessité de compétitivité des sociétés de remontées mécaniques, ce à quoi le SECO accorde la plus

haute importance. Puis, le mécanisme d'octroi des prêts aux sociétés de remontées mécaniques est régi par l'ordonnance sur la loi sur la politique régionale du 9 décembre 2009. L'article 7 alinéa 3 stipule que: «les prêts cantonaux accordés au financement de projets d'infrastructure ne dépasseront pas 25% des coûts retenus. La même disposition s'applique par analogie aux prêts fédéraux.»

Frage 9
der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend
Frühlingsfrost setzte den Reben zu

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

In der Nacht vom 16. auf den 17. Mai 2012 wurden verschiedene Rebberge durch den Frühlingsfrost teilweise oder ganz beschädigt. (Das wissen auch die geladenen Gäste von Urs Kuonen, die sich heute hier auf der Tribüne befinden. Die wissen, dass auch die Salgescher Rebberge betroffen waren. Ich nehme deshalb auch gerade die Gelegenheit wahr, Sie zu begrüßen.) Das Weinbauamt hat seither den ganzen Walliser Rebberg besichtigt. Zurzeit ist eine Schätzung der Schäden im Gange. Laut der ersten Erkenntnisse sind Pflanzungen in Mulden, Senken, leichten Hängen und im Talgrund in erster Linie betroffen.

Die Ernte, der vom Frühlingsfrost betroffenen Reben ist dieses Jahr ganz oder teilweise verloren. Werden die nötigen Massnahmen getroffen, müssen diese Reben nicht ersetzt werden. In seiner Pflanzenschutzmitteilung Nr. 9 vom 23. Mai hat das Weinbauamt die nötigen Ratschläge für die Behandlung der betroffenen Reben erteilt – diese wurden auch aufgenommen im Walliser Bote vom 23. Mai. Zudem hat das Weinbauamt Fragen von einzelnen Winzern direkt beantwortet.

Der Staat Wallis besitzt keinen Fonds, um den Rebbausektor bei klimatisch bedingten Ernteaussfällen finanziell zu unterstützen. In solchen Fällen kann der Staat die Weinbauer mit Betriebshilfedarlehen unterstützen. Dabei gilt es zwischen zwei Situationen zu unterscheiden:

1. Falls der Weinbauer bereits über einen staatlichen Kredit verfügt, besteht die Möglichkeit, die Rückzahlung zu sistieren.
2. Falls ein solcher Kredit nicht besteht, kann der Staat unter Erfüllung gewisser Eintretensbedingungen dem Weinbauer ein Betriebshilfedarlehen gewähren.

Die betroffenen Weinbauern können sich direkt an das Amt für Strukturverbesserung des Kantons Wallis beim Amt für Landwirtschaft wenden.

Question 10

du groupe PLR, par la députée Brigitte Diserens, concernant implication du
Centre de compétences financières (CCF) et promotion touristique

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

En réponse à la question de la députée Brigitte Diserens, il convient de rappeler que les activités du Centre de compétences financières SA (CCF) découlent de la loi sur la politique économique cantonale.

Son article 11 précise les modalités d'octroi de mesures financières en faveur des entreprises. Il stipule, en particulier, que les contributions financières sont allouées en priorité pour le financement de projets d'entreprise de tous secteurs économiques, à la condition supplémentaire que leur activité soit orientée vers un marché situé de manière prépondérante à l'extérieur du canton, ou entraîne la création ou le maintien d'emplois durables. Les contributions financières ainsi permises sont attribuées subsidiairement à celles prévues dans d'autres législations particulières.

Les prestations de soutien financier du CCF sont prioritairement conçues pour répondre aux besoins des PME industrielles et de leurs sous-traitants, ainsi que des entreprises actives dans les services à haute valeur ajoutée. Une intervention du CCF en faveur de projets touristiques est envisageable dans ce cadre légal.

La position du CCF vis-à-vis du secteur du tourisme est justifiée pour deux raisons: D'une part, il y a lieu, compte tenu de la concurrence sur ce secteur, d'être particulièrement exigeant quant au caractère innovant du projet sollicitant un soutien. D'autre part, les moyens budgétaires alloués à des fins de redistribution sous forme de subventions sont limités. Ces moyens s'élèvent à environ un million par année, intégralement redistribués aux PME valaisannes de secteurs ne bénéficiant pas d'une législation spécifique mais dont la valeur ajoutée est indispensable au développement de l'économie de notre canton.

Pour ces raisons, un soutien à des sociétés valaisannes pour des activités de «incoming» sur les marchés étrangers devrait en premier lieu être traité via les législations particulières relatives au tourisme. Les moyens attribués au secteur touristique ont d'ailleurs été sensiblement renforcés ces dernières années à travers les moyens du programme cantonal de soutien à l'économie.

Frage 13

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie Schmid, betreffend: Wie und in welchem Umfang gedenkt der Staat Wallis die Walliser Bienenzüchter – infolge des Rekordverlustes an Bienenvölkern (Varroa-Milbe-Epidemie) vom Winter 2011 – zu unterstützen?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Verlust an Bienen im Wallis, aber auch in der Schweiz und Europa, war während des Winters 2011/2012 sehr gross – die Frage ist in diesem Sinne auch berechtigt. Aussergewöhnliche Wetterbedingungen im Jahr 2011 sowie während des Winters 2012 haben die Varroa-Milbe nachhaltig beeinflusst. Dennoch bleibt die Kompetenz des Imkers der Schlüssel des Erfolgs im Kampf gegen die Varroa-Milbe.

Und deshalb unterstützt der Kanton Wallis die Weiterbildung der Imker und die Imkerberatung mittels drei Ausbildungskursen seit 2008. Also wir haben die Ausbildung intensiviert, weil wir davon ausgehen, dass der Imker eigentlich der beste Bekämpfer dieses Problems ist. Für diese Ausbildung haben wir 111'000 Franken investiert. Zur gleichen Zeit wurde, wenn auf Antrag des kantonalen Bieneninspektors Bienenstöcke eliminiert werden mussten, eine Entschädigung entrichtet und dies wird in Zukunft auch so weitergeführt.

Zusätzlich noch wurden zwischen 2008 und 2011 mehr als 553'000 Franken als Starthilfe für Neu-Imker investiert.

Seit 2012 beteiligt sich der Kanton an der Unterstützung des Vereins Apisuisse, eine schweizerische Organisation mit folgenden Zielen:

- Umsetzung zentraler Massnahmen im Kampf gegen Bienenkrankheiten in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Veterinärwesen und der Forschungsanstalt für Imkerei Agroscope Liebefeld
- Zuchtförderung von krankheitsresistenten Bienen und einer genetischen Rassenvielfalt.

Im Rahmen der Tierproduktion 2015 – das ist die kantonale Strategie zur Unterstützung der Tierproduktion – will sich der Kanton finanziell an der Bienenköniginnenzucht beteiligen, um die Verluste aufgrund der schlechten Bedingungen (Krankheiten, strenge Winter, Wetterkapriolen) zu kompensieren. Diese Regelung wird ab 2013 in Kraft treten, mit dem Ziel, lizenzierte Züchter mit Beiträgen zu unterstützen.

Question 1

des députés Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Bernard Oberholzer (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant raffinerie, économie et santé

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement a clairement fixé, dans sa décision du 13 mars 2012, les conditions devant être impérativement remplies par Tamoil SA d'ici aux arrêtés planifiés, respectivement en septembre 2012 et en mai-juin 2013.

Cette décision est entrée en force.

Le canton n'acceptera aucun nouvel attermoisement de la raffinerie. Si les exigences ne sont pas remplies, le redémarrage des installations sera interdit. Le détail de ces exigences a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 23 mars 2012, je n'y reviendrai donc pas.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Frage 7.

Der Herr Staatsrat wird gleichzeitig auch auf das **dringliche Postulat 5.201** von Diego Clausen (Herr Clausen kann sich dann bei den Dringlichkeiten dazu äussern) sowie die beiden **dringlichen Interpellationen 5.199 und 5.200** antworten.

Frage 7

der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch die Grossräte Franz Ruppen und Michael Kreuzer (Suppl.), betreffend Lötschbergachse: Personenzüge ins Wallis droht Wartegleis!

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Gemäss den ersten durch den Bund mündlich gelieferten Schätzungen sollte der temporäre Transfer der Lastwagen von der Schiene auf die Strasse hauptsächlich auf die Autobahn A2 Luzern – Chiasso erfolgen.

Die Zunahme des Lastwagenverkehrs, welcher die zwei Walliser Verkehrsachsen via Simplon und Grosser St. Bernhard benützen wird, sollte die tägliche Marke auf einer jeden dieser Achsen von 100 bis 150 zusätzlichen Lastwagen nicht übersteigen. Hinsichtlich der Kapazität auf diesen Strassen des Nationalstrassen-, respektive Schweizer Hauptstrassennetzes ist diese punktuelle Situation zu verkraften. Es ist zu bemerken, dass der Bund, welcher unter der Leitung des Bundesamtes für Strassen auf der Simplonachse gegenwärtig Arbeiten ausführt, Massnahmen zum provisorischen Unterbruch der Arbeiten auf den Baustellen getroffen hat. Diese Massnahmen ermöglichen, die temporären Verkehrseinschränkungen auf dieser Achse während der Periode starken sommerlichen Verkehrsaufkommens auf ein absolut mögliches Minimum zu beschränken.

Die Verstärkung der Kontrollen der Walliser Kantonspolizei zur Identifizierung und Umsetzung von notwendigen Massnahmen betreffen die für ein Befahren der Passstrassen und Benützung der Alpen durchquerenden Züge schlecht ausgerüsteten Lastwagen trägt ebenfalls dazu bei, diese Situation mindestens beizubehalten.

Die zwischen dem 6. und 13. Juni durch die Dienststelle für Strassen- und Flussbau gemachten Feststellungen haben aufgezeigt, dass die durch den Bund angekündigte Zunahme des Lastwagenverkehrs auf Kantonsterritorium zurzeit noch nicht erfolgte und dass sich der Strassenverkehr den Umständen entsprechend gut abwickelte.

Was den Personenverkehr durch den Lötschberg-Basistunnel anbelangt, erfolgt dieser gemäss seitens der BLS und den SBB erhaltenen Auskünfte in Berücksichtigung des geltenden Fahrplans. Der Fahrplan dieser Personenzüge erleidet keine bedeutenden Verspätungen und die Kundschaft wird keine grösseren Unannehmlichkeiten in Kauf nehmen müssen.

Zur Erinnerung sei darauf hingewiesen, dass für Reisende die offerierten Dienstleistungen für den Langstreckenverkehr sowie den regionalen Verkehr auf dem gesamten Kantonsgebiet unverändert bleiben. Zwischen Brig und Iselle werden temporär von Montag bis Freitag lediglich nur zwei Autoverlad-Kurspaare gestrichen. Ferner wird diese Dienstleistung gemäss Fahrplan für die Samstage und Sonntage aufrechterhalten; dies um den örtlichen und regionalen Bedürfnissen vollumfänglich Rechnung zu tragen.

Die Frage des Projektes Rollende Landstrasse bildet Gegenstand einer Antwort im Rahmen der Behandlung des Postulates 5.127. Es kann jedoch hervorgehoben werden, dass der Bund in seiner detaillierten Antwort der Ansicht ist, dass der Vorschlag Rollende Landstrasse, wie erwünscht, in wirtschaftlich tragbaren Bedingungen nicht realisierbar ist.

In diesem Sinne ist das dringende Postulat 5.201 angenommen.

Question 8

**du groupe PDCB, par le député (suppl.) Patrice Michaud, concernant:
l'Etat au chevet de nos forêts?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Après les lourdes neiges de décembre 2011, la tempête Andrea de janvier 2012, un coup de foehn est encore venu aggraver les dégâts dans nos forêts à la fin avril.

Initialement estimé à 70'000 m³, le volume de bois renversés dépassera vraisemblablement les 120'000 m³. De meilleures estimations seront possibles dès la fin juin lorsque le gros des travaux de réparation aura été réalisé.

Les triages forestiers ont reçu très rapidement les consignes d'interventions pour le traitement des dégâts en forêt. Les priorités et les délais d'interventions ont été définis, de même que les conditions de financement. L'échéance pour le traitement des dégâts a été fixée à fin juin 2012 pour que l'accent soit mis sur ces interventions avant de poursuivre les autres travaux planifiés. Localement, au vu de l'ampleur des dégâts, ce délai pourrait quand même être prolongé.

Le financement, conformément aux conditions de la convention-programme correspondante, se fera par le biais de l'enveloppe réservée aux forêts de protection. En fonction des engagements financiers effectifs pour la réparation des dégâts et des besoins pour le traitement planifié des forêts de protection, un dépassement de crédit à la rubrique correspondante sera envisagé. Un bilan se fera durant l'été, comme annoncé lors d'interventions précédentes.

Dans le domaine forestier, les travaux nécessaires ont été rapidement engagés et sont conduits professionnellement par les triages forestiers, conformément au programme qui tient compte des risques subséquents de propagation du bostryche.

Pour ce qui est du dégagement des accès, les interventions sont de la stricte compétence de leurs propriétaires. L'ouverture des sentiers pédestres notamment fait partie des tâches d'entretien qui incombent aux communes.

Débat final et décision sur:

5. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT 2011

DECISION

concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011

Schlussdebatte und Beschluss betreffend:

JAHRESBERICHT DES STAATSRATES 2011

BESCHLUSS

betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011

Débat final:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le débat sur les comptes 2011 permet aux uns et aux autres de poser des questions et d'obtenir des réponses. Depuis quelques années, il permet aussi d'exprimer son avis, respectivement et aussi sur l'avenir – ce qui est plus surprenant pour les députés DC du Bas.

Mais, force est de constater qu'au terme des débats de cette semaine, rien ne change dans les comptes eux-mêmes depuis l'entrée en matière.

Le groupe DC du Bas rappelle donc ses propos de l'entrée en matière, acceptant le qualificatif d'excellents pour les comptes 2011 et remerciant tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à cette excellence.

Nous acceptons, tels que présentés, les comptes 2011.

Je vous remercie.

Herr Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Dem Weg, der zur Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011 führte, kann die Fraktion SVPO/Freie Wähler nur widerwillig zustimmen.

Dem Ziel, welches mit der Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011 erreicht wurde, kann die Fraktion SVPO/Freie Wähler jedoch mit gutem Gewissen einstimmig zustimmen.

Der Weg war unkontrolliert, und um nicht zu sagen zum Teil chaotisch.

Das Erreichen des Ziels war teils zufällig und kam mit Hilfe der willigen Steuerzahlerinnen und Steuerzahler zustande. Somit gleicht der Weg zum Ziel einer gefährlichen Gratwanderung mit glücklichem Ausgang.

Wer verantwortungsbewusst die finanzpolitische Zukunft gestalten will, darf sich nicht auf den Goodwill der Subventionsgeber verlassen und die Hauptlast auf den Buckeln der Steuerzahlerinnen und Steuerzahler überlassen.

Seien wir uns doch alle bewusst, schon in der Bibel folgten den sieben fetten Jahren sieben magere Jahre. Die letzten Jahr wie auch das Jahr 2011 waren für die öffentlichen Kassen fette Jahre. Während der gleichen Zeit hat der Kanton Wallis für die Vergangenheit viel getan und für die Zukunft zu wenig. «Spare in der Zeit, dann hast du in der Not» war weder angesagt noch gelebt. Ständig massiv steigende Ausgaben belasten die Kantonsfinanzen und ständig höhere Steuern schränken das Investitions- und Konsumvolumen der Bürgerinnen und Bürger ein, bremst dadurch die Wirtschaft und gefährdet damit Arbeitsplätze.

Teilen wir die Ansicht der Finanzkommission, dass der Staat zukünftig restriktiver sein muss, was den Ausbau der bestehenden Leistungen und die Schaffung neuer Leistungen anbelangt. Die in der Vergangenheit schleichende, personelle Aufblähung des Staatsapparates war und ist kein heilbares Rezept für eine finanzpolitisch gute Zukunft.

Seien wir uns auch alle bewusst: In guten Zeiten gezielt sparen, tut weniger weh, als in schwierigen Zeiten, schmerzhaft Sparmassnahmen aufgezwungen einzuleiten.

In diesem Sinne konzentriert sich die Fraktion SVPO/Freie Wähler auch finanzpolitisch nicht auf die Vergangenheit, sondern auf die Zukunft, hofft auf einen dringenden notwendigen Gesinnungswandel im Parlament und im Staatsrat und stimmt daher der Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011 einstimmig zu.

Ich danke Ihnen.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le groupe PLR tient, tout d'abord, à redire ici sa satisfaction quant au résultat du compte 2011, résultat d'autant plus remarquable qu'obtenu en période économique trouble dans une Europe en proie aux doutes.

Lors du débat d'entrée en matière, nous avons attiré votre attention sur la marge d'autofinancement retravaillée qui correspond presque à celle de 2010, qui était une année record. C'est une très bonne nouvelle.

Malgré plusieurs diminutions fiscales octroyées ces dernières années, les revenus n'ont cessé d'augmenter et il est réjouissant de constater que ce qui allège quelque peu le porte-monnaie des contribuables valaisans n'a pas pesé si lourdement sur les finances cantonales.

Cependant, il est toujours inquiétant de relever que si les revenus ont augmenté, les charges de fonctionnement de l'Etat ont progressé davantage. Le Valais peut se targuer d'avoir une administration performante et peu coûteuse au regard de la comparaison intercantonale, mais il est essentiel que nous maîtrisions cette évolution des charges afin de ne pas alourdir le bateau.

Certes, nous avons émis des remarques sur divers points, ceux-ci ont toujours été évoqués mais dans un esprit d'amélioration et nous devons travailler ensemble afin de les résoudre.

Nous sommes certains, Monsieur le ministre des finances, que nos préoccupations sont aussi les vôtres et, à travers vous, celles de l'ensemble du Conseil d'Etat.

Le groupe PLR n'est pas prêt à dilapider ces valeurs essentielles même si nous semblons en mesure d'octroyer aux Valaisans quelques bonus supplémentaires.

Gardons à l'esprit qu'un Etat svelte et efficace, qu'un Etat dont les charges sont raisonnables est un Etat qui n'étouffe pas le contribuable.

Soutenons l'initiative privée qui est une garantie de création de richesses au service de l'Etat.

Pour terminer, le groupe PLR tient à remercier le Conseil d'Etat et, à travers lui, toute l'Administration cantonale pour leurs actions sans relâche en vue d'obtenir des comptes équilibrés qui satisfont à la double condition de frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous saluons aussi l'ensemble de ce Parlement pour l'ensemble des choix qui ont amené cette bonne situation.

Le groupe PLR bien entendu accepte les comptes 2011. Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Rechnung 2011 gehört der Vergangenheit an. Die Diskussionen haben gezeigt, dass die Begehrlichkeiten zahlreich sind. Ebenso zahlreich waren die Fragen und kritischen Bemerkungen bei der Behandlung der Rechnungen der jeweiligen Departemente.

Der Staatsrat mag wohl recht haben, wenn er manchmal die Ansicht vertritt, der Grosse Rat mische sich ins operative Geschäft ein. Im Zeitalter des Öffentlichkeitsprinzips wäre er jedoch gut beraten, offensiver in der Information und auch Kommunikation zu agieren. Einige Diskussionen könnten sich damit vermeiden lassen. Insbesondere die Verfahrensdauer in der Bestellung wichtiger Posten, wie des Kantonsarztes oder des Chefs des Amtes für Nationalstrassen, werfen Fragen auf, denn an diesen Personalentscheiden hängen wichtige Dossiers.

Für die CSPO ist klar, dass es für eine gute Staatsführung nicht ausreicht, die Finanzen in Ordnung zu halten, auch wenn dies die Grundvoraussetzung eines gesunden Staates ist. Oftmals ist eine Verbesserung aber nicht eine Frage der Finanzen, sondern des politischen Willens und der Visionen. Und es ist gut, dass diese manchmal kontrovers diskutiert werden, denn erst in der politischen Auseinandersetzung werden die besten Lösungen gefunden.

In diesem Sinne dankt die CSPO allen für die gute Staatsrechnung – der Verwaltung und auch dem Staatsrat – und stimmt der Rechnung zu.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wir haben es in der Eintretensdebatte gesagt: Die Differenz zwischen Budget und Rechnung ist immens und daran sollten wir uns auch in der Budgetdebatte vom kommenden Herbst erinnern.

Drei Schlussbemerkungen zu dieser Rechnung. Die Rechnungsdebatte ist immer auch eine Vorschau auf die Budgetdebatte und dort zeichnen sich drei Entwicklungen ab:

1. Spricht man mit den Leuten in den Dienststellen, tönt es überall gleich. Es fehlt allenthalben das Geld, um sämtliche Aufgaben und Dienstleistungen zu erbringen.
2. Die wirtschaftliche Situation wird sich in den kommenden Monaten in diesem Kanton verschlechtern. Vorab die Exportindustrie wird es knallhart treffen. Einschneidende Massnahmen wie beispielsweise in der Fabrik Constellium, vormals Alcan, zeichnen sich ab. Aufgrund dieser Wirtschaftsentwicklung werden ganze Teile der Steuereinnahmen wegbrechen.
3. Und eine dritte Entwicklung, welche man in den Gängen der Verwaltung hört: Für das Jahr 2014 soll ein erstes Sparprogramm eingeläutet werden.

Vor diesem Hintergrund steht das Steuersenkungsprogramm, wie wir es in der letzten Session in erster Lesung beschlossen haben, etwas quer in der Landschaft.

Und wir hoffen, dass die zweite Kommission den sich abzeichnenden finanz- und wirtschaftspolitischen Entwicklungen Rechnung trägt und in der Septembersession mit einem vernünftigen Vorschlag vor dieses Parlament in Bezug auf die Steuergesetzrevision tritt.

Dir Fraktion Linksallianz/Alliance de gauche stimmt der Rechnung zu.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die Rechnung ist gelesen und sie bleibt ausgezeichnet. Die CVPO-Fraktion dankt der Regierung und allen Instanzen, die an diesem Resultat beteiligt waren.

Wir haben in der Detailberatung einzelne berechtigte Kritik angebracht und hoffen, dass die Anliegen der CVPO-Fraktion zum Wohl des Kantons umgesetzt werden.

Generell bewegt sich aber unser Kanton in guten Gewässern. Wir müssen nicht wie andere Kantone in der Schweiz Sparpakete verabschieden und das ist doch auch ein Resultat von richtigen politischen Entscheiden des Parlaments und des Staatsrates.

Und wenn Herr Kollege Ursprung (er ist leider nicht mehr hier) von Chaos spricht, dann hat er wahrscheinlich das St. Galler Parlament mit dem Walliser Parlament

verwechselt, weil dort müssen sie aktuell eben chaotische Sparmassnahmen durchführen – bei uns ist das nicht der Fall. Ich weise diese Vorwürfe zurück.

Herausforderungen bleiben allerdings. Die Wirtschaftskrise in Europa ist nicht vorbei; vielleicht hat sie erst begonnen. Die Annahme der Zweitwohnungsinitiative und die aktuelle Annahme des Bundesraumplanungsgesetzes sind wahre Vermögensvernichter und Investitionskiller, Gift für die Walliser Wirtschaft und werden ihre Spuren in den künftigen Rechnungen sicherlich hinterlassen.

Gewisse Reserven sind vorhanden. Trotzdem sind wir sicher, dass die Budgetausweitungen in einzelnen Bereichen unseres Staatshaushaltes gestoppt werden müssen.

Damit wird der notwendige Handlungsspielraum zur Stützung der Walliser Wirtschaft geschaffen. Unsere Fraktion ist bereit für weitere Investitionen in unsere Volkswirtschaft, weitere Investitionen in die Zukunft.

Im vorgesagten Sinne stimmt die CVPO-Fraktion der Rechnung 2011 zu.

Ich danke Ihnen.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

A l'heure du débat final et après cette discussion relative aux comptes 2011, chacun des groupes a pu exprimer ses satisfactions et insatisfactions.

Pour le groupe PDCC, il reste à rappeler les points principaux suivants:

- respect du double frein
- des investissements massifs et surtout une constitution supplémentaire de réserves nécessaires pour des investissements ultérieurs
- une croissance bienvenue des recettes fiscales.

Il nous reste encore à réitérer notre demande à la commission des finances qui, avec le Gouvernement, devrait travailler sur des éléments différents d'une comparaison avec l'indice des prix à la consommation. Le groupe PDCC y sera attentif pour le prochain budget.

Compte tenu de toutes ces remarques, nous soutenons bien évidemment le compte 2011 et le voterons. Merci.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La majorité des préopinants et la préopinante ayant déjà fait le tour des principaux éléments sur ce compte, au niveau des chiffres, je ne ferai qu'un petit rappel: excellent résultat financier qui se solde avec un bénéfice de 6,9 millions, marge d'autofinancement de 68,7 millions, excédent de financement de 40,7 millions, avec un des investissements nets de 228 millions à quelques millions près aussi hauts que le record de l'année dernière, maîtrise des dépenses et des charges d'exploitation par rapport au budget, tout cela nous amène au respect du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Durant cette semaine, j'ai entendu toutes les questions que les groupes ont formulées aux différents chefs et cheffe de département.

La commission des finances est heureuse, une fois de plus, qu'une grande partie des remarques que les groupes ont faites se réfère aux remarques que la commission des finances a intégrées dans son rapport.

Au-delà des questions qui ont été posées à chaque conseiller et conseillère d'Etat, la crainte de voir notre canton dépenser trop d'argent pour les charges sociales et la santé a retenu toute notre attention. J'ai donc été consulter les instituts d'analyse des administrations publiques, l'IDHEAP (Institut des hautes études d'analyse des administrations publiques) et

le BADAC (site d'informations et d'analyses sur les administrations publiques et les autorités des cantons et des villes suisses) pour voir si les peurs de certains de ce Parlement étaient justifiées. Au regard des résultats par fonction et en pourcentage des dépenses, il faut couper court au fait que la santé et la prévoyance sociale coûtent trop cher en Valais. Pour la santé, nous sommes dans la moyenne inférieure par rapport aux autres cantons suisses. Pour la prévoyance sociale, nous sommes bien en dessous de la moyenne suisse. Seul le canton des Grisons dépense moins que nous en pourcentage pour ce secteur. Je ne vais pas ici faire le comparatif de tous les secteurs, mais une autre grande peur de ce Parlement est le fait qu'il y ait trop de personnel dans la fonction publique. Là aussi, au regard des autres cantons, nous sommes bien en dessous de la moyenne suisse. Seuls quatre cantons ont une moyenne de personnel inférieure en Suisse, tant au niveau du personnel pour 1'000 habitants qu'au niveau selon la forme juridique. La seule fonction publique qui est au-dessus de la moyenne suisse est le personnel des communes valaisannes.

Les constatations précitées ne veulent pas dire que le canton du Valais doive se reposer sur ses lauriers, comparaison ne faisant pas raison, mais que tout n'est pas si noir que cela dans ce canton au niveau des charges de fonctionnement.

De plus, la commission des finances a toujours été très attentive aux charges de fonctionnement et le restera. La hausse des charges de fonctionnement, qui augmentent plus rapidement que les revenus, interpelle la commission des finances et nous resterons très attentifs à ce que le Conseil d'Etat maîtrise les charges de fonctionnement.

A l'entrée en matière et aujourd'hui encore, le chef de groupe PDCC et ancien président de la commission des finances a demandé que la commission des finances trouve un autre indice que celui de l'IPC pour analyser et contrôler les charges de fonctionnement. La commission des finances, lors de l'analyse des comptes 2011 à Ausserberg, a déjà décidé d'abandonner l'IPC et de trouver un autre élément de référence qui permettra de contrôler de manière objective les charges de fonctionnement. La commission des finances se réunira cet été pour une séance afin de trouver une nouvelle manière d'analyser.

Les comptes 2011 sont excellents et je remercie pour cela l'Administration cantonale, le Conseil d'Etat et, particulièrement, son ministre des finances pour la maîtrise des finances publiques de ce canton.

En conclusion, je profite de remercier tous les membres de la commission des finances pour le travail fourni pour l'élaboration de notre rapport et, enfin, l'Inspection des finances, ce que je n'ai pas fait hier puisque tout le monde avait très soif, son chef de service, M. Christian Melly, ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices, et tout particulièrement M^{me} Monique Rieder, M. Alexandre Berclaz et surtout M. Michel Roten qui sont des personnes ressources indispensables pour la commission des finances.

Je remercie l'ensemble des groupes politiques pour leur célérité dans l'analyse des départements et les remercie d'accepter de manière unanime ces comptes.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il est vrai qu'il est indispensable de regarder les résultats dans leur globalité et pas seulement sous l'aspect financier même si bien entendu, lorsque l'on examine les comptes, ceux-ci prennent une couleur et une importance primordiales.

Eh bien!, examinons cette globalité, de laquelle il ressort notamment que nous avons pu maintenir tout un niveau de prestations importantes pour notre population, ce qui nous permet de dire que nous assumons notre rôle social, garant de cette cohésion si importante entre les différentes échelles représentées de la population. Et puis, dans l'examen aussi de ce résultat dans sa globalité, nous pouvons dire que le compte 2011 projette sur le futur un certain nombre d'approches nous permettant de dire que nous avons, en période de vaches grasses, réalisé de l'épargne pour constituer des fonds qui nous

permettent de voir l'avenir avec sérénité, nous permettant bien sûr, grâce à ces dotations, de répondre aux grands défis que nous aurons dans le futur. Et nous avons fait – c'est bien sûr le troisième constat général que nous devons faire dans le cadre d'un débat final – cette politique en évitant l'endettement.

Bien sûr qu'il est tentant de se lancer, au moment du débat final sur les comptes, sur des perspectives futures. J'aimerais dire ici qu'il ne faut pas bien sûr manipuler les craintes, surtout quand elles sont immédiates parce que c'est dans la durée, c'est dans l'observation sur le moyen et sur le long termes, par exemple des marchés financiers, que l'on pourra donner une signification à ces différentes observations et que nous pourrions ainsi donner une signification entre autre économique sérieuse à ces constats. Non, il ne faut vraiment pas manipuler les craintes immédiates; ce serait aussi déstabiliser, ne serait-ce que la consommation des citoyennes et des citoyens de ce pays, dont on sait combien la contribution au produit intérieur brut est capitale.

Cela dit, nous refusons bien sûr de vivre allègrement, avec imprudence et, pour nous, la cigale et la fourmi ne sont toujours pas des mauvaises conseillères.

Il me reste bien sûr à soulever l'un ou l'autre point qui ont été, dans le cadre de ce débat final, mentionnés. Mais comme, pour l'essentiel, chacun a repris les propos quant à l'excellence de ce compte, je vais me contenter de remerciements, mais néanmoins ceux-ci sont importants.

Merci à vous tous qui êtes intervenus tout au long de la semaine, avec des interventions parfois pointues qui nous ont amenés à vous apporter des réponses, nous espérons celles souhaitées.

Merci aussi à tous les chefs de groupe qui participent à l'animation de ce débat tout au long de la semaine.

Merci également aux membres de la commission des finances pour leur travail permanent dans des relations qui sont bonnes.

Merci enfin aux rapporteurs de la commission des finances.

Je terminerai bien sûr par mes remerciements au président de la commission des finances par rapport aux derniers points qu'il a soulevés, notamment dans le cadre de ce débat final. C'est vrai qu'il y a une banque de données d'une richesse incroyable que la BADAC nous met à disposition au niveau des comparaisons intercantionales. Cela vous a permis d'apporter, dans le cadre de ce débat final, quelques éclairages supplémentaires sur un certain nombre de politiques publiques de notre canton en comparaison des coûts au niveau intercantonal. Merci donc à vous, Monsieur le président de la commission des finances, et merci à chacun d'accepter les comptes qui vous sont soumis.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Gemäss dem Gesetz über den Finanzhaushalt, Artikel 27 Absatz 2, müssen wir über den Jahresbericht und die Rechnung separat, also einzeln, abstimmen.

Wir kommen nun zur Abstimmung über den Jahresbericht des Staatsrates 2011.

Le Rapport annuel du Conseil d'Etat 2011 est accepté par 102 voix.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Wir kommen zur zweiten Abstimmung: Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2011.

Ainsi décidé par 103 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 juin 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

6. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe UDC, par les députés Jean-Luc ADDOR et Eric JACQUOD,
concernant: la formation des étudiants islamiques sous contrôle? (12.06.2012)
(2.233)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Luc ADDOR und Eric JACQUOD,
betreffend: Ausbildung islamischer Studierender unter Kontrolle?
(12.06.2012) (2.233)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Ich erteile das Wort an die Frau Staatsratspräsidentin.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Nos services n'ont pas été interpellés pour les faits que l'un des centres islamiques de Sion organiserait un cours de formation pour étudiants avec l'intervention de plusieurs imams le 16 juin, soit demain.

Les bases légales, actuellement, ne permettent pas de procéder à des contrôles dans les lieux de prières précités. En effet, le Parlement fédéral a refusé récemment, et une fois de plus, les modifications de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure réclamées depuis des années et visant à obtenir des moyens de surveillance des endroits à risques.

Pour le cas où il serait, toutefois, prouvé que les imams et autres intervenants prêchent la haine et dans la mesure où ils pourraient être identifiés, il y aurait la possibilité de proposer de prononcer à leur encontre une interdiction d'entrée en Suisse et au Liechtenstein. Par le passé, des interdictions d'entrée ont été émises à l'endroit d'imams dont le parcours et les antécédents laissent à penser qu'ils auraient pu enfreindre nos lois.

Le Service de la population et des migrations n'a, pour sa part, reçu aucune demande de visa d'un imam voulant professer en Valais. Mais, il est tout à fait possible qu'un imam, titulaire d'une autorisation de séjour ou d'établissement dans un autre canton, puisse venir prêcher ou professer en Valais sans requérir une quelconque autorisation.

En l'état et devant le manque d'éléments, notamment quant à la source de l'information, nous ignorons si elle est exacte ou non.

Nous restons attentifs à l'éventuelle organisation d'une telle formation, d'autant plus que, même si la liberté de culte est garantie, nous sommes résolus à combattre toute forme d'extrémisme.

7. POSTULAT URGENT

**du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine BALLAY, concernant:
publicité erronée de l'Hôpital du Valais? (12.06.2012) (1.237)**

DRINGLICHES POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jasmine BALLAY, betreffend
fehlerhafte Werbung des Spitals Wallis (12.06.2012) (1.237)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Ich erteile das Wort an Herrn Staatsrat Maurice Tornay.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

L'hôpital de Monthey, effectivement, n'est pas mentionné dans la brochure d'information de l'Hôpital du Valais concernant les centres de dialyse.

Le postulat demande le retrait et la réédition d'une nouvelle brochure afin de ne léser aucune partie du canton et dans le but aussi d'instaurer une collaboration plus étroite entre l'Hôpital du Valais et l'hôpital du Chablais.

L'hôpital du Chablais est un hôpital intercantonal situé bien sûr sur les sites d'Aigle et de Monthey. Il faut aussi savoir qu'il exploite la clinique de Miremont à Leysin, centre de traitement et de réadaptation et établissement médico-social.

Bien entendu que même si l'hôpital du Chablais est une entité juridique propre, de nombreuses et fructueuses collaborations cliniques, administratives, financières lient l'Hôpital du Valais et l'hôpital du Chablais. En matière de communications, les deux établissements n'ont pas, pour l'instant, de collaboration suffisante et cette situation est à améliorer dans l'avenir.

Interpellé sur cette problématique du reste, le département, en réponse à une interpellation par le responsable du centre de dialyse de l'hôpital du Chablais de Monthey (réponse que je lui ai adressée il y a déjà plus d'un mois) qui demandait à l'Hôpital du Valais d'organiser entre autres une rencontre à ce sujet, parce que c'est aussi à travers le dialogue que l'on trouvera des solutions, entre les responsables des centres de dialyse des deux établissements, cette rencontre aura lieu prochainement.

En plus, bien sûr, en date du 5 juin 2012, il y a eu ce postulat urgent qui a été adressé et qui, aujourd'hui, fait l'objet de cette discussion.

Je voudrais aussi dire que le groupe PLR, par la députée Marie-Claude Ecoeur, a adressé une demande directe auprès du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais. Là aussi, le conseil devrait donner prochainement une suite à cette intervention.

Pour ce qui est du postulat, ces démarches devraient permettre de répondre aux demandes du postulat, la réponse donc du conseil d'administration directement à l'intervention de la députée Marie-Claude Ecoeur auprès du conseil d'administration et puis la rencontre que nous avons demandée entre l'ensemble des prestataires des prestations de dialyse.

Alors, ce postulat est accepté sous réserve de la possibilité de retirer les brochures. Je ne pense pas que nous allons organiser une récolte des brochures. Mais cela dit et cela mis à part, ce postulat est accepté.

8. INTERPELLATION URGENTE

des députés Pascal REY, PDCC, René CONSTANTIN, PLR, Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, concernant la gestion des RH des 5'500 enseignants valaisans au DECS dès le 1^{er} septembre 2012 (12.06.2012) (3.154)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Pascal REY, PDCC, und René CONSTANTIN, PRL, sowie der Grossrätinnen Marylène VOLPI FOURNIER, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, betreffend Personalmanagement der 5'500 Lehrpersonen innerhalb des DEKS ab dem 1. September 2012 (12.06.2012) (3.154)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le 1^{er} septembre prochain, les lois sur le traitement et sur le statut du personnel enseignant entrent en vigueur avec leur lot d'ordonnances qui devront encore être soumises au Conseil d'Etat.

Ce sont ainsi 1'600 enseignants des collèges, écoles de commerce, ECG et des écoles professionnelles déjà cantonalisés qui devraient recevoir une nouvelle fiche d'engagement puisque régis par de nouvelles lois alors que 4'000 enseignants de la scolarité obligatoire primaire et du CO seront cantonalisés de fait.

Des contacts avec la Fédération des communes ont permis de dessiner pour l'école obligatoire le contour des partages nécessaires concernant les futures responsabilités des communes et du DECS. La gestion administrative relevant désormais du département nous inquiète car, à notre connaissance, aucune ressource en personnel n'a été engagée ou affectée pour la gestion générale des ressources humaines de ces désormais 5'600 collaborateurs du DECS et non pas 5'500 comme indiqué dans le titre de l'interpellation.

Si certains aspects de la gestion du personnel découleront de la loi sur l'école primaire actuellement en consultation, l'entrée en vigueur de bon nombre des dispositions découlant des lois sur le statut et le traitement ne pourra souffrir que difficilement de retard en ce qui concerne l'harmonisation des pratiques dans le cadre de la gestion du personnel pour les cas de maladie, maternité, décès, service Croix-Rouge, etc., pour n'en citer que quelques-uns. Mais, chacune de ces situations nécessitera autant de réflexion, de décision que le DECS devra avoir prises et de compétences qu'il devra mobiliser durant les semaines à venir.

Ce Parlement a souhaité cantonaliser et mettre donc sous un même toit administratif et pédagogique le personnel enseignant des 143 communes valaisannes. Il est temps que le Gouvernement et le département concerné en concrétisent l'application par des mesures tangibles. Un groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat devrait soumettre certaines propositions, mais l'état de ses réflexions nous est inconnu.

A décharge du département, il faut reconnaître que le Parlement s'est soucié dans ses travaux des aspects juridiques dont le statut des enseignants, que le Parlement a bien veillé à définir une conduite pédagogique cantonalisée comme il a réglé les aspects financiers dans le cadre de la RPT.

En le faisant, ce même Parlement a peut-être omis de prendre en considération la gestion globale des ressources humaines confiée désormais au DECS. Celle-ci pourrait même se comparer, par le nombre de personnes concernées, à celle du RSV dont nous avons abondamment traité ce matin et qui gère 5'000 collaborateurs.

Ce Parlement et la commission thématique EFCS sont ainsi rendus attentifs qu'il leur appartiendra probablement, lors de l'examen du budget 2013, de prévoir les ressources qui pourraient être affectées à ces nouvelles missions. Mais, dans l'intervalle et dans cette phase transitoire, le DECS devra trouver à l'interne les ressources nécessaires permettant d'atteindre les objectifs escomptés.

Nous remercions par avance M. le chef du département des éclaircissements qu'il pourra apporter à nos préoccupations et aux questions posées.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le Grand Conseil a décidé de modifier le statut du personnel enseignant pour effectivement 5'600 personnes. Je voudrais mentionner que le niveau opérationnel et le niveau juridique n'ont pas les mêmes conséquences. Nous voudrions organiser à la fois un niveau juridique et surtout un niveau opérationnel.

Comme vous l'avez mentionné, une commission, un groupe de travail a été chargé d'apporter une formule. Il a siégé quelques fois. Ces opérations ont été stoppées parce qu'il

était important, avant de poursuivre les discussions, que le travail fait pour les ordonnances se termine. Actuellement, de ce travail est fait. Ces ordonnances, je les ai revues avec les associations. Elles sont soumises au Conseil d'Etat qui va les traiter prochainement. Donc, nous pouvons déjà, sur la base de travail, poursuivre avec la commission qui est d'ailleurs convoquée pour les semaines à venir pour aller de l'avant dans ce domaine.

Ce qu'il est important de mentionner, c'est que nous voulons à la fois poursuivre les activités professionnelles et mettre des mesures transitoires, celles-ci étant que, sur l'année 2012/2013, les commissions scolaires poursuivent cette mission qui est une mission un peu plus marginale, que nous allons définir.

J'aimerais donner toute l'information nécessaire dans plusieurs séances, soit celle du 10 août où les partenaires sont convoqués à une séance d'information sur la reprise scolaire et nous avons décidé cette semaine de réunir, et par région, tous les enseignants pour faire une information par région, de façon à ce que, au plus tard fin août / début septembre, tous les enseignants aient l'information correspondante pour la suite de ce dossier.

Dans les objectifs que nous nous sommes fixés, moi, j'ai mis trois principes:

- un principe d'harmonisation
- un principe de simplicité
- un principe de proximité.

C'est la raison pour laquelle nous voulons que, lorsque les directions d'école seront mises en place, ce soient elles qui aient la gestion du personnel puisqu'elles auront la direction d'un établissement ou d'un groupe d'établissements.

Au département, nous allons mettre en place les conditions cadres, en relation évidemment avec l'Etat du Valais puisque nous voulons utiliser toutes les synergies possibles. Et puis nous voulons également créer une unité et, comme vous l'avez mentionné, dans le cadre du budget 2013, nous pourrions discuter de cette unité qui servira à résoudre les problèmes d'harmonisation, de coordination et de suivi de ces mesures au niveau global de l'Etat du Valais.

En ce qui concerne les questions complémentaires que vous avez posées sur l'assurance que nous soyons opérationnels pour la reprise, je vous rappelle que le paiement des salaires est déjà effectué par l'Etat, que la grande partie des missions est déjà effectuée par l'Etat et que des missions complémentaires doivent être organisées durant l'année 2012/2013, notamment un point délicat, soit la prime de fidélité qui doit être mise en place. Mais, cette prime de fidélité ne sera payée qu'en 2013, donc nous avons un peu de temps pour résoudre ce problème-là.

En ce qui concerne la question sur les directions d'école, cela doit être mis progressivement en place puisque toutes les communes n'ont pas des directions d'école. Les ordonnances vont donner les détails de cette opération.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous voulons travailler avec les relations humaines de l'Etat puisqu'une grande partie du dossier sera similaire à ce que vous avez décidé également pour les employés d'Etat.

J'espère être confiant pour la mise en place de cette nouvelle structure, sachant que nous voulons la mettre progressivement en place, mais de façon cohérente et simple.

9. INTERPELLATION URGENTE
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German EYER,
concernant suite à l'éboulement rocheux, menace d'affluence de camions
par les cols du Grand-St-Bernard ou du Simplon (12.06.2012) (5.199)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German EYER,
betreffend nach Felssturz drohende Lastwagenflut durch
den Grossen St. Bernhard respektive über den Simplonpass (12.06.2012)
(5.199)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Felssturz bei Gurnellen von letzter Woche hat zwei Auswirkungen auf das Wallis. Einerseits leiten die SBB Cargo die Mehrheit der Güterzüge über die Lötschberglinie um, andererseits weichen die Lastwagen vermehrt auf die Strasse aus und benutzen dabei nicht zuletzt...

Der Präsident:

Frau Grossratssuppleantin, der **Herr Staatsrat Jacques Melly hat bereits auf die Frage geantwortet**. Sie können sich jetzt noch äussern, ob sie da einverstanden sind oder nicht, bitte schön.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ja, ich habe entsprechende Ausführungen. Sie hätten einen Satz länger warten müssen, dann hätten Sie die Antwort gekriegt.

In diesem Zusammenhang haben wir an den Staatsrat drei Fragen gestellt, auf die er bei der Fragestunde schon eingegangen ist.

Ich habe eine Ergänzung dazu einzubringen und zwar im Zusammenhang mit der Rollenden Landstrasse durch den Simplontunnel. Es gibt dabei nämlich verschiedene Varianten: Man kann die Lastwagen entweder zwischen Raron und Domo II verladen oder – wie wir es bereits in einem Postulat im November verlangt haben – man sollte auch prüfen, ob man sie nicht bereits in St-Maurice auf- bzw. ablädt.

Auch wenn Herr Staatsrat Melly abwesend ist, hätten wir gerne gewusst, wie der Staatsrat dazu steht.

10. INTERPELLATION URGENTE
du groupe CVPO, par le député Claude-Alain SCHMIDHALTER, concernant
l'affluence de poids lourds (12.06.2012) (5.200)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Claude-Alain SCHMIDHALTER, betreffend
LKW-Flut (12.06.2012) (5.200)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Auch hier wurde die Antwort bereits in der Fragestunde gegeben.

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Es ist schade, dass Herr Staatsrat Melly nicht mehr da ist, denn seine Antwort hat zum Teil die jetzige Situation aufgezeigt. Wir wissen aber noch gar nicht, was konkret gehen wird. Am Montag wird eine Sprengung sein in Gurnellen. Wie lange nachher der Gotthard gesperrt sein wird, weiss niemand.

Wir haben diesen Sommer verschiedenste Sanierungen im gesamten europäischen Raum, die die Bahn betreffen (Brenner, Gotthard, Simplon, Domodossola usw.). Da ist programmiert, dass es Probleme geben wird. Bereits spricht man in einzelnen Kantonen, in einzelnen Verbänden davon, dass man Nachtfahrbewilligungen grundsätzlich erteilen sollte, beispielsweise am Gotthard wird die Nachtsperre verkürzt. Es ist von 44 anstelle von 40 Tonnen, die durch die Schweiz fahren sollen, die Rede usw. Wo sieht da der Staatsrat eine Politik, die nicht nur kurzfristig eine Lösung bringt? Denn gerade diese Situationen zeigen ja, dass es nicht nur für den Moment, sondern auch für längere Zeit Lösungen braucht.

Ich bin mir aber sicher, dass Herr Staatsrat Melly dann bei der nächsten Session auf dieses Thema zurückkommen wird, denn das Thema bleibt ganz sicher aktuell. Und dann wissen wir dann auch, ob mit dem Ferienbeginn wir tatsächlich alle irgendwo im Stau gestanden haben, sei es am Grosse St. Bernhard, sei es am Simplon oder dass wir froh waren, nicht im Wallis bleiben zu müssen, weil sich dort die Lastwagen gestaut haben.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

11. POSTULAT URGENT

**des députés Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Diego CLAUSEN, CSPO,
et cosignataires concernant le chas du tunnel de base du Lötschberg et
le chaos sur les routes (12.06.2012) (5.201)**

DRINGLICHES POSTULAT

**von Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, Grossrat
Diego CLAUSEN, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Nadelöhr
Lötschberg-Basistunnel und Verkehrschaos auf den Strassen (12.06.2012)
(5.201)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Auch hier hat Herr Staatsrat Melly während der Fragestunde bereits geantwortet.

Herr Grossrat Diego Clausen, CSPO:

In Absprache mit Herrn Staatsrat Melly – ich habe ihm das Papier schon gegeben – werde ich trotzdem dem Parlament ergänzend die Grundgedanken zu unserem Postulat sagen.

Damit Sie dieses Postulat richtig verstehen: Der Grundgedanke gilt sicherlich in erster Linie der Solidarität mit der Gotthardregion, welche auf Notmassnahmen angewiesen ist. Denn wenn es uns beträfe, wären auch wir froh, wenn die umliegenden Kantone uns helfen würden.

Trotzdem darf es nicht sein, dass das Wallis Gefahr läuft, im Verkehrschaos zu ersticken, sei es die Gewähr der Fahrplanstabilität oder eben dass die Strassen mit Schwerverkehr vollgestopft werden.

Folgende Massnahmen wurden nämlich bereits getätigt: Verlängerung des Nachtverkehrs, Baustellenaufhebungen auf dem Simplon, Rückbehalt von Gütern, Umlagerungen von der Schiene auf die Strasse, grossräumige Umfahrungen (z. B. Lötschbergachse).

Aufgrund der ausgeschöpften Kapazität eben dieser Lötschbergachse, sei es durch den Basistunnel oder über die Bergstrecke, durch die Erhöhung auf 135 Züge pro Tag, ist die Gefahr gross, dass nun auch noch auf die Strasse ausgewichen werden muss. Ist dieses Ausweichen nur von kurzer Dauer, ist dies sicher tragbar, fällt es aber länger an – was hier der Fall sein wird (ich schätze mal eher zwei Monate als einen Monat) –, muss geschaut werden, dass die Rückverlagerungen von der Strasse wiederum auf die Schiene nach Behebung der Störung nicht ausbleibt. Wie wir alle wissen ist der Transitverkehr auf der Strasse billiger.

Hier zeigt sich aber vor allem eines, dass ein Ausbau der beiden Transitachsen Lötschberg wie Gotthard inklusive ausgebaute Zulaufstrecken unumgänglich sein wird, falls wir alle in Zukunft nicht in die «Röhre» gucken wollen.

Bereits jetzt mussten die ersten und letzten Autoverladezüge zwischen Brig und Iselle (bei der Simplonstrecke) gestrichen werden. Heisst, dass dies ein Ausweichen auf die Bergstrecke mit sich bringt. Letztendlich ist es in regionalwirtschaftlicher Hinsicht ein Handicap, da viele Pendler diese Ausweichmöglichkeit über den Simplonpass suchen müssen. Diese sind nämlich auf die ersten und die letzten Züge angewiesen.

Gerade aufgrund dieser Thematik zeigen sich zwei wichtige Aspekte: nämlich wie wichtig Fahrpläne, sprich vor allem die ersten und letzten Zugkompositionen für die Volkswirtschaft sind. Gerade durch diese Erfahrung fordern wir den Staatsrat auf, auch zukünftig ohne die angesprochenen Vorkommnisse sich in dieser Hinsicht einzusetzen und die Fahrplanstruktur im Sinne der Walliser Wirtschaft auszubauen.

Der zweite Punkt betrifft die Integration des Autoverladepreises des Lötschbergs in die Autobahnvignette. Ende Mai stimmte bekanntlich der Nationalrat diesem Antrag zu, das heisst zur Aufnahme des Lötschberg-Autoverlads in das Nationalstrassennetz. Auf den ersten Blick endlich eine tolle Sache für die Walliser Bevölkerung; auf den zweiten Blick birgt dies aber auch die Gefahr eines massiven Mehrverkehrsaufkommens. Wie es so schön heisst, hat eben jede Medaille zwei Seiten.

Aber nichtsdestotrotz fordern wir auch hier den Staatsrat auf, sich gegen solche Entwicklungen zu wehren, damit die Vorteile überwiegen, denn letztendlich wäre eine Integration in die Autobahnvignette wirklich eine zeitige Sache für die Walliser.

Zusammenfassend fordern wir deshalb den Staatsrat auf, übergeordnet zusammen mit den Berner Behörden in Bundesbern trotz Solidarität, die vernünftigste Lösung für Schiene und Strasse für alle Beteiligten während dieser Notsituation zu finden, und bereits jetzt die wichtigen Weichen für die Zukunft (Vollausbau Lötschbergachse, Fahrplanerweiterung, Halbstundentakt zwischen Genf – Lausanne – Bern – Brig) zu stellen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und wird zum Vollzug überwiesen.

12. INTERPELLATION URGENTE

**des députés Aron PFAMMATTER (suppl.), CVPO, Marc WYSSEN (suppl.),
CVPO, et Alwin STEINER, CVPO, concernant la paralysie inacceptable
de nos registres fonciers (12.06.2012) (4.197)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der Grossräte Aron PFAMMATTER (Suppl.), CVPO, Marc WYSSEN (Suppl.),
CVPO, und Alwin STEINER, CVPO, betreffend inakzeptable Lahmlegung
unserer Grundbuchämter (12.06.2012) (4.197)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Ende letzten Jahres hat die Angst vor der Erbschaftssteuerinitiative zur Überflutung der Grundbuchämter Leuk und vor allem Brig geführt. In diesen Grundbuchämtern haben die Mitarbeiter in den Monaten November und Dezember 2011 und Januar 2012 über 800 Überstunden geleistet. Eine solche Situation hat es in der Geschichte der Grundbuchämter noch nie gegeben.

Interessanterweise gab es im Valais romand diesbezüglich keinerlei Ansturm.

Die Dienststelle für Personalmanagement will nun trotz dieser ausserordentlichen Situation am Prinzip der Kompensation der Überstunden festhalten, obwohl dies schlicht inakzeptable Auswirkungen hätte. Durch weitere Kompensationen der zahlreichen Überstunden würden nämlich die Grundbuchämter und damit ein grosser Teil des Wirtschaftskreislaufs lahmgelegt. Die aufgestauten Pendenzen könnten nicht mehr abgebaut werden, da die Grundbuchämter bereits jetzt mehr als ausgelastet sind. Auf die Eintragung von Urkunden im Grundbuch müsste monatelang gewartet werden.

Vor allem angesichts der massgebenden Zahlen geht das nicht an: Für die Auszahlung der Überstunden wäre ein Betrag von maximal 40'000 Franken notwendig. Auf der anderen Seite haben diese beiden Grundbuchämter Leuk und Brig aufgrund der Erbschaftssteuerinitiative in den zwei Monaten November und Dezember 2011 zusätzlich mehr als 11'300'000 Franken an Gebühren und Steuern zu Handen des Kantons eingenommen!

Ausserordentliche Situationen erfordern ausserordentliche Lösungen. Prinzipienreiterei ist hier fehl am Platz. Den Mitarbeitern der Grundbuchämter muss deshalb die (von ihnen gewünschte) Möglichkeit zur Auszahlung der geleisteten Überstunden eingeräumt werden.

Wir fragen den Staatsrat deshalb an, welche Vorkehren er trifft, damit die beschriebene Lahmlegung der Grundbuchämter und der Wirtschaft nicht eintritt.

Ich danke Ihnen für die Antwort.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die Ausgangslage, wie sie geschildert wurde von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, ist richtig. Ich werde sie nicht wiederholen.

In der Tat ist es dazu gekommen, dass unsere Mitarbeiter in den Grundbuchämtern einen Riesenaufwand betrieben haben, einen grossen Einsatz an den Tag gelegt haben und dafür müssen und wollen wir ihnen auch Anerkennung und Respekt entgegen bringen. Und wir sind ihnen auch dankbar – der ganze Staatsrat ist ihnen dankbar – für diesen grossen Effort.

Nun muss dieser Effort natürlich auch in den Zusammenhang gelegt werden mit der Tatsache, dass wir bezüglich der Arbeitszeitregelung klare Reglemente und klare Vorgaben haben, die es im Sinne der Gleichbehandlung aller Angestellten innerhalb der kantonalen Verwaltung zu berücksichtigen gilt. Das maximale Gleitzeitguthaben per Ende eines Jahres beträgt gemäss dem entsprechenden Reglement über die Arbeitszeit in der kantonalen Verwaltung vom 29. November 2011 60 Stunden. Übersteigt das Gleitzeitguthaben diese Limite, wird es nachträglich in Überzeit umgewandelt. Zudem ist die Überzeit bis spätestens am Ende des Folgejahres zu kompensieren. Überzeit, die 100 Stunden in diesem Zeitpunkt übersteigt, wird ohne Entschädigung und Umbuchung gestrichen. Ausnahmen sind im Reglement keine vorgesehen.

Der Staatsrat – und ich betone das auch in Richtung dieser Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die sich wirklich voll engagiert haben – anerkennt das ausserordentliche Engagement und den beispielhaften Einsatz in den Grundbuchämtern Brig und Leuk und er ist sich der speziellen Situation zum Abbau der geleisteten Überstunden durchaus bewusst. Allerdings ist es so, dass aufgrund der klaren reglementarischen Bestimmungen auch in

solchen einmaligen und ausserordentlichen Fällen keine Ausnahmen gemacht werden können. Es ist zwingend, dass die Überstunden über die flexiblen Arbeitszeitregelungen, die wir kennen, zu kompensieren sind und nicht ausbezahlt werden können. An diesen Grundsatz hat sich der Staatsrat in allen bisherigen vergleichbaren Fällen strikte gehalten und er wird es auch in Zukunft tun müssen. Dies im Sinne einer Gleichbehandlung aller Mitarbeitenden in der kantonalen Verwaltung.

Das gute Funktionieren der Grundbuchämter ist Garant für Rechtssicherheit. Im Grundbuchamt Leuk hat sich die Situation insofern entschärft, als eine zusätzliche Juristin aushilfsweise eingesetzt wird und es somit dem Verwalter ermöglicht, seine Überstunden abzubauen. Es ist zudem vorgesehen, dass diese Juristin im Rahmen der Verfügbarkeit ebenfalls im Grundbuchamt Brig aushelfen wird. Damit wird auch hier sichergestellt, dass das Grundbuchamt Brig nicht «lahmgelegt» wird. Was die administrativen Mitarbeiter im Grundbuchamt betrifft, muss ein zeitlich beschränktes Engagement von zusätzlichen Arbeitskräften vorgesehen werden. Hinzu muss eine konsequente Arbeits- und Ferienplanung zum Abbau der Überstunden vorgesehen werden.

Zwei Dinge nochmals: Wir anerkennen die grossen Leistungen und wir werden auch dafür sorgen, dass über diesen Abbau der Überzeitguthaben die Grundbuchämter nicht «lahmgelegt» werden. Wir werden das tun mit zusätzlichen Arbeitskräften oder allen uns zur Verfügung stehenden Mitteln, damit das dies auch gelingt und so die Interessen auch dieser Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die sich stark engagiert haben, berücksichtigt werden. Aber das Ausbezahlen erlaubt das Reglement nicht.

13. RESOLUTION URGENTE

des députés André VERNAY, PLR, Jean-Luc ADDOR, UDC, Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, David THEODULOZ, PDCC, Beat RIEDER, CVPO, Nicolas VOIDE, PDCB, et Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, concernant un référendum cantonal contre la révision du 15 juin 2012 de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) (12.06.2012) (4.198)

DRINGLICHE RESOLUTION

der Grossräte André VERNAY, PLR, Jean-Luc ADDOR, UDC, Franz RUPPEN, SVPO / Freie Wähler, David THEODULOZ, PDCC, Beat RIEDER, CVPO, Nicolas VOIDE, PDCB, und Grossrätin Graziella WALKER SALZMANN, CSPO, betreffend Standesreferendum gegen die Revision vom 15. Juni 2012 des Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG) vom 22. Juni 1979 (12.06.2012) (4.198)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Le Conseil national vient d'accepter la révision de la loi sur l'aménagement du territoire qui doit servir de contreprojet à l'initiative dite «pour le paysage».

Ce projet règle, au niveau fédéral – ce projet qui n'en est plus un – quantité de questions aujourd'hui du ressort des cantons. Il prévoit notamment un dézonage massif, l'introduction de nouveaux impôts cantonaux, des principes généraux qui ne tiennent pas compte des particularités cantonales.

Aujourd'hui, nous devons réagir et refuser cette nouvelle ingérence bernoise dans nos affaires, dans les affaires de tous les cantons.

Quatre raisons pour cela:

Première raison: cette loi est le fruit d'un marchandage indigne

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire est le résultat d'un marchandage pour le retrait de l'initiative dite «pour le paysage». Cette dernière prévoit un moratoire de 20 ans de l'extension des zones à bâtir dans le but de freiner le mitage du

territoire sur le plateau suisse, en particulier dans les régions urbaines. Aujourd'hui, la loi révisée s'attaque, quant à elle, aux régions périphériques et alpines qui sont pourtant peu concernées par l'initiative populaire. Cette méthode constitue un marchandage indigne de notre Confédération, où les régions les plus défavorisées servent de monnaie d'échange au retrait d'un texte qui déplaît aux villes. La solidarité doit aller dans les deux sens.

Deuxième raison: cette loi est une atteinte majeure au fédéralisme

L'aménagement du territoire constitue une des dernières compétences essentiellement assumées par les cantons. C'est logique: les impératifs de Saint-Gall ne sont pas les mêmes que ceux de Genève, l'aménagement du Tessin ne se fait pas comme celui de Bâle. La révision de la loi ne crée aucune nouveauté mais octroie à la Confédération des pouvoirs jusqu'ici dévolus aux cantons. Le fédéralisme souffre déjà de la volonté centralisatrice d'une minorité. Si les cantons abandonnent aujourd'hui l'aménagement du territoire à Berne, il ne restera pas grand-chose de notre système fédéral, dont l'efficacité et la popularité ne sont plus à démontrer.

Troisième raison: des dézonages dans toute la Suisse

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire prévoit la réduction de toutes les zones à bâtir désignées comme surdimensionnées. Contrairement aux affirmations des partisans du texte, le Valais n'est pas le seul canton touché par cette mesure. Selon l'Office fédéral du développement territorial, tous les cantons sont touchés dans des proportions plus ou moins grandes par le dézonage massif prévu pour une surface d'environ 25'000 ha. Le respect de la propriété privée impliquera des expropriations pleines et entières des actuels propriétaires des parcelles situées en zones à bâtir. A une moyenne de 50 francs/m², ces expropriations coûteraient près de 13 milliards de francs aux collectivités publiques. Il s'agit d'une atteinte à la propriété inutile et extrêmement coûteuse.

Quatrième et dernière raison: cette loi impose de nouveaux impôts

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire impose aux cantons le prélèvement d'un impôt sur la plus-value en cas d'améliorations foncières. Cette nouvelle taxe peut déjà être prélevée aujourd'hui par les cantons qui la jugent utile, comme c'est le cas par exemple à Genève. Berne impose une nouvelle fiscalité aux cantons, sans intérêt direct et sanctionne encore plus les citoyens qui ont hérité ou acquis des terrains de bonne foi et qui bénéficient parfois malgré eux d'une modification du plan de zones.

En conclusion, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est inutile. Elle ne fait que régler au niveau fédéral des questions qui sont aujourd'hui traitées au niveau cantonal. Elle éloigne un peu plus le centre de décision du citoyen et ignore les différentes réalités de la Suisse.

Si huit cantons le demandent, le référendum aboutit et la loi devra être soumise au vote populaire. Il sera temps alors, sur la place publique, de rappeler notre attachement au fédéralisme et au respect de la diversité qui fait la force de notre pays.

En acceptant de voter cette résolution urgente, signée par six chefs de groupe, nous demandons au Conseil d'Etat de mettre en route l'arme du référendum cantonal. Il suffira que sept autres cantons nous suivent dans cette démarche pour que le référendum aboutisse.

De plus, un référendum populaire est d'ores et déjà annoncé. Cette double arme ainsi qu'une action sans faille auprès des électrices et des électeurs suisses feront tomber cette loi inique.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe eine Wortmeldung von Herrn Grossrat German Eyer.

Bevor ich Ihnen das Wort erteilen kann, muss ich die Versammlung anfragen, ob wir die Diskussion über diese Resolution eröffnen werden.

Wir stimmen ab.

L'ouverture de la discussion est refusée par 87 voix contre 24.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le Gouvernement valaisan prend acte et note du dépôt de la résolution urgente visant à requérir du Conseil d'Etat le dépôt d'un référendum cantonal contre la révision du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) auprès de la Chancellerie fédérale.

Le Conseil d'Etat partage l'avis selon lequel l'acceptation de cette révision, et en particulier les dispositions prévues par l'article 15 alinéa 1 qui visent à réduire les zones à bâtir considérées surdimensionnées, aurait de très graves conséquences pour le Valais. Les dispositions prévues ignorent totalement les particularités géographiques et socio-culturelles des régions périphériques et vont à l'encontre des principes de base du fédéralisme. De plus, seront potentiellement touchées les mêmes régions qui subissent déjà de plein fouet les conséquences de l'acceptation de l'initiative Weber sur les résidences secondaires. En cas d'acceptation de la révision prévue par l'article 15 LAT et donc de l'imposition de nouvelles contraintes, la dynamique économique de ces régions serait très durement touchée.

Le canton du Valais s'est ainsi clairement et à de nombreuses reprises déclaré contre le projet de révision partielle de la LAT dans la version actuelle, en rappelant que cette disposition de réduire les zones à bâtir considérées comme surdimensionnées était intégrée par le Parlement fédéral.

Donc, le Conseil d'Etat prend les positions suivantes:

- concernant le référendum des cantons, il se déclare prêt à soutenir et à accepter la démarche initiée par les députés auteurs de la résolution urgente en vue de déposer un référendum des cantons et à initier les mesures de sa compétence pour tenter de le faire aboutir;
- concernant un référendum populaire, au vu des conséquences dramatiques de l'acceptation de la révision partielle de la LAT et au vu de la position du Conseil d'Etat exprimée tout au long des discussions, le Gouvernement ne peut que se déclarer prêt à soutenir aussi un référendum populaire s'il était lancé.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Forderung ist klar. Noch einmal damit alle dies wissen: Wenn wir dieser Resolution in dieser Form zustimmen, dann muss der Staatsrat ein Referendum ergreifen und dasselbe Referendum müssen auch sieben weitere Kantone ergreifen (das es gesamthaft acht Kantone sind) und dann kommt es zu einer Volksabstimmung.

Wir werden jetzt über diese dringliche Resolution abstimmen.

Par 97 voix contre 5 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.198 du député André Vernay.

Der Präsident:

Ich komme noch zu zwei Informationen.

Die Walliser Elektroinstallateure haben Ihnen in dieser Woche die LED-Beleuchtung sowie die intelligente Gebäudeautomation und die Photovoltaik vorgestellt. Diese Ausstellungen über die innovativen und energieeffizienten Produkte wurden Ihnen vom Walliser Elektroinstallateuren-Verband mit ihrem Präsidenten Philippe Grau und der Verbandssekretärin Yvonne Fellay sowie dem Bureau des métiers mit dem Direktor Gabriel Décaillet organisiert.

Die Walliser Sonne eignet sich nicht nur hervorragend für die Stromproduktion mit der Photovoltaik, nein, auch für den Weinbau. Und das möchten Ihnen die Walliser Elektroinstallateure mit einem Apéro zu kosten geben.

Eine weitere Information: Frau Grossrätin Véronique Jenelten-Biollaz tagte heute zum letzten Mal als Grossrätin in dieser Funktion in diesem Parlament. Sie wurde zur ständigen Sekretärin im Gesundheitsnetz Wallis ernannt. Ich möchte ihr für die Arbeit, die sie seit 2005 hier im Grossen Rat exzellent geleistet hat, danken, ihr gratulieren und viel Befriedigung in der neuen Tätigkeit wünschen. Danke schön Frau Jenelten-Biollaz!

(Applaus)

Zum Schluss danke ich allen für die disziplinierte und effiziente Mitarbeit während dieser Session. Ich wünsche Ihnen einen schönen Sommer und wir treffen uns in der Septembersession wieder.

Danke schön und bis später am Aperitif.

La session ordinaire de juin 2012 est officiellement close à 12 h 55.

LOI

modifiant le droit applicable à la poursuite et au jugement des contraventions de droit cantonal et communal, et au prononcé des amendes d'ordre
(première lecture)

GESETZ

betreffend die Änderung des geltenden Rechts über die Verfolgung und Beurteilung von Übertretungen des kantonalen und kommunalen Rechts
und die Verhängung von Ordnungsbussen (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

**1.- Loi concernant le traitement des autorités judiciaires et
des représentants du ministère public**

Article 1 alinéa 4

Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann

La rémunération des juges de commune, ~~des membres des tribunaux de
police, et~~ des greffiers de ~~ces deux autorités~~ **cette autorité** est arrêtée par
le conseil municipal...

Décision de la commission :

Acceptée

**Gesetz betreffend die Gehälter der Gerichtsbehörden und
der Vertreter der Staatsanwaltschaft**

Artikel 1 Absatz 4

Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann

Die Entschädigung der Gemeinderichter, ~~der Mitglieder der
Polizeigerichte~~ sowie der Gerichtsschreiber dieser Behörden werden vom
Gemeinderat festgelegt...

Beschluss der Kommission:

angenommen

<p>2.- Loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du ministère</p> <p>Article 1 alinéa 5 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>La rémunération des membres et des suppléants du tribunal de police est fixée par le Conseil d'Etat dans une ordonnance. Les salaires sont versés par la caisse de l'Etat.</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusée</p>	<p>Gesetz betreffend die Gehälter der Gerichtsbehörden und der Vertreter der Staatsanwaltschaft</p> <p>Artikel 1 Absatz 5 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Die Entschädigung für die Mitglieder und Ersatzpersonen des Polizeigerichts werden durch den Staatsrat in einer Verordnung festgelegt. Die Gehälter werden durch die Staatskasse bezahlt.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>abgelehnt</p>
<p>3.- Loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du ministère</p> <p>Article 9a Tribunal de police alinéa 1 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Les membres et les suppléants du tribunal de police perçoivent une indemnité de séance en plus de l'indemnisation des frais.</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusée</p>	<p>Gesetz betreffend die Gehälter der Gerichtsbehörden und der Vertreter der Staatsanwaltschaft</p> <p>Artikel 9a Polizeigericht Absatz 1 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Die Mitglieder und Ersatzpersonen des Polizeigerichts beziehen neben einer Spesen-, eine Sitzungsentschädigung.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>abgelehnt</p>

<p>4.- Loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du ministère</p> <p>Article 9a Tribunal de police alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>De plus, une indemnité est allouée au juriste pour la rédaction du rapport ou du jugement.</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusée</p>	<p>Gesetz betreffend die Gehälter der Gerichtsbehörden und der Vertreter der Staatsanwaltschaft</p> <p>Artikel 9a Polizeigericht Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Zusätzlich wird dem Juristen für das Verfassen des Rapports oder des Urteils eine Entschädigung zugesprochen.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>abgelehnt</p>
<p>5.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 6bis alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</i></p> <p>Le tribunal de police est une autorité pénale administrative communale, composée de trois membres et de trois suppléants, tous nommés par le conseil municipal, lequel désigne le président; il peut compter, au plus, un membre du conseil municipal. Le conseil municipal peut également nommer trois suppléants.</p> <p>Retirée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 6bis Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</i></p> <p>Das Polizeigericht ist eine strafrechtliche Gemeindeverwaltungsbehörde, die aus drei Mitgliedern und drei Ersatzpersonen besteht, welche alle vom Gemeinderat ernannt werden. Dieser bezeichnet den Präsidenten. Im Polizeigericht darf höchstens ein Mitglied des Gemeinderates vertreten sein. Der Gemeinderat kann zudem drei Ersatzpersonen ernennen.</p> <p>zurückgezogen</p>

<p>6.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 6bis alinéa 1</p> <p><i>Proposition du CVPO par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Le tribunal de police est une autorité pénale administrative communale, composée de trois membres et de trois suppléants., tous Le président, les membres et les suppléants sont nommés par le conseil municipal pour une durée de quatre ans., lequel désigne le président ; il Le tribunal de police peut compter au plus, un membre du conseil municipal.</p> <p>Retirée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 6bis Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Das Polizeigericht ist eine strafrechtliche Gemeindeverwaltungsbehörde, die aus drei Mitgliedern und drei Ersatzpersonen besteht., welche alle Präsident, Mitglieder und Ersatzpersonen werden vom Gemeinderat für die Dauer von vier Jahren ernannt werden. Dieser bezeichnet den Präsidenten. Im Polizeigericht darf...</p> <p>zurückgezogen</p>
<p>7.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 6bis alinéa 1</p> <p><i>Proposition de la commission</i></p> <p>Le tribunal de police est une autorité pénale administrative communale, composée de trois membres et de trois suppléants, tous nommés par le conseil municipal pour une durée de 4 ans, lequel désigne le président ; il peut compter, au plus, un membre du conseil municipal. Le conseil municipal nomme un ou plusieurs suppléants en cas de récusation ou d'empêchement.</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Acceptée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 6bis Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der Kommission</i></p> <p>Das Polizeigericht ist eine strafrechtliche Gemeindeverwaltungsbehörde, die aus drei Mitgliedern und drei Ersatzpersonen besteht, welche alle für die Dauer von vier Jahren vom Gemeinderat ernannt werden. Dieser bezeichnet den Präsidenten. Im Polizeigericht darf höchstens ein Mitglied des Gemeinderates vertreten sein. Der Gemeinderat ernannt einen oder mehrere Ersatzpersonen für den Fall eines Ausstandes oder einer Verhinderung.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>angenommen</p>

<p>8.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 6bis alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>Le tribunal de police peut doit se faire assister d'un greffier, titulaire d'un titre universitaire en droit, requis par le président et qui dispose d'une voix consultative.</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Refusée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 6bis Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Das Polizeigericht kann hat sich von einem durch den Präsidenten zu bezeichnenden Gerichtsschreiber, welcher Inhaber eines Universitätstitels in Rechtswissenschaft ist, mit beratender Stimme verbeiständen zu lassen.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>abgelehnt</p>
<p>9.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 6bis alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Le tribunal de police siège à un ou à trois membres.</p> <p>Retirée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 6bis Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Das Polizeigericht tagt in Einer- respektive Dreierbesetzung.</p> <p>zurückgezogen</p>

<p>10.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 6bis alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Le tribunal de police doit se faire assister... d'une voix consultative. La présente disposition ne s'applique pas lorsqu'un membre du tribunal de police est titulaire d'un titre universitaire en droit.</p> <p>Décision de la commission :</p> <p>Acceptée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 6bis Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Das Polizeigericht hat sich von einem... verbeiständen zu lassen. Diese Bestimmung kommt nicht zur Anwendung, wenn ein Mitglied des Polizeigerichts Inhaber eines Universitätstitels in Rechtswissenschaft ist.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>angenommen</p>
<p>11.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 6bis alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Le tribunal de police ne doit se faire assister d'un greffier, titulaire d'un titre universitaire en droit brevet d'avocat, requis par le président et qui dispose d'une voix consultative, que pour des procédures où il statue à trois membres.</p> <p>Retirée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 6bis Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Das Polizeigericht hat sich einzig bei Verfahren, welche in Dreierbesetzung entschieden werden, von einem durch den Präsidenten zu bezeichnenden Gerichtsschreiber, welcher Inhaber eines Universitätstitels in Rechtswissenschaft Anwaltspatentes ist, mit beratender Stimme verbeiständen zu lassen.</p> <p>zurückgezogen</p>

<p>12.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 24a alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Pour les amendes qui ne sont pas réglées dans les 30 jours, le président du tribunal de police siège en tant que juge unique. Il accorde à la personne concernée un délai pour prendre position et statue ensuite en procédure écrite.</p> <p>Retirée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 24a Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Bei nicht innert 30 Tagen bezahlten Bussen tagt der Präsident des Polizeigerichtes als Einzelrichter. Er gewährt dem Betroffenen eine Frist zur Stellungnahme und entscheidet schliesslich im schriftlichen Verfahren.</p> <p>zurückgezogen</p>
<p>13.- Loi sur l'organisation de la Justice</p> <p>Article 24a alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>En cas d'opposition écrite, le tribunal de police siège à trois membres et statue après avoir mené une négociation orale.</p> <p>Retirée</p>	<p>Gesetz über die Rechtspflege</p> <p>Artikel 24a Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossräte Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>Bei schriftlichen Einsprachen tagt das Polizeigericht in Dreierbesetzung und entscheidet nach Durchführung einer mündlichen Verhandlung.</p> <p>zurückgezogen</p>

14.- Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière

Article 15 alinéa 3 lettre b

Nouvelle proposition de la commission

Article 15 Amendes d'ordre

(...)

³En cas de défaut de paiement dans le délai de 30 jours, la procédure pénale en matière de contraventions au sens du code de procédure pénale suisse relève de l'autorité administrative suivante:

a) le département, en cas de dénonciation par la police cantonale;

b) ~~le tribunal de police, le président ou un membre du tribunal de police en cas de dénonciation par la police municipale~~

Décision de la commission :

Acceptée

14.- Ausführungsgesetz über die Bundesgesetzgebung betreffend den Strassenverkehr

Artikel 15 Absatz 3 Buchstabe b

Neuer Vorschlag der Kommission

Artikel 15 Ordnungsbussen

(...)

³Bei Nichtbezahlung innert 30 Tagen ist für das Strafverfahren bei Übertretungen im Sinne des Schweizerischen Strafgesetzbuches folgende Verwaltungsbehörde zuständig:

a) das Departement, im Falle einer Verzeigung durch die Kantonspolizei;

b) ~~das Polizeigericht~~ der Präsident oder ein Mitglied des Polizeigerichts, im Falle einer Verzeigung durch die Gemeindepolizei.

Beschluss der Kommission:

angenommen

DECISION
concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2013-2017

BESCHLUSS
betreffend die parlamentarische Entschädigung für die Dauer der Legislaturperiode 2013-2017

Propositions de modification Abänderungsanträge

Bureau du Grand Conseil
Büro des Grossen Rates

<p>1. Annexe 1 (Règlement du Grand Conseil) <u>Proposition du groupe CVPO, par le député Beat Rieder</u></p> <p>Indemnités de groupe</p> <p>Chaque groupe parlementaire reçoit une indemnité annuelle de 12000 6000 francs.</p> <p>(<i>impact financier : + 48'000.-</i>)</p> <p>Retirée</p>	<p>Anhang 1 (Reglement des Grossen Rates) <u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder</u></p> <p>Fraktionsentschädigung</p> <p>Jede parlamentarische Fraktion erhält einen jährlichen Beitrag von 12000 6000-Franken.</p> <p>(<i>finanzielle Auswirkungen : +48'000.-</i>)</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>2. Annexe 1 (Règlement du Grand Conseil) <u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German Eyer</u></p> <p>Indemnités de groupe</p> <p>Chaque groupe parlementaire reçoit une indemnité annuelle de 8000 6000 francs.</p> <p>(<i>impact financier : +16'000.-</i>)</p> <p>Retirée</p>	<p>Anhang 1 (Reglement des Grossen Rates) <u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>Fraktionsentschädigung</p> <p>Jede parlamentarische Fraktion erhält einen jährlichen Beitrag von 8000 6000-Franken.</p> <p>(<i>finanzielle Auswirkungen : +16'000.-</i>)</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p>3. Annexe 1 (Règlement du Grand Conseil) <u>Proposition du groupe CVPO, par le député Beat Rieder</u></p> <p>Indemnités de groupe</p> <p>De plus, il est versé une indemnité supplémentaire de 5000 3000 francs pour chaque député du groupement. Le député qui n'appartient à aucun groupe parlementaire ne bénéficie que de la contribution minimale de 5000 3000 francs par député <i>(impact financier : +260'000.-)</i></p> <p>Décision du Bureau : acceptée</p>	<p>Anhang 1 (Reglement des Grossen Rates) <u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Rieder</u></p> <p>Fraktionsentschädigung</p> <p>Zusätzlich wird ihr ein Beitrag von 5000 3000 Franken für jeden Abgeordneten der Fraktion bezahlt. Abgeordnete, die keiner parlamentarischen Fraktion angehören, erhalten nur den Minimalbeitrag von 5000 3000 Franken pro Abgeordneten. <i>(finanzielle Auswirkungen : +260'000.-)</i></p> <p>Beschluss des Büros : angenommen</p>
<p>4. Annexe 1 (Règlement du Grand Conseil) <u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député German Eyer</u></p> <p>Indemnités de groupe</p> <p>De plus, il est versé une indemnité supplémentaire de 4000 3000 francs pour chaque député du groupement. Le député qui n'appartient à aucun groupe parlementaire ne bénéficie que de la contribution minimale de 4000 3000 francs par député <i>(impact financier : +130'000.-)</i></p> <p>Décision du Bureau : refusée</p>	<p>Anhang 1 (Reglement des Grossen Rates) <u>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>Fraktionsentschädigung</p> <p>Zusätzlich wird ihr ein Beitrag von 4000 3000 Franken für jeden Abgeordneten der Fraktion bezahlt. Abgeordnete, die keiner parlamentarischen Fraktion angehören, erhalten nur den Minimalbeitrag von 4000 3000 Franken pro Abgeordneten. <i>(finanzielle Auswirkungen : +130'000.-)</i></p> <p>Beschluss des Büros : abgelehnt</p>
<p>5. Annexe 1 (Règlement du Grand Conseil) <u>Proposition du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Indemnités de groupe</p> <p>De plus, il est versé une indemnité supplémentaire de 3000 francs pour chaque député et de 1500 francs pour chaque suppléant du groupement <i>(impact financier : +195'000.-)</i></p> <p>Retirée</p>	<p>Anhang 1 (Reglement des Grossen Rates) <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Fraktionsentschädigung</p> <p>Zusätzlich wird ihr ein Beitrag von 3000 Franken für jeden Abgeordneten und von 1500 Franken für jeden Suppleanten der Fraktion bezahlt. <i>(finanzielle Auswirkungen : +195'000.-)</i></p> <p>Zurückgezogen</p>

LOI
sur la création de la société de promotion du Valais (deuxième lecture)

GESETZ
über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (zweite Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Président de la commission: *Marcel Mangisch*
Rapporteur: *Anne-Marie Sauthier-Luyet*

<p>1. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 Article 15quater <i>Proposition du groupe CVPO, par le député Anton Andenmatten</i></p> <p>Les organes de Valais/Wallis Promotion sont... Les affaires sont conduites par une direction. Il convient de veiller à une représentation appropriée des régions linguistiques au sein du comité et de la direction</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Gesetz über die kantonale Wirtschaftspolitik vom 11. Februar 2000 Artikel 15quater <i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Anton Andenmatten</i></p> <p>Die Organe von Valais/Wallis Promotion sind... Die Geschäfte werden von einer Direktion geführt. Im Vorstand und in der Direktion ist auf eine angemessene Vertretung der Sprachregionen zu achten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 Article 15quinquies alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</i></p> <p>...des aides financières annuelles d'un montant minimum de dix millions de francs dans le cadre des crédits autorisés alloués par le Grand Conseil.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Gesetz über die kantonale Wirtschaftspolitik vom 11. Februar 2000 Artikel 15quinquies Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</i></p> <p>... jährliche Finanzhilfen von mindestens zehn Millionen Franken im Rahmen der vom Grossen Rat bewilligten zugesprochenen Kredite.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>3. Loi sur le tourisme du 9 février 1996</p> <p>Article 11 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Jean-François Copt</i></p> <p>L'association faîtière remet chaque année, au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, chaque année un rapport d'activité.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Gesetz über den Tourismus vom 9. Februar 1996</p> <p>Artikel 11 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt</i></p> <p>Der Dachverband unterbreitet dem Grossen Rat und dem Staatsrat alljährlich einen Tätigkeitsbericht.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------